

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Eur. 511°
– 1793,9
Mercure





Digitized by Google

Digitized by Google

Eur. 511 5 – 1793,9

Mercure



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

(N°. 110.)

SAMEDI 7 Septembre 1793, l'an deuxieme de la République.

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Tom. 105.

Tous les Livres, Cartes, Estampes, Musique, & Arts divers, doivent être adressés au Citoyen la Harpe, rue du Hasard, n°. 2.

Le prix de l'Abonnement est de 36 livres franc de port.

Digitized by Google

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE 1793.

Septembre a 30 jours & la Lune 30. Du premier au 30, les jours décroissent, matin & soir, de 51 minutes.

JOURS du Mois.	NOMS DES SAINTS.	J. de L.	PHASES de la LUNE.	Tems moyen au Midi vrai. H. M. S.
1	15 D. Leu, évêque.	27		11 59 34
2	lundi Lazare, religieux.	28		11 59 15
3	mardi Grégoire le grand, pap.	29		11 58 56
4	merc. Marcel, martyr.	30		11 58 37
5	jeudi Bertin, abbé.	1	● N. L.	11 58 17
6	vend. Onésipe.	2	le 5, à	11 57 57
7	sam. Cloud, prêtre.	3	midi 6	11 57 37
8	16 D. *La Nativité de la Vierge.*	4	minutes.	11 57 17
9	lundi Omer, évêque.	5		11 56 57
10	mardi Nicolas de Tolentin.	6		11 56 36
11	merc. Patient, évêque.	7		11 56 16
12	jeudi Serdot, évêque.	8		11 55 55
13	vend. Maurille, évêq. d'Ang.	9	☽ P. Q.	11 55 34
14	sam. L'exalt. de la ste Croix.	10	le 13, à 8	11 55 13
15	17 D. Corneille.	11	h. 1 m.	11 54 52
16	lundi. Cyprien, évêque.	12	du mat.	11 54 31
17	mardi. Lambert, évêque.	13		11 54 10
18	merc. *Quatre-Tems.*	14		11 53 49
19	jeudi Janvier.	15	☽ P. L.	11 53 28
20	vend. Eustache.	16	le 19, à 11	11 53 7
21	sam. Matthieu, apôtre.	17	h. 17 m.	11 52 46
22	18 D. Maurice. *Aut.*	18	du soir.	11 52 25
23	lundi. Thecle, vierge.	19		11 52 4
24	mardi Andoche, prêtre.	20		11 51 44
25	merc. Firmin, evêque.	21		11 51 2
26	jeudi ste Sophie.	22	☾ D. Q.	11 51
27	vend. Côme, s. Damien, mar.	23	le 26, à 11	11 50 44
28	sam. Ceran, évêque.	24	h. 45 m.	11 50 24
29	19 D. Michel, archange.	25	du soir.	11 50 4
30	lundi Jérôme, Prêtre.	26		11 49 45

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PATRIOTES.

Samedi 7 Septembre 1793, l'an IIe. de la République.

A PARIS,

Au Bureau du Mercure, rue des Poitevins, N°. 18.

Digitized by Google

TABLE des matieres littéraires, depuis le 6 Juillet jusqu'au 31 Août 1793.

Imitation de la deuxième Églogue de Virgile, par J. Lasrerie, page 3.
Charade, énigme et Logogriphe..... Ibid.
Œuvres philosophiques de M. Hemsterhuys..... 5.
Annonce de Musique, page 12. Spectacle..... 13.

Les Constrates, dialogue en vers..... 49.
Charade, Enigme et Logogriphe..... 51.
Abdélazis et Zuléima, tragédie, par M. Murville..... 52.
Annonce de livres..... 61.

Quatrain à Madame *. par Benoît Lamotte..... 97.
Charade, Enigme et Logogriphe..... ibid.
Nécrologie, notice sur Laplace et ses écrits..... 98.
Spectacle, page 105. Annonce de livres..... 106.

Chanson à la cit. Dupoyet, par le cit. Taleyrat..... 145.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 146.
Ferdinand et Constance, roman sentimental, traduit du hollandais de Thynuis Feith..... 147.
Annonces de Gravures, page 150. Spectacle..... 151.

Épître à mon ami, par la Chabeaussiere..... 193.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 194.
Le Bon Fils, conte..... 195.
Journal d'un voyage dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, traduit de l'anglais par le cit. Noel.... 199.

Stances, par le cit. Taleyrat, — Charade..... 241.
Enigme, Logogriphe..... 242.
Œuv. de Lucien, trad. du grec avec des remarq..... 243.
Annonces de livres nouveaux..... 248.

Cyparisse changé en cyprès, fable, etc..... 289.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 290.
Nécrologie, notice sur le Mierre..... 291.
Spectacle..299. Annonces de livres et de gravures.. 300.

Vers au feu duc de Bouillon, par sa femme âgée de 18 ans. 337.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 338.
Description du Pégu et de l'isle de Ceylan, traduite de l'anglais et de l'allemand..... 339.
Spectacles....345. Annonces de livres nouveaux... 346.

Lettre d'un amant malheureux, etc., tirée des lettres de Léonard, par Noel de Boulogne..... 385.
Charade, Enigme, Logogriphe..... 387.
Voyage en Guinée et dans les isles Caraïbes, par P. L. Isort, traduit de l'allemand..... 389.

livres et de

Digitized by Google

(N°. 110. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS.

SAMEDI 7 SEPTEMBRE, *l'an deuxieme de la République.*

POÉSIE.

Madrigal à Mlle. Duclozet, institutrice.

QUAND Minerve, dit-on, au fils de Pénélope,
Daigna dicter jadis mainte sage leçon,
D'un austere vieillard elle prit l'enveloppe :
Elle eut tort; pourquoi donc enlaidir la raison?
Ah! sans doute que la sagesse
Aurait pour Télémaque encor eu plus d'attrait,
Si Minerve eût fait voir les traits de la deesse,
Ou plutôt ceux de Duclozet.

Par le citoyen BENOIT-LAMOTHE.

CHARADE.

MON premier, cher lecteur, objet de tes mépris,
Finit toujours par te détruire.
Mon second de mon tout affaiblit bien l'empire,
Lorsqu'il est prononcé par deux cœurs bien épris.

ÉNIGME.

SOUVENT je fus antropophage,
Et j'ai dévoré plus d'un mort.
Quelquefois je ne suis qu'un brillant badinage;
Mais qui s'y fierait aurait tort.
Sans corps, de tous les corps je nourris ma substance.
Je suis par-tout, dans tout. Lecteur, ouvre les yeux.
Avec un peu d'intelligence,
Tu me verras remplir et la terre et les cieux.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 109.

Le mot de la Charade est *Mariages*; celui de l'Enigme est *le Barbier*; celui du Logogriphe est *Chapeau*; où l'on trouve *peau*, *apeau*, *vache*, *puce*, *eau*, *cap*, *ah! ah! ha! ha!*, *chape* (de prêtre), *chape* (de boucle), *Pache* (le citoyen), *pavé*, *cave*.

Digitized by Google

ÉTELRED. *Nouvelle.*

Dès sa jeunesse, maître de lui-même et du trône d'Angleterre, Etelred s'abandonna bientôt à l'imprudence et à l'erreur dans laquelle il est si facile de tomber, quand on ne sait pas réprimer l'ardeur des premieres passions.

Etant un jour à la chasse, il apperçut une jeune bergere qui chantait en gardant son troupeau; elle lui parut belle et d'un attrait plein de charmes; aussi en fut-il épris dès le premier instant. Persuadé qu'un roi ne doit éprouver aucune contradiction, il crut qu'il la vaincrait facilement; mais il trouva dans la vertu d'Etelwige (c'est ainsi que se nommait la pastourelle) beaucoup plus de résistance qu'il n'en avait imaginé; il employa l'art trompeur des amans, et mit tout en usage pour la séduire; mais la bergere résista à toutes ses instances.

Loin de calmer l'ardeur de sa passion, ses refus ne firent que l'augmenter. Il avait toujours l'image d'Etelwige devant les yeux; soit qu'il dormît ou qu'il veillât, il ne voyait qu'elle, il ne respirait que pour elle; enfin, son amour parvint à un tel point qu'il ne lui parut pas possible de vivre sans elle; il ne lui restait plus d'autres moyens pour adoucir ses maux que de lui offrir sa propre main; mais sa vanité s'en voyait humiliée: comment mettre sur le trône une simple paysanne? Il flotta long-tems incertain dans les combats de ses pensées; enfin, la passion l'emporta, la proposition fut faite, et Etelwige qui avait résisté à toute autre séduction ne sut pas résister à celle d'une grandeur si inattendue.

Une élévation subite et trop grande donne rarement le bonheur. Etelwige ne fut pas long-tems à se repentir de son changement, et à regretter le repos de la campagne et la simplicité dans laquelle elle était née.

Le mariage d'Etelred fut hautement blâmé de tout le royaume: des murmures, des discours humilians se répandirent de toutes parts, et la malheureuse reine méprisée, abandonnée au milieu de la cour, fut réduite à la solitude la plus humiliante. Peu à peu néanmoins sa sagesse, sa douceur surent vaincre la hauteur des grands, et s'insinuant dans leur ame, elle parvint à être reconnue publiquement pour leur reine; mais cette nouvelle fortune ne servit qu'à rendre plus cruels les maux qui lui étaient préparés. Etelred s'abandonna à l'inconstance de son cœur, et oublia cette ardeur premiere pour se livrer à de nouvelles amours. Etelwige dans sa douleur garda quelque tems le silence; mais voyant augmenter la froideur du roi, et ayant tenté inutilement tous les moyens de le ramener, elle osa, pour la derniere fois, éprouver si ses larmes auraient quelque pouvoir sur lui.

Digitized by Google

Infortunée! pourquoi l'avoir osé? Elles ne firent qu'aigrir l'ame altiere d'Etelred. Dans sa fureur il ordonna qu'elle fût enlevée de la cour, et renfermée dans un château pour le reste de ses jours. Les soupirs, les plaintes furent ses seules compagnes. La douleur de son ame consuma peu à peu la malheureuse reine; elle ne pouvait survivre à tant d'infortune. Loin de lui faire aucun reproche, de proférer aucune plainte, au moment même où le terme de sa vie et de ses peines approchaient, elle lui écrivit, et n'employa que les plus douces et les plus touchantes expressions; elle lui fit ses derniers adieux, et mourut dans la fleur de l'âge, à peine âgée de vingt ans.

Le roi apprit sa mort avec ce calme barbare qui ne sent ni pitié, ni remords; il jetta à l'écart la lettre qu'elle lui avait écrite, sans daigner l'ouvrir. Toutes ses pensées se portèrent sur de nouveaux liens avec la princesse Elme, sœur de Richard, duc de Normandie, dont il était devenu passionnément amoureux, à la vue de son portrait. Il ne fut pas long-tems sans payer la peine de son inconstance et de sa cruauté. Il ne trouva pas dans le caractere fier et décidé de la nouvelle reine la douceur de celle qu'il avait traitée si inhumainement, en la sacrifiant à son injustice. L'esprit inconstant d'Etelred commença à se dégoûter; la reine s'en apperçut, les disputes domestiques éclaterent dans toute la ville, et bientôt dans tout le royaume: la nation se divisa en deux partis; tout fut dans le tumulte et le trouble. L'esprit de révolte devint général. Un jour, solitaire dans son palais, le monarque parcourait quelques papiers. La lettre d'Etelwige, sa derniere lettre qu'il n'avait pas daigné lire se trouva sous ses yeux; il en reconnut le caractere; un tremblement universel se répandit dans ses veines, les remords, l'horreur de lui-même l'accablent; il prend d'une main tremblante cette lettre, l'ouvre, et lit ces paroles.

« Recevez, sire, les derniers adieux de la mourante Etelwige; » daignez au moins ne pas haïr sa mémoire. Ah! qui pourra » jamais vous aimer comme elle vous aimait! Malheureuse! » elle ne vivait que pour vous; toutes ses occupations, toutes » ses pensées n'avaient que vous seul pour objet. Vous l'avez » abandonnée, vous l'avez trahie, ... elle meurt, »

Cette lettre fut pour Etelred un coup de foudre; il lui sembla voir et entendre les derniers soupirs de son épouse infortunée; il jetta des cris affreux, en disant: « Barbare, c'est donc toi qui l'as tuée; » et il resta plongé dans un abime de douleur.

Dès ce moment il ne put trouver ni paix, ni consolation, il faisait retentir les voûtes de son palais de ses plaintes et de ses gémissemens; il lui semblait voir l'ombre pâle d'Etelwige qui le poursuivait par-tout. Enseveli dans une profonde tristesse, loin de s'occuper de ses plaisirs passés, il abandonna

Digitized by Google

les rênes du gouvernement, et avait même le jour en horreur. Pendant ce tems, les troubles et le désordre augmentaient, les ennemis extérieurs s'unirent aux ennemis intérieurs pour consommer la ruine totale de ses états. Le roi de Danemarck l'attaqua avec une puissante armée; la bataille fut sanglante : il fut forcé de fuir; mais surpris par une fievre violente, déchiré de mille remords, oppressé du poids des malheurs qu'il avait mérités, il finit misérablement sa vie. Puisse son exemple servir de leçons aux cœurs perfides et cruels!

Traduit de l'italien par une citoyenne.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Relation des isles Pelew, situées dans la partie occidentale de l'Océan pacifique : composée sur les journaux et les communications du capitaine Henri Wilson et de quelques-uns de ses officiers, qui en août 1783, y ont fait naufrage sur l'Antelope, paquebot de la compagnie des Indes orientales : traduit de l'Anglais de George Keate, écuyer, membre de la société royale et de celle des antiquaires. 2 vol. in-8°., ornés de 17 figures; prix 12 liv. broc. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiere Saint-André des Arcs, n°. 9.

ENCORE une relation de voyage; mais celle-ci mérite d'être distinguée : ce n'est pas qu'on y trouve ce qui fait valoir ordinairement ces sortes d'ouvrages, la variété des évenemens et des descriptions, et la singularité des coutumes; mais si quelque chose peut attirer l'attention des observateurs philosophes, c'est sans doute un peuple qui, placé au milieu de cette vaste mer du Sud, si fréquentée par les navigateurs Européens, non-seulement était encore, à l'époque où nous sommes, absolument inconnue, mais ignorait même qu'il y eût au monde d'autres habitans que les insulaires de son Archipel. Telle était la situation des peuples de Pelew, lorsque le capitaine anglais Wilson fit naufrage sur leurs côtes en 1783. Tout ce qui n'était pas eux était nouveau pour ces hommes qui se croyaient les seuls enfans de la création. Certes on ne saurait être plus près de la nature primitive; et qu'on se figure de quel étonnement ils furent frappés, et quelle foule d'idées nouvelles vint assaillir leur antique et profonde ignorance, à la vue de tout ce que nous avaient appris tant de siècles écoulés inutilement pour cette peuplade isolée et perdue, pour ainsi dire, dans l'immensité de l'Océan, et séparée du genre humain. Jamais il n'y eut une plus belle occasion d'étudier l'espèce humaine près de son berceau, et heureusement elle se montre ici sous des traits fort intéressans, et beaucoup

Digitized by Google

meilleure qu'on ne la vit généralement dans le nouveau monde, où elle a paru plus avancée et par conséquent plus corrompue(1) que dans l'hémisphere austral.

Le paquebot l'*Antelope*, revenant de Macao, en juin 1783, échoua la nuit, et par un gros tems, sur des brisans ou récifs qui entourent les isles Pelew, situées entre les cinquieme et neuvieme degrés de latitude nord. Elles sont nommées dans les cartes Espagnoles *isles de Palos*, et font partie des *nouvelles Carolines*, reconnues en 1696 par les Espagnols des Philippines, mais sans que cette découverte ait jamais eu aucune suite, à cause de la pauvreté et de la nudité absolue des habitans qui n'offrit aucun attrait à la cupidité ni même à la curiosité. On fut encore moins tenté de visiter les isles Pelew ou Palos, qui étoient assez éloignées de celles où l'on était descendu par accident : les insulaires des Carolines contribuerent à en dégouter les Espagnols, par les récits qu'ils leur firent de la cruauté des peuples de Pelew, qu'ils peignaient comme antropophages. Il est évident que ces insulaires ne connaissaient nullement les hommes dont ils parlaient, ou qu'ils voulaient éloigner les Espagnols de leur Archipel. « Je me félicite, dit l'auteur de cette relation, » d'annoncer un nouveau peuple à l'univers, et encore plus » de pouvoir le venger de l'imputation de barbarie et de » cruauté qu'on ne lui a faite que parce qu'on ne l'a pas » connu. En effet je suis persuadé que tout homme qui suivra » avec attention les détails que je publie, regardera, sans » balancer, les habitans de Pelew, comme un des ornemens » de l'humanité, bien loin d'en être le déshonneur. »

Il est certain que les malheureux Anglais naufragés éprouverent, de la part de ces insulaires et de leur chef ou roi, nommé Abba-Thulle, l'accueil le plus hospitalier, qu'ils en reçurent tous les secours imaginables, prodigués avec empressement et avec joie. Quoique l'extrême étonnement de ce peuple à la vue d'hommes blancs, et tout ce qu'il fit pour s'assurer au tact que cette blancheur n'était pas factice, prouvât bien qu'il n'avait jamais vu d'autres hommes que ceux

(1) Ce n'est pas que l'on admette le paradoxe insoutenable de Rousseau sur les connaissances humaines, que tous les bons esprits ont toujours combattu. Il ne s'agit ici que d'un principe très-simple, mais très-fécond, qu'il n'a pas bien connu, puisqu'il en a tiré de si fausses conséquences. Ce principe, que j'ai plus d'une fois développé ailleurs, c'est que l'homme étant par sa nature également susceptible de bien et de mal, devient nécessairement et simultanément meilleur et plus mauvais, en raison du progrès de ses facultés ; et le plus ou le moins en bien et en mal tient au caractere de l'individu ; c'est pour cela qu'il est vrai de dire que l'homme est à la fois le meilleur et le plus méchant des animaux, parce qu'il a plus de facultés qu'eux tous, soit pour le bien, soit pour le mal.

Digitized by Google

de sa couleur qui est d'un olivâtre très-foncé : cependant cette surprise ne fut point accompagnée de toute la défiance que pouvaient naturellement lui inspirer des hôtes inconnus et des êtres si différens de lui. Après les premières précautions que la prudence prescrivait, il se familiarisa bientôt avec ces étrangers ; et parut ne sentir que l'état de détresse et de besoin où ils étaient et le plaisir de les soulager. Il est vrai qu'un hasard heureux rendit les communications plus faciles que si l'on eût été réduit à ne s'exprimer réciproquement que par le langage des signes. Il se trouvait parmi les insulaires un Malais qui avait été jeté, par le naufrage, dans une des isles voisines de Pelew : il s'était sauvé dans celle-ci, et avait appris la langue du pays ; et comme il avait commercé long-tems à Malaca et dans les Moluques, il savait aussi un peu d'Anglais. D'un autre côté, il y avait, dans l'équipage de l'*Antelope*, un nommé Tom-Rose qui savait parfaitement le Malais. De cette façon, et avec un interprète de part et d'autre, il fut bien aisé de s'entendre ; et de plus, ce Malais qui avait acquis beaucoup de crédit auprès d'Abba-Thulle, ne contribua pas peu à disposer favorablement ce prince pour les Anglais, que pourtant il voulut desservir depuis, parce qu'il en devint jaloux ; mais ce fut inutilement. Les Anglais et les insulaires en étaient venus, en fort peu de tems, à fraterniser ensemble et à ne pouvoir plus se passer les uns des autres. Une chose très-remarquable, c'est que la première vue des arts de l'Europe, de nos chevaux, et surtout de nos armes foudroyantes, ne les jetta point dans cette admiration stupide qui fit d'abord prendre les Espagnols pour des dieux, au Mexique et au Pérou ; et que l'effet des armes à feu ne leur inspira pas non plus cette terreur qui ôte le jugement et le courage, ni cette jalousie défiante qui produit bientôt les haines et les trahisons. Ils parurent n'avoir d'autre idée que celle d'une industrie fort au-dessus de la leur, mais qu'ils pouvaient acquérir comme nous. D'après cette observation, il ne faut pas s'étonner si l'auteur reconnaît dans ce peuple un fond de bon sens et d'intelligence supérieur à tout ce que les Européens ont rencontré dans leurs navigations lointaines ; et ce qui vaut mieux encore, il y a chez lui autant de bonté que de raison. Ses mœurs sont en général très-pures et très-modestes, quoique sous un ciel brûlant les deux sexes soient absolument nuds. Deux faits, entre beaucoup d'autres, attestent particulièrement cette bonté et cette modestie. Un chef du premier rang demanda un sabre au capitaine Wilson, qui ne crut pas devoir le refuser. Mais le frere du roi, Raa-Kook qui était présent, réprimanda sévèrement cet insulaire et lui fit rendre le sabre. Il sentit, comme les Anglais l'apprirent depuis, que dans l'espece de dépendance où étaient ces infortunés, jettés en si petit nombre sur une plage inconnue, et sans autre espoir de salut que

Digitized by Google

les secours des habitans ; leur demander quelque chose c'était le prendre en effet, et abuser de leur situation au lieu de la respecter. Le sentiment de la justice et de la bonté peut-il avoir plus de délicatesse ?

Quant à leur respect pour les mœurs, on va voir jusqu'où ils le portent. Quoiqu'en général leurs femmes parussent très-désagréables, il y en avait cependant d'assez jolies, et une des femmes du *Rupack* (c'est le nom qu'ils donnent à leur roi), y s'attira l'attention d'un officier Anglais qui eut l'air de s'occuper d'elle plus que des autres. Ce procédé fut remarqué par Raa-Kook qui lui fit dire que cette affectation blessait l'honnêteté, et que rendre des soins marqués à une femme, c'était l'offenser.

Il n'y a pas un seul quadrupede dans ces isles, excepté une petite espece de rats. Les habitans se nourrissent de légumes, de fruits, sur-tout de cocos, de poissons et quelquefois de volailles ; mais celles-ci, et particulièrement les pigeons, sont une sorte de luxe qui n'appartient qu'aux gens de distinction. Le fer est inconnu : leurs armes sont des bambous et des os de poissons assez artistement travaillés.

Les Anglais passerent trois mois dans l'isle, et employèrent ce tems à retirer de leur vaisseau, échoué sur les récifs, tout ce qui était nécessaire pour en rebâtir un qui les reportât à Macao. On peut imaginer ce qu'ils mirent d'activité et d'ardeur dans cette construction, qui était leur seule ressource pour revoir leur patrie. Les naturels les aiderent de tout leur pouvoir, prêtant leurs canots pour le transport, et allant avec eux de la côte aux rochers et des rochers à la côte, pour les garantir de tout danger. Les Anglais de leur côté avaient eu occasion de leur rendre service. Pelew était en guerre avec une isle voisine, et six Anglais avec leurs fusils, faisant feu de leurs canots sur ceux des ennemis, décidèrent aisément le succès de deux batailles navales. Ceux de Pelew apprirent même le maniement des armes à feu, et quelque tems avant le départ des Anglais, Abba-Thulle les supplia de lui en laisser quelques unes, comme une défense nécessaire contre ses voisins. Le capitaine l'avait promis et y consentait, mais les officiers de l'équipage témoignaient quelque répugnance à les livrer avant l'instant même de l'embarquement. Cette défiance, trop malheureusement attachée à la perversité humaine, était d'autant plus injurieuse pour le roi de Pelew, qu'il leur donnait son propre fils pour le mener à Londres et l'instruire dans les arts de l'Europe. Il en fut vivement affecté, et voici comme il leur parla : « Qui peut » vous faire concevoir des inquiétudes sur moi ? Je ne vous » ai jamais témoigné aucun soupçon. J'ai toujours tâché de » vous convaincre que je désirais votre amitié. Si j'avais été » disposé à vous nuire, j'aurais pu le faire il y a long-tems ; » vous avez toujours été en mon pouvoir ; mais je n'ai exercé

Digitized by Google

» ce pouvoir que pour vous le rendre utile, et vous ne pou-» vez, même aux derniers instans, vous fier à moi! »

Les Anglais rougirent : la conscience leur disait que celui qui avait marqué le plus de confiance, était sans doute celui qui avait le plus de vertu. Ils firent chercher sur-le-champ toutes les armes dont on pouvait se passer, et en faisant leurs excuses au Rupack, ils mirent à ses pieds cinq fusils, cinq sabres, un baril de poudre, des pierres à fusil et des balles.

Maintenant si l'on veut savoir combien les Anglais rendaient peu de justice au Rupack et à son peuple en se défiant d'eux, il n'y a qu'à lire le récit touchant que fait l'auteur des circonstances qui accompagnèrent le départ de leur nouveau bâtiment, nommé l'*Oroo-Long*, du nom d'une des isles Pelew, où le roi faisait sa résidence. « L'*Oroo-Long* s'avança alors » vers le récif. Quoiqu'il fût extrêmement surchargé par les » soins d'Abba-Thulle, qui avait fourni avec profusion tout » ce qu'il imaginait pouvoir être utile à ses amis, nous fumes » entourés d'une multitude de canots chargés de naturels, » qui tous nous apportaient des présens, et nous suppliaient » de les accepter : vainement leur disait-on que le vaisseau » était rempli, qu'on n'y pouvait plus rien mettre; chacun » présentait quelque chose, en criant : *rien que cela de ma* » *part; rien que cela pour l'amour de moi.* Ces cris répétés » avec des gestes suppliaus et les yeux en pleurs touchèrent » vivement tout l'équipage; on accepta de ceux qui étaient » le plus près quelques ignames et des cocos, etc. »

Sur de pareils détails qu'il est impossible de lire sans en être pénétré, peut-être qu'on ne sera pas fort surpris qu'un jeune Anglais, qui n'avait aucune raison de haïr sa patrie, et qui n'avait dans le pays aucune liaison de cœur, ait pris le parti d'y demeurer, et de renoncer au reste du monde pour vivre à Pelew.

Mais ce qu'on ne lira pas sans le plus vif attendrissement, c'est tout ce qui concerne ce jeune prince, fils d'Abba-Thulle, cet excellent Lee-Boo, que son père confie au capitaine Wilson, et qui trouvant en lui un second père, lui rend aussi, à lui et à son épouse, toute l'affection d'un fils. On ne peut se faire l'idée d'un meilleur naturel, d'un être plus intéressant ni plus aimable. Les Anglais arrivés à Macao sur leur petit navire, en repartirent sur un vaisseau de la compagnie, et arrivèrent heureusement en Angleterre. Tous les détails de la conduite de Lee-Boo, pendant la traversée et pendant son séjour à Londres, ont un charme qu'aucune espèce d'extrait ne peut rendre, et qu'il faut chercher dans l'ouvrage même. Il est triste que cet intérêt ne puisse s'augmenter que par la mort prématurée qui enleva au bout de cinq mois ce bon jeune homme, qui venait de naître à un monde nouveau et qui promettait de l'honorer. Il mourut de la petite vérole. Je ne puis au moins me refuser au plaisir de

Digitized by Google

transcrire quelques fragmens de la relation, qui le peignent tel qu'il était dans les derniers momens de sa vie.

« Madame Wilson ayant été obligée de se mettre au lit » dans le même tems, pour une indisposition qui lui était » survenue, Lée-boo qui apprit cette nouvelle, se mit dans » une grande impatience, disant : *quoi ! mère malade ! Lée-Boo se lever pour la voir ;* et il voulut aller à son appartement pour voir comment elle se trouvait. Le jeudi avant » sa mort, se promenant dans sa chambre, il se regarda dans » un miroir ; son visage étant alors très-enflé et défiguré. Il » secoua la tête, la détourna comme s'il eût été choqué de » sa ressemblance, et dit au chirurgien, M. Sharp, que *son père et sa mere souffraient beaucoup, parce qu'ils savaient qu'il était très-malade.* Il répéta la même chose plusieurs fois. » Etant plus mal le soir, il parut connaître le danger de sa » situation ; il prit M. Sharp par la main, et le fixant, il » lui dit avec vivacité : *Bon ami ; lorsque vous aller à Pelew, dire Abba-Thulle que Lée-Boo prend beaucoup boisson pour chasser petite vérole ; mais lui mourir ; que le capitaine et la mère très-honnêtes ; tous Anglais très-bonnes gens. — Il était très-fâché ; il ne pouvait pas dire au roi le nombre de belles choses les Anglais avaient.* Alors il compta les présens qu'on » lui avait faits, qu'il chargea M. Sharp de distribuer parmi » les chefs, lorsqu'il retournerait à Pelew, et il le pria » d'avoir tout le soin possible des grands vases de verre-bleu » sur des piédestaux, qu'il destinait pour le roi. Le pauvre » Tom-Rose, qui était auprès de son lit, fondait en larmes. » Lée-Boo l'ayant remarqué, le reprit de sa faiblesse, disant : » *Pourquoi pleurer ainsi, parce que Lée-Boo mourir ?* Malgré » toutes ses souffrances, il ne faisait aucune plainte ; et la » chambre de madame Wilson étant près de la sienne, il appelait souvent pour s'informer si elle était mieux, ajoutant » toujours, de peur qu'elle n'eût de l'inquiétude, *Lée-Boo va bien, mere.* La petite vérole, dont les symptomes » s'étaient montrés huit ou neuf jours, ne sortant point, il » commença à se sentir entièrement abattu, et il dit à M. » Sharp qu'*il s'en allait*, etc. »

La compagnie des Indes Anglaises lui a fait élever un tombeau avec une inscription simple et touchante.

Cette relation est écrite avec beaucoup de méthode, de clarté et d'intérêt : plusieurs morceaux sont pleins de l'éloquence du cœur et respirent l'amour de la vertu et de l'humanité. La traduction est digne de l'original et ne paraît pas avoir été confiée à des mains vulgaires.

Digitized by Google

SPECTACLES.

THÉATRE DE L'OPÉRA COMIQUE NATIONAL.

Les Causes et les Effets, ou *le Réveil du Peuple en* 1789; tel est le titre d'une piece en cinq actes, mêlée de musique, donnée à ce théâtre.

Un jeune marquis très-fat et très-poltron devait épouser la fille de M. Boniface, honnête bourgeois, enrichi dans le commerce. Le marquis ne s'est fait connaître que par des vices odieux. Sa prétendue est donnée à un autre jeune homme qu'elle aime. Le noble rebuté veut se venger *noblement*, en mettant le feu à la maison du pere, et en enlevant la fille au milieu du désordre de l'incendie. Un cardinal, oncle du marquis, et directeur des parentes de *Boniface* (ce qui est assez peu dans les usages du tems), est amoureux de Lucile, niece du bourgeois, et veut lui persuader de fuir avec lui pour se soustraire à un mariage auquel il suppose qu'on veut la contraindre; mais les parens sont aux écoutes, et le prélat est confondu. Boniface demande justice au ministre de l'enlevement de sa fille. On lui propose de l'argent qu'il rejette avec indignation; une lettre de cachet l'envoie à la Bastille.

Des mouvemens révolutionnaires se manifestent : les grands sont alarmés. Le ministre est fort embarassé du frere de Boniface, qui se remue pour obtenir vengeance. Le cardinal propose de le faire assassiner : il en charge un jeune *Feyde* en soutanne, et au milieu d'une assemblée de moines et d'évêques, lui met un poignard à la main, et le fanatise méthodiquement. Le peuple se souleve. Le frere de Boniface à la tête d'une foule d'hommes et de femmes vient attaquer la bastille; des soldats envoyés pour les repousser se joignent à eux; la forteresse est prise et les prisonniers délivrés.

Le succès de cet ouvrage a été long-temps incertain, mais un chœur à la fin du troisieme acte, où le peuple jure de renverser le despotisme, et l'exécution du siège ont ramené les suffrages. Les auteurs ont été demandés et nommés. C'est le citoyen Joigny pour le poëme, et le citoyen Trial, fils, pour la musique.

Les murmures des spectateurs, l'impression révoltante que différentes scènes ont produites soit par l'extrême invraisemblance du fonds, soit par la caricature des détails, doivent avoir averti l'auteur des corrections dont son ouvrage a besoin. Nous l'invitons à se pénétrer de ce principe si vrai dans tous les arts, que tout ce qui est outré manque encore plutôt son effet que ce qui est faible. Avec beaucoup de suppressions,

Digitized by Google

sur-tout dans les deux premiers actes, aussi longs que dépourvus d'actions, sa pièce pourra se remontrer avec plus de faveurs. L'auteur de la musique est encore fort jeune; il mérite des encouragemens. Sa facture est saine. C'est sans doute un grand point; mais ce sont sur-tout les idées neuves et les motifs heureux qui font vivre les compositions musicales.

ANNONCES ET NOTICES.

Instruction abrégée et méthodique, concernant l'art de manœuvrer et de servir le canon nautique, ou exercice de combat à l'usage des corsaires de la République française; présentée à la Convention nationale par le citoyen P. C. Duro-el, ancien marin, membre de la société libre du Point Central des arts et de celle des inventions et des découvertes. A Paris, chez Guillaume, libraire, quai des Augustins, n°. 42.

L'académie des sciences, juge compétente en ces matières, a prononcé dans un rapport imprimé, « que cette instruction, » meilleure que celles qui existaient, formait un traité com- » plet de la manœuvre et du service du canon sur les vaisseaux, » et qu'il serait à desirer que, conformément à la demande » du corps d'artillerie du port de Brest, ce nouveau traité » fût substitué aux anciens. »

MUSIQUE.

Troisieme Fantaisie pour le piano seul; par J. Haydn. Prix, 3 liv. 12 sols, port franc. (N°. 4 des variétés.)

Six nouvelles Sonates aisées pour le piano ou clavecin, avec violon *ad libitum*; par J. Pleyel. Prix, 9 liv. 10 sols, port franc. (N°s. 5 et 6 des variétés musicales.)

Vingt-quatre Variations ou théma pour le piano; par Ferrari. Prix, 4 liv. 4 sols, port franc. (N°. 8 des variétés.)

Numéro 7 du Journal de violon, contenant 2 airs variés; par Fodor.

Trois Trios de Pleyel, arrangés pour guitarre, violon et alto: par Chaix. Prix, 7 liv. 10 sols, port franc.

Septieme cahier du Journal de guitarre, contenant le rondeau du vieux Fou, la romance de la matinée d'une jolie Femme, la marchande d'Amours et l'ouverture d'Azémia.

Tous ces morceaux intéressans se trouvent chez Porro, rue Tiquetonne, n°. 10, lequel tient en outre un assortiment complet de toutes sortes de nouveautés choisies, et envoie franche de port, dans toute la République, chaque œuvre demandée, en lui affranchissant le prix marqué sur le titre.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 21 août 1793.

La Russie et la Grande-Bretagne prennent le ton le plus impérieux vis-à-vis des puissances qui croient de leur intérêt de garder la neutralité dans la guerre que les rois coalisés font à la République française. Ces deux états, peut-être aujourd'hui les plus corrompus et les plus despotiques de l'Europe, osent dire à des nations indépendantes : Nos ennemis seront vos ennemis, ou nous-mêmes nous serons les vôtres ; vous n'aurez d'amis que ceux que nous vous permettrons d'avoir. En vain nous objecteriez-vous la justice, l'honneur : il n'y a de justice et d'honneur qu'à faire ce que nous voulons. C'est en vain que vous, peuples, vous voudriez exercer le droit qu'a tout individu d'attacher ses affections à l'objet ou à l'être qui lui plaît ou lui est utile ; nous voulons qu'on pense ou du moins qu'on fasse comme nous, et sur-tout qu'on n'agisse que pour nous.

Telle est la conduite révoltante de Catherine II et de George III. La premiere, disent des lettres de Stockholm, a fait remettre à notre chancelier du royaume une note ars laquelle elle exige qu'aucun bâtiment suédois ne porte pee vivres en France, sous le prétexte qu'aucune neutralité de peut avoir lieu à l'égard d'un gouvernement composé de rébelles. — L'Angleterre a fait faire une déclaration pareille qui a été aussi notifiée à la cour de Copenhague.

On ignore encore quelles réponses ont été faites à ces ordres insolens ; mais l'opinion générale est que ces états se réuniront pour soutenir leur indépendance. Le sort de la Pologne doit être une leçon pour eux. Ils doivent voir ce qu'il en coûte lorsqu'on enhardit par de lâches complaisances des cabinets d'une immoralité telle qu'un voleur de grand chemin rougirait qu'on eût à la lui reprocher.

Au reste, l'impératrice doit craindre de provoquer des puissances que leur position rend singulierement redoutables pour elle. Elle doit craindre si elle faisait prendre les armes à la Suede et au Danemarck (états proportion gardée plus riches, puisqu'ils doivent moins, et que des mœurs, de l'industrie et du courage les ont toujours caractérisés) que la Pologne ne saisisse l'occasion de secouer le joug, et que la

Digitized by Google

Porte ne révendique enfin les provinces qui lui ont été enlevées contre la foi des traités. Il est certain qu'elle a refusé absolument à une frégate russe le passage par le canal pour la mer Noire: cette frégate a été obligée de retourner dans l'Archipel; ainsi, l'on pourrait se brouiller malgré les signes d'amitié donnés récemment de part et d'autre, malgré l'échange des ambassadeurs, malgré la fête solennelle qu'on doit célébrer le 13 de septembre à l'occasion de la paix conclue avec la Porte; mais l'habile Catherine se garde bien de trop insister dans ce moment: elle a voulu terminer ce qui concerne la Pologne: c'est une affaire à peu près finie, suivant ce qu'on mande de Varsovie en date du 7 août.

La négociation avec l'envoyé Prussien avait d'abord fait prendre à la diète la mesure de faire remettre à l'ambassadeur de Russie une note dans laquelle on se servirait de tous les argumens qui s'opposaient à la cession demandée par la Prusse, et prierait ensuite l'impératrice d'intervenir dans cette affaire par sa médiation. Cette note fut en effet rédigée et remise le 27 juillet à l'ambassadeur de Russie: celui-ci y fit le même jour la réponse suivante: « Quelqu'agréable que me soit la nouvelle preuve de confiance que mettent les états dans sa souveraine, je ne puis cependant permettre que l'ouverture des négociations avec l'envoyé de Prusse soit plus long-tems différée. Il est indispensable que les états munissent sans délai la délégation d'instructions et de pouvoirs demandés. La bonne volonté, que l'on montrera pendant le cours de la négociation, servira de regle à la médiation dont se chargera S. M. l'Imp. pour faire régler les affaires qui intéressent tant la République. Le roi de Prusse lui-même sera plus porté à des décisions favorables par rapport au commerce et à d'autres objets. Je ne puis que vous renouveller l'assurance que sur la requisition qui me sera faite, je serai toujours prêt d'intervenir dans le cours de cette négociation dont je dois demander la prompte issue par les ordres exprès et réitérés de S. M. I. » Cette note a fourni l'occasion à des débats vifs et longs. Le 30, le même ambassadeur remit une nouvelle note très-pressante sur le même objet; il y demanda que la diète arrêtât sur-le-champ que les instructions et pouvoirs fussent remis à la délégation, conformément à la demande du ministre de Prusse.

Ce langage dictatorial produisit son effet; le lendemain, la délégation reçut l'autorisation nécessaire pour signer la spoliation prussienne.

Le général Warowski, commandant en chef de l'armée de la couronne, a remis le 28 juillet à la diète l'état de cette armée qui monte à 24 000 hommes; il a annoncé en même tems que la plupart des corps qui la composent n'ont reçu, depuis le mois de septembre dernier, que la moitié de leur

Digitized by Google

paie. On a commencé les délibérations sur cet objet ; mais rien n'a été terminé.

Les séances de la diète ont été prorogées jusqu'au 15 de ce mois.

Il est assez singulier que ce soit par cette ville qu'on ait l'état de la marine espagnole ; mais enfin le voici tel qu'on l'y a envoyé, et tel que personne d'un peu instruit ne le croira : cette marine est actuellement composée de 51 vaisseaux de ligne, 38 frégates et 67 moindres bâtimens : ces vaisseaux, ajoute-t-on, sont montés de 6,183 pieces de canon, et ont à bord 3714 matelots et 12561 soldats de marine : les troupes de terre de l'Espagne sont, toujours d'après la même autorité, réparties en quatre armées sur les frontieres du côté de la France, et s'élevent au nombre de 161,879 hommes.

Une chose malheureusement plus vraie, c'est la nouvelle suivante tirée d'une lettre de Constantinople, en date du 25 juin : « Nos affaires avec les Turcs, dit-elle, ne m'ont pas l'air de s'arranger de si-tôt, par la faute du ministre Lebrun : notre ambassadeur Descorches n'a ni pouvoirs suffisans, ni présens ; rien enfin de ce qui pourrait le faire considérer. Hier et avant-hier encore nous croyions qu'il aurait acquis un peu de prépondérance ; mais nous venons d'avoir la certitude du contraire. Les lazaristes logent dans un couvent appartenant à la France : leur incivisme avait engagé à demander leur expulsion ; mais loin de réussir dans ce projet, notre ambassadeur n'a pas même pu faire loger ses secrétaires. Je ne puis vous en dire davantage, ma lettre ne passerait pas. Notre position n'est pas belle. » Qu'en conclure ? c'est qu'il fallait envoyer Semonville à tems, et sur-tout avec une escorte de vaisseaux propre à le faire respecter dans son trajet, et non par des chemins détournés, et si mal accompagné qu'il a suffi d'une misérable escouade de guet autrichien pour arrêter l'ambassadeur de la République française auprès d'une des premieres puissances de l'Europe, à laquelle il ne devait se montrer que d'une maniere digne de la grande nation dont il allait traiter les intérêts.

De Francfort-sur-le-Mein, le 27 août.

Le jeune empereur ne paraît pas réservé à une destinée plus heureuse que son pere et son oncle descendus si rapidement du trône. En général, la maison d'Autriche a prospéré jusqu'ici. Mais une remarque assez singuliere et pourtant assez juste, c'est que les princes et princesses de cette maison ont constamment vu leur vie empoisonnée par des chagrins de toute espèce. Il ne serait pas bien difficile d'en assigner la cause. On la trouverait sur-tout dans l'ambition qui a toujours caractérisé cette orgueilleuse famille. Or l'ambition est une avarice d'un autre genre, et l'on sait que toutes les passions haineuses, qu'accompagne

Digitized by Google

qu'accompagne l'envie, ou seulement égoïstes sont les plus cruelles de toutes les maladies morales qui peuvent avilir l'ame et la tourmenter. Et qu'on n'oppose point à cette observation la vie de Marie-Therese. Si la fin de sa carriere parut paisible et brillante, combien les commencemens n'en furent-ils pas orageux?

Voici ce qu'on mande de Vienne en date du 9 : Nous n'avons pas de bonnes nouvelles du côté de la Bosnie : les Bosniaques sont opiniâtres, et ne veulent pas se prêter à notre arrangement de limites. On en est venu à de nouvelles voies de fait; le canon a été tiré de côté et d'autre. Cet objet à ce qu'il paraît ne se reglera pas sitôt. — Aux inquiétudes justement conçues à cet égard s'en joignent d'autres peut-être encore plus fondées. Il ne reste plus guères que deux mois de campagne, à moins d'entreprendre une guerre d'hiver extrêmement dispendieuse ; et pourtant les affaires du côté de la France ne sont pas à beaucoup près aussi avancées qu'on s'en était flatté. Les impôts qu'il faudra lever, les emprunts qu'on sera forcé d'ouvrir, car on ne pourra se dispenser d'avoir recours en même-tems à ces deux ressources, avanceront la ruine d'un état qui n'étant pas très-commerçant par lui-même ne peut long-tems faire face à de pareilles dépenses. On craint déja qu'il n'en résulte des secousses dangereuses : on ne se dissimule pas que la Belgique qui n'est rentrée sous le joug que par force, n'y reste aussi que par force. Déja se manifestent des mécontentemens, symptômes d'une insurrection plus ou moins prochaine.

Cependant quelques compensations adoucissent un peu cet état de choses vraiment pénible. La ville de Kaschau en Hongrie a envoyé à l'empereur un don gratuit de 15,000 florins. La cour vient aussi d'hériter pour un an des revenus de l'évêché d'Erlau dans le même pays dont le titulaire, le comte d'Esterhazy, est mort. C'est un usage observé dans ce royaume. On dit cet évêché de 100,000 florins.

Suivant des lettres de Prague, du 6 août, il y avait passé la surveille un détachement des chevaux-légers de l'empereur allant joindre l'armée. Il va être suivi d'autres détachemens qui doivent compléter les corps francs de Grun-Laudon et d'Odonnel. D'après ce qu'on mande de Hongrie, la levée des recrues pour les corps francs se fait sur les frontieres de Turquie avec le plus heureux succès. Les souscriptions sont déja remplies, et les corps vont être fermés incessamment.

L'archiduc Ferdinand a envoyé de Milan un courier à l'empereur, avec la nouvelle de l'arrestation de M. Sémonville et de sa suite. On dit qu'on a trouvé dans ses malles beaucoup de fonds et d'effets précieux; on ajoute que les mesures étaient

Digitized by Google

si bien prises qu'il eût été même arrêté dans les Etats Vénitiens. Mais ce qui rend sur-tout cette capture importante, ce sont les lettres et écrits dont on s'est emparé. — Il n'est pas vraisemblable, quoi qu'on en dise, que MM. Sémonville et Maret, qui n'avaient pas une suite bien considérable, eussent emporté avec eux beaucoup d'argent : il l'est encore moins qu'on leur ait saisi des papiers dont le cabinet de Vienne puisse tirer un grand parti. Les plans auxquels ces différentes notes se raccordaient étaient sûrement dans leur tête ; aussi l'on n'a que des pieces sans suite et à-peu-près inutiles.

On a également appris dans cette capitale que les ci-devant princes Français et les autres chefs des émigrés avaient demandé au prince de Cobourg une explication sur la prise de possession de Condé au nom de l'empereur. Ce général a répondu, comme il convenait, que cette explication était très-superflue, attendu qu'il n'y avait point d'équivoque dans sa proclamation, et que le sens en était très-clair et très-précis. Au reste ce n'est pas la faute du baron de Roll, si *Monsieur* et monseigneur le comte d'Artois n'ont point été réintegrés dans la possession des villes de Valenciennes et de Condé. L'ambassadeur de ces deux puissances qui n'en font qu'une, ou qui pour mieux dire n'en font point du tout, s'est donné des peines incroyables pour faire réussir sa négociation ; elle a échoué. Mais les augustes princes ont imaginé un excellent moyen pour que la prise de possesion de l'empereur ne pût porter aucune atteinte aux droits sacrés, imprescriptibles, éternels du régent et du lieutenant-général du royaume de France ; c'est de faire une protestation dans la meilleure forme et si parfaitement rédigée qu'un procureur au châtelet ou un huissier à verge ne s'en tirerait pas mieux. Moyennant cet acte conservatoire, il n'y a rien de perdu : c'est tout comme s'ils avaient Valenciennes, Condé, et même le reste de la France.

Le général prince de Waldeck est parti d'ici chargé d'une mission auprès du roi de Prusse. On est tenté de croire, d'après certains bruits qui courent depuis quelque tems, qu'il est allé de la part de l'empereur travailler à le disposer à une paix prochaine. Il ne le trouvera probablement pas éloigné de prendre ce parti ; car on dit depuis quelque tems à Hambourg et dans quelques autres villes d'Allemagne, que Frédéric-Guillaume ne veut pas entreprendre la campagne prochaine, et qu'il se contentera de fournir son contingent à l'armée de l'empire, c'est-à-dire que ce prince reconnaît un peu tard qu'il a eu tort de sacrifier les sommes amassées par son oncle, et les soldats formés par lui, pour la maison d'Autriche son ennemie naturelle. Il fera mieux en effet de consolider sa domination dans ses nouvelles acquisitions en Pologne. Cependant comme il ne peut se retirer brusquement de cette guerre sans courir de grands dangers et compromettre sa réputation, il

Digitized by Google

continue les opérations commencées, et paraît en préparer d'autres. Le 10, son quartier général était à Kaiserslautern, tandis que celui des Autrichiens, commandés par le général Wurmser, se trouvait établi à Ottersheim. Ces troupes s'étendaient depuis Hordt jusqu'aux hauteurs d'Insheim. Les patrouilles allaient à Belligham, Rohrbac et aux environs. L'artillerie de siége était entre Knittelsheim et Ottersheim. L'avant-garde de Condé, forte de mille hommes, était à Kurth; car il paraît qu'on dédaigne moins actuellement de l'employer pour ménager un peu plus ses forces.

Les positions ont un peu changé depuis, et le roi de Prusse est à Deux-Ponts. — Une partie de son armée bloque Landau depuis le 9, pour faciliter les opérations de l'autre côté de Saarlouis. Voici comme on arrange les mouvemens ultérieurs. Le général Schonfeld commandera la cavalerie sur l'aile gauche, et le prince de Wirtemberg celle sur l'aile droite. L'armée Prussienne sera renforcée par les Prussiens qui jusqu'à présent ont servi dans les Pays-Bas sous le général Knobelsdorf; ils y seront remplacés par des troupes de l'empire.

Le roi de Prusse a complettement réintégré dans ses possessions l'électeur de Mayence, de la part duquel les malheureux clubistes éprouvent toute sorte de persécutions. On a resserré les chaînes du despotisme appesanti son sceptre de fer à tel point que le petit nombre de peuples qui jouissent depuis long-tems d'une sorte de liberté doivent surveiller avec un extrême soin leurs gouvernans de peur de tomber dans l'oppression, et que ceux qui n'agueres affranchis par leurs généreux efforts, ont encore à combattre pour cette même liberté, doivent faire et tenir le serment de la défendre jusqu'à leur dernier soupir, puisque la mort serait préférable à l'horrible vie qui leur resterait à vivre sous des maîtres irrités. — Ceux des membres des sociétés patriotiques qu'on a jettés dans les prisons n'y reçoivent qu'une livre et demie de pain et un peu d'eau pour soutenir leur malheureuse existence. Les autres, après avoir vu brûler l'arbre de la liberté avec tous ses ornemens, seront obligés de balayer les rues, les hommes en portant le bonnet rouge, et les femmes des couronnes de paille. Le jour des représailles pourra revenir encore, et ceux qui cherchent à avilir la liberté dans ses signes représentatifs, verront peut-être plutôt qu'ils ne le croient ce même bonnet surmonter la pique qui aura servi à la reconquérir, et ces couronnes de paille allumer de nouveau le bûcher dont les flammes anéantiront pour jamais les titres féodaux dictés par l'orgueil qui se venge aujourd'hui si cruellement! Le roi-prêtre vient en outre de notifier par un mandement de son vicariat général et que tous les mariages faits par des prêtres assermentés des Français et la plupart des officiers municipaux sont déclarés nuls, que les personnes liées ensemble d'une manière

Digitized by Google

aussi illégale, sont tenues, sous la responsabilité la plus grave, de vivre séparés jusqu'à ce qu'après en avoir obtenu la permission du magistrat un prêtre légal leur ait conféré le saint sacrement de mariage. »

S'il faut en croire les dernieres nouvelles que nous n'osons garantir, il y a eu le 21 et le 22 des affaires très-vives entre les troupes de la République et des détachemens considérables des armées prussiennes, autrichiennes et émigrées. Au premier combat les Français furent débusqués de Penvald avec perte d'hommes et de canons; au second, ils perdirent 700 hommes près de Weissembourg; ce qui met à découvert cette place et Lauterbourg.

Des lettres de Dourlach du 21, disent que la veille les Autrichiens, après avoir forcé les postes français, se portèrent au nombre de 1200 près d'Arlauden au delà du Rhin. Ces Autrichiens, renforcés de 500 hommes de Bruchsal, vont probablement établir un pont près de Knieligen; ils ont déja conduit douze pieces de canon sur ce terrein, d'où les Français avaient retiré précipitamment le leur.

Tout cela peut-être; mais en général il faut se défier des relations et des calculs des puissances coalisées, témoin le dernier donné par la cour de Berlin: elle ne fait monter sa perte, ainsi que celle de ses alliés, en hommes tués, blessés ou prisonniers, depuis le blocus de Mayence jusqu'à la reddition, qu'à 2717. On est pourtant sûr que la prise de Valenciennes a coûté aux puissances coalisées plus de 18,000 hommes. Qu'on juge par analogie de ce qu'a dû leur coûter celle de Mayence, défendue avec autant d'habileté et de courage!

Provinces-Unies et Belgique.

Des lettres d'Amsterdam, du 24, disent positivement que le 20 les Français ont fait, du côté de Lille, une attaque violente qui a coûté cher aux armées combinées et sur-tout aux Hollandais. On ajoute qu'en général les Provinces-Unies, même celles où le statdhouder a le plus d'influence, sont bien dégoûtées d'une guerre qui ruine absolument leur commerce, et dans laquelle les Anglais leur vendent usurairement des secours insuffisans pour les mettre à couvert du ressentiment de la France, si cette puissance voulait déployer des forces un peu considérables de ce côté. D'ailleurs les Provinces-Unies sont dans un état d'épuisement bien croyable, quand on songe à tout l'argent qu'en tira la Prusse, il y a quelques années, lorsqu'elle vint lui donner insolemment la paix de l'esclavage. La sœur de Frédéric-Guillaume profita du despotisme que les armes de son frere avaient mis le statdhouder son époux en état d'exercer, pour lui faire lever des im-

Digitized by Google

pôts qui ressemblaient assez aux contributions qu'un général vainqueur tire d'une ville ; et la plus grande partie de cet argent passa au roi de Prusse ; en sorte que la Hollande n'a plus que le souvenir de son opulence. Déja les Etats-Généraux ont déclaré que l'argent leur manquait absolument, et qu'ils étaient dans l'impossibilité de continuer cette guerre désastreuse. La fameuse vaisselle d'or du prince d'Orange vient d'être convertie en ducats ; ils sont principalement destinés aux moyens de corruption, l'arme favorite des despotes, quand ils ne peuvent ou n'osent employer celle de la crainte ; mais tout cela ne saurait mener bien loin, et l'on prévoit déja la nécessité de proposer la paix ou même de la demander : en effet, on a des vaisseaux de ligne tout prêts à Rotterdam, mais on manque d'hommes pour les armer ; d'ailleurs des renseignemens sûrs font connaître que la compagnie a vendu cette année ses épiceries, la principale branche de son commerce, en moindre quantité ou à un taux beaucoup plus bas qu'en 1792, puisqu'il se trouve une différence de plus d'un millions de florins : ce déficit l'a forcé de renvoyer le paiement de ses assignations à 1796, et l'on craint bien que cette espece de banqueroute n'en amene une réelle et générale. C'est apparemment pour la prevenir, en faisant promptement la paix, que le greffier Fagel est allé à Londres, quoique sa présence soit extrêmement nécessaire aux Etats pour plusieurs affaires importantes qui ne peuvent guères se traiter sans lui.

L'Angleterre, qui fait faire aux Hollandais une guerre si contraire à leurs véritables intérêts, vient aussi d'envoyer auprès de la cour de Bruxelles pour y déployer le caractere d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire, le lord Elgin, le courier le plus actif du cabinet Britannique, le même qui a été à Padoue, à Pilnitz, auprès du roi de Prusse : on soupçonne que c'est pour la cession des Pays-Bas maritimes, que l'empereur se résout enfin d'abandonner à l'Angleterre, en paiement des grands efforts qu'elle va faire sur le continent. En effet elle doit joindre aux troupes qu'elle y entretient déja 6000 hommes de Wirtemberg et 4000 mille de Hesse-d'Armstadt qu'elle prend à sa solde, et qui doivent être rassemblés dans les Pays-Bas dans le courant de septembre.

Au reste l'Autriche ne paraît pas être sans inquiétude pour la Belgique, puisque suivant des lettres de Mons, du 26 août, toute la grosse artillerie a été renvoyée vers Bruxelles. — On parle aussi de l'établissement prochain de nouveaux impôts, dont la perception sera sûrement difficile et pourrait achever d'aliéner les Flamands, qui ne sont rentrés qu'avec peine sous le joug, et qu'il faut ménager comme un peuple jaloux de ses priviléges.

Voici un témoignage non suspect de la belle défense faite

Digitized by Google

par la garnison de Valenciennes. « Nos troupes, disent des lettres de Tournay du 14, à leur entrée dans Valenciennes, ont trouvé la ville à moitié détruite et peu de maisons qui ne fussent endommagées ; mais on a trouvé plus de 600 pièces d'artillerie et une immense quantité de munitions de guerre. La garnison de cette place sera formée par des régimens Wallons : on y a chanté le 2 un *Te Deum* solemnel, auquel la plupart des habitans ont assisté. Le soir, on a donné au théâtre *Richard, cœur de Lion.* » — Le clergé de Condé a été réintegré ainsi que le chapitre, qui a pompeusement célébré le 4 sa première messe : il est évident par la fin de cette lettre qu'en général l'esprit public était mauvais dans ces deux villes, et que les braves garnisons ont eu à lutter contre des ennemis du dedans aussi bien que du dehors.

ITALIE ET SUISSE.

Il ne faut pas dissimuler à la République française les véritables dispositions de la nation Helvétique ; on les connaîtra par le morceau suivant.

La décision de la question, *si l'on reconnaîtrait formellement la France comme République*, agitée dans la dernière diète des états helvétiques de Frawenfeld, a été renvoyée à la diète de l'année prochaine. Pour cette fois, elle eût très-probablement été négative, vu que les cantons catholiques sont dans ce moment mal affectionnés à la France.

Dans ces cantons catholiques on leve deux nouveaux régimens pour l'Espagne et le Piémont. L'ambassadeur de France a porté des plaintes à ce sujet, et a déclaré que cette mesure serait regardée comme une lésion de la neutralité. Les cantons, dans leur réponse, disent que dans des tems plus reculés, et notamment sous le regne de Louis XIV, il avait toujours été permis aux Suisses de fournir de nouvelles troupes belligérantes, lors même qu'il n'existait point de traité à ce sujet.

Les officiers du régiment de Zurich, ci-devant au service de France, ont pourtant reçu, la semaine dernière, les pensions qui leur avaient été allouées dans les traités, en espèces sonnantes, sans qu'on ait exigé d'eux de les dépenser en France.

L'Autriche qui vraisemblablement croit trouver dans tous les cantons le même esprit aristocratique dont celui de Berne est animé ; l'Autriche, qui voudrait armer toute l'Europe contre la France et se soulager en partie du poids de cette guerre, en en faisant partager aux autres peuples le fardeau, a sommé les Suisses de faire évacuer le Porentru : on ne sait pas encore de quelle manière ils ont répondu à cette demande.

Digitized by Google

Les Anglais jouent le même rôle de provocateurs auprès de tous les petits Etats d'Italie, qu'ils menacent pour leur faire abandonner la neutralité. En conséquence le doge de Gênes a été obligé d'écrire, le 3 août, la lettre suivante à tous ses consuls :

« Notre consul,

» Le consul d'Angleterre nous a participé que l'amiral de l'escadre anglaise dans la Méditerranée, a donné ordre au capitaine de sa flotte en croisière, de s'emparer de tous les bâtimens neutres, de quel pavillon qu'ils soient, destinés pour les ports de France ou à elle appartenant, portant munitions de guerre, grains, farines et en général toute sorte de provisions. La susdite participation mérite notre attention particulière, et nous sommes déterminés à en faire prévenir par votre canal les sujets et capitaines de notre nation. — Adieu, nous vous souhaitons tout le bien possible. »

ANGLETERRE. *De Londres, le 20 août.*

On ne peut se dissimuler plus long-tems le tort que cette guerre désastreuse fait à notre commerce ; peut-être ne s'en relevera-t-il jamais : les trois cinquièmes de nos manufactures allaient en France : des mœurs républicaines vont faire renoncer à tous les objets de luxe que nous y portions, et les autres états de l'Europe ne sont pas assez riches pour nous acheter ce que nous vendions aux Français. On est bien étonné ici qu'ils ne tombent point sur les vaisseaux Portuguais, d'autant mieux qu'un des leurs venant des Indes a été retenu dans le port de Madere par le gouverneur.

Le combat qui devait avoir lieu sur les côtes de Brest entre les flottes Anglaise et Française ne s'est point réalisé, parce que cette dernière avait une excellente position qu'on n'a pu lui faire quitter, si bien que la flotte de Howe est de retour : celle de Hood croise devant Toulon, et un bruit vague court que cette ville lui a été livrée par les habitans.

Il paraît que le lord Chatham, premier lord de l'amirauté et frere du ministre Pitt, va être destitué pour incapacité ; les amiraux se plaignent de cet homme inepte, et qui n'avait été porté que par la faveur de son frere à une place qu'il n'aurait jamais dû occuper.

Nous apprenons par le capitaine Gnow, de la *Diana*, arrivé à Liverpool, qu'à son départ de Hampton-Road en Virginie, la flotte Française des Indes occidentales, composée de 100 voiles, sous le convoi de deux vaisseaux de 74 et de deux frégates, avait mouillé la veille dans cette rade. Elle venait du Cap-Français, qu'elle avait quitté le 23 juin, au moment où cette ville était en flammes.

Digitized by Google

Extrait d'une lettre d'un gros négociant d'Amérique à son ami à Londres.

« Par addition aux pieces (1) que je vous envoie ci-jointes, mon bon ami, je dois vous observer que M. Hamilton (de la trésorerie) a ordonné, par une circulaire, aux collecteurs des douanes, dans toute l'étendue de l'Amérique, d'admettre dans les ports des Etats-Unis, toutes les prises faites par les Français sur les puissances belligérantes, dès qu'ils auront donné caution pour les droits et tonnage; et que par la même lettre il leur défend expressément de laisser entrer dans les mêmes ports aucune prise faite sur les Français par les mêmes puissances. »

Art. XXII. Il ne sera permis à aucun corsaire étranger, non appartenant à quelque sujet de S. M. T. C., ou à un citoyen desdits Etats-Unis, lequel aura une commission de la part d'un prince ou d'une puissance en guerre avec l'une des deux nations, d'armer leurs vaisseaux dans les ports de l'une des deux parties, ni d'y faire vendre les prises qu'il aura faites, ni d'échanger, en aucune maniere quelconque, les vaisseaux, marchandises ou aucune partie de leur cargaison; il ne sera même pas permis d'acheter d'autres vivres que ceux qui lui seront nécessaires pour se rendre dans le port le plus voisin du prince ou de l'état dont il tient sa commission.

XXIII. Les vaisseaux ou bâtimens des deux parties contractantes assureront aux marchandises qui se trouveront à leur bord la liberté et la sûreté, quand même le chargement ou partie d'icelui appartiendroit aux ennemis de l'un des deux; bien entendu néanmoins que la contrebande sera toujours exceptée, telle que munitions de guerre, armes, etc.

P. S. Nous apprenons à l'instant même que les Etats-Unis de l'Amérique, indignés de voir l'Angleterre vouloir leur faire la loi et leur défendre de vendre aux Français leurs grains et leurs farines, les principales productions de leur sol, ont mis un embargo général sur les bâtimens anglais qui se trouvent dans leurs ports; on ajoute que le ministre des Etats-Unis auprès de la cour de Londres se dispose à partir; ce qui donnerait un caractere plus grave à cette rupture serait un symptôme de guerre prochaine, et ferait une importante diversion en faveur de la France.

---

(1) Les pieces dont il est fait mention dans la lettre précédente, consistent dans les deux articles suivans du traité de 1788 entre la France et l'Amérique, cités comme la justification de cette mesure de la part des Etats-Unis.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE ROBESPIERRE.

Séance du mardi 27 août.

On fait lecture d'une lettre des représentans du peuple, datée d'Avignon le 16 août, qui présente le tableau des excès commis par les Marseillais pendant leur séjour dans cette ville.

Treillard et Bernier sont envoyés à Dunkerque pour soutenir le courage des habitans, qui déjà avec la garnison ont fait une réponse vigoureuse à la sommation du général Anglais.

Un membre se plaint de ce que la correspondance entre Paris et les départemens du midi situés au-delà de Lyon, est tout-à-fait interrompue. Le directeur des postes, mandé à la barre pour donner des éclaircissemens, dit qu'à la vérité les lettres dirigées à Lyon par Mâcon ont été interceptées par les représentans du peuple, et le général Kellermann, mais que celles dirigées par Moulins sont parvenues à Lyon. Il annonce qu'il s'est concerté avec le ministre de l'intérieur pour diriger par une autre route les couriers qui passaient à Lyon pour se rendre à Grenoble.

Le comité des finances fait rendre un décret par lequel on accorde des indemnités aux capitaines de navires qui ont ramené dans leur patrie les Français expulsés de Cadix par ordre du gouvernement espagnol.

On renvoie à la commission des six une lettre des administrateurs de la compagnie des Indes, qui demandent qu'on leur donne une connaissance positive des faits allégués contre eux dans la séance du 25 par Julien de Toulouse.

Le président fait donner lecture d'une lettre particulière qui annonce de grands succès obtenus sur les rebelles. Drouet invite la Convention à ne point se livrer à l'enthousiasme; car cette nouvelle, dit-il, rappelle celle donnée, il y a quelques jours, par Cruzé-Latouche, d'une victoire éclatante remportée sur les rebelles, dont on évaluait la perte à 25000 hommes: or, tout le monde sait que malheureusement cette nouvelle ne s'est point confirmée.

Le comité des finances fait adopter un projet de décret concernant les titulaires d'offices, les gagistes et pensionnaires de la liste civile. Il leur sera accordé des secours une fois payés, ou des pensions. Le *minimum* des pensions sera de 200 liv. à

Digitized by Google

cinq ans, et de 400 liv. à dix ans de service. Le *maximum* sera de 100 liv.

Amar dénonce Kellermann; il lui inpute la longue résistance des Lyonnais et l'invasion des Piémontais dans le département du Mont Blanc. — Renvoyé au comité de salut public.

Quinze millions sont mis à la disposition du ministre de l'interieur pour achat de subsistances et indemnités à accorder au citoyens dont les propriétés ont été ravagées par l'ennemi ou par la grêle.

Barrere fait lecture de la correspondance du comité de salut public. Dans les Hautes-Pyrennées, les Espagnols au nombre de trois mille, viennent d'être battus. On leur a fait beaucoup de prisonniers et pris des canons; dans la Vendée, Cholet et Mortagne sont au pouvoir des patriotes. Les Piémontais ont été battus dans la Maurienne; 1600 d'entr'eux sont cernés dans la Tarentaise. Les Lyonnais n'ayant pas voulu se soumettre, on a tiré de Grenoble et des Alpes de la grosse artillerie et le bombardement de cette ville commencera le 23 août.

La Convention avait ordonné à son comité de salut public de lui donner des renseignemens sur Kellermann. Barrere lit à ce sujet un passage d'une lettre de Dubois-Crancé. Ce représentant du peuple y dit : *Kellermann est franc; mais il mollit sur les mesures. Si on lui annonçait le commandement de l'armée du Nord ou du Rhin, Lyon serait bientôt pris.* Une lettre écrite par une Lyonnaise et interceptée porte : *on dit que Kellermann marche sur Lyon; je m'en étonne, il est dans nos intérêts.* Le comité a pris des mesures à l'égard de Kellermann.

Barrere termine son rapport en annonçant que cette semaine, les forges seront levées dans Paris pour la fabrication des armes.

La discussion est reprise sur le code civil; plusieurs articles sont décrétés.

Séance du mercredi 28 août.

Le comité de salut public fait adopter un projet de décret qui met à la disposition du ministre de la guerre et des représentans du peuple les poudres et salpêtres de la République. Le salpêtre est fixé à 25 sous la livre; tous les ouvriers en poudre et en salpêtre sont en réquisition : un million est mis à cet effet à la disposition du ministre.

On fait lecture de plusieurs dépêches des représentans du peuple à l'armée du Nord. La première annonce le siége de Dunkerque par les Anglais : le général Houchard doit s'avancer sur eux à la tête de 30,000 hommes.

La seconde dépêche rend compte de deux traits de bravoure qui méritent d'être connus :

« Vers le 15 juillet, nos postes de Lincelles voulurent en enlever un à l'ennemi; ils prirent en effet 14 hommes; la

Digitized by Google

surprise n'eut pas lieu, et l'affaire s'engagea vivement; le brave Reignier, cavalier au 20e. régiment de cavalerie, eut son cheval tué sous lui, ce qui l'obligea de combattre à pied, le sabre à la main; voyant le cheval d'un cavalier du 13e. régiment entre les mains de l'ennemi, il se précipite seul au milieu d'eux, coupe le bras à celui qui conduisait le cheval, s'en empare et revient monté au secours d'un officier du 13e. regiment, qui, après avoir essuyé le feu d'un peloton de 10 hommes, se trouvait au milieu de leurs bayonnettes, sans vouloir se rendre; il avait tué le chef, et se couvrait de son sabre lorsque le brave Reignier arrive à son aide, fend la tête à l'un, coupe un bras à l'autre, et ces deux braves réunis, sont rendus à leurs freres et à la République. »

Ces deux traits de courage sont admirés par l'Assemblée; elle charge le ministre de la guerre d'en récompenser les auteurs.

Lettre des représentans du peuple envoyés près de l'armée du Nord, et délégués dans les départemens du Pas-de-Calais et du Nord, à la Convention nationale.

« Citoyens nos collegues, réunis hier pour nous procurer des renseignemens utiles à nos missions respectives, nous conférâmes aussi sur l'état de choses relativement à la guerre. Nous avons été vivement peinés de la conduite de quelques bataillons qui avaient abandonné leurs postes, notamment celui de Wouarvault, presque sans se défendre. Les généraux et nous avons senti qu'il était indispensable de reprendre ce poste important; en conséquence, on a arrêté de l'attaquer sur-le-champ, ainsi que le château d'Eskelbeque, où les ennemis avaient placé 11 à 1,500 hommes avec du canon. Ces deux attaques avaient le double objet de chasser les ennemis de leurs positions avantageuses, et de faire une diversion au siege de Bergue, qu'une armée d'Anglais et d'Hollandais a commencé depuis deux jours. Notre opération a fini à souhait. Les ennemis attaqués à la fin du jour avec une valeur incroyable ont été repoussés et chassés du château d'Eskelbeque et de Wouarvault. Les troupes de la République méritent d'autant plus d'éloges dans cette circonstance, que la plus grande partie était fatiguée d'une marche de neuf lieues, et qu'elles avaient à combattre un ennemi retranché. Cette action a ranimé le courage de toute la petite armée qui défend ces contrées, et l'on doit tout attendre du témoignage de valeur et de dévouement qu'elle vient de donner.... »

Signés, Billaud-Varennes, Duquesnoy, Niout.

Bourbotte, l'un des représentans du peuple envoyés dans la Vendée, de retour de sa mission, donne des détails relatifs à la suspention prononcée par Goupilleau et Bourdon de l'Oise, contre Rossignol. Il paraît qu'il n'a été suspendu que parce

Digitized by Google

qu'il contrariait les vues de ces deux représentans, qui loin d'approuver le décret qui ordonne l'incendie des forêts de la Vendée, refuserent de concourir à son exécution. » A peine avais-je commencé, raconte Bourbotte, à leur lire les premieres lignes du plan de campagne que Rossignol et moi nous avions déterminé, et auquel le comité de salut public avait donné son assentiment, qu'ils me dirent que c'était un amas de sottises, que celui qui avait machiné ce plan était une bête, et que le comité de salut public n'y entendait rien. Ne pouvant plus rien répondre à cette déclaration, je pris à la main le décret de la Convention nationale sur les rebelles de la Vendée, et je leur demandai s'ils s'étaient occupés des moyens de le mettre à exécution. Ils me répondirent que ce décret était un décret contre-révolutionnaire ; qu'il renfermait des dispositions si atroces qu'ils juraient de poignarder le premier qui voudrait les exécuter, et que je serais moi-même le premier frappé si j'osais m'attacher à cette exécution..... Tout me persuadait que la délibération en était prise avant mon arrivée, et que j'allais être arrêté ; aussi-tôt je me saisis d'une paire de pistolets, et je jurai de brûler la cervelle au premier qui oserait faire un mouvement pour commettre cet attentat. »

A la suite de quelques débats, l'Assemblée rend au général Rossignol le commandement en chef de l'armée de la Rochelle. Les deux représentans qui l'avaient destitué sont rappellés à Paris.

Sur la proposition de Basire, la Convention nationale décrete que la France est en révolution jusqu'à ce que son indépendance ait été solemnellement reconnue par les puissances étrangeres.

Séance du jeudi 29 août.

On fait lecture d'une lettre des représentans du peuple à l'armée des Alpes, datée du camp devant Lyon. Ils annoncent qu'après avoir inutilement donné aux Lyonnais 30 heures de réflexion, ils ont bombardé la ville le 24 au soir. Un incendie terrible s'est manifesté vers le quai de la Saône : Bellecour, l'Arsenal, le port du Temple, la rue Merciere, la rue Tupin et autres adjacentes sont totalement consumés. On peut évaluer la perte de ces deux nuits à 200 millions.

« Nous avons envoyé cet après-midi, ajoutent les commissaires, un trompette à Lyon y porter la lettre ci-jointe ; nous avons donné trois heures pour y répondre ; les trois heures passées, le bombardement recommencera. »

Proclamation des représentans du peuple aux citoyens de Lyon.

« Les armées de la République vous ont fait du mal parce que vous l'avez voulu ; craignez que vos malheurs n'augmentent encore, et que votre ville n'offre un exemple terrible de la punition d'une cité rebelle. Nous vous envoyons le bulletin

Digitized by Google

de la Convention ; vous y verrez que nous avons fait notre devoir, et nous vous assurons que nous persisterons.

» Ne comptez pas sur les Piémontais, ils sont arrêtés dans la Maurienne ; ne comptez pas sur les Marseillais, ils sont rentrés dans leurs murailles : ne comptez pas enfin sur la faiblesse de la Convention, vous voyez son décret. Vous dites que vous avez accepté la constitution, et que vous voulez être libres ; mais votre liberté ne peut être autre que celle qu'ont juré de maintenir tous les autres Français.

L'officier porteur de ces dépêches est admis à la barre. Il dit que la proclamation de Dubois-Crancé, ayant été portée à Lyon, le peuple s'est assemblé, et a voulu délibérer par lui même ; mais que la prétendue commission populaire n'a rien épargné pour étouffer la voix du peuple ; elle a fait enfermer les uns dans les cachots, et fusiller les autres. « Comptez, législateurs, ajoute l'officier, qu'en frappant Lyon vous frappez les Piémontais et toutes les puissances avec lesquelles cette ville rebelle a des intelligences. »

D'autres lettres de la même armée ont annoncé que le 25 au soir le bombardement a recommencé avec plus de force, et a ajouté la destruction de plusieurs quartiers aux dégâts occasionnés le 24 par l'explosion de l'Arsenal. Les habitans persistent néanmoins à se refuser à toute conciliation.

La Convention a décrété un secours provisoire de 500,000 l. pour indemniser les citoyens du fauxbourg la Guillotiere des pertes qu'ils ont essuyées.

Il existait dans le district de Saint-Pol, département du Pas-de-Calais, des attroupemens séditieux qui prenaient une direction vraiment alarmante. Déja les rebelles étaient au nombre de 300. Ils avaient abattu dans plusieurs endroits l'arbre de la liberté ; désarmé les patriotes, en leur annonçant qu'ils voulaient un roi, qu'ils allaient bientôt être au nombre de 10,000. — Ce rassemblement qui menaçait de faire du Pas-de-Calais une nouvelle Vendée a été détruit. Le tribunal criminel va faire justice des chefs.

Une députation du conseil général de la ville de Saint-Quentin vient solliciter des secours en vivres et en munitions de guerre. Deja les Autrichiens se sont avancés les 25 et 26 du courant, jusqu'à Cateau situé à sept lieues de Saint-Quentin, où ils ont commis les plus horribles brigandages. Les pétitionnaires demandent une avance de 200,000 liv. Cette somme leur a été accordée. Mais il s'est élevé une discussion très-vive sur l'infidélité de quelques fournisseurs des armées. Trois d'entr'eux, Gigot, Dumas et Petitjean, ont été dénoncés. L'Assemblée les a décrétés d'accusation, et les a renvoyés devant le tribunal révolutionnaire.

Rhul fait part d'une lettre du secrétaire des douze sections de Strasbourg, en date du 25 août : en voici l'extrait.

« Samedi dernier, le sang a coulé à grands flots entre Lanterbourg et Weissembourg. Le gros bourg de Gaudei était

Digitized by Google

tombé au pouvoir des ennemis ; les habitans ont pris la fuite dans les bois, ils y ont été poursuivis ; ces tigres ont coupé le sein aux femmes, ont crevé les yeux à des enfans et coupé les bras et les pieds aux hommes, et les ont laissé périr en cet état. De telles horreurs ont tellement animé les habitans que le tocsin a sonné. Six mille paysans se sont levés et armés des instrumens de leurs travaux, ils se sont précipités sur les ennemis ; 15,000 brigands ont mordu la poussière. Nous avons à regretter 5,0000 tant volontaires qu'habitans. »

Cette lettre prouve, a dit Rhul, qu'on n'a pas besoin d'être discipliné pour vaincre des brigands enrégimentés.

Billaud-Varennes de retour de l'armée du Nord, donne des renseignemens sur la situation de cette armée, qu'on a laissé trop long-tems ignorer à la Convention. La levée du camp de César, fruit d'une trahison, a ouvert le passage à l'ennemi, qui a passé l'Escaut sans coup férir. Toute l'armée était tellement en désordre, qu'elle se replia jusqu'au delà d'Arras.

Le camp de Cassel que l'on disait fort de dix mille hommes, ne renfermait que 1500 hommes effectifs.

Pendant que l'ennemi ravageait les campagnes de Lille, les administrateurs de cette ville faisaient des requisitions à Dunkerque pour en tirer du blé, ce qui aurait réduit cette place à se rendre aux Anglais, faute de subsistances, si les représentans n'étaient arrivés à tems pour empêcher cette mesure pernicieuse.

Billaud se plaint ensuite de ce que les chevaux de luxe ne sont point arrêtés pour le service de l'armée. La Convention décrete « que tout citoyen qui a des chevaux de luxe, de selle, ou de chevaux de trait non employés à l'agriculture, sera tenu d'en faire sa déclaration devant la municipalité ; la municipalité les fera visiter, estimer, et marquer au coin ; il en sera fait un état qui sera adressé aux districts qui le feront parvenir au conseil exécutif par l'intermédiaire des départemens : le conseil exécutif en fera dresser un tableau général par chaque département de la République.

» Toutes les troupes à cheval, non encore organisées, seront incorporées dans les différentes armées pour y remplir les cadres existans.

» Les officiers des troupes de ligne qui n'ont pas encore pris l'habit national, conformément au décret rendu depuis long-tems, seront destitués sur-le-champ. »

Barrere a fait lecture de la correspondance des armées. — Sur la route de Nantes aux Sables les postes de la Morignere et de la Sorignere ont été pris aux rebelles. — Une lettre de Douai sous la date du 24 porte que quatre mille hommes du district de Saarbruck sont entrés dans la place ; la garnison va rejoindre l'armée. — Mille hommes de renfort se sont jettés dans Dunkerque, l'ennemi a rapproché ses batteries, et l'on s'attend à toute heure à recevoir les premieres bombes.

Le général Cartaux est aux portes de Marseille.

Digitized by Google

Séance du vendredi 30 août.

On admet à la barre des commissaires des sections de Bordeaux, porteurs d'une adresse à la Convention. Ils l'invitent à être indulgente sur la rédaction de cette adresse. « Il est doux, législateurs, disent-ils, de trouver des innocens où on a cru trouver des coupables. » Dans cette adresse les sections de Bordeaux demandent le rapport du décret qui met hors de la loi les membres de la commission populaire : cette commission, y est-il dit, a été créée par le peuple ; en la frappant, c'est attaquer sa souveraineté ; rapportez donc un décret qui, s'il était mis à exécution, produirait le plus grand mal.

« Sans doute, s'est écrié Chabot, l'égarement des révoltés de Bordeaux pouvait, avant l'acceptation de la constitution, avoir un prétexte ; mais depuis la journée du 10 août, les habitans de Bordeaux, qui se sont permis d'interroger sur la sellette des représentans du peuple, sont des scélérats dont il faut punir l'audace. Citoyens, les scenes affligeantes qui se passent maintenant à Lyon et à Marseille, sont l'ouvrage des marchands de Bordeaux ; ils en attendent le résultat, afin de se découvrir et d'arborer l'étendard de la contre-révolution. Il y a dans Bordeaux des conspirateurs dont il faut se saisir, et dont la tête doit tomber sur l'échafaud. Je demande que le comité de salut public, qui semble dormir, nous rende compte des événemens qui ont eu lieu à Bordeaux, il y a huit jours, où vos commissaires ont été interrogés comme des criminels. » — Cette proposition, appuyée par Lacroix, est décrétée.

Goupilleau (de Fontenay) dénoncé par Bourbotte, à l'occasion de la suspension du général Rossignol, demande à être entendu, et il annonce qu'il prouvera, les pièces à la main, que la Convention a été trompée. Sur la proposition de Danton, l'Assemblée décrete le renvoi de cette affaire au comité de salut public.

Lequinio et Lejeune, représentans du peuple dans le département de l'Aisne, écrivent de Soissons, le 28 de ce mois, que les 30,000 hommes extraits de l'armée de la Moselle pour renforcer l'armée du Nord, arrivent successivement à leur destination. Nous les avons trouvés, disent les représentans, tous pleins du courage et du civisme qui doivent caractériser de vrais Républicains, et ces dispositions nous sont garantes des plus heureux succès.

Malheureusement ils n'ont pas un compte aussi satisfaisant à rendre de la conduite et des sentimens d'une portion de la garnison sortie de Valenciennes après la reddition de cette place. L'or du duc d'Yorck a eu l'influence la plus caractérisée sur la division du général Boileau. Beaucoup de ces hommes indignes de la liberté n'ont pas rougi de crier et de répandre que le duc d'York était le seul homme qui pût rendre la France heureuse, et qu'il fallait le porter au trône.

Digitized by Google

A Soissons, ces hommes corrompus se sont comportés comme des sacrilèges étrangers auraient à peine osé faire, et ils ont provoqué l'animadversion générale. Ils ont refusé d'assister à la fête fraternelle du 10, et pendant que les citoyens la célébraient, la garnison de Valenciennes s'est liée par groupes, insultant et tournant en dérision les patriotes.

Renvoyé au comité de surveillance.

La nouvelle que le camp d'Ornebach avait été forcé, et que le fort de Bitche avait été pris, est démenti aujourd'hui par une lettre du citoyen Claude, représentant du peuple.

Séance du samedi 31 août.

Quelques marchands de Paris réclament contre la confiscation de leurs marchandises qui a été faite en vertu de la loi contre les accapareurs. — L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Une lettre du général Cartaux et des représentans du peuple dans les départemens du midi, annonce l'entrée des troupes de la République dans la ville de Marseille; cette entrée s'est faite au milieu des plus vives acclamations du peuple. Les Marseillais retranchés sur la hauteur de Septemes, à 2 lieues du château d'Albertas, ont été complettement battus et dispersés. Les représentans du peuple se disposent à aller attaquer Toulon avec des renforts qu'ils attendent de l'armée d'Italie. « Cette ville, disent-ils, est en pleine contre-révolution. On nous a rapporté que les traîtres qui y dominent l'avaient livrée aux Anglais. Ils en sont capables. »

Saint-André représente à l'Assemblée que ce n'est qu'au mauvais choix des officiers de marine qu'est due la révolte de Toulon; qu'il est infiniment pressant, d'appeller au commandement des hommes capables de renouveller les glorieuses actions de Jean Bart et des Dugué-Trouin qui étaient de vrais sans-culottes; il demande que le comité de marine s'occupe enfin d'épurer notre marine. — Cette proposition est adoptée.

Danton prend ensuite la parole: « La nation, dit-il, vient de donner une grande leçon à l'aristocratie marchande dans la personne des Marseillais. Il faut que cette leçon ne soit pas perdue; que ceux qui ont conquis Marseille à la liberté soient récompensés et que les contre-révolutionnaires soient punis; il faut que les commerçans qui ont vu avec plaisir l'abaissement des nobles et des prêtres dans l'espérance de s'engraisser de leurs biens et qui aujourd'hui favorisent la contre-révolution avec plus de perfidie, soient abaissés; il faut se montrer aussi terrible envers eux qu'à l'égard des premiers. Je demande que les comité de salut public et de législation soient chargés de présenter à la Convention les moyens de faire payer les frais de cette guerre par les contre-révolutionnaires de Marseille, et le mode d'application de la loi qui

Digitized by Google

qui doit faire tomber la tête de ses scélérats. » — Les propositions de Danton sont décrétées.

Les représentans du peuple près l'armée des Alpes écrivent de devant Lyon que, dans la nuit du 27 au 28, le feu a été suspendu ; mais l'incendie continuait dans différens quartiers de la ville. Trois cents maisons sont absolument réduites en cendres. Les Lyonnais avaient tenté une sortie du côté de Rivedegié ; on leur a tué 27 hommes, enlevé une pièce de canon et fait 13 prisonniers, dont un de leurs chefs, nommé Servan, fils d'un gros négociant. Les représentans du peuple attendent l'arrivée d'une colonne de Clermont pour exécuter une attaque de vive force, du succès de laquelle ils sont, disent-ils, assurés.

Une lettre de Bentabolle et Levasseur annonce la prise des postes de Rouc, Turcoing et Lanoy, par des détachemens de l'armée du nord. Le second, défendu par 4000 Autrichiens, a été enlevé à la baïonnette, après une résistance des plus opiniâtres.

L'administration du département du Pas-de-Calais écrit que la rébellion qui avait éclaté dans le district de Saint-Pol est entièrement appaisée. Trois cents des révoltés ont été faits prisonniers ; les autres taillés en pièces ou dispersés. Douze mille hommes avaient été requis pour cette expédition. Une armée de quarante mille hommes se serait levée, si on n'eût été forcé de mettre des bornes au zele des communes patriotes.

Après la lecture de ces dépêches, la Convention a repris la discussion sur le code civil. Plusieurs articles ont été décrétés.

Séance du dimanche 1er. septembre.

Les commissaires dans le département du Nord demandent que la Convention désigne un local pour renfermer les personnes suspectes dont les prisons de Lille regorgent.

Cette lettre est renvoyée au comité de salut public, chargé de choisir une maison nationale.

Une lettre instruit la Convention, qu'à la nouvelle de la marche des ennemis sur les départemens de la Meurthe et de la Moselle, le tocsin y sonna dans toutes les campagnes, et 5,000 hommes partirent aussi-tôt pour les frontieres avec des vivres pour 15 jours.

Le ministre de la guerre fait passer à la Convention une lettre du général Landremont, datée de Weissembourg le 28 août. Elle annonce que depuis le 22 l'armée s'est battue tous les jours, et a fait des prodiges de valeur. Le général n'entre dans aucuns détails.

Des nouvelles de Chambéry font espérer que bientôt le département du Mont-Blanc sera entièrement évacué par les Piémontais.

Digitized by Google

On mande de Dunkerque, en date du 29 et du 30 août, que les citoyens et la garnison de cette ville font si bonne contenance que l'ennemi n'ose approcher.

Une affaire de poste a eu lieu à Elne dans les Pyrennées orientales : un détachement de notre armée a chargé les Espagnols la bayounette au bout du fusil, et s'est emparé de ce poste.

Toutes ces nouvelles sont reçues avec une vive satisfaction.

La barre s'est ouverte aux pétitionnaires.

Une députation de la section des Arcis vient demander un mode uniforme sur la réquisition des jeunes gens dans toute l'étendue de la République ; elle observe que laisser un mode à l'arbitraire des sections ou des communes, c'est ouvrir une vaste carriere aux haines et aux divisions ; en conséquence, cette section propose pour mode uniforme, de faire marcher tous les jeunes gens et tous les célibataires jusqu'à 40 ans, ainsi que les divers employés dans les administrations publiques qui ne sont pas peres de famille. — Applaudi et renvoyé au comité de salut public.

Les citoyens de la section des Piques, mis en requisition se présentent ; l'un d'eux s'exprime ainsi : « Législateurs, nous nous glorifions d'avoir été choisis pour combattre les ennemis de notre patrie. Levés en masse, nous sommes prêts à partir. Nous jurons tous de ne rentrer dans nos foyers que lorsque l'ennemi sera vaincu. Depuis trop long-tems les satellites des despotes ravagent nos propriétés, il est tems de les forcer à nous demander la paix. »

La société populaire de Versailles demande que tous les corps administratifs soient renouvellés et remplacés par de vrais Sans-culottes.

Séance du lundi 2 septembre.

Un membre annonce qu'il vient de recevoir une lettre d'un commissaire des assemblées primaires qui se plaint de n'avoir pas encore reçu les instructions du comité de salut public sur les pouvoirs qui lui ont été délégués par la Convention. — Le comité de salut public présentera, séance tenante, cette instruction.

Sur le rapport d'un autre membre, la Convention adopte le décret suivant :

Art. Ier. Il sera formé une commission chargée de vérifier les listes fournies par les membres du conseil exécutif, des fonctionnaires publics, civils et militaires, et des chefs et employés des bureaux, et les mémoires, notes et instructions qui lui seront remises sur ceux qui sont compris dans lesdites listes.

II. Cette commission fera sur tout un travail, et présentera à la Convention la liste particuliere de ceux desdits fonctionnaires qu'il importe de supprimer ou de suspendre.

Digitized by Google

III. Cette commission sera de six membres, dont trois pris dans le comité de la guerre, trois dans celui des finances, choisis par chacun desdits comités respectivement.

IV. Les membres de la Convention sont invités à remettre incessamment à la commission leurs notes ou mémoires instructifs et motivés sur les individus compris sur lesdites listes.

On fait lecture de la correspondance. — A la nouvelle de l'acceptation de la constitution par les habitans de Fontenay-le-Peuple, les rebelles se sont retirés de cette contrée. Les commissaires à l'armée de Mayence font passer à la Convention un étendard pris sur les brigands de la Vendée à Saint-Hilaire. « L'armée de Mayence a juré, disent-ils, de vous envoyer dans peu et successivement tous les signes de la révolte et de la superstition. »

Bourdon de l'Oise fait part à la Convention de nouveaux motifs pour confirmer la suspension du général Rossignol. Il l'accuse d'avoir volé des chevaux à un officier général. Le même commissaire annonce ensuite que deux bataillons d'Orléans viennent de pourchasser dans les bois 2000 rebelles qu'ils ont dispersés et à qui ils ont tué cent hommes. — Renvoyé au comité de salut public.

Une lettre de Tonnerre annonce que le décret sur la requisition a causé la plus grande joie dans cette ville. Les jeunes gens sont déja casernés, et les citoyens qui ne sont pas compris dans la première levée s'exercent au maniement des armes. On lit ces mots sur l'étendard que portent les jeunes citoyens : *Le Peuple Français debout contre les tyrans.*

Les commissaires de la Convention nationale dans le département de la Seine inférieure, écrivent de Rouen que les projets des fédéralistes sont enfin déjoués ; que les chefs de cette faction désorganisatrice sont arrêtés ; que les lois sont exécutées, et que les sans-culottes ont repris leur énergie. Ils terminent par inviter la Convention à frapper les fournisseurs infidèles, et à presser le renouvellement des corps administratifs.

Westermann paraît à la barre ; il annonce que son innocence a été reconnue par le tribunal militaire auquel il a été renvoyé. Il offre un drapeau pris sur les rebelles par la légion qu'il commande, et demande à être employé de nouveau contre les ennemis de la République. — Renvoyé au comité de salut public.

Vouland s'écrie que dans cet instant même il siege, au sein de l'Assemblée, un membre du comité contre-révolutionnaire de Lyon, nommé Baudin Julien (de la Drôme) dit que le citoyen qu'on vient de désigner est à côté de lui, qu'il le connaît depuis long-tems pour un bon patriote. Gaston soutient que la sûreté générale exige que Baudin soit arrêté. Je

Digitized by Google

m'apperçois, ajoute-t-il, qu'il y a beaucoup d'étrangers à la montagne; il ne faut pas que ce rocher sacré soit infecté par des espions. — La Convention décrete que Baudin sera conduit au comité de sûreté générale.

On avait répandu le bruit que Toulon s'était livré aux Anglais, et cette nouvelle alarmante circulait dans l'Assemblée. Le citoyen Soulès, commissaire du pouvoir exécutif, a été admis à la barre. Il a donné des détails transmis aux commissaires de la Convention à Marseille, par un canonnier qui a dit revenir de Toulon, et qui a assuré que les Anglais étaient entrés dans cette ville dans la nuit du 24 au 25.

Barere a fait un rapport sur le récit de Soulès. Il a établi que ce récit contenait plusieurs contradictions et invraisemblances qui en faisaient suspecter la fidélité. Il a lu des lettres des représentans du peuple, écrites de Marseille et de Lyon, en date du 29, dans lesquelles il n'est nullement question de la prise de Toulon. Il a conclu que cette nouvelle était apocriphe. Il a annoncé que cependant la contre-révolution était complette à Toulon, que toute communication était interceptée avec cette ville, et que tout ce qu'on savait, c'est que les equipages des vaisseaux avaient été dégarnis pour renforcer l'armée des rebelles.

PARIS, *le 5 septembre 1793.*

On s'occupe dans toutes les sections de cette ville des préperatifs ordonnés par les derniers décrets de la Convention. Les jeunes citoyens attendent avec impatience le moment de requisition, et l'instant du départ pour aller combattre les ennemis de la République, et pour délivrer la patrie des dangers qui la menacent.

Le conseil général de la commune, pour procurer la plus prompte exécution du décret du 23 août, a chargé les sections de dresser un état exact des citoyens, qui dans leur arrondissement respectif sont soumis à la requisition actuelle. Cet état contiendra leur nom, pronom, profession, âge et demeure précise. Il sera visé par le comite de surveillance, arrêté par l'Assemblée générale de chaque section qui l'adressera au maire. Le conseil a nommé en outre six de ses membres, qui, adjoints aux 24 commissaires des sections, se rendront chez le ministre de la guerre, à l'effet d'y discuter d'une maniere avantageuse à la République pour tout ce qui a rapport à la fabrication des armes.

Un arrêté du comité de salut public suspend la fabrication des piques, et ordonne aux ouvriers de se livrer entierement à celle des fusils.

Digitized by Google

NOUVELLES DES ARMÉES.

Dunkerque, 26 *août*. L'ennemi est toujours dans le même camp qu'il a commencé à occuper; il a porté des redoutes en avant, et il établit ses batteries à 700 toises environ du corps de la place. Les batteries flottantes qui tirent constamment sur le camp y causent les plus grands dommages. Elles ont tué beaucoup de cavalerie.

Du 29. L'ennemi a fait un mouvement général dans le camp. Une colonne a filé le long des Dunes, et une autre sur le canal de Moire. Ses diverses positions ont fait craindre une attaque pendant la nuit, dans diverses parties de la ville et des points opposés. Les postes ont été doublés, et la nuit a cependant été des plus tranquilles.

Les ouvrages de l'ennemi avancent vers la place, et il se retranche avec tant de précaution, qu'il y aurait lieu de croire que son armée est moins nombreuse, que la quantité de tentes qu'il offre aux yeux paraît l'annoncer.

D'Ornebach, *le* 20 *août*. Le 15, la demi-brigade du quatrième bataillon de la Moselle a eu l'ordre de venir camper ici; après avoir bivouaqué, nous sommes partis; nous avons fait un détour de quatre lieues pour éviter l'ennemi. A notre arrivée la générale battait et le camp était levé; nous avons pris notre rang de bataille: l'ennemi se disposait à une attaque; il arrivait en deux colonnes: pendant sa marche notre artillerie légere allait son train. Vers les cinq heures du soir, le général en chef apprend que les ennemis avaient forcé le camp de Kœderic, qui est à trois lieues d'Ornebach et sur la droite, et qu'ils avaient également forcé celui de Bliescastel. On a ordonné la retraite. Nous sommes partis, et à minuit sonnant nous nous sommes trouvés sous les murs de Ritch; nous avons bivouaqué; il faisait un vent horrible. Nous avons perdu du foin et de la paille; mais le camp de Kœderic a perdu une piece de canon et tous les effets de campement: il était formé de quatre bataillons: et celui de Bliescastel de deux. Celui-ci n'a rien perdu; trois bataillons l'ont repris à cinq heures du soir. L'avant-garde de Saint-Himbert a été attaquée, mais l'ennemi a été vigoureusement repoussé. Un régiment a fui a Kœderic; 2 compagnies de Nassau sont parties; mais le surplus s'est battu avec ordre et vigueur. Le camp d'Ornebach est dans la plus belle position; il est placé sur une montagne pelée et bien unie, qui se termine en langue de serpent; il est baigné par la riviere d'Orne. La pente de cette montagne est très-douce; la gauche et la droite

Digitized by Google

sont défendues par deux redoutes ; il y a plusieurs batteries à l'avancée : l'on peut, avec 15 mille hommes, en arrêter 50 mille. Si Kœderic tient, ce camp sera inexpugnable. Nous entendons le canon du côté de Saint-Himbert. Il faut prendre garde à l'ennemi, il veut nous tourner ; il nous prend toujours au centre pour nous faire oublier les ailes. Le général Laage, en se laissant choir de son cheval, s'est blessé.

(Extrait des nouvelles politiques.)

Weissembourg, le 28 août. La journée du 26 ne présente rien de bien remarquable, quoiqu'il y ait eu plusieurs attaques réciproques, si ce n'est que nous avons fait plusieurs prisonniers et tué quelques hommes à l'ennemi, sans en perdre un seul. Mais la journée d'hier est remarquable par l'attaque générale de nos ennemis et la retraite qu'ils ont été forcés de faire sur plusieurs points.

Le feu a commencé sur notre gauche ; quatre bataillons de la brigade du quarante-sixieme régiment ont soutenu avec distinction, sur les hauteurs de Bergzabern ; depuis cinq heures du matin jusqu'à trois heures du soir, lorsque le premier bataillon du Lot et Garonne est arrivé et a accéléré la retraite de l'ennemi. Le premier de ces bataillons a été conduit d'une maniere distinguée par le chef Sisie. La demi-brigade du 93e. régiment, commandée par Grammond, a montré beaucoup de valeur.

Le feu n'a pas été moins soutenu sur la droite. Les émigrés, habillés en gardes nationales, et avec des cocardes tricolores, répondant à l'appel *France*, ont d'abord surpris un moment un bataillon dans la forêt de Beuval ; mais le premier bataillon de la Correze, qui la veille y avait repoussé l'ennemi, lui a encore montré ce que peuvent des hommes libres : il n'a pas cédé un pouce de terrein, malgré un feu violent et des forces supérieures. Il a eu à peu près 40 blessés. L'un de ces défenseurs a perdu un bras, et un autre la cuisse. Nous y sommes arrivés un instant après qu'on avait fait à ce dernier l'amputation, et il criait encore *vive la République !* L'ennemi a été forcé avec beaucoup de perte.

Notre artillerie a manœuvré avec la plus grande intelligence. L'ennemi s'attachait particulierement à une de nos batteries de 12, qui en a imposé à quatre batteries de l'ennemi, dont plusieurs pieces étaient de 25. Un de nos conducteurs d'artillerie a eu les deux bras emportés, et cinq chevaux ont été tués. L'ennemi a laissé sur la place beaucoup d'hommes et de chevaux ; deux de ses caissons ont été brûlés : un de nos boulets a emporté trois de leurs canonniers, et après un combat des plus opiniâtres l'ennemi a entierement battu en retraite.

Au moment où nous écrivons notre lettre, on vient de faire au général en chef un rapport ainsi conçu :

Digitized by Google

L'ennemi a perdu hier plus de 3000 hommes; on ne pouvait pas trouver assez de charriots pour ramener les blessés, dont beaucoup étaient emportés dans du linge.

Il résulte du même rapport que nous devons être attaqués vigoureusement cette nuit; mais l'armée est bien disposée, et les lignes de la Loutre sont hérisées de piques, de faulx et de fourches. Déja nous avons passé en revue plus de 20,000 citoyens des campagnes qui ont accouru à notre voix.

Le département des Vosges nous a écrit que 8 à 10,000 montagnards venaient se joindre aux défenseurs de cette frontiere, avec des vivres pour huit à dix jours. Les premieres communes qui sont arrivées reçoivent journellement des subsistances qui leur sont apportées par leurs épouses et leurs enfans. Tous ceux de Weissembourg qui sont en état de porter les armes, marchent par-tout où le général en chef les appelle.

La commune de Bergzabern, qui a été saccagée par l'ennemi, s'est réfugiée à Weissembourg. Nous avons mis 3,000 l. à la disposition du district pour venir au secours des femmes et des enfans, et les hommes en état de porter les armes se sont réunis à nos tirailleurs. Le maire de cette commune se porte par-tout où le danger est le plus imminent. Il a tué hier 18 hommes de la légion de Rohan. Un de nos chasseurs a tué un officier émigré, sur lequel on a trouvé plusieurs brevets signés au nom du roi et du prétendu régent de France. Il avait dans son porte-feuille un ruban tricolor pour mettre à la boutonniere.

Cette journée sera remarquable par la ferme contenance de notre armée, qui, après six heures de combat, a repoussé des forces supérieures.

STRASBOURG. *Lettre des commissaires du pouvoir exécutif près l'armée du Rhin, en date du 28 août.*

« Nous apprîmes le 25, par la voie publique, que quelques Autrichiens et quelques bateliers avaient été arrêtés par nos troupes, et amenés à Strasbourg. Nous nous sommes rendus chez le général Sparre, et nous l'avons requis de nous communiquer tout ce qui était relatif à ces individus. Nous vous en envoyons copie, nos. 1, 2 et 3. Lesdits particuliers ont d'abord été constitués en état d'arrestation dans une auberge. Ils paraissent être des gens importans dans l'armée, et nous ne les croyons rien moins que parlementaires, quoiqu'ils prétendent l'être. Nous suivrons cette affaire, et nous vous en rendrons compte.

» Les habitans des campagnes se sont levés et ont repoussé l'ennemi, qui nous avait fait perdre du terrein les 22, 23 et 24; mais le 25 nous avons eu notre revanche: plus de 2000 esclaves ont mordu la poussiere. L'on veut profiter de cet élan

Digitized by Google

patriotique, et l'on fera repentir l'ennemi d'avoir entamé notre territoire sur cette frontiere.

» Quelques communes des environs de Strasbourg se sont révoltées au sujet de la requisition ; l'on a fait marcher un bataillon de la garde nationale et de la cavalerie ; on les a mises à l'ordre sans brûler une amorce ; on a fait quelques prisonniers, dont un prêtre. »

Signés, BEUHEN, BERGER.

Nancy, le 31 août. « L'ennemi faisant un dernier effort pour pénétrer dans le département du Bas-Rhin, nous avons dû aussi faire un dernier effort pour le repousser. Le tocsin s'est déja fait entendre dans les huit départemens qui forment les divisions du Rhin et de la Moselle : on ne peut se faire une idée de l'effet qu'il a produit. Plus de 140,000 citoyens armés, disposés en bataillons, formant plusieurs compagnies de cavalerie, de grenadiers, de chasseurs, de canonniers avec des canons, des munitions, et pourvus de vivres pour 15 jours, sont en marche, ainsi que plusieurs administrateurs, magistrats du peuple et autres fonctionnaires publics, pour se rendre à Weissembourg, lieu de réunion de toutes les forces. Les frontieres du Rhin sont couvertes de colonnes patriotiques ; rien n'égale leur ardeur et leur intrépidité.

L'ennemi n'a cessé d'attaquer les lignes de Weissembourg, depuis le 18 jusqu'au 27 qu'il a été battu complettement. On évalue sa perte dans cette derniere action à près de 2000 morts et 3000 blessés. »

Lille, le 28 août. « Hier nous partîmes à trois heures du matin avec les généraux, pour attaquer Roncy, Lannoy et Turcoing.

» Les ennemis furent chassés de vive force du poste de Roncy : l'attaque de Turcoing fut beaucoup plus difficile ; elle était commandée par le citoyen Dupont. Cette petite ville, qui renfermait plus de 4000 hommes de l'armée ennemie, est environnée de bois ; et quand nous quittâmes le lieu de l'attaque pour aller voir ce qui se passait à Roncy, il y avait trois heures que nos troupes n'obtenaient d'autre succès que celui de tirer du canon au hasard, et d'envoyer des tirailleurs dans les bois, d'où l'ennemi faisait agir avec beaucoup plus d'avantage les canons, les obus et les tirailleurs : quand nous vînmes à Turcoing, à 11 heures, la constance de nos tirailleurs avait forcé l'ennemi de préparer sa retraite. Nos troupes attaquerent ce retranchement la bayonnette au bout du fusil ; ils pénétrerent dans une rue où ils trouverent beaucoup de résistance, et furent arrêtés pendant une demie-heure. Dans le premier succès, les ennemis ne s'obstinaient à cela que pour nous amuser, afin de retirer leur artillerie et leurs munitions.

Digitized by Google

» Alors on se décida à battre la charge; ce genre d'attaque a toujours réussi aux troupes de la République : elles entrerent victorieuses dans Turcoing, où l'ennemi nous abandonna un obusier avec son caisson. Nous apprîmes aussi-tôt que l'ennemi s'était retiré jusques sur Courtrai, et nous lui prîmes environ cent prisonniers, parmi lesquels cinq officiers et des chevaux.

» D'un autre côté l'attaque de Lannoy n'avait pas eu d'effet décisif; mais l'ennemi, intimidé de l'affaire de Turcoing, nous abandonna Lannoy dans la soirée : il en fut à-peu-près de même de Roncy, que l'ennemi avait repris au moyen d'un renfort considérable qu'il s'était procuré du camp de Menin, mais qu'il a évacué après, par le même motif.

» Il résulte cependant de cette journée un très-grand avantage pour la République, puisque nous avons forcé les ennemis de se retirer de plus de trois lieues, et d'abandonner des postes importans où il avait mis beaucoup de troupes, et que cet avantage nous facilite les moyens d'aller l'inquiéter un peu plus sérieusement; ce qui pourra s'exécuter d'une maniere importante avec les renforts que nous attendons, et de faciliter nos approvisionnemens.

» Nous rendons hommage aux mânes d'une centaine de braves Républicains que cette journée nous coûte dans les trois attaques, et aux douleurs d'environ 300 blessés, parmi lesquels se trouvent des héros. Nous en vîmes transporter mourans de dessus le champ de bataille, et prononcer encore les mots de *vive la République!*

» Notre collégue Levasseur est allé les visiter ce matin; il en a vu un à qui l'on venait de couper la jambe; il lui a demandé à quelle affaire il était : A Lannoy, a-t-il répondu. L'ennemi l'a évacué, lui apprend Levasseur. « Ah! s'écrie ce brave homme, l'ennemi n'est plus à Lannoy; je ne regrette plus ma jambe. » Un autre à qui l'on coupa le bras, après avoir souffert l'opération avec la plus grande fermeté, dit aux assistans : « N'importe, il m'en reste encore un pour la République, et pour exterminer les ennemis. »

» Le premier de ces deux braves gens s'appelle Antoine Sciardy, volontaire de la premiere compagnie du treizieme bataillon des volontaires, natif de Ville-sur-Aube, district de Bar-sur-Aube.

Le deuxieme se nomme Boutri, grenadier au cinquante-sixieme régiment d'infanterie. Ce détail n'existe que votre sensibilité et la reconnaissance de la République; mais nous sommes forcés de vous en présenter qui exigent votre sévérité, et qui vous peineront. A notre retraite de Roncy, un bataillon abandonna une piece de canon, qu'avec le moindre soin il eût pu conserver. Nos troupes retranchées à Pont-à-Marque ayant eu ordre de faire une démonstration d'attaque furent chargées par une cavalerie; elles se retirerent en aban-

Digitized by Google

donnant quatre pieces de canon. Qu'il est douloureux pour nous de vous dire ces vérités, et de vous annoncer qu'il faut arrêter le mal très-promptement par une loi sévere et des mesures actives !..... *Signé*, LEVASSEUR, BENTABOLE.

Extrait d'une lettre du général Houchard, datée du camp de Grovel, le 29. « J'ai réussi dans la diversion que je me proposais de faire en attaquant les postes de Turcoing et Lannoy : ces postes ont été emportes de vive force. Quatre mille Hollandais étaient dans celui de Turcoing ; l'attaque a duré quatre heures ; nous avons eu quatre cents blessés. On nous a fait cent trente prisonniers, dont cinq officiers. Apres l'action, quelques soldats se sont débandés, et ont pillé le village de.... Les représentans du peuple se sont présentés pour arrêter le brigandage ; ils ont été couchés en joue. Sans discipline, point de victoire. Je prie la Convention de décréter la formation d'un conseil de guerre, composé de peu de personnes. »

Perpignan, le 20 *août.* Le général de brigade Dugua s'est porté dans la nuit à Elne avec un détachement d'infanterie et de gendarmerie. En arrivant dans le village, les braves républicains ont chargé l'ennemi la bayonnette au bout du fusil. Les Espagnols ont pris la fuite avec une telle rapidité, qu'il n'a pas été possible de les atteindre. On a fait prisonnier un cavalier et un volontaire de Catalogne, 50 chevaux, 32 mulets, 12 voitures, et brûlé un magasin de fourage. Parmi les prisonniers, il y a un prêtre réfractaire. Le détachement s'est conduit avec la valeur qui caractérise les républicains Français. Le citoyen Castaut, capitaine de la quatrieme compagnie des côtes maritimes, a pris et désarmé le cavalier.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENS.

Du camp devant Lyon, le 25 *août.* Le feu a commencé hier apres 30 heures employées inutilement à la réflexion. Les boulets rouges ont incendié le quartier de la porte Sainte-Clair. Les bombes ont commencé leur effet à 10 heures du soir. Il n'a pas été conséquent jusqu'à minuit ; mais à une heure, il s'est manifesté le plus terrible incendie vers le quai de la Saône. D'immenses magasins ont été la proie des flammes ; et quoique le bombardement ait cessé à 7 heures, l'incendie n'a rien perdu de son activité jusqu'à ce moment, qu'il est 5 heures du soir. On assure que Bellecourt, l'Arsenal, le port du Temple, la rue Merciere, la rue Tupin et autres adjacentes, sont totalement incendiées. On peut évaluer la perte de ces deux nuits à 200 millions.

« Nous avons envoyé cet apres-midi un trompette à Lyon,

Digitized by Google

y porter la lettre ci-jointe, quoiqu'on ait arboré sur les clochers le signe de la persistance dans la rebellion, le drapeau noir.

» Nous avons donné trois heures pour y répondre; les trois heures passées, le bombardement recommencera.

» Dans la nuit d'hier et pendant le bombardement, on a attaqué de vive force deux redoutes des rebelles à la Croix-Rousse; elles ont été toutes deux emportées, malgré une grêle de balles et de boulets. Le général Dumuy, s'étant porté à l'avant-garde comme un grenadier, y a eu son habit percé, et sa canne brisée d'une décharge à mitraille. Les boulets pleuvaient autour de nous. Cette nuit a eu un caractere de sévérité qui a peu d'exemple; on y a souvent croisé la bayonnette.

» Nous n'avons cependant eu que cinq hommes tués et 25 blessés. Les redoutes des rebelles étaient jonchées de morts, mais ils ont profité de l'obscurité pour en emporter un grand nombre.

» L'ennemi avait aussi fait une sortie du côté de Solieres, mais les gardes nationales de Grenoble, qui étaient de poste, l'ont fait rentrer avec beaucoup de rapidité, en laissant deux morts sur la place.

» On fait deux remarques importantes; la premiere, c'est que ce sont presque toujours les mêmes hommes qui sont aux avant-postes; la seconde, c'est que parmi les morts, on trouve un tiers de prêtres. A-peu-près la Vendée du midi sera détruite dans son foyer; mais il en coûtera à la République une de ses villes importantes, et d'immenses accaparemens de marchandises.

» Cartaux a repoussé les Marseillais jusques dans leurs murs. Il est à Aix, à portée de se renforcer d'une partie de l'armée de Nice. Quant aux Piémontais, les troupes de la République les attendent avec une bonne contenance aux débouchés de la Maurienne et de la Tarantaise. »

P. S. Je prie l'Assemblée de vouloir bien prendre connaissance de mon dernier avis aux Lyonnais. Ma situation est assez pénible pour qu'elle m'accorde cette grace; et je lis dans mon cœur qu'il sera, dans tous les cas, ma justification.

Signés, DUBOIS-CRANCÉ, GAUTHIER.

Du 28. L'opiniâtreté de Lyon n'a point encore cédé ni aux remontrances ni aux bombes ni aux boulets; peut-être que la prise de possession de Marseille, par l'armée aux ordres du général Cartaux, aura quelqu'influence sur cette ville. La nuit d'hier a été calme; on a donné du repos aux troupes. Le feu de la nuit d'avant-hier s'était manifesté en six endroits, et brûlait encore hier matin. Les femmes sortent en foule,

Digitized by Google

et il paraît que les vivres commencent à devenir rares. Si la la colonne qui doit venir de Clermont avait fait son devoir, Lyon serait maintenant rendu. Dans la nuit d'avant-hier, les Muscadins sont venus attaquer la rive de Gré, on leur a tué 27 hommes, enlevé une piece de canon et fait 13 prisonniers dont un de leur chef, nommé Servan, fils d'un riche négociant.

» Il est bon que la Convention sache que toutes les fois que les Lyonais se se sont mesurés ave les troupes de la République, ils ont été repoussés avec perte; que depuis le commencement de l'expédition, nous n'avons eu que 12 hommes de tués et 30 blessés; qu'ainsi toutes les victoires dont ils se vante, sont des contes bleus pour maintenir le peuple dans l'erreur. Ce soir, le bombardement, et dès que la garnison de Valenciennes sera arrivé, nous nous décideions à une attaque de vive force, dont nous pouvons garantir le succès. »

Signés, DUBOIS-CRANCÉ, GAUTIER.

Noms des quartiers incendiés.

L'arsenal et la rue qui en dépend, les prisons de Saint-Joseph, l'ancienne intendance, la place de Bellecourt, la grand'rue de l'Hôpital, la rue plaisir, la rue Paradis, la rue Saint-Dominique, le palais des Jacobins: du côté des Terreaux, la rue Lafond et Pisay, une partie de l'hôtel-de-ville, la Boucherie, partie de la rue Pelterie; les maisons du quai Sainte-Clair sont criblées de boulets, 300 sont incendiées.

Bulletin de l'armée devant Lyon, 28 *août*.

Les batteries du camp de Calvire ont commencé à tirer à boulets rouges dans la nuit du 24 au 25. Le feu a été très-vif, et grace à l'adresse et à l'activité de nos braves canonniers, le feu a eclaté dans plusieurs maisons du quartier de Ste-Clair. Ce n'étoit qu'un foible prelude. Les canonniers, placés à la Guillotière aux batteries des mortiers, animés par le succès de leurs camarades, firent jouer leurs redoutables machines, qui allumerent un incendie terrible sur une surface étendue. Il est difficile de calculer le nombre de maisons brûlées. Chaque bombe a fait son effet. Pendant que l'artillerie foudroyait la ville, les braves soldats emportaient, au milieu d'un feu très-vif et très-soutenu d'artillerie et de mousqueterie, deux postes importans aux rebelles. Les succès doivent nous réjouir, en ce qu'ils ne nous ont coûté que très-peu de monde, et que la perte des rebelles est beaucoup plus grande. Bientôt ils seront reduits. La superbe Marseille est tombée. Je me suis porté avec célérité dans le Mont-Blanc. J'ai ranimé le courage des citoyens, et fortifié celui des soldats, et par mes dispositions arrêter les Piemontais. L'affaire de Lyon ter-

Digitized by Google

minée, nos braves soldats se précipiteront sur eux, et il ne leur restera que la honte d'une tentative lâche et infructueuse.

Signé, KELLERMANN.

Marseille, le 28 août. « Nous sommes entrés ce matin à 8 heures dans Marseille, après avoir loué le brûlant courage avec lequel les troupes de la République ont dispersé hier l'armée des rebelles. Nous avons été reçus avec elles et le général qui la commande, au milieu des plus vifs et des plus nombreux applaudissemens. Il est midi.

« Nous avons embrassé nos collégues Bo et Antibout, qui ont couru les plus grands dangers, et mis en liberté une partie des patriotes incarcérés. Ricards est du nombre. Nous sommes fatigués, et pressés de vous faire parvenir cette nouvelle. Nous ne vous donnons pas des détails sur la journée d'hier, ni sur celle d'aujourd'hui. Nous vous disons seulement, que le peuple Marseillais reconnait dans les prétendus brigans les meilleures gens du monde. Grand nombre d'aristocrates et de chefs de la faction ont fui, quoique quelques-uns soient arrêtés. Notre besogne sera bien pénible ; tout est désorganisé, mais la patrie est par-tout où l'on peut la servir. A Toulon la contre-révolution y est pléniere. On nous a rapporté que les traîtres avaient livré cette ville aux Anglais ; ils en sont capables ; qu'ils avaient arboré la cocarde blanche ; ils la chérissent. Mais nous ne songeons à cette nouvelle, que pour prendre les mesures capables de détruire d'aussi criminelles trahisons. Nous attendons avec impatience des renforts de l'armée d'Italie. Nous allons tout tenter pour les presser. Au reste, des hommes capables de périr pour servir la République, sauront retarder les progrès des ennemis, quels qu'ils soient, et lasser leur espérance assez long-tems, pour vous donner celui de les anéantir ».

Signés, ALBITE, SALICETI, ESCUDIER, GASPARIN, NIOCHE.

Lettre du général Cartaux au ministre de la guerre.

Marseille, le 28 août.

« L'armée de la République, que j'ai l'honneur de commander, a attaqué le 24, à dix heures du matin, la colonne marseillaise qui s'était retranchée sur la hauteur de Septemes, à deux lieues du château d'alberton. C'était leur derniere resource, et leur position était excellente. Nous nous sommes emparés de la grosse artillerie qu'ils avaient placée sur la hauteur. Ils avaient 2 pieces de 36, qui furent bientôt en notre pouvoir, ainsi que 12 à 25 pieces de 4, de 8 et de 12, et beaucoup de munitions de guerre. Leur défaite est complette.

Nous avons fait beaucoup de prisonniers de troupes de ligne. Je les ai fait dégrader et conduire en prison pour être conduits à Grenoble, et y subir leur jugement. Nous sommes entrés ce matin à neuf heures dans Marseille, où j'ai trouvé

Digitized by Google

le reste de leur barbarie, le canon braqué dans presque toutes les rues, les maisons criblées de boulets ; enfin tout ce que la rage contre-révolutionnaire peut inventer, a été mis en usage par ces scélérats ». *Signé*, CARTAUX.

COLONIES DE LA RÉPUBLIQUE.

Nouvelles données par le capitaine Jones du Thoones. L'Aigle, *parti du Cap Français le 24 juin.*

Le 17 et le 18 juin, quelques troubles s'étaient élevés entre les blancs et les mulâtres.

Le 19, les mulâtres rassemblés en armes dans les rues insulterent les blancs et en blesserent plusieurs. Les blancs en porterent leurs plaintes aux commissaires Polverel et Santhonax, et n'en furent point écoutés. Du nombre des blessés était un officier de la flotte qui se trouvait dans le port. Le capitaine du vaisseau et l'amiral furent trouver les commissaires ; mais leurs démarches n'eurent pas plus de succès.

Le 20, le drapeau rouge fut arboré sur le vaisseau amiral, et à la suite d'un conseil tenu par tous les capitaines, 2000 hommes embarqués sur des bateaux firent à trois heures une descente au Cap. Ils marchent droit à l'arsenal, s'emparent des canons, et les pointent dans les principales rues. Ils vont de-là au gouvernement, où les mulâtres s'étaient rassemblés sous la protection des commissaires ; il y eut là un feu très-vif qui dura jusqu'au soir. Dans la nuit on publia que les commissaires avaient accordé le pardon et la liberté aux negres révoltés. Un fait que le capitaine Jones donne pour certain, c'est que, pendant le combat, les prisons, qui renfermaient plus de 400 brigands, furent ouvertes, et les negres armés pour renforcer les mulâtres.

Le 21 le combat recommença, et le feu ayant pris à quelques maisons, se communiqua rapidement. Le 23 toute la ville était en flammes. Les vaisseaux marchands qui s'étaient mis à l'écart, virent les negres arriver en foule le 22 et le 23, par le chemin qui conduit dans la campagne ; ils venaient sans doute renforcer le parti des commissaires.

Le 24, tous les vaisseaux marchands quitterent le Cap sous le convoi des vaisseaux de guerre ; mais la plupart manquaient d'eau et des choses les plus nécessaires.

Le capitaine Jones nous apprend en outre que quelque tems avant ces troubles, les commissaires avaient fait repartir le général Galband, nouvellement arrivé de France en qualité de commandant en chef de l'isle ; ils l'accusaient de s'être mal conduit pendant qu'il était au Port-au-Prince.

Extrait d'une lettre de Norfolck, en Virginie, du 13 juillet.

Nous sommes ici, mon ami, au moins trois mille Français du Cap, ou de la plaine, sans chemises, sans feu ni lieu, forcés de tendre la main. Les deux monstres commissaires civils,

Digitized by Google

Polverel et Santhonax, ont fait incendier le Cap après l'avoir livré au pillage et fait égorger tous les blancs qui n'ont pu se sauver : ils ont soulevé tous les esclaves de la ville, fait entrer brigands, et se sont réunis au Cap, où ils jouissent du spectacle affreux de voir à leurs pieds et aux fers plus de deux mille femmes, autant de vieillards, d'enfans, privés de pain, et mourant de misere. Mesdames Charêt, Lafreniere, Arnaut, Arnous, Seillac, sont avec moi sans linge, sans un escalin : je vais leur porter quelques hardes que je viens de quêter pour elles. Madame Lonzoa et toute sa famille sont dans le même état ; la pauvre madame de Maulde a été fusillée chez elle et mise en pieces ; on ne sait ce qu'est devenu son pere. Madame Poncignon, sa mere et une infinité d'autres sont disparues ; leurs maris sont sans doute tués. On ignore le sort de MM. Foucher, pere, Aubert, Fournier, Lambert, Chevalier, Nairac, Mouchaison et de presque tous les autres négocians.

M. Poupet voyant tout perdu, s'est empoisonné. Mesdames Lescamela, Sent, Derussi, Grelaud, Despagne, et plus de mille autres sont ici sans chemises, sans argent, sans pain : heureusement que les Américains généreux sont venus à notre secours, et nous donnent des rations seulement. Il est inconcevable les millions que le pillage a mis entre les mains des commissaires ; ce sont eux qui jouissent de tout ; ils font fusiller souvent des prisonniers au haut du Cap ; ce sont eux cependant que la France nous avait envoyés pour rendre la paix à notre malheureux pays.

J'ai vu brûler vos deux maisons, le feu n'a rien respecté, et le Cap n'est plus qu'un monceau de cendres. Les scélérats ont fini, nous a dit un bâtiment arrivé depuis nous, par donner la liberté générale dans la province du Nord : voilà où ils en veulent venir pour toute la colonie. Nous le savions, malgré leurs sermens réitérés de se conformer aux décrets de France. Nous ne savons encore ce que nous allons devenir ici ; nous attendons tout de l'humanité et de la bienfaisance des Américains.

Notice des séances subséquentes de la Convention du mardi et du mercredi.

Mardi, 3 septembre. Dans le district de Rieux, les malveillans ont formé un noyau de contre-révolution. Environ quatre mille de ces brigands sont rassemblés près de Bourbonne, district de Mirepoix. — La colonie de St.-Domingue se trouve dans un état déplorable ; la ville du Cap a été incendiée. Les commissaires Polverel et Santhonax ont usurpé dans cette isle une autorité dictatoire, et leur ambition est la cause des derniers malheurs. L'Assemblée a décrété que le ministre de la marine rendra compte sous 24 heures des mesures qu'il a dû prendre pour faire exécuter le décret d'accusation lancé contre Polverel et Santhonax.

Digitized by Google

Des lettres de la Vendée annoncent la déroute complette de l'armée des rebelles.

La discussion sur les subsistances a été reprise. Il a été décrété qu'à compter de ce jour le prix du quintal du blé-froment, de bonne qualité, ne pourra excéder, depuis la publication du présent décret jusqu'au 1er. octobre 1794, dans toute la République, la somme de 14 liv.; et le prix du quintal de la plus belle farine la somme de 20 liv., indépendamment des frais de transport, à compter du lieu du marché où aura été fait l'achat jusqu'à celui de sa destination.

La Convention a approuvé un arrêté pris par le comité de salut public, portant que le théâtre dit de la Nation serait fermé, que les acteurs et les actrices seraient mis en état d'arrestation à cause de leur incivisme, et parce qu'ils sont soupçonnés d'entretenir des correspondances avec les émigrés; ainsi François de Neufchâteau, auteur de la piece intitulée *Paméla*, et que les scellés seraient apposés sur leurs papiers.

Mercredi 4. Le comité de salut public a donné connaissance de plusieurs dépêches qui prouvent l'existence d'un plan formé de livrer le Midi aux Anglais. La premiere de ces pieces est une lettre des représentans du peuple, entrés à Marseille avec le général Cartaux, laquelle annonce que les sections de Toulon ont adhéré aux propositions de l'amiral How, arboré la cocarde blanche, et proclamé Louis XVII roi de France. Le général Cartaux prend des mesures pour marcher contre cette ville rebelle. Le club de Marseille a été rouvert par les commissaires de la Convention, et la société républicaine réinstallée. La seconde est une déclaration de l'amiral Anglais, par laquelle il annonce que si Marseille et Toulon se prononcent franchement en faveur de la monarchie, livrent leurs ports et leurs armes, le peuple de Provence recevra tous les secours que l'escadre de S. M. Britannique pourra fournir. La troisieme est une lettre des représentans du peuple qui informe la Convention, que l'espérance qu'ils avaient conçue du patriotisme du vice-amiral Saint-Julien est évanouie. Il a été trahi par les commandans de son escadre; huit vaisseaux anglais sont entrés dans le port de Toulon. La quatrieme est une lettre du comité des sections de Toulon au général Cartaux, annonçant que deux députés de la Convention et les parens de deux autres sont arrêtés en ôtage dans cette ville; que trente mille hommes Anglais et Espagnols vont arriver, et que Marseille et Toulon sont sous leur protection.

AVIS aux Souscripteurs du Journal historique et politique, dit de Geneve.

Nous prions ces Souscripteurs de lire l'avis qui les concerne sur la page suivante de la couverture.

Digitized by Google

(N°. 111. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

SAMEDI 14 SEPTEMBRE, *l'an deuxieme de la République.*

POÉSIE.

Epître d'une jeune femme sur les travers des jeunes gens.

FAVORIS de la mode et ses enfans gâtés,
Oui, je m'adresse à vous, étourdis trop vantés.
Vous avez du beau monde et l'esprit et l'aisance;
Mais que j'estime peu la vaine suffisance!
Croyez-moi : si mon sexe est l'objet de vos soins,

Pour lui plaire un peu plus, aimez-vous un peu moins.
A peine devant moi s'est-il fait introduire,
Dorval, dans mon miroir, compose son sourire;
Et, Narcisse orgueilleux, durant nos entretiens,
En vantant mes attraits n'admire que les siens.
Il est vrai qu'aujourd'hui, par un effort suprême,
Son goût si délicat s'est surpassé lui-même.
Des leçons de la mode il n'a rien oublié :
Un cuir étroit et fin emprisonne son pié;
Sa jambe a disparu sous le drap qui la presse;
Ses cheveux embaumés pendent en double tresse;
Et l'habit à grands plis, qu'il étale avec art,
Fut récemment taillé sur l'habit de *Gerard*.
Aussi, digne en tout point du nom de petit-maître,
Aux coquettes du jour Dorval plaira peut-être.
Mais moi, que touchent peu des attraits si frappans,

Je m'apprête en secret à rire à ses dépens.
Lindor me semble au moins plus près de la nature.
Les Grâces de leurs mains ont poli sa figure,
Et d'un cœur plus ardent si le ciel l'eût doté,
Il offrait un modele à mon œil enchanté.
Mais Lindor, se livrant à sa froide tristesse,
Néglige ses amis, évite sa maîtresse :
Mécontent des humains, et peu content de lui,
Bercé nonchalamment dans les bras de l'ennui,

Digitized by Google

Étranger au bonheur qui fuit l'indifférence,
Il paraît accablé du poids de l'existence,
J'évite prudemment un mortel plein d'appas
Qui me ferait sentir des feux qu'il ne sent pas.
De nos cercles nombreux je parcours l'étendue;
Par-tout quelques travers viennent blesser ma vue :
Irai-je follement confier mes secrets
A ce bruyant essaim d'orgueilleux indiscrets,
Qui, sur mon déshonneur fondant toute leur gloire,
Brûlent de triompher pour chanter leur victoire ?
Donnerai-je à la fois et mon cœur et ma main
A ce gladiateur, méthodique assassin,
Qui semble se jouer des périls qu'il affronte,
Et seme la terreur pour recueillir la honte ?
Enfin, de ce jaloux porterai-je les fers,
Lui dont les yeux sur moi sans cesse sont ouverts ;
Qui blâme jusqu'aux soins que l'on prend pour lui plaire ;
Lui qu'un mot effarouche et qu'un rien désespère ?
Je cherche vainement : mon sexe malheureux

Rencontre à chaque pas des amis dangereux.
Regardez Lisidor : il sourit, le volage ;
D'un masque de candeur il couvre son visage.
S'il me parle tout bas, à son air agité,
Je crois dans ses discours voir la sincérité.
Mais son œil, rassurant ma rivale alarmée,
Lui jure au même instant qu'elle seule est aimée ;
Et bientôt près d'une autre il soutient, sans rougir,
Que sa bouche et ses yeux s'efforçaient de mentir.
C'est ainsi qu'il trahit sans remord, sans scrupule ;
Et mon sexe est trop bon pour n'être pas crédule.
Cet autre du public provoquant les caquets,
Semble afficher par-tout ses amoureux secrets.
Il veut avec éclat être aimé d'une belle :
Aussi, quand chez Doris l'amour-propre l'appelle,
Un laquais l'accompagne, un cocher le conduit.
Dans un char radieux il arrive à grand bruit ;
Et veut que ses coursiers l'attendent dans la rue,
Afin que du public l'indiscrète cohue,
Puisse dire en passant, comme juge et témoin,
« Puisque le char est là, le maître n'est pas loin. »

Digitized by Google

Voilà comme l'orgueil le conduit et l'inspire !
Et moi j'allais lancer les traits de la satire ;
Mon esprit à l'humeur déjà s'abandonnait :
Mais j'apperçois Sinval, et ma gaieté renaît.
Il a du bel esprit la brillante manie :
Et pour être à la mode, il prétend au *génie*.
Les contes, les bons mots, les vers, les calembours
Se disputent l'honneur d'embellir ses discours.
Vainement un écrit tenterait de lui plaire.
« Je conviens, dira-t-il, que je suis trop sévère :
» Mais je ne sais priser que les vers *du grand ton*.
» Aux auteurs dans Paris je dictais la leçon.
» Et, sans cesse entouré de leur troupe docile,
» Je conseillais Laharpe et dirigeais Delille. »
Raisonnant des beaux arts : « Bon Dieu ! dit-il après,
» L'architecture ici fait bien peu de progrès.
» Le cordeau rigoureux n'alligna point ces rues ;
» Je cherche des palais, des portiques, des vues :
» Je ne vois ... mais quelqu'un l'interrompt à ce mot.
J'étais avec un fat, je suis avec un sot.
Celui-ci connaît peu les maîtres du Parnasse ;
Son modeste regard ne cherche point ma glace.
Je lui montre un fauteuil que j'approche en riant :
Il se trouble, rougit, trébuche en s'asseyant.
En vain il veut parler ; sa langue embarrassée
Obscurcit, défigure, ou trahit sa pensée ;
Et pourtant des docteurs, que l'on doit estimer,
Ont passé, me dit-il, dix ans à le former.
Je n'exagère rien, ce mon pinceau fidele
Prête à chaque tableau les couleurs du modele.
Faux, ingrats, emportés, vains, jaloux, ennuyeux ;
Tels sont ces étourdis si parfaits à leurs yeux.
Dans nos cercles, au bal, en public, au théâtre
Contemplez les excès de leur tourbe folâtre.
Et, vous en conviendrez, les voilà bien connus :
Ils ont tous nos défauts, et n'ont pas nos vertus.
Ah ! d'un espoir bien doux je conçus la chimere.
Je cherchais un mortel qui sût aimer et plaire.
Je voulais qu'il unît la franchise à l'honneur,
Et l'attrait du savoir aux qualités du cœur.
Qu'ami de la raison, il parlât son langage ;
Qu'il portât dans ses yeux la fierté du courage !

Digitized by Google

Qu'enfin il possédât, par un accord heureux,
L'esprit et la vertu, les plus beaux dons des cieux.
Boileau, ce fier censeur, si prodigue d'outrages,
A trois femmes pourtant accorda ses suffrages.
Ah ! mon sexe en rira : son affront est lavé :
Je ne cherchais qu'un homme, et ne l'ai pas trouvé.

Par JOSEPH DESPAZE.

---

*CHARADE à Mlle **.*

Mon premier jouit quelquefois
Du rare et flatteur avantage
De caresser vos jolis doigts,
Quand vous vous mettez à l'ouvrage.
Mon second est un instrument
Qu'on accorde pour vous sur les bords du Permesse ;
Et mon tout est la douce ivresse
Que l'on éprouve en vous voyant.

ÉNIGME.

Je deviens tour à tour acier, rose, dorure,
Chanvre, poil, ou coton, ou chair, ou diamant.
Quelquefois je ne suis qu'une vaine parure ;
Simple, je sers utilement.
Lecteur, à votre gré je me serre et m'entrouvre ;
Contre l'hiver je vous défends ;
Mais c'est au milieu du printems
Que je fleuris et me découvre.
J'ai souvent de Bacchus défiguré les traits ;
Mais le sein de Vénus me doit tous ses attraits.

LOGOGRIPHE.

Non, il n'est rien de plus dur que mon cœur.
Si vous m'ôtez deux pieds, il n'est rien de plus tendre.
Rendez-les moi, je m'adresse au seigneur :
Lors il m'entend : ne peux-tu me comprendre ?

Explication des Charade *et* Enigme *du* N°. 110.

Le mot de la Charade est *Vertu* ; celui de l'Enigme est *le Fer*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Lettres Américaines, dans lesquelles on examine l'origine, l'état civil, politique, militaire et religieux, les arts, l'industrie, les sciences, les mœurs, les usages des anciens habitans de l'Amérique; les grandes époques de la nature, l'ancienne communication des deux hémisphères, et la dernière révolution qui a fait disparaître l'Atlantide: pour servir de suite aux Mémoires de D. Ulloa; par M. le comte J. R. Carli, etc., seconde édition, 2 vol. in-8°.; prix 9 liv. broc., et 10 liv. franc de port, pour les départemens. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

Ces lettres dont l'auteur, déja connu par plusieurs ouvrages très-estimés, est un des savans qui font le plus d'honneur à l'Italie moderne, ont deux objets principaux; le premier de résoudre le problême historique et physique de l'origine des Américains, long-tems agité parmi les gens de lettres de l'Europe; le second, de prouver contre M. Paw que les grands Etats de l'Amérique étaient parvenus, au tems de la conquête, à un très-haut degré de civilisation, et que rien ne fait voir en eux cet état de dégradation et cette infériorité naturelle qu'il s'est efforcé d'y montrer. L'auteur me paraît avoir très-heureusement rempli ces deux objets dont l'importance exige qu'on entre ici dans quelques détails.

Il faut partir d'abord de quelques faits essentiels et constatés, que l'auteur établit comme les bases de son système. 1°. Il existe un rapport marqué entre les coutumes civiles et religieuses des Péruviens et celles des Chinois, entre celles des Mexicains et celles des Egyptiens; il y a aussi des analogies de langage non moins frappantes. 2°. Il est de toute impossibilité que ces peuples ayent communiqué les uns avec les autres à travers l'étendue des mers qui les séparaient depuis tant de siecles, à l'époque de la découverte du nouveau monde: l'ancienne navigation qui ne s'est jamais éloignée des côtes était trop imparfaite avant l'invention de la boussole, et nécessairement trop timide et trop faible pour traverser l'Océan. 3°. Les témoignages de toute l'antiquité sont unanimes sur l'existence d'une ancienne terre appellée l'isle Atlantide, située au milieu de l'Océan Atlantique, qui était plus grande que l'Asie et la Lybie (c'est-à-dire la partie de l'Afrique connue des anciens) et qui avait disparu à une époque très-reculée. Cette tradition, universellement reçue dans l'ancien monde, ne saurait être révoquée en doute: nombre d'auteurs en ont parlé de la maniere la plus positive,

Digitized by Google

entr'autres Platon et Ammien-Marcellin, à une si grande distance l'un de l'autre. Voici le passage de Platon : « L'isle » était vis-à-vis de l'embouchure qu'on distingue par le nom » de colonnes d'Hercule (le détroit de Gibraltar.) Cette » isle était plus grande que la Lybie et l'Asie prises en- » semble. On passait de cette isle à d'autres isles, et de » celles-ci au continent opposé. La puissance des rois qui » dominaient dans cette isle Atlantide fut très-grande ; elle » s'étendait aussi sur beaucoup de petites isles contiguës, » et sur une grande partie du continent. Ces peuples ayant » fait irruption dans nos contrées, conquirent la Lybie et » l'Europe jusqu'à la Tyrrhénie. »

« Si Platon (dit l'auteur des lettres) avait eu sous les yeux » une mappemonde qui représentât l'Océan avec les bords » opposés des deux continens actuels, aurait-il jamais mieux » désigné l'Atlantide. »

Il suffit de jetter les yeux sur une carte et d'avoir quelque connaissance de la Géographie, pour sentir combien cette induction de l'auteur est fondée. Il y a plus : c'est visiblement à cette tradition si généralement convenue sur l'existence et la disparition de l'isle Atlantide, que tenait l'idée très-clairement énoncée dans plusieurs auteurs soit anciens, soit modernes, d'un autre continent, d'un monde occidental opposé au nôtre et séparé de nous par l'Océan. En effet les gens instruits savent bien que la gloire de Colomb n'est pas d'avoir eu le premier cette idée d'un monde antipode au nôtre, ainsi que d'autres l'avaient eue avant lui; mais de s'être emparé de cette idée perdue, de l'avoir soumise à un calcul aussi juste que hardi, d'avoir affirmé que ce monde devait se trouver en voguant toujours vers l'occident, et d'avoir osé le chercher à travers une mer immense et inconnue : les idées appartiennent au génie qui les féconde.

Maintenant que conclut l'auteur de toutes ces données qu'on ne peut lui contester? que cette isle Atlantide était autrefois le point de communication entre les deux mondes, puisqu'elle touchait d'un côté à l'Afrique et à l'Europe, et de l'autre aux Antilles, les premieres terres que l'on découvre aujourd'hui en voguant sur l'Océan Atlantique d'Orient en Occident; que cette Atlantide fut engloutie dans les eaux par une de ces grandes révolutions dont il est aujourd'hui démontré que ce globe a été et a dû être bien des fois le théâtre. On peut même inférer que ces révolutions successives, qui ont bouleversé et renouvellé le globe à de longs intervalles, sont la cause probable du progrès borné qu'a fait le genre humain en toute sorte de connaissances : progrès qui devrait être généralement beaucoup plus grand en raison de l'antiquité du globe, attestée de nos jours par les découvertes et les théories de la physique. On sait assez que si nos époques historiques et nos calculs astronomiques ne remontent pas au-delà de six mille ans, la nature

Digitized by Google

du sol que nous foulons, et qui n'est formé que de décombres et de ruines, l'examen des fossiles, des laves volcaniques, des pétrifications, des transmutations, etc., prouve que la vétusté du globe terrestre se perd dans des siecles incalculables.

Ces vastes inondations qui en ont changé la face, et fait tour à tour de la mer un continent, et d'un continent une mer, ne sont plus une hypothese, mais un fait physiquement démontré par une foule d'observations reunies, sur-tout par les couches immenses de coquillages et de zoophytes déposés dans le sein des montagnes. Les anciens poëtes, qui n'ont jamais été que les échos des opinions reçues, Virgile, Ovide et d'autres, ont rapporté en beaux vers comment une irruption de l'Océan avait séparé la Sicile de l'Italie; et personne ne doute aujourd'hui que la plupart de nos mers Méditerranées ne soient, sous différens noms, des invasions de ce même Océan; qu'il n'ait produit tous ces archipels semés de tant d'isles qui ne sont autre chose que les sommites des terrains que la mer a usurpés et couverts; que la Baltique ne soit un épanchement de la mer du Nord qui a séparé des pays autrefois unis, tels que le Danemarck, la Suede et la Norwege qui paraissent n'avoir fait qu'un même continent; que la France et l'Angleterre, aujourd'hui séparées par le canal de la Manche, n'aient été auparavant contiguës, comme l'a indiqué l'habile géographe Buache, par les bas-fonds des detroits, par les couches analogues, l'identité des terres et la continuation des montagnes. C'est par cette méthode d'observations hydrographiques que l'on est parvenu à des résultats qu'il serait trop long de rapporter ici, mais qui, développés dans les lettres du comte Carli, portent au plus haut degré de probabilité la marche et la direction des différens cataclysmes, et par l'inspection des fonds subaqués mettent pour ainsi dire les mers à sec et le sol à nu, et montrent les dernieres vicissitudes topographiques qui ont mis le globe dans l'état où il est aujourd'hui, en attendant qu'il éprouve de nouveaux changemens.

A l'égard de la cause qui a produit ces dernieres révolutions, l'Auteur présume (et cette hypothese n'a rien qui choque la vraisemblance) que ce doit être l'action d'une comete qui, en approchant de notre planette, l'aura incendiée d'un côté et submergée de l'autre; et il est sûr que la mémoire de ces deux événemens, l'embrâsement et l'inondation du globe, s'est conservée chez toutes les nations : de-là les fables de Phaeton et du déluge *universel*. On n'ignore pas que cette *universalité* est reconnue impossible par les regles de la saine physique; mais si l'exagération a été rejettée, le fait est certain :

Un peu de vérité fait l'erreur du vulgaire.
VOLTAIRE.

Digitized by Google

Il reste à déterminer l'époque de cette comete, et ici l'on rentre nécessairement dans les conjectures. L'Auteur estime que celle qui parut en 1705, dont la marche fut calculée par le célebre Halley, et qui reparut en 1759, comme il l'avait prédit, peut, en 76 révolutions antérieures, s'être rencontrée assez près de nous, 4017 ans avant notre ere vulgaire, pour avoir causé la submersion de l'Atlantide et tous les autres changemens analogues qu'une semblable rencontre doit occasionner. Newton, Halley, Wiston, Maupertuis, Lalande, s'accordent à penser que cette action d'une comete, à une distance donnée, par exemple à 13 mille lieues de nous, peut opérer la plus épouvantable catastrophe, embraser la terre et bouleverser toutes les mers, changer la situation de l'axe et des poles, et par conséquent les points cardinaux de notre système planétaire et de notre mouvement dans l'espace, de maniere que les parties de l'équateur se trouveraient aux poles, et celles des poles à l'équateur. L'Auteur remarque à ce sujet qu'un passage de Strabon nous apprend que c'était une tradition conservée en Egypte, que le soleil avait changé son cours, et qu'anciennement il se levait à notre occident. Mais cette remarque ne me paraît rien ajouter à l'hypothese de l'Auteur; car si la comete eût produit un changement si extraordinaire et susceptible de frapper tous les yeux, comment toutes les nations n'en auraient-elles pas rappellé le souvenir, à moins qu'on ne suppose que l'Egypte seule eût échappé à la destruction; ce qui n'est pas admissible, même dans l'hypothese de l'Auteur, que lui-même après tout ne donne que pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une simple conjecture?

Si l'usage du fer, de la monnaie métallique et de l'écriture chez les Chinois, qui paraissent l'avoir connu le plus anciennement, ne remonte pas plus haut que trois mille ans environ avant notre ère, selon les annales de ce peuple, les plus authentiques et les plus avérées qu'il y ait sur la terre, l'Auteur en conclud que les habitans de l'Atlantide n'avaient point encore inventé ces trois choses, lorsqu'ils disparurent du globe; et c'est par cette raison qu'elles étaient encore inconnues dans le nouveau monde, au moment de la découverte. Mais il fait voir en même-tems qu'on ne les trouve pas non plus dans des siecles postérieurs, chez des peuples qui étaient pourtant dans un état de civilisation assez avancé pour qu'il ne soit pas possible de les traiter de sauvages, sans choquer toutes les idées établies. Il infirme ainsi le plus fort argument de M. Paw, qui refuse de compter les Péruviens et les Mexicains parmi les peuples civilisés, parce qu'ils ignoraient l'usage du fer, qu'ils n'avaient point de métaux monnayés, et que leur écriture n'était que symbolique. Ici ce ne sont plus des hypotheses, mais des faits que l'on oppose à l'incrédulité paradoxale et peu réfléchie de M. Paw, homme de beaucoup d'esprit et de savoir, mais à qui tous les juges éclairés en ces

Digitized by Google

matieres ont reproché avec raison ce malheureux esprit de système qui, en histoire comme en physique, est par lui-même une source d'erreurs. En effet M. Paw, résolu à ne voir dans les Américains qu'une espece inférieure et dégradée, repousse des autorités irréfragables par une négative tranchante, qui ne peut jamais tenir lieu de preuves et de raisons. Quand tous les historiens Espagnols, et même Herréra, le seul dont il adopte le témoignage; quand les journaux de Cortès, envoyés à Charles-Quint et qui subsistent en original, s'accordent à nous montrer dans le gouvernement, dans les institutions sociales, dans les édifices, dans les arts d'utilité et de luxe, dans les sciences des Mexicains et des Péruviens, tous les caracteres d'une civilisation très-prononcée; comment concevoir que M. Paw rejette de pareils témoignages, en les qualifiant d'exagérations et de mensonges, comme si l'on pouvait raisonnablement supposer que les chefs conquérans se fussent exposés, sans aucun intérêt, à être démentis par tant de témoins oculaires, dont plusieurs étaient leurs ennemis et n'eussent pas manqué de leur faire un crime d'en imposer ainsi au conseil de Madrid? Cette supposition n'est pas recevable. Je sais bien que l'exagération est en général le défaut des Ecrivains Espagnols. Mais sur quoi porte-t-elle naturellement? sur leurs exploits qui flattent la vanité nationale. Au contraire, pour ce qui regarde l'état social et politique des Américains, ils étaient si loin de les flatter à l'époque de la conquête, que, malgré tout ce qu'ils rapportaient d'avantageux et d'honorable sur le gouvernement de ces peuples, ils voulaient toujours en dernier résultat les faire passer pour des especes de brutes; et en cela leur intention était bien claire, c'était de justifier leur despotisme oppresseur et leur cruauté; et l'on sait qu'il fallut tout le zele de Lascasas pour faire décider par le conseil d'Espagne, que les Indiens (c'est ainsi qu'on les appellait) étaient des creatures raisonnables, et ne devaient point être traités comme des bêtes.

Le comte Carli se plait à rassembler dans ses Lettres tout ce que les historiens accrédités ont rapporté de plus remarquable sur les Empires du Mexique et du Pérou. On convient que, si le premier était souillé par des superstitions barbares, l'autre offrait dans toutes ses parties le plus beau modele de ce gouvernement patriarchal et théocratique, qui ne peut exister, il est vrai, que chez un peuple simple et innocent, riche des dons de la nature, et qui doit la douceur de ses mœurs à la nature de son climat; car le pouvoir absolu et théocratique par-tout ailleurs ne serait pas long-tems paternel. Mais ce qui prouve que les Péruviens étaient encore bien loin de la corruption sociale et politique, c'est que la communauté des biens était établie chez eux, et il est reconnu qu'elle ne peut subsister qu'avec une grande innocence de mœurs, et que jamais une nation corrompue ne peût rétrograder jusques-là.

Digitized by Google

On est surpris et affligé qu'un auteur aussi savant et aussi ingénieux que M. Paw se compromette à tout moment par des assertions légèrement hasardées, qu'on détruit d'un trait de plume par des preuves positives. J'en citerai quelques exemples, d'où l'on peut conclure ou qu'il n'écrit pas de bonne foi, ou qu'il se fie trop à sa mémoire qui le trompe. Il affirme qu'Orellana est le premier auteur qui ait parlé de ces amazones, qui ont donné leur nom au grand fleuve Maragnon, que de nos jours la Condamine a descendu; et on lui cite sur-le-champ la relation d'Alphonse Ulloa, celle de Nuguode Cusman, envoyée à l'empereur, et les mémoires de Colomb, recueillis par Pierre Martyr, toutes pieces antérieures à Orellana.

Il traite d'imposteurs les navigateurs les plus renommés par leurs lumieres, leur véracité, leur exactitude, tels que Byron, Carteret, Bougainville et autres, qui ont positivement attesté l'existence d'une race de géans, connus sous le nom de Patagons, qui habitent la *terre de feu*. Le comte Carli, après avoir rapporté le texte précis du Commodore Byron, s'écrie : « Est-il possible de croire qu'un homme de ce caractere ait » eu intention de présenter à l'amirauté et au monde entier, » dans un détail aussi circonstancié, une imposture qui pou- » vait être démentie par ses officiers et par son équipage? » Attaquer avec la hardiesse de Paw un tel homme, et l'ac- » cuser de faux, cela est inouï et sans exemple. »

Il a raison; mais quand il dit ailleurs, que *Paw écrit avec une plume empoisonnée de l'acrimonie d'un antropophage*, il a tort : on peut se tromper sur les Américains, les Amazones et les Patagons, sans avoir rien d'un *antropophage*, et l'*acrimonie* de style est ici du côté de l'auteur Italien, et fort mal à propos.

On peut dire aussi que ses raisonnemens ne sont pas toujours justes. Certainement il a beau jeu quand il oppose à M. Paw, qui prétend que les Américains ne savaient pas compter au-delà de leurs dix doigts, les termes même de la langue mexicaine, qui expriment, comme les nôtres, trente, quarante, cinquante, etc. : cela est péremptoire. Mais à propos des *quipos* ou cordons du Perou, dont les differens nœuds et les diverses couleurs formaient une écriture symbolique, si M. Paw prononce que cela est impossible, je crois qu'il suffisait de lui répondre qu'on peut avec des cordons colorés et noués établir une méthode de symboles convenus, comme avec toute autre chose, et que les *quipos* du Pérou n'ont rien de plus extraordinaire ni de plus merveilleux que les hiéroglyphes d'Egypte, qui contenaient, comme nous le savons, leur religion et leur histoire, avant l'invention de l'écriture alphabétique, si supérieure à tous les hyéroglyphes et à tous les symboles, l'instrument de toutes les sciences spéculatives, et l'un des plus grands pas qu'ait jamais fait l'esprit humain. Je suis fâché qu'un aussi bon raisonneur que le comte Carli

Digitized by Google

assimile à ces *quipos* un nœud que nous faisons à notre mouchoir, ou un papier que l'on met dans sa tabatière pour se rappeller quelque chose qu'on craint d'oublier. L'auteur n'a pas songé qu'il n'y avait nulle parité; que nous n'attachons à ce papier ou à ce nœud aucun rapport convenu avec la chose, dont nous voulons nous souvenir, et que ce qui n'est qu'un simple avertissement indéfini pour la mémoire n'a rien de commun avec un langage symbolique quelconque, qui suppose nécessairement un art et une méthode.

Cet ouvrage, quoiqu'il soit fait particulierement pour une classe de lecteurs déja fort instruits, peut plaire cependant et être fort utile à ceux qui veulent s'instruire. Il est traduit avec beaucoup de facilité, de clarté et de naturel, quoiqu'on n'y trouve pas ce soin de la diction dont les savans sont dispensés quelquefois par l'importance des objets. Mais ce qui est précieux, ce sont les notes: elles sont pleines d'une érudition aussi étendue qu'éclairée, et dignes d'un savant du premier ordre, à qui nous devons déja l'excellente traduction d'Athénée, et les notes sur Silius Italicus, vrais trésors pour les curieux de langues et d'antiquités.

SPECTACLES.

THÉATRE NATIONAL, RUE DE RICHELIEU.

Nous voulions différer de rendre compte à nos lecteurs de l'ouverture du nouveau théâtre de la rue de Richelieu, intitulé: *Théâtre national*, jusqu'à ce qu'une nouveauté d'une certaine importance et d'un certain mérite nous eût mis à portée de parler à la fois et de la pièce et de salle nouvelle; mais comme il nous paraît que nous pourrions attendre trop long-tems, nous nous arrêterons à la *Journée de Marathon*, drame en cinq actes en prose, qu'on y a représenté le lundi 25 août, pour la première fois.

L'idée que le public s'était faite à l'avance de cette salle tant préconisée a pu nuire à l'effet qu'elle a produit au premier coup-d'œil. On s'attendait à la trouver aussi vaste que riche, et l'on n'a vu qu'un édifice d'une grandeur raisonnable et d'une élégante simplicité. C'est pour l'étendue du théâtre seul qu'ont été réservées les grandes proportions, et c'est un mérite de la part de l'architecte; il a voulu que tous les arts pussent s'y déployer à la fois, et cette considération importante lui a paru, avec raison, devoir l'emporter sur toutes les autres.

La salle est un quadrilatere, formé par trois courbes allongées (le théâtre faisant le quatrieme côté); les angles sont adoucis par des pans coupés entre des colonnes, et le tout est surmonté d'un superbe plafond représentant le Parnasse; la hau-

Digitized by Google

teur est coupée par quatre étages de loges, toutes d'un même dessein et ornées de la même draperie. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'avant-scene, qui, au lieu d'être occupée, comme à tous les autres théâtres, par de petites loges et des baignoires, est un morceau d'architecture orné de statues et de bas-reliefs, qui forme une ligne de démarcation très-prononcée entre la scene et les spectateurs. C'est encore un sacrifice que les entrepreneurs ont fait à l'avantage de l'art. L'illusion est conservée, en ne voyant point les personnages des loges confondus avec ceux du drame. En général, cette salle qui n'a rien d'éblouissant pour les yeux, plaira de plus en plus, à mesure qu'on en sentira les avantages. Les foyers, les péristiles sont riches, larges et d'une grande beauté. Parlons maintenant de la pièce.

La journée de Marathon a été reçue assez froidement. Le rapport de ce trait d'histoire avec la guerre présente était sans doute d'un grand intérêt; mais on y trouve peu d'action, et par conséquent peu d'intérêt dramatique. Celui du sujet ne suffit pas, sur-tout lorsque les développemens écrits en prose n'offrent pas aux auditeurs ces traits si propres à les émouvoir, qui appartiennent exclusivement à de beaux vers. Voici comment l'auteur a présenté le fait historique.

Darius, roi de Perse, arrive à la tête de 900 mille hommes dans l'Attique avec le dessein de rétablir sur le trône d'Athènes Hyppias, chef de la famille de Pisistratides. Les Athéniens abandonnés de leurs alliés, n'ont que 10 mille hommes à opposer à la formidable armée des Perses. Le jeune Themistocle, brûlant du désir de conserver la liberté de son pays, engage secrettement les jeunes gens de sa tribu, qui n'ont pas encore l'âge où la loi leur permet de combattre, à demander des armes. Il excite aussi les matelots à s'offrir de se joindre à l'armée de terre; enfin par ses conseils, les esclaves demandent à réunir leurs efforts à ceux des citoyens. Ces divers mouvemens alarment les magistrats qui craignent que ce ne soit un complot pour favoriser Hyppias, et rétablir la royauté. Thémistocle interrogé se justifie pleinement; et son patriotisme faisant succéder l'admiration à l'inquiétude, il est chargé de commander lui-même les nouveaux soldats qu'il a enrôlés. Rival d'Aristide, ces deux généreux citoyens ont une explication ensemble dans une scene fort belle, et jurent d'immoler leurs différends à l'amour qu'ils ont tous deux pour la liberté. Enfin l'ennemi approche, il est déja dans les champs de Marathon. Il est question de savoir si la ville soutiendra le siége, ou remettra son sort au hasard d'une bataille. Miltiade, Témistocle et Aristide, connaissant l'impétuosité des Athéniens, préferent ce dernier parti, et le font triompher. On décide que si les Perses sont vainqueurs, on mettra le feu à la ville pour ne livrer à l'ennemi que des cendres. Mais le courage des Grecs l'emporte, et Miltiade revient vainqueur.

Digitized by Google

La marche de cette pièce est lente; le style ne manque pas de noblesse et d'agrément, mais les développemens sont trop diffus et le tout manque d'effet. Il y a de la musique dans les intermèdes, mais elle retarde encore l'action. Ce sont des chœurs religieux ou guerriers, dont plusieurs sont pleins de chaleur et d'harmonie. Ils sont du citoyen Kreutzer.

Ce théâtre qui entreprend à la fois tous les genres, a besoin, pour prospérer, de nouveautés très-saillantes, et de tout ce qui peut soutenir une aussi vaste entreprise. On a lieu de l'espérer de la sagacité connue des entrepreneurs.

ANNONCES.

On a mis en vente, lundi 9 septembre 1793, rue des Poitevins, n°. 13, la 55e. livraison de l'Encyclopédie composée :

Du tome Ier. de *Physique*, par Monge, Cassini, etc.

Du tome II de la *Chymie*, *Pharmacie*, *Métallurgie*. La *Chymie*, par le citoyen Fourcroy; la *Pharmacie*, par le citoyen Maret et Chaussier; la *Métallurgie*, par le citoyen Duhem.

Et d'un volume de planches représentant les Pêches.

Le prix de cette livraison est de 62 liv. broché, et 60 liv. en feuilles.

Eliot ou le généreux Américain, traduit de l'Anglais, 2 vol. in-12, de près de 350 pages; prix 3 liv. broché, et 4 liv. rendu franc de port dans les départemens. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

Les Lectures du Citoyen, ou suite de Mémoires sur des objets de bien public, adressés à MM. les Administrateurs des Départemens, Districts et Municipalités, et aux Sociétés des Amis de la Constitution; par M. François de Neufchâteau. Premier Mémoire, sur l'établissement d'un grenier d'abondance, ou magasin public dans chaque canton du royaume. A Toul, chez le citoyen Joseph Carez, imprimeur-libraire; et à Paris, chez les marchands de nouveautés.

Poésies diverses; par M. P. A. Miger; prix 1 liv. 5 sols broché. A Paris, chez Perlet, hôtel de Châteauvieux, rue St.-André-des-Arts, et chez les marchands de nouveautés.

Digitized by Google

MERCURE

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 29 août 1793.

LA Grande-Bretagne et la Russie n'ont vraisemblablement pas assez consulté leurs forces, en intimant à la Suede et au Danemarck l'ordre de rompre leurs relations commerciales avec la France. Les cabinets de Londres et de Pétersbourg espéraient en imposer par ce ton menaçant; ils auraient dû se souvenir que ces mêmes hommes qu'ils voulaient entraîner dans la coalition par la crainte, valent les Anglais comme marins, et mieux que les Anglais et les Russes comme soldats; ils auraient dû songer qu'ils pouvaient se faire de ces puissances neutres des ennemis vraiment redoutables dans une guerre qui, par le caractere qu'elle prend, se fera plus avec le fer qu'avec l'or et la mauvaise foi diplomatique. Les Anglais jadis conquis par les Danois et les Normands, les Russes qui furent à la veille de l'être par les Suédois, pourraient voir ramener ces jours de gloire pour leurs ennemis et de honte pour eux; ils pourraient se repentir d'avoir provoqué les véritables puissances du Nord, et hâté leur chûte, desirée par tant de peuples.

En attendant que de nouveaux procédés insultans, ou seulement le juste ressentiment des derniers amene une rupture formelle, et resserrant les nœuds qui unissent la Suede et le Danemarck avec la République française en fassent une alliance offensive et defensive, on assure que le ministre Danois a répondu à la note russe que la cour de Danemarck ne s'écartera jamais de la plus parfaite neutralité, que les navires de cette nation n'entreront jamais dans un port français bloqué, mais bien dans tous les autres. — On annonce une réponse toute semblable de la part du régent de Suede.

L'escadre russe qui avait fait voile pour la mer du Nord a été battue par les tempêtes, et s'est vue forcée de revenir aux environs de Cronembourg. Si cette escadre ne se hâte pas de regagner les ports d'où elle est partie, elle sera complettement abîmée, particulierement les vaisseaux de ligne qui dans la saison actuelle ne peuvent pas tenir long-tems la Baltique; l'escadre composée de 11 vaisseaux est rentrée dans cette mer après avoir passé au Sund le 19. — Il est resté en arriere un vaisseau de ligne qui est occupé à chercher un ancre qu'il a perdu.

Voilà donc les vents qui combattent eux-mêmes contre cette

Digitized by Google

flotte russe ci menaçante. Il serait heureux pour le repos de l'Europe que Catherine II ne rabattît rien dans ces circonstances de son orgueil, qu'elle persistât dans l'insolente injonction faite au Danemarck et à la Suede : cela déciderait les deux cours, entre lesquelles on est sûr qu'il existe déja d'une maniere bien prononcée l'intention de se rapprocher. D'autres motifs les en pressent, sur-tout la derniere. — Le nombre des bâtimens suédois qui ont été arrêtés jusqu'à ce moment par les puissances belligérantes se monte à 15 ; la plupart sont tombés entre les mains des Espagnols. Le bruit de l'apparition d'une flotte française dans la mer du Nord s'est répandu le 17 à la Bourse.

Au reste, le Danemarck et la Suede, gouvernés avec infiniment de sagesse, l'un par le comte de Bernstorf, et l'autre par le régent, se préparent dans le silence de la paix à tous les efforts que peut exiger la guerre. En attendant, on cultive dans ces deux états les arts, les sciences qui les rendent utiles, et les bonnes mœurs par l'opinion. En Suede, le jeune roi va se former aux affaires; il commencera en novembre prochain d'assister aux séances des colleges ou bureaux d'administration, et continuera de même pendant les trois autres années que doit durer la régence : il ira d'abord à la cour de justice. — On leve un nouveau corps pour le service de l'école militaire à Carlsberg. Une des compagnies d'artillerie qui sont à Stralsund sera montée en cavalerie, et exercée cet hiver pour delà passer en Suede : en Danemarck, il est question de donner une université à la Norwege ; de riches particuliers ont souscrit des sommes considérables à cet effet; elle n'aura point son siége à Christiania, mais ce sera très-probablement à Tunsberg.

Le lord Spencer est arrivé à Copenhague vers le milieu du mois ; il va remplir à Stockholm les fonctions du ministre plénipotentiaire, et la cour de Suede enverra en échange à celle de Londres M. d'Engestroem, qui malgré son absence conservera le poste de chancelier de cour. — Le comte de Bark, nommé ministre des affaires étrangeres, avait d'abord refusé cette place difficile, sur-tout dans les circonstances présentes; mais enfin il l'accepte, et l'on est bien aise qu'elle soit entre les mains d'un homme de ce mérite qui saura soutenir la dignité du nom Suédois.

Ailleurs s'offre un autre spectacle bien différent, celui d'une nation avilie qui s'est laissé faire la loi, et la reçoit aussi dure, aussi honteuse qu'il est possible, faute d'avoir fait une généreuse résistance, dont le fruit aurait au moins été une capitulation honorable. Les malheureux Polonais trompés, trahis, vexés de mille manieres, n'ont jamais su ce que valait la liberté, parce qu'ils n'en ont point eu de réelle. Mais ils savent tout ce que pese la servitude, où ils viennent de tomber en sortant de la licence.

On apprend de Varsovie, en date du 10, que la diète s'est

Digitized by Google

enfin vue forcée, malgré sa répugnance, à entamer les négociations avec l'envoyé Prussien. La première conférence a été tenue chez lui le 5.

Les négociations avec l'envoyé de Prusse ont été interrompues pendant quelques jours. La délégation n'a pas trouvé les pouvoirs de M. de Burckholz assez précis et déterminés, et ne voulait par conséquent pas échanger les pouvoirs. La diète a décidé, le 10, que les pouvoirs tels qu'ils sont seraient échangés, à condition que l'envoyé de Prusse promît d'en produire d'autres. Cette décision très-juste en elle-même a excité des réclamations de la part de l'ambassadeur de Russie et de l'envoyé Prussien qui ont remis des notices à ce sujet.

On s'est aussi occupé dans une des dernières séances de l'état du trésor et de la caisse militaire ; l'un et l'autre sont dans une déplorable position : pour diminuer les charges de la caisse militaire, on a proposé de licencier les deux tiers des officiers et des soldats. Cette réduction ne pourra être que très-agréable aux généreuses cours protectrices.

L'ambassadeur de Russie a promis dans une conférence avec le président de la délégation, que l'impératrice de Russie était disposée de se charger de trois millions de florins dans l'emprunt que la République a fait en Hollande, et qu'elle emploira ses bons offices auprès du roi de Prusse pour qu'il prenne sur son compte une pareille somme. Elle a aussi promis de faire payer les impôts arriérés dus par les provinces qui lui ont été cédées aussitôt que le traité de cession sera ratifié.

Le bruit court que Stanislas a réclamé de la commission du trésor le dépôt en bijoux qu'il y a fait il y a quelques années. Leur valeur monte à un demi-million de florins.

De Francfort-sur-le-Main, le 3 septembre.

Il paraît que quelque besoin qu'on ait d'argent pour la continuation de la guerre, on renonce à s'en procurer par la voie d'un nouveau subside. Les possessions Autrichiennes n'ont pas beaucoup de commerce ; elles ne sont point riches. Les dons patriotiques, quoique assez peu considérables, ont rendu la perception d'un impôt beaucoup plus difficile. Le mettre un dans les circonstances présentes, ce serait faire crier le peuple qu'il est important de ne pas mécontenter, et qu'on aurait d'ailleurs mauvaise grace à vouloir pressurer, après avoir tant vanté son dévouement, ses sacrifices ; il a fait tout ce qu'il a pu, on ne doit donc pas lui en demander davantage. Aussi le cabinet de Vienne qui a bien senti que l'homme ne souffre pas qu'on lui arrache ce qu'il donne volontiers, a-t-il recours à un emprunt. Mais c'est éluder la difficulté sans la résoudre ; car pour rembourser les emprunts, et seulement en servir les intérêts, il faut mettre des impôts. C'est le cercle vicieux dans lequel les cours dissipatrices sont condamnées

Digitized by Google

damnées à tourner. Ce mouvement circulaire donne des vertiges, et les vertiges amenent une chûte.

Le vieux prince de Kaunitz, le mentor du jeune empereur n'a pourtant trouvé rien de mieux dans sa sagesse que d'ouvrir un emprunt de 40 millions de florins, ce qui équivaut à près de 100 millions de France. Il est à cinq pour cent. On espere que les Suisses en rempliront le quart; on le souhaite, parce que ce serait une maniere de les tenir et de les influencer. Mais quelle hypothéque offrir au prêteur? C'est-là l'embarras. Quelques personnes prétendent que malgré la ressource de cet emprunt, il y aura un surcroit d'impositions pour les pays Autrichiens qui n'ira qu'à 2 millions, mais qui sera permanent.

On assure que l'Antriche doit donner à la Grande-Bretagne qui manque de troupes de terre 10.000 hommes pour l'aider à faire le siege de Dunkerque, expédition du succès de laquelle le cabinet Autrichien ne doute pas, depuis la prise de Condé et de Valenciennes qui a beaucoup ajouté à l'orgueil impérial. — Le lieutenant-colonel François de Dietrichstein, écrit-on de la capitale en date du 15, a été envoyé ici avec le rapport détaillé du siege et de la reddition de cette place. Ces sortes de couriers font toujours de grandes entrées afin d'exciter l'engouement du public. — La même lettre ajoute : le corps franc à cheval et à pied qu'a fait lever cette capitale est prêt à se rendre à l'armée; on avait cru qu'il serait formé de tout ce qu'il y a de mieux de nos fils de bourgeois, mais point du tout, c'est un ramas de Wallaques et de déserteurs des provinces Turques. Ce corps a été porté au complet, c'est-à-dire, à mille 500 hommes; ils ne se battent bien que quand l'espoir du pillage les anime.

Suivant des avis de Semlin la Porte-Ottomane a pris le parti de ne plus entretenir de Pacha à Belgrade, et de faire de cette ville une simple place de commerce. On est de nouveau en alarmes à Belgrade, les anciens habitans de cette ville qui ont été déclarés rebelles sont en marche sous la conduite de Kar-Hassan pour l'attaquer et s'en emparer. Il s'est déja rendu maître de Passarowitz où il campe avec ses troupes. C'est dans ce poste important qu'il a reçu des renforts considérables de deux de ses amis qui sont également mécontens de la Porte, et qui ont juré de mourir ou de reprendre Belgrade : le Pacha qui y commande informé de tous ces mouvemens a appellé à son secours environ 300 Janissaires dispersés dans les campagnes des environs et a expédié courier sur courier à sa cour, pour l'avertir du danger imminent où il se trouve avec sa garnison, trop faible pour faire une longue résistance.

Digitized by Google

Des lettres de Kyrn du 19 portent : Trois régimens de cavalerie Saxonne ont passé le 9 par notre ville. Le même jour au matin, on vit arriver le lieutenant-général comte de Kalkreuth avec plusieurs généraux et officiers. Ils passerent la nuit dans cette ville. Ils furent suivis le 10 de trois régimens d'infanterie Saxonne, avec les régimens Prussiens à pied, de Crouzaz et de Wittenghoff, accompagnés d'un train d'artillerie considérable et de toute sorte de munitions. Suivant toutes les apparences, et d'après ce qu'elles en disent elles-mêmes, ces troupes vont à Sarre-Louis. La boulangerie est à Oberstein, où l'on éleve aussi des magasins à la hâte.

Le quartier général prussien est actuellement à Neustad sur la Hardt et à Edenkoben. Les divisions de l'armée s'étendent assez en avant sur plusieurs points, et font de tems en tems quelques mouvemens dont il serait difficile, et d'ailleurs inutile de rendre compte. — Il paraît que le duc de Brunswick avec l'armée de Lautern s'est dirigé par Hœneck vers Pirmasens où l'armée est arrivée le 17 à 3 heures, après trois jours de marche. Le troisieme corps d'armée, commandé par le prince héréditaire de Hohenlohe, occupe depuis quelques jours le camp de Bederfeld entre Hambourg et Limbach. Ce général a sous ses ordres le camp au-dessus du Kreutzberg et celui de Freudenberg qui forment son avant-garde ; et son armée étend encore ses avant-postes jusqu'à Birbach sur la Blise et jusqu'à Limbach.

Il y a eu depuis des changemens dans ces positions qui formaient un cordon non interrompu de Guemersheim jusqu'à Luxembourg, vis-à-vis du cordon des armées françaises du Rhin et de la Moselle, à partir de Lauterbourg jusqu'à Thionville. Ces changemens sont dus à la tentative faite par l'armée de Brunswick pour tourner la division du général Pully, et lui couper sa communication avec l'armée du Rhin ; ce qui ne paraît pas avoir été effectué.

L'empereur a écrit au margrave de Bade pour le remercier du patriotisme féodal qui lui a fait fournir plus de troupes que son contingent ordinaire. (Le gouvernement français prendra note de cette conduite du margrave qui a des possessions en France.)

Suivant les dernieres lettres de Mayence, le feu a pris dans le laboratoire de Russelsheim : une trentaine de bombes ont sauté, et cet accident a coûté la vie à plusieurs canonniers. Il paraît aussi que l'on craint tellement la propagation des principes français qui finiront, en dépit de tous les rois, par faire le tour du monde, qu'on vient de faire partir tous les Français qui étaient encore restés dans cette ville. — Les habitans et la garnison sont affligés d'une dissenterie cruelle qui en moissonne tous les jours un grand nombre.

La régence provisoire de Mayence a nommé l'un des chefs

Digitized by Google

de la justice de Coblentz commissaire pour entendre l'interrogatoire qu'on fera subir aux 41 clubistes Mayençais détenus dans la forteresse d'Ehrenbreistein.

S'il faut s'en rapporter à des lettres de Dierbach du 28, le quartier général de Wurmser avait passé brusquement en une nuit de Freckenfeld à une lieue delà près de Bergzabern. Les chariots de bagage étaient retournés à Candel, et ceux de réserve avec le général et la colonne de Condé s'étaient rendus à Scheid ; à la suite d'une escarmouche auprès de la forêt de Peuvald s'était engagée une canonnade terrible dirigée contre les lignes françaises, qui avait duré jusqu'à 2 heures après-midi. — On convient que l'armée de Condé et le corps des hussards ont été fort maltraités par le feu des Français, qui se tenant dans leurs lignes se servirent avec leur habileté ordinaire de pieces de huit et de douze. Les assaillans dégoûtés de leur tentative rentrerent dans les premiers quartiers. On a prétendu qu'il y avait eu le lendemain une attaque générale des lignes de Weissembourg, mais c'est ce qui ne se confirme point, non plus que le bruit de la prise de Lauterbourg. Il court une autre version plus vraisemblable, c'est que les lignes paraissant trop formidables aux armées combinées pour s'aventurer à les forcer, on entreprendra de les tourner par Bitche : la colonne de Wurmser à la droite duquel commande le duc de Bourbon est, dit-on, près de Lauterbourg, et celle du prince de Condé à une lieue et demie dans la forêt. Les habitans ont été menacés de mort s'ils ne mettaient bas les armes.

Provinces-Unies et Belgique.

Il s'en faut de beaucoup que les Brabançons soient contens du gouvernement, et ils ne le cachent pas; ce qui augmente de jour en jour son inquiétude et ses embarras. Jusqu'aux émigrés Français tout lui est devenu suspect : les plaintes de ces misérables dupes de la cupidité et de l'ambition des despotes sur la prise de Condé et de Valenciennes au nom de l'empereur, déplaisent très-fort à messieurs les Autrichiens. On prétend même que les affiches qui exprimaient fortement ces plaintes, et qui engageaient les émigrés à ne pas souffrir cette infraction aux droits du prétendu régent, sont la principale cause de l'arrestation de Marrassé et de Bernetron, ainsi que de l'abbé Lasonde, ce complaisant et intime conseiller du trop fameux Dumourier. On croit l'ex-général auteur de ces affiches ; ce qui a fait faire au gouvernement des recherches très-séveres pour le découvrir, mais qu'il a eu le bonheur de les éluder jusqu'ici. Ces affiches sont mêlées, à ce qu'on assure, de principes de demi-liberté, de monarchie mixte, faits pour éveiller les inquiétudes du despotisme : elles produisent quel-

Digitized by Google

qu'effet puisqu'on les craint ; il est évident que ces dispositions ne sont point favorables à l'emprunt ouvert par les états de Brabant et des autres provinces Belgiques pour réaliser le don gratuit de plusieurs millions offerts à l'empereur en reconnaissance de ce qu'il a délivré le pays des Sans-culottes Français. Les Sans-culottes Belges n'ont point d'argent, et quand bien ils en auraient ils ne le donneraient pas. Les riches et fanatiques seigneurs d'Anvers ne s'empressent pas plus de donner le leur, de sorte que le don gratuit reste dans la classe des futurs contingens.

On attribue la levée du siége de Cambrai à une mésintelligence entre les puissances coalisées et l'Angleterre qui s'apperçoit qu'on veut lui laisser faire la majeure partie des frais de cette campagne dispendieuse, et qui ne se soucie pas de conquérir pour les autres. Cette intention assez naturelle de s'approprier ce qu'on a la peine de prendre déplaît beaucoup aux ci-devant princes Français qui s'imaginaient bonnement qu'on ne travaillait que pour eux, et qui sont tous étonnés de voir qu'on ne songe seulement pas à eux. Le comte d'Artois reprend ses courses, et comme il a des raisons personnelles pour ne pas se présenter en Angleterre où il courrait risque d'être arrêté pour certaines lettres-de-change et autres opérations de banque qu'on appellerait des friponneries sans le respect dû à une altesse royale, respect dont on est trop profondément pénétré pour jamais s'en écarter, c'est auprès du duc d'Yorck qu'il est allé solliciter. Chacun raisonne diversement sur ce voyage : les uns prétendent qu'il va combiner avec ce prince les moyens de faire porter la noblesse française dans les plaines du Poitou ; d'autres veulent au contraire que sa démarche n'ait pour but que d'arrêter l'esprit de conquête de la maison d'Autriche.

Monsieur est allé continuer de végéter à Hamm en Westphalie.

Italie et Suisse.

Suivant des lettres du port Maurice du 17 août une portion de la flotte Anglaise de 18 à 20 voiles se trouvait depuis quelques jours en croisiere où en station dans ces parages, où elle attendait probablement les flotilles marchandes Anglaises et Hollandaises parties de Livourne et de Gênes, et qui devaient être déja fort avancées sur cette côte. — Les équipages de cette flotte sont singulierement mêlangés, se trouvant composés de toutes nations, ce qui doit faire croire qu'on a eu bien de la peine à les rassembler et completter. On dit aussi que la cour de Naples a ordonné, le 24 juillet, l'armement de 5 vaisseaux de ligne, 11 frégates, 6 galéasses et 60 chaloupes canonnieres qui seront montés de 6000 hommes. Les frais de ces préparatifs exigeront un emprunt d'un million et demi

Digitized by Google

de ducats remboursable dans 20 ans. On craint que ce ne soit prêter à fond et à rentes perdus. Au reste, il existe encore une autre difficulté, c'est que la marine Napolitaine n'a point ce nombre de vaisseaux de ligne ni de frégates.

Il se trouvait, le 2 août, dans la rade de Livourne, 14 vaisseaux de guerre, anglais pour la plupart.

Il parait que Naples, la Suisse et les autres puissances secondaires vont abandonner, malgré elles ou volontairement, la neutralité. Les réclamations du ministre Barthélemi, sur l'arrestation des ambassadeurs Maret et Sémonville, auprès des Cantons Helvétiques, n'ont pas produit tout l'effet qu'on en devait attendre. Celui de Berne en particulier est fort aristocrate et pourrait en entrainer d'autres. On craint aussi que Bâle ne laisse passage sur son territoire aux Autrichiens campés à Rhinfeld, pour aller bombarder Huningue. Le corps Helvetique a pourtant fait quelques représentations aux Ligues Grises les alliées, sur l'arrestation des envoyés de la République Française à Novare, petite ville de la Valteline, par une poignée de Tyroliens. Cette malheureuse affaire mieux approfondie, il est constant qu'il y a eu violation de territoire; mais les Ligues Grises ne sont pas assez puissantes pour en demander raison aux forces de la Lombardie Autrichienne: il est d'ailleurs plus que probable que ce n'est pas contre leur gré que s'est fait cet enlevement, et la position des lieux ne permet pas à la République Française d'en tirer vengeance. Les Grisons n'étant qu'alliés et amis du louable corps Helvétique et n'en faisant point partie, ce serait inutilement que la France s'adresserait aux Cantons d'ailleurs mal disposés, puisqu'on est sûr qu'ils s'intéresseront pour un quart dans l'emprunt de 40 millions de florins que va faire l'empereur pour la continuation de la guerre.

Sans doute il ne faut pas que la France provoque la Suisse et se fasse un ennemi de plus, redoutable à bien des égards, sur-tout à cause du voisinage de la Franche-Comté, et parce que les Suisses, tous formés dès leur plus tendre enfance au métier de la guerre, peuvent mettre sur pied, pour peu de tems il est vrai, mais très-promptement, une armée considérable. Cependant si le sort en est jetté, si réellement les Suisses, oubliant les obligations de tout genre qu'ils ont à la France, n'attendent que l'occasion favorable de tourner leurs armes contre elle, il faudrait se mettre en mesure, peut-être même les prévenir et se jetter de bonne-heure, s'il était possible, sur la ville de Berne qui contient peut-être à elle seule plus de numéraire que les douze autres cantons. Combien on y trouverait de richesses déposées par les émigrés les gens craintifs et les indifferens, qui profitent de ce que c'est un pays neutre pour s'y retirer avec une fortune pour laquelle ils craignent encore plus que pour leurs personnes.

Digitized by Google

Au milieu du mois dernier 5000 Piémontais, formant l'avant-garde d'une division considérable, ont descendu le Mont-Cénis et se sont arrêtés à Saint-Jean de Maurienne. Chaque soldat portait trois fusils, pour armer, dit-on, les paysans. — Une autre division des mêmes troupes, composée de 30 à 35,000 hommes (nombre exagéré), et suivie d'un corps fort nombreux (ce qui est encore plus exagéré), est déja dans le Valais. — On ajoute que les habitans des villages des environs de Porentru se sont réfugiés avec armes et munitions, pour se soustraire à la poursuite des Français qui les ont réunis malgré eux, à ce qu'on prétend, à la République. On veut qu'ils soient là plus de 1500, lesquels ont envoyé au général Autrichien pour en obtenir des armes et du secours, quoiqu'on vienne de dire qu'ils en avaient.

ANGLETERRE. *De Londres, le 27 août.*

Les lettres de Madrid arrivées dans cette capitale confirment que les Espagnols ont été battus en plusieurs endroits par les Français à nombre égal et même inférieur. Cependant les Français ont perdu la majeure partie du Roussillon; il ne leur reste même guères que Perpignan, sous les murs duquel campent 13,000 hommes d'excellentes troupes remplies d'ardeur, mais qui vont avoir affaire incessamment à 20,000 Espagnols qui ne sont qu'à trois portées de canon, et qui se proposent de donner un assaut à la ville, trop peu fortifiée pour tenir long-tems, mais aussi qu'on ne peut forcer qu'en passant sur le corps de ces braves défenseurs. Ces lettres ajoutent que l'Espagne a sommé le Portugal de lui fournir les secours convenus. Le Portugal a, dit-on, en conséquence de cette demande accordé 6000 hommes et quelques vaisseaux. Ces vaisseaux qui seront commandés par des officiers Anglais, qu'on préfere aux naturels du pays, à leur grand chagrin, sont d'ailleurs en assez mauvais état. La presse des matelots a recommencé à Lisbonne à l'instar de ce qui se fait chez nous pour mettre les vaisseaux en état d'appareiller; et comme ils ne sont pas encore prêts, et ne le seront peut-être pas de sitôt, le transport des troupes auxiliaires a dû s'effectuer le 5 d'août en les embarquant sur 13 bâtimens de commerce et 2 frâtes pour les conduire dans le golfe de Biscaye. — On sait positivement aussi que l'escadre Espagnole revenue à Cartagène a mis à terre 4055 matelots, dont la plupart meurent avec une rapidité effrayante d'une maladie qu'on attribue à l'eau mise imprudemment dans des barriques neuves, dont les douves n'ayant pas subi la préparation nécessaire pour dépouiller le chêne de sa qualité syptique, ont pour ainsi dire empoisonné la boisson des équipages; ce qui joint à la malpropreté incorrigible des Espagnols a dû faire faire des progrès effrayans à cette espece d'épidémie.

Digitized by Google

L'amiral Hood, stationné devant Toulon, où nous apprenons qu'il est entré, a envoyé deux vaisseaux de 50 canons et deux frégates pour protéger le commerce à Livourne et à Gênes. Malgré ce succès la ville de Glascow a signé une pétition contre la guerre. Manchester en propose une aussi. Il est probable qu'avant la rentrée du parlement toutes les villes à manufactures suivront leur exemple; celles de coton sur-tout sont totalement tombées. Au milieu de ces plaintes justes qui éclatent de toutes parts, et tandis qu'il y a tant à faire, on ne dira pas pour le bonheur des trois royaumes, mais seulement pour qu'ils soient moins malheureux, notre ministere, pour complaire au roi, ramene, dit-on, sur le tapis, le projet insensé de reconquérir l'Amérique septentrionale et de la ramener sous le joug d'un roi; mais ce joug qu'elle a secoué, ne craint-on point qu'à l'aide d'une puissance voisine elle ne le brise tout-à-fait? Et quel moment choisit-on? celui où l'Irlande irritée d'abord, appaisée ensuite par des concessions qu'on ne lui tient pas, et irritée de nouveau, s'eloigne de plus en plus de la Grande-Bretagne, en sorte qu'il ne faudrait que le plus faible effort pour l'en détacher tout-à-fait. — Le bill de *quietisme* passé par le parlement d'Irlande, recevra la sanction royale. Ce bill rend criminelle toute délégation du peuple; il est condamné à un silence éternel ou à parler par l'organe des assemblées primaires. Pour conserver à M. Pitt une partie de sa popularité, on a dit qu'il s'était opposé à la sanction de ce bill dans le conseil du roi. Tandis que l'Irlande est dans cette fermentation dans laquelle on peut se reprocher de l'avoir jettée, les Américains, indignés de ce qu'on leur refuse la restitution des forts, frontieres du Canada, sollicitée depuis si long-tems et indispensable pour arrêter les incursions sanguinaires des Sauvages, qu'il savent être suscités contre eux; les Américains, qui ont encore un nouveau grief à joindre à celui-là, l'arrestation de plusieurs de leurs navires, comme portant des grains et farines aux Français, ont mis par représailles un *embargo* général sur tous les vaisseaux britanniques dans leurs ports: on croit même que M. Pinkney, leur ambassadeur, va partir sans congé, et qu'il viendra remplacer M. Morris auprès de la République Française, et peut-être conclure une alliance offensive et défensive entre ces deux grands Etats, que la fertilité de leur sol doit rendre un jour les plus puissans de l'univers.

Indépendamment des troupes qu'on envoie sur le continent pour presser le siége de Dunkerque, dont on espere s'emparer ainsi que de Calais, ce qui ne sera pas bien difficile ni bien glorieux, si la trahison en ouvre les portes comme à Toulon; le duc de Clarence va partir avec l'amiral Howe, chargé d'une expédition importante sur laquelle on garde le plus grand secret; ce prince commandera le *London* de 98

Digitized by Google

canons. Malgré tous ces efforts qui nous ruinent, M. Pitt veut traîner la guerre en longueur, de peur que l'Antriche et la Prusse n'en profitent trop et trop vite.

Suivant ce qu'on marque d'Ostende, les derniers mouvemens de l'armée Anglaise étaient bien concertés, mais ils ont été mal exécutés. Le projet était de forcer les Français dans leur camp et de leur enlever leur artillerie et leurs équipages; la seconde partie du plan a totalement échoué; la cavalerie Anglaise a chargé leur arrière-garde; mais comme elle n'avait ni artillerie ni infanterie pour la soutenir, elle a couru elle-même les plus grands dangers et fait une perte assez considérable, tandis que les Français ont effectué leur retraite sans avoir perdu plus de deux canons et de cent hommes. Cet échec est d'un mauvais augure pour nos conquêtes projettées dans la Flandre Française, et beaucoup de gens craignent que cela ne finisse mal pour nous.

Il paraît que notre cabinet et celui de Pétersbourg ont complétement échoué dans le projet tyrannique de faire abandonner à la Suede et au Danemarck leur neutralité, de les forcer même de prendre une part active à la guerre, et d'entrer dans la coalition contre la République française. Voici en quels termes s'expriment des lettres de Stockholm, dont la fin nous concerne plus particulièrement.

Notre ministere a répondu à la note que le chargé d'affaires de Russie lui avait remise le 30 juillet dernier; cette réponse porte en substance ce qui suit: « La position politique de la Suede dépend entierement de son commerce. Il est donc impossible de consentir aux atteintes qui pourraient y être portées, et la Suede doit se reposer sur l'exécution des traités subsistans. D'après cela, on a lieu d'attendre que la cour de Pétersbourg fera retirer les ordres qu'elle a donnés aux commandans de ses vaisseaux. »

Notre ambassadeur à Pétersbourg a été chargé en même tems de remettre sur le même objet une note au ministere de l'impératrice. Cette note porte à la fin, « que le duc-régent compte avec une confiance entiere sur l'amitié vraie et invariable de l'impératrice, l'alliée de la Suede, qu'il ne pourra jamais se persuader qu'elle voudra exiger de lui quelque chose qui fût nuisible aux interêts légitimes de la Suede. »

Une réponse dans le même genre a été remise au chargé d'affaires de la cour de Londres.

Toute l'escadre russe, même la division qui était restée dans la baie de Koge, est retournée dans la Baltique; on présume qu'elle se rendra à Reval.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE ROBESPIERRE.

Séance du mardi, 3 septembre.

Les administrateurs de la police de Paris envoient l'état des personnes détenues dans les prisons de cette ville ; le nombre est de 1607.

Les citoyens Français chassés de l'isle Miquelon par les Anglais présentent à la Convention une adresse pour obtenir une indemnité des pertes qu'ils ont essuyées. — Renvoyé au comité colonial.

On fait lecture de la rédaction définitive de la loi sur l'emprunt forcé ; elle est adoptée.

Saint-André obtient la parole pour une motion d'ordre. « Il y a long-tems, dit-il, que vous avez porté un décret d'accusation contre Polverel et Santonax : la situation actuelle de nos colonies doit enfin nous occuper. Les événemens malheureux dont la ville du Cap a été le théâtre et la victime depuis le 19 juin jusqu'au 23, sans interruption ; ces événemens dont il est résulté l'assassinat des Blancs, qui a forcé une quantité de vaisseaux marchands d'abandonner cette rade, et de se réfugier dans les Etats Unis, ont été l'ouvrage de Polverel et de Santonax. Ils avaient été envoyés pour faire regner l'ordre dans ces malheureuses contrées, mais ils avaient été choisis par des hommes qui voulaient semer le désordre partout, et livrer la colonie à nos ennemis.... Il paraît que Polverel et Santonax voulaient ou s'approprier le pouvoir souverain dans l'isle, ou la livrer aux Anglais ; et que dans tous les cas, ils cherchaient à se ménager une retraite a Philadelphie. Telle est la vérité ; jamais vous ne l'avez connue. Tout ce qu'on vous a débité ici n'était que des mensonges dictés par l'intérêt particulier ; mais l'iniquité s'est mentie à elle même. Ils gémissent aujourd'hui de nos malheurs, ces négocians, ces riches qui s'étaient attachés aux intrigans. S'ils souffraient seuls, je ne réclamerais pas ici ; ils portent la juste peine de leurs projets liberticides, mais la nation entiere éprouve des pertes considérables, et elle doit prendre des mesures convenables pour remédier à ces calamités, s'il en est encore tems. Je reclame aujourd'hui toute votre attention pour cet objet. Je la réclame pour le commerce lui-même, pour le nombre infini d'ouvriers dont les bras y trouvaient un travail utile. Je demande donc, 1°. que le ministre de la marine rende

Digitized by Google

compte, dans 24 heures, des mesures prises pour l'exécution du décret d'accusation rendu contre Polverel et Santhonax ; 2°. que la Convention charge son comité des colonies de lui présenter un rapport purement historique, sans digression philosophique, ni politique, afin qu'elle puisse enfin prendre une détermination efficace et salutaire. — Ces propositions sont adoptées.

La discussion s'est ensuite ouverte sur les moyens d'assurer l'abondance à toutes les parties de la République. La commission des subsistances a présenté un projet de décret, qui a été appuyé et combattu tour-à-tour. Enfin Danton a rallié tous les esprits à une seule et même opinion : Il faut, a-t-il dit, que la Convention prononce aujourd'hui entre les intérêts des accapareurs et ceux du peuple. La nature ne nous a pas abandonnés, n'abandonnons pas le peuple ; ou bien il se ferait justice lui-même, et connaissant, dans sa misere, ses véritables ennemis, il tomberait sur les aristocrates et leur arracherait de vive force ce que la loi aurait dû lui accorder. Prononcez aujourd'hui la loi et que dès demain on l'exécute. — La discussion est fermée et la Convention décrete, 1°. qu'il sera fixé au prix des grains un *maximum* uniforme dans toute la République ; 2°. que le commerce des grains est interdit, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, sauf les modifications ; 3°. qu'à dater de ce jour le quintal de blé froment, bonne qualité, ne pourra excéder 14 liv. dans toute la République, jusqu'au 1er. octobre 1794.

Barrere a pris la parole au nom du comité de salut public. Il a d'abord parlé des efforts des malveillans pour agiter le peuple de la ville de Toulouse : la rareté des subsistances leur sert de prétexte. Dans les plaines de Rieux district de Mirepoix, il s'est formé un rassemblement de 4000 brigans. L'Espagnol n'est qu'à 15 lieues de l'endroit où s'est manifestée cette insurrection ; c'est ce qui la rend plus dangereuse. Voici ce qu'écrit l'administration du département de la Haute-Garonne :

« Les corps constitués viennent d'être renouvellés presque en entier. Le patriotisme triomphe ; il ne manque que du pain pour assurer en entier le succès de la bonne cause dans le Midi. Les malveillans ne manqueraient pas de relever leur tête criminelle, s'ils voyaient le peuple mécontent. Au moment où je ferme ma lettre, un courier dépêché par la commune de Guillac-Toulza, district de Rieux, vient nous annoncer qu'un attroupement considérable vient de se former dans ses environs. Cet attroupement est composé de déserteurs, de gens nobles du pays, d'étrangers suspects. Ils se sont portés pendant la nuit dans plusieurs villages ; ils ont forcé les paysans de marcher avec eux ; ils ont assassiné plusieurs patriotes ; ils disent ouvertement aux officiers municipaux des endroits où ils font des incursions, que, s'ils ne prennent le parti de

Digitized by Google

la Vendée, ils les égorgeront. Ils pillent, ils volent, et se retirent dans les bois. Le général Fregeville doit se trouver dans un instant avec nous, chez Legris et Chaudron : nous concerterons ensemble les moyens d'étouffer le mal à sa naissance. Je vous rendrai compte de nos opérations et des succès de nos démarches. »

Les commissaires de la Convention près l'armée des Pyrénées occidentales ont aussi exprimé leurs inquiétudes sur le défaut des subsistances. « Le peuple demande du pain, disent-ils, les malveillans exagèrent les dangers. Vous ne pouvez retarder l'envoi de secours sans compromettre la liberté. »

Après la lecture de ces pièces, Barrere a annoncé que l'on a pris des mesures pour approvisionner de subsistances et de munitions de guerre la ville de Toulouse et l'armée des Pyrénées. Observant ensuite qu'il est un terme où le patriotisme perd de son énergie et s'affaiblit comme les facultés physiques, il a proposé à la Convention de remplacer ses commissaires Chaudron-Rousseau, et Legris, par Isabeau qui restera près de Bordeaux, et par Beaudot qui se rendra à Toulouse. — Ces propositions ont été décrétées.

Barrere a passé à la lecture de la correspondance. Une lettre particulière datée de Chambéry, le 28 août, annonce que nos succès augmentent tous les jours ; que les Piémontais se retirent. — Les nouvelles de la Vendée ne sont pas moins favorables.

Séance du mercredi, 4 septembre.

La Convention s'occupait des articles réglémentaires de la loi sur les subsistances, lorsque Chaumette, procureur de la commune de Paris, s'est présenté à la barre : « Citoyens représentans, a-t-il dit, le corps municipal me députe vers vous, pour vous rendre compte de ce qui se passe maintenant à Paris. Ce matin à 5 heures, on a été chercher les ouvriers dans leurs ateliers, et des mouvemens se sont manifestés sur les boulevards ; bientôt ils se sont dirigés vers la place de la maison commune ; elle est en ce moment couverte d'ouvriers, qui demandent le compte des subsistances. Plusieurs bons citoyens se sont mêlés parmi eux, et sont parvenus à y établir le calme ; ils s'occupent maintenant à rédiger une pétition pour la présenter à la Convention nationale et au corps municipal. J'observe à l'Assemblée que les ouvriers rassemblés sur la place de la maison commune, manifestent le plus grand respect pour la Convention ; ainsi ce mouvement n'est nullement à craindre. Cependant, il ne faut pas se le dissimuler ; Paris renferme un foyer très-actif de contre-révolution qui s'étend sur toute sa surface ; tous les soirs, au jardin de l'Egalité, la police remarque des groupes composés de jeunes gens, dont les principes ne sont pas très-républicains. Quelques sections se divisent aussi ; celle

Digitized by Google

du Pont-Neuf offrait hier l'étonnant spectacle de deux sections dans une même assemblée. — L'apparente rareté du pain et le recrutement sont les prétextes dont se servent les ennemis de la République pour égarer le peuple ; mais soyez assurés, citoyens, que leurs complots seront encore une fois déjoués.»

Le président, au nom de la Convention nationale, a invité les magistrats du peuple à le défendre toujours comme ils l'ont fait des insinuations perfides des ennemis de sa liberté. Si les citoyens rassemblés étaient venus autour d'elle, ils l'auraient trouvée s'occupant des subsistances et par conséquent du bonheur du peuple.

Saint-André, au nom du comité de salut public, donne connaissance de plusieurs dépêches qui prouvent l'existence d'un plan formé de livrer aux Anglais les départemens méridionaux. Si toutes les nouvelles dont je vais vous faire part, dit Saint-André, ne sont pas également satisfaisantes, au moins nos commissaires nous donnent l'espoir que la fermeté de leurs résolutions et la vigueur de leurs mesures, feront triompher la liberté. — Après la lecture de ces pieces, pendant laquelle une indignation générale s'est fréquemment manifestée, Saint-André a proposé deux décrets que l'Assemblée a prononcé en ces termes :

Art. Ier. Les commissaires de la Convention nationale dans le département des Bouches-du-Rhône, prendront les mesures les plus promptes et les plus séveres pour faire punir les auteurs et complices de la rébellion des contre-révolutionnaires de Marseille, des violences et des assassinats commis dans les personnes des républicains de ces contrées.

II. Les biens des individus qui, à Marseille et dans les départemens circonvoisins, ont levé l'étendard de la contre-révolution et de la révolte contre l'autorité nationale, sont confisqués et affectés spécialement aux indemnités dues aux patriotes persécutés dans ces contrées.

III. Le ministre de l'interieur disposera de la somme de 50,000 liv. mise à sa disposition pour fournir un secours provisoire aux veuves et enfans des citoyens de Marseille, assassinés par les contre-révolutionnaires de cette ville.

Par le second décret, l'Assemblée ordonne que les quatre millions empruntés des patriotes, par les commissaires de la Convention, seront aussi-tôt remboursés, et que deux autres millions seront ajoutés pour les dépenses ultérieures qu'exigent les circonstances.

Séance du jeudi, 5 septembre.

La séance s'est ouverte par un rapport du comité de législation concernant le tribunal extraordinaire. D'après l'avis du comité la Convention a décrété que ce tribunal sera composé de quatre sections qui seront toutes à la fois en activité ; à cet effet, le nombre des juges sera porté à seize, le nombre

Digitized by Google

des jurés à soixante, et celui des substituts de l'accusateur public à cinq. Les juges et les jurés seront répartis au sort dans les quatre sections. — Suivent quelques articles de détail.

Une députation de la section de la Cité demande à présenter une pétition sur les subsistances : elle est admise. L'orateur expose les difficultés que l'on éprouve pour se procurer du pain; il réclame la punition prompte et sévere de deux fermiers de Seine et Oise, qui, au mépris de la loi, ont osé refuser de vendre leurs grains à leurs concitoyens; enfin, il demande une loi qui assure au peuple de trouver tous les matins sa subsistance. — Plusieurs membres proposent tour à tour des projets différens sur cet objet ; l'Assemblée les trouve insuffisans, et les renvoie à l'examen de la commission des subsistances.

Le conseil général de la commune, à la tête d'un grand nombre de citoyens, est admis à la barre. Chaumette obtient la parole, et dit : « Les citoyens de Paris, las de voir leurs destinées trop long-tems incertaines et flottantes veulent enfin les fixer invariablement. Les tyrans de l'Europe, les ennemis domestiques de l'état persistent avec atrocité dans leur affreux système d'affamer le peuple français pour le vaincre et le forcer à échanger honteusement sa liberté, sa souveraineté contre un morceau de pain, ce qu'il ne fera assurément jamais. » (*Non, non !* s'écrie-t-on d'une voix unanime.)

Après avoir fait le tableau des ressorts que l'aristocratie fait jouer sans cesse, Chaumette ajoute : « Il est tems, législateurs, de faire cesser la lutte impie qui dure depuis 1789, entre les enfans de la nation et ceux qui l'ont abandonnée. Votre sort et le nôtre sont liés à un établissement invariable de la République. Il faut que nous détruisions ses ennemis, ou qu'ils nous détruisent ; ils ont jetté le gand au milieu du peuple, le peuple le ramasse. Ils ont excité des mouvemens; ils ont voulu séparer, diviser la masse des citoyens, pour la briser, et éviter par là d'en être brisés eux-mêmes. Aujourd'hui la masse du peuple doit les écraser sans ressource de son poids et de sa volonté. Et vous, Montagne, à jamais célebre dans les pages de l'histoire, soyez le Sinaï des Français ! Lancez au milieu des foudres les décrets éternels de la justice et de la volonté du peuple ! Inébranlables au milieu des orages amoncelés de l'aristocratie, agitez-vous et tressaillez à la voix du peuple. Assez long-tems le feu concentré de l'amour du bien public a bouillonné dans vos flancs, qu'il fasse une irruption violente ! Montagne sainte ! devenez un volcan dont les laves brûlantes détruisent à jamais l'espoir du méchant, et calcinent les cœurs où se trouve encore l'idée de la royauté. — Plus de quartier, plus de miséricorde aux traîtres ; si nous ne les dévançons, ils nous dévanceront. Jettons entre eux et nous la banniere de l'éternité. — Les patriotes de tous les départemens et le peuple de Paris en particulier ont jusqu'ici

Digitized by Google

montré assez de patience. On s'en est joué : le jour de la justice et de la colere est venu. Que l'armée révolutionnaire, dont la formation est déja décrétée, forme incessamment son noyau dans Paris, et que dans tous les départemens qu'elle parcourra elle se grossisse de tous les hommes qui veulent la République une et indivisible ; que cette armée soit suivie d'un tribunal incorruptible et redoutable, et de l'instrument fatal qui tranche d'un seul coup et les complots et les jours de leurs auteurs ; qu'elle soit chargée de forcer l'avarice et la cupidité à regorger les richesses de la terre, nourrice inépuisable de tous ses enfans ; qu'elle porte ces mots sur ses enseignes, et que ce soit la consigne de tous les instans : *Paix aux hommes de bonne volonté, guerre aux affameurs, protection aux faibles, guerre aux tyrans, justice et point d'oppression.* Enfin, que cette armée soit composée de maniere qu'elle puisse laisser dans toutes les villes des forces suffisantes pour comprimer les malveillans. — Hercule est prêt ; remettez dans ses robustes mains la massue, et bientôt la terre de la liberté sera purgée de tous les brigands qui l'infectent. »

Après avoir présenté cette adresse, Chaumette propose à la Convention, au nom des citoyens, dont il est l'organe, de décréter que les jardins de tous les domaines nationaux qui sont à Paris, seront défrichés et cultivés pour l'approvisionnement de cette ville. La députation est invitée à la séance. Le peuple entre et fait retentir la salle des cris de *vive la République.* Les législateurs partagent son sublime enthousiasme. L'Assemblée ordonne l'impression et l'affiche de l'adresse.

Une foule de propositions se font successivement. — Saint-André observe que le comité de salut public délibere sur ces grands objets, et qu'il sera prêt dans une demi-heure. — Il faut mettre à profit l'élan sublime du peuple, s'écrie Danton ; décrétons sans hésiter les mesures qu'il nous propose et que lui dicte le génie de la liberté lui-même. Décrétons cette armée révolutionnaire, et reposez vous sur elle du soin de faire disparaître les traîtres.

Décrétons ensuite que les fabrications extraordinaires d'armes que vous avez ordonnées ne cesseront que lorsque chaque citoyen sera armé d'un fusil, et à cet effet au lieu de trente millions, mettons cent millions à la disposition du ministre de la guerre. Que deux fois la semaine, il y ait une assemblée générale dans chaque section et que les citoyens qui n'ont que leurs bras pour nourrir leur famille, soient indemnisés et reçoivent 2 livres chaque fois qu'ils auront quitté leurs travaux pour assister à leurs sections. — Les trois propositions de Danton sont décrétées.

Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée ordonne le rapport du décret qui défendait les visites domiciliaires peu-

Digitized by Google

dant la nuit. La discussion se porte ensuite sur l'arrestation des gens suspects. Cette mesure est décrétée.

L'exécution en est confiée aux comités révolutionnaires des sections dont les membres recevront une indemnité pareille à celles des électeurs. Le conseil général de la commune est autorisé à remplacer ceux dont le civisme lui paraitra douteux. — La délivrance des passe-ports est provisoirement defendue.

Barrere monte à la tribune. Il lit le projet de décret suivant, dont la rédaction est approuvée.

Art. Ier. Il y aura à Paris une force armée soldée par le trésor public, composée de six mille hommes et douze cents canonniers, destinée à comprimer les contre-révolutionnaires, à exécuter, par-tout où besoin sera, les lois révolutionnaires et les mesures de salut public qui seront décrétées par la Convention nationale, et à proteger les subsistances.

II. Cette force armée sera organisée dans le jour, selon le mode prescrit par la loi. La municipalité de Paris et le commandant général se concerteront sur-le-champ avec deux membres du comité de salut public, pour la formation de cette force.

III. La solde de cette armée révolutionnaire sera la même que celle de la gendarmerie nationale de Paris.

Par un second décret, la Convention a ordonné à tous les militaires qui sont actuellement à Paris, de rejoindre leur poste ; et à ceux qui sont suspendus de leurs fonctions, de retourner dans leurs municipalités respectives, où ils seront mis en état de surveillance.

Il a été décrété de plus, que Brissot, Vergniaud, Gensonné, Claviere, Lebrun et Baudry son secrétaire seront traduits sur-le-champ au tribunal révolutionnaire.

Barrere a annoncé qu'à Dinant, le neveu de Pitt a été trouvé caché dans le château Caminet, et mis en état d'arrestation.

L'Assemblée a ordonné sa translation à Paris.

Séance extraordinaire du jeudi soir.

Cette séance était destinée au renouvellement du bureau. Billaud-Varennes est élu président.

Séance du vendredi, 6 *septembre.*

PRÉSIDENCE DE BILLAUD-VARENNES.

La société populaire de Tours, indignée de la cupidité de tous les agens du gouvernement, demande que tous fonctionnaires publics, élus ou non élus, par le peuple soient tenus de rendre compte de leur fortune, et desire que celui qui ne pourra justifier des motifs plausibles de l'accroissement de sa fortune soit privé de l'excédent de son bien légitime et des droits de citoyen pendant dix ans. — Cette proposition, vivement applaudie, a été convertie en motion. L'assemblée

Digitized by Google

en a décrété le principe, en chargeant le comité de législation d'en présenter sous trois jours le mode d'exécution.

Les représentans du peuple dans les départemens de la Meuse et de la Meurthe écrivent qu'au son du tocsin les habitans de ces contrées se sont portés contre l'ennemi.

La Convention adopte aujourd'hui la rédaction de la loi contre les étrangers. — On reprend la discussion des articles réglémentaires sur la taxe des subsistances.

A la fin de la séance, Barrere a donné connaissance des dernieres nouvelles. Une lettre, datée du quartier-général de la Pape le 31 août, annonce que dans les nuits du 29 et du 30, la ville de Lyon a été bombardée, mais moins vivement que les nuits précédentes. Barrere prévient l'Assemblée qu'avant peu elle recevra des nouvelles plus grandes et plus décisives.

Le général Wick écrit du quartier-général de Carignan, en date du 3 septembre, que les troupes qu'il commande ont repoussé les Espagnols, et leur ont pris 300 voitures chargées de fer, dont on va fabriquer des armes. — Les Espagnols ont été battus sur un autre point de cette frontiere.

Une lettre du chef de l'administration de la marine à Marseille, annonce que les marins de Toulon sortent en foule de cette ville rebelle, pour fuir la honte de la domination étrangere, et que les patriotes Marseillais forment des bataillons pour renforcer l'armée que le général Carteau va conduire contre les Anglais et les traîtres.

La Convention avait renvoyé au comité de salut public l'examen de la proposition faite de lui adjoindre trois membres spécialement chargés de surveiller l'exécution ministérielle. Le comité a reconnu l'utilité de cette mesure, et il a demandé pour adjoints, les citoyens Billaud Varennes, Collot-d'Herbois et Granet. — Cette demande est décrétée.

La Convention nationale, a dit ensuite Barrere, ne doit pas négliger de communiquer avec les départemens méridionaux dont il faut raviver l'esprit public; en conséquence, le comité m'a chargé de rédiger l'adresse que je vais vous lire.

La Convention nationale aux Français méridionaux.

« Français, le forfait que vous ne vouliez pas croire, parce que vous ne pouviez pas en concevoir l'idée, ce forfait a été commis. Une des principales villes, le port le plus important et la plus considérable escadre de la République ont été lâchement livrés aux Anglais par les habitans de Toulon. Des Français se sont donnés aux Anglais! Cette trahison infâme, dont la pensée seule aurait pénétré d'indignation et d'horreur les Français esclaves d'un roi, a été conçue, méditée, exécutée par des Français qui se disaient Républicains. Ce titre glorieux, ils osaient le prendre même en se déclarant rebelles à l'autorité nationale, à la représentation du peuple. Les scélérats

Digitized by Google

lérats ! et c'étaient nous qu'ils accusaient d'être les ennemis de la République, et de vouloir être les restaurateurs de la royauté ! et ces paroles qu'ils osent nous adresser aujourd'hui, ils les datent de l'an 1er. du regne de Louis XVII. Vengeance, citoyens ! qu'ils périssent tous ceux qui ont voulu que la République périt ! En adoptant la constitution républicaine que nous lui avons présentée, le peuple Français nous a imposé le devoir sacré d'anéantir par la force toute puissance, tout ce qui combat sa volonté suprême ; de contraindre à vivre sous les lois de la République, et forcer à être républicains, tous ceux qui veulent vivre sur le sol de la France. Le peuple Français a voulu la République, nous sommes chargés par lui de la faire vouloir. Départemens du Midi, vous seriez tous complices de ce forfait inouï, tous coupables de ce déchirement de la France, si vous ne vous empressiez d'en punir les auteurs : vous seriez accusés par la nation de partager les sentimens odieux des habitans de Toulon, si, en apprenant cette horrible nouvelle, vous n'alliez écraser cette ville infâme ; c'est à vous sur-tout à la punir, pour prouver à la République combien vous êtes incapables de les imiter. Voyez les crimes de Lyon, la conjuration et les moyens qu'elle emploie ; voyez aussi le sort que la justice nationale lui a réservé : que le tocsin vengeur, qui rassemble si rapidement des milliers de Français sur les frontieres menacées par les Autrichiens ou les Espagnols, retentisse donc dans toutes les contrées méridionales, pour vous faire précipiter sur les Toulonnais, plus coupables encore que les traîtres émigrés. Que la vengeance soit inexorable ; ce ne sont plus des Français, ce ne sont plus des hommes. Ils ont foulé aux pieds tous les droits, tous les titres de l'humanité ; la France les a perdus, et l'Angleterre ne les a pas gagnés ; ils n'appartiennent plus qu'à l'histoire des traîtres et des conspirateurs. Que les lâches habitans de Toulon, l'horreur et la honte de la terre, disparaissent enfin du sol des hommes libres, et que Toulon, son port et son escadre, rentrent sous les lois de la France. »

La séance allait être levée, quand Danton a pris la parole. S'il est vrai, a-t-il dit qu'aucun revers n'affaiblira jamais notre courage, je dois répéter qu'aux moyens révolutionnaires, nous devons joindre les moyens politiques. Je dis qu'avec 3 ou 4 millions nous eussions déjà reconquis Toulon à la France et fait pendre les traîtres qui l'ont livrée aux Anglais.

Employez donc tous les moyens que l'amour de la patrie suggere et donnez un grand mouvement à la machine politique. Je ne suis d'aucun comité, je ne veux être d'aucun ; mais pour le comité de salut public, je sens combien il est intéressant pour le salut de la patrie, et quiconque l'attaque irraisonnablement est un mauvais citoyen... Sur la demande

Digitized by Google

de Gaston, l'Assemblée a adjoint d'une voix unanime, le citoyen Danton au comité de salut public.

Séance du samedi 7 septembre.

La séance s'est ouverte par la lecture de plusieurs lettres d'André Dumont, représentant du peuple dans le département de la Somme, desquelles il résulte que les membres de l'administration contre-révolutionnaire qui avait juré la perte du département, ont été mis en état d'arrestation et remplacés par une commission patriote. Les portes de la ville d'Amiens ont été fermées, on a arrêté plusieurs personnes qui n'avaient point de cartes. Cette mesure a produit la capture de plusieurs émigrés et de deux cents étrangers plus que suspects. On a arrêté aussi un mendiant porteur de 1201. en numéraire. Il y avait dans Amiens 1500 mendians. Un ordre a été publié qui les obligeait à porter au cou une carte indiquant leur nom et leur demeure. Cette précaution les a fait disparaître. La garde nationale déploie la plus grande activité. — Les registres de l'administration destituée, étaient dans un tel désordre, qu'aucune délibération n'était signée, et dans toutes il se trouvait des lacunes.

On admet à la barre une députation du département de Paris qui, par l'organe de Dufourni, demande que le décret porté contre les biens des Espagnols en France, soit étendu à ceux de tous les étrangers et sur-tout des Anglais. — Gaston convertit en motion, la pétition du département de Paris. Sur la proposition de Fabre d'Eglantine la Convention décrète que dans les 24 heures, tous les détenteurs de biens possédés en France par des étrangers, seront tenus d'en faire la déclaration à leur municipalité, sous peine d'une amende égale à la valeur du bien qu'ils n'auront pas déclaré, et que ces biens seront confisqués au profit de la République. — Un membre demandait une exception en faveur des patriotes étrangers chassés pour la cause de la liberté. Danton a observé qu'une multitude d'agens avaient reçu un brevet d'expulsion d'Angleterre, pour venir avec beaucoup d'adresse s'immiscer dans nos affaires; que s'il se trouvait dans le nombre de ces étrangers quelques patriotes, ils devaient s'estimer heureux de souffrir pour la cause de la liberté. Danton a demandé que le comité de salut public présentât un moyen d'atteindre les gros capitalistes qui, en faisant passer des fonds en Angleterre, se sont rendus les banquiers de la contre-révolution. — Décrété.

Léonard Bourdon a demandé à faire une motion d'ordre. La Convention, a-t-il dit, a décrété l'arrestation de tous les gens suspects et la levée d'une armée révolutionnaire à Paris. Son intention sans doute est d'étendre cette seconde mesure à tous les départemens comme la première; mais il était

Digitized by Google

une mesure préalable, nécessaire pour empêcher que des administrations inciviques ne fissent incarcérer les patriotes comme suspects ; et cette mesure était d'exiger de vos commissaires dans les départemens l'exécution du mandat impératif qui leur fut donné de destituer tous les administrateurs contre-révolutionnaires.

Je renouvelle cette motion, et je demande que sous huitaine tous vos commissaires soient tenus de vous instruire de l'exécution de leur mandat. Je demande en outre que le comité de salut public présente incessamment les instructions qu'on doit donner aux envoyés des assemblées primaires. — Ces propositions sont adoptées.

Barrere, au nom du comité de salut public, donne lecture d'une lettre des représentans du peuple près l'armée d'Italie datée de Cotignac.

Ils dénoncent le général Brunet comme complice de la trahison des Toulonnais. Son inaction, disent-ils, sa résistance à nos ordres, sa connivence avec Toulon et Marseille, sa correspondance, tout le prouve. Ils ont fait aussi arrêter quelques-uns des agens de ces traîtres. — Le tocsin sonne dans toutes les communes du Var ; tous les citoyens, depuis 16 jusqu'à 60 ans sont en réquisition : notre avant-garde occupe le poste de Lavalette, à une lieue de Toulon, et des gorges qui y conduisent du côté de Marseille. Cette ville sera incessamment sommée d'ouvrir ses portes, et sur son refus, elle sera bombardée et rasée, à l'exception des arsenaux et des forts : enfin, les femmes et enfans de 2000 paysans réfugiés à Toulon, sont arrêtés en ôtage.

Les commissaires font passer diverses lettres interceptées de Brignoles à Toulon, on y voit que les Toulonnais ont stipulé avec les Anglais pour la constitution monarchique de 1790.

Le chef de la marine de Marseille rend compte des dispositions prises pour l'expédition sur Toulon, l'armée ne tardera pas à être forte de 40 à 50 mille hommes. Barrere propose de confirmer tous les actes des commissaires dans les départemens du Var et des Bouches-du-Rhône ; de déclarer que l'armée qui a reconquis Marseille, et Cartaux qui la commandait, ont bien mérité de la patrie. Cette armée s'est emparée de Septemes et des gorges de Rioul ; enfin de décréter la mention honorable de la conduite des citoyens de Bossay, département du Var, qui partant la nuit, abandonnant leurs femmes et leurs enfans, ont volé au secours des citoyens Freron et son collegue, et sont enfin parvenus à destituer le perfide Brunet. Toutes ces propositions sont adoptées.

Le représentant du peuple, Antiboul, sera mis en état d'arrestation et traduit à Paris. Il est prévenu d'avoir, pendant sa mission à Marseille, fléchi devant les fédéralistes, et dégradé le caractere dont il était revêtu.

Digitized by Google

Barrère continue son rapport; on nous a annoncé, dit-il, que les départemens de la Haute-Loire et du Puy de-Dôme, se sont levés en masse, qu'ils sont partis avec armes et bagages, et ont promis de réduire Lyon, ou de la raser. Les nouvelles de notre armée devant cette ville rebelle, annoncent que le bombardement continue, et qu'on établit toujours de nouvelles batteries. Le ministre de la guerre a reçu une lettre du général Desprès-Crassier, commandant l'armée des Pyrénées orientales, dont voici l'extrait: « Le général Delbecq » est mort hier au soir, il est instant de le remplacer. Nous » avons fait deux prisonniers Espagnols, dont l'un est le » fils du ministre de la guerre cour d' pagne. Ils étaient venus par » curiosité avec un trompette. Où voulez-vous que ces pri- » sonniers soient conduits ? » La Convention decrete qu'ils seront traduits à Paris.

La Convention apprend à la fin de la séance que Pétion est arrêté, et que Brunet est à l'Abbaye.

Séance du dimanche, 8 septembre.

Rhul annonce à la Convention qu'on vient d'arrêter plusieurs femmes de distinction de la ville de Deux-Ponts. Il demande que ces femmes soient gardées dans le dépôt de Metz, où elles ont été transférées, en qualité d'ôtages pour les femmes des Mayençais réfugiés à Paris, qui sont restées entre les mains des Prussiens; quatre de ces dernières malheureuses femmes ont essuyé les plus durs traitemens de la part des ennemis, qui leur ont fait fouiller la terre avec leurs doigts au pied de l'arbre de la liberté, jusqu'à ce que cet arbre tombât de lui-même. — La proposition de Rhul est décrétée.

Les Espagnols ont été chassés de la partie des Pyrénées orientales du côté du Mont-Libre, et dans ce moment la Cerdagne Espagnole est soumise aux lois de la République Française. Notre armée occupe le poste important de Selvez. Le représentant du peuple qui donne cette nouvelle à la Convention, lui annonce en même-tems qu'il a fait planter l'arbre de la liberté dans cette place, et que les habitans vont s'assembler pour nommer leurs magistrats. — Génissieux a obtenu la parole sur cette lettre, et après une courte réflexion sur ce qui nous est arrivé dans la Belgique, il a demandé que le comité de salut public fît un rapport sur la question de savoir si les pays étrangers sur lesquels entreront nos généraux, seront soumis au gouvernement militaire ou civil. Adopté.

Couthon, représentant du peuple, dans une lettre qu'il écrit à la Convention, datée de Clermont-Ferrand le 5 septembre, s'exprime ainsi : « C'est aujourd'hui que je puis vous » répondre de la réduction des contre-révolutionnaires de Lyon, » et de tous les complices qu'ils avaient dans ces contrées. Le » mouvement que nous avons imprimé au département du Puy-

Digitized by Google

de-Dôme a été complet. Ce département s'est levé tout entier : les hommes, les femmes, les vieillards, les enfans, tout a voulu marcher ; et la seule peine réelle que nous ayons eue, a été de modérer l'ardeur de ces braves montagnards, et d'obtenir de leur bouillant courage qu'ils fussent réduits au nombre que nous avons jugé nécessaire. Nous l'avons porté à 20 ou 25,000 hommes. Le district de Clermont-Ferrand seul en fournira 8 à 10,000, et les autres à proportion. Châteauneuf-Randon partit avant-hier avec la première colonne, composée de près de 3000 hommes. Achon, son aide-de-camp, partit hier avec la seconde, composée de 12 à 1500 hommes. Maignet en accompagne aujourd'hui une troisième d'environ 2000 hommes. Chaque défenseur emporte avec lui pour quatre jours de vivres, et chaque commune fait accompagner son contingent de voitures chargées de subsistances de toute espece. »

Le reste de la séance a été consacré à l'admission des pétitionnaires.

Séance du lundi 9 septembre.

L'administration de la police de Paris fait passer l'état des personnes détenues dans les différentes maisons d'arrêt de cette ville. Il se porte à 1794. — Le ministre de la justice instruit la Convention que l'ex-ministre des affaires étrangeres, Lebrun, s'est évadé. Le ministre demande un plus prompt envoi des décrets de cette importance. Il ajoute que Claviere est à l'Abbaye.

Une lettre de Nantes annonce de grands avantages remportés par nos troupes sur les rebelles La premiere colonne de la garnison de Mayence est entrée le 6, à Nantes, et cette réunion étant faite, il n'y a plus pour les rebelles de moyens de salut que dans une prompte soumission à la volonté nationale.

Le conseil exécutif a nommé le citoyen Jourdan au commandement en chef de l'armée des Ardennes, vacant par la destitution de Lamarche, et le citoyen Dumas (qui n'est pas celui de l'Assemblée législative) au commandement en chef de l'armée des Pyrénées occidentales vacant par la mort du général d'Elbecq. — La Convention approuve ces nominations.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, fait décréter la suppression de toutes les écoles militaires. — La Convention interdit à la commune de Paris la faculté de faire arrêter un fonctionnaire public sans y être autorisé par le comité de sûreté général. Ce comité sera réorganisé et réduit à neuf membres.

Chabot observe que la loi qui ordonne l'arrestation des agens de change et des banquiers, et l'apposition des scellés sur leurs papiers peut produire de grands inconvéniens, interrompre les relations commerciales et même servir de prétextes à plusieurs

Digitized by Google

pour faire des banqueroutes ; il propose de lever dans le jour les scellés apposés sur leurs papiers, et de les relâcher en les mettant sous la sauve garde de deux sans-culottes qui les suivront par-tout.

La Convention avait nommé Danton, membre du comité de salut public. Il déclare aujourd'hui qu'il n'a point accepté et qu'il n'accepte point. Lorsque je fis la motion, a dit Danton, d'organiser le comité de salut public en comité de gouvernement, je fis le serment de n'être d'aucun comité, non que je renonce au droit d'aller dans les comités, pour y être utile autant qu'il sera en moi ; mais je dois, avant tout, tenir mon serment. — La Convention accepte la démission.

St.-André a fait un rapport dans lequel il a retracé les principaux evenemens qui ont précédé et accompagné la trahison de Toulon. Il a annoncé que 40 à 50 mille hommes marchent contre cette ville. Cartaux s'est emparé de tous les postes qui dominent Toulon, et les mesures les plus vigoureuses vont être prises pour sa réduction. A la suite de ce rapport, Saint-Andre a fait adopter un décret dont voici la substance :

" Trogolf, contre amiral, Puissard, ordonnateur de la marine à Toulon, sont déclarés traîtres à la patrie, et mis hors " la loi. Les meubles et immeubles des contre-révolutionnaires " de Toulon seront séquestrés pour indemniser les patriotes " incarcérés, leurs femmes ou leurs enfans. Les Anglais qui " ont été mis ou qui seront mis en état d'arrestation seront " soigneusement gardés comme ôtages, et répondront sur leur " tête de la conduite du général Howe, à l'égard de deux " représentans du peuple à Toulon, et de la femme du gé- " néral Lapoype. Il sera fait mention honorable de la conduite " du contre-amiral Saint-Julien et des ouvriers du port, qui " se sont opposés à l'entrée des Anglais dans le port de Tou- " lon. Les représentans du peuple se concerteront avec les " généraux pour réduire promptement et vigoureusement les " rebelles de Toulon. La déclaration préliminaire, la pro- " clamation du contre amiral Howe, les lettres interceptées " de Toulon seront imprimées et envoyées dans les départemens. Périgny, adjoint du ministre de la marine, qui a " fait nommer Trogolf, sera mis en état d'arrestation. "

Sur la proposition de Barrère, il sera envoyé à Rochefort et à la Rochelle des commissaires pour déjouer dans ces deux ports la perfidie déja exécutée à Toulon par les Anglais.

Le même membre a fait aussi décréter qu'il n'y aura par semaine que deux assemblées générales dans les sections de Paris, savoir ; le dimanche et le jeudi. Les Sans-culottes recevront une indemnité de 40 sous pour chaque assemblée où ils assisteront.

Les séances commenceront à 7 heures du soir, et ne pourront se prolonger au-delà de 10.

Digitized by Google

PARIS, *le 12 septembre* 1793.

Les requisitions dans les départemens près Paris ont le plus grand succès; les bleds et les farines arrivent en abondance; il n'y a plus de presse aux portes des boulangers; une proclamation faite dans les sections accélère la levée des jeunes gens compris dans la première requisition; des forges et des ateliers pour fabriquer des armes se préparent avec la plus grande activité. Les gens suspects sont arrêtés; des lois sévères, mais nécessaires, sont portées contre les étrangers. Les malveillans sont hors d'état de nuire; enfin, toutes les mesures les plus vigoureuses sont prises pour consolider la liberté et l'égalité, et assurer leur triomphe.

Le décret qui ordonne la formation d'une armée révolutionnaire commence à recevoir son exécution; le général Hanriot a déja donné les ordres nécessaires pour n'avoir que des hommes probes, capables de ramener la paix, le calme et sur-tout l'abondance dans Paris; il a invité tous les bons citoyens d'aller se faire inscrire dans les comités de leurs sections, qui sont chargés d'en dresser deux listes tous les jours, et de les adresser au maire et au commandant général, pour passer à la censure des commissaires de la commune et du département.

Pétion, Gensonné, Brissot, Vergniaud ont été traduits dans les prisons de la Conciergerie.

Lehardi, Michel, Duprat, Brunet, Mainvielle, députés, détenus au Luxembourg, ont été transférés dans la même prison.

Benjamin Pitt et Elisabeth Pitt sont à l'Abbaye.

Bethune-Charost, qui avait été arrêté et relâché à Douay, vient d'être arrêté de nouveau à Calais. Le ci-devant duc du Chatelet l'a été aussi dans le département de la Somme.

Le ci-devant duc de Nivernois, Decrosne, ancien lieutenant général de police, ont été arrêtés.

COMMUNE DE PARIS.

L'arrêté du conseil qui ordonne la censure de chacun des membres qui le compose, est ainsi conçu :

„ Le conseil, considérant que, dans le moment de crise

Digitized by Google

où se trouve la République, il est de son devoir de résister jusqu'à la mort à toutes les attaques des ennemis de la patrie, et qu'afin de pouvoir montrer toute l'énergie dont est susceptible le conseil, il était nécessaire qu'il se soumit à une épuration complette ; considérant qu'il existe dans son sein des hommes que leur constitution, la foiblesse de leurs moyens et leur peu d'énergie républicaine rendent, sinon incapables de résistance aux mouvemens convulsifs de l'aristocratie, au moins dangereux en ce qu'ils pourraient nuire à la marche rapide d'une révolution qu'il faut conduire à sa fin, arrête que les sections de..... seront invitées à remplacer au conseil-général le citoyen..... »

Le conseil a procédé ensuite à la censure. Pache s'est présenté. Chaumette lui a observé qu'il serait bon qu'il eût un peu moins de cette bonté facile qui prouve sa probité, et dont les malveillans pourraient profiter. Les applaudissemens universels ont prouvé à Pache qu'il jouit de l'estime générale. Le procureur de la commune, le secrétaire-greffier et ses adjoints, et tous les membres ont passé alternativement à la censure. Jaubert, Louis Roux, Berthelin, ont été exclus. On accuse ce dernier d'avoir eu un ton trop humble envers les prisonniers du Temple.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Le procès des accusés de Rouen est terminé ; sur les 27, 9 ont été condamnés à mort ; savoir : Jacques Leclerc, rédacteur de la chronique de Rouen ; Michel Aumont, homme de loi ; François Botais ; Pierre Delalande, Jacques Endeline, Aubin Merimé, Joseph-François Maubert, Catherine-Louise-Honorée Rufin, femme Drieu ; Jean-Baptiste Heuri. Les deux premiers convaincus d'avoir, par leurs écrits, provoqué, dans la ville de Rouen, des mouvemens contre-révolutionnaires, et les autres d'avoir été les complices de ces mouvemens. Ce jugement a été exécuté vendredi dernier.

Jacques-Constan Tunduri, ci-devant noble, et ancien lieutenant dans le ci-devant régiment de Monsieur, infanterie, a été condamné à la peine de mort, comme atteint et convaincu d'émigration.

Le condamné a demandé la parole, elle lui a été accordée : Je mourrai, dit-il, comme j'ai vécu, le tribunal se repentira de m'avoir jugé, ma prophétie sera certaine...

Le président l'interrompt, et ordonne aux gendarmes de le faire retirer.

Le condamné se tournant du côté du peuple, s'exprime

Digitized by Google

ainsi : Souverain, je meurs content, puisque Louis XVII va bientôt régner sur les Français.

Non ; non, f..... ! il ne régnera pas, s'écrie le peuple d'une voix unanime, et les cris redoublés de *vive la République!* font retentir la voûte de la salle.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Au quartier-général à Houdscoote, le 8 septembre. Je vous annonce que les troupes de la République ont battu les ennemis avant-hier et aujourd'hui. Une colonne, celle formant le corps d'armée, est partie de Cassel ; une autre est partie de Steinwoorde, une autre de Bailleul, une autre sur Wormouth ; toutes jusqu'à présent ont rempli leur objet, battu et chassé l'ennemi. Avec 18,000 hommes nous venons de forcer Houdscoote, qui était défendu par 15,000 ennemis, la plupart Anglais. Ils étaient bien retranchés, et ce pays-ci est abominable pour la guerre ; il est coupé de haies, de bois et de fossés ; on ne voit pas à quatre pas devant soi ; on ne se bat pas, on se poignarde : c'est le mot. Il est aisé d'imaginer que l'avantage est, dans un tel Pays, pour celui qui attend. Nous avons pris aujourd'hui à l'ennemi trois ou quatre drapeaux, cinq pieces de canon, des caissons, des bagages, tué beaucoup de monde et fait des prisonniers, dont plusieurs de marque, entr'autres un général Hanovrien. L'affaire a été longue et très-chaude ; elle a été terminée avec la bayonnette, comme celle des jours précédens : ce moyen est infaillible avec les sans-culottes. Toutes les troupes ont bien donné. Nous avons aussi des blessés, peu de tués ; parmi les blessés nous avons des hommes de tout grade, depuis les soldats jusques et compris les généraux. Je ne vous donne pas d'autres détails, parce que nous devons donner notre tems à des dispositions ultérieures. Je dois cependant vous dire que la garnison de Bergues a fait des sorties brillantes, qu'une partie est réunie à nous et que cette ville est libre. Malheureusement le siége de Dunkerque est levé ; je dis malheureusement, parce que s'il ne l'était pas, les Anglais le paieraient cher ; ils seraient obligés de mettre bas les armes, sans quoi ils seraient hachés ou mourraient d'eau salée.

La garnison de Dunkerque a fait aussi de belles sorties ; on assure que le meilleur général Anglais y a été tué ; le camp de la Magdeleine, devant Lille a agi aussi, et quoiqu'il n'eût à faire que des fausses attaques, il a enlevé des postes ennemis et fait des prisonniers. Plusieurs partis ennemis ont leur retraite coupée et sans doute nous les aurons. Encore quel-

Digitized by Google

ques affaires comme celles d'aujourd'hui, et la République aura triomphé des tyrans.

Signé, BERTHELEUR, *chef de l'état-major de l'armée du Nord.*

Dunkerque, le 6 septembre. « Sur les trois heures de l'après-midi, quatre colonnes sont sorties de Dunkerque, au nombre de 7 à 8000 hommes; la premiere par la barriere entre deux canaux, sur la digue du canal de Furnes, ayant avec elle des voitures chargées de planches et poutres pour établir des ponts sur les coupures de la digue du côté de Rosendal. Cette opération ayant traîné quelque tems, la colonne a souffert du feu d'une batterie ennemie du calibre de 13, élevée sur la digue près de la campagne de Detouches, et a été obligée de se replier. La seconde colonne est sortie par la barriere de Nieuport, a gagné la rue du milieu de Rosendal avec quatre pieces de campagne. Elle a débusqué l'ennemi des maisons et bosquets: et a fait 29 prisonniers, dont 9 blessés. La troisieme colonne a débouché par la rue de la Chapelle, et a mis le feu à plusieurs maisons dans les environs de la Chapelle. La derniere, qui était la plus forte, est partie par la barriere de l'Estran, protégée par le feu des batteries flottantes et soutenue par le grand cavalier. Cette colonne a attaqué avec beaucoup d'intrépidité, et a délogé l'ennemi, qui, après avoir beaucoup souffert, a reculé à grands pas; elle s'est emparée d'une dune très-élevée, y planta son drapeau; le feu de fusil le plus nourri s'est soutenu pendant près d'une demi heure. L'ennemi a riposté par diverses batteries, majeure partie de petit calibre, et quelques pieces de 13, placées de distance en distance dans les dunes. Une forte colonne anglaise longeant les dunes, dans l'intention de fondre sur nos troupes, l'a forcée de se replier pour n'être pas enveloppée.

Elle s'est retirée en bon ordre, et protégée par des batteries flottantes le Risban, le fort Blanc et les remparts. Cette journée a été moins meurtriere pour nous que pour l'ennemi. Nous avons 150 blessés.

Extrait d'une lettre des citoyens Deschamps et Quinty, datée de Dunkerque le 9 septembre.

Cassel est dans une position bien avantageuse pour nous; et les redoutes qui l'entourent le rendent formidable. Il y est arrivé 10,000 hommes le 4 du courant. Saint-Omer est fort, sur-tout par ses eaux. On travaille à réparer les fortifications, et l'on y arrête tous les étrangers et les gens suspects. Gravelines est très-fort aussi par ses eaux; il y a une garnison considérable; on y arrête de même les gens suspects.

Les trois sorties faites par la garnison de Dunkerque, nous ont été très-favorables. Dans la premiere, nous avons eu 100

Digitized by Google

hommes environ tant tués que blessés; l'ennemi en a perdu considérablement. A la seconde, nous n'avons eu que peu de tués et de blessés, l'ennemi a été repoussé dans ses retranchemens avec grande perte. La troisième, qui s'est faite le 8, a été pour nous un triomphe. Nous n'avons eu encore que peu de tués et de blessés; mais l'ennemi en a laissé des siens par centaines sur le champ de bataille. Ils ont levé leur camp, brûlé leurs magasins, laissé en notre disposition environ cent voitures de boulets et un magasin de toiles. — Nous venons d'apprendre par un déserteur qu'hier nous leur avons tué 200 hommes, dans un seul régiment de 600. Une lettre trouvée sur un officier ennemi fait prisonnier, nous apprend qu'il y avait aux environs de Dunkerque, Bergues et Cassel, 40,000 hommes, et qu'une flotte anglaise, composée de trois vaisseaux de ligne et neuf frégates, est mouillée hier, à neuf heures et demie du matin, devant Gravelines. L'ennemi devait attaquer Dunkerque, secondé par cette flotte; mais quand ils ont appris que Wormouth était pris, qu'ils étaient repoussés de toutes parts, ils ont pris la fuite, laissant toutes les routes couvertes de leurs cadavres.

Les généraux Leclerc et Carion qui commandaient à Bergues, ont aussi fait de fortes sorties, dans lesquelles ils ont attrapé plusieurs émigrés. Les colonnes qui sont sorties de Cassel pour faire diversion, ont, le 7, fait 5 à 6 cents prisonniers; le 8, autant, et pris beaucoup de bagages à l'ennemi, qui a eu une colonne entière mise en déroute, tellement que les soldats se portaient du côté de Saint-Omer, sans savoir où ils allaient.

Bergues s'est bien conduit; les généraux sont bons. Il paraît que le plan du général Houchard a parfaitement réussi. Il a eu une affaire à Houdschotte, qui lui a très-bien réussi; il a fait 7 à 8 cents prisonniers, pris beaucoup de bagages et repoussé l'ennemi; de sorte que nous espérons aller bientôt à Furnes leur faire danser la Carmagnole, au son de *ça ira*, et *vive la République!*

Extrait d'une lettre du général Leclerc.

« Tout va bien; force de voitures et de prisonniers; les chasseurs de Languedoc, de Cassel sont revenus sur ma droite. Mille ennemis doivent se trouver cernés; en effet, tout arrive en abondance et leur cavalerie est parfaitement en déroute.

» Nous venons d'apprendre qu'au camp d'Affrenoue, l'ennemi avait abandonné 14 pièces de canon de 24 et beaucoup d'avoine, qu'ils ne savent où porter leurs pas; la terreur est parmi eux.

» A tous momens il arrive ici de bonnes nouvelles, et beaucoup de prisonniers et de déserteurs. Nous allons en avoir bien d'autres. Un renfort de 10,000 hommes vient d'entrer, et nous

Digitized by Google

allons tout de suite à la poursuite de ces bandes de Cannibales.

» Tout le monde est ici dans la plus grande joie de ce que l'ennemi est repoussé. La tranquillité regne, et tout va bien.

» Un autre courier vient de nous apprendre qu'on a découvert dans une église, une quantité immense de poudre que l'ennemi a abandonnée. »

Saarbruck. On avait publié que Bitche était tombé au pouvoir de l'ennemi, et que nous avions levé le camp d'Hornebach; les représentans près l'armée de la Moselle démentent formellement cette nouvelle. Voici ce qu'ils écrivent en date du 3 septembre :

» Les troupes de la République sont presqué toutes campées sur le territoire ennemi, dans cette partie de la frontiere. Le camp de Hornbach est occupé par une force considérable disposée à se bien garder, et secondée par une position très-avantageuse. Le poste de Bliescastel est assuré. Les ennemis se sont emparés le 17 du poste de Kederic, à trois lieues de Hornbach dans les Vosges. Nous en occupons un en arriere plus fort par sa position, et qui couvre Bitche. La communication entre les deux armées de la Moselle et du Rhin est toujours parfaitement établie; et ce n'est pas au moment où nos freres des départemens sont debout, que les ennemis parviendront à la couper. La surprise et la retraite précipitée du poste de Kederic, qui a abandonné ses tentes, a pu seule donner lieu aux bruits alarmans qui sont parvenus jusqu'à la Convention.

Puy-Cerda, le 30 août. L'ennemi a été chassé de la partie des Pyrénées orientales du côté du Mont-Libre, et dans ce moment la Cerdagne espagnole est soumise aux lois de la République française. Notre armée occupe le poste important de Belvez : 600 hommes de garnisón restent dans cette place. On ne peut que donner des éloges aux soldats qui la composent.

On ne doit pas laisser ignorer un fait bien remarquable, et digne d'un soldat républicain : Quatre grenadiers du bataillon du Gard ont trouvé environ cent paires de bas neufs de laine cachées dans un champ tout près de la ville, et se sont empressés de les transmettre aux représentans du peuple pour qu'ils fussent rendus aux propriétaires.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENS.

Toulon. Voici les pieces textuelles qui ont annoncé la livraison de cette ville aux Anglais, et celles qui ont accom-

Digitized by Google

pagné et motivé cette infâme trahison. Elles ont été lues dans la séance du mercredi 4 septembre.

Au quartier général de Marseille, le 28 août.

« Avant hier matin on signala une frégate parlementaire anglaise ; nous prîmes des mesures pour l'enlever, si, comme nous n'en doutions pas, elle venait avec de mauvaises intentions. Mais elle n'approcha pas, et se tint hors de la portée du canon. Le général Cartaux lui détacha une chaloupe de la frégate la *Junon*, pour inviter le capitaine parlementaire à venir parler aux autorités constituées de Marseille ; mais il s'y refusa, et remit un paquet adressé au comité général des sections de Marseille.

» Vous verrez dans ces pieces que nous vous envoyons toute l'horreur du complot qui tend à rétablir la royauté en France. Des lettres de Toulon nous apprennent que dans la nuit du 23 au 24 toutes les sections de cette ville ont unanimement adhéré aux propositions de l'amiral Hood, adopté le gouvernement monarchique, proclamé Louis XVII, arboré la cocarde blanche et le pavillon blanc.

Signés, les Représentans du Peuple.

Le très-honorable amiral Hood, commandant la flotte de S. M. Britannique, aux habitans de Marseille et de Toulon.

« Français, vous êtes depuis quatre ans travaillés par une révolution qui a successivement amené sur vous tous les malheurs. Après avoir détruit le gouvernement, foulé aux pieds toutes les lois, assassiné la vertu, préconisé le crime, des factieux, parlant de liberté pour vous la ravir ; de souveraineté du peuple, pour dominer eux-mêmes ; de propriété, pour les violer toutes, ont établi leur odieuse tyrannie sur les débris d'un trône où fume encore le sang de votre légitime souverain. Les bras sont enlevés à l'agriculture ; votre numéraire a disparu ; votre commerce est anéanti ; une horrible famine vous menace : voilà le tableau de vos maux. Il a dû affliger les puissances coalisées. Elles n'ont vu de remede que dans le rétablissement de la monarchie.

» Je viens vous offrir les forces qui me sont confiées, pour épargner l'effusion du sang, pour écraser les factieux, rétablir l'harmonie et la tranquillité que leur détestable système menace de troubler dans toute l'Europe.

» Comptez sur la fidélité d'une nation franche : je viens de donner une preuve éclatante de sa loyauté. Plusieurs vais-

Digitized by Google

aceux, chargés de blé, venant de Gênes, arrivent dans vos ports, escortés par des vaisseaux anglais.

» Prononcez-vous donc, et je vais faire succéder des années de bonheur à quatre ans de servitude et de calamité. »

Lettre écrite par le comité-général des sections de Toulon, au général Cartaux, datée du 28 août, l'an premier du regne de Louis XVII.

« Une foule de Marseillais honnêtes ont été par vous mis aux fers, et sont destinés à devenir les victimes d'un parti. Est ce bien vous, général, qui avez souffert que de telles horreurs se commissent sous vos yeux? Ignorez-vous que plusieurs de ces citoyens méritent l'estime et la confiance générale. Nous vous le déclarons positivement, si le crime est consommé, si des exécutions abominables souillent la ville de Marseille, deux députés commissaires que nous tenons ici en ôtages, et les parens de deux autres subiront le même sort.

Trente mille hommes, tant Anglais qu'Espagnols, avec lesquels nous sommes unis, seconderont notre vengeance; elle sera terrible: Marseille et Toulon sont sous leur protection. En attendant les événemens quels qu'ils soient; que la Section n°. 11 et la Municipalité de Marseille apprennent que nous les rendrons responsables de tout. Général, les Toulonnais conservent toute leur énergie; ils sont tous jours libres, déterminés à toujours l'être, mais il n'aiment ni les traîtres, ni les anarchistes.

Signé, REBOUL, *président.*

COLONIES.

Extrait d'une lettre de Norfolck, du 13 juillet.

« Le vendredi 20 juin, au lever du soleil, la générale a battu; nous autres volontaires avons repris les armes: l'Arsenal était le lieu du rendez-vous. Dans la nuit, on a ait monté une piece de canon de 24 livres de balles, servie par de bons canonniers, sur la Rostia; l'union et l'énergie, tout annonçait un presage heureux. Notre général Galbaud, embarqué depuis quelque tems par les commissaires civils, ayant été mis en liberté par toute la marine de l'état et marchande, qui voulait le réintegrer dans sa place, et exterminer les commissaires, a descendu à terre avec 3 ou 400 matelots armés, mais fort indisciplinés. Sur les 9 heures du matin, notre armée s'est mise en marche, cherchant à avancer vers le gouvernement. Nous avons pointé la grosse piece de canon sur le gouvernement, et avons envoyé dedans une douzaine de boulets qui y ont fait une [illegible]

Digitized by Google

confiture terrible, et ont fait fuir les commissaires et leurs agens, qui se sont retirés au haut du Cap, pour être en sûreté: la ville a donc été abandonnée aux mulâtres libres et esclaves. Les brigands de la montagne et de la plaine, en partie, ayant aussi voulu prendre part au gâteau, sont descendus au Cap. Jugez la quantité d'hommes que nous avions à combattre, et sur-tout des hommes aguerris depuis deux ans au metier de la guerre; aussi avons-nous fait retraite dans l'Arsenal.

» Ce même jour, au soir, les brigands avaient toute la ville: jugez de la position de tous les habitans cachés chez eux. Nous autres avons encore passé la nuit à cet arsenal, à faire le coup de fusil; sur les dix heures du soir ils avaient commencé à mettre le feu dans quelques quartiers de la ville; dès ce moment nous avons désespéré de nos possessions, enfin de tout. Dans le courant de cette nuit, les uns et les autres s'embarquaient à bord des bâtimens de la rade, s'échappant des coups de fusils, desquels un grand nombre a resté victime, et sans avoir le loisir de pouvoir rien sauver. Enfin, ne pouvant plus tenir à cet arsenal, ceux qui combattaient, chargés trop vigoureusement par le nombre de scélérats, petit à petit s'embarquaient, suivaient en cela l'ordre du général Galbaud, qui l'était déja, et qui voyait le danger imminent où était encore un reste de citoyens courageux et braves qui ne pouvaient se résoudre à abandonner cette ville au pillage et à l'incendie. Nous avons été des derniers qui enfin avons été forcés de nous rendre à bord du navire le *Hardi*, en traversant les écueils, et passant sur les escadres et à travers les coups de fusils. Aucun négociant n'a pu sauver ses papiers, ni aucun effet. C'est une chose affreuse que cet événement de nos jours; il n'y a pas d'exemple d'un semblable.

» De dimanche à lundi, dans la nuit, tous les vaisseaux marchands ont désafourché et sont partis au matin, accompagnés du vaisseau de l'État l'*Eole*, de trois à quatre frégates, corvettes, etc. et avons fait route pour la Nouvelle-Angleterre, c'est-à-dire pour Norfolck, dans la baie de Chesapeack, en Virginie, où nous sommes mouillés depuis le 9 juillet, ayant fait une traversée des plus heureuses. Nous avions à bord du *Hardi* une quarantaine de passagers blancs et à-peu-près autant de negres; les vivres que nous avions fait au Cap se sont trouvés consommés dans cette traversée: tous ces passagers ne pourront payer ce passage, ne leur restant que ce qu'ils avaient sur le corps. Beaucoup de citoyens se sont sauvés au haut du Cap; mais nous croyons bien qu'ils auront été sacrifiés: l'on assure même que les esclaves noirs exterminent les mulâtres, et qu'ils ne veulent pas en laisser un. On dit aussi que Biassou, général des brigands noirs, a protégé beaucoup de femmes qui cherchaient à se sauver.

» Nous sommes ici à la ration que nous donnent les Américains. On a écrit à Philadelphie au congrès; on en attend la

Digitized by Google

réponse : nous ne savons pas à présent ce que nous allons devenir. On assure que nous avons été manqués par douze vaisseaux anglais : nous avons été fort mal convoyés, et avons perdu cinq de nos navires les plus traineurs, pris par des corsaires; il est resté au Cap seize navires qui n'ont pu partir, faute de vivres et d'équipages. On assure que nous allons passer ici l'hiver; ce qui paraît assez prudent, en attendant des forces de France pour escorter ce convoi, estimé valoir plus de cent millions. »

Notice des séances subséquentes de la Convention, du mardi et du mercredi.

Du mardi 10 *septembre.* On lit des lettres particulieres qui annoncent que nos troupes ont penétré jusqu'au milieu de la Flandre maritime, et qu'une colonne s'est emparé de Popéringue et d'Ypres.

Du mercredi 11. Le total des prisonniers dans les maisons d'arrêt de Paris monte à 1877.

Les nouvelles reçues des représentans du peuple à Saumur, du général Rossignol et du général Chalbos s'accordent à annoncer que l'armée du général Tunk a essuyé un échec considerable. Ce général était absent de son armée, au moment où elle en était aux mains : on a pris des mesures pour le faire arrêter. Cette affaire s'est passé près de Chantonay. Les brigands sont au nombre de trente mille. Obligés d'abandonner Fontenay, le général Chalbos fait sa retraite sur Niort.

Seize à dix-sept mille hommes, composant la garnison de Mayence sont arrivés à Nantes. Un grand plan de campagne va s'executer, et bientôt les rebelles seront attaqués dans leur propre repaire à Mortagne et à Cholet.

Les Espagnols qui avaient été forcés de se retirer du côté des Pyrenées orientales, se sont présentés au nombre de dix mille hommes, et ont enlevé notre poste de Cornelia, défendu par des forces inferieures; mais ils n'ont que vingt-deux mille hommes sur cette frontiere, et quoiqu'ils poussent des patrouilles jusqu'à une lieue de Perpignan : cette ville n'est pas cernée. Dagobert continue d'occuper la Cerdagne espagnole.

Cartaux est nommé général en chef de l'armée d'Italie à la place de Brunet; et Doppet, ci-devant médecin, général en chef de l'armée à la place de Kellermann qui vient d'être destitué.

AVIS aux Souscripteurs du Journal historique et politique, ci-devant de Geneve.

Nous prions les Souscripteurs de lire l'avis qui les concerne sur la page suivante de la couverture.

Digitized by Google

(N°. 112. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS.

SAMEDI 21 SEPTEMBRE, *l'an deuxième de la République.*

POÉSIE.

Traduction libre de la 3eme. Élégie du 3eme. livre de Tibulle.

Quid prodest cœlum votis implesse, Néera, etc.

J'AI fait fumer l'encens sur les autels des Dieux,
De mes vœux importuns j'ai fatigué les cieux.
Je ne demandais point à leur pouvoir suprême
Des palais fastueux, l'éclat d'un diadême,
Ni que leur main, pour moi, prodigue dans ses dons,
Couvrît mes vastes champs d'abondantes moissons.
Me remplir près de toi des douceurs de la vie,
Réchauffer sur ton sein ma vieillesse engourdie,
Doucement dans tes bras, et tomber, et finir,
Voilà ce que des Dieux je voulais obtenir,
Au moment, où pressé par mon heure fatale,
Il me faudrait descendre à la barque infernale;
Et là, gardant de toi le souvenir charmant,
Passer nud l'Achéron et le Léthé dormant.
Eh! qu'importe au bonheur un or pauvre et stérile;
De cent troupeaux errans l'abondance inutile,
Le jaspe, le porphyre, à grands frais entassés,
Décorant des palais les faîtes exhaussés;
Ces immenses forêts dont la profondeur sombre
Offre des bois sacrés et le silence et l'ombre;
Et ces lambris dorés, et ce marbre poli
Que foule insolemment un maître enorgueilli?
La pourpre de Sydon, la perle étincelante,
N'offrent point à mon cœur un charme qui le tente.
Voilà pourtant les biens dont l'éclat dangereux
Nous fait tant de jaloux, et ne fait point d'heureux!

Digitized by Google

Le vulgaire empressé les chérit, les regrette ;
Le vulgaire se trompe : et d'un ame inquiette
Ces trésors n'ont jamais dissipé les chagrins.
Tout fléchit ici bas sous la loi des destins.
Sans biens, mais près de toi, que j'aimerais la vie !
Et quel trésor, sans toi, pourrait me faire envie ?
Néera ! ... mais hélas ! quand viendra donc le jour
Qui doit te ramener, te rendre à mon amour !
O jour cher à mon cœur ! ô jour trois fois prospere !
Ah ! pour un tel instant, si ma juste priere,
Si les vœux que je fais n'étaient pas exaucés ;
De l'oreille des Dieux s'ils étaient repoussés ! ...
O Néera ! des rois les superbes largesses,
Et tout ce que la terre enferme de richesses,
Ne t'effaceraient point d'un cœur qui n'est qu'à toi :
Qu'un autre les envie : il ne me faut à moi,
Pour goûter à longs traits la volupté suprême,
Que presser sur mon sein le tendre objet que j'aime.
Junon ! et toi jadis si propice à mes vœux,
Belle Vénus ! sur moi daigne jetter les yeux.
Ou si le sort cruel, si les parques séveres
De jours pleins de bonheur hélas ! trop ménageres,
Refusent ta présence au cri de mon amour...
Puisse le noir Pluton m'appeller sans retour
Sur les bords désolés du ténébreux empire !
Puissé-je être perdu pour tout ce qui respire !

CLOTTERELLE.

CHARADE.

Pour détruire un peuple incommode
Qui git toujours dans mon entier,
A mon avis la plus sûre méthode
Est d'y faire entrer mon premier.
Veux-tu défendre cet entier
Contre la surprise d'un traître
Qui viendrait pour s'en rendre maître ?
Entoure-le de mon dernier.

Par le citoyen R. E. M... *fils, âgé de* 18 *ans.*

Digitized by Google

ÉNIGME.

Tout mon mérite, à moi, c'est la malignité,
Et souvent mes bons mots ont un triste salaire ;
Mais celui que j'ai maltraité
Ne s'en prend jamais qu'à mon pere.

LOGOGRIPHE.

L'un me veut bleu, l'autre blanc, un troisième
M'aime mieux rouge, et cependant
Tous ils me veulent avoir blanc.
Me tiens-tu ? non, je vais changer de thème.
Dans mes huit pieds tournés diversement,
Se trouve un mot qu'en dit volontiers quand on aime ;
Un objet séduisant, félicité suprême,
Que Mahomet promet à ses bons Musulmans :
(L'insensé ! cet objet ne convient qu'aux vivans.)
Le pivot qui tourne la tête ;
Plus bas ... mais il faut être honnête,
Et ne pas montrer trop à crud
Ce qu'on voit rarement tout nud ;
Enfin, pour finir le chapitre,
Un saint, un instrument, un titre.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 111.

Le mot de la Charade est *Délire* ; celui de l'Enigme est *Bouton* ; celui du Logogriphe est *Pierre* ; où l'on trouve *père*, *prier*.

Digitised by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

NÉCROLOGIE.

Notice sur les Ecrits d'Athanase Auger.

C'est peut-être s'y prendre un peu tard pour parler d'un auteur mort l'année dernière ; mais le premier devoir est de ne parler qu'avec connaissance de cause ; et quand il faut examiner et apostiller vingt volumes qu'il est fort difficile de lire de suite, et encore plus de lire en entier, c'est un travail où l'on revient à plusieurs fois et qui demande des intervalles. En général, on ne sait pas assez ce que coûte la critique soignée et méditée ; on en juge souvent par le peu de place qu'elle tient, et l'on ne songe pas qu'il faut des journées de lecture et de réflexion, pour un résumé qu'on lit en un quart-d'heure.

Athanase Auger a été un de nos plus laborieux littérateurs et un des plus passionnés amateurs des anciens. Il avait fait d'assez bonnes études dans l'université de Paris, et savait bien le latin et le grec. Au défaut des facultés naturelles, qui étaient chez lui fort bornées, un travail opiniâtre lui avait fait acquérir une sorte de théorie de l'art oratoire, dont il n'eut jamais le véritable sentiment. Il puisa des principes sains dans les bons livres élémentaires, soit anciens soit modernes, et dans l'étude continuelle des classiques ; et l'on peut dire qu'il s'y était appliqué avec une espèce de ténacité dont il y a peu d'exemples. Absolument étranger au monde, et par la sévérité de ses mœurs religieuses, quoique sans petitesse et sans bigotisme, et par l'habitude, contractée de bonne heure, d'un genre de vie solitaire et studieux, il vivait plus avec les livres qu'avec les hommes, donnait peu au sommeil et aux repas, et rien à la dissipation. Il étudia la théologie qui ne le rendit point intolérant, comme la retraite ne le rendit point misantrope. Il essaya la prédication, et quoiqu'il nous dise que la faiblesse de ses organes l'empêcha seule de suivre cette carrière qui lui plaisait, on voit, en lisant ses sermons, que le manque de talent aurait dû suffire pour l'en détourner. Cet homme qui toute sa vie s'occupa de l'éloquence et n'écrivit que pour en donner des leçons, n'en avait pas en lui le moindre germe, et non seulement n'avait rien du génie oratoire, mais même du talent de l'écrivain ; et ses longs efforts n'ont abouti qu'à faire de lui un rhéteur très-médiocre et un fort mauvais traducteur.

Quand il fit paraître pour la première fois sa traduction de Démosthène, qu'il m'envoya pour en rendre compte dans le

Digitized by Google

journal de littérature, je n'en fis aucune critique : l'ouvrage prouvait l'impuissance de faire mieux, et dès-lors la censure n'aurait pû que le mortifier sans lui servir. Mais voulant donner une idée de l'original, je ne pus faire usage d'un seul morceau de sa version, et il m'en sent mauvais gré, tant il est facile de blesser l'amour-propre même en le ménageant, et tant le meilleur des hommes est toujours susceptible en qualité d'auteur ! Cependant, au bout d'un certain tems, le peu de succès de sa traduction lui fit sentir que mon silence n'était rien moins qu'une injure, et il eut l'infatigable courage de refondre presqu'en entier un ouvrage de si longue haleine, et le courage plus rare encore de convenir qu'il s'était trompé. Voici comme il s'exprimait dans sa nouvelle édition : « J'avouerai avec franchise que, par un trop grand » attachement à la lettre, le style de ma premiere traduction » manquait en général d'élégance et de grace, de cette aisance » et de cette *légéreté*, qui font lire les ouvrages avec plaisir, » qui font que tout attache et rien n'arrête. » Celui qui avait assez de candeur pour avouer ainsi ses fautes, eût mérité d'avoir en soi les moyens de se corriger ; mais on ne peut forcer la nature, et le bon Auger fit autrement sans faire mieux.

Il en était pourtant venu, à force d'aimer Démosthene, à se persuader qu'il était né pour le traduire, et que c'était en lui une vocation marquée par la providence. Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'on lui offrit une cure assez considérable en Normandie, où il avait professé : il la refusa, en disant : *et qui est-ce qui traduirait Démosthene !* Il obtint depuis des places et des récompenses ecclésiastiques, qui étaient dues à ses travaux et à ses vertus, et qui ne l'empêcherent point de se livrer à ses occupations favorites.

Ce n'était pas tout-à-fait de *légéreté dans le style*, (comme il le dit fort improprement) qu'il s'agissait en traduisant Démosthene : c'était de précision, de rapidité, d'énergie, et sur-tout de mouvemens, et c'est tout cela qui manque totalement au traducteur. Il s'en faut de tout qu'il sache assez manier sa langue pour donner à sa diction la vivacité et la variété des formes oratoires : c'est un art dont il ne paraît pas même avoir une idée. Il ressasse dans ses longs discours préliminaires tous les lieux communs qu'il a pris dans toutes les rhétoriques ; mais il y a loin d'une leçon qu'on répete à un art que l'on sent. Ces généralités vagues sont à la portée de tout le monde ; et encore de quelle maniere nous les a-t-il répetées ! « Qu'on fasse attention, en lisant les anciens, à » cette chaleur, à cette vivacité d'une imagination sage et » réglée, qui échauffe, qui anime le raisonnement, qui sait » unir et fondre les différentes parties, qui sait cacher pour » ainsi dire les nerfs du discours, *les recouvrir d'une enve-* » *loppe active*, *les embellir d'un coloris mâle et gracieux*, etc. »

Digitized by Google

Une *enveloppe active*, des *nerfs embellis d'un coloris* ! Phrases d'écolier. Pour traduire des écrivains tels que Démosthène et Ciceron ; il faudrait d'abord être en etat d'analyser en homme de l'art, en homme sensible, un morceau de l'un ou de l'autre, et de faire voir en quoi consiste cet accord continuel entre le mouvement de la phrase et l'effet qu'elle doit produire, entre la combinaison harmonique choisie pour l'oreille, et la pensée qui s'adresse à l'esprit ou le sentiment qui s'adresse au cœur : c'est-là le premier secret de l'elocution oratoire ; et ensuite il faut pouvoir, en changeant d'idiôme, retrouver les mêmes effets correspondans, ce qui suppose une grande connaissance des deux langues et une grande flexibilité de diction. Celle d'Auger, au contraire, toujours vague, inanimée, diffuse, embarrassée, se traîne à travers les circonlocutions les plus vulgaires, et ne frappe jamais au but. On sent bien qu'il est impossible ici d'entrer jusqu'à un certain point dans les détails : d'abord tout ce qui concerne la comparaison de la version avec l'original ne peut intéresser que ceux qui savent le grec ; et en se bornant même à l'examen du français, la construction des phrases, le choix, la place et la disposition des mots sont des parties si importantes dans le style oratoire, que souvent on pourrait faire quatre pages de remarques sur vingt lignes. Ce genre d'instruction, qui n'est praticable que de vive voix, mais qui est alors susceptible d'agrément comme d'utilité, doit être extrêmement restreint par écrit ; c'est-là sur-tout que

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Il suffit d'indiquer et d'avertir : l'intelligence du lecteur fait le reste. Je me bornerai donc à montrer l'abbé Auger à côté de Démosthène dans un seul morceau, que je ne choisirai même pas là où il faut suivre l'orateur grec dans sa marche impétueuse et renversante, mais dans un endroit où sa composition beaucoup plus tranquille était aussi plus facile à saisir, dans un exorde, celui de la fameuse harangue *pour la couronne*. Ce n'est pas, à beaucoup près, un des plus mauvais morceaux du traducteur ; et cependant on verra combien il est faible et défectueux.

« Je commence, Athéniens, par implorer tous les dieux : » je leur demande que dans cette cause ils vous inspirent pour » moi les mêmes sentimens dont je suis animé pour la Répu- » blique et pour chacun de vous ; je leur demande encore, » (et votre religion, votre sûreté, votre honneur y sont in- » téressés) que sur la maniere dont je dois me défendre, » vous ne consultiez pas mon adversaire (1), (il y aurait de

(1) Eschyne avait demandé que l'on prescrivit à Démosthene l'ordre de ses défenses.

Digitized by Google

» l'injustice), mais nos lois et votre serment. Ce serment » porte, entr'autres choses qu'on écoutera également les deux » parties, c'est-à-dire, qu'il faut non-seulement déposer toute » prévention, et accorder à l'un et l'autre partie une faveur » égale, mais encore permettre à chacune d'elles de suivre » le plan d'accusation ou de défense qu'elle aura préféré. » Eschyne dans ce jugement a sur moi deux grands avantages; » le premier, c'est que nos périls ne sont pas égaux. Je risque » bien plus à décheoir de votre bienveillance que lui à ne » pas triompher dans son accusation. Je risque, moi... mais » je dois éviter toute parole sinistre en commençant ce dis- » cours; lui au contraire, il n'a rien à perdre, s'il perd sa » cause. Le second avantage, c'est qu'il est dans la nature de » l'homme d'écouter avec plaisir l'accusation et l'injure, et de » ne supporter qu'avec peine l'apologie et l'éloge. Ce qui » est fait pour plaire était donc le partage de mon rival; » ce qui déplaît presque généralement est maintenant le mien. » Si d'un côté, par un sentiment de crainte, je n'ose vous en- » tretenir de mes actions, je paraîtrai n'avoir pu détruire les » reproches de mon adversaire, ni établir mes droits à la » récompense qu'il voudrait me ravir. De l'autre, si j'entre » dans les détails de ma vie publique et privée; je serai forcé » de parler souvent de moi. Je le ferai du moins avec la plus » grande réserve, et ce que la nature de ma cause m'obli- » gera de dire, il est juste de l'imputer à celui qui a rendu » ma justification nécessaire. »

Il y a là presqu'autant de fautes que de lignes; et d'abord quelle maladresse de débuter par une phrase coupée, par un incise, dans un discours de si grand appareil, dans un exorde, où il importe sur-tout de captiver l'attention en la suspendant! Si Démosthène, dans une semblable occasion, se fût avisé de finir sa phrase, et une phrase si commune, à la première ligne, les Athéniens, qui étaient connaisseurs, se seraient mis à rire. Ensuite quelle profusion de mots oiseux, de phrases redondantes! *les deux parties*, *l'une et l'autre partie*; *déposer toute prévention*, *et accorder une faveur égale*, comme s'il s'agissait de *faveur*.... *Je leur demande.. je leur demande encore*, etc. Je risque *bien plus*; *je risque*, *moi*, etc.; et puis, la froideur et l'inconvenance des expressions! *Je dois éviter toute parole sinistre en* commençant *ce discours*... Il y a dans le grec, *je veux*; ce qui n'est pas la même chose. *Ce discours* est bien dans le texte, τὸν λόγον; mais selon le génie de notre langue, le mot de *discours* convient peu dans une affaire criminelle. Un homme si gravement accusé ne doit ni songer, ni avertir qu'il fait *un discours*. *Mon rival* est encore plus déplacé. Démosthène est bien loin de donner nulle part à Eschyne un titre si honorable; il l'appelle son ennemi, son adversaire, son calomniateur. Il ne dit pas non plus que l'*on supporte avec peine l'apologie*; ce qui n'est pas vrai: il dit qu'on entend avec peine ceux

Digitized by Google

qui se louent eux-mêmes ; ce qui est fort différent. Je laisse de côté beaucoup d'autres fautes dans ce morceau, qui d'ailleurs pèche encore davantage par ce qui n'y est pas ; et sans prétendre égaler l'original, voici, ce me semble, comme on pouvait le rendre, et même en se tenant beaucoup plus près de lui.

« Je commence par demander aux Dieux immortels qu'ils » vous inspirent à mon égard, ô Athéniens ! les mêmes dis- » positions où j'ai toujours été pour vous et pour l'état ; qu'ils » vous persuadent ce qui est d'accord avec votre intérêt, votre » équité, votre gloire, de ne pas prendre conseil de mon » adversaire pour régler l'ordre de ma défense. Rien ne serait » plus injuste et plus contraire au serment que vous avez » prêté, d'entendre également les deux parties ; ce qui ne » signifie pas seulement que vous ne devez apporter ici ni » préjugé, ni faveur, mais que vous devez permettre à l'ac- » cusé d'établir à son gré ses moyens de justification. Eschyne » a déjà dans cette cause assez d'avantages sur moi ; oui, Athé- » niens, et deux sur-tout bien grands. D'abord nos risques » ne sont pas égaux : s'il ne gagne pas sa cause, il ne perd » rien ; et moi, si je perds votre bienveillance... Mais non, » il ne sortira pas de ma bouche une parole sinistre, au mo- » ment où je commence à vous parler. Un autre avantage » qu'il a sur moi, c'est qu'il n'est que trop naturel d'écouter » volontiers l'accusation et le blâme, et de n'entendre qu'avec » peine ceux qui sont forcés de dire du bien d'eux-mêmes. » Ainsi donc Eschyne a pour lui tout ce qui flatte la plupart » des hommes : il m'a laissé ce qui leur déplaît et les blesse. » Si, dans cette crainte, je me tais sur les actions de ma vie » publique, je paraîtrai me justifier mal ; je ne serai plus celui » que vous avez jugé digne de récompense. Si je m'étends » sur ce que j'ai fait pour le service de l'état, je serai dans la » nécessité de parler souvent de moi-même. Je le ferai du moins » avec toute la réserve dont je suis capable ; et ce que je serai » obligé de dire, ô Athéniens ! imputez-le à celui qui m'a » réduit à me défendre. »

Une chose dont l'abbé Auger ne paraît pas se douter, c'est que l'éloquence a ses chevilles comme la poésie, et qu'un mot de trop ou mal placé gâte une phrase ainsi qu'un vers. Un style ferme, tel que celui de Démosthène, n'admet rien d'inutile, rien de languissant. Son traducteur n'avait pas d'ailleurs étudié sa propre langue autant que les langues anciennes : il la savait fort médiocrement et y faisait des fautes de toute espece. « *Il partit en Arcadie.* » C'est un latinisme : *in Arcadiam profectus est.* On dit en français : Il partit pour l'Arcadie. « *Il le poursuivit en crime.* » Ceci n'est d'aucune langue. On poursuit quelqu'un en réparation d'un crime, on le poursuit au criminel, etc.

Ses idées générales manquent quelquefois de justesse : par exemple, il ne reconnaît d'éloquence proprement dite que

Digitized by Google

celle qu'on appelle délibérative ou judiciaire : cela n'est pas exact. S'il se contentait de dire que cette éloquence est la première de toutes, il aurait raison, parce qu'en effet c'est celle qui ayant pour objet immédiat une victoire à remporter, c'est-à-dire, des juges à convaincre, une assemblée à persuader, demande de plus grands efforts, exige toutes les ressources de l'esprit et de l'imagination, tous les mouvemens de l'ame, toutes les forces du raisonnement. Mais d'abord de ce qu'un genre d'éloquence est au premier rang, il ne s'ensuit pas qu'il soit le seul : c'est comme si l'on disait que la poésie dramatique est la seule véritable, parce que des juges renommés à compter depuis Aristote, l'ont regardée comme la plus difficile, comme celle qui renferme le plus de sortes d'esprit et de talent ; et pourtant l'épopée, l'ode, la satyre, l'épitre, etc. sont aussi de la vraie poésie : quelques-uns même ont balancé entre l'épopée et la tragédie. On aurait de la peine à nous faire comprendre que Bossuet et Massillon ne soient pas des orateurs. Ils ont travaillé dans le genre démonstratif, que tous les anciens ont classé parmi ceux de l'éloquence. Il y a plus, celle qui n'est pas oratoire, c'est-à-dire, qui ne comporte pas (1) le débit public et la déclamation, n'en est pas moins aussi une éloquence très-réelle, de l'aveu de ces mêmes anciens, qui la demandaient dans tous les genres d'écrire où elle peut entrer, comme, par exemple, dans l'histoire : qu'est-ce qu'un historien qui ne sera pas éloquent ? (dit Cicéron.) Ainsi Rousseau est regardé universellement comme un écrivain très-éloquent dans sa philosophie et dans ses fictions romanesques et passionnées, quoiqu'il ne soit pas un orateur, et qu'il n'eût même aucun des moyens naturels, nécessaires pour parler en public. Les anciens admettaient comme nous cette distinction, puisqu'on opposait à l'éloquence de Cicéron celle de Séneque qui n'a écrit que des traités de philosophie.

Après Isocrate et Démosthene qu'Auger traduisit en entier, il nous donna deux volumes de traduction de quelques plaidoyers de Cicéron, deux de discours tirés des historiens Grecs, et cinq d'Homélies des Peres de l'Eglise. Toutes ces différentes versions ont le même caractere et les mêmes défauts. Je dirai un mot des orateurs de l'Eglise Grecque. C'étaient sans contredit des hommes d'un grand talent : Chrysostôme et Basile sont les plus célebres, et le premier est certainement supérieur à tous les autres. Ces pontifes d'une religion mise sur le trône par Constantin, étaient déja bien éloignés, sous plus d'un rapport, de l'extrême simplicité des premiers apôtres ; ils ne se piquaient plus d'ignorance ; ils

(1) Orateur, *orator*, vient d'*orare* qui signifie proprement parler, du mot *os*, *oris*, bouche.

Digitized by Google

étudiaient avec soin les lettres humaines, et Chrysostôme et Basile étaient les disciples du fameux Rhéteur Libanius ; mais Chrysostôme surpassa son maître. On trouve dans les homélies ou sermons de ces évêques prédicateurs, de l'imagination, de l'abondance, de beaux traits ; mais s'ils conservèrent seuls l'éloquence par-tout ailleurs perdue, il faut avouer qu'ils la conservèrent dégénérée, et que leurs écrits en attestent la décadence. Ce n'était plus cette pureté, cette précision, cette sagesse qui caractérisaient l'atticisme ; c'était l'éloquence asiatique, déjà connue et décriée auprès des bons juges, du tems de Cicéron, qui s'était introduite par le mélange des Grecs d'Europe et d'Asie dans les colonies Ioniennes, et qui paraît avoir dominé à Rome du tems de Quintilien, qui s'en plaint souvent dans ses écrits. Ces deux grands maîtres en ont marqué tous les défauts, un luxe de figures, une recherche de pensées, une multiplicité de comparaisons et de similitudes, une subtilité de raisonnement poussée jusqu'au sophisme. On peut juger si ce faux goût ne dût pas s'augmenter encore parmi les Romains, devenus à moitié barbares, depuis que la cour impériale eut été si souvent établie à Bizance, à Nicomédie, à Antioche. Les peres qui fleurirent dans le quatrieme siecle, et particulierement Chrysostôme, Basile, Grégoire, qui vivaient sous Théodose et ses fils, dûrent se ressentir de cette contagion générale. On peut dire qu'ils ont trop d'esprit et pas assez d'art, puisqu'en effet l'art consiste sur-tout à ne pas trop montrer l'esprit.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché de voir des exemples de ces vices de style. En voici un de subtilité sophistique : il est tiré d'un sermon de Chrysostôme sur les richesses : l'orateur veut prouver qu'elles ne sont pas un bien en elles-mêmes. « Si » les richesses étaient absolument un bien, il faudrait que » tous ceux qui les possedent fussent bons. » (Ce premier raisonnement est faux ; car assurément la santé est un bien, et pourtant il ne s'ensuit pas que la santé doive rendre bon.) « Mais si parmi les riches il n'y a de vertueux que ceux qui » usent bien des richesses, il est clair que sans être un bien » absolument, et en elles-mêmes, les richesses ne sont qu'un » moyen dont on peut user pour acquérir la vertu. » (Cela n'est pas juste non plus : on n'*acquiert* point *la vertu* avec des richesses ; mais on peut en appliquer l'usage à des actions vertueuses.) « En effet, il y a dans les corps des qualités qui » leur font donner tel nom. Je m'explique. La blancheur » n'est pas une substance, mais une qualité accidentelle » ajoutée à la substance. Si donc cette qualité est jointe à » un corps, le corps est appellé blanc. Si donc les richesses » étaient la vertu, il faudrait que celui qui possede les richesses » fût réellement et dût être appellé vertueux, etc. »

Non-seulement toute cette argumentation est ici fort déplacée, mais elle est évidemment fausse ; car l'orateur, qui d'abord

Digitized by Google

a voulu établir que les richesses n'étaient pas *un bien*, finit par vouloir prouver qu'elles ne sont pas *la vertu* ; ce qui est très-différent : c'est changer les termes de la proposition ; c'est un pur sophisme, digne de l'école d'Alexandrie : Chrysostôme avait été évêque de cette ville avant de l'être de Constantinople.

Ailleurs il veut relever la clémence de David quand il épargne Saül dans la caverne d'Engaddi ; et voici de l'enflure orientale. « Il sacrifie un ressentiment aveugle, sacrifice dans » lequel il était à la fois le prêtre, la victime et l'autel : c'était » la raison qui offrait la douceur et la modération. Ces deux » vertus et le cœur sur lequel elles étaient offertes, étaient » la riche possession du même homme... Il partit, portant à » la main, non la tête du barbare, mais son propre ressen- » timent et sa colere, immolés et sacrifiés. Il suspendit ces » dernieres dépouilles, non dans la ville de Jérusalem, mais » dans le ciel et dans la cité d'en-haut, etc. »

Ce n'est pas dans ce goût que Cicéron a loué la clémence de César. Auger a eu grand tort de comparer Chrysostôme à Démosthene. Mais il est vrai que dans le sermon qu'il prononça en faveur d'Eutrope, réfugié auprès de l'autel, et dans celui qu'il prête à Flavien pour fléchir Théodose, il regne un pathétique vrai, une abondance de sentimens nobles que l'on peut comparer aux harangues immortelles pour Ligarius et pour Marcellus. Ces deux morceaux de Chrysostôme sont certainement les chef-d'œuvres de l'éloquence chrétienne dans les peres grecs. Encore y a-t-il dans tous deux des longueurs et des superfluités : c'est toujours la mesure qui manque à ces orateurs de la chaire : elle n'a été connue que dans Athenes et dans Rome.

ANNONCES.

Lettre de N. François de Neufchâteau, juge de paix à Vicherai, président du département des Vosges, aux citoyens cultivateurs de ce département, pour leur proposer d'essayer, dans la moisson de cette année, une maniere plus facile et plus économique de recueillir les grains. A Neufchâteau, chez J. N. Monnoyer pere ; et à Paris, chez Royez, libraire, rue Jean-Jacques-Rousseau, ci-devant hôtel de Bullion.

Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernemens et des mœurs des principaux états d'Italie ; par J. Gorani. Trois volumes in-8°. Prix, 16 liv. 10 sols broché, et 19 liv. franc de port par la poste pour les départemens. A Paris, chez F. Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage très-curieux.

Digitized by Google

MERCURE

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 5 septembre 1793.

Les grands projets de Catherine II viennent d'échouer, du moins pour cette année : son caractere ambitieux est condamné au supplice de l'inaction, le plus cruel de tous pour les caracteres inquiets, tourmentés de la fureur de se mêler toujours de tout et par-tout.

Voici ce qu'on mande à ce sujet d'Elseneur, en date du 26 du mois dernier : La division russe qui était sortie pour la mer du Nord a reparu, et a été retenue par les vents contraires jusqu'au 19 qu'elle a pu passer debout le Sund, et aller rejoindre l'autre division restée à Kioge, et qui n'attendait en effet qu'elle pour retourner dans ses ports, puisqu'on mande de Copenhague que tous les vaisseaux sont partis pour Revel du 23 au 24. Des avis de Rostok portent qu'on a vu dans la Baltique 33 bâtimens russes : le retour de cette flotte dans ses ports, pour y passer l'hiver, n'est donc plus une chose douteuse. E le a échappée cette année aux vents. L'ambition de l'impératrice la renverra peut-être l'année prochaine les affronter de nouveau, ainsi que les canons pour combattre en faveur de l'esclavage contre la liberté. — Cette flotte ne s'était séparée en deux divisions que pour en imposer à la Suede et le Danemarck, et les entraîner contre leurs véritables intérêts dans la coalition. — L'Angleterre a été plus modérée que la Russie dans ses démarches envers la Suede, à cause du besoin qu'elle a de ce pays, et sur-tout dans la crainte qu'elle a de compromettre son grand commerce à Gotthembourg. Au reste, on espere que les Etats-Unis d'Amérique ne tarderont pas à être instruits des dispositions de la Suede et du Danemarck, et qu'ils suivront l'exemple qu'ils auraient pu donner, celui d'une généreuse résistance aux insolentes menaces du ministere Britannique.

Les vaisseaux anglais qui sont dans le port d'Elseneur se préparent à convoyer 130 à 150 navires, dont le départ a été différé jusqu'ici par la crainte de la rencontre des corsaires. Quelques frégates hollandaises s'en retourneront aussi de conserve avec un petit nombre de bâtimens de leur nation.

Le bruit circule ici que les diverses escadres anglaises ont pour principale mission d'assurer la rentrée de plusieurs flottes marchandes, dont une de 300 voiles, valant 10 millions de livres sterl., est attendue d'Amérique; une autre de 100 voiles

Digitized by Google

est attendue de la Méditerranée, et une autre pareillement de 100 voiles l'est du Portugal.

Les probabilités d'une paix prochaine avec la France diminuent de jour en jour, et notre commerce, dont elles avaient rehaussé les espérances et le courage, perd cet espoir qui fait l'ame de ses opérations. Nous craignons d'ailleurs à chaque instant que les puissances belligérantes n'y mettent de nouvelles entraves, et que les *pots de terre* ne soient obligés de cheminer avec les *pots de fer*. — Il se fait de grands préparatifs pour la campagne prochaine, car on regarde celle-ci comme à peu près finie. L'empereur a donné commission d'acheter en Gallicie 200,000 boisseaux d'avoine. Cette grosse quantité passera facilement par la Vistule à Dantzick, où on l'embarquera pour Rotterdam; delà une partie sera envoyée à Anvers et à Ostende, et l'autre partie remontera le Rhin jusqu'au dessus de Mayence. Il a de plus été offert à la cour de Vienne, par quelques riches Hongrois, qui demandent, dit-on, en échange l'annobiissement, une fourniture gratuite de 5000 bœufs pour l'armée du Rhin; et les magasins d'Ulm seront complettement approvisionnés. — On assure que le cabinet Britannique, indépendamment de l'alliance offensive et défensive qu'il a contractée avec celui de Vienne, a aussi passé un traité de commerce, en vertu duquel il sera ouvert à travers la Pologne un débouché aux vins de Hongrie qui sont excellens et à bas pris. Si cette spéculation se réalise, la France ne peut qu'y perdre infiniment. On sait ce que lui a déja coûté l'habitude que les Anglais ont prise de faire usage des vins de Portugal.

Il paraît qu'il y entrerait aussi des hommes comme matière première, ou pour mieux dire objet manufacturé, puisque ce seraient des soldats, dans l'exécution de ce traité de commerce. On persiste à dire que l'Autriche en fournira 10 mille à l'Angleterre, indépendamment des Hessois et autres qu'elle a déja achetés pour l'aider à conquérir des places maritimes françaises convoitées depuis long-tems par elle. Il lui en faudra pour tenir en respect dans l'Inde le dangereux Tippoo Saïb, et pour s'emparer des isles françaises d'Amérique.

Chaque potentat de l'Europe poursuit de son mieux ses plans d'usurpation. On peut regarder la chose comme finie en Pologne d'après les extraits suivans des lettres de Varsovie, en date des 17 et 21 août.

L'ambassadeur a remis le 13, la ratification de l'impératrice du traité qu'il a négocié avec la délégation; il a demandé dans une note que les états donnent aussi leur ratification; pour les y déterminer plus vîte, il a promis que sa souveraine prendra les mesures convenables pour faire payer les arrérages dus à la République par les provinces Polonaises qui ont été ajoutées à l'empire Russe.

Dans la séance du 18, le nonce Clemniewski a prononcé

Digitized by Google

un grand discours, dans lequel il a prouvé que ce roi était la cause première de tout le mal sous lequel gémit la République. Plusieurs membres prirent la défense du roi qui était présent.

Encore un trait de l'avilissement de nos états : plusieurs nonces se sont adressés à l'ambassadeur Russe pour le prier de déterminer le roi de conférer au maréchal Pulawsky la dignité de grand-général de la couronne, vacante par la résignation du comte Branicki.

Les négociations avec l'envoyé Prussien se continuent; elles sont finies comme celles avec l'ambassadeur Russe.

Le tour de la Turquie Européenne et même Asiatique viendra dès que la Sémiramis du Nord se sentira assez forte de ses propres forces pour démembrer ce pays à son profit : quitte à partager avec l'empereur, si l'on ne peut faire autrement; bien entendu qu'il donnera des secours pour mettre à fin ce nouveau partage du gâteau des rois qui sera plus facile à couper que lorsqu'il s'est agi de la Pologne dont il fallait faire trois parts; au lieu qu'il n'est ici question que d'une ou tout au plus de deux, ce que la justice distributive exécuterait presque son bandeau sur les yeux sans crainte de se tromper. En attendant, voici l'ukase qui fixe le jour de la fête en action de grâces de la conclusion de la paix avec la Porte Ottomane.

« Nous, Catherine II, par la grace de Dieu, etc., savoir faisons;

» Que, lorsque nous annonçâmes à nos *fideles sujets*, la fin de la guerre avec l'empire Ottoman, par la paix conclue le 29 décembre 1791, à Jassy, nous nous réservâmes de désigner un jour de fête, pour en rendre au Tout-Puissant nos actions de graces. Nous avons joui depuis cette époque des fruits de la paix et de la tranquillité que nous avons obtenues par ce moyen.

» L'ouverture d'un commerce nouveau très-étendu présente à nos *fideles sujets*, des vues et de nouveaux moyens de s'enrichir. La sûreté de nos frontieres avec la Porte, a pris de nouveaux accroissemens. L'augmentation de nos colonies est devenue la récompense de nos victoires dans les districts que nous avons obtenus. Les forces que nous avons fait passer en Pologne, pour réprimer des *révolutions nuisibles*, et des nouveautés introduites par la ruse et par la violence, ont non-seulement rempli nos vues, mais ont servi à affermir nos frontieres de ce côté; et l'empire a acquis une nouvelle force et une plus grande *considération*, par l'incorporation de provinces considérables de la Pologne, *ou plutôt par la restitution d'anciennes propriétés qui lui avaient été ravies contre tout droit.* Comblée de ces bienfaits *de la Providence*, nous regardons comme un devoir de remplir notre vœu.

Digitized by Google

» En conséquence, nous avons fixé dans nos deux résidences et dans les gouvernemens qui y avoisinent, le 2 septembre, comme le jour auquel nous voulons, avec *nos fidetes sujets*, offrir à l'Etre suprême l'hommage de notre reconnaissance.

» Dans les provinces plus éloignées où cette ukase ne pourra pas parvenir pour le terme fixé, la fête pourra se célébrer dès le moment qu'elle y sera parvenue.

» Donné à Zarsco-Zelo, le 12 juillet 1793, dans la 32e. année de notre regne en Russie, et dans la 21e. de notre regne en Tauride.

» *Signé*, CATHERINE. »

La cour de Suede, fidelle à saisir avec empressement tout ce qui est bon, juste et honnête, a conclu avec une autre qui est bien éloignée d'avoir les mêmes principes, puisqu'elle se déshonore par la vente d'hommes livrés aux puissances belligérentes pour répandre leur sang comme celui d'un vil bétail, l'abolition réciproque du droit de dixieme sur les biens des personnes qui se retirent hors des pays respectifs.

Elle a fait une chose moins sage en dénaturant une ancienne institution, qui faisait d'une partie de ses troupes d'excellens soldats, puisqu'ils étaient propriétaires ou du moins usufruitiers à vie. Il y avait des terres destinées à l'entretien de divers régimens nationaux, qui tenaient non pas de la nature des fiefs, mais des bénéfices militaires. On vient de leur donner leur solde en argent, et le gouvernement a retiré à lui ces terres pour les affermer. Il gagne, dit-on, beaucoup d'argent à cette opération, mais il perd sûrement de bons soldats; car, de l'aveu de ceux qui connaissent bien la Suede, les troupes entretenues de cette maniere étaient celles qui s'étaient toujours le plus distinguées : leurs mains victorieuses venaient reprendre la charrue et dompter une terre ingrate, à l'exemple de ces Romains des beaux jours de la République, qui savaient combattre pour la patrie et labourer pour elle; tableau que nous présente déja la majeure partie du peuple Français, parce que la liberté étant un grand but, fait faire aux hommes de grandes choses pour la maintenir.

On peut juger de son heureuse influence, de son énergie productive, par la note suivante des exportations faites dans les différens ports des Etats-Unis de l'Amérique, durant l'année 1792, par laquelle on jugera de la progression florissante de la culture et du commerce de cette partie du monde : 3,140,255 minots de blé, particuliérement de froment; 1,465,723 tonneaux de farines, riz et biscuits; 6,646,861 pieds de planches; 31,760,702 paquets de perches et de cercles; 71 millions de lattes; plus de 19,000 toises de bois de charpente; 1000 quilles de vaisseau en cedre ou en chêne; autant de faîtes de charpente pour les maisons; 70,000 barriques

Digitized by Google

vides ; 146,115 gallons ou wels de liqueurs distillées dans les Etats-Unis ; 116,803 tonneaux pleins de bœufs, moutons, porcs salés, graisse, lard et huitres ; 231,757 tonnes de poissons secs ou salés ; 7823 tonneaux de potasse et de cendres ; 112,420 tonneaux de tabac ; 55,380 tonneaux de semence de lin ; 44,752 chevaux, mulets et bêtes à cornes, etc. etc.

Suivant les lettres de Stockholm, du 27 août, l'ambassadeur d'Espagne s'est plaint, dans une note présentée au département des affaires étrangeres, de la conduite tenue envers un vaisseau de sa nation, qui avait cherché un asyle dans le port de Marstrand, pour se dérober à la poursuite d'un corsaire français. Nous apprenons, ajoutent ces lettres, que plusieurs croisent dans la mer du Nord, et tiennent enfermés dans nos ports les navires de divers nations étrangeres. — Les patrons de vaisseaux marchands de Poméranie ont offert de se cottiser pour établir une caisse de convois.

De Francfort-sur-le-Mein, le 10e septembre.

Voici ce qu'on écrit de Vienne : notre cour ne paraît pas contente de la conduite de plusieurs états dans les cercles de Souabe, de Franconie et Baviere. Elle a fait passer un rapport à ce sujet au roi de Prusse par le comte de Lehrbach, ministre auprès de la cour de Munich. — Il n'y a rien néanmoins qui doive tant étonner dans ce peu d'empressement des petits états du corps germanique à prendre part à une grande querelle qui, après tout, n'est pas la leur. Ils ont d'ailleurs vraisemblablement ouvert les yeux sur les dangers qui les menacent en cas de grands succès de la part de l'Autriche et de la Prusse. En derniere analyse, il n'est pas de leur intérêt qu'elle triomphe. Ce serait une stupidité d'aider à s'aggrandir des puissances accoutumées à co-partager et qui en ont si bien pris le goût qu'elles co-partageraient, pour peu qu'on les laissât faire, jusqu'à ce que terre leur manquât. Heureusement quelques obstacles mettent une digue à cette fureur d'envahir. Le défaut d'argent n'est pas un des moindres. Les dons pour la guerre faits depuis le 9 janvier dernier ne montent qu'à la somme de 3 millions de florins.

La cour de Vienne est dans l'embarras. On en juge d'après l'activité de ses mouvemens diplomatiques, et le caractere plus soupçonneux que jamais qu'elle prend depuis quelques tems. Les gens qui voient bien savent que ces symptômes ne sont pas équivoques. Soixante-six personnes ont été arrêtées dernierement comme suspectes dans le quartier du Prater. — La République de Venise, quoiqu'elle differe de recevoir les lettres de créance de l'envoyé Noel, persiste à ne rien décider sur la neutralité ; et le cabinet Autrichien est si mécontent de cette prudente incertitude que le corps de réserve cantonné dans le Tyrol

Digitized by Google

Tyrol entrera, dit-on, sur son territoire pour la forcer de prendre un parti, et l'on veut, comme on s'en doute bien, que ce parti soit celui de l'Autriche. — Jamais, dit une lettre de cette capitale qui vient de bonne part, on ne vit une activité pareille à celle de notre cabinet dans le moment actuel, et à la fréquence des couriers qui arrivent de toutes les parties de l'Europe ; on peut juger que notre cour est le foyer de toutes les agitations de l'univers : c'est sur-tout de Londres que les couriers extraordinaires nous arrivent tous les jours. On s'était flatté que la campagne actuelle serait le terme de la guerre ruineuse et meurtriere que nous faisons à la liberté française ; mais de nouveaux ordres donnés pour faire des recrues et des emprunts indiquent trop que nos espérances d'une prochaine pacification seront encore déçues cette année.

Quoi qu'on dise, la lenteur des opérations militaires de la Prusse et de l'Autriche semble annoncer l'épuisement et la fatigue inséparables d'une guerre dispendieuse et meurtriere, où non-seulement les Français opposent plus de résistance qu'on n'en avait attendu, mais même ont de tems en tems des succès assez marquans pour faire pencher à croire qu'en derniere analyse l'avantage de la campagne pourrait bien leur rester.

Des nouvelles de Deux-Ponts du 18 s'expriment ainsi : l'armée Prussienne avance dans ce Duché, cependant sa marche est lente parce que les Français ont rompu par-tout les ponts ; on travaillait il y a quelques jours à les rétablir, mais les Français postés sur les hauteurs de Wartweiler ont empêché ce travail par leurs canons. Les Autrichiens et les troupes de l'empire se rendent sur trois colonnes vers Thionville. Mais on ne croit pas que les Prussiens puissent tenir long-tems dans le duché de Deux-Ponts, parce qu'ils n'y trouvent absolument point de subsistances. Les états de Baviere ont néanmoins accordé au duc, leur seigneur futur, un don gratuit de 6,000,000 de florins. Au reste, voici la position des principaux corps d'armée telle qu'elle était certainement le 18, position qui est vraisemblablement encore la même à quelques différences près. Le duc de Brunswick est avec son corps d'armée aux environs de Pirmasens ; un autre corps Prussien sous les ordres du général Kalkreuth a dirigé sa marche vers Tholey. Ce corps doit se réunir à un corps d'armée Autrichien qui est dans le Luxembourg et le pays de Trèves ; on forme de cette maniere un cordon depuis Germersheim jusqu'à Luxembourg.

Il paraît que l'on se propose de suivre le système militaire du maréchal de Lascy, qui est de former par-tout un cordon de troupes et de le faire agir sur tous les points. Ce plan a été apporté au roi de Prusse par le baron de Lehrbach. Les mouvemens de l'armée du Rhin se feront toujours de concert avec les mouvemens de l'armée du prince de Cobourg.

Digitized by Google

Le 24, le prince de Hohenlohe a forcé les Français d'abandonner des avant-postes près de Hornbac ; mais ils sont retournés le lendemain les occuper. En même-tems le duc de Brunswick, arrivé le 16 à Rhorbach, chauffa vivement de son artillerie l'avant-garde du camp de Saarbruck avec un demi-succès. Les armées combinées se flattent toujours de prendre Landau qu'elles doivent avoir entièrement cerné, mais pas assez promptement pour empêcher des renforts, des vivres et des munitions d'y entrer. Une attaque assez générale sur les lignes de Weissembourg a également eu lieu. Le corps d'émigrés-Condé devait être employé dans cette action, sur laquelle on n'a point encore de details. Elle a été précédée de la prise de la petite ville de Jockrim, près de Rhinzabern, et du brûlement des abatis faits par les Français dans la forêt de Bienenwald : ils ont aussi perdu le même jour le bourg fortifié de Worth. Mais rien de tout cela n'est décisif ; on en conclut seulement que la petite guerre continuera de se faire avec la plus grande vivacité.

S'il faut en croire des lettres du 22, un corps de 1600 Autrichiens vient de passer le Rhin pour prendre à dos l'armée Française qui défend les lignes de Weissembourg.

Le quartier général de l'armée prussienne est depuis le 15 à Edenkoben. Le roi occupe la maison de Truffinhache, à l'aile droite des forces combinées. Le duc de Brunswick s'est posté devant la forteresse de Bitche qu'il veut attaquer ; car on transporte une bonne partie de la grosse artillerie de Mayence, et l'on entend de fortes canonnades du côté des impériaux.

Ils ont aussi à songer à la défense de Luxembourg, et ils y pensent. Suivant des lettres du 20 le camp de Holrich sous les murs de la forteresse de la capitale de ce pays s'est mis en mouvement du côté des frontieres. Ce corps d'armée, qui a été augmenté par une partie des troupes du siége de Mayence, et par plusieurs régimens de l'armée de réserve, semble se préparer à des opérations offensives. — On en juge par le mouvement de toutes les troupes dont on ne sait pas encore positivement la destination, mais qui doivent apparemment tenter quelque chose d'important ; car le 13 sont arrivés les bataillons de Clebeck, de Callenberg, de Stuart, d'Alton et de Wartensleben, venant d'Allemagne avec un train considérable d'artillerie. Quelques escadrons des chevaux-légers de l'empereur ont marché le 14 par le fauxbourg du Grund.

On a pour dernier renseignement que l'armée de réserve du général de Tercy, cantonnée dans le Tyrol et la Baviere, a reçu ordre de passer dans le pays de Trêves. Les Autrichiens profitant de leur camp à Wichl ont le libre usage du Rhin, qu'une portion de leurs troupes a effectivement passé

Digitized by Google

entre Philipsbourg et Rastadt ; ils ont leur magasin principal dans cette première ville et à Spire, où se trouve aussi la boulangerie de campagne. Des ponts de bateaux ont été jettés par les impériaux près de Schreck et de Dann. Landau que l'on avait dit entièrement cerné ne l'est à proprement parler que du côté de l'ouest, où de nombreuses patrouilles interrompent toute communication. Mais les troupes d'Empire réunies aux Autrichiens se trouvent du côté de l'est depuis Offenbach vers Insheim, et delà vers Hernheim où elles sont fortement retranchées.

Provinces-Unies et Belgique.

Suivant des lettres de la Haye du 24 août, M. d'Engstrom, ministre de Suede à Londres, est chargé de commissions très-importantes relatives à des vues de pacification avec la France. On attribue la même mission à l'envoyé de Suede auprès des Provinces-Unies. Cependant une chose qui semble un peu contredire tout cela, c'est que lord Yarmouth, ministre de S. M. Britannique auprès du roi de Prusse, est entré en négociation avec plusieurs états de l'Empire pour des troupes que l'Angleterre veut encore prendre à sa solde.

Des commissaires Anglais étaient le 20 à Furnes et Nieuport pour faire la répartition de 200 pieces d'artillerie nouvellement arrivée, de 24 livres de balle pour le moindre calibre. On avait jetté dans la premiere de ces places un faible renfort de 100 hommes de Grun-Landon. On annonçait en même tems la prochaine arrivée de la premiere colonne des troupes anglaises à Ypres, où leur avant-garde était déja rendue, et 15,000 Autrichiens devaient former un corps d'observation commandé par le général Alvinzi. Il entrait dans le plan que le reste des troupes combinées marchât contre les places françaises. Ces troupes n'avaient encore essuyé jusqu'au 19 que quelques escarmouches, où à tout prendre elles avaient eu l'avantage; mais ce jour là il leur a fallu soutenir près de Lille un combat sanglant qui a duré depuis 6 heures du matin jusqu'à la fin du jour, et qui ne s'est pas terminé à l'avantage des alliés.

Cinq nouveaux bataillons hollandais pressent leur marche, et le prince d'Orange compte se réunir à 8000 Autrichiens. La Hollande arme en outre 8 vaisseaux de plus et 5 frégates ; et les Provinces-Unies se préparent à faire marcher 8 bataillons et 6 escadrons. Deux petits corps d'émigrés infanterie et cavalerie, commandés le premier par un ci-devant comte de Beon, et l'autre par un ci-devant comte de Damas, partent de Nimegue et de Maestricht pour renforcer l'armée de la Hollande qui les soudoie.

Ces dépenses paraissent au dessus des forces de la République. Rien ne constate mieux l'état de pénurie où se

Digitized by Google

trouve réduit son trésor que le projet d'emprunt que vient d'arrêter, le 4 de ce mois, la province de Hollande, seul pivot sur lequel tournait jusqu'ici la finance de l'état ; elle a ouvert un emprunt en forme de loterie de 12,000,000 florins, dont les chances seront payées en obligations sur la province, mais qui forment ensemble un total de 15,600,000 florins ; ainsi, cette riche province emprunte aujourd'hui à 30 pour 100 de perte, lorsqu'il n'y a pas plus de six ans, et jusqu'au moment de la révolution batave en 1787, que les obligations se vendaient couramment à dix et douze pour cent de bénéfice.

Le découragement se met dans les troupes de la République, et les hôpitaux regorgent de malades et de blessés, disent des lettres de la Haye du 27 ; ce qui contraste singulièrement avec une relation officielle qui porte qu'il y a eu neuf combats différens contre les Français, du 18 au 19, et que les soldats de la République sont sortis vainqueurs de tous, tandis que la vérité est qu'on a eu de grands désavantages dans plusieurs, puisqu'indépendamment d'un grand nombre de soldats tués, dont la relation du gouvernement n'avoue que 600, beaucoup d'officiers du premier grade ont perdu la vie, entr'autres le général Nostiz mort de ses blessures, et qu'après sa prétendue victoire le prince d'Orange s'est retiré en hâte, et a repassé la Lys, de peur qu'il ne prît fantaisie à l'ennemi de recommencer à se battre.

Italie et Suisse.

Des lettres de Gênes, du 21 août, disent qu'il y est arrivé, le 14 au soir, un envoyé extraordinaire de la cour de Londres, initié dans tous les secrets de Pitt, qui devait résider à Venise. M. Drake a échoué auprès de cette République, en la pressant brusquement de prendre parti pour ou contre la France. On croit que Venise persistera dans la neutralité, et qu'elle est à cet égard secrettement d'accord avec Gênes, Florence et même la Porte. — Deux jours après l'apparition du bouillant ambassadeur est arrivé une division anglaise, composée de trois vaisseaux, d'une frégate et d'un sloop, qui attendent une flotte marchande pour la convoyer. L'ambassadeur Anglais craignant à Gênes une réponse pareille à celle qu'elle avait reçue à Venise, et n'ayant pas d'ailleurs mission pour cet endroit, n'a point osé parler impérieusement ; il a mieux fait, il s'est donné pour malade, afin d'éviter la visite d'usage de deux sénateurs.

S'il faut en croire une lettre de Gênes, du 24, il y a eu le 21 à Sallanches une affaire très-chaude, où les Français furent attaqués sur trois colonnes, à sept heures du matin, et poursuivis avec perte d'hommes et d'artillerie jusqu'à Magland. Ces lettres parlent d'une évacuation presqu'entière et

Digitized by Google

de la contre-révolution opérée complettement le 20 à Annecy. Cependant les Français y étaient rentrés le 28. Cela rend un peu douteux le transport des magasins de Chambery à Grenoble, et le bruit que les habitans ne sont plus contenus que par la crainte du retour des Français.

On fortifie la rive du Rhin du côté d'Huningue et de Neubrisach, parce qu'on ne compte pas beaucoup sur les Suisses. En effet le petit et le grand conseil de Bâle ont été sommés, le 3 de ce mois, par le commandant du fort Saint-Louis, qui craignait qu'ils ne livrassent passage à 5000 Autrichiens du côté de Rhinfeld, de fournir suffisamment d'hommes et de canons, pour s'opposer à cette violation de territoire. Ils ont été menacés de voir rompre le pont et tirer sur leur ville à boulets rouges. Bâle s'est hâté d'en prévenir Zurich et Berne. Au total cette mesure vigoureuse a fait un bon effet. Les Suisses y regarderont à deux fois avant de se decider à donner des sujets de mécontentement aux Français, avec qui ils ont bien plus de rapports commerciaux qu'avec l'Allemagne. Il ne serait même pas impossible qu'ils prissent le parti de leurs voisins et anciens alliés, si les apparences étaient en leur faveur, Au reste, on ne sait pas encore quelles sont les dispositions des autres cantons. On donne seulement comme positif que Zurich et Berne ont acquiescé à la proposition de Bâle, qui au préalable a fait marcher un renfort de troupes et d'artillerie vers la frontiere, d'envoyer promptement deux députés aux généraux Autrichiens, pour déclarer que le passage leur serait vivement disputé, s'ils voulaient, au mépris de la neutralité, compromettre la République en violant son territoire. Quant au canton de Wallis il s'est excusé d'avoir donné passage à 250 Piémontais, sans armes, mais suivis de 170 mulets chargés de fusils, que les conducteurs assuraient être des ballots de marchandises, fraude dont on s'est apperçu trop tard.

ANGLETERRE. *De Londres, le 30 août.*

On continue à craindre dans cette ville qu'il n'éclate une rupture entre la Grande-Bretagne et l'Amérique. L'on dit que l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Pinkney, a fait quelques représentations au sujet de ce que le Congrès appelle des infractions au traité de 1783, et plus particulierement au sujet de la prise des navires Américains destinés pour la France, et de la presse des marins, citoyens des Etats-Unis, forcés de servir sur nos flottes. Nos papiers ministériels, et même quelques-uns de ceux de l'opposition contestent qu'il ait été mis un embargo dans les ports de l'Amérique sur les bâtimens Anglais; ils soutiennent que ce bruit ne trouve plus aucune créance parmi les personnes bien instruites. Cependant l'ambassadeur Américain compte si peu sur la continuation de la

Digitized by Google

paix qu'il a demandé tous les mémoires de ses fournisseurs et fait des préparatifs pour un prompt départ. Le vaisseau le *Portland* arrivé d'Halifax dans la nouvelle Ecosse en 21 jours de traversée, après y avoir été retenu long-tems par la crainte de l'*Embuscade* frégate française croisant dans ces parages, a publié que les Français ont 2 vaisseaux de 74 canons et 5 frégates dans la baye de Chésapeack; il apporte des lettres de New-Yorck qui confirment tout ce qu'on a dit des griefs des Américains, et ajoutent que M. Hammond, ministre auprès des Etats-Unis a dû faire passer des dépêches à ce sujet où il parle des préparatifs de guerre de la République du nouveau monde en cas qu'elle n'obtienne pas satisfaction.

Le paquebot de New-Yorck doit avoir apporté, le 19, toujours suivant la même autorité, la nouvelle que les isles Françaises ont été cédées aux Américains, et qu'au départ de ce paquebot, il se trouvait à New-Yorck deux vaisseaux de ligne et trois frégates des Français qui ont arboré le pavillon Américain.

Les lettres dont le *Portland* s'est chargé, où l'on trouve l'avis de cette cession des isles Françaises, sont de la fin du mois de juillet; en conséquence on ne peut citer pour les infirmer une autre lettre de New-Yorck à la date du 17 de ce mois qui prétend que M. Genet, ambassadeur de la République Française auprès des Etats-Unis, ayant déclaré solemnellement à son arrivée que la Convention nationale ne désirait point du tout que les Etats-Unis prissent aucune part à la guerre actuelle, n'a pas pu faire travailler dans divers ports de l'état de New-Yorck, d'après les ordres du ministre de France, à l'armement de plusieurs corsaires sans contrevenir à l'esprit tant des traités de la France avec l'Amérique que de ses instructions, motifs qui ont fait mettre en délibérations répétées par le Congrès l'affaire de l'armement, et défendre à tous les corsaires de faire voile avant que le président ait reçu l'avis du grand-juge et des principaux officiers de l'état.

En outre, il paraît probable, du moins c'est le bruit général à Londres, que le ministere Britannique avait fait faire au congrès les mêmes déclarations qu'il a adressées depuis quelque tems à deux cours du Nord, mais qu'il n'en a pas obtenu davantage, le congres ayant répondu franchement qu'il observerait envers toutes les puissances de l'Europe la neutralité la plus exacte.

Plusieurs de nos politiques prétendent que tout ceci finira par une rupture entre les Etats-Unis et l'Angleterre, qui convoitait ces mêmes isles françaises cédées aux Américains, à qui seuls elles conviennent à cause de la proximité et d'une population relativement plus considérable que celle de la Grande-Bretagne, dont l'ambition et la soif des richesses factices lui fait embrasser trop de territoire; ils ajoutent que

Digitized by Google

la perte, et à plus forte raison la cession de ces isles qui auraient passé tôt ou tard à la République du nouveau monde, est un gain, un avantage réel pour la nouvelle République de l'ancien monde, à qui un pays peuplé d'un petit nombre de maîtres et d'un grand nombre d'esclaves ne peut convenir d'après sa déclaration des droits et sa constitution; ils disent encore, en s'appuyant de l'exemple de l'Italie, et de presque toute l'Allemagne, que les Français pour ne plus avoir de colonies n'en payeront pas plus cher les denrées coloniales, en échange desquelles ils auront toujours à donner des productions estimées de leur territoire ou de leur industrie; ils voient la France resserrée sur elle même, beaucoup plus forte, plus aisée à defendre, et la Grande-Bretagne attaquable dans une grande quantité de ses membres épars; ils pensent que cette derniere puissance finira par se voir arracher la Jamaïque et ses autres isles à sucre, après s'être épuisée pour les conserver, ainsi que ses possessions dans l'Inde qu'elle doit perdre également un jour, quand les princes de ce pays finiront par s'entendre pour les en chasser. — Les Français auraient pu même avant ce tems, plus ou moins éloigné, fatiguer beaucoup les Anglais, et se ménager une diversion en envoyant sur quelques vaisseaux, d'une certaine force, des troupes auxiliaires à Tippoo Saïb leur allié, et l'ennemi naturel et implacable des Anglais, contre lesquels il ne demande pas mieux que de recommencer la guerre; mais cela ne s'est pas fait à tems, et la guerre serait terminée en Europe avant qu'on pût en revenir à cette mesure, et qu'elle produisît quelqu'effet. Ce que les Français ont donc de mieux à faire aujourd'hui c'est de tirer parti des dispositions hostiles où le cabinet Britannique a eu la mal-adresse de mettre les Américains, en joignant de gros vaisseaux aux nombreux corsaires qu'ont déjà et que peuvent construire à la hâte les Etats-Unis, comme ils l'ont fait lors de la guerre pour leur propre compte. Les deux nations libres réunies infesteront le commerce de la Grande-Bretagne, qui sera forcée pour le défendre d'envoyer ses escadres loin des côtes de France. Le peuple sentira plus que jamais combien cette guerre est désastreuse, puisqu'un relevé fait sur la gazette de la cour présente 873 banqueroutes, à compter du commencement de l'année jusqu'à la fin de juillet, et vraisemblablement il se levera en masse, comme en France, pour exiger tout au moins qu'on fasse la paix. Qui sait s'il n'ira pas plus loin, et si cette journée ne deviendra pas fatale au trône de Georges III?

Si l'Angleterre se détache de la coalition, elle sera bientôt dissoute; c'est elle qui en est l'ame. Jusqu'à présent les Anglais ont beaucoup souffert de la guerre, sans en tirer aucun fruit. Ils comptaient sur les colonies françaises: cette expedition ayant manqué, ils ont voulu attaquer Dunkerque, afin d'en prendre possession en leur propre nom, et donner au moins

Digitized by Google

quelque chose à John Bull, pour son argent. Il paraît certain que le cabinet britannique à résolu le siege de cette place contre l'avis des autres puissances combinées (1), dont ce siége divisait les forces, en donnant aux Français le tems de rassembler les leurs.

La nouvelle se répandit ici, le 28, que les Anglais avaient attaqué Dunkerque le 24, et qu'ils avaient été repoussés après avoir perdu 2 à 3 mille hommes. Pour détruire l'impression qu'avait fait cette nouvelle venu par Ostende, le gouvernement publia le même jour une gazette extraordinaire, par laquelle il annonçait que les Anglais et leurs alliés avaient attaqué, le 24, les postes avancés de Dunkerque, dont il fallait être maître pour assiéger la place; qu'ils en avaient chassé les Français; qu'ils leur avaient pris un canon et fait quelques prisonniers; mais que l'ardeur des troupes les avait emportées à la poursuite des ennemis, et qu'elles étaient allées jusques sous le canon de la place, où elles ont fait une perte considérable: cependant, dans le compte officiel rendu, on prétend n'avoir perdu que 60 hommes, tant Anglais que Hessois, et n'avoir eu que 150 blessés. La cour est dans l'usage de donner les listes des morts et des blessés pour mieux en imposer, et les badauds croient qu'on ne ment jamais officiellement. Quant aux Allemands la gazette extraordinaire évalue leur perte à 170 hommes, y compris le général d'Alton.

Il paraît que les Anglais comptaient prendre Dunkerque par un coup de main, car il est absurde de dire que des troupes vont se mettre sous le canon d'une place, uniquement pour s'y faire foudroyer. On peut être emporté par trop d'ardeur dans une plaine, mais comment ne pas appercevoir les remparts d'une ville? Les officiers et le général qui ont été tués étaient-ils aussi emportés par leur ardeur? Voici donc le vrai. Le duc d'Yorck qui, comme de raison, ne s'expose pas au feu, aime les coups de main. Il aura voulu faire une expédition brillante, et aura sacrifié beaucoup de monde inutilement. Les feuilles ministérielles, dans le dessein de prévenir les reproches qu'on peut lui faire, le flagornent à outrance; elles en font un héros, un grand général, tandis qu'il n'est et ne peut-être qu'un mannequin. Mais les Anglais portent l'esprit d'adulation pour tout ce qui est royal au-delà même du point où on ne l'a jamais porté en France, et cet esprit est parvenu à se confondre avec l'esprit national.

(Ces trois derniers articles sont tirés des Nouvelles Politiques.)

---

(1) Ceci explique le défaut d'ensemble de cette opération, et prouve ce que nous disions dans notre feuille du 15 de ce mois, sur l'impossibilité qu'un concert parfait se trouvât jamais entre tant de cours uniquement réunies contre une nation qui ne demande rien que d'être libre chez soi.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE BILLAUD-VARENNES.

Séance du mardi 10 *septembre.*

La Convention renvoie à l'examen des commissaires envoyés dans le département de la Seine inférieure, une dénonciation faite par un membre de la société populaire de Verneuil, département de l'Eure. Il accuse la municipalité de cette ville d'avoir ordonné l'arrestation des patriotes, à la place des gens suspects.

Jusqu'à ce jour, a dit un membre, les citoyens sans fortune ont seuls fait à la patrie le sacrifice de leur vie; jusqu'à ce jour, l'égoïsme des riches a causé seul tous les malheurs de la République. Les ennemis se sont-ils emparés de quelques places ? Les riches seuls les ont livrées pour conserver leur fortune et se soustraire à la juste surveillance du peuple. Prouvons aux Républicains, aux despotes eux-mêmes, que nous sommes décidés à nous ensévelir sous les ruines de nos villes, plutôt que de les voir dévastées par les brigands.

L'opinant a demandé que toutes les villes qui se rendraient à l'ennemi, fussent regardées comme villes ennemies, et tous les biens des habitans confisqués au profit des troupes qui les auront reconquises; que dans les villes en rébellion, lorsqu'il se trouvera des citoyens courageux qui auront vaincu les rebelles, les biens de ceux-ci fussent confisqués à leur profit. Ces deux propositions sont renvoyées au comité de salut public.

Drouet a obtenu la parole pour une motion relative à l'agriculture. Il a observé que dans plusieurs départemens, des terres destinées à être ensemencées pour l'année prochaine, n'ont cependant pas encore reçû la premiere culture : cela vient de ce que les propriétaires de ces fermes aiment mieux charroyer pour les armées que de cultiver leurs terres, parce qu'ils gagnent davantage.

Drouet a demandé que les laboureurs fussent requis de labourer leurs terres avant de s'engager dans aucune entreprise. Il a lu à ce sujet un arrêté pris par la commune de Gonesse, dont les dispositions lui ont paru mériter l'attention de l'Assemblée. Renvoyé à la commission des subsistances. Au reste, deux membres de l'Assemblée qui venaient de parcourir les départemens voisins de Paris, ont assuré qu'ils les avaient

Digitized by Google

trouvés bien cultivés, et qu'ainsi on ne devait point s'alarmer des observations de Drouet.

Une lettre des représentans du peuple, datée d'Arras le 8 septembre, porte que le grand mouvement projetté par l'armée du Nord, s'annonce favorablement. Tous les citoyens des départemens de la frontiere sont dans les plus heureuses dispositions. Ils formeront une arriere-garde qui fera trembler les tyrans, et qui, avec l'armée républicaine, purgera le sol de la liberté des hordes d'esclaves que la trahison, beaucoup plus que la force des armes, a rendues quelquefois victorieuses. Les commissaires ajoutent qu'ils font partir avec la plus grande célérité toutes les munitions qui leur sont demandées.

Plusieurs dépêches annoncent la déroute des Anglais devant Dunkerque. Après la lecture de ces pieces, Duhem a pris la parole. Lorsque ces jours derniers, a-t-il dit, on nous annonça un avantage remporté sur les Espagnols, je pensais que peut-être alors nous étions entrés sur les terres de la Belgique. En effet nous y étions et nous y sommes encore. Une colonne de l'armée du Nord a pénétré jusqu'à Ypres. J'en ai reçu la nouvelle d'un ami employé dans cette armée. Je crois, citoyens que c'est ici le lieu de décider enfin la grande question de savoir si, comme l'année derniere, nous nous amuserons à planter des arbres de la liberté, à municipaliser; si, comme l'année derniere, nous prodiguerons, pour les habitans de ce pays fanatique, le sang de nos freres, nos approvisionnemens de guerre et de bouche, ou s'il ne vaudrait pas mieux faire faire un petit voyage à Paris aux *saints* et *saintes* de la Belgique. Puisque dans l'Espagne on s'est amusé à municipaliser la Cerdagne, on pourrait bien faire la même chose dans la Belgique. Je demande que le comité de salut public présente ses vues à ce sujet. Adopté.

Une députation des jeunes citoyens de la section du Muséum, admise à défiler dans la salle, presse la Convention d'accélérer leur départ. Ils reçoivent les témoignages de la satisfaction que l'Assemblée ressent, de leur dévouement pour la patrie.

Sur la proposition de Thuriot, il est décrété que Bacot, maire de Nantes, mis en état d'arrestation par décret de la Convention, sera enfermé dans les prisons. — Le reste de la séance a été employé à la discussion de la loi sur la taxe des grains.

Séance du mercredi 11 *septembre.*

La correspondance de ce jour contenait les adresses de plusieurs sociétés populaires, ayant toutes pour objet d'inviter la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce que le salut de la patrie soit définitivement assuré.

Canibon a présenté un projet de loi que l'on peut regarder

Digitized by Google

comme le complément de la loi sur le grand livre. Vous devez prendre, a-t-il dit, une mesure pour que ceux de vos ennemis qui ont des créances sur la République soient tenus de se pourvoir de titres républicains, sans lesquels ils ne puissent rien faire ; il faut sur-tout qu'ils ne puissent vendre leurs créances, sans les avoir converties en de pareils titres. — C'est l'objet de la loi présentée par Cambon, et adoptée par la Convention.

Lequinio a fait connaître une invention du citoyen Legros, artiste de Paris, demeurant rue de Thionville. Ce citoyen est parvenu à faire des membres méchaniques qui, par leurs ressorts et la facilité de leurs mouvemens, remplacent en quelque sorte, les membres naturels. Lequinio propose d'en fournir aux frais de la République, aux citoyens qui auraient perdu leurs membres à son service. — Renvoyé au comité de la guerre.

Barrere est à la tribune. Il annonce que dans la Vendée, les armes de la République ont obtenu, d'un côté, des succès et de l'autre, éprouvé des revers. Auprès de Chantonay, la division confiée au général Tunck a été repoussée par les brigands qui étaient au nombre de 30 mille. Les commissaires ont ordonné l'arrestation de ce général qui depuis plusieurs jours avait quitté cette armée. — Tandis que les rebelles triomphaient de ce côté, on les écrasait du côté de Nantes. L'armée de Mayence va se mettre à leur poursuite, et ils seront cernés de toutes parts. — Une lettre du procureur-général-syndic du département des Pyrénées orientales, datée de Perpignan, le 2 septembre, confirme la nouvelle de la prise de toute la Cerdagne espagnole. Cette contrée va fournir à notre armée 40 mille charges de seigle qui seront payées en assignats. Barrère propose d'envoyer Gaston dans le département de l'Aude et ceux environnans, pour y préparer la levée des secours qui doivent joindre l'armée des Pyrénées. Cette proposition est adoptée.

Les représentans du peuple actuellement à Marseille ont accusé d'Espinassi, leur collegue, d'avoir abandonné son poste au moment du danger ; d'avoir tenu aux sections des discours qui favorisaient leur rébellion ; ils ont, en conséquence arrêté que d'Espinassi se rendrait sur-le-champ au comité de salut public, accompagné d'un officier de gendarmerie. La Convention confirme l'arrêté des commissaires.

Une lettre des mêmes commissaires annonce le prochain envoi d'une correspondance interceptée de Paoli avec les Anglais. Après la lecture de ces dépêches, Barrere fait adopter deux projets de décrets ; l'un accorde de nouveau au conseil exécutif la faculté d'envoyer des commissaires dans les départemens et aux armées ; l'autre exempte des droits de douane les marchandises importées des colonies Françaises. —

Digitized by Google

Le terme des fonctions du comité de salut public était expiré; l'Assemblée en décrete la prorogation pour un mois.

Séance du jeudi 12 septembre.

On fait lecture de différentes lettres de Bergues et de Dunkerque qui donnent de nouveaux détails sur la déroute des Anglais.

Roux, un des commissaires envoyés dans les départemens voisins de Paris pour assurer les subsistances de cette ville, invite ses nombreux habitans à n'avoir plus d'inquiétude. Déja les magasins se remplissent et des convois immenses sont en route.

Letourneur rend compte de la mission qu'il a remplie à l'armée du Nord; il expose qu'à Maubeuge, quelques officiers de ligne et des gendarmes ayant chanté des chansons incivriques et crié *vive le roi*, toute l'armée demanda leur prompte punition; mais que les tribunaux étant très-éloignés, il crut devoir arrêter que les coupables seraient jugés par un conseil de guerre, selon le nouveau code militaire. Le même commissaire demande encore l'approbation de la Convention pour un autre arrêté. Voici, dit-il, les faits qui me déterminerent à le prendre : le 38e. régiment d'infanterie mit en état d'arrestation tous ses officiers et notamment les ex-nobles; son exemple fut suivi par le 18e. régiment d'infanterie et par le 1er. de cavalerie. Je rassemblai les soldats, je leur demandai de m'expliquer les griefs qu'ils avaient contre leurs officiers; ils le firent, et je les entendis avec plaisir en redemander plusieurs qui n'avaient pas cessé de bien mériter de la patrie; mais ils me demanderent en même-tems l'expulsion de tous les ci-devant nobles et la punition des coupables. Je leur promis de leur rendre justice. J'examinai la conduite de tous les officiers, et je pris un arrêté qui portait que tous les ex-nobles cesseraient leurs fonctions militaires et demeureraient en état d'arrestation dans la ville de Maubeuge. Trente d'entr'eux qui me parurent très-suspects, furent envoyés à votre comité de sûreté générale. L'un d'eux, pour éviter sans doute le châtiment de ses trahisons, se jetta à la nage et passa à l'ennemi : il avait malheureusement assisté au conseil de guerre où l'on régla le mouvement qui s'effectue sur le Quesnoy. La Convention approuve ces deux arrêtés.

Génissieux saisit cette occasion pour demander que le comité de salut public fasse enfin son rapport sur les nombreuses pétitions qui ont été présentées pour faire chasser les nobles et les prêtres de tous les emplois qu'ils occupent. Le président annonce que sur ce point, le comité de salut public est prêt à faire son rapport.

Sur la proposition d'un membre, la Convention étend la mesure prise contre les officiers démissionnaires aux admi-

Digitized by Google

nistrateurs suspendus; ils seront tenus de s'éloigner à vingt lieues des frontieres et de Paris.

Les comités révolutionnaires des sections de Paris viennent témoigner à la Convention leur reconnaissance du décret qu'elle a rendu contre les gens suspects; mais ils représentent que la loi devait être exécutée également envers tous les citoyens, et que cependant cette égalité venait d'être violée par deux décrets particuliers, surpris à la Convention, et qui ordonnent que quelques fonctionnaires publics suspects seraient seulement gardés à vue par des gendarmes. Ils réclament contre ces exceptions et demandent le rapport de ces deux décrets; ils demandent en outre que tous les individus suspects relâchés, soient réintégrés dans les maisons d'arrêt, et qu'ils ne puissent être élargis sans avoir été préalablement et contradictoirement entendus avec les comités révolutionnaires. Ils jurent que, s'ils ne sont pas entravés, ils sauveront la chose publique. Renvoyé au comité de sûreté générale.

On reprend la discussion sur le code civil.

Séance du vendredi 13 septembre.

La séance s'est ouverte par la lecture d'un grand nombre d'adresses de communes et de sociétés populaires, par lesquelles elles prient la Convention de rester à son poste jusqu'à la cessation des dangers de la patrie.

Sur la proposition d'un membre, les sociétés populaires sont autorisées à dresser la liste des gens suspects qui se trouvent dans les armées, et à l'envoyer au comité de salut public.

Une lettre du représentant du peuple, André Dumont, à la Convention nationale lui apprend qu'il a mis en état d'arrestation Desbois, évêque du département de la Somme, accusé d'être un contre-révolutionnaire. Il a déja subi un interrogatoire. Le ci-devant duc du Châtelet a trahi son secret; son indiscrétion a conduit à la découverte d'un souterrain où étaient cachés beaucoup d'émigrés qui avaient un petit drapeau blanc couvert de fleurs-de-lys d'or et d'argent. Il en a été arrêté un grand nombre.

Des dépêches du général Rossignol annoncent deux avantages remportés sur les rebelles de la Vendée, au pont de Cé et de Clamecy. Leurs repaires ont été incendiés, leurs effets enlevés. Les brigands ont encore essuyé un revers considérable du côté de Nantes.

Je vous avais mandé, écrit Couthon, que le Puy de-Dôme tout entier voulait se porter sur les rebelles de Lyon et de Montbrison; que 200,000 hommes au moins étaient prêts à marcher, mais que l'intérêt de l'agriculture et la crainte de ne pouvoir faire partir assez promptement une quantité suffisante de subsistances, nous avaient fait prendre des mesures

Digitized by Google

qui réduisaient l'armée à 25,000 hommes. Nous avions mal calculé; il y a déja à Ambert 20,000 hommes, et ce n'est guères que le tiers de ce qui doit partir. Le département du Puy-de-Dôme fournira plus de 50,000 hommes. Les départemens de la Haute-Loire, de la Losere, de l'Ardêche et de l'Allier, donnent aussi beaucoup de monde. Châteauneuf-Randon me mande d'Ambert qu'il va entrer dans Montbrison tambour battant, mêche allumée, et que de-là il se portera avec toute l'armée sur Lyon. Le nommé Martin, officier de hussards, prévenu d'avoir facilité l'entrée des muscadins et de leur avoir livré le général Nicolas, est arrêté. Il va être traduit au tribunal révolutionnaire. — Les armes se fabriquent avec activité; l'esprit public s'épure; tous les objets d'utilité pour l'armée arrivent exactement; tout s'exécute avec une ponctualité admirable. Je desirerais que, dans un moment où les conspirateurs nous environnent, les députés montagnards en commission dans les départemens, eussent le droit d'établir des tribunaux révolutionnaires, ou d'investir les tribunaux criminels de ce pouvoir, afin que justice soit faite plus promptement et à moins de frais. Renvoyé au comité de salut public.

Une lettre du général Dagobert annonce que les Espagnols ayant attaqué le camp du Mont-Libre, ont essuyé une déroute complette. On leur a pris 14 canons, 12 caissons et toutes leurs munitions.

Après la lecture de ces dépêches, on a admis à la barre la section des Arcis. Elle venait présenter à la Convention les cinq cents jeunes citoyens qu'elle envoie combattre les ennemis de la liberté. Ils prêtent serment, défilent et sont vivement applaudis. Danton prend la parole et dit: c'est au moment où l'armée du Nord vient de relever l'honneur des armes françaises; c'est au moment où nos braves soldats vont être secondés par l'élan patriotique des jeunes citoyens, qu'il convient de s'occuper de leurs besoins. Il existe un comité qui ne fait qu'entraver la marche des opérations, c'est celui de l'examen des marchés. Il a tout paralysé, au point que, si nous ne nous hâtons de le détruire, au commencement de l'hiver nos soldats manqueront de tout, comme l'année dernière. Il faut que les défenseurs de la liberté soient bien vêtus et bien nourris; nous désbabillerons tous les muscadins de la République. Je demande donc la destitution des membres de l'ancien comité, et que le comité de salut public présente la liste de ceux qui recomposeront le nouveau, ainsi que tous les autres comités dans lesquels il se trouve encore des membres dont les opinions touchaient au moins au fédéralisme. Je ne suis point suspect; je ne veux être membre d'aucun comité; mais je serai l'éperon de tous. Je ne veux que servir mon pays. — Les propositions de Danton sont décrétées.

Chabot observe qu'il n'a point vu de muscadins dans la

Digitized by Google

troupe qui vient de défiler. Il demande la confiscation de leurs biens au profit des Sans-culottes ; leur expulsion du territoire de la République ; la déportation de tout jeune homme en réquisition qui sera trouvé sur le pavé, après le jour fixé pour le départ. — Roux voudrait qu'on trouvât un moyen de les rendre utiles à la République. Léonard Bourdon propose de les mettre provisoirement en état d'arrestation, s'ils ne suivent pas leurs concitoyens aux frontieres. Sergent observe que beaucoup de ces jeunes gens, pour s'exempter de la requisition, se sont fait enrôler dans les charrois, ou recevoir commis dans les administrations. Il demande que tous les jeunes gens qui ne seraient pas inscrits au moins trois mois avant le décret de requisition, dans les vivres, charrois et administrations, soient tenus de partir. — Toutes ces propositions sont renvoyées au comité de salut public.

Saint-André, organe du comité de salut public, fait connaître à la Convention les nouvelles manœuvres employées par les malveillans pour semer l'alarme dans les momens de crise, et jetter sur la Convention nationale et ses opérations des soupçons outrageans. On répand, dit-il, qu'un tribunal secret a été établi à Bicêtre ; que là, sans autre procédure que le soupçon, sans autre preuve que la fureur des partis, les prisonniers, les détenus sont guillotinés. Dévoiler ces bruits en les démentant hautement, c'est les détruire. — La Convention décrete que la déclaration faite par St. André sera insérée au bulletin.

Séance du samedi 14 septembre.

Hérault-Séchelles, président de la Convention nationale à l'époque du 10 août, et chargé par le comité de salut public de rédiger le procès-verbal de cette journée célebre, en présente la rédaction : elle est adoptée à l'unanimité, au milieu des plus vifs applaudissemens. L'Assemblée en ordonne l'impression, l'envoi aux départemens et aux armées, et la traduction dans toutes les langues.

Sur la proposition de Merlin de Douai, la Convention décrete que les émigrés rentrés en France, qui d'après la loi du 28 mars dernier ne doivent pas être jugés par une commission militaire, le seront par le tribunal criminel du département dans lequel ils auront été arrêtés. La présente disposition est commune aux émigrés actuellement détenus.

D'après un rapport de la commission des finances et du comité de commerce, la Convention rapporte le décret du 7 de ce mois, en ce qui concerne les mesures prescrites à l'égard des biens appartenans en France à tous autres étrangers qu'aux Espagnols.

C'est sur la révocation de ce décret qu'une députation de la société des amis de la Liberté et de l'Egalité, est venue bientôt après présenter des réclamations. Il est tems, a dit

Digitized by Google

l'orateur, de rompre avec tous nos ennemis. L'Angleterre est aujourd'hui le repaire de nos émigrés et de tous les intrigans de l'Europe. Qu'un désert immense nous sépare des ennemis de notre liberté ! rétablissez votre décret et proscrivez pour jamais tous les objets provenant du crû et de l'industrie des Anglais. Cette pétition, appuyée par plusieurs membres, est renvoyée au comité de salut public.

La loi concernant l'armée révolutionnaire qui doit se former à Paris, fixe à 40 ans l'âge au-delà duquel nul citoyen ne pourra y être admis. Cette restriction, a dit Saint-André, afflige plusieurs bons patriotes, ardens encore, quoiqu'âgés de plus de 40 ans. Le comité de salut public a cru que vous ne pouviez retenir oisifs d'excellens républicains, qui demandent à servir la patrie. Il vous propose de décréter que les citoyens de l'âge au-dessus de 40 ans qui se presenteront volontairement, par l'effet de leur patriotisme, pour entrer dans l'armée révolutionnaire, pourront y être admis. Adopté.

On a mis en requisition tous les chevaux de la République; la Convention y met aussi tous les mulets, en exceptant ceux qui servent à l'agriculture. — La commission des six présente un projet de décret, qui charge les municipalités de faire cultiver les terres des citoyens qui vont combattre aux frontieres. Après quelques légers débats sur la rédaction, l'Assemblée en décrete tous les principes.

Une loi ordonne que les signes de la féodalité seront effacés de dessus tous les monumens et édifices publics. Sergent a observé qu'on voyait encore dans nombre d'églises, subsister ces restes de l'ancien régime; il a demandé que les municipalités qui ne se seraient pas conformées au décret, dans le terme d'un mois, fussent destituées. Adopté.

Les jeunes citoyens en requision, de la section du Temple, viennent prêter le serment de vaincre ou de mourir.

On s'est ensuite occupé du code civil.

Sur la proposition du comité de salut public, la Convention a nommé pour composer le comité de sûreté générale, les citoyens Vadier, Panis, Lebos, Boucher-Saint-Sauveur, David, Guffroy, Lavicomterie, Amar, Rulh, Lebon, Voulland, Moyse Bayle,

Séance du dimanche, 15 septembre.

Les lettres arrivées hier, cette nuit et aujourd'hui, ont mis le comité de salut public en état de présenter à la Convention la situation de la République, par rapport à l'armée. En voici l'apperçu : le midi va très-bien; la Vendée va mieux de tous les côtés; Poitiers est rendu au patriotisme. L'affaire de Chantonay, étrangement défigurée, se reduit presqu'à rien. Mais comme la guerre se compose de succès et de revers, les républicains apprendront, sans en être découragés, que nous avons

Digitized by Google

avons essuyé un échec près de Cambray, et qu'on soupçonne la prise du Quesnoy ; mais cet échec est balancé par les succès qu'ont obtenus les armées de la République à Pont-à-Marque, à Menin et à Wervick. Un complot s'était formé à Strasbourg ; les représentans du peuple en ont été avertis et la trahison ne pourra plus livrer cette place importante. Un trait prouvera que les fondateurs de la République savent également faire des lois et combattre pour les soutenir : Châles a été blessé à l'affaire de Menin. (*Voyez l'article Nouvelles des armées.*)

Charlier a fait rapporter le décret qui exemptait de la requisition les jeunes gens employés au moins depuis trois mois dans les administrations. — Si l'exécution des lois sévères est nécessaire pour faire trembler les malveillans, celle des lois bienfaisantes ne l'est pas moins pour faire aimer la République à ceux qui se dévouent pour elle. Sur la proposition de Saint-André, la Convention décrete que les officiers municipaux seront chargés de la répartition des secours assignés par la loi aux parens des défenseurs de la patrie. Ils correspondront, à ce sujet, immédiatement avec le ministre de l'intérieur.

Le reste de la séance a été consacré aux pétitionnaires.

Séance du lundi 16 *septembre.*

On fait lecture de plusieurs dépêches qui annoncent de nouveaux avantages remportés sur les ennemis de la République.

Les jeunes citoyens des sections de l'Unité et des amis de la Patrie viennent prêter, entre les mains des représentans du peuple, le serment de mourir ou de revenir vainqueurs.

Un projet de décret, présenté au nom de la commission des subsistances, a donné lieu à de longs débats. Il tendait à retenir dans leurs foyers, jusqu'au mois de décembre prochain, les cultivateurs qui exploitent au moins une charrue, soit pour leur compte, soit pour celui d'une veuve ou d'un citoyen absent pour le service public. Duhem a combattu ce projet comme un germe de division parmi les jeunes citoyens que la patrie appelle aux armes, et l'Assemblée l'a rejetté.

Une lettre du conseil exécutif annonce qu'il a nommé le général Tureau au commandement en chef de l'armée des Pyrénées orientales, vacant par la destitution du général Barbantane. Approuvé.

On a repris la discussion sur le code civil.

Séance extraordinaire du lundi soir.

Cette séance avait été indiquée pour les pétitionnaires, et la barre leur a été ouverte. Une députation des cultivateurs des communes de Beauvais, de Granvillers et de Chaumont

Digitized by Google

est venue demander la suspension jusqu'après les semailles, du départ des jeunes citoyens qui jusqu'à ce jour ont été occupés à la culture des terres. Les pétitionnaires ont été invités aux honneurs de la séance, et la Convention a passé à l'ordre du jour sur leur pétition, motivé sur le décret qui n'admet aucune exception.

Ducos de la Gironde annonce que les Bordelais ont levé un bataillon pour marcher contre les Toulonnais. Il déclare que ces concitoyens n'ont fait que leur devoir, et qu'il n'aurait pas cité ce fait, s'il ne tendait à détruire quelques calomnies. Méfiez-vous, s'est écrié Robespierre, des assurances de fidélité qu'on vous donne au nom de tous les Bordelais. Ne croyez ni à Gensonné, ni à Brissot, ni à Ducos, ni à tous les négocians de Bordeaux; mais croyez au peuple et aux sans-culottes de cette ville, qui ont secoué le joug des intrigans et des dominateurs L'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

PARIS, *le 19 septembre 1793.*

Paris est calme. Le seul mouvement qu'on y remarque est celui des jeunes citoyens de la première requisition, qui brûlent de combattre pour la cause de la liberté. La commission chargée de leur organisation poursuit ses travaux avec activité. Dès qu'ils seront formés en bataillons, ils partiront pour Soissons où l'on prépare tout pour le camp. Le département de Paris doit fournir pour son contingent 630 hommes de cavalerie; le comité de salut public a invité le corps municipal et le ministre de la guerre à se concerter pour accélérer la formation de ce corps.

Sur la demande de la section du Luxembourg, le conseil général de la commune a arrêté que toutes les femmes porteraient des cocardes nationales, et que le commandant-général ferait refuser l'entrée des jardins publics aux femmes qui n'en seraient pas décorées.

Les prisonniers qui étaient à la Force ont été transférés à Bicêtre; les malveillans se sont empressés de répandre le bruit qu'on avait l'intention de les y faire périr. Les administrateurs de la police, pénétrés du sentiment que tout citoyen est sous la protection de la loi, viennent, par une affiche, de démentir ce bruit absurde.

Lors de la censure des citoyens qui demandent des certificats de civisme, l'on a été frappé au conseil général de la commune du nom de Palissot, qui a rappellé aussi-tôt la comédie des *Philosophes*. « C'est ce Palisot, s'est écrié Chau-

Digitized by Google

mette, qui, semblable à une chenille vénimeuse, tenta de souiller la couronne du célebre J. J. Rousseau; c'est lui qui ne rougit pas d'insulter à ce sublime et intéressant malheureux, dans son infâme comédie des *Philosophes*. Anathême aux monstres qui ont enfoncé le fer acéré de la calomnie dans le cœur sensible de Rousseau! C'est aux patriotes à venger l'ami de l'humanité, l'ange de lumiere qui montra la liberté aux hommes et sut la faire desirer. ,,

D'après ces considérations, le conseil général a arrêté qu'en expiation aux manes de J. J. Rousseau, le certificat de civisme serait refusé à Palissot. Il a ordonné l'insertion de son arrêté au procès-verbal, comme un nouvel acte de justice de la part des magistrats du peuple.

Bailli, ancien maire de Paris, a été arrêté à Melun et transféré dans une des maisons d'arrêt de cette premiere ville.

D'Harville, lieutenant-général à l'armée du Nord, a été conduit à l'Abbaye par ordre du comité révolutionnaire de sa section.

Robert Custine, fils de l'ex-général, et le général Tunck, employé dans la Vendée, ont été traduits dans la même prison. Ce Tunck a été peint à la société des Jacobins sous des couleurs très-peu favorables.

Il a été, a dit un membre, huissier à Bordeaux, et chassé de cette ville et de beaucoup d'autres pour divers délits : il épousait toutes les femmes qu'il rencontrait, pour se procurer le plus d'argent possible. Il avait le bonheur d'être né dans la classe du peuple. Mais pour parvenir, dans un tems où l'on avoit la bonté de croire un noble d'une nature supérieure aux autres, il prenait les titres de comte, de duc et de Marquis. Il se décorait tantôt de la croix de Malthe, tantôt de la croix de Saint-Louis.

Il paraît que la nouvelle de l'arrestation de Pétion ne s'est point confirmée, l'on assure au contraire qu'il arrive, ainsi que Buzot et Salles, dans le fond de la ci-devant Bretagne.

Les travaux pour l'établissement des forges dans les différens lieux publics avancent avec la plus grande activité, et bientôt Paris qui a déja tant fait pour la liberté, va devenir un des arsenaux le plus redoutable à nos ennemis.

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

Un jugement de ce tribunal a condamné à la peine de mort le nommé Bain, huissier, natif d'Angers, convaincu d'avoir arboré la cocarde blanche à Angers, lors de l'évacuation des

Digitized by Google

patriotes de cette ville, et d'avoir excité, dans le département de Mayenne et Loire, une conspiration contre l'exercice de l'autorité légitime.

La même peine a été portée contre Claude-François Berger, âgé de 65 ans, propriétaire, demeurant à la Charité, département de la Nievre, pour avoir entretenu une correspondance avec les ennemis de la République et avoir provoqué, par ses écrits, la guerre civile, la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté.

Un autre jugement du même tribunal a condamné à la peine de la déportation à la Guyanne française, Jean-Pierre Thomas, ancien curé de Mornans près Melun, et ex-député à l'Assemblée constituante, comme convaincu de n'avoir point obéi à la loi du 26 août 1792, ordonnant la déportation des prêtres insermentés, et d'avoir provoqué la désobéissance aux lois, tant par ses écrits que par ses discours.

La même peine a été portée contre Jean-Laurent de Montaguac, ancien colonel, pour avoir entretenu des correspondances avec les émigrés, et les autres ennemis de la République.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Dunkerque. Enfin les vœux de la nation sont remplis; Dunkerque n'a plus devant ses murs les soldats de la tyrannie; l'attaque du village de Hondschoote qui s'est convertie en une bataille de la plus grande conséquence, a fini de mettre la déroute parmi les ennemis. Dans la nuit du 8 au 9, voyant que nous étions maitres de Hondschoote, ils ont fait leur retraite de devant Dunkerque à minuit; il en était tems pour eux, car le général Landrin entrait à 5 heures dans Dunkerque pour se réunir à la brave garnison, et pour lui livrer combat. Ils ont évité cette peine aux soldats de la République et se sont retirés sur Furnes, laissant en notre possession, leurs bouches à feu et munitions. Jamais victoire n'a été plus complette et mieux méritée.

Du 9. Nous vous avons marqué par nos dépêches d'hier au soir et de ce matin, que l'ennemi venait de lever son camp. Il s'est porté cette nuit avec précipitation sur Furnes, et a abandonné une partie considérable de ses équipages. Les rapports venus jusqu'à ce moment nous indiquent qu'on a trouvé dans son camp et le long de la digue de Furnes, une quantité prodigieuse d'effets de guerre, dont voici les principaux objets.

52,000 sacs à terres, 800 chevalets pour jeter des ponts

Digitized by Google

volans, une quantité prodigieuse de planches, 800 barils de poudre, 41 pieces de canon, la majeure partie de siege, 6,000 boulets de calibre de 24, une grande partie de fusils, caissons, forges, pêles, pioches, fourgons, équipages, etc. 60 bœufs, une grande quantité de fourrages et une infinité d'autres objets dont le détail serait trop long.

La célérité que l'ennemi a mise dans son décampement, nous prouve la terreur que les opérations du général Houchard lui ont dû inspirer. Nous sommes informés qu'une partie de l'armée de ce général est en marche pour le couper au-delà de Furnes.

Au quartier général d'Armantier, le 13 septembre. « Depuis ma lettre datée d'Hondscoote, après l'expédition du 8, vous avez eu des détails bien intéressans sur les faits qui en ont résulté. Le général Houchard vous a écrit de Dunkerque la retraite des Anglais, laissant une immense artillerie, beaucoup de munitions et de bagages. Leur déroute a été complette, et nos troupes ont appris à cette bataille ce que vaut leur courage, et l'avantage qu'elles ont sur les soldats des rois. Cette retraite des Anglais devant Dunkerque à été trop précipitée pour qu'on ait pu la leur fermer; mais leur perte a été énorme, et dans une disproportion vraiment étonnante par rapport à la nôtre. Ils ont perdu nombre d'officiers; deux de leurs généraux ont été enterrés à Hondscoote; un des fils du roi d'Angleterre, le prince Adolphe, y a été grievement blessé; et on assure que le général Alton a été tué devant Dunkerque.

« Au lieu de 5 pieces de canon prises à Hondscote, il y en a eu 8; ce qui fait 60 avec les 52 laissées devant Dunkerque.

« Le général Houchard a laissé au camp retranché devant cette place, un corps considérable qui ne manquerait pas de dégoûter l'ennemi des nouvelles tentatives qu'on pourroit y faire; il a également laissé des forces imposantes depuis Dunkerque jusqu'à la Lys, et sans perdre de tems il a dirigé le reste de l'armée, forte de trente mille hommes environ, sur le camp de Menin, habité par les Hollandais en grande partie. Le général Hedouville, qui commande l'avant-garde de ce corps, vient de repousser tous les avant-postes avec une grande impétuosité, et sans doute il est à Menin dans ce moment. Les troupes du camp de la Magdelaine se battent aussi dès ce matin, et ont attaqué le camp de Cisoing: le canon a ronflé, mais nous n'avons pas encore de nouvelles. Soyez assuré, citoyen ministre, que nous ne respirerons que quand tous nos ennemis auront été battus; que nous suivrons l'ardeur des troupes, et que nous ne négligerons aucun moyen de renouveller leurs triomphes.

Digitized by Google

„ Un événement met un peu de troubles à notre joie ; la garnison de Cambray n'a pas réussi dans sa sortie : elle ne devait faire qu'une fausse attaque, et elle se sera peut-être trop aventurée inconsidérément ; néanmoins nous n'avons encore de nouvelles que par des fuyards ; et sans doute le mal est grossi. Au surplus, à la guerre toutes les chances ne sont pas heureuses ; et si sur ce point nous avons été battus, nous nous en vengerons ; vous pouvez y compter. „

Signé, BARTHELEMI, *chef de l'état-major de l'armée du Nord.*

Au quartier général de Menin, le 13 septembre.

„ Je vous annonce une victoire remportée aujourd'hui par les troupes de la République. Nous avons pris Menin, Warwick et les différens passages de la Lys, qui étaient défendus par l'armée Hollandaise et par des retranchemens considérables. Le général d'Hedouville a forcé Warwick ; j'ai pris Menin à la manière accoutumée de nos troupes, c'est-à-dire, au pas de charge. Dans la déroute de Menin il y a eu environ quarante pièces de canon abandonnées par l'ennemi, qui s'est enfui en désordre sur Bruges et Courtray.

„ Le 2e. bataillon de Paris, qui a souffert le plus, a mérité aussi les plus grands éloges ; le 4e. bataillon Batave, les troupes arrivées de l'armée du Rhin, et généralement toutes les troupes de la République ont montré le courage digne du Français républicain.

„ Ce triomphe si beau a été terni à Menin par le pillage. Il a fallu sévir pour arrêter cet excès, qui déshonore nos succès. J'attends ici les ordres du général en chef pour la suite de nos opérations.

„ Le citoyen représentant du peuple Châle a été blessé à Warwick, à la tête de la colonne du général Dumesnil ; un éclat d'obus l'a frappé à la jambe. Le citoyen Levasseur, représentant du peuple, s'est aussi trouvé à cette belle journée ; leur présence au milieu des périls n'a pas peu contribué à soutenir le courage des troupes de la République.

„ J'espère que la Convention nationale apprendra avec satisfaction la nouvelle de cet intéressant succès, qui, joint à celui de Dunkerque, paraît décisif pour la campagne contre les satellites du despotisme consterné. „

Le général de brigade, BÈRES.

P. S. Il se trouve 1200 prisonniers faits à Menin, et plusieurs généraux.

Arras, le 12 septembre. Il nous arrive à l'instant des députés de la commune de Cambray, porteurs d'une lettre, où sont consignés les détails de l'affaire qui a eu lieu ce matin du côté d'Avesne-le-Sec et d'Apres. Ces détails sont affligeans ;

Digitized by Google

mais il paraît, d'après le rapport verbal d'un caporal du 4e. bataillon des fédérés, qui est rentré dans Cambray couvert de blessures, que les garnisons de Cambray et de Bouchain, que l'on disait avoir été dans le plus grand désordre à la suite de l'affaire, se sont ralliées sous le canon de la place de Bouchain. Quoi qu'il en soit, cette journée n'a pas été heureuse, et la garnison de Cambray étant sortie presqu'entière, il ne reste dans cette dernière place que deux ou trois cents hommes, qui ne sont nullement en état de la défendre, avec le seul secours de la garde nationale de la ville.

Givet, le 11 septembre. Voici les détails d'une sortie que la garnison et la garde nationale de cette place viennent de faire contre l'ennemi, aux postes autrichiens d'Hattieres et autres cantonnemens à une lieue et demie d'ici.

Le but de cette sortie était de faire entrer une cinquantaine de voitures de grains en gerbes et de fourrages; et il a été parfaitement rempli. La troupe chargée de cette expédition a marché sur la rive droite de la Meuse; une force plus considérable a été commandée pour aller faire diversion sur la rive gauche, avec trois pièces de campagne : l'ennemi a fui à son approche, et il a abandonné ses postes. L'épouvante que cette incursion a répandue parmi les Autrichiens était telle que la garnison de Dinan avait déja replié ses munitions et son artillerie sur la route de Namur. Nous attendons incessamment 2,400 hommes de nouvelle levée du département de la Meuse. Avec ce renfort notre garnison entière, parfaitement aguerrie et disciplinée, pourra se porter en plus grande force à l'ennemi, et le brave général de division, le vainqueur de la Bastille, Elie, qui commande en cette place, se propose de prouver aux satellites des tyrans qu'un Sans-culotte général vaut bien un général ci-devant.

Weissembourg, le 7 septembre. Notre armée a attaqué hier les ennemis sur plusieurs points différens. Nos hussards ont fait des prodiges de valeur, par-tout l'ennemi a rétrogradé; au poste Lauterbourg on leur a tué 1500 hommes, et fait 30 prisonniers, parmi lesquels un ci-devant marquis de Mouby, émigré, et qui sera fusillé aujourd'hui.

Les divers combats ont commencé à cinq heures du matin, et n'ont fini que sur les huit heures du soir; si nous avions eu plus de forces, les Autrichiens étaient exterminés. Nous n'avons reçu qu'un renfort de 10,000 hommes, composé d'habitans de la campagne. Nous ne manquerons cependant pas de renouveller nos attaques pour battre les esclaves des despotes. On a trouvé dans la poche d'un émigré qui a été tué l'état des forces de l'ennemi. Nous apprenons en même temps qu'à Lauterbourg la perte de l'ennemi a été de 2,000 hommes tués et de 1500 blessés.

Digitized by Google

Du quartier général à Saarbruk, le 13 septembre.

« D'après l'arrêté pris au quartier général de l'armée du Rhin, le 18 de ce mois, je fus visiter tous les postes depuis Saarbruck jusqu'à Sarre-Libre; je me suis rendu près des généraux du corps des Vosges pour en concerter l'exécution; j'ai fait avec eux les dispositions pour attaquer Kederick, le 12, à quatre heures du matin, et en même tems celle d'une attaque simulée sur tous les autres points du front et de la gauche de l'armée, pour occuper l'ennemi : le tout a réussi. Je reçois à l'instant un courier du général Moreaux, qui me mande qu'hier, à la pointe du jour, son avant-garde rencontra l'ennemi à la jonction des routes de Birmalens à Deux-Ponts par Fenmg et Kederick. Les ennemis ont canonné l'avant-garde à son apparition; il lui fut riposté de maniere à le faire replier sur son camp de Birmalens, que le général Moreaux dit être très-nombreux. L'ennemi a été poursuivi vigoureusement de position en position, jusques sous le canon de ce camp, où il y avait 30 pieces de canon en batterie, contre lesquelles notre artillerie légere et nos pieces de position jouerent avec beaucoup de succès, leur tuerent beaucoup d'hommes et de chevaux, et démonterent deux pieces, après une canonnade des plus soutenues.

» Le général Moreaux, convaincu du danger de s'exposer plus avant, ordonna la retraite, qui se fit en tel ordre, que l'ennemi n'a osé l'inquietter. Il me mande que les représentans du peuple étaient présens, et que notre perte se réduit à très-peu de chose. J'avais pendant cette attaque fait appuyer la gauche de la position d'Horneback par deux bataillons, et porter en avant le poste de Bliscastel, qui a chassé les ennemis du village de Bierbach, où ils étaient en force; l'avant-garde à Saint-Imbert a chassé les ennemis du village d'Espiessen, et de tous les postes à notre portée, les ayant attaqués sur trois points : la cavalerie ennemie se disposait à charger la colonne aux ordres du général Launay; il la fit saluer si à propos à coups de canon, que l'envie leur en passa, laissant beaucoup d'hommes et de chevaux sur la place; les deux autres postes du Treiller et Kuchenbach ont également tracassé l'ennemi, lui ont tué des chevaux, et blessé quelques hommes.

» Je n'ai pas encore le rapport de ce qui s'est passé sur la gauche de Sarre-Libre; mais j'ai lieu de croire à quelques prises dans cette partie, d'après mes dispositions, et l'activité du général Villionne. »

Signé, le général DE SCHAWEUBURG, *commandant provisoire de l'armée de la Moselle.*

Digitized by Google

Lettre du général Caro, commandant l'armée Espagnole, au citoyen Delbecq, général en chef de l'armée Française. — A Irun, le 28 août 1793.

« Le comte de Roussignac, (prévenu d'émigration, et envoyé, par ordre du ministre de la guerre, dans les prisons de l'Abbaye à Paris,) m'instruit qu'il n'est pas traité en France avec la même considération que les autres prisonniers Espagnols.

» Le comte de Roussignac a passé au service d'Espagne depuis plus de dix ans, et est maréchal-de-camp des armées du roi. Je vous préviens que si sa vie est en danger, celle du général la Genetiere, et celle de plus de 4000 prisonniers Français, répondront du traitement que vous lui ferez éprouver.

» Le général la Genetiere est encore à Pampelune, sans autre garde que sa parole d'honneur; mais voyant la rigueur avec laquelle on garde le général Roussignac, je donne ordre que l'on s'assure également du général la Genetiere. »

Dieu vous garde beaucoup d'années.

Signé, VENTURA CARO.

Réponse de P. A. Garreau, représentant du peuple, délégué à l'armée des Pyrénées occidentales, à la lettre ci-dessus. — Au camp de Belchenea, le 1er. septembre 1793, l'an 2e. de la République, une et indivisible.

« Votre lettre du 28 août dernier au général en chef Delbecq, vient de m'être communiquée; j'y réponds.

» Dans le mois de janvier dernier, le tyran votre maître a eu l'impudence de menacer de toute sa colère la nation Française, si la tête de Louis Capet tombait. Cette menace ridicule produisit l'effet qu'elle devait naturellement produire chez un peuple libre et fier. Capet fut reconnu traître, et sa tête tomba sur l'échafaud..... Croyez-vous que ce même peuple se laissera intimider aujourd'hui par les menaces que vous lui faites, vous, monsieur le général?..... Non. Si Roussignac est coupable, il sera puni; ainsi le veut la loi: et je vous déclare que si, par cet acte de justice, la vie de nos prisonniers était compromise, votre tête, celle de votre maître et de tous ses sujets en répondraient à la France outragée.... Un peuple qui combat l'Europe entière, qui la vaincra, ou par la force des armes, ou par celle de la raison, est au-dessus des jactances espagnoles et des bravades d'un général. »

Le représentant du peuple Français,

Signé, GARREAU.

Digitized by Google

Traits d'héroïsme républicain.

Si l'on avait pris soin de recueillir tous les traits d'héroïsme qu'a fait éclore la guerre actuelle contre les tyrans, notre histoire surpasserait déjà tout ce que l'on a le plus admiré dans celle des Grecs et des Romains. Voici, parmi tant d'autres, quelques exemples de valeur républicaine :

Bouvet, lieutenant d'un bataillon de Paris, était de garde aux avant-postes ; il est pris par les Autrichiens ; on le menace, le pistolet sur la gorge, de le tuer, s'il crie au secours. — A moi, l'artillerie volante ! s'est-il écrié le nouveau Assas ; à l'instant il est égorgé, et meurt en criant *vive la liberté*. — Le secours arrive, et les brigands sont repoussés.

Nous avions environ 400 malades à Saint-Jean-de-Maurienne ; le bruit se répand que les Piémontais avancent ; dans un seul jour, 300 demandent leur billet de sortie, en disant que leur poste n'est point sur un lit, mais *au champ de bataille*.

Un canonnier, dévoré par une fièvre maligne, vient demander son billet : on lui représente son fâcheux état : *je veux mourir auprès de ma pièce*, est la seule réponse qu'on peut en tirer.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENS.

Doué, le 13 septembre. « C'est aujourd'hui qu'on peut assurer avec vérité que la terreur et l'effroi poursuivent les rebelles de la Vendée : ils s'agitent en tout sens ; ils voient le terme de leur destinée s'approcher rapidement. Hier ils ont sonné le tocsin dans toutes les communes qu'ils occupent, et proclamoient hautement *que la royauté est en danger*. Ils cherchent avec effort de se jetter sur la rive droite de la Loire, pour se soustraire au blocus qui doit les envelopper de toutes parts. Hier, douze cens des nôtres les attaquèrent dans un village, où ils s'étoient retranchés au nombre de cinq à six mille. Le général Salomon, qui commandoit notre détachement, n'avait voulu faire qu'une reconnaissance, mais les hussards du neuvième régiment et les gendarmes de la trente-sixième division, ainsi que le bataillon de l'Unité, lui déclarèrent, en voyant l'ennemi, qu'ils vouloient se battre. L'action fut chaude et coûta encore cher aux rebelles. Nous n'eûmes que très-peu de monde de tués et quelques blessés. Le lendemain, l'ennemi vint attaquer le Pont de Cé, après s'être emparé des hauteurs d'Erigny, poste occupé par quelques petits détachemens de nos troupes, qui, voyant les rebelles au nombre de cinq à six mille,

Digitized by Google

se replierent sagement sur le corps d'armée qui était au Pont de Ce.

» L'attaque de ces ponts commença à sept heures ; les brigands y mirent un acharnement qui prouva qu'ils regardaient la prise de ce poste comme le seul moyen de salut qui leur restait. Nos troupes le défendirent avec rage, et après six heures de combat, les rebelles se retirèrent : nous n'eûmes ni tués, ni blessés dans cette affaire. Irrités sans doute de tant de résistance, les rebelles sont revenus à la charge à quatre heures du soir, et ont recommencé le combat, en cherchant à attaquer par tous les points. Alors voyant qu'ils ne pouvaient s'emparer du pont pour passer la Loire, ils ont essayé de la traverser dans des endroits qui paraissaient guéables ; mais des tirailleurs intrépides, placés sur le bord opposé, leur ont fait sentir qu'ils n'arriveraient point à bon port ; ce qui les décida à se retirer encore une fois. Mais, au lieu de rentrer dans leurs repaires, après tant d'heures de combat, ils se sont portés sur Donzy, où ils espéraient avoir une réception plus facile. L'armée était debout, on les attendait, on les désirait, on fut au-devant d'eux. A peine nous eurent-ils aperçu, qu'ils prirent la fuite, et notre cavalerie les chargea vigoureusement : plusieurs mordirent la poussière, et leurs chevaux servirent à monter ceux de nos hussards qui ne l'étaient pas. Plus de 30,000 hommes levés par le tocsin général se réunissent en ce moment à l'armée : tous disent qu'ils veulent que les rebelles soient écrasés. Ils le seront.

Le ci-devant marquis de Maillé dont le château, placé au milieu des bois, servait de point central à la correspondance des ennemis a été arrêté dans sa maison avec sa femme et ses deux enfans.

Du quartier général de la Pape, à Lyon, le 10 septembre.

« Depuis notre courier dernier, on a été occupé à prolonger la ligne d'attaque sur le front de la ville, en attendant l'arrivée des approvisionnemens en mortiers, bombes et boulets.

» Les batteries sont maintenant vis-à-vis le centre de la ville, à cent toises du pont Morand. Dans la nuit du 7 au 8, et du 8 au 9, on a fait feu de toutes les bouches. La ville a été battue par plus de 500 bombes et 1000 boulets rouges, sans pouvoir rien incendier ; on sait que les plus grandes précautions ont été prises : tous les quartiers exposés au bombardement ont été démeublés ; les boiseries même et les fenêtres ont été enlevées ; il ne reste donc que les charpentes, sur lesquelles 5 à 6000 pompiers surveillent constamment.

» La nuit du 6 au 7, on avait dirigé contre le pont Morand un radeau chargé d'artifice, destiné à le faire sauter. Le radeau est bien parvenu à sa destination ; mais, au moment de l'ex-

Digitized by Google

plosion, les Lyonnais, par un coup de hasard inouï, sont parvenus à couper la mêche d'un coup de fusil.

« Les Lyonnais ont fait, de tous côtés, des redoutes, et préparé des grands moyens de défense. Nous n'avons en ce moment, ni assez de forces, ni assez de bouches à feu et de munitions, pour réduire cette ville de vive force ; mais nous attendons un renfort qui va tout-à-coup leur en imposer. Enfin, tous les départemens voisins, éclairés sur la conduite des scélérats qui gouvernent dans cette cité contre-révolutionnaire, se sont levés, et vous pouvez compter que, sous huit jours, 60,000 hommes, pour ne pas dire 100,000, cerneront Lyon, de maniere à ne plus y laisser rien entrer, et à le prendre de vive force en trois jours. Saint-Etienne est à nous.

« Les rebelles ont fait une sortie sur le chemin du Bourbonnais ; ils ont attaqué la redoute de Salvagny avec une sorte de fureur qui prouve combien leurs besoins s'augmentent ; ils y ont été reçus par de braves républicains ; ils ont emporté 12 charriots de morts, un plus grand nombre de blessés ; on assure que le commandant-général des rebelles, Perrin de Pressey, a été blessé mortellement d'une balle dans la poitrine ; mais ce n'est pas lui ; il fayétise, et ne va jamais au feu ; c'est le commandant du détachement. Le bataillon de l'Arriége et les canoniers volontaires d'Autun se sont conduits avec une bravoure et un sang-froid sans exemple.

« Pendant ce tems, Kellermann fait rétrograder les Piémontais, et les repousse dans le fond de la Maurienne, qu'ils ne tarderont pas à évacuer. Soyez donc tranquilles, nos collégues ; nous espérons que sous huit jours Lyon sera réduit, et nous aurons bon nombre de braves républicains prêts à marcher contre les Anglais, les Piémontais et les Espagnols.

« Mais vous ne saviez pas que Lyon fût capable de résistance ; que le peuple des départemens était égaré sur son compte ; que notre armée était pleine d'espions et de corrupteurs ; que nous manquions d'approvisionnemens de siége, et même que ne pouvant garder les débouchés du Forez, il était peut-être prudent de ne pas trop presser les rebelles avant d'être en force de ce côté, pour éviter que le débordement de ces coquins ne fît dans ces montagnes une nouvelle Vendée.

On peut nous dénoncer ; cela doit être. Nous avons eu le bonheur de faire assez de bien pour le mériter. Il est facile de loin d'en imposer sur les circonstances ; mais il ne résultera pas moins de nos opérations que nous aurons déjoué les trames les plus perfides, mis une opposition constante et utile aux projets les plus désastreux ; que les contre-révolutionnaires seront punis, et le peuple sauvé. »

P. S. Du 11. Nous recevons à l'instant la nouvelle que notre colonne que nous avions fait passer par Roanne s'est emparée de Montbrison ; que les Muscadins, instruits de la marche de cette colonne, commandée par le citoyen Feugiere, et de

Digitized by Google

celle que nous avions envoyée par Saint-Etienne, sous les ordres du chef de brigade Lavalette, et de l'arrivée à Auberre des gardes nationales de l'Ardêche, de la Haute-Loire, de l'Allier et du Puy de-Dôme, au nombre de plus de 20,000 se sont empressés d'avancer, et de se sauver à Lyon. Ainsi, plus de Vendée à craindre, et Lyon va être complettemen, cerné.

Signé, DUBOIS-CRANCÉ, GAUTIER, LAPORTE.

Du quartier général de Limonai, le 17 septembre.

Le maire de Saint-Etienne, nommé Pierre Royer, et le nommé Deman, ancien capitaine de cavalerie, tous les deux chefs des brigands que nous poursuivons, ont été arrêtés dans le bois de Boen. Nous avons là une colonne qui doit finir de cerner entierement les rebelles, pour qu'aucun des chefs ne nous échappe.

Détails surles affaires de Toulon.

Une division de six mille hommes de l'armée de Nice en est arrivé à Soliers, à la Valette et dans les environs. L'armée de Carteaux est du côté d'Aubagné, de la Ciotat, et en occupe les hauteurs. L'avant-garde de la premiere colonne, campée à la Ciotat, est composée d'environ 700 hommes, sous les ordres de Mouret, s'avança pour faire une découverte au-delà des gorges d'Oulioules, village à une lieue de distance de Toulon : à son arrivée dans ce village, elle trouva toutes les portes et fenêtres des maisons fermées, et tout semblait être dans la plus parfaite sécurité.

L'avant-garde ne rencontrant aucun ennemi, dépassa le village et s'avança jusqu'à une demi-lieue de Toulon : c'est-là que les soldats, harassés par la fatigue, se reposaient aprés avoir mis leurs armes en faisceaux, lorsque tout-à-coup des Anglais, mis en embuscade, tirent sur eux une brusque décharge de mousqueterie, qui heureusement ne tua, ni ne blessa personne : cette position n'étant pas favorable, l'avant-garde se replia, et de crainte d'être enveloppée, elle abandonna deux pieces de canon, quoique placées avantageusement, après les avoir encloüées : mais, ô trahison ! lors de la retraite, l'avant-garde repassa à Oulioules ; au moment de son passage, les habitans embusqués firent feu sur elle, blesserent cinquante hommes et en tuerent trois : trop en petit nombre pour faire un exemple frappant et mérité de cette atroce perfidie, ils envoyerent demander du renfort : Carteaux leur envoya 1600 hommes qui, le 3 de ce mois, attaquerent les Anglais postés dans les défilés, les en chasserent, et réduisirent en cendres le village d'Oulioules : la perte des ennemis s'éleve à 500 morts et presqu'autant de blessés ; nous avons eu de notre côté 12 tués et 60 blessés.

P. S. Nous apprenons dans l'instant que la colonne de

Digitized by Google

l'armée de Nice a enlevé, le 4, auprès de Valette, trois pieces de canons aux Anglais, qui ont été poursuivis jusques sous les murs de Toulon.

Avis aux créanciers de la République.

Les propriétaires des créances exigibles et réunies au-dessus de trois mille livres en capital, qui ont précédemment déposé leurs titres à la direction générale de la liquidation avant le 1er. septembre 1792, et ceux de créances constituées de deux mille livres et au-dessus, provenant de la dette du ci-devant clergé de France, chapitres, maisons religieuses et autres établissemens ecclésiastiques et laïcs, des ci-devant états provinciaux, des corporations de judicature et ministerielles, des communautés d'arts et métiers, ensemble les propriétaires des créances tant exigibles que constituées des villes et communes des départemens et districts, et généralement tous les créanciers de la dette soumise à la liquidation, qui voudront profiter de la faculté qui leur est accordée par la loi du 11 du présent mois, de se faire inscrire sur les états à fournir à la trésorerie nationale par le directeur général provisoire de la liquidation, pour la moitié du montant présumé de leurs créances,

Sont invités, pour l'ordre et la célérité des operations de la liquidation, à remettre sans délai à la direction générale, un mémoire énonciatif de l'objet de leur demande, contenant leurs noms, prénoms, demeures, la nature de leurs créances et la date de la demande.

Pour faciliter aux créanciers de l'état la maniere d'établir ce mémoire, on en remettra dans les bureaux de la direction générale des modeles imprimés que l'on pourra remplir.

Ces modeles ne seront cependant remis qu'à ceux qui représenteront les bulletins du dépôt de leurs titres, ou à ceux qui apporteront des titres des créances ci-devant énoncées, non encore présentées à la liquidation.

On devra réunir dans ce mémoire les créances exigibles ou constituées, en les distinguant par leur nature.

L'inscription dans les états dressés pour la trésorerie sera accordée d'après l'ordre des demandes.

Le bureau de la délivrance des modeles et enregistrement sera ouvert le 20 de ce mois, au nº. 21, place des Piques.

La liquidation de la seconde moitié du montant présumé des créances suivra l'ordre usité d'enregistrement des titres.

On croit devoir rappeller ici que les titres de la dette constituée, et ceux des dettes exigibles sur les villes et communes soumises à la liquidation, doivent être déposés à la liquidation avant le 1er. janvier 1794, à peine de déchéance des intérêts; et avant le 1er. juillet 1794, à peine de déchéance du capital et des intérêts.

Digitized by Google

Paris, ce 14 septembre 1793, l'an 2e. de la République française, une et indivisible.

Le directeur général provisoire. *Signé*, DENORMANDIE.

Pour l'exécution de la loi relative à la consolidation de la dette publique, les propriétaires des créances provenant de la dette constituée du ci-devant clergé de France, chapitres, maisons religieuses et autres établissemens ecclésiastiques et laïques supprimés, des ci-devant états provinciaux, des corporations de judicature et ministérielles, et des communautés d'arts et métiers, *et généralement de toutes les créances constituées soumises à la liquidation, sont avertis* de remettre leurs titres à la direction générale de la liquidation, place des Piques, avant le premier janvier 1794, sous peine d'être déchus des intérêts du premier semestre de 1794, et pour dernier délai au 1er. janvier suivant, sous peine d'être déchus de leurs capitaux et intérêts, conformément à la loi.

Les créanciers des communes, des départemens et des districts, à quelque titre que ce soit, *sont également tenus et avertis* de remettre tous leurs titres de créances à la direction générale de liquidation, dans le délai ci-dessus indiqué et sous les peines portées par la même loi.

En exécution du décret du 16 juin 1793, les créanciers de Louis-François Bourbon-Conti, employés dans les états nominatifs annexés à la minute et contrat de vente de l'isle Adam et autres, passé devant Gondouin, notaire à Paris, le 7 octobre 1793, sont aussi avertis d'apporter leurs titres de créances à la direction générale de la liquidation.

Les titres seront reçus jusqu'au 20 du présent mois, au bureau, n°. 18 : après cette époque, on devra se présenter au bureau, n°. 21.

Le directeur général provisoire de la liquidation.

Signé, DENORMANDIE.

Notice des séances subséquentes de la Convention, du mardi et du mercredi.

Du mardi 17 septembre. Merlin de Douai présente, au nom du comité de législation, le mode d'exécution de la loi relative aux gens suspects. Adopté.

Barrere annonce que le résultat des malheureux évenemens de Cambray et Bouchain est de 2 mille hommes tués, 18 pieces de canon et 9 drapeaux enlevés. Cette nouvelle a été apportée au comité de salut public par un exprès qu'il avait envoyé sur les lieux. La garnison de Cambray, forte de 4000 hommes, brûle du desir de venger la mort de ses freres ; 4 bataillons de 500 hommes l'ont déja renforcée. Houchard s'avance avec l'armée du Nord pour reprendre le Quesnoy, dont la prise se confirme.

Digitized by Google

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, sur les journées mémorables qui ont délivré Bergues et Dunkerque, décrete que l'armée du Nord a bien merité de la patrie. Il sera écrit, par le président de la Convention nationale, une lettre de satisfaction aux citoyens de Bergues et de Dunkerque, à l'armée du Nord, aux généraux Jourdan et Colaud, qui ont été grièvement blessés, après avoir contribué à la victoire, au soldat qui, après avoir eu un bras emporté par un boulet de canon, s'est écrié : *j'en ai encore un pour la République*, ainsi qu'au volontaire national qui a remporté un drapeau défendu par douze esclaves des tyrans.

Une lettre d'Ancenis, en date du 13, porte que les brigands avaient passé la Loire, et s'étaient portés sur la rive droite, où ils ont voulu former des rassemblemens. Les citoyens se sont levés de tous côtés, et les attroupemens ont été dissipés. Une autre lettre de Nantes, en date du 14, présente les détails de nos succès du côté de la mer sur la route des Sables. Cette partie est entierement dégagée. Beysser s'est emparé de Machecoul, et la garnison de Mayence a pris Saint-Philibert. Il y a eu plusieurs combats où les rebelles ont perdu 200 hommes et plusieurs pieces d'artillerie. Ils se trouvent actuellement rassemblés à Léger au nombre de 40,000. Malgré cette supériorité de nombre, nos généraux se disposent à les attaquer, et à en purger entierement ces contrées.

Mercredi 18. Total des prisonniers de Paris, 2075. Les représentans du peuple près l'armée des Alpes écrivent que les rebelles qui occupaient le ci-devant Forez, se retirent sur Lyon, repoussés par les colonnes républicaines. Il y a grande apparence que les Piémontais ne tarderont pas à gagner leurs montagnes. Ils ont été chassés de la vallée de Morain par les chasseurs de l'Isere qui leur ont fait plusieurs prisonniers.

Les représentans du peuple écrivent en date du 10 septembre que notre position devant Toulon est la même, et qu'avant de rien entreprendre ils ont cru devoir se concerter et attendre l'arrivée de tous les moyens de siege. Déja les généraux sont d'accord sur les points d'attaque. On dispose sur la côte des forges tout ce qu'il faut pour incendier l'escadre anglaise, ou dumoins la forcer à la retraite.

Le général Gigot s'est emparé de Furnes sans obstacle ; les Anglais se replient sur Nieuport.

Plusieurs sections sont venues présenter les jeunes citoyens de leur arrondissement. La Convention nationale a reçu leur serment.

AVIS aux Souscripteurs du Journal historique et politique, dit de Geneve.

Nous prions les Souscripteurs de lire l'avis qui les concerne sur la page suivante de la couverture.

Digitized by Google

(N°. 113. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

SAMEDI 28 SEPTEMBRE, *l'an deuxieme de la République.*

POÉSIE.

Imitation de l'Épode d'Horace.

Beatus ille, qui procul negotiis.

HEUREUX qui loin du bruit, sans projets, sans affaires,
Cultive de ses mains ses champs héréditaires,
Qui libre de desirs, de soins ambitieux
Garde les simples mœurs de nos sages ayeux!
A peine il sait les noms d'intérêts, de créances;
Il ne redoute point les jours des échéances.
La mer et ses dangers, la guerre et ses fureurs,
Les promesses des grands, leurs dédains, leurs faveurs,
Ne le troublent jamais, et jamais ne l'abusent.

Mais d'aimables travaux l'occupent et l'amusent.
Il émonde un jeune arbre, ou greffe un sauvageon,
A monter sur la treille il aide le bourgeon,
Dépouille ses brebis de leur laine pesante,
Ou presse d'un miel pur la liqueur jaunissante;
Et soignant fleurs et fruits, vendanges et moissons,
S'enrichit des présens de toutes les saisons.

Tantôt sur un gazon, tantôt sous un vieux chêne,
Au doux chant des oiseaux, au bruit d'une fontaine,
Il cherche le repos, s'assied, rêve et s'endort.

Lorsque l'hiver approche, il attaque en son fort
Le sanglier que lance une meute rapide:
La caille voyageuse et le lievre timide
Viennent étourdiment se prendre dans ses rets.

O peines de l'amour! ô tourmens! ô regrets!
Vous fuyez; et des champs le calme vous remplace.

Digitized by Google

Chargé de son butin, revient-il de la chasse ?
Il retrouve une épouse et des enfans chéris,
Ou se nourrit des mets dans son jardin cueillis.

Oh ! qu'un simple foyer, des pénates tranquilles
Valent mieux que le luxe et le fracas des villes !
Que servent nos festins avec art apprêtés,
Ces mêts si délicats et ces vins si vantés ?
L'orgueil en fit les frais, l'ennui les empoisonne.
J'aime un repas frugal que la joie assaisonne,
Des légumes, du lard, un bon cœur qui les sert ;
La treille et le verger fournissent le dessert.
Pour régal, aux grands jours, une bonne voisine
Apporte en un gâteau la fleur de sa farine.

Quel plaisir, lorsqu'à table, entre tous ses enfans,
Leur pere chaque soir voit revenir des champs
Ses troupeaux bien soignés, la vache nourriciere
Et l'agneau qui bondit à côté de sa mere,
Ses bœufs à pas tardifs, las et le col baissé,
Ramenant la charrue et le soc renversé !

De jeunes serviteurs que son toit à vu naître
Animent la maison, et chérissent leur maître.
Tous ses jours sont pareils, tous ses jours sont sereins,
Et sa porte rustique est fermée aux chagrins.

Après ce beau discours, le financier Dormene,
Plein du bonheur des champs, tout prêt de s'y fixer,
Fait rentrer tous ses fonds dans la même semaine,
Et le lundi suivant cherche à les replacer.

ANDRIEUX.

CHARADE.

Chacun dit être mon premier ;
Chacun jouit de mon dernier ;
Chacun souhaite mon entier.

ÉNIGME.

Je ne suis esprit, ni matiere.
Si je ne suis dans un tableau,
Fût-il peint à grande maniere,
On n'y verra plus rien de beau.

Digitized by Google

Avec l'amour d'intelligence
A l'un des plus beaux arts j'ai donné la naissance.
Le tems qui fait à tous la loi,
Marche à pas mesurés en la prenant de moi.
Je sers le fripon et le traître;
Je plais aux amans fortunés.
Fidele aux auteurs de mon être,
On me voit toujours à leurs pieds.
Des biens qu'encense le vulgaire
Je suis un symbole éloquent.
Comme moi ce n'est que néant,
Et comme eux je suis passagere.

LOGOGRIPHE.

C'EST le soir ordinairement
Que l'on me met en mouvement,
Et le reste du jour je deviens inutile;
On me conduit le bâton à la main,
Et c'est toujours par un chemin
Où l'on doit être fort tranquille.
On trouve en mes dix pieds un signe de plaisir,
Et ce métal pour qui sans cesse
Nous éprouvons un violent desir;
Un péché capital qui n'est pas la paresse.
Je t'offre encore, ami lecteur,
Deux instrumens et deux tons de musique;
Un titre condamne dans notre République;
Un quadrupede; une charmante fleur;
D'un animal rampant le précieux ouvrage;
Un habitant de basse-cour
Dont on vante peu le ramage;
Et ce qui de la nuit annonce le retour.
Je crois en avoir dit assez; je me retire:
Je t'avertirai seulement
De ne pas trop m'approcher au moment
Qu'on me promene; il pourrait bien t'en cuire.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* No. 112.

Le mot de la Charade est *Château*; celui de l'Enigme est *Épigramme*; celui du Logogriphe est *Mouchoir*, où l'on trouve *oui*, *houri*, *cou*, *cu*, *St. Cir*, *cor*, *roi*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernemens et des mœurs des principaux Etats de l'Italie ; par Joseph Gorani, citoyen Français : 3 vol. in-8°. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20. Avec cette épigraphe :

> Des tyrans trop long-tems nous fumes les victimes ;
> Trop long-tems on a mis un voile sur leurs crimes ;
> Je vais le déchirer.....

GORANI, qui, dans son pays, avait le titre de comte, a préféré celui de citoyen Français : c'est dire assez qu'il est philosophe et républicain. Tous ses écrits sont empreints de ce double caractere, et c'est aussi avec cette double énergie qu'il adressa l'année derniere, à tous les princes qui menaçaient la France, des lettres dont je ne louerai pas la hardiesse, puisqu'il écrivait dans un pays libre, mais dont la sagesse sévere offrait des leçons qui ne doivent pas être inutiles. Ces leçons étaient fondées sur celles que notre révolution avait déja données, et d'une maniere ou d'une autre, elles ne peuvent pas être sans fruit. En effet, ou les plus prudens allégeront d'eux-mêmes le joug qu'ils font porter, et les nations seront soulagées ; ou les plus violens l'appesantiront, et il se rompra.

Les voyages ont étendu les connoissances philosophiques et politiques du citoyen Gorani : les Mémoires qui en sont le fruit ne sont en aucune maniere la répétition de ce qu'on a lu dans les nombreux voyageurs qui ont écrit sur l'Italie. Tous sont entrés dans les mêmes détails sur cette ancienne patrie des arts, qui, à la musique près, n'en conserve plus guères que les monumens et le souvenir. Les édifices, les statues, les tableaux, les ruines, les musées, les antiquités ont été le principal objet de leurs observations ; et ce sujet, tout riche qu'il était, est à-peu-près épuisé aujourd'hui, sinon pour le talent qui peut tout rajeunir et qui manque dans presque tous les voyages, au moins pour le fond des choses, désormais suffisamment connu. D'ailleurs les arts étaient alors ce qui occupait le plus les auteurs et les lecteurs ; Gorani, quoiqu'il n'y soit rien moins qu'étranger et qu'il porte sur cette matiere, quand il y touche un moment, le jugement sain qui caractérise en général ses productions, a tourné son attention sur des objets qui paraissent l'intéresser beaucoup davantage, et avec raison, et qui sont plus analogues à la

Digitized by Google

tournure de son esprit, comme plus adaptés à l'intérêt et à l'instruction des peuples. En un mot ce sont eux sur-tout qu'il a considérés, et pour me servir d'un terme familier à ceux qui voyagent en Italie, c'est le *Ciceroné* de la politique et de la philosophie.

Il a été à portée de voir de près les différentes cours d'Italie et de connaître ceux qui gouvernent, et son dessein dans ces Mémoires est sur-tout de peindre ces hommes, dont jusqu'ici a dépendu le sort des autres, et de les peindre sur-tout par leurs actions et leurs paroles. Il a recueilli soigneusement tout ce qu'il a pu voir en ce genre de plus curieux et de plus instructif ; aussi n'y a-t-il aucun livre où l'on trouve un plus grand nombre d'anecdotes piquantes. Cette partie de son ouvrage était sans doute la plus aisée, quoique ce ne soit pas la moins attrayante pour le plus grand nombre des lecteurs ; et ceux qui aiment à conter trouveront ici de quoi se faire un répertoire bien garni ; mais ceux qui veulent une nourriture plus substantielle, les penseurs, les politiques, les publicistes liront avec plaisir et avec fruit des morceaux très-bien travaillés, tels que ceux qui contiennent l'examen raisonné des gouvernemens de Rome, de Toscane, de Lucques : ce dernier me paraît même d'autant plus estimable, qu'on n'aurait pas cru qu'un si petit Etat pût fournir un article si intéressant.

Ce sont précisément ces morceaux si essentiels qu'il est impossible d'analyser dans les courtes notices qui nous sont permises ici ; et celui qui les rédige ne peut guères que s'attacher à faire l'office d'indicateur, à mettre sur la voie les lecteurs qui veulent s'instruire, à leur montrer les bonnes sources et à les écarter en tout genre des mauvaises routes et des mauvais guides. Gorani est du très-petit nombre des bons ; mais il faut le suivre dans son ouvrage, et heureusement le chemin est aussi agréable que le but où il tend est utile. D'après ce que je viens d'en dire, on doit s'attendre à trouver par-tout en lui un ami ardent et éclairé de la liberté et du bien public, et un adversaire infatigable de toute puissance injuste et arbitraire.

Après cette idée générale de ce livre très-estimable, quelques citations feront juger de la maniere de voir, de narrer et de décrire, et en même-tems de la nature des observations que l'auteur a faites. Voici, par exemple, ce qu'il nous raconte de l'éducation qu'a reçue le roi de Naples : elle est vraiment édifiante.

« Son gouverneur voulut le corriger d'une trop grande douceur et d'une bonté qui formait le fond de son caractere. » Saint-Nicandre (c'est le nom de ce gouverneur) savait qu'un » des plus grands plaisirs du prince des Asturies, aujourd'hui » roi d'Espagne, était d'écorcher des lapins : il inspira à son » élève le goût de les tuer. Le jeune roi allait attendre ces

Digitized by Google

» pauvres bêtes à un *passage* étroit par lequel on les obli-
» geait de *passer* ; et armé d'une massue proportionnée à ses
» forces, il les assommait avec de grands eclats de rire.
» Pour varier ce divertissement, il prenait des lapins, des
» chiens et des chats, et s'amusait à les faire berner, jus-
» qu'à ce qu'ils en crevassent. Enfin, pour rendre le plaisir plus
» vif, il desira voir berner des hommes, ce que son gou-
» verneur trouva très-raisonnable. Des paysans, des soldats,
» des ouvriers et jusqu'à des seigneurs de la cour servirent
» ainsi de jouet à cet enfant couronné ; mais un ordre de
» Charles III interrompit ce noble divertissement ; le roi
» n'eut plus que la permission de berner des animaux, à la
» réserve des chiens que le roi d'Espagne prit sous sa pro-
» tection catholique et royale. »

Comme la meilleure éducation ne saurait corriger un naturel décidement pervers, de même la plus vicieuse ne peut dénaturer celui qui est essentiellement bon. Gorani nous atteste que tel est le roi de Naples ; que dès qu'il a pu se connaître, il a rougi de la maniere indigne dont on avait élevé son enfance et de l'ignorance honteuse où on l'avait laissé ; qu'il ne cesse d'accuser son coupable gouverneur et sa propre incapacité ; qu'il aime ses sujets et en est aimé ; qu'il voudrait faire leur bonheur. Mais de quoi sert cette bonne volonté, pour détruire les vices nombreux et invétérés de l'administration du royaume de Naples ? Il faudrait des lumieres et du caractere, deux choses qui manquent absolument à Ferdinand : il est gouverné en tout par sa femme et par son ministre Acton : sa femme a bien voulu lui apprendre à lire : mais elle ne lui apprend pas à régner. Un roi à qui sa femme apprend à lire ! Gorani l'atteste comme un fait public ; et d'après cette complaisance, assez rare en effet, Ferdinand n'appelle jamais la reine que *sa maîtresse*, et elle l'est dans tous les sens. Mais du moins M. Guillaume qui prétend, comme de raison, qu'*il aurait gouverné un état tout comme un autre, à dix-huit ans, savait lire et écrire.*

« Aucun prince n'a porté si loin la passion de la chasse
» que Charles III, roi d'Espagne : elle le rendit souvent
» inhumain. Ayant destiné l'isle de Procida pour la chasse aux
» faisans, il rendit un edit qui ordonnait l'extinction totale
» de la race des chats. Posséder un de ces animaux était un
» crime capital qu'une peine afflictive et infamante devait
» expier. Un chat, (a dit le Pline français) est un animal
» nuisible fait pour en détruire de plus nuisibles encore. Un
» particulier sentit cette vérité sans pouvoir l'exprimer. Il
» garda son chat, fut trahi, arrêté, convaincu, con-
» damné à être fustigé par le bourreau, à être promené
» dans toute l'isle, portant à son cou la preuve de son crime,
» et enfin envoyé aux galeres. Qu'arriva-t-il ? l'adage du
» naturaliste français fut justifié par le fait. Les taupes, les

Digitized by Google

» rats, les souris multiplièrent si prodigieusement, que des » enfans au berceau devinrent leur pâture. Les habitans désespérés prirent les armes, et réunis en corps résolurent de » se retirer chez les puissances barbaresques plutôt que de » vivre sous un gouvernement *aussi inique*. Charles surpris » et effrayé comprit alors l'absurdité de son édit et le révoqua. »

Cela est heureux ; mais combien de fois par jour ne peut-on pas s'écrier avec Voltaire :

O sagesse des Dieux, je te crois très-profonde ;
Mais à quels plats tyrans as-tu livré le monde !

Le Pape Pie VI n'est pas donc de la douceur évangélique, si l'on en juge par plusieurs traits de la nature de celui-ci : « Son tailleur favori lui essayait un jour un vêtement. Le Pape » trouva qu'il y avait un pli imperceptible dans la culotte. » Ce petit inconvénient, qui pouvait cacher quelque chose » de la beauté de ses formes dont il est si vain, l'irrita » beaucoup ; il s'en plaignit avec force ; le tailleur voulut » s'excuser ; sa sainteté lui donna un soufflet, dont ce malheureux ressentit un chagrin qui faillit lui faire perdre la » raison. »

Ce tailleur n'était pas un bon croyant : une soufflet de la benoîte main du saint-pere ! cela valait les indulgences, et comme dit Mercure :

Les coups de bâton d'un Dieu
Font honneur à qui les endure.

Or d'un Dieu à un vice-Dieu, il n'y a que la main. J'aime pourtant mieux ce que dit un évêque à qui son tailleur avait fait une soutane un peu étroite de carrure : *Vous êtes là-dedans, monseigneur, comme dans un moule*, disait le tailleur. — *Oui*, dit le prélat, *mais quand je dirai la messe et qu'il faudra lever le bon Dieu, ce sera le Diable.*

En général l'auteur de ces Mémoires écrit en français avec une facilité et même une correction qui lui font honneur ; ce n'est guères qu'à certaines tournures ou constructions un peu gênées, que des yeux exercés peuvent s'appercevoir qu'il est étranger ; et c'est une raison pour lui indiquer quelques fautes et quelques méprises qu'il ne doit pas laisser dans un livre de ce mérite, et qui sera plus d'une fois réimprimé.

Il dit, en parlant d'un médecin de Naples, nommé Porzio : » C'était un homme infatigable, qui faisait par jour trois » cents visites en voiture. »

Je ne doute pas qu'on ne l'ait dit ainsi à l'auteur, et l'on reconnaît là l'exagération italienne, dont il aurait dû se défier. Avec un peu de réflexion, il aurait vû qu'en supposant que le docteur Napolitain courût la ville pendant quinze heures,

Digitized by Google

ce qui est beaucoup, il n'aurait employé que trois minutes pour chaque visite : l'impossibilité est frappante.

« *Cumanum*, maison de campagne de Cicéron : ce mot » signifie *académie*. »

Cumanum était ainsi nommé du voisinage de Cumes, ville célèbre alors, et dont les ruines sont précisément dans le canton dont parle ici l'auteur, près de Pouzoles (*Putcolanum*) et de Bayes. Quant au mot *académie*, il ne peut rien avoir de commun avec Cumanum : l'auteur ne peut pas ignorer que les sociétés philosophiques et littéraires ont pris le nom d'*académie*, des jardins d'Académe, situés dans un fauxbourg d'Athènes, et où s'assemblaient les disciples de Platon, qui en prirent le nom d'académiciens.

Ailleurs il cite Arnaud, Pascal, Nicole, comme les écrivains de Port-Royal qui ont été les plus grands adversaires des Jésuites, et il y joint Busembaüm. Je pardonne à un philosophe de ne pas connaître beaucoup Busembaüm. Je ne l'ai pas lu plus que lui, ni ne le lirai; mais il se méprend étrangement sur son compte. Bien loin d'être un ennemi de la société de Jésus, c'était un Jésuite théologien, devenu célèbre par les *comptes rendus* des parlemens, où l'on a extrait des morceaux de ses ouvrages, pleins d'une doctrine aussi perverse et aussi ridicule que ceux d'Escobar, de Bauny, de Sanchez et autres *ejusdem farinæ homines*.

« Il est assez ordinaire de trouver à Bologne des femmes » *très-savantes dans les sciences*, etc. »

C'est une battologie : on ne peut pas plus dire *savante dans les sciences* que *lettré dans les lettres* : ces mots sont identiques.

L'auteur emploie les termes d'*éloger*, *élogier*, pour dire louer; il se peut qu'il les ait vus dans quelques-uns de ces écrivains dont la langue n'est qu'un jargon; mais jamais ces mots n'ont été français. Il se sert aussi de cette expression, *être rétribués*, pour dire recevoir une rétribution. Il connaît assez les langues pour savoir que cette manière de parler, absolument inusitée, serait contraire à toutes les règles de l'analogie. *Rétribuer* peut être admis comme distribuer; mais il ne peut signifier qu'accorder en retour, d'après l'étimologie latine et les règles générales de la formation des mots qui passent d'une langue à une autre : en conséquence, ce sont les choses qui peuvent être *rétribuées*, et non pas les personnes.

L'auteur me paraît avoir été plus heureux dans deux autres mots qu'il a, je crois, hasardés le premier, *instiguer* et *approximer*. Nous avions déjà *instigateur* et *instigation* : pourquoi ne dira-t-on pas *instiguer* ? Il a un sens précis que n'ont pas les mots génériques *exciter*, *pousser à* : il signifie *exciter à la chose dont il s'agit*. « Cet homme commit cette action, *instigué* par tel ou tel. » Aucun autre mot ne rendrait cette idée avec plus de précision. Il faut donc l'admettre, puisqu'il a d'ailleurs toutes les conditions requises.

Digitized by Google

Approximer est utile aussi : nous avons approximation, et *approximer* équivaudrait à *évaluer par approximation* ; on y gagnerait deux mots de moins pour dire la même chose et tout aussi clairement : il n'y a pas à balancer. Exemple : « En approxi- » mant la population de Paris, on y trouvera, etc. »

« J'ai vu bien des originaux dans la *gente* ministérielle. » C'est *gent* qu'il faut dire, du latin *gens*. *Gent*, dans ce sens, est du style familier. *Gente* est le féminin du vieux mot *gent*, adjectif, dont nous avons fait gentil, et l'on dit encore dans quelques provinces, *une gente demoiselle*, un enfant bien *gent*. On pourrait même s'en servir dans un conte et dans la poésie badine.

» Charles-Quint s'en empara *comme un gage*, etc. » La syntaxe demandait *comme d'un gage*, parce que le substantif est régi par le mot *il s'empara*.

« *L'exhaussement* des droits sur les marchandises étrangeres. » *Exhausser*, *exhaussement* ne se dit qu'au propre de la hauteur physique des personnes et des choses : exhausser un bâtiment, l'exhaussement d'un mur de séparation, exhausser sa taille à l'aide du cothurne, etc. Mais en parlant de *droits*, d'*impôts*, le mot propre était l'*augmentation*, l'*accroissement*, etc.

« *Le cimetiere* ; il en faut venir à ce mot, malgré les égards » que l'on voudrait conserver pour les oreilles délicates de » certains lecteurs, etc. »

Je ne sais de quels lecteurs il peut être question ; mais je puis assurer à l'auteur que son scrupule n'est nullement fondé, s'il s'agit de diction ; car le mot *cimetiere* peut entrer même dans la poésie noble. Mais en voilà assez sur ces minuties grammaticales : si j'ai parlé de grammaire à l'auteur, c'est parce qu'il paraît soigner son style, et qu'il sait beaucoup plus et beaucoup mieux que la grammaire.

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RUE FEYDEAU.

La maniere nouvelle dont vient d'être traité le sujet de *Roméo* et *Juliette* à ce théâtre, a sur-tout le mérite d'une extrême simplicité. Point de cette complication d'événemens, de ces invraisemblances choquantes, de ces inconvenances théâtrales qui nuisent à l'intérêt. Peu de traits, à la vérité, mais un style pur, élégant, correct, qui laisse à l'action tout ce qu'elle a d'attachant, et qui donne aux caracteres toute l'énergie que leur position exige. Cette fable est trop connue pour la développer longuement. Il suffira de dire qu'elle est infiniment simplifiée, et qu'elle y gagne. L'intérêt très-vif du sujet en ressort davantage ; et devenu moins bisarre, il n'en est que plus attachant.

Quelques endroits de cet ouvrage ont manqué d'effet à la

Digitized by Google

première représentation ; mais la faute en est sur-tout dans l'exécution des acteurs souvent incertains sur leurs rôles, lorsqu'ils montent un grand ouvrage. Mais ces défauts disparaissent dès que l'ensemble est bien établi.

Quant à la musique, quoique plusieurs morceaux aient été fort applaudis, elle n'a pas obtenu tout le succès dont jouissent aujourd'hui les ouvrages écrits dans le genre bruyant. On y trouve une harmonie extrêmement travaillée, une distribution très-savante de tous les instrumens, plus de clarté même que leur emploi nombreux ne semblerait le permettre ; mais la mélodie a paru souvent pénible et tourmentée ; le compositeur s'est bien plus occupé des effets d'orchestre que d'expression des paroles et des belles formes du chant. Rappellons-lui, ainsi qu'aux jeunes compositeurs, que ces effets exagérés surprennent et en imposent quelque temps à la multitude, mais que c'est le chant seul qui fait vivre les compositions musicales. On a cependant demandé l'auteur : on a nommé Sicibeli pour la musique. Celui des paroles garde l'anonyme. Nous respecterons son secret, et nous ne désignerons pas même les charmantes petites pieces données au théâtre de la Nation, qui pourraient le faire reconnaître.

Les costumes sont très-riches, très-soignés et les décorations magnifiques, celle du troisieme acte sur-tout. Le tombeau de Juliette est d'un effet prodigieux.

Le décorateur est le célebre Bouloy, qui avait acquis à l'Opéra une réputation bien méritée. Les peintres sont les freres Gotti, Italiens ; ils ont été demandés et nommés.

L'exécution de l'orchestre est toujours parfaite ; et l'on n'a pas lieu d'en être étonné, quand on pense que l'on y trouve les artistes les plus précieux de toute la France, et peut-être du monde.

ANNONCES ET NOTICES.

Ce que je crois être la verité, ou *Réflexions impartiales*, applicables à la révolution, ou suggérées par elle. Par le citoyen J. A. Z. D. Brochure *in*-8°. ; prix, 1 liv. 5 sols. A Paris, chez Girod et Teissier, libraires, rue de la Harpe, n°. 162.

Œuvres de Salomon Gesner, tome III.

Ce troisieme volume, qui contient le poëme d'*Abel* et *Daphnis*, complette la belle édition *in-folio* et *in*-8°., dont les dessins sont du citoyen Lebarbier : les talens de cet artiste sont connus depuis long-tems, et les graveurs qu'il a employés étaient dignes de le seconder dans cette entreprise qui fait honneur aux lettres, et qui est un hommage rendu au mérite d'un étranger justement célebre.

On en trouvera des exemplaires chez l'auteur, le citoyen Lebarbier, au Louvre, escalier Passemant.

Digitized by Google

MERCURE

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 13 septembre 1793.

Les émigrés vont porter dans toutes les parties du monde le spectacle effrayant d'une misere qui les rend à charge aux autres comme à eux-mêmes, et n'obtiennent tout au plus qu'une pitié stérile de la part des castes privilégiées dont ils mendient l'humiliante bienfaisance, tandis qu'il ne tenait qu'à eux de vivre en paix sous la loi protectrice et l'égalité fraternelle dans cette patrie qu'ils ont quittée, pour aller lui chercher des ennemis qui les aidassent à assouvir leur rage parricide.

Beaucoup d'émigrés, disent des lettres de Constantinople du 25 juillet, sont arrivés ici de France ces jours derniers. Pour les faire vivre on les a mis presque tous à l'Arsenal, où les travaux sont considérablement augmentés. Quelques-uns de ces émigrés, afin de s'assurer la protection de M. Descorches, ont pris la cocarde tricolore. En faisant mention de M. Descorches, il ne sauroit être hors de propos d'observer qu'il a apporté ici des choses d'un très-grand prix, et qu'en outre il est muni de lettres-de-change pour la valeur de plusieurs millions de piastres. Il lui est venu dernierement des dépêches par la voie de Venise. Après les avoir reçues il a arrêté des logemens pour trente à quarante personnes, que l'on suppose être M. de Sémonville et sa suite. — Ce ministre, envoyé pour lui preparer les voies, ignore son enlevement. En effet, on ne pouvait gueres prevoir une violation de territoire. Il était réservé aux Autrichiens de donner des exemples de la mauvaise foi, comme ils en ont donné déja de la ferocité, les plus contraires aux usages constamment reçus dans la guerre. Au reste, M. Descorches ne tardera pas d'apprendre leur crime et le malheur de Sémonville, puisque M. de Herbert, internonce impérial auprès de la Porte, est chargé de lui notifier cette arrestation, et de promettre la communication des papiers trouvés sur lui, à l'effet de constater les projets dangereux dont il était chargé; car c'est ainsi que s'exprime la perfidie autrichienne, et l'on peut être sûr qu'elle ne négligera rien pour justifier son attentat.

Il paraît, d'après les mêmes lettres, que la Porte s'occupe sérieusement de l'augmentation de ses armées de terre et de mer, mais sur-tout des dernieres : elle a le projet de porter à 50 le nombre des vaisseaux de ligne qui doivent rendre sa marine plus respectable. Ces vaisseaux, elle ne les a pas

Digitized by Google

encore. Aussi a-t-il fallu céder aux réclamations des puissances alliées et belligérantes, dont le commerce était inquiété par deux vaisseaux de ligne français, en croisière entre l'isle de Ténédos et les Dardanelles. Ces bâtimens sont allés prendre station sur les côtes d'Égypte.

Voilà tout ce que nous avons appris ici de l'état des choses à Constantinople. On se doute de ce que pense le grand-seigneur relativement au dernier partage de la Pologne. Mais le divan ne s'explique pas à ce sujet; il laisse faire ce qu'il sera plus en état de réparer un jour qu'il ne l'est aujourd'hui de l'empêcher. Sans doute quand ce moment sera venu, le Danemarck et sur-tout la Suede l'aideront. Mais ces deux puissances, trop faibles pour agir seules, ne disent rien non plus sur l'invasion de la Pologne; et pour ce qui est de la guerre contre la France, elles se bornent à maintenir, comme nous l'avons déja dit, leur neutralité. C'est probablement pour la notifier d'une maniere plus solemnelle, que le chancelier de cour, M. d'Engstrom, est parti pour Londres le 25 août.

Au commencement de ce mois, la foudre est tombée sur l'arsenal d'Ulembourg en Finlande, et l'a fait sauter en l'air. Les bombes et les boulets, en retombant sur la ville, y ont fait un grand dégât.

Quant au Danemarck l'économie la plus stricte regne dans ses finances; la cour a mis en vente, le 31 août, le château de Friedenslunden, que depuis assez long-tems elle a cessé d'habiter. On compte en tirer un parti d'autant plus avantageux, que ce château est dans une position très-riante.

La chambre des finances a suspendu, jusqu'au printems de 1814, la commission qu'elle avait créée pour régler les corvées des paysans vis-à-vis de leurs seigneurs, avec lesquels ces premiers pour la plupart se sont arrangés à l'amiable.

De Francfort-sur-le-Mein, le 18 septembre.

Des lettres de Vienne, du 31, annoncent qu'on a vu passer sur le Danube une grande quantité de bateaux, conduits par des pontoniers, transportant en Hongrie le général Chancel et la garnison de Condé, dont la maigreur atteste la disette si courageusement soutenue par ces braves soldats.

Suivant les mêmes lettres, on attendait incessamment dans cette capitale le baron de Hardenberg, ministre de Hanovre, qui vient probablement annoncer que George III, comme électeur de ce pays, ne veut pas moins la guerre que comme roi de de la Grande-Bretagne. Il serait peut-être plus prudent de se concilier avec les Français pour une paix honorable; car d'après un compte exact, les transports d'artillerie qui

Digitized by Google

ont eu lieu pendant cette campagne, de Vienne dans les différens points de guerre, ont coûté 58 millions de florins (ce qui fait environ 140 millions de liv. en numéraire de France.) Et certes cette somme est quelque chose de considérable pour l'Autriche.

Le voyage de M. de Hardenberg a encore un autre motif; on veut resserrer les liens de l'union politique par ceux du sang. Il est question du mariage de l'archiduc Charles avec une princesse d'Angleterre. Cependant il semblerait que ce mariage ne dût pas se faire, à n'en juger que d'après le peu d'accord qui regne entre les puissances coalisées ; les Prussiens n'aiment pas les Anglais qui, à leur tour, méprisent complettement les Autrichiens, pour lesquels les Prussiens n'ont pas plus d'estime que d'amitié ; ce qui fait présumer que cette ligue monstrueuse de peuples si différens, si opposés même de caractere, ne peut pas tarder à se dissoudre. Mais comme il n'est pas nécessaire de s'aimer pour s'épouser, et que d'ailleur l'intérêt commun rapproche et paraît lier des hommes, qu'autrement leur maniere de voir et leurs habitudes tendraient à repousser l'un de l'autre, il n'est pourtant pas impossible que ce mariage ait lieu.

On avait d'abord beaucoup parlé d'un voyage du roi de Prusse à Vienne, où il devait aller passer une partie du carnaval et retourner dans ses Etats par la Silésie ; mais aujourd'hui ce voyage devient au moins aussi douteux que celui que le jeune empereur devait faire à l'armée, et dont il n'est plus du tout question. Les recrutemens qui doivent alimenter cette armée et qui s'étaient d'abord ralentis, se font sans discontinuation. C'est en Hongrie qu'ils paraissent avoir plus de suite et de succès ; François II a écrit de sa propre main au chancelier de ce royaume, pour témoigner sa satisfaction de la conduite des troupes Hongroises.

Le général de Ferraris, qui commandait les Autrichiens au siége de Valenciennes, est arrivé de la grande armée et a apporté un plan d'opérations, pour servir de suite à celles de cette campagne. Ce général a été nommé par l'empereur à la vice-présidence du conseil aulique de la guerre : il a prêté en cette qualité le serment d'usage, et déja il a présidé par *interim* la commission établie pour tout ce qui concerne la partie économique du bureau de la guerre. On sait enfin positivement quelle est la destination de l'armée de réserve cantonnée dans le Tyrol et sur les frontieres de la Baviere ; elle vient de recevoir l'ordre de se porter sur Treves ; elle est composée des régimens des cuirassiers d'Anspach et de l'archiduc François, de trois bataillons de grenadiers de Moravie et de trois autres de l'Autriche. Ces corps sont commandés par le lieutenant-feld-maréchal de Terzy.

Digitized by Google

Des lettres de Spire, des premiers jours du mois, parlent d'une foule d'escarmouches aux environs de Landau et de Lauterbourg : le camp des Autrichiens n'est qu'à cinq quarts de lieue de cette derniere ville ; elles ajoutent que les Prussiens se rapprochaient de plus en plus, de maniere à faire croire qu'une action d'éclat aurait bientôt lieu. — Cette action est sûrement une nouvelle attaque des lignes de Weissembourg par plusieurs points, et qui, de leur aveu même, n'a pas réussi aux armées combinées ; nous allons citer leurs relations : L'aile droite des alliés, qui s'étendait vers Frackenfeld et Bergzabern, comme la gauche vers Hagenbach, se proposait de forcer les lignes ennemies ; mais la grande supériorité que le nombre donnait aux Français, secondés par une artillerie formidable et des mieux servie, rendit inutiles les efforts des attaquans. La mitraille républicaine mit du désordre dans quelques bataillons, et l'arrivé de la nuit força les troupes à rentrer dans leur camp. Le régiment de Ginlay, les Hessois et le corps du prince de Condé ont le plus souffert ; mais leur perte n'a pourtant rien qui autorise à l'appeller grande. Celle des Français, quoique restée inconnue, attendu que de part et d'autre les troupes ont repris leur premiere position, pourrait avoir été plus considérable. L'aile gauche des alliés se trouvait à huit heures du soir presque sous les murs de Lauterbourg. Alors jouerent à-la-fois 20 à 30 canons ennemis, et il fallut se replier. Toutefois à 9 heures et demie on revint à la charge, et en dépit des bouches à feu qui vomissaient la mort, le bataillon Autrichien de Thurn s'établit à Berg, à un quart de lieue de Lauterbourg, et y passa la nuit. Cette relation est celle de la journée du 27 du mois précédent.

Cependant l'armée du duc de Brunswick menace de plus en plus Bitche. Elle est composée du régiment de Brunswick, de celui du prince Henri, de celui du prince Ferdinand, de deux bataillons de Borck, un bataillon de Schladen, deux bataillons des gardes, un bataillon de Rodig et un de Wolframsdorf ; et sa cavalerie consiste dans le régiment de Borstel, cuirassiers ; dans ceux de Lottum et de Tschirsky, dragons ; dans deux escadrons de hussards de Wolfrath, et en trois compagnies de chasseurs. Elle attend un renfort de plusieurs régimens et de beaucoup d'artillerie. Ce qu'elle a actuellement de cette derniere arme consiste en 10 batteries commandées par le lieutenant-colonel de Black.

Le général Wurmser a adressé des remerciemens particuliers aux Hessois, et leur a fait distribuer une livre de viande par chaque soldat, pour les récompenser de la maniere dont ils se sont battus. — Une pareille générosité, dont on fait étalage dans les papiers publics, prouve assez combien les troupes des despotes sont mal nourries. Ce serait cependant une chose essentielle pour les mettre en état de soutenir les

Digitized by Google

fatigues de la campagne. — Les émigrés, sous les ordres du ci-devant prince de Condé, ont partagé les éloges de Wurmser, mais non le pot au feu ; ils ont dû manger leur pain à la fumée. Voici la note de ce général, datée du 22 août.

« Je ne puis assez exprimer ma reconnaissance et ma vive sensibilité à l'armée pour le courage et la valeur avec lesquels elle a combattu hier et avant-hier. Je regarde comme le plus grand honneur d'avoir à commander une aussi brave troupe. Je dois des reconnaissances particulières à son altesse sérénissime monseigneur le prince de Condé, à messieurs les officiers généraux et de l'état-major, chefs de corps et officiers de tout grade. Je les prie de recevoir les témoignages de ma sensibilité, et mon admiration pour le zele et le courage avec lesquels ils m'ont aidé. J'ai tout lieu de compter qu'ils me les continueront : ils peuvent être assurés qu'il n'est aucun honneur que je ne partage avec eux.

» Monseigneur est supplié de donner encore aujourd'hui la relation, la plus détaillée possible, des journées d'hier et d'avant-hier, ainsi que des personnes qui s'y sont distinguées, afin d'en rendre compte à S. M. Imp. et royale. Il lui plaira de donner aussi l'état de ce que nous avons pris et perdu. »

Au moins le ci-devant prince paie-t-il de sa personne, mais le lâche, le perfide *Monsieur* et le jeune dissipateur, connu en France autrefois sous le nom de comte d'Artois, ont grand soin de se tenir à l'écart. L'aîné des freres continue de végéter, on ne sait trop où, ni comment, avec son titre ridicule de régent d'un royaume constitué en république, et qui y restera en dépit des puissances coalisées. Quant au lieutenant général de ce royaume chimérique, il a fait le 20 août un petit voyage à Dusseldorff pour aller voir le vieux Broglie et le ci-devant évêque d'Arras qui sont tous deux malades dans cette ville. Le lendemain il est retourné à Hamm. — On a aussi beaucoup parlé du général Dumourier. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il s'est retiré à Nuys, petite ville de l'autre côté du Rhin à l'opposite de Dusseldorff. Il doit s'y tenir sous une sorte de responsabilité au sujet de la conduite qu'il a promis d'avoir jusqu'à la fin des troubles qui agitent l'Europe, et détruisent une si grande partie du genre humain.

Les Autrichiens réparent maintenant à Mayence les ravages du siége. Les tranchées sont déja presqu'entierement applanies, et l'on travaille au fort d'Albanus. Les maladies y sont encore fréquentes. La garnison de Mayence est en ce moment de 8000 hommes. Le général Gymnich, qui commandait l'année derniere dans cette place, vient de publier un mémoire apologétique où il cherche à se justifier de l'avoir rendue ; il y avance qu'elle ne pouvait pas tenir 24 heures à moins d'avoir une garnison de 5000 hommes, et d'occuper les isles du Rhin, que l'on peut regarder comme les postes avancés de cette forteresse : il dit aussi que si Custine eût entendu son

Digitized by Google

métier, il n'aurait jamais offert une capitulation à des gens qu'il auroit été sûr de forcer un peu plus tard à se rendre. — Le 30 et le 31 les troupes Hessoises sont toutes sorties de Mayence à l'exception de ce qui forme le contingent du Cercle; elles ont défilé le long de nos murs en se rendant à leurs quartiers de Hanau, Bergen, etc., où elles seront habillées à neuf pour se rendre ensuite à l'armée du duc d'Yorck, comme soldées par la Grande-Bretagne.

Le prince Ferdinand de Prusse, quoique presqu'entierement rétabli de la blessure qu'il a reçue au siége de Mayence, ne retournera vraisemblablement pas à l'armée avant six semaines, parce que les médecins lui ont dit que son état exigeait encore beaucoup de ménagemens.

Provinces-Unies et Belgique.

Une lettre d'Emmeric dans le pays de Cleves, à la date du 11 septembre, présente le tableau suivant des forces, ou pour mieux dire de la faiblesse des Provinces-Unies.

« L'armée hollandaise a cruellement souffert depuis le commencement de la campagne; elle a été constamment battue, et a perdu plusieurs centaines d'officiers tant tués que faits prisonniers; parmi les premiers se trouvent le prince Waldeck, les généraux Nostitz et de Quadt, ainsi que le colonel Van Pabst. Leur cavalerie est fort délabrée, et pour ainsi dire hors d'état de servir. Voilà les suites de l'alliance si vantée avec l'Angleterre et la Prusse! cependant le parti dominant veut encore faire un nouvel effort qui ne fera, suivant moi, qu'accélérer sa perte totale: cinq bataillons d'infanterie et quatre escadrons de cavalerie, viennent de recevoir l'ordre de partir pour l'armée, de sorte que la Hollande sera entierement sans troupes. Six cents soldats Munstériens tiennent garnison à Nimegue, en qualité de troupes auxiliaires, d'après un traité particulier entre les états-généraux et l'évêque de Munster, oncle de l'empereur ou le *curé de Bonn*, comme l'appellait son frère Joseph II.

» La misere se fait fortement sentir ici, le peuple est généralement mécontent, et verrait avec plaisir les Français, qu'il a vainement attendus l'année derniere, lorsqu'ils étaient dans notre voisinage. Il n'est pas nécessaire de vous dire que nos gros bénéficiers et nos aristocrates ne pensent pas de même, cela s'entend de reste; ces messieurs se ressemblent dans tous les pays; de même que les Sans-culottes forment et doivent nécessairement former par-tout les mêmes vœux, comme l'a très-bien démontré notre bon ami Anacharsis Cloots. Les vivres sont d'une cherté excessive, vous en jugerez facilement quand vous saurez qu'un sac de pommes de terre, nourriture ordinaire des gens peu fortunés, coûte sept florins d'Hollande. La rareté et le prix de toutes les denrées de premiere nécessité doivent augmenter tous les jours, puisque les commissaires Prussiens achetent

Digitized by Google

achetent tout pour les magasins des armées coalisées; et que la récolte a été fort mince dans tout ce pays-ci. On peut donc s'attendre à un soulevement pendant l'hiver, car *ventre affamé n'a point d'oreilles.*

„ Il y a 1,600 prisonniers Français à Wezel; les officiers sont logés en ville, et sont généralement bien vus par les habitans; les soldats sont casernés dans la citadelle, mais on accorde de tems en tems à un certain nombre la permission d'aller se promener dans la ville.

„ Ces braves gens ont célébré entr'eux la journée du 10 août, tant il est vrai que l'homme libre se distingue de l'esclave dans toutes les circonstances. „

Les avantages remportés sur les Hollandais et les Anglais, se trouvent, non pas balancés, mais un peu diminués par la perte du Quesnoy; on lit quelques détails assez curieux sur cette dernière affaire dans une lettre d'Aix-la-Chapelle, datée du 12 septembre; mais que la source d'où ils viennent dispense de croire sans restriction.

„ Dès que le général d'artillerie prince de Hohenlohe se fut établi à Villeraux, à Jolimez, à Louvignies, à Preux, à Loquignol, à Grande-Carie, à Hecq et à Barlaimont, toute communication fut coupée au Quesnoy, et la tranchée s'ouvrit le 19. On se proposa d'en rester à une seule parallele. Le 20, on jetta quelques bombes dans la place, pour remplir, disait on, une sorte de formalité tacticienne, ou pour exalter davantage les sentimens appréhensifs des habitans, plutôt que pour un autre objet. Le 23, de grand matin, la garnison fit une sortie avec 700 hommes d'infanterie et 50 chevaux, qui attaquerent vigoureusement les postes de Villeraux, de petit Franoy et de Behemaison. Les Autrichiens les repousserent en leur tuant 18 hommes, et en leur en blessant un nombre fort considérable. La perte des assiégeans fut de 4 morts et 20 blessés. Depuis cette époque, les assiégés ne purent faire de sortie, et la ville s'est rendue le 9 ou le 10. L'armée autrichienne occupe plusieurs camps le long de la Selle, la droite appuyée sur Denain, et la gauche à la forêt de Mormal. Landrecy est fort menacé. Quant à Maubeuge, qui l'est également, il se pourrait qu'on ne se pressât pas de l'entamer formellement, puisqu'il faut qu'au préalable on emporte un camp retranché qui la couvre. Il est pourtant vrai que le feld-maréchal prince de Cobourg a fait un mouvement vers cette place. La position du prince de Hohenlohe à Barlaimont s'oppose à tout secours qui voudrait s'y porter; d'un autre côté, le général comte de la Tour a son quartier-général à Bonne-Espérance, et l'on marque à Grandeug un camp pour 26,000 hommes, qui s'étendront jusqu'à Merles-le-Château, tandis que le général de Seckendorff, qui a succédé au général de Beaulieu, est à Charleroy.

„ Dans le Luxembourg, l'armée depuis la prise de Mayence

Digitized by Google

...t devenue considérable, et se renforce de jour en jour; son quartier général est toujours à Arlon, et ses avant-postes s'étendent de Virton, le long de la frontière, jusques vers Thionville. Marchera-t-elle sur Longwy ou sur le pays Messin, tandis que les Prussiens donneront de la jalousie à toute la frontière de l'Est, et tomberont sur les points qui leur offriront le plus d'avantage? On ne peut pas encore prononcer sur cette question, malgré que l'on sache que de Namur il se fait de grands transports d'artillerie dans le Luxembourg, et que cela décele assez le projet de tenter une grande entreprise."

Les fonds publics, jadis recherchés à 114, sont tombés à 72 pour cent: et il a fallu ajouter l'appas d'une loterie à l'emprunt de 12 millions de florins pour en préparer le succès encore douteux.

ANGLETERRE. *De Londres, le 15 septembre.*

Il ne nous est arrivé aucune nouvelle de l'escadre du lord Howe depuis qu'elle est rentrée à Torbay pour faire aiguade, et qu'elle a été jointe par 6 vaisseaux de Plimouth, de sorte qu'on imagine qu'elle va dans la Manche. C'est pourtant le 24 du mois dernier qu'elle a mis à la voile. — La flotte de la Jamaique de 150 vaisseaux et les bâtimens de la grande pêche sont heureusement arrivés à la grande satisfaction du commerce. Cependant une réflexion importune altere un peu cette joie. On dit, que faire de ces marchandises? où leur trouver un débouché? Nous en serons aussi embarrassés que des articles de nos manufactures. Le Français, le grand consommateur ne nous prendra plus rien, et nous nous passerons plus difficilement de ses productions que lui des nôtres. Après ce triste monologue que fait en son particulier chaque négociant, il ne reste plus qu'à emmagasiner et pour long-tems. Nous avons déja peut-être trop de nos isles, et nous convoitons celles de nos voisins: on compte envoyer en Amérique, tant pour défendre les unes que pour attaquer les autres, 10 régimens, dont 7 Anglais et 3 Irlandais. C'est sans doute pour réparer l'échec qu'a reçu l'amiral Gardner à la Guadeloupe et à la Martinique; mais cette rage d'envahir ce qu'on n'a pas assez d'hommes pour garder pourrait bien achever de nous brouiller avec les Etats Unis d'Amérique qui ont déja à se plaindre de nous. D'ailleurs, les Américains connaissent trop bien leurs intérêts pour jamais souffrir que nous nous emparions des isles françaises dont ils exportent, par voie d'échange, du sucre, du rum et de l'indigo; ce qui condamnerait leur commerce à être purement passif. Cet envoi de troupes court grand risque d'arriver trop tard si la nouvelle de la cession des isles françaises aux Américains, apportée par le paquebot de New-York le 19 août, se trouve vraie, et elle doit l'être; car encore un coup, l'Archipel suivra tôt

Digitized by Google

ou tard le sort du continent. C'est justice, c'est avantage pour les deux mondes; c'est en outre le seul moyen d'eteindre d'abord la traite, et ensuite l'esclavage des Negres, dont l'humanité a depuis si long-tems a gémir. Nous n'avons d'ailleurs pas trop de nos forces en Europe depuis que nous avons échoué devant Dunkerque. La guerre honteuse de la Vendée, entretenue par notre cabinet, scandaleusement perfide, exige des hommes et de l'argent. Et nous en fournissons, puisqu'une frégate, partie de Jersey, a dû transporter 10 mille fusils et 5 à 600 hommes destinés pour la Bretagne. Au reste, nous ne tirerons pas grand parti de l'escadre portugaise réunie dans nos ports; chaque bâtiment est un hôpital où la fievre putride exerce les plus grands ravages. Nous avons d'ailleurs besoin de surveiller l'Islande. Ce pays est encore en fermentation: les catholiques romains, qui font la plus grande partie des habitans, paraissent vouloir profiter, autant qu'il sera possible, des circonstances, c'est-à-dire rentrer dans la totalité des droits civils et politiques. On leur a cédé quelque chose, parce qu'on craignait qu'ils ne remuassent; on croit avoir fait beaucoup pour eux; ils ne trouvent pas que ce soit assez. En effet, peut-être en fait de liberté faut-il tout ou rien; et ils emporteront le reste de vive force.

Nos préparatifs de guerre continuent. Cependant les levées de matelots ne se font pas avec beaucoup de promptitude; ce qui a déterminé le roi à prolonger jusqu'au 31 octobre les primes accordées à ceux qui prendraient volontairement du service. — Il paraît, par de nouveaux préparatifs, qu'on n'a pas entièrement renoncé au siège de Dunkerque; les coups de vent de l'equinoxe ne permettront guères d'attaquer cette place par mer. D'ailleurs, la batterie flotante qui était destinée à la foudroyer, se trouve hors d'état de servir, tant parce qu'elle tire trop d'eau, que parce qu'elle ne paraît pas pouvoir resister à l'effort des mortiers; elle sera remplacée par des chaloupes canonnieres.

Le lord Lauderdale a présenté, le 12, à Georges III une pétition signée par 40,000 citoyens de Glasgow et autres villes d'Ecosse qui demandent la fin d'une guerre ruineuse pour le commerce; le gouvernement qui n'a plus de fonds pour la continuer sera vraisemblablement obligé de convoquer le parlement pour les premiers jours de novembre; c'est du moins ici le bruit général; il est aisé de voir à combien de reproches les ministres, et sur-tout Pitt, vont être exposés de la part de l'opposition.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE BILLAUD-VARENNES.

Séance du mardi, 17 septembre.

Décret concernant les gens suspects.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur le mode d'exécution de son décret du 12 de ce mois, décrete ce qui suit :

Art. Ier. Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation.

II. Sont réputés gens suspects : 1°. ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés fédéralistes, partisans de la tyrannie, et ennemis de la liberté ; 2°. ceux qui ne pourront pas justifier, de la maniere prescrite par la loi du 21 mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3°. ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; 4°. Les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale, ou par ses commissaires, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu de la loi du 14 août dernier ; 5°. ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, peres, meres, fils ou filles, freres ou sœurs, et agens d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ; 6°. ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er. juillet 1789, à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par cette loi, ou précédemment.

III. Les comités de surveillance, établis d'après la loi du 21 mars dernier, ou ceux qui leur ont été substitués, soit par les arrêtés des représentans du peuple envoyés près les armées et les départemens, soit en vertu de décrets particuliers de la Convention nationale, sont chargés de dresser, chacun dans son arrondissement, la liste des gens suspects ; de décerner contre eux les mandats d'arrêt, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Les commandans de la force publique, à qui seront remis ces mandats, seront tenus de les mettre à exécution sur-le-champ, sous peine de destitution.

Digitized by Google

IV. Les membres du comité ne pourront ordonner l'arrestation d'aucun individu, sans être au nombre de sept, et qu'à la majorité absolue des voix.

V. Les individus arrêtés comme suspects seront d'abord conduits dans les maisons d'arrêt du lieu de leur détention : à défaut de maison d'arrêt, ils seront gardés à vue dans leurs demeures respectives.

VI. Dans la huitaine suivante, ils seront transférés dans les bâtimens nationaux que les administrations de département seront tenues, aussi-tôt après la réception du présent décret, de désigner et faire préparer à cet effet.

VII. Les détenus pourront faire transporter dans ces bâtimens, les meubles qui leur seront d'une absolue nécessité ; ils y resteront gardés jusqu'à la paix.

VIII. Les frais de garde seront à la charge des détenus, et seront répartis entr'eux également. Cette garde sera confiée de préférence aux peres de famille, et aux parens des citoyens qui marcheront aux frontieres. Le salaire en est fixé par chaque homme de garde, à la valeur d'une journée et demie de garde.

IX. Les comités de surveillance enverront sans délai au comité de sûreté générale de la Convention nationale, l'état des personnes qu'ils auront fait arrêter, avec les motifs de leur arrestation, et les papiers qu'ils auront saisis sur elles.

X. Les tribunaux civils et criminels pourront, s'il y a lieu, faire retenir en état d'arrestation comme gens suspects, et envoyer dans les maisons de détention, ci-dessus énoncées, les prévenus de délits, à l'égard desquels il serait déclaré n'y avoir pas lieu à accusation portée contre eux.

Après l'adoption de ce décret, le comité de législation en proposait un autre, tendant à forcer les suppléans qui doivent remplacer les députés démissionnaires, à se rendre à leur poste.

Celui qui ne se rend point à son poste, quand il y est appellé, a dit Thuriot, celui sur-tout qui refuse de remplir les fonctions honorables de représentant du peuple, n'est sans doute pas un bon citoyen, et il faut l'écarter de notre sein, loin de le forcer à s'y rendre ; mais il peut exister des causes locales de son absence, et ce n'est pas à nous, mais à nos commissaires envoyés dans les départemens que la Convention doit confier l'examen des motifs. Je demande donc qu'elle se borne, pour toute mesure, à ordonner à son comité des décrets d'appeller jusqu'à épuisement et successivement tous les suppléans de celui de nos collegues qui, pour quelque cause que ce soit, laisserait son poste vacant ; qu'il en soit usé de la même maniere pour ceux des suppléans déjà appellés, comme pour ceux qui le seraient à l'avenir. Après quelques débats, la Convention a passé à l'ordre du jour sur le projet du comité.

Je viens, a dit Merlin (de Douai), proposer à la Convention une mesure à prendre contre les administrateurs de Valenciennes, ces aristocrates qui n'ont pas peu contribué à la

Digitized by Google

reddition de la ville, et q... dans ce moment, se réfugient dans l'intérieur de la République. Je demande que vous enjoigniez au ministre de l'intérieur de les faire mettre en état d'arrestation. Je vais vous proposer une autre mesure, dont les motifs sont puisés dans une lettre que notre collègue Cochon m'a adressée : il m'annonçait que le général Blanchard ayant envoyé à Valenciennes quatre parlementaires pour en retirer les prisonniers malades, ils y furent bien étonnés de voir venir à eux le commissaire ordonnateur Lacuée, qui venait stipuler au nom de l'empereur. Ils lui demandèrent si son fils servait dans les armées de la République, qu'il avait été aide-de-camp de Custines et qu'il occupait encore cet emploi. Morlaix répondit que jamais il n'avait eu de fils au service de la République, que ses enfans n'avaient jamais combattu contre sa majesté l'empereur..... Les commissaires ont eu beaucoup d'autres personnes qui ont été assez lâches pour prendre la cocarde noire. » Je vous propose donc, a continué Merlin, d'étendre à ces hommes qui n'ont pas évacué avec nos troupes les villes que possede l'ennemi, le décret par lequel vous avez déclarés traîtres et infâmes ceux qui ont accepté des emplois sur notre territoire envahi. » Adopté.

Le département de Seine et Oise est admis à la barre. L'orateur commence par rappeller les services et le patriotisme de ce département, le nombre de bataillons qu'il a envoyés à l'ennemi, sa conduite ferme et civique à l'époque du 2 juin. Il ajoute : « La seule commune de Mantes s'étant opposée à l'établissement d'un impôt destiné à faire payer par les riches les secours dus aux femmes et aux enfans des citoyens employés aux frontieres, la municipalité de cette ville avait été mandée à la barre du département ; mais elle y fut appuyée, dans son opposition, par le citoyen Roux, commissaire de la Convention, le même qui vient nous dénoncer pour avoir arrêté les subsistances destinées à l'approvisionnement de Paris ; fait sur lequel la commune de Paris elle-même nous a rendu justice dans un écrit affiché aujourd'hui dans toutes les rues de cette ville. »

» Citoyens, trois d'entre nous ont été destitués sans avoir pu être entendus ; sans attendre l'expédition de votre décret, ils viennent se mettre sous le glaive de la loi ; s'ils étaient coupables, nous vous supplierions de le faire peser sur leur tête ; ils sont innocens, nous venons vous prier de les rendre à leurs fonctions, à l'honneur, à l'estime de leurs concitoyens. Nous demandons le rapport du décret qui ordonne l'arrestation. »

De vifs débats s'élevent sur cette pétition : Saint-André s'étonne que les administrateurs de Versailles aient fait une affaire générale, une affaire de corporation, de l'accusation intentée contre trois de leurs membres. C'est ainsi, dit-il, que les administrations fédéralistes ont commencé : au reste,

Digitized by Google

le ton menaçant, les expressions hardies de la pétition doivent exciter l'indignation de l'Assemblée, et je demande qu'elle soit formellement improuvée. — Thuriot observe que le département de Seine et Oise ayant été inculpé tout entier par Roux, relativement à trois millions mis à sa disposition pour achat de subsistances, et qu'on l'accuse d'avoir divertis, il a dû venir tout entier se disculper. — La Convention ne doit jamais souffrir, dit Robespierre, que les lois et les principes soient outrageusement traités en sa présence. Le département vient vous parler en faveur de trois de ses membres, destitués pour des faits graves; jusques-là rien que de naturel: mais les pétitionnaires avaient-ils ce ton de respect qui convient à des citoyens devant les représentans du peuple? non sans doute; mais bien ce ton hardi et menaçant, prélude des attentats des fédéralistes. J'appuie la proposition de Saint-André, et comme lui je demande l'improbation de la pétition des administrateurs du département de Versailles.

L'improbation de la pétition et le renvoi des pétitionnaires sont décrétés.

Quelques citoyens se présentent à la barre au nom des sections de Paris. Varlet, leur orateur, réclame contre le décret du 9, portant que les sections ne se rassembleront plus que deux fois par semaine et que ces jours-là, les citoyens qui ne vivent que de leur travail recevront une indemnité de 2 liv. lorsqu'ils auront assisté à ces séances. Cette pétition est fortement improuvée de l'Assemblée, elle passe à l'ordre du jour et renvoie la pétition au comité de sûreté générale. Varlet, membre expulsé des Jacobins, est dénoncé comme suspect; un membre demande son arrestation; l'Assemblée s'y refuse par respect pour le droit de pétition.

Barrere monte à la tribune. Il annonce que les accapareurs et les aristocrates essayent d'agiter le département de la Manche et propose d'adjoindre à Carpentier, qui s'y trouve, Garnier, (de Saintes) pour contenir ces malveillans. L'adjonction est décrétée. Après avoir fait rendre un décret qui proclame que l'armée du nord a bien mérité de la patrie, Lamerc fait lecture d'une lettre de Meaux. Elle annonce que les malveillans, en répandant que les Bataves allaient tout mettre à feu et à sang, ont donné l'alerte aux habitans de ce district; ils sont allés en armes aux lieux divers où l'on croyait les désastres commencés, mais tout était calme et tranquille, et les Bataves se rendaient paisiblement à Melun. Alors on a fait arrêter celui qui avait été de commune en commune faire sonner le tocsin.

Sur la proposition de Barrere la Convention décrète que toute personne qui répandra de fausses nouvelles, ou excitera la terreur dans les campagnes, tendante à soulever les citoyens, ou à causer des mouvemens et des troubles, sera

Digitised by Google

traduit au tribunal extraordinaire et puni comme contre-révolutionnaire.

Collot d'Herbois assure que des prêtres déportés touchent encore leur traitement. La Convention décrete le principe, que les déportés seront en tout et par-tout traités comme les émigrés.

Séance du mercredi, 18 septembre.

Au nom du comité de surveillance, Amar a fait un rapport sur les troubles survenus dans la commune de Serres, département des Hautes-Alpes. Cette commune, a-t-il dit, a dirigé tous ses efforts pour exciter une insurrection contre les patriotes; elle a cassé les arrêtés des commissaires de la Convention, et rétabli dans leurs fonctions des citoyens que les commissaires avaient suspendus. D'après les renseignemens qu'il s'est procurés, le comité propose, par l'organe d'Amar, d'ordonner l'envoi au comité de sûreté générale de tous les actes administratifs et judiciaires dirigés dans cette commune contre plusieurs citoyens; de décréter que ceux qui ont été arrêtés ou incarcérés en vertu de ces actes, seront mis provisoirement en liberté; de mander à la barre le procureur-syndic du département des Hautes-Alpes et le procureur-syndic du district de Serres, pour rendre compte de leur conduite et de celle des administrations dont ils sont membres. A l'égard de la fédération qui a eu lieu à Serres, de l'outrage fait à la liberté, en brûlant l'arbre qui en est le symbole, du trouble apporté au droit sacré qu'ont les citoyens patriotes de se réunir en société populaire, le comité propose de charger les commissaires de la Convention de recueillir tous les faits et renseignemens, pour être ensuite statué ce qu'il appartiendra. Ces propositions sont décrétées.

Au nom des comités de législation et des finances, un membre propose un projet de décret relatif à la fixation du traitement des évêques et des vicaires épiscopaux. Mailhe demande que le traitement des évêques dans toute la République soit fixé à 6000 liv. Cette proposition est vivement appuyée par Thibault, évêque du Cantal, qui, après avoir fait observer l'injustice de l'inégalité des traitemens accordés aux évêques par le corps constituant, a dit qu'il s'était déja établi une espece d'aristocratie de la part des évêques à 50,000 liv. sur les petits évêques de 10,000 liv.

Cambon demande la suppression de tous les vicaires épiscopaux qu'il regarde comme inutiles; car l'évêque peut également s'entourer des curés de la ville où il fait sa résidence, et des villages environnans. Il pense qu'il suffit de mille écus à un évêque. Il observe ensuite que dans cette question on se sert d'une dénomination qu'il regarde comme impolitique. On a appellé, dit-il, traitement l'indemnité accordée aux

Digitized by Google

évêques ; ce qui les pourrait faire regarder comme fonctionnaires publics : votre constitution vous le défend. J'observe à ce sujet, que dans notre travail sur la dette publique, chapitre des pensions viageres, nous avons classé ces indemnités sous le nom de pensions à charge de service, et c'est sans doute leur véritable définition.

Après quelques autres débats, la discussion est fermée, et le décret suivant est rendu.

Art. Ier. Les pensions qui étaient connues sous le nom de traitement accordé aux évêques au-dessus de six mille livres, sont réduites à cette somme à compter du 1er. octobre.

II. Celles qui sont accordées aux vicaires épiscopaux sont supprimées, à compter aussi du 1er. octobre prochain. Il sera payé aux vicaires-épiscopaux actuellement en place, une pension de 1200 liv. jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une place dont le produit s'éleve à la même somme. En cas de refus de la place, ladite pension de 1200 liv. sera supprimée.

III. Aucun ecclésiastique qui sera attaché à un service quelconque, ou qui y sera appellé, ne pourra toucher que la pension ou traitement affecté audit service.

IV. Tous ecclésiastiques qui, attachés à un service le quitteront, ou refuseront le service auquel ils seront appellés, seront déchus des pensions dont ils pourraient jouir.

V. Les pensions accordées aux ecclésiastiques qui sont soumis ou non à un service, ne seront plus payées d'avance, à compter du 1er. octobre.

Amar fait un rapport relatif à l'un des administrateurs de Seine et Oise, accusé de prévarications dans l'administration des subsistances. D'après les preuves acquises, et sur le témoignage des citoyens de Versailles, il paraît, dit-il, que Charbonnier, mis en état d'arrestation avec Lecouteulx et Cabarely, n'a jamais eu de mission relative aux subsistances, et qu'il est entierement étranger à cette affaire. Le comité propose en conséquence de le faire mettre en liberté et de le réintégrer dans ses fonctions. — Adopté.

Saint-André obtient la parole au nom du comité de salut public : il donne connaissance de plusieurs depêches de Lyon et de Toulon. (*Voyez la notice de cette séance au dernier numéro.*)

Une lettre de l'ordonnateur de la marine à Rochefort annonce que c'est avec la plus vive indignation qu'on a appris dans ce port, le crime et la lâcheté des Toulonnais, et que tous les marins et tous les habitans ont unanimement juré de rester fideles à la République, et de défendre jusqu'à la mort le poste qu'elle leur a confié.

Le ministre de la marine informe la Convention de la prise de deux vaisseaux espagnols, dont l'un, chargé de bled, est conduit dans la riviere de Rochefort.

Digitized by Google

Séance du jeudi, 19 septembre.

Cette séance s'est ouverte par la lecture d'une foule d'adresses dans lesquelles les communes et les sociétés populaires prient la Convention de ne quitter son poste qu'après avoir consolidé la constitution et assuré le salut de la patrie.

C'est toujours le même enthousiasme pour l'exécution du décret qui appelle la jeunesse Française à la défense de la République. Plusieurs sections viennent présenter les jeunes gens de leur arrondissement, qui déja sont organisés en compagnies et casernés. Ils défilent dans le sein de la Convention au bruit d'une musique guerrière et au milieu des plus vifs applaudissemens.

Une lettre des commissaires dans les départemens méridionaux contient la relation des traits suivans :

Un courageux Républicain, arrêté à Marseille languissait dans les cachots. La veille de l'arrivée de Cartaux, il fut traduit devant la commission populaire, où on le sollicita de se ranger du parti rebelle, c'est à ce prix qu'on lui promet la vie. « Non, dit-il, je ne sais pas me parjurer; Marat et Lepelletier braverent les assassins en votant la mort du tyran : ils moururent en hommes. Tout mon vœu est de les imiter. Frappez..... » Il fut condamné à payer de sa tête une réponse aussi hardie. Il devait être exécuté le lendemain. L'entrée victorieuse de Cartaux dans Marseille le rendit à la République.

Pendant la révolte de Marseille, huit Républicains furent condamnés à mort par le tribunal prétendu populaire. L'heure de l'exécution arrive. Ces patriotes sortent de leurs cachots en entonnant l'hymne,

Allons enfans de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé;

et chantent jusqu'au supplice. Le tour du huitieme étant venu, il acheve le couplet, et parle au peuple en ces termes : *Mon sort n'est-il pas digne d'envie ? Je meurs pour la liberté ! Vive à jamais la République Française !* Ensuite il détache la cocarde tricolore en disant : *Il faut que je la baise pour la derniere fois.* Il l'attache sur son sein, et montre par son exemple qu'il vaut mieux mourir que de violer son serment.

L'assemblée témoigne son admiration. Léonard Bourdon demande qu'on éleve un monument à ces héros du républicanisme, et que les représentans du peuple auprès des armées et dans les départemens soient chargés de recueillir tous les traits d'héroïsme que la guerre avec les tyrans et les persécuteurs des fédéralistes ont fait éclore, pour servir à la composition d'un livre élémentaire d'instruction publique. Ces propositions sont décrétées.

Digitized by Google

Un membre du comité de sûreté générale annonce qu'il a été trouvé chez Lavaupaliere, ci-devant noble, à Paris, 463 marcs d'argent ouvré, 38 marcs de Vermeil, 2308 liv. en or, 1944 liv. en écus et deux ducats. Il demande que ces objets soient versés dans le trésor public. Décreté.

Une lettre des représentans du peuple annonce que l'armée de Nantes s'est emparée des postes de Saint-Léger et de Montaigu.

Séance extraordinaire du jeudi soir.

Cette séance était destinée à la nomination d'un nouveau président. Cambon a réuni la majorité des suffrages et a été proclamé.

Des sociétés populaires du département de la Drôme, après avoir félicité la Convention sur son courage et ses travaux, la prient de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait sauvé la patrie. Elles sollicitent le jugement de la veuve Capet et des fédéralistes détenus. Leurs adresses sont renvoyées au comité de salut public.

Séance du vendredi, 20 septembre.

PRÉSIDENCE DE CAMBON.

L'administration de police de Paris fait passer à la Convention le dénombrement des détenus; il monte en total à 2122.

Thuriot donne sa démission de membre du comité de salut public. Sur sa proposition, la Convention décrète que le conseil exécutif établira aux Bouches-du-Rhône, de la Loire et de la Seine inférieure, des corps d'observation destinés à veiller à ce qu'il ne sorte de nos ports aucun vaisseau chargé de grains.

Bernard (de Saintes), commissaire député par la Convention, écrit de Besançon, qu'enfin Lons-le-Saulnier est purgé des malveillans qu'il renfermait encore; puis il soumet à la Convention la question suivante: « Les citoyens promus par les représentans du peuple à des fonctions publiques, peuvent-ils les refuser? et s'ils les refusent, ne doivent-ils pas être mis au rang des hommes suspects? — Renvoyé au comité de salut public.

Le procureur-général-syndic du département de l'Hérault soumet à l'approbation de la Convention un arrêté de ce département, portant, 1°. que les peres et meres des citoyens requis de ce département qui sont absens, seront tenus, sous peine d'arrestation, de déclarer le lieu de leur retraite; 2°. que la même peine sera portée contre ceux qui recéleront des citoyens en requisition; 3°. que la gendarmerie nationale arrêtera tous ceux qui lui paraîtront compris dans la requisition;

Digitized by Google

4°. que tout citoyen en requisition ne pourra reparaître sur le territoire du département, à moins qu'il ne soit muni d'un congé bien en regle; 5°. que les municipalités seront tenues de faire, dans l'étendue de leur ressort, un recensement exact des citoyens en requisition.

Cambon demande l'approbation et la conversion en loi générale de cet arrêté, mais il insiste sur-tout sur l'approbation, et il observe à cet égard que le département de l'Hérault a outre-passé la loi, en faisant lever les deux premieres requisitions, parce que Perpignan est cerné. Cet arrêté, ajoute Cambon, a eu un très-bon effet, et déja 35 mille hommes sont en marche pour aller secourir Perpignan. La Convention approuve cet arrêté, et le renvoie au comité de salut public.

Perpignan est cerné : Lahousse, commandant de cette place, écrit à la Convention, que jamais ni lui, ni les braves Républicains qu'il commande ne se rendront. Si la ville était emportée de vive force, ils se feraient jour, avec leurs freres d'armes, à travers les colonnes ennemies, ou mourraient glorieusement.

Carpentier, commissaire député dans le département de la Manche, écrit à la Convention pour la rassurer sur le port de Cherbourg.

Une lettre des représentans du peuple, datée de Montaigu le 15, annonce plusieurs avantages remportés sur les brigands de la Vendée. Les patriotes devaient attaquer Machecoul; les rebelles ne les attendirent pas, et leur laisserent cette ville où l'on retrouva vingt-deux de nos blessés du mois de juin. Attaqués dans un autre poste, les rebelles perdirent deux pieces de quatre, plusieurs caissons et des chevaux; ils tirerent quelques coups de canon sur l'avant-garde de Mayence, et ne l'atteignirent pas : ils s'enfuyaient à Montaigu quand la colonne commandée par Beysser les rencontra, et leur livra bataille; ils furent mis en déroute, et laisserent 1500 morts sur la place. Nos troupes les poursuivirent, s'avancerent à Montaigu, et s'emparerent de cette ville. Ils y délivrerent les patriotes persécutés, du nombre desquels sont la femme et les enfans de Goupilleau. Les représentans ont fait incendier les châteaux, et ramasser les bestiaux et les grains. Ils annoncent que les rebelles sont cernés de toutes parts, qu'ils ne peuvent plus recevoir de secours des puissances étrangeres, et que bientôt cette guerre sera terminée.

Au nom du comité de salut public, Saint-André prend la parole : La trahison de Toulon, dit-il, a livré à vos ennemis une des plus belles escadres de la République. Mais la nation française, grande par elle-même, saura faire tourner ces désordres au profit de la liberté. Nos ennemis sont loin de connaître nos ressources. Les ports de l'Océan nous restent, et nous pouvons encore intimider les Anglais. Tel est le carac-

Digitized by Google

père de la nation française de se porter avec facilité à tout ce qui est grand, et de n'être rebutée par aucun obstacle. A votre voix, les établissemens de tous genres, employés pour le service de la marine, vont reprendre toute leur vigueur; et si l'orgueil insensé des rois vous force à une nouvelle campagne, vous paraîtrez sur les mers dans une attitude fière et redoutable qui fera trembler les ennemis de la République. Votre comité, déterminé par ces puissantes considérations, a donné sur-le-champ les ordres les plus pressans pour accélérer tous les travaux relatifs à la marine; mais dans ces circonstances extraordinaires, la volonté nationale doit se faire entendre, l'intérêt particulier doit céder à l'intérêt général... Saint-André présente et l'Assemblée adopte un projet de décret dont voici les bases: Tous les objets nécessaires à la construction, à l'armement et équipement des vaisseaux et frégates sont en réquisition et à la disposition du ministre de la marine. Tous négocians, marchands, ou propriétaires de ces objets, seront tenus de faire, aussi-tôt apres la publication du présent décret, leur déclaration aux représentans du peuple qui seront sur les lieux, et qui traiteront avec eux de gré à gré de leurs marchandises, qui seront transportées dans le port le plus voisin. — En cas de refus des susdits de faire des déclarations, ils seront déclarés accapareurs, et leurs marchandises confisquées au profit de la République. — Cent millions sont mis à la disposition du ministre de la marine pour les dépenses nécessaires.

Saint-André fait observer ensuite, combien il est dangereux de laisser en place les fonctionnaires publics, contre lesquels de fortes suspicions s'élevent; il annonce que la municipalité du Havre est dans ce cas; il propose de la destituer et d'ordonner la rénovation des officiers de la garde nationale de cette ville. — Décrété.

Pour empêcher les mauvais citoyens d'obtenir des certificats de civisme de municipalités corrompues, Saint-André fait rendre le décret suivant: « Les certificas de civisme accordés par les municipalités et visés par les départemens et districts, et ceux qui le seront à l'avenir, seront revisés par les comités de surveillance et de salut public, établis dans les différentes villes de la République, et à défaut, par un comité établi *ad hoc*, composé de six membres pris dans les sociétés populaires, à peine de nullité. »

Romme a présenté le travail du comité d'instruction publique sur les changemens à faire au calendrier; c'est un travail très-étendu dont l'Assemblée a ordonné l'impression.

Barrere obtient la parole: voici le précis de son rapport.

On croyoit Perpignan cerné; il en est autrement. L'approche des nombreuses phalanges républicaines qui volent au secours de cette ville, fait reculer les Espagnols.

Dans le département du Pas-de-Calais, les jeunes gens

Digitized by Google

n'ayant pas le tems de se former en bataillons, marchent par centuries.

Depuis quelques jours il se fait à Paris des enrôlemens particuliers pour les hussards et la cavalerie, et ce sont presque tous muscadins qui prennent parti.

Le comité fait décréter, 1°. qu'il est défendu d'enrôler des jeunes gens de la première requisition, soit pour la cavalerie, soit pour l'infanterie, ou pour emploi dans les administrations des armées. 2°. Tout enrôlement pareil fait depuis le 23 août est nul. 3°. Ce décret est étendu à toute la République.

Barrère donne lecture de détails très-longs sur les derniers succès dans la Vendée, sur les derniers avantages de l'armée du Rhin et de la Moselle. Par-tout nos soldats ont été des héros.

A Marseille, la déclaration des droits et la constitution ont été acceptées.

Séance du samedi 21 septembre.

L'administration de police est admise à la barre, et dénonce à la Convention nationale les violences exercées par des femmes contre les citoyennes patriotes qui portent la cocarde tricolore; l'administration demande une loi répressive contre un pareil attentat. La Convention passe à l'ordre du jour motivé sur une loi existante, portant que celui-là sera traité comme contre-révolutionnaire, qui insultera aux couleurs nationales. Un membre propose de décréter que toutes les femmes porteront la cocarde nationale. Cette proposition est adoptée. La Convention décrète en outre que les citoyennes surprises sans cocardes, subiront pour la première fois, 8 jours de détention; pour la seconde fois, elles seront regardées comme suspectes et subiront la peine de détention jusqu'à la paix. Toute citoyenne convaincue d'avoir arraché la cocarde tricolore sera punie de six années de détention.

Un membre demande que la convention fixe le *maximum* du prix du labour. Il ajoute que cette mesure est indispensable, car les petits laboureurs ne pouvant atteindre au prix exorbitant qu'exigent les laboureurs riches, seroient forcés de laisser leurs terres en friche. — Cette proposition est renvoyée au comité d'agriculture pour en faire le rapport.

Génissieux dénonce les chargés d'affaires, à Paris, qui ayant reçu par commission des paiemens en petits assignats au-dessous de 100 liv. les ont échangés pour des assignats à face royale au-dessus de 100 liv., qu'ils veulent faire recevoir à leurs commettans, sous le prétexte qu'ils les ont reçues avant la publication de la loi. Sur la proposition de Cambon, l'Assemblée décrète que ceux qui ont confié de l'argent aux gens d'affaires ne seront pas tenus de recevoir en remboursement des assignats démonétisés.

Digitized by Google

Le même membre annonce qu'il proposera incessamment les moyens de faire rentrer à la trésorerie une grande quantité de numéraire et même d'assignats ; enfin, les moyens de licencier cette armée contre-révolutionnaire connue sous le nom de *Grippe-sous*.

Une adresse des habitans de Brest à la Convention nationale, exprime l'indignation que leur a fait éprouver la trahison des Toulonnais. Hommes, femmes, enfans, marins, tous ont juré de périr plutôt que de voir flotter dans leur port le pavillon ennemi. — Mention honorable.

Barrere obtient la parole, au nom du comité de salut public, prouve dans un rapport très-intéressant l'utilité d'un acte de navigation. En voici l'extrait : « C'est le 21 septembre 1792 que la Convention a prononcé la liberté de la France ; ou plutôt la liberté de l'Europe. C'est à pareil jour, le 21 septembre 1793 que la Convention doit proclamer la liberté du commerce, ou plutôt la liberté des mers. L'acte de navigation anglaise fut fait au milieu d'une révolution monarchique ; il a l'empreinte du despote qui le créa ; l'acte de navigation française sera décrété au milieu d'une révolution démocratique ; il aura le caractere de la liberté, de l'égalité qui l'a produit.

Depuis un siecle et demi un acte de navigation qui porte l'empreinte de l'ame de l'usurpateur Cromwell, établit et assure la suprématie maritime et la prospérité commerciale de l'Angleterre.

Depuis un siecle et demi, le fameux acte de navigation britannique, fondé sur l'oubli des droits et des intérêts des nations, offre une suite de lois injurieuses et attentatoires aux propriétés de tous les peuples.

Les publicistes de l'Europe l'avaient proclamée cette vérité ; les publicistes de France ne la soupçonnaient pas. L'Assemblée constituante, plus occupée de détruire que de créer, ne pensa ni à la République Française, ni à la liberté des mers. Une ridicule anglomanie, un ruineux et avilissant traité de commerce nous subjuguaient. La diplomatie du cabinet de Londres, à notre égard, étant toute entiere dans les ateliers des manufactures et dans les comptoirs des marchands, des commis des douanes, des ouvriers de métallurgie, des manipulateurs de denrées coloniales, des voituriers des étoffes de l'Inde, voilà nos maîtres réels.

Le cabotage, cette école active de nos marins, cette deuxieme base de notre navigation, cette source de richesse Hollandaise, loin d'être interdit à l'étranger comme en Angleterre, était presqu'entierement fait par l'étranger.

La navigation des colonies est infinie par les détails immenses et par l'étendue qu'elle donne à notre commerce. Cette navigation qui intéresse l'agriculteur comme l'artisan, le manufacturier comme l'homme de mer, le riche comme le

Digitized by Google

pauvre, la navigation des Colonies qui vivifie nos ports de mer, et qui donne du mouvement à tous les ouvrages d'industrie, est partagée par l'étranger.

La marine nationale, qui naît de la construction et de la pêche, s'est vue détruire par le décret qui a regardé comme marchandise les navires étrangers, et qui a permis d'en acheter; elle s'est vue détruire par la pêche, découragée parmi nous, affaiblie par le défaut de prime, de secours et de moyens qui peuvent tripler nos armemens pour la pêche, et en faire une sorte d'agriculture secondaire, que plus de 300 navires peuvent féconder chaque année, et remplacer les 3 millions de poissons salés que la fraude ou la navigation étrangere introduisent annuellement en France.

Enfin, l'étranger, l'Anglais sur-tout, s'est emparé de notre navigation par des manipulations de capitaux, connus sous le nom *de francisations simulées*; opération qui consiste à couvrir du pavillon français, et à enrichir des primes françaises des capitaux et des fortunes anglaises, parce que nous avons négligé d'établir nous-mêmes la loi anglaise, qui ne reconnaît et n'admet aux avantages de la navigation que les vaisseaux de construction et de propriété nationale.

Déja le 29 mai dernier, dans son rapport, le comité de salut public vous présenta la nécessité de publier un acte de navigation française, comme un moyen de régénérer votre navigation, de raviver votre commerce, favoriser la construction, d'augmenter la pêche, de centupler notre cabotage et de supprimer le cabotage intermédiaire, et de détruire l'entremise de toute navigation indirecte dans les transports maritimes de nos échanges avec les peuples étrangers. Frappons enfin les francisations simulées. Nous avons mis un embargo sur les vaisseaux anglais trouvés dans nos ports au moment de la guerre. Voici un nouvel embargo plus juste et plus utile à la prospérité française; il est le complément de l'acte de navigation; c'est de saisir et de confisquer au profit de la République tous les vaisseaux qui appartiennent aux anglais sous pavillon Français, c'est-à-dire ceux qui sont achetés et et construits avec des capitaux anglais, et couverts pour nous frauder nos primes et nos droits, du nom d'un negociant ou d'un armateur français.

Le comité de commerce et de marine vous en a présenté un projet le 3 juillet dernier, il fut à peine discuté. On craignit que l'acte de navigation ne nuisît aux relations commerciales avec les puissances neutres, comme si les termes de guerre et de neutralité, n'étaient pas une exception inévitable; comme si la Suéde n'avait pas dans ses réglemens de douanes une sorte d'acte de navigation, par son tarif des droits sur les marchandises importées en Suéde, par bâtimens étrangers; comme si l'acte de navigation française n'était pas une nouvelle armée commerciale opposée à l'armée commerciale

Digitized by Google

ciale de l'Angleterre ; comme si enfin, tous les autres gouvernemens, tous les peuples n'étaient pas fortement intéressés à l'abattement de l'acte de navigation anglaise, ou à la reprise des droits naturels de commerce et de navigation avec tous les peuples de l'Europe.

Proclamons donc aujourd'hui une loi conservatrice des droits égaux qu'ont sur les mers les nations avec lesquelles nous sommes en paix. Américains, Suédois, Danois, Génois, Vénitiens, vous tous qui avez eu la sage et utile fermeté de ne pas céder aux insinuations perfides et aux insolentes menaces des Anglais et de nos autres ennemis, vous qui n'avez pas voulu interrompre vos relations commerciales avec un peuple libre, recevez cet acte de reconnaissance française, nos ennemis de la Grande-Bretagne et des marais de la Hollande ne seront plus les facteurs de notre commerce avec vous. Voici le décret tant desiré de l'exclusion des navigateurs intermédiaires. Cet acte solemnel de navigation va être publié dans tous les ports de France, et envoyé aux puissances amies ou neutres, et cet acte de l'indépendance commerciale des Républicains Français ne sera révoqué qu'après avoir abattu le drapeau tricolor, flottant au-dessus de cette enceinte, sur la sommité du palais national.

Avant de vous présenter le tableau rapide des avantages immenses de l'acte de navigation et de son influence sur la prospérité nationale, j'aurais pu vous montrer le coup terrible qu'il doit porter à l'empire maritime usurpé par l'Angleterre. Le coup plus terrible encore qu'il doit frapper sur son industrie, sur son commerce, sur sa navigation, sur ses fabriques, sur ses manufactures, en même-tems qu'il éveille les autres peuples, qu'il appelle les autres gouvernemens à se resaisir des avantages du commerce et à reprendre sur l'élément des tempêtes les droits imprescriptibles que le génie, la boussole et leur situation topographique leur assignent.

Législateurs, ce n'est pas ici une représaille, ce n'est pas ici une mesure hostile, ce n'est pas un exercice du droit de guerre, c'est une déclaration du droit des Nations, c'est la restitution d'un domaine donné par la nature, usurpé par des insulaires ambitieux.

Acte de navigation.

Art. Ier. Les traités de navigation et de commerce, existans entre la France et les puissances avec lesquelles elle est en paix, seront exécutés selon leur forme et teneur, sans qu'il y soit apporté aucun changement par le présent décret.

II. Après le premier janvier 1794, aucun bâtiment ne sera réputé français, n'aura droit aux privileges des bâtimens français, s'il n'a pas été construit en France ou dans les Colonies et autres possessions de France, ou déclaré de bonne prise faite sur l'ennemi, ou confisqué pour contra-

Digitized by Google

vention aux lois de la République, s'il n'appartient pas entièrement à des Français, et si les officiers et trois quarts de l'équipage ne sont pas Français.

III. Aucunes denrées, productions ou marchandises étrangères, ne pourront être importées en France, dans les Colonies et possessions de France, que *directement* par des bâtimens français ou appartenans aux habitans du pays des crû, produit ou manufacture, ou des ports ordinaires de vente et première exportation; les officiers et les trois quarts des équipages étrangers étant du pays dont le bâtiment porte pavillon; le tout sous peine de confiscation des bâtimens et cargaison, et de trois mille livres d'amende, solidairement et par corps, contre les propriétaires, consignataires et agens des bâtimens et cargaison, capitaine et lieutenant.

IV. Les bâtimens étrangers ne pourront transporter, d'un port français à un autre port français, aucunes denrées, productions ou marchandises des crû, produit ou manufacture de France, Colonies ou possessions de France, sous les peines portées par l'article III.

V. Le tarif des douanes nationales sera refait et combiné avec l'acte de navigation, et le décret qui abolit les douanes entre la France et les colonies.

VI. Le présent décret sera sans délai proclamé solemnellement dans tous les ports et villes de commerce de la République, et notifié par le ministre des affaires étrangeres aux puissances avec lesquelles la nation française est en paix.

Séance du dimanche 22 septembre.

Le total des prisonniers détenus dans les maisons d'arrêt de Paris se monte, en ce moment, à 2,258.

André Dumont, représentant du peuple dans le département de la Somme, annonce à la Convention la capture de plusieurs personnes suspectes, telles que Bethune-Charost, de l'Aigle, la maréchale de Biron. On a trouvé beaucoup d'argenterie et d'assignats à face royale dans la maison de la maréchale. Le tout sera envoyé avec elle à Paris. Victor Broglie a laissé chez lui un grand nombre de malles remplies d'effets précieux.

L'évêque de Périgueux présente à la Convention l'épouse qu'il a choisie, pauvre de fortune, mais riche en vertus, dans la classe des Sans-culottes. Il demande que les mariages des prêtres soient sous la sauve-garde de la nation.

Le président, d'après le vœu de l'Assemblée, donne à cette citoyenne l'accolade fraternelle au milieu des plus vifs applaudissemens.

Les jeunes citoyens en requisition, de huit sections de Paris, défilent dans la salle : ils demandent des armes, et jurent de mourir ou de venger la République de ses lâches et nombreux ennemis.

Digitized by Google

On fait lecture de la correspondance du jour. Une lettre de Châteauneuf-Randon, commissaire envoyé près l'armée des Alpes, porte que les muscadins ont évacué Montbrison; mais qu'une colonne, venue du côté de Saint-Etienne, et dont la marche n'était point combinée avec l'armée principale, a pensé faire refluer les rebelles dans les départemens montagneux. Heureusement les communications leur ont été coupées; 200 ont été pris.

Couthon écrit de Clermont-Ferrand, le 19 septembre, que le recrutement se fait avec activité sous ses yeux. Il fait passer avec soin toutes les provisions, dont il peut disposer, à l'armée qui combat les rebelles de Lyon. L'esprit public du département de Puy-de-Dôme est excellent.

Voici ce qu'on mande du camp devant Lyon, le 18 septembre: « Les succès obtenus sur les rebelles sont lents, mais utiles. Lyon est cerné tellement qu'il n'en peut sortir un homme à cheval, par quelque route que ce soit, qu'il ne soit arrêté. Les avant-postes des rebelles se sont repliés sur la ville, et ils ne peuvent plus tirer de ressources du dehors. On leur a fait différens prisonniers d'importance, entr'autres des chefs de leurs corps armés et un noble. Les rebelles ont fait passer aux représentans du peuple, un arrêté par lequel ils ont créé une monnaie de siége. Les représentans, par une proclamation, nouvelle ont déclaré aux habitans de Lyon qu'ils ne seraient pas remboursés par la trésorerie nationale.

Une lettre datée de la Chateigueraye, le 14 septembre, annonce la prise de cette ville sur les brigands de la Vendée.

On fait ensuite lecture des nouvelles reçues par le comité de salut public. Par-tout l'esprit public s'allume et se propage, et les soldats de la liberté sont dignes de la cause qu'ils défendent. Les troupes campées à Limonay, devant Lyon, ont obtenu des succès constans dans la guerre de poste qu'elles ont faite depuis le 6 septembre aux rebelles. On continue à les bombarder: cette ville n'est plus en état de résister longtems.

Plusieurs pétitions particulieres ont été présentées et renvoyées aux divers comités.

Séance du lundi, 23, septembre.

La commune de Saint-Etienne, département de Rhône et Loire, se félicite d'être délivrée du joug des rebelles; elle se rallie à la Convention, jure un respect inviolable à ses décrets et la prie de rester à son poste.

L'administration du département du Var annonce à la Convention qu'elle a levé et envoyé contre les rebelles de Toulon, deux bataillons.

André Dumont écrit d'Amiens qu'il vient de faire arrêter un grand nombre de prêtres et d'Anglais, entr'autres un

Digitized by Google

nommé Lecray, membre du parlement d'Angleterre et neveu du duc de Cumberland. Il sera conduit à Paris.

Cambon avait promis de présenter aujourd'hui les moyens de faire rentrer dans la caisse publique des fonds considérables en numéraire et en assignats. Il a tenu sa promesse. Deux sortes de caisses publiques, a dit Cambon, existent dans la République ; celles des receveurs des consignations et celles des receveurs aux saisies réelles. Ces receveurs ont été supprimés par l'Assemblée constituante, qui les a continués provisoirement dans leurs fonctions, c'est-à-dire qu'elle les a créés de nouveau. Depuis le décret qui a démonétisé les assignats à face royale au-dessus de 100 liv., beaucoup de ces assignats démonétisés, sont passés dans ces caisses particulières et sont entre les mains des receveurs des moyens d'agiotage. Il existe enfin des dépôts chez les notaires, en vertu de jugemens rendus par les tribunaux ; peut-être ces dépôts sont-ils déjà convertis en d'autres espèces que celles qui y ont été déposées ; car les notaires et autres dépositaires trouvent le moyen de faire valoir les fonds démonétisés. Nous avons donc cru devoir provisoirement mettre ces dépôts en sûreté, en vous proposant de les faire remettre dans la caisse à trois clefs, destinée à recevoir les sommes provenant de la vente des biens des émigrés. Les fonds renfermés dans cette caisse n'en pourront sortir qu'en vertu d'un décret de la Convention : ainsi si nous faisons rentrer deux cents millions dans cette caisse, il est évident que nous retirons deux cents millions d'assignats de la circulation. Supprimez donc toutes les caisses particulières, et décrétez que les receveurs de district deviendront les receveurs de consignations ; que chaque mois les sommes déposées dans les mains des receveurs de district seront déposées à la trésorerie nationale ; alors les fonds des dépositaires seront en sûreté, ils ne changeront pas de nature ; et quand les dépositaires viendront réclamer leurs fonds, le receveur de la trésorerie nationale leur donnera, en échange de leurs assignats à face royale, des assignats républicains : c'est ainsi que nous parviendrons à assurer la créance des citoyens et à faire rentrer dans la trésorerie nationale des sommes qui pourraient bien passer à nos ennemis. — Le projet de Cambon est adopté.

Charlier a accusé Perrin, membre du comité de l'examen des marchés, de s'être rendu commissionnaire des fournisseurs qu'il devait surveiller, de s'être rendu complice de leur monopole et d'avoir fait secrettement dans différentes villes, notamment à Rouen et à Troyes, des accaparemens immenses de toile de coton. Le député accusé, après avoir été entendu, a été décrété d'accusation et renvoyé par-devant le tribunal révolutionnaire.

Une lettre des représentans du peuple à l'armée des Alpes, annonce que les Piémontais ayant tenté de surprendre les postes

Digitized by Google

et les détachemens Français dans les montagnes, entre la Maurienne et le Briançonnais, ont été repoussés avec une grande perte ; un grand nombre a été précipité du haut des rochers. En même tems ils étaient battus et au pont d'Argentine, et à Morigny ; le 16, on les avait déja chassés de la ville de Cluze. D'un autre côté, l'armée d'Italie était par-tout victorieuse.

Cossuin a annoncé que les jeunes citoyens de la réquisition du département du Nord, ont signalé leurs premiers pas par un avantage éclatant, qu'ils ont remporté sur les Autrichiens dans la forêt de Mormalle.

Une lettre des commissaires de la section des Gardes-Françaises, près l'armée de la Vendée, donne quelques détails sur la reprise du Pont de Cé, par les troupes républicaines. Notre nombre étaient si grand, disent-ils, que notre colonne occupait deux lieues de chemin ; en arrivant aux roches, l'ennemi qui tenait en échec une autre colonne qui venait d'Angers, a disparu aussitôt qu'il nous a vu derrière lui, de manière que nous sommes maîtres de tous les postes, et que la colonne d'Angers vient se joindre à la nôtre. On estime, par le résultat des rassemblemens qui se font autour de la Vendée, qu'il y a quatre cents mille hommes qui sont prêts à fondre sur les rebelles.

Cambon, qui vient d'être informé que le général Luckner a fait réclamer à la trésorerie nationale le paiement d'une pension de trente-six mille livres, qui lui fut accordée pour retraite, demande que le paiement de cette pension exorbitante soit suspendu jusqu'après l'examen de la conduite de ce général. — Merlin observe, que cet examen fut dans le tems renvoyé au comité de la guerre. Il demande que le rapport en soit incessamment fait. — Les propositions de Cambon et Merlin sont adoptées.

Séance extraordinaire du lundi soir.

Après avoir entendu un grand nombre de pétitionnaires, auxquels la séance était destinée, la Convention s'est fait donner lecture d'une dépêche de ses commissaires dans la Seine inférieure. On avait signalé dans la Manche plusieurs bâtimens que l'on prenait pour des frégates anglaises ; on s'est trompé, c'était des navires chargés de bled pour la France. Les marchés se garnissent, les contre-révolutionnaires sont arrêtés ou en fuite, et les administrations se renouvellent.

A Pamiers et à Saverdun, dans le département de l'Ariege, il s'était formé des attroupemens séditieux, on les a dissipés ; 83 des principaux chefs des séditieux sont en arrestation.

Les administrateurs du Nord soumettent à la Convention un arrêté qu'ils ont pris contre les jeunes gens de l'une des communes de ce département. Sur 83 citoyens appellés par

Digitized by Google

la première réquisition à la défense de la patrie, il ne se s'en est présenté qu'un seul, les autres ont disparu.

Les administrateurs ont arrêté, 1°. que les noms de ces lâches déserteurs seraient insérés sur la liste des émigrés, et dévoués à l'exécration publique ; 2°. que leurs parens seraient tenus de fournir chacun un homme à la place de leur fils fugitif. L'Assemblée approuve cet arrêté.

Des Anglais patriotes demandent à être exceptés de la loi qui frappe d'arrestation les étrangers. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Châteauneuf-Randon écrit de Saint-Just près Lyon, en date du 19 de ce mois, que les muscadins ont été forcés d'évacuer les montagnes et les gorges où ils étaient retranchés. Trois cents d'entr'eux ont été saisis avec beaucoup d'approvisionnement et des sommes considérables. Deux nouvelles sommations ont été faites, mais inutilement, à la ville rebelle ; en conséquence, le bombardement a recommencé, et ne finira que lorsque les révoltés auront mis bas les armes, et reconnu l'autorité nationale.

PARIS, *le* 26 *septembre* 1793.

Pendant les dernieres séances du conseil général de la commune, les jeunes gens en réquisition d'un grand nombre de sections sont venus protester de leur ardeur et de leur civisme et jurer d'expulser du sol de la liberté les tyrans de leurs satellites. Les autorités constituées veillent avec zele à remplir ce vœu si général. Le maire, le ministre de la guerre et le substitut du procureur de la commune ayant visité les ateliers, destinés à la fabrication des fusils ont reconnu que s'ils étaient en activité, on pourrait en peu de tems avoir un grand nombre d'armes. Le conseil a arrêté que tous les maçons, charpentiers, serruriers seront tenus de cesser leurs travaux pour se livrer à l'établissement de ces ateliers.

Sur le réquisitoire d'Hebert, le conseil a nommé une commission qui s'est transportée au Temple à l'effet de supprimer la cuisine, renvoyer les valets, les cuisiniers et prendre des mesures pour que les détenus soient traités, quant à la nourriture, comme les détenues dans les autres maisons d'arrêt.

La corporation de la société des femmes révolutionnaires a fixé l'attention et la sollicitude des Jacobins. Chabot et Basire ont dénoncé avec force cette société ; il est tems, a dit le premier, de déchirer le voile, de heurter de front toutes grandes passions, et de n'épargner ni les hommes ni les

Digitized by Google

femmes quand elles suivent un sentier opposé à celui de la révolution : démasquons donc ces prétendues femmes révolutionnaires qui ne sont rien moins que contre-révolutionnaires ; elles m'ont déja nommé, mais je me ris de leur haine, de leurs calomnies et de leur bavardage. Il ne faut pas que ces femmes prétendent nous gouverner ; elles ne doivent pas faire une révolution à leur mode, elles doivent s'attacher aux principes sacrés de la constitution ; et voilà précisément les maximes qu'elles ne suivent point. La dame Lacombe, chef de ces femmes révolutionnaires, est une femme contre-révolutionnaire ; elle m'a demandé l'élargissement du maire de Toulouse ; je lui dis qu'on l'avait égarée sur le compte de ce magistrat, qui était un contre-révolutionnaire ; alors elle m'a dit des injures grossieres, m'a avoué que le neveu du maire de Toulouse lui avait touché le cœur, et a menacé de dévoiler toute l'intrigue et d'exposer au grand jour les mysteres des jacobins et de la montagne. Ce sont ces b..... de contre-révolutionnaires, continue Chabot, qui occasionnent tous les soulévemens, sur-tout par rapport au pain ; elles ont fait la révolution du café et du sucre, et elles en feront bien d'autres si nous n'y prenons garde ; nous avons arrêté les muscadins, eh bien ! il faut aussi arrêter les muscadines. Basire a succédé à Chabot : eh ! moi aussi, s'est il écrié, j'ai été en butte à la persécution des femmes révolutionnaires ; elles se sont présentées ces jours derniers au comité de sûreté générale pour demander l'élargissement d'un nommé Saymandy, un des chefs de la contre-révolution de Marseille : point de milieu, me dirent ces femmes ; ou vous voulez suivre la loi, ou vous ne l'avez faite que pour l'enfreindre : si vous êtes à la hauteur des principes que vous avez établis, vous devez interroger un accusé dans les 24 heures, le punir s'il est coupable et l'absoudre s'il est innocent. Je leur démontrai que le salut de l'Etat exigeait de nous cette sévérité, et j'insistai à leur refuser leur demande ; elles me demanderent impérieusement si j'allais les traiter de contre-révolutionnaires, comme l'a dit M. Robespierre. Sortez, leur dis-je alors, puisque vous osez parler ainsi de cet excellent patriote. C'est bien à un blanc-bec comme vous à faire l'homme d'importance, me dirent-elles en sortant.

Ces femmes, a ajouté Basire, conduites par des intrigans, ont demandé au comité de sûreté générale qu'il leur fût permis d'aller dans les prisons, de connaître les détenus, de les interroger, et de les faire relâcher sous 24 heures s'ils sont innocens. Les discours de Chabot et de Basire ont excité tour-à-tour les applaudissemens et les huées. Un tumulte affreux a régné dans l'Assemblée, et après une discussion longue et orageuse, la société a envoyé une députation au comité de salut public, pour faire arrêter Leclerc, Jacques Roux, la citoyenne Lacombe et les muscadines.

Digitized by Google

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

Louis l'Evêque, ci-devant président de l'élection à Morrain, et Antoine Soyer, ramoneur, convaincus d'avoir coopéré à la conspiration qui a éclaté à Rouen dans les premiers jours de janvier dernier, ont été condamnés à la peine de mort.

Le tribunal a porté la même peine contre Antoine Masson, âgé de 40 ans, curé de la Commune de Sermein-Duplein, département de Saone et Loire, atteint et convaincu d'avoir détourné des jeunes gens de s'enrôler, de les avoir engagés, par des promesses d'or et d'argent, à passer dans le parti ennemi; d'avoir provoqué l'avilissement des autorités constituées, et fomenté des troubles dans plusieurs Communes.

Catherine Ricard, veuve Le Serre, belle-mere de Pétion, convaincue d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, a été condamnée à mort.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Weissembourg, le 18 *septembre.* Le 8, il avait été décidé dans un conseil de guerre où ont assisté les six représentans du peuple, Milland, Ruamps, Borie, Malarmé, Lacoste et Richou, que l'armée ferait une attaque générale dans le haut, moyen et bas Rhin, à jour fixe. Le 12, le général ordonna le passage du Rhin, et l'attaque sur tous les points à quatre heures du matin. Le 11, à une heure du matin, le scélérat Darlande, qui avait émigré à la fin du mois d'août, conduisit lui-même les ennemis sur notre camp retranché de Nothweiller, qu'il avait commandé; nos troupes furent forcées, 3 de nos canons y ont été pris, et l'ennemi célébra sa victoire en criant vive Darlande.

L'attaque générale eut lieu le 12. L'aile gauche, aux ordres du général Ferrey, repoussa les ennemis du Dahubruck jusque sur le camp de Nothweiller, qui ne put être forcé ce jour-là, malgré les efforts de la brigade du 1er. bataillon du quarante-sixieme, du premier de Lot et Garonne, et du sixieme de Rhône et Loire, qui a combattu avec la plus grande bravoure, et a repoussé et poursuivi vigoureusement l'ennemi qui, après la rentrée de nos troupes dans leur position a emporté dans la nuit 323 charettes de tués ou blessés, tandis que notre perte n'a été que de 16 hommes tués, et 64 blessés.

Pendant que l'aile gauche de l'armée défendait si vigoureusement le passage des gorges, l'aile droite, aux ordres des

Digitized by Google

généraux Dubois, Delaix et Michaux, attaquait les Autrichiens et les émigrés sur trois colonnes, dans la forêt du Bevald, du côté de Lauterbourg. On leur a tué 2000 hommes et 100 chevaux, et le reste a été mis en fuite; deux de leurs batteries emportées, un obusier et trois canons encloués, une pièce de 95 démontée, et une des leurs compagnies d'artillerie toute entière a été prise avec leur commandant.

Le centre de l'armée a mis également en fuite les émigrés campés à Barbelroth et Bleinveiller, qui ont été poursuivis jusqu'à Riderhorbach. Les hussards de la liberté ont emporté deux redoutes et charge une cavalerie trois fois aussi nombreuse qu'eux.

La perte de l'ennemi n'a pu être évaluée, mais elle est considérable. Un émigré, fait prisonnier, a été fusillé le lendemain à six heures du soir à l'avant-garde, pour mettre les autres émigrés à portée de ne pas ignorer son sort.

Le passage du Rhin n'a pas eu lieu; mais le fort de Kehl n'en a pas moins été chauffé, et le 13 le fort et le village ont été détruits; 3000 citoyens de Strasbourg se sont réunis aux troupes, et tous ont montré la plus grande ardeur; les canonniers n'ont pas quitté leurs batteries pendant trois jours.

Tant que le camp retranché de Nothweiller aurait été au pouvoir des ennemis, ils auraient compté tenir les gorges, et espérer du succès des intelligences que le traître Darlande s'était ménagées en émigrant.

Le 14, à la pointe du jour, le premier bataillon de la Haute-Saône, le premier des Vosges et le septième d'infanterie légère, sont sortis de Bouxenthal, et ont attaqué l'ennemi par la gauche dans son camp retranché; six autres bataillons l'ont attaqué par sa droite. La résistance était vigoureuse, le sort du combat indécis, lorsque deux bataillons ont gravi les hauteurs pour attaquer le centre: l'action est devenue très-chaude, l'ennemi s'est ébranlé; le septième bataillon d'infanterie légère a sauté dans les retranchemens, les autres de même; ils ont chargé l'ennemi à coups de bayonnette et de crosse de fusils: sa déroute a été complettée par la mitraille de nos pièces portées à bras sur les hauteurs; il a fui en abandonnant ses armes et tout ce qui existait dans le camp; il a été poursuivi jusqu'au delà de Boudenthal, où il leur a été pris 1500 fusils, 2 pièces de canons, des sacs d'avoine, de sel, des gargousses de 4, marmites, bidons, sacs à peau.

Le camp retranché, le vallon qui est au bas, la route et le village de Boudenthal étaient jonchés de morts de l'ennemi; le 15 on en trouvait encore dans les bois, qui y étaient morts de leurs blessures. On ne peut assez louer le zele, l'ardeur et le courage de tous les soldats de la République.

Thionville, le 17 septembre. Les hordes prussiennes et autrichiennes avaient formé le plan d'enlever les postes de

Digitized by Google

Rademack, Roussy. Le capitaine Langnehagen, commandant de ces postes, fit avancer des patrouilles sur les hauteurs d'Evranges. A l'instant qu'elles allaient se séparer, elles furent assaillies par 400 hussards rouges prussiens, 400 cavaliers autrichiens, soutenus par 1500 ou 2000 hommes d'infanterie. Nos deux patrouilles ne formaient que 60 hommes, 16 d'entr'eux se précipiterent au milieu de la cavalerie à coup de sabre, la traverserent et l'étonnerent à un tel point que nos soldats eurent le tems de gagner un bois qui fut à l'instant investi par les ennemis. Nos 16 braves étaient chargés par eux, lorsque le capitaine Langnehagen s'avançant avec un piquet de 100 hommes d'infanterie et 30 hussards qui lui restaient, se présente et dispute à la foule des ennemis le passage d'un petit pont. Il arrête ce torrent et facilite la retraite des hussards; il est investi lui-même par les émigrés, qui lui crient à tue-tête de se rendre; il répond qu'un capitaine républicain ne se rend pas à la canaille, et rejoint ses 100 hommes d'infanterie et 46 hussards, à qui il fait prendre une position qui tient en échec quatre heures et demie toute la horde exécrable. Les postes aux environs, avertis à tems, sont arrivés; mais pendant ce tems une autre scène se passait dans le bois où s'étaient retirés le matin les deux patrouilles d'infanterie au nombre de 44, qui, après avoir brûlé toutes leurs cartouches, harassés de fatigue, furent enfin forcés de céder au grand nombre; quelques-uns ont tombé en leur pouvoir, d'autres ont préféré la mort plutôt que de crier *vive le roi*.

Chambery, le 18 septembre. L'ennemi tenta de surprendre des postes et des détachemens dans les montagnes d'Albanes; mais au moment où ils croyaient réussir, nos troupes ont occupé les hauteurs, et les Piémontais marchant avec assurance, furent eux-mêmes surpris et fusillés. Le 12, dans le district de Saint Jean, au-delà du pont d'Argentine, l'ennemi, qui n'avait pu empêcher la construction d'un pont, élevait à deux lieues de là des redoutes pour nous fermer les passages, ou nous empêcher de nous établir. Au moment où il recevait son artillerie, qui devait être notre *non plus ultra*, notre artillerie s'était aussi établie à leur portée et à leur insu. L'affaire s'engagea. La redoute fut emportée, et les charriots qui avaient servi à emporter les vivres des Piémontais, leur servirent pour emmener leurs morts. Le 14, l'ennemi voulait se présenter encore; mais après différentes marches et fausses attaques, on a fini par débusquer les Piémontais des hauteurs. On leur a tué 15 hommes, et fait 20 prisonniers, presque tous munis de chapelets. La ville de Cluze, chef-lieu du district de ce nom, est occupée par nos troupes depuis le 16 du courant. Il y a eu une canonade terrible auprès de Marigny; et quelques fusillades dans les gorges qui sont au-delà de Cluze; mais nous avons si bien poursuivi l'ennemi qu'il n'a pu s'établir nulle part.

Digitized by Google

NICE. *Relation de l'affaire qui a eu lieu à l'armée d'Italie, dans la nuit du 7 au 8 du courant.*

Instruits que les Piémontais devaient attaquer l'armée française sur tous les points, dans la nuit du 7 au 8, la surveillance des représentans du peuple près cette armée, les mit dans le cas de donner des ordres aux soldats de la liberté, pour bien recevoir les satellites du Sarde. L'attaque eut lieu. Une colonne nous attaqua du côté de Breuil; elle fut repoussée jusqu'à Penza, sur les terres de Gênes, avec une perte de 600 hommes qui furent tués, et environ 150 prisonniers. La seconde colonne, qui nous attaqua du côté de Lantlaqua, ne fut pas plus heureuse, elle perdit 4 à 500 hommes, et environ 80 prisonniers. La troisieme, qui nous attaqua du côté d'Aisé et de Levenzio, fut également bien maltraitée, il lui fut mis 300 hommes et fait 200 prisonniers, de sorte qu'il résulte de cette attaque, que nos ennemis ont perdu 2300 hommes et 400 prisonniers, et que l'armée française n'a eu que 25 hommes de tués.

Lettre de l'ordonnateur civil de la marine par interim, au ministre de la guerre, datée de Nice, le 12 septembre 1793.

J'ai l'honneur de vous informer qu'on a aperçu aujourd'hui, dès la pointe du jour, quatre frégates Anglaises; vers les 8 heures, une d'elles s'est avancée très-près de terre avec pavillon parlementaire, et a envoyé un canot avec deux officiers; ils ont été conduits tout de suite aux représentans du peuple. L'objet de leur mission était de proposer à l'habitation et à l'armée, l'acceptation de la constitution de 1791. Vous sentez parfaitement qu'au seul nom de Louis XVII, au nom duquel ils se sont adressés, les représentans, ainsi que tous ceux qui s'y trouvaient, ont été indignés, et aussitôt des cris unanimes de *vivent la liberté, l'égalité et la République!* se sont fait entendre, et les proclamations qu'ils avaient apportées, ont été brûlées en leur présence. On les a reconduits, les yeux bandés, jusqu'à leur canot, avec lequel ils se sont rendus aussitôt à leur bord.

Le soir, à six heures, les quatre frégates ne paraissaient plus.

CHAVILLAN.

Perpignan, le 18 septembre. Nos troupes du camp de Falses se sont portées sur trois colonnes pour aller attaquer le camp ennemi à Pégres-Tostés. 1500 républicains se sont précipités dans les retranchemens, et ont mis en fuite l'ennemi qui, emportant seulement deux pieces de canon, nous a laissé 26 bouches à feu, toutes les tentes, munitions et effets: nous lui avons pris en outre une petite chapelle en argent que l'on en-

Digitized by Google

voie à la monnaie de Perpignan ; plus le desservant de ladite chapelle, un révérend père capucin, grand aumônier de l'armée espagnole, que l'on transfère à Montpellier. Nous avons eu dans cette action 250 hommes tant tués que blessés ; les ennemis comptent 400 morts, parmi lesquels se trouve le général *Solano* ; un plus grand nombre de blessés, et 300 prisonniers, dont 20 officiers. Cassagne et Fabre, représentans-députés, ont payé de leur personne ; le premier a une blessure à la main, et l'autre une forte contusion à la cuisse. Cette victoire décide du sort de la campagne ; les Espagnols sont éloignés de Perpignan, et les communications sont rétablies entre cette ville et le camp de Salces.

Toulon, du quartier-général de Beausset, le 10 septembre.

« Notre position devant Toulon est la même que celle que nous avons prise le 7 au soir ; avant de rien entreprendre il était nécessaire de se concerter avec la division de gauche, et d'attendre l'arrivée de tous nos moyens de siége.

» Le général Lapoype et Escudier notre collègue, sont venus hier conférer avec Carteaux et nous. Les deux généraux sont d'accord sur les plans, et ils ne tarderont pas à être exécutés ; à l'est on attaquera le fort Faron, tandis que de notre côté nous forcerons des sommets, ce qui nous rendra maître des eaux de Toulon, et nous disposerons sur la côte des forges et des grilles pour brûler l'escadre anglaise, ou du moins la forcer à la retraite ; on nous assure qu'elle y est disposée, et qu'elle est toute sur une seule ancre. Tout ce qu'il nous faut en artillerie pour réduire Toulon, nous arrive dans le moment de Marseille.

» Après notre victoire d'Ollioule, il était possible que l'on tentât sur notre droite quelque débarquement pour nous couper. C'est pour nous rassurer contre une entreprise de ce genre que nous avons parcouru avant hier et hier toute la côte depuis Bandols jusqu'à la Ciotat, pour visiter les batteries qui la couvrent, et exciter le zele des canonniers qui y sont employés. Nous avons tout trouvé assez en regle dans la petite ville de la Ciotat, mais elle était prête à manquer de subsistances. Sa position entre Toulon et Marseille, et la dom nation de l'ennemi dans la Méditerranée, ayant détruit tous ses moyens, nous y avons pourvu, 1°. en l'autorisant à un emprunt de 150 mille liv. ; 2°. en lui faisant verser, sur-le-champ, par la caisse du district, une somme de 100 mille livres qu'elle remboursera dans trois mois, par une cotisation sur les gens aisés.

» Nous comptions trouver du côté de Saint-Nazaire deux mortiers en bronze : les Anglais les ont enlevés dans la soirée du 8 ; et on nous assure que les habitans de Saint-Nazaire, au lieu de s'y opposer, les ont aidés : nous avons sur-le-champ ordonné l'arrestation de la municipalité et des principaux habitans et s'ils sont coupables nous punirons sévèrement.

Digitized by Google

les traîtres. Pressés de faire connaître nos succès à Ollioule, nous avons rédigé notre lettre du 7 au moment même où tous nos avantages ne nous étaient pas bien connus. Nous avons fait 17 prisonniers Espagnols, parmi lesquels deux aumôniers qu'on avait envoyés de Toulon au premier bruit du combat, pour aider les blessés et les mourans, et pris deux drapeaux, dont un blanc. »

Signés, GASPARIN, SALICETTY.

Extrait du rapport des journées des 13, 14 et 15 septembre devant Lyon. — Au camp de Limonet.

Le citoyen Poujet, adjudant-général, s'empara, le 13 de ce mois, du village de Poursonnai.

Dans la nuit du 13 au 14, le bataillon de la Drôme, composé de 426 hommes, s'avança du camp de Limonet du côté de Crésieux; il amena avec lui 2 pieces de 8, 2 obusiers et 2 pieces de 4, qui ne purent arriver à cet endroit qu'après une marche de dix heures, par rapport aux chemins presque impraticables. Tout le long de la route, les paysans s'empressaient de nous suivre; plus de cent, munis de pioches et de pelles, allaient au-devant des pieces pour leur pratiquer un chemin. Les Lyonnais se disposaient à enlever tous les blés des campagnes circonvoisines par la force: ils avaient à cet effet amené beaucoup de sacs pour en faire le transport.

Le feu commença sur les huit heures, le 14 septembre, et fut servi avec autant de précision que de vigueur. Les Lyonnais riposterent; mais en peu de tems la supériorité des troupes de la République fut décidée. Le feu était si vif que les Lyonnais abandonnerent leur poste, après une demi-heure de combat; ils furent poursuivis sans relâche jusqu'à une maison de la paroisse de Francheville, qui n'est qu'à une demi-lieue de Lyon. Dans leur fuite ils ne suivaient aucun chemin; ils parcouraient les terres, les prés et les bois, franchissaient les fossés, et la plupart, pour être plus leste, laisserent leurs fusils, souliers, chapeaux, sabres et autres effets. On leur prit 500 fusils, huit grosses voitures, deux autres grosses charrettes attelées chacune de trois mulets, chargées d'environ 1400 sacs vides pour les vivres et quelques autres effets.

Les Lyonnais ont perdu beaucoup de monde, nous en avons trouvé une vingtaine sur le champ de bataille, et à chaque instant les paysans en découvrent qui sont allés expirer dans les bois. Les déserteurs Lyonnais attestent la vérité de tous ces faits.

Lettre du citoyen Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, datée du 20 septembre 1793.

Depuis le départ du peuple du département du Puy-de-Dôme, pour marcher contre Montbrison et Lyon, celui des départemens de la Haute-Loire, de l'Ardèche, du Cantal et

Digitized by Google

de Rhône et Loire, à qui nous avions fixé des points de rassemblement, s'est réuni à lui, et une armée formidable de 30 mille hommes, marchant sur trois colonnes, en s'étendant de sa droite à sa gauche, depuis le département de l'Ardèche jusqu'à celui de l'Ain, s'est mise en marche avec toutes ses provisions. De cette manière, toutes les montagnes et toutes les gorges ont été battues, de façon à empêcher le grand afflument des muscadins dans l'intérieur, et celui de leurs approvisionnemens dans Lyon, dont nous avons arrêté une très-grande partie, et intercepté toutes communications.

Plus de 300 muscadins ont été pris avec leur or, et la plupart avec leurs chevaux, leurs armes et leur plan de contre-révolution, consistant à se répandre dans le département du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Lozère, et à faire une nouvelle Vendée. Leur marche ainsi coupée, je ne crois pas qu'il y ait du danger. Dans tous les cas, des postes de seconde ligne ont été établis; et tout ce qui n'a pas marché, patrouille le jour et bivaque la nuit.

La marche de cette armée avait fait évacuer les muscadins de Montbrison, et les avait fait replier sur tous leurs postes du côté de Lyon. Javoque y est entré deux jours après, et a fait mettre beaucoup de monde en état d'arrestation. Sa mère a été enlevée par ces coquins. De là, il est parti avec l'aile de notre armée: savoir, 4000 hommes d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, 500 hommes du Puy, 5000 hommes de l'Ardèche, et tout ce qui s'est rencontré sur le passage pour gagner, par Saint-Etienne, la rive droite du Rhône, communiquant avec le camp de Limonet, de la Pape, le centre marchant vers Lyon en droiture, et poussant toujours en avant par une forte avant-garde, et attendant comme corps de réserve tous les événemens qui s'opèrent et par la droite et par la gauche, et par l'avant-garde du centre.

Arrivant ainsi près des retranchemens de cette ville, j'ai cru devoir lui faire la sommation suivante, dont j'avais prévenu mes collègues des camps de la Pape, Limonet et la Guillotière.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Egalité, Liberté, République une et indivisible, Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, aux habitans de Lyon.

Un décret de la Convention nationale a nommé Couthon, Châteauneuf-Randon et Maiguet, adjoints à Dubois-Crancé, Gauthier et Reverchon, Laporte et Javoque, pour soumettre les rebelles de Lyon.

Le peuple des départemens de Rhône et Loire, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Ardèche, de la Haute-Loire et autres, que nous dirigeons particulièrement, s'est levé en masse pour faire respecter ses lois dans la ville de Lyon; il veut qu'on s'y soumette sans réserve.

Habitans de Lyon, au nom du peuple Français, vous êtes

Digitized by Google

sommés de reconnaître tous les décrets de la Convention nationale, de mettre bas les armes, et d'ouvrir vos portes. Vous ne pouvez plus résister, 60,000 hommes vous entourent. Vos intelligences avec les ennemis de la République sont détruites, les Piemontais sont chassés du Mont-Blanc; les Anglais et les Espagnols n'osent plus souiller long-tems le territoire de la liberté, dans Marseille ni dans Toulon.

Les Anglais et le duc d'Yorck ont été complettement battus à Dunkerque; ils fuient à grands pas le territoire Français. L'armée des alliés est entierement dispersée, et tous leurs magasins sont en notre pouvoir. Par-tout le Peuple Français fait triompher, sans réserve, les principes éternels et sacrés des droits de l'égalité et de la liberté.

Ouvrez vos portes, ou la vengeance du peuple est prête à éclater sur vous.

J'envoie cette sommation à mes collégues qui occupent les divers camps qui vous bombardent, afin de vous la faire parvenir, et pour les engager à faire cesser le feu des batteries dirigées contre vous, jusqu'à huit heures du soir. Passé cette heure, la masse du peuple est prête à vous porter les derniers coups; et dès ce moment là, les représentans du peuple ne répondent plus de vos personnes ni de vos propriés.

Ce 19 septembre 1793, l'an deuxieme de la République, une et indivisible.

Signé, CHATEAUNEUF-RANDON.

Voici leur réponse insignifiante et perfide, comme toutes les autres.

Les corps administratifs séans à Lyon, et les délégués de la section du peuple Français dans le département de Rhône et Loire, formant le comité général de salut public, au citoyen représentant du peuple, Châteauneuf-Randon.

Citoyen représentant, votre trompette est arrivé à 6 heures: vous nous demandez une réponse pour huit, ce qui est impossible. Nos concitoyens sont sous les armes, vous ne pouvez en douter; ils ne peuvent être assemblés que demain, pour exprimer leur vœu sur votre lettre.

Lyon le 19 septembre 1793, l'an 2e. de la République.

Signés, MONTVIOT, *président*; et ROUBAIN, *secrétaire-général*.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-RANDON.

En conséquence, vous sentez que le bombardement a dû recommencer à neuf heures.

Notice des séances subséquentes de la Convention, du mardi et du mercredi.

Du mardi 24 septembre. Pour juger quel est l'esprit qui domine à Bordeaux, il faut savoir que les émigrés, les prêtres réfractaires, les royalistes abondent dans cette ville; que tout ce qui émane de la Convention, tout ce qui vient de Paris est reçu avec mépris, souillé et insulté; que toute la cavalerie

Digitized by Google

est composé de nobles, de muscadins. Le lieu des séances du département est gardé par douze canons. Trois à quatre mille jeunes gens s'y sont assemblés pour résister à la loi de la requisition. Ils avaient pris pour devise : *Guerre à l'anarchie.* Chaque jour les patriotes y sont vexés et incarcérés ; on ose même y parler publiquement de se rendre aux Anglais. Baudot, représentant député, qui mande ces faits de la Réole, ajoute qu'en général l'esprit du peuple est excellent, et que la citadelle de Blayes est gardée par de braves Républicains. — La Convention charge son comité de salut public de lui faire incessamment un rapport sur la situation de Bordeaux.

Le conseil exécutif provisoire instruit la Convention, 1°. qu'il a destitué le général Houchard, commandant de l'armée du Nord, et qu'il a nommé pour le remplacer le citoyen Jourdan, commandant les armées des Ardennes ; 2°. qu'il a nommé le citoyen Ferrand au commandement en chef de l'armée des Ardennes ; 3°. qu'il a destitué le général Landremont, commandant l'armée du Rhin, et nommé Delucas pour le remplacer ; 4°. qu'il a destitué le général Salrombourg, commandant l'armée de la Moselle, et nommé pour le remplacer le général Moreau. — Plusieurs membres demandent que le conseil exécutif soit tenu de donner le motif de ces destitutions. Billaud-Varennes déclare que cette mesure a été combinée avec le comité de salut public. Houchard, ajoute-t-il, est non-seulement destitué, mais il est en état d'arrestation ; Houchard a trahi la nation française ; sous le prétexte d'un triomphe il a laissé renforcer l'ennemi, et Dunkerque est plus que jamais menacé. Heureusement tout est réparé, et sans doute Houchard payera de sa tête sa lâche trahison. La Convention décrete que le comité de salut public lui fera un rapport concernant les généraux.

Du mercredi 25. Une lettre du quartier général de Montaigu annonce que l'avant-garde de l'armée, ci-devant de Mayence, vient d'éprouver un échec entre Clisson et Mortagne. Forcée de céder au grand nombre, elle s'est repliée en abandonnant toute son artillerie volante. Cet échec est imputé au général Rossignol, qui par son inaction a donné le tems aux rebelles de se réunir en plusieurs colonnes.

Une lettre des représentans du peuple à l'armée du Nord, porte qu'ils ont destitué le général Eudonville pour n'avoir pas exécuté le plan de campagne combiné, pour avoir refusé de charger l'arriere-garde de l'ennemi, pour avoir converti en déroute notre retraite de Menin, pour avoir abandonné son arriere garde, et pour avoir été trouvé seul assis tranquillement sur les bords d'un fossé, lorsqu'on le cherchait par-tout. — Le comité de salut public a fait son rapport sur les destitutions des généraux. Après quelques débats, l'Assemblée a décrété à l'unanimité que le comité n'a cessé d'avoir sa confiance, et elle a approuvé toutes ses mesures.

Digitized by Google

AVIS.

Aux Souſcripteurs du Journal hiſtorique & politique, dit *de Genève*, pour l'année 1793.

Ce journal a été ſupprimé au mois de Mars de cette année, n'ayant point eu un aſſez grand nombre de Souſcripteurs pour le continuer. On a offert à ceux qui ſont reſtés de completter leurs ſouſcriptions par celle du Mercure François. *Tous ont accepté cette propoſition; mais comme le prix de ces deux Journaux eſt différent, nous leur devons un petit compte à ce ſujet.*

Le prix du journal de Genève étoit de	25 l.
Le prix du Mercure eſt de	36
Les ſouſcripteurs du mois de Janvier ont reçu le journal de Genève en Janvier & Février, ci	4 l.
Ils ont reçu & continueront à recevoir le Mercure de Mars à Septembre, formant ſept mois, à 3 livres, ci	21
Prix de la ſouſcription du journal de Genève	25 l.

Ces neuf mois complettent le prix de leur ſouſcription, & nous prions ceux qui veulent la continuer de nous faire paſſer le montant du renouvellement de leur abonnement, qui recommencera au mois d'Octobre, ſoit pour un an à 36 livres, ſoit pour ſix mois à 18 livres.

Digitized by Google

AVIS.

On observe que les Rédacteurs n'ont rien de commun avec l'Abonnement, la distribution, etc. C'est au citoyen GUTH, *seul Directeur du Mercure, hôtel de Thou, rue des Poitevins, et non à aucun d'eux, qu'il faut adresser tout ce qui concerne ces objets; autrement des lettres souvent importantes pourraient rester au rebut.*

Les personnes qui enverront au citoyen GUTH *des effets sur Paris, pour acquit de leur Abbonnement, voudront bien les faire timbrer; faute de quoi ils ne seraient pas acquittés. Les lettres contenant des Assignats, doivent être chargées à la Poste, pour ne pas courir le risque de s'égarer.*

Le prix de l'Abonnement est de trente-six livres *franc de port pour les Départemens et pour Paris. Il faut affranchir le port de l'argent et de la lettre, et joindre à cette dernière le reçu du Directeur des Postes. On souscrit hôtel de Thou, rue des Poitevins. On s'adressera au Citoyen* GUTH, *Directeur du Bureau du Mercure. L'Abonnement ne peut avoir lieu que pour l'année entière et pour six mois.*

Messieurs les Souscripteurs du mois de Septembre sont priés de renouveller de bonne heure leur Abonnement, afin qu'on ait le tems d'imprimer leurs adresses, et qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'expédition. Ils voudront bien donner aussi leurs noms et qualités d'une écriture lisible; ou joindre à leur lettre une des adresses imprimées qui enveloppent le Mercure.

Digitized by Google

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

(N°. 114.)

SAMEDI 5 Octobre 1793, l'an deuxieme de la République.

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Gen. 135.

Tous les Livres, Cartes, Estampes, Musique, & Arts divers, doivent être adressés au Citoyen la Harpe, rue du Hasard, n°. 2.

Le prix de l'Abonnement est de 36 livres franc de port.

Digitized by Google

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE 1793.

Octobre a 31 jours & la Lune 29. Du premier au 31, les jours décroissent, matin & soir, de 52 minutes.

JOURS du Mois.		NOMS DES SAINTS.	J. de L.	PHASES de la LUNE.	Temps moyen au Midi vrai. H.	M.	S.
1	mardi	Remy, évêque.	27		11	49	25
2	merc.	La fête des ss. Ang. gar.	28		11	49	8
3	jeudi	Denis, l'aréopa, apôtre.	29		11	48	50
4	vend.	François d'Assise.	30		11	48	32
5	sam.	ste Aure, Vierge.	1	● N. L.	11	48	14
6	20 D.	Bruno, Instit. des Char.	2	le 5, à	11	47	57
7	lundi	Serge & s. Braque, mar.	3	4 h. 46 m.	11	47	41
8	mardi	Demetre, martyr.	4	du mat.	11	47	24
9	merc.	*Denis, év. de Paris, M.*	5		11	47	8
10	jeudi	Géron, martyr.	6		11	46	53
11	vend.	Nicaise, évêque	7		11	46	38
12	sam.	Vilfrid, évêque.	8		11	46	24
13	21 D.	Gérand, comte.	9	☽ P. Q.	11	46	10
14	lundi.	Calliste, pape.	10	le 12, à 4	11	45	56
15	mardi	ste Thérese, vierge.	11	h. 55 m.	11	45	44
16	merc.	Gal, abbé.	12	du soir.	11	45	31
17	jeudi	Cerbonnet, évêque.	13		11	45	19
18	vend.	Luc, évangéliste.	14		11	45	8
19	sam.	Savinien, évêque.	15	● P. L.	11	44	58
20	22 D.	Sendou, prêtre.	16	le 19, à 9	11	44	48
21	lundi.	ste Ursule, vierg. & m.	17	h. 9 m.	11	44	39
22	mardi	Mellon, évêque.	18	du mat.	11	44	30
23	merc.	Romain, évêque.	19		11	44	22
24	jeudi	Magloire, évêque.	20		11	44	15
25	vend.	Crépin & Crépinien, m.	21		11	44	9
26	sam.	Rustique.	22	☾ D. Q.	11	44	3
27	23 D.	Frumence, évêque.	23	le 26, à 5	11	43	58
28	lundi	Simon & Jude, apôt.	24	h. 56 m.	11	43	54
29	mardi	Faron, évêque.	25	du soir.	11	43	50
30	merc.	Lucain, martyr.	26		11	43	48
31	jeudi	*Vig. Jeûne.*	27		11	43	46

Digitized by Google

(N°. 114. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS.

SAMEDI 5 OCTOBRE, *l'an dixième de la République.*

POÉSIE.

Aux mânes de Lemierre, auteur d'un Guillaume Tell en 1769, par Sedaine, auteur d'une pièce intitulée Guillaume Tell, *en 1791.*

O toi, qui hautement déployas sur la scène
L'étendard de la liberté,
Toi qui sus employer la voix de Melpomène
A rendre à l'homme un droit trop long-tems contesté,
Lemierre ! ô mon ami, permets que mon hommage
Te suive aux lieux marqués par la suprême loi.
Il m'est doux de penser que sur le noir rivage
Mes vers puissent encor pénétrer jusqu'à toi.

J'ai (tu me l'as permis) ramassé sur ta trace
Des feuilles du laurier qui couronnait ton front;
Ton ami n'avait point l'audace
De croire à tes succès imprimer un affront.
Eh ! qui pouvait jamais te dérober la gloire
De l'heureux choix d'un fait consacré par l'histoire ?
Chantre d'un peuple libre et du généreux Tell,
Ton nom dans l'avenir se présente immortel.

Avant toi, je l'avoue, aux rivages du Tibre,
On a su nous montrer un peuple vraiment libre,
Les Romains occupés à défendre leurs droits
Ou d'un trône avili précipitant les rois.
Mais ton art plus fatal au pouvoir despotique
Fit mieux, en présentant la grandeur helvétique.
Dans un tableau frappant, dans ton poëme altier,
Tu fis voir à la France un peuple tout entier,
Qui se leve aux accens de la liberté fière,
Qui change ses pipeaux en trompette guerrière,
Et laissant sa charrue au milieu des sillons,
Court le fer à la main former des bataillons.
L'ennemi vient, l'attaque, il rugit, et s'élance,
Et dans des flots de sang assouvit sa vengeance.

Digitized by Google

Pourquoi, tyrans, pourquoi troubler notre repos ?
Ici vint votre armée, ici gissent ses os.

J'ai voulu, cher Lemiere, en déplorant ta perte,
Qu'à ton nom qui m'est cher ma pièce fût offerte,
Me plaindre au ciel du coup dont mon cœur a gémi,
Et dire avec orgueil, il était mon ami.

CHARADE.

Une charade, Églé ! vous n'avez qu'à vouloir.
En musique aisément mon premier se fait voir.
Vous êtes mon second sans art et sans parure.
Ne soyez pas mon tout ; l'amour vous en conjure.

ÉNIGME.

Seul on n'est bon à rien, et chacun vous oublie ;
Si l'on parle de moi, ce n'est qu'avec mépris ;
Mais que je me rencontre en bonne compagnie,
De mon mérite alors on connaît tout le prix.
A la société je dois mon existence ;
Elle est toujours pour moi ce que l'ame est au corps.
Je ne suis point ingrat ; et par reconnaissance,
Tous mes associés partagent ma puissance,
Et je les rends dix fois plus forts.
De mon nom quel lecteur n'aurait pas connaissance !

LOGOGRIPHE.

Au milieu des combats signalant ma valeur,
Je sais braver la mort pour voler à la gloire.
Décomposé par toi, lecteur,
Dans mes huit pieds, sans user de grimoire,
Je t'offre un terme de mépris ;
Un meuble que chérit l'avare ;
Un métal fort commun, un autre bien plus rare,
Ce qu'est un riche dans Paris ;
Un ton de la musique, une longue prière ;
Puis un arbre de ton parterre.

Explic des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du N°. 113.*

Le mot de la Charade est *Bon jour* ; celui de l'Enigme est *l'Ombre* ; celui du Logogriphe est *Bassinoire* ; où l'on trouve *ris*, *or*, *ire*, *baisse*, *basson*, *si*, *ré*, *roi*, *âne*, *rose*, *soie*, *oie*, *sou*.

Digitized by Google

ALIMEK OU LA FÉLICITÉ.

Nouvelle Arabe.

POINT d'homme dont le bonheur ne soit le but, et qui n'emploie étude et travail pour y parvenir; cependant il s'en trouve peu qui ne se plaignent de ne pouvoir jamais atteindre ce bonheur à la poursuite duquel ils se fatiguent; le plus souvent l'homme a un faux guide qui l'éloigne du vrai chemin et qui le conduit précisément où il est le plus difficile à retrouver. La nouvelle suivante pourra nous offrir un exemple qui servira de miroir à chacun; elle est pourtant fabuleuse; mais souvent de grandes vérités se cachent sous le voile de la fable. Un pasteur d'Arabie, nommé Alimek, gardant un jour ses troupeaux, allant çà et là de pâturage en pâturage, découvrit sous un rocher une grotte couverte de plantes et d'arbrisseaux, il eut la curiosité d'y pénétrer. Cette grotte à son entrée était sombre et ténébreuse; après avoir franchi le premier pas, on apperçevait le fond éclairé d'un rayon de lumière qui descendait d'en haut; alors s'avançant davantage il trouva sur les bords de la grotte une bourse, un anneau, et un vieux papier. Il étendit sa main avec empressement vers la bourse; mais la sentant tout à fait vuide, mal te soit, dit-il, à toi qui n'as su que me flatter, sans autre profit; oh! si elle était pleine d'or!... Helas! que me sert de desirer; en achevant ces mots il la jette dédaigneusement par terre.

Au bruit qu'elle fit en tombant sur une pierre, Alimek entend un son qui lui semble être celui de l'or; étonné il la ramasse de nouveau et la trouve pleine. — Ciel! qu'est cela, par Mahomet, il y a ici de l'enchantement; mais quel qu'il soit, cet or me servira bien sûrement à me procurer des jouissances. Cela dit, il prend l'anneau, le papier, et se retire doucement de la grotte: en sortant il dit adieu aux forêts, adieu aux campagnes: puisque j'ai cet or, s'écrie-t-il, je vais chercher le plaisir. Ah si j'étais à la Mecque!... Il n'eut pas le tems d'achever que déja il se trouve à la Mecque; étourdi et confondu, il ouvre de sa main tremblante le papier et y lit: « La » bourse sera pleine d'or quand tu le voudras; avec l'anneau » tu seras transporté aussi-tôt où il te sera agréable. »

Un pareil avis reçu, la curiosité de voir un nouveau pays fut la premiere qu'Alimek sentit naître dans son cœur, il voulut aussi-tôt la satisfaire: la facilité qu'il trouva de se transporter d'un lieu à un autre, fit qu'en peu de tems il parcourut une grande partie du monde; il ressentit d'abord un plaisir délicieux à observer la variété des pays, la différence des climats, les diverses productions de la nature, les

Digitized by Google

efforts de l'art, la diversité des coutumes et des usages des différentes nations ; mais ce plaisir diminua insensiblement ; il ne s'émerveillait plus. La variété, l'art, la nature qui d'abord l'avaient enchanté, ne lui présentaient plus que les mêmes objets ou leurs ressemblances. Les usages et les mœurs des peuples n'étant que le produit des mêmes passions, ne se distinguaient plus que par quelques faibles nuances. L'inquiétude de la nouveauté cessa, et bientôt la curiosité. Rassasié de voyages, il pensa à se reposer ; il choisit la ville de Constantinople où il lui parut qu'il jouirait de plaisirs que ses richesses pourraient aisément lui procurer, et où le concours de gens de toutes les nations rappellerait à sa mémoire ce que dans ses voyages il avait observé. Il saisit avec avidité toutes les manières de passer le tems ; satisfaisant tous ses caprices, nageant dans les délices, goûtant tous les amusemens ; il ne tarda pas cependant à se trouver ennuyé, et fatigué à force de rechercher les voluptés les plus exquises, elles lui devinrent insipides ; plus il mettait d'étude à les varier, plus il y trouvait la satiété. Son âme désoccupée était accablée d'un ennui insupportable. Une maladie qui lui survint, suite de ses désordres, fait par le convaincre que la félicité n'est point dans une vie molle, efféminée et voluptueuse ; il se détermina donc à la rechercher dans les occupations et les emplois.

Ses grandes richesses lui procurèrent aisément des protecteurs et des amis ; les connaissances acquises dans ses voyages, le firent regarder comme très propre aux affaires les plus importantes. Il franchit rapidement les degrés qui conduisent aux charges les plus élevées, de sorte qu'il parvint bientôt à celle de Grand-Vizir. Les affaires l'assiégèrent de toute part, tantôt les ordres du souverain, tantôt les procès des sujets, les caprices de l'Femme Monarque, les inquiétudes des femmes du serail, les conspirations, les cabales des envieux, le tenaient continuellement dans l'agitation et dans la crainte ; il commença par cette épreuve à sentir que les dignités et les honneurs ne conduisent qu'à un illustre esclavage.

Encore rassasié de cette épreuve, il pensait à se retirer, lorsque la nouvelle arriva à Constantinople que la Perse se disposait à faire marcher des troupes ; chargé de lever une forte armée pour arrêter l'orgueil des ennemis, il sentit naître en lui le desir de la gloire, et il y courut.

Les deux premières batailles furent pour lui des victoires ; il mit en déroute les ennemis et les obligea de se retirer entièrement de la Turquie ; on le combla d'éloges et d'honneurs. Le nom d'Ali-Mak retentissait par tout l'empire ; et le Grand-Sultan se préparait à le recevoir dans la capitale, avec toute la pompe et la magnificence orientale, lorsque s'avançant avec trop d'ardeur dans le pays ennemi, il tomba dans un piége qu'il n'avait pas prévu, et ne put s'en tirer qu'avec une perte

Digitized by Google

considérable de son armée. La scene alors changea en un instant; l'exécration prit la place des éloges, et au lieu du triomphe, on lui présenta le fatal cordon.

Heureusement l'anneau le délivra de ce péril; il disparut, et après avoir erré dans les différentes parties de l'Inde, emportant avec lui le dégoût et les inquiétudes, il s'arrêta dans la ville de Golconde; là régnait une princesse d'une telle beauté qu'elle passait pour une des merveilles du monde. Alimek en la voyant fut frappé et chercha aussi-tôt à s'introduire à sa cour; la magnificence avec laquelle il se présenta, sa bonne mine, ses manieres nobles et faciles, ses discours spirituels, vifs et variés, les connaissances acquises dans ses différens voyages, attirerent l'attention de Selime (c'était le nom de la Princesse) et lui rendirent agréable la société d'Alimek; il fut pressé de se fixer à Golconde, invitation qu'il accepta de bien bon gré; on lui prépara des fêtes, on lui ménagea les plaisirs de la chasse et des divertissemens de toute espece; de son côté il ne négligeait rien, les habits, les bijoux, le plus riche cortége montraient autant sa richesse que son goût; Selime peu à peu entra avec lui dans une intime confidence, elle lui parut s'enflammer d'amour, au point de lui faire espérer sa main. Ivre de sa joie, Alimek se croyait parvenu à cette félicité cherchée si long-tems; quand l'envie des courtisans qui souffraient impatiemment de servir un étranger, sut ourdir contre lui une trame infernale; il fut calomnié par eux; ils prêterent à la calomnie toutes les couleurs de la vérité, ils la rendirent si évidente aux yeux de la Reine, qu'elle décréta immédiatement sa mort. Il lui fallut encore recourir à la vertu de son anneau pour sortir de ce nouveau danger.

Parti delà, l'ame pleine d'indignation, et du dépit de voir en un instant toutes ses espérances évanouies et toute cette félicité qu'il avait cru avoir enfin trouvée, réduite à rien, il erra dans d'autres parties de l'Asie sans savoir où s'arrêter; toujours inquiet, mécontent de lui-même, il se détermina de marcher vers la Chine. Là, toujours seul, occupé de ses tristes pensées, en parcourant un jour les campagnes les plus solitaires, il entendit de loin le retentissement de sons agréables mêlés de chants; pressé par l'envie de savoir ce que c'était il se porta aux lieux d'où il les entendait; arrivé à une maison champêtre, il vit une troupe de villageois et de villageoises qui dansaient gaiment au son des pipeaux rustiques et de leurs douces chansons. Etonné, en regardant la joie pure et sincere qui était peinte sur tous les visages, il s'approcha d'un vieillard, dont l'aspect serein montrait l'habitude du bonheur; les années n'avaient abattu en lui ni la vigueur de l'ame, ni celle du corps; il regardait avec satisfaction, la fête. Alimek lui demanda quelle était l'occasion de la danse joyeuse de ces jeunes villageois: aucune d'extraordinaire, répondit le vieillard; dans les jours de repos, après avoir payé le tribut

d'hommage que nous devons au dieu tutélaire de nos champs, nous passons les heures qui nous restent dans des plaisirs innocens. Vous compensez bien légérement, dit Alimek, le poids des fatigues qu'il vous faut supporter, et de la vie malheureuse que vous êtes contraints de mener les autres jours. Le vieillard en souriant lui répondit : j'ai déja passé soixante-dix ans de cette même vie, et je ne saurais vous dire l'avoir jamais trouvée malheureuse ; je sais qu'il ne vous semble à vous autres grands pouvoir être heureux qu'avec beaucoup d'or et d'argent ; de riches et précieux diamans ne brillent point ici ; mais nous, gens de la campagne, lorsque nous entrons dans vos villes et que nous voyons le tumulte et les inquiétudes qui y regnent, vos richesses excitent plus souvent notre compassion que notre envie. La tranquillité n'est pas faite pour vous, l'avarice ou l'ambition vous la ravissent en un instant ; où il n'y a pas de tranquillité, il n'y a pas non plus de félicité. Nous sommes moins riches que vous ; à peine l'or et l'argent nous sont ils connus ; mais si vous comparez à ces faux biens nos troupeaux, nos terres qui fournissent à tous nos besoins, vous verrez que nous pouvons être contens et heureux. Alimek surpris des paroles du vieillard, désira savoir comment on pouvait, dans la pauvreté et la fatigue, jouir de la félicité qu'il n'avait pas même trouvée au sein de l'opulence ; il prolongea l'entretien et dit au vieillard : je ne conçois pourtant pas comment des hommes, forcés de vivre continuellement accablés de travaux et de lassitude, peuvent se dire heureux.

Le travail, répondit le vieillard, pour qui s'est accoutumé dès long-tems à une oisiveté perpétuelle, peut paraître une grande peine ; mais pour nous, il n'est qu'un soulagement. Je n'ai jamais passé d'heures si tristes que celles où je me suis vu contraint de cesser mon ouvrage accoutumé, et de rester sans rien faire. Le tems marchait alors d'une lenteur insupportable. Lorsque je suis occupé suivant mes habitudes et mes goûts, je me trouve à la fin de la journée, presque sans m'en appercevoir. Je ne sens jamais le poids accablant de l'ennui que j'ai éprouvé quelquefois étant forcé au repos. Mais les fatigues continuelles qu'il vous faut souffrir, dit Alimek, sont encore bien plus graves et plus insupportables. Le poids de la fatigue, répondit le vieillard, n'est pesant que pour un esclave qui est obligé de le porter forcément et malgré lui, sans pouvoir se reposer lorsque la nature l'exige. Il n'en est pas ainsi parmi nous ; quand je suis las, je me repose tranquillement, autant qu'il est nécessaire pour reprendre ensuite mon travail avec plus de vigueur. Ne dépassant pas mes forces, ce n'est plus qu'un exercice agréable pour moi, et qui, en m'occupant, m'ôte les tristes pensées ; le corps acquérant une santé plus robuste, chasse les maux auxquels l'homme désœuvré est souvent en proie. Le repas et le sommeil, après le travail, deviennent si doux, dans le tems même de

Digitized by Google

leur durée, que nous jouissons du bienfait qu'ils nous préparent. Vous autres grands vous ne connaissez pas cela. Je ne fais pas un sillon dans mon champ qu'il ne me rappelle à l'esprit les jours délicieux de la récolte, et cette pensée m'en apporte tout le plaisir. Mais dit Alimek, le fruit que vous en retirez à la fin est bien peu de chose, si vous le comparez aux jouissances du riche qui ne se lasse ni ne se fatigue jamais.

Mes champs et mon troupeau, dit le bon vieillard, me fournissent de quoi satisfaire mes besoins et mes desirs. Que dois je demander de plus, quand je suis content? La félicité n'est pas d'avoir beaucoup, mais de savoir jouir tranquillement de ce que nous donne l'industrie ou la fortune, et de savoir s'en contenter. Vous qui nagez dans l'abondance, vous êtes réellement plus pauvres que moi, parce que vos desirs s'étendent au-delà de ce que vous possédez. La nature nous impose peu de besoins; ils sont aisés à satisfaire. Vous autres vous en avez mille que je ne connais pas, ou dont je ne m'embarrasse point. Ne pas contenter vos caprices est une occasion perpétuelle d'amertume. Trois choses (et vous pouvez en croire un vieillard instruit par une longue expérience, et qui dans le cours de sa vie a vu autant le mouvement des villes que le repos et le silence des campagnes;) trois choses, et pas plus, sont nécessaires au bonheur; mais elles sont toutes trois également indispensables: je veux dire, la tranquillité, l'occupation et la constance. Sachez conserver la tranquillité de votre ame en écartant loin de vous l'inimitié, les discordes; refrenez les passions inquietes; supportez avec fermeté les maux nécessairement attachés à l'humaine nature; sachez fuir l'ennui en fuyant l'oisiveté par des occupations utiles; sachez goûter sagement des biens dont le ciel vous a plus ou moins départi; si vous savez vous en contenter, vous aurez la félicité.

Alimek, étonné de trouver tant de sens dans un homme de la campagne, se sentit profondément frappé de la dernière partie de son raisonnement. Il prit congé de lui, et tout en marchant il répétait ce qu'il avait entendu. Plus il y pensait, et plus son cœur goûtait les leçons du vieillard. Vraiment, disait-il en lui-même, cette félicité que j'ai cherchée avec tant de soins et si long-tems, elle est dans les campagnes où je suis né? Depuis que je les ai quittées, tout ce que j'ai fait n'a servi qu'à m'en éloigner? Ah! le secret que j'ai trouvé dans la grotte, ce secret qui me semblait si précieux, était donc bien funeste! plus j'y songe et plus j'en suis convaincu. En effet quel fruit en ai-je recueilli? Fatigué, ennuyé d'errer çà et là, n'ayant acquis que la triste connaissance de la méchanceté des hommes, par-tout les mêmes, et cependant follement variés par leurs extravagances. Dégoûté de leurs insipides plaisirs, qui ne m'ont jamais donné un instant de vraie satisfaction et m'ont conduit jusqu'au bord du tombeau; je me suis vu, par l'ambition, le tumulte et les inquiétudes, près

Digitized by Google

à ne recevoir pour toute récompense que le fatal cordon. Trahi par une femme qui semblait m'aimer et me flatter d'espérances, me voilà maintenant sans savoir où tourner mes pas, devenu désormais insupportable à moi-même, combien il eût mieux valu rester dans la campagne où je suis né et dans ma première simplicité! Le repas que j'y trouvais était composé avec moins d'art, mais l'appétit le rendait savoureux. Mes vêtemens étaient simples, mais ils me garantissaient de l'intempérie des saisons. Ma cabane était pauvre, mais le sommeil que j'y trouvais n'avait point de ces songes inquiets qui fatiguent la pensée. La garde de mon troupeau ou la culture des champs m'occupaient toute la journée. Ah! le vénérable vieillard, que le ciel m'a fait rencontrer pour me tirer de mon erreur, a bien raison; sa voix est celle de la sagesse qui me rappelle dans le bon chemin : puisque je le retrouve, il faut le suivre. Toute la nuit se passa ainsi à réfléchir, et aux premiers rayons de l'aurore il se leva brusquement, pour aller prier le vieillard de vouloir bien consentir qu'à l'avenir il vécût avec lui, pour trouver le bonheur qui l'avait fui tandis qu'il allait à sa recherche. Le vieillard avec un doux sourire lui dit : je jouis de ce que la simplicité et l'innocence de notre vie vous paraissent aujourd'hui si désirables. Vous en douiez hier : il ne faut cependant pas croire qu'il n'y a de moyens d'être heureux qu'en vivant dans les campagnes; au milieu même du tumulte des villes, de l'opulence, vous pouvez le devenir, si vous savez garder constamment la tranquillité de l'esprit, jouir de vos biens en arrêtant la fougue des désirs, et loin de l'oisiveté vous occuper sagement et utilement; il ne faut rien de plus.

Cela se peut, répondit Alimek; mais il me serait bien pénible de trouver par moi-même le bonheur qui se présente près de vous; d'ailleurs la vie champêtre ne m'est pas inconnue. Alors il lui raconta son origine, comment il avait trouvé dans une grotte la bourse fatale et l'anneau, et ensuite tout ce qui lui en était arrivé. Il présenta l'un et l'autre au bon vieillard; je vous en fais don, lui dit-il, si vous me permettez de ne me plus éloigner de vous. J'accepte votre don, répondit-il, non pas pour en user, que le ciel me préserve d'une aussi funeste pensée! mais seulement pour vous le garder si malheureusement il vient un tems où la frugalité et la simplicité de nos champs vous fassent souhaiter de le reprendre. Quelque sage que soit le parti que vous prenez, il me paraît trop subit et trop précipité; il pourrait vous conduire à un tardif repentir. Vous ferez donc, tant qu'il vous sera agréable, l'expérience de nos usages; il sera en votre pouvoir de rester parmi nous, et si vous veniez à vous y déplaire, je ne veux pas, pour rien au monde, que vous ne puissiez reprendre vos dons et partir si vous le souhaitez. Alimek satisfait de l'accueil et du consentement qu'il désirait, déposa les vaines pensées qui l'avaient

Digitized by Google

tant et tant de fois tourmenté, dans le travail, la tranquillité et l'économie. Bientôt il sentit ce plaisir pur, cette pleine satisfaction de l'ame qui lui étaient inconnus. Quelque tems se passa à jouir de la sage résolution qu'il avait prise; s'en trouvant tous les jours plus récompensé, il pensa à couronner entièrement sa félicité et à la fixer pour toujours. Le bon villageois avait une fille également belle et bonne. Alimek croyant avoir fait ses preuves de sagesse, crut pouvoir la demander pour épouse, sans s'exposer aux refus de son pere; mais celui-ci connaissant l'inconstance du cœur humain, se défiait encore de celui d'Alimek; il voulut faire durer l'épreuve; enfin il vit Alimek si content de son nouvel état et si éloigné d'en vouloir changer, qu'il ne voulut plus différer de combler ses vœux.

Alimek étant parvenu à un état de bonheur que les richesses, les plaisirs, les honneurs ne lui avaient jamais sçu procurer, voulut que la bourse et l'anneau fussent ensévelis de maniere que personne ne pût en les trouvant prendre comme lui le funeste desir de se rendre malheureux, en cherchant la félicité: elle ne se trouve que rarement, pour ne pas dire jamais.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Œuvres de Fontenelle, etc.; nouvelle édition, augmentée de plusieurs pieces relatives à l'auteur, mise pour la premiere fois par ordre de matieres, et plus correcte que toutes les précédentes. Huit volumes in-8°. A Paris, chez J. F. Bastien, rue des Mathurins.

Cette édition est en effet classée avec méthode, et contient plusieurs morceaux qu'on ne trouve point dans les précédentes, entr'autres une tragédie de *Brutus*, qui parut en 1690, sous le nom de Melle. Bernard, et à laquelle on croit généralement que Fontenelle eut la plus grande part. Cette piece qui eut alors du succès, était déja oubliée, lorsque Voltaire en fit une en 1730, sur le même sujet, et quoique celle-ci ait été long-tems plus estimée que suivie, cependant il est vraisemblable que cette concurrence heureuse entra pour quelque chose dans l'éloignement que Fontenelle marquait pour Voltaire. Ce *Brutus* du siecle passé est un roman chargé d'une double intrigue d'amour: on peut juger si ce défaut est considérable, puisqu'une seule intrigue de cette espèce est regardée par les connaisseurs comme le vice principal de la pièce de Voltaire, qui d'ailleurs a si supérieurement traité ce sujet dans le premier et le dernier acte, et dans tout le rôle de Brutus, comparable à ce que Corneille a de plus beau dans ce genre. Il est à présumer que si Voltaire eût fait la pièce un peu plus tard, il eût été assez au-dessus de la mode

Digitized by Google

pour écarter l'amour, qui par lui-même est étranger à ces sujets severes et républicains. Au moins a-t-il donné à cet amour une couleur tragique ; ce que les auteurs du premier *Brutus* n'étaient pas en etat de faire. La composition de leur drame est en tout faible et froide, et pourtant Voltaire en a tiré quelques idées, mais en poëte, en maître qui anime et vivifie tout ce qu'il touche, et semble créer ce qu'il emprunte.

Au reste, l'annonce de cette édition n'est pour moi qu'une occasion toute naturelle de donner ici, sur cet écrivain, quelques apperçus d'autant moins inutiles, que susceptible plus qu'aucun autre d'être considéré sous un double aspect, il n'a presque jamais été présenté que sous l'un des deux, selon le caractere des juges ; ce qui a fait trop pencher la balance, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Indépendamment de la passion qui corrompt tout, rien n'est plus rare parmi les gens de lettres qu'un jugement tempéré : d'abord il faut plus de lumieres pour voir un objet sous toutes ses faces que pour n'en faire valoir qu'une ; ensuite la critique s'énonce toujours avec plus de force apparente, quand elle est presque toute en bien ou presque toute en mal ; on produit plus d'effet sur le commun des lecteurs à qui l'on n'offre qu'un résultat tranchant, et la plupart des auteurs s'occupent bien plus de l'effet que de la vérité.

La longue vie de Fontenelle embrassa la derniere moitié du siecle passé et la premiere du nôtre, et de l'une à l'autre de ces époques sa réputation a varié. On peut en assigner les raisons de maniere à concilier fort aisément ce qui paraît contradictoire.

Fontenelle, lorsqu'il était contemporain de Racine, de Boileau, de Quinault, se fit connaître d'abord par ses *Dialogues des morts*, ses *Lettres du chevalier d'Her***, une tragédie d'*Aspar*, des pastorales et des opéras. Voyons si tous ces différens ouvrages étaient de nature à plaire beaucoup aux juges du tems qui devaient avoir le plus d'autorité.

Si l'on s'en rapporte à ce qui est dit dans la vie de Fontenelle, placée à la tête de ses ouvrages, *il surpasse beaucoup* dans ses *dialogues* Lucien qu'*il avait pris pour modele*. Mais on sait quel cas il faut faire ordinairement de tous ces morceaux historiques et critiques que l'on met au-devant des éditions posthumes : ils sont toujours de la main des amis de l'auteur, et ce n'est pas là qu'il faut chercher la vérité. Fontenelle est fort loin de *surpasser Lucien*, dont il n'a ni la gaieté naturelle, ni la bonne et franche morale, ni la verve satyrique ; il n'est pas même vrai qu'*il l'eût pris pour modele*. Il n'a ni la même maniere, ni le même dessein. Lucien poursuit continuellement la superstition populaire et le charlatanisme philosophique, et l'on peut croire qu'il contribua beaucoup à faire tomber les rêveries du paganisme et le pédantisme de l'école des sophistes. Il avait donc un but réellement utile, et il l'at-

Digitized by Google

teignait. Fontenelle semble n'avoir fait de ses *Dialogues* qu'un jeu, ou si l'on veut un effort d'esprit, un jeu par la frivolité des résultats, un effort par les rapprochemens forcés et les idées alembiquées. Il y a sans doute beaucoup de choses ingénieuses et fines, mais tout au moins autant de fausses et de futiles. Trois ou quatre de ces *Dialogues* offrent de la saine philosophie; le plus grand nombre n'est guères qu'une débauche d'esprit où l'on trouve quelques saillies heureuses. L'auteur a voulu sur-tout piquer le lecteur par le choix des personnages si étrangement disparates, qu'il met en scène, et par la conclusion inattendue de leur conversation. Ce plan qui tendait plus à étonner qu'à instruire, n'est louable, ni pour la morale, ni pour le goût: où est le mérite d'étonner aux dépens du bon sens? Sans doute on ne s'attend pas à trouver la mort d'Adrien plus admirable que celle de Caton, ni à voir Brutus se comparer à Faustine, et lui dire sérieusement que des *Romains comme lui sont plus rares que des Romaines comme elle.* Qu'est-ce qui croirait, en effet que le vengeur de son pays pût se comparer à une prostituée? Personne assurément; mais c'est que dans un livre de morale on ne s'attend pas à la déraison. Les bons esprits d'alors devaient-ils être fort contens d'un jeune auteur qui, s'annonçant avec du talent et des connaissances, commençait par tomber dans une disconvenance si vicieuse, par faire dialoguer les plus fameux personnages de l'antiquité, seulement pour les travestir en sophistes, et pour débiter sous leur nom des paradoxes subtils, et souvent même ridicules?

Ils devaient être encore moins satisfaits du jargon de ses *lettres galantes*, imitées de Voiture: la réputation de celui-ci était déja fort baissée, mais le petit nombre de bons morceaux qu'on peut distinguer dans le fatras de ses *lettres*, valait beaucoup mieux que toutes les galanteries précieuses du chevalier *d'Her***, et avait le mérite de l'originalité.

Pour ce qui est des pastorales, des amateurs des anciens ne pouvaient pas goûter beaucoup celles de Fontenelle. Ils lui reprochaient avec raison d'avoir trop peu de cette simplicité qui sied aux amours champêtres, et de cette élégance facile que le talent poétique sait unir à la simplicité sans trop la farder. Ils eussent voulu qu'il mît à mieux faire ses vers tout le soin qu'il emploie à donner son esprit à ses bergers, qu'il songeât plus à flatter l'oreille par des sons gracieux, et moins à nous éblouir de la finesse de ses pensées. Ses bergers en savent trop en amour, et il en sait trop peu en poésie. On est également blessé et du prosaïsme de ses vers et du rafinement de ses idées.

Ce n'est pas que de ces défauts qui dominent trop dans ses *Eglogues*, on dût conclure qu'elles ne méritaient aucune estime. Plusieurs se lisent avec plaisir, et il a dans toutes une délicatesse spirituelle qui peut plaire, pourvu qu'on

Digitized by Google

oublie que la scene est au village, et sur-tout que l'on fasse grace à la versification; mais c'est ce qu'il n'était pas possible d'obtenir de Racine et de Boileau, et il faut avouer qu'ils avaient le droit d'être difficiles, et que les lecteurs avaient appris avec eux à le devenir.

Des hommes qui ne faisaient pas grace à Quinault sur les faiblesses de sa versification, étaient sans doute trop sévères; on en est convenu depuis, et c'est un tort d'avoir paru méconnaître une foule de beautés particulieres à l'auteur et au genre qu'il avait créé. Mais ils avaient toute raison de n'estimer nullement les opéras de Fontenelle, *Thétis et Pélée*, *Endimion*, *Enée et Lavinie*. Le premier, il est vrai eut du succès, et même de la réputation assez long-tems, et le suffrage de Voltaire a dû y contribuer. Il le loue dans le *Temple du goût*, ou par une déférence très-excusable pour la vieillesse de Fontenelle, ou pour ne pas heurter assez inutilement une opinion encore établie sur un objet de peu d'importance, ou peut-être encore pour mortifier Rousseau qui avait échoué dans ses opéras. Si celui de *Thétis* et *Pélée* a réussi dans son tems, il faut croire que la musique et tous les accessoires du théâtre en firent la fortune: on a peine à la comprendre, en lisant le drame. Il n'est pas mal coupé; c'en est le seul mérite; mais il est froid, et le style est à la glace. Les vers sont extrêmement faibles, et souvent plats. Il n'y a pas dans tout ce poëme, prétendu lyrique, une idée de l'harmonie, une étincelle de feu poétique. *Endimion*, *Enée et Lavinie*, remis de nos jours sans aucun succès, valent encore moins que *Thétis* et *Pélée*; et *Aspar*, mort en naissant, avait prouvé que l'auteur n'avait aucune espece de talent dramatique, quoique depuis il ait eu la faiblesse d'essayer encore le tragique, sous un nom emprunté, de faire une tragédie en prose, *Idalie* (ce qui prouve que Lamotte n'a pas été le premier à s'aviser de cette idée bizarre), et d'imprimer cinq ou six comédies ou façons de comédies, dont les titres même sont ignorés, et qui sont, ainsi que son *Idalie*, les plus misérables productions que l'on puisse imaginer.

Jusqu'ici l'on conviendra que les grands maîtres dans l'art d'écrire, qui donnaient le ton à leur siecle, étaient fort autorisés à ne pas voir dans les ouvrages dont je viens de parler des titres littéraires fort imposans. Mais aussi dans ce même tems il avait donné son *histoire des Oracles* et *la pluralité des Mondes*, deux ouvrages très-estimables, et qui sont les premiers fondemens de sa juste réputation. L'un est d'un style plus sain que tous ses autres écrits; l'autre pêche encore par trop d'affectation et par un genre d'ornemens déplacés, dont Voltaire lui-même, qui d'ailleurs rendait justice au livre des *mondes*, s'est moqué avec raison dans *Micromegas*. Ces défauts n'empêchaient pas que l'une et l'autre production ne se fissent remarquer par [illegible] et ne [illegible] depuis.

Digitized by Google

fut universellement reconnu, celui de reconcilier la science avec les graces, et de rendre susceptibles d'agrément les matieres qui semblaient le plus s'y refuser. L'auteur y décelait de plus un esprit vraiment philosophique, que dans la suite il manifesta encore davantage, dans l'*histoire de l'Académie des Sciences* et dans les *Eloges des Académiciens* qui appartiennent à notre siecle. Si les Racine, les Despréaux, les Rousseau, qui tous s'étaient déclarés contre Fontenelle, parurent encore moins sensibles à ce mérite qu'ils ne l'auraient été naturellement, c'est qu'ayant été parmi nous les meilleurs modeles du bon goût, du goût antique, dans tous les genres, ils ne virent dans cet écrivain qu'un dangereux corrupteur des principes qu'ils avaient établis. L'art qui lui était propre consistait surtout à tempérer le sérieux de la raison par une sorte de badinage d'autant plus agréable qu'il était imprévu, et la finesse des pensées par des tournures familieres : c'est-là précisément le caractere de son talent. L'abus consistait en ce que cette finesse était souvent plus près de la subtilité que de la justesse, et que ces expressions badines et communes devenaient par fois un vain cliquetis. Ses ennemis ne virent que l'abus, et cette injustice tenait d'abord à leur sévérité naturelle, mais des torts personnels et réciproques l'aggraverent encore, et c'est une occasion de faire voir que la connaissance exacte de l'histoire littéraire peut éclairer la critique.

Fontenelle était neveu de Corneille : quand il vint à Paris en 1679, c'était justement le tems où une cabale très envenimée se servait du nom d'un grand homme, sans son aveu, pour tourmenter et déprécier Racine, qui de son côté avait de nombreux partisans et Boileau à leur tête. Les querelles de parti étaient extrêmement échauffées, et avaient éclaté surtout, peu de tems auparavant, dans le triomphe honteux et passager de la *Phedre* de Pradon ; et quoique la véritable *Phedre* eût déjà repris le dessus, Racine dans on connaît la sensibilité, Racine blessé jusqu'au fond du cœur, avait solennellement renoncé au théâtre. Nous en gémissons aujourd'hui ; mais la cabale qui triomphait alors ne demandait qu'à substituer à Racine quelqu'un qui pût occuper la scene, et distraire le public de ce qu'il perdait. Dans ces circonstances, on peut imaginer comment ce parti dut accueillir un neveu du grand Corneille, un jeune homme dont la réputation naissante avait déjà passé de Rouen à Paris, avec quelques journaux où l'on prédisait des essais de jeunesse toujours reçus avec indulgence. Fontenelle, son *Aspar* à la main, fut un moment l'espérance et le héros d'une cabale qui l'annonçait avec emphase comme le successeur de son oncle, et il ne se défendit pas assez de ce périlleux accueil, qui tourna bientôt en humiliation par la chûte complette d'*Aspar*. Racine, qu'on avait menacé de se refusa pas une épigramme et une chanson qui firent plus de fortune que la piece.

Digitized by Google

Fontenelle, malgré toute la modération philosophique dont il se piqua toute sa vie, ne laissa pas de se venger avec les mêmes armes, et fit des épigrammes contre Racine et son ami Despréaux. Ce ne fut pas tout : bientôt après arriva la fameuse querelle des anciens et des modernes, et Fontenelle ne manqua pas d'y prendre parti contre les anciens. Delà une inimitié qui ne s'éteignit point : Racine et Boileau ne cesserent de repousser de l'académie Fontenelle qui n'y fut reçu qu'après s'être présenté quatre fois inutilement, et le *discret* Fontenelle ne cessa de dire toute sa vie : *Boileau était dévôt et méchant : Racine était plus dévôt et plus méchant.* Toutes ces *méchancetés*, dans le fait, n'étaient gueres que de la malice d'esprit, et des picoteries d'amour propre ; il s'en fallait de beaucoup que les haines littéraires fussent devenues lâches et atroces, comme elles l'ont été dans ce siecle, où elles ont pris le caractere des haines théologiques.

Cependant après la mort de Racine et de Despréaux, les heureux travaux de Fontenelle dans la place de secrétaire de l'académie des sciences, la sagesse qu'il eut de s'y renfermer entierement, l'éclat qu'il y répandit par des *Mémoires* lumineux, par des *Eloges* charmans, où les défauts de son style étaient fort atténués, et où son talent avait pris plus de solidité, la considération que répandaient sur lui progressivement son grand âge, ses correspondances dans l'Europe, l'amitié du Régent et des hommes en place, tout concourut à faire de lui un autre homme, à l'aggrandir dans l'opinion, et celui qui n'avait été dans l'âge précédent qu'un littérateur agréable et un écrivain médiocre, devint, comme l'écrivait Voltaire en 1752, *le premier des savans qui n'ont pas eu le don de l'invention*, par la maniere attrayante et instructive dont il savait rendre compte du travail des autres.

Ce même Voltaire qui s'exprimait ainsi du vivant de Fontenelle, lui faisait déjà un assez grand honneur, par l'exception unique, qui en faveur de son âge et de sa renommée, le plaçait seul des auteurs vivans, dans le catalogue des écrivains du siecle de Louis XIV ; et cette exception en effet flatta beaucoup plus Fontenelle que l'article même où il est question de lui ; quoiqu'il soit fait avec toute la réserve, la délicatesse et l'honnêteté qu'exigeaient les convenances. Voltaire y passe très-légerement sur les productions faibles et sur les défauts des meilleures ; mais de résultat de tous ces ménagemens, alors très-bien placés, est le même que celui qu'on pourra tirer des développemens où je suis entré avec une franchise plus sévere, telle qu'elle doit avoir lieu pour des hommes qui n'appartiennent plus qu'à la postérité.

Cette réserve était d'autant plus louable dans Voltaire qu'il savait bien que Fontenelle ne l'avait jamais aimé, et même ne l'avait pas toujours ménagé dans ses discours. La vaste renommée de Voltaire devait inquiéter sur-tout ceux qui se trou-

Digitized by Google

vaient à portée de prétendre à la première place : c'est lui qui était vraiment ce que Fontenelle voulait être, un génie universel, pourvu cependant qu'on veuille bien se souvenir que ce titre d'universel ne doit jamais être pris à la rigueur : il serait trop démenti par les bornes naturelles de l'esprit humain. C'est assez d'une seule science pour occuper la vie et les forces du plus grand homme. Voltaire embrassa, avec plus ou moins de succès, tous les genres d'écrire qui tiennent à l'imagination et au goût, et excella dans plusieurs ; cela seul est prodigieux, et pourtant tous ces genres ont entr'eux beaucoup de connexion : quant aux sciences, il ne fit que les appercevoir et les effleurer ; mais il eut le rare avantage de répandre dans ses ouvrages d'imagination une philosophie que l'on peut appeller révolutionnaire, puisqu'elle a donné un mouvement nouveau à l'esprit humain, et cela était beaucoup plus difficile et plus important que de semer des fleurs sur la route des sciences, comme a fait Fontenelle, qui d'ailleurs dans les choses de goût, n'a pas été plus loin que Voltaire dans les sciences, c'est-à-dire pas au-delà de la médiocrité.

Véritablement il ne tint pas à Fontenelle que cet empire de la poésie qui l'importunait, sur-tout depuis que Voltaire y avait ajouté une puissance particulière, ne fût à peu près anéanti ou du moins fort dégradé. C'est un fait très-curieux et très-certain, mais qui n'est guères connu que des hommes instruits des anecdotes littéraires, que cette singulière conspiration contre la poésie, dont nous voyons des preuves dans beaucoup d'écrits du tems, et qui avait pour soutiens principaux Fontenelle, Lamotte, Marivaux, Duclos, Trublet. Buffon même et Diderot y entrèrent postérieurement, et j'ai vu dans ma première jeunesse des traces et des restes de cette espece de guerre déclarée à la poésie, au nom, disait-on, de la philosophie. On prétendait que la poésie avait un vice essentiel qui devait la faire réprouver ou du moins estimer très-peu par les bons esprits ; c'était de gêner la pensée et la raison par la mesure, ensorte que celui qui s'exprimait en vers ne disait jamais tout ce qu'il voulait ou tout ce qu'il devait dire ; et en conséquence de ce principe, lorsqu'on voulait louer parmi eux des vers qui semblaient y faire exception, l'on disait : *cela est beau comme de la prose* ; je l'ai encore entendu dire à Duclos. Il y avait là un petit coin de vérité, comme il arrive dans presque tous les sophismes. On mettait l'essence de l'art dans sa difficulté, et l'on oubliait que celui-là seul était artiste qui savait la surmonter de maniere qu'on ne s'en apperçut point, et qui savait dire de belles et bonnes choses, indépendamment de la mesure et de la rime, mais devenues plus frappantes par ces accessoires si heureux et si puissans. Cependant telle est la pente de l'esprit humain pour les paradoxes, sur-tout pour

Digitized by Google

ceux qui flattent ou consolent l'amour-propre, que cette doctrine anti-poétique, soutenue par des gens de beaucoup de mérite, eut peut-être prévalu quelque tems, sans l'ascendant de Voltaire, qui sut toujours défendre son domaine, et quoique attaché à la philosophie, s'opposa vigoureusement à ses abus et à ses usurpations; et c'est encore une obligation que nous avons à ce grand homme.

Cette philosophie était devenue très-puissante entre les mains des Encyclopédistes, dont la réunion embrassant toutes les classes de la société, dut s'attirer à la fois et beaucoup d'ennemis et un grand crédit. A cette époque, tout ce qui tenait à leur cause acquit de l'importance. On s'empara du nom de Fontenelle comme d'une autorité de plus, et dès-lors on le fit plus grand, et même autre qu'il n'avait été. On voulut compter parmi les premiers martyrs de la bonne cause un homme qui avait toujours craint non-seulement de s'exposer, mais même de se compromettre. Il est vrai qu'on avait voulu l'inquiéter un moment sur ses *Oracles*: on sait que le jésuite Baltus écrivit contre lui, et qu'à propos de cette phrase: „ Donnez-moi une demi-douzaine de personnes à „ qui je puisse persuader que ce n'est pas le soleil qui „ fait le jour, je ne désespérerai pas que des nations entières „ n'embrassent cette opinion „, le jésuite s'écriait: *à une demi-douzaine près, voilà une grande impiété*. Ce mot plaisant était d'un hypocrite malin plutôt que d'un fanatique, et c'est tout ce qu'on a retenu de l'ouvrage de Baltus. Mais Fontenelle était puissamment protégé par le garde-des-sceaux d'Argenson, et sa vie ne fut pas troublée un moment.

On alla plus loin: on voulut de nos jours le regarder comme le premier précurseur de l'espèce de révolution que la philosophie avait faite depuis dans les esprits; on lui supposa l'intention et les moyens d'ouvrir la route où Voltaire et beaucoup d'autres après lui ont marché à si grand pas vers la destruction des préjugés. Sur ce fondement on lui décerna un éloge public, dont le but était de faire valoir cette première influence, que dans le fait il n'eut jamais, et à laquelle même il était bien loin de penser. Comment a-t-on imaginé d'attribuer cette gloire à celui qui disait: *Si j'avais la main pleine de vérités, je ne l'ouvrirais pas*? Comment oubliait-on que le principe qu'il a le plus constamment soutenu dans ses ouvrages, c'était que l'homme n'avait point assez de raison pour se passer de préjugés? Il laisse entrevoir dans son *histoire des Oracles* qu'il était lui-même fort au dessus des préjugés religieux; mais on y voit bien plus clairement combien il les respecte, et jamais il ne les heurta. En un mot, ni dans son caractère, essentiellement ami du repos, ni dans ses écrits, tous consacrés à l'agrément, même dans les sujets les plus sérieux, il n'y avait rien qui tendît à donner un mouvement quelconque aux esprits. On n'en donne point sans cette

inquiétude

inquiétude ardente qui cherche la vérité et repousse l'erreur, ou sans cette imagination forte qui ébranle celle d'autrui; et rien de tout cela ne ressemble à Fontenelle. Il fut toujours ami de l'instruction et de la vérité, mais non pas au point de se brouiller avec l'ignorance et l'erreur, puissances usurpatrices, mais les premieres de ce monde, comme il fut toujours ami des plaisirs, mais sans laisser approcher de lui les passions. Aussi vécut-il cent ans, et en paix; ce qui a bien son prix, mais non pas pour la postérité.

Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége, en 1793, etc. *Par Publicola Chaussard, homme de lettres, envoyé dans ces contrées en qualité de commissaire national par le conseil exécutif provisoire de la République française. Un volume* in-8°. *A Paris, chez Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille,* n°. 20.

Ces mémoires, qui forment une partie intéressante de l'histoire de notre révolution, montreront clairement au lecteur, capable de réfléchir, les vraies causes de la perte d'un pays qu'il nous était si important de conserver. L'auteur, dont les talens et les connaissances avaient déja paru dans d'autres ouvrages, n'a rien négligé pour mettre dans celui-ci tout l'ordre et le soin dont il est capable. Témoin oculaire, et acteur lui-même dans cette grande scène, il était fait plus que personne pour en présenter un fidele tableau. Il a joint d'ailleurs à son récit toutes les pieces justificatives qui peuvent en garantir la vérité.

Toujours animé par le patriotisme qui conduit sa plume et ses actions, le même auteur a chanté la fête du 10 août d'une maniere qui en est digne. Son ode dithyrambique respire l'enthousiasme de la liberté. Le peu d'espace qui nous reste ne nous permet que d'en citer ces vers:

O sainte égalité! ce fut sous ta balance
Qu'apparut aux mortels le premier âge d'or;
La terre a ressenti ton heureuse influence:
Ces tems recommencent encor.

. . . . . .

Est-ce Flore ou Cérès qui nous font ces prodiges?
Non, non, disparaissez, ô fabuleux prestiges!
Devant l'austere vérité.
Les talens, les vertus, la féconde industrie,
Voilà les Dieux de ma patrie,
Voilà tes dons, ô liberté!

Ainsi que la nue embrâsée
Sur les monts sourcilleux lance tous ses éclairs,
Mais sur l'humble vallon épanche la rosée,
Les germes créateurs et les présens des airs;
O liberté! ta foudre étincelante
Brise le front de l'oppresseur,
Tandis que ta main bienfaisante
Verse sur l'opprimé l'espérance et les fleurs.

Digitized by Google

MERCURE

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Francfort-sur-le-Mein, le 25 septembre.

LA fin de la campagne approche, et pourtant les puissances coalisées n'ont entamé le territoire de la République française que par quelques points; encore a-t-il fallu des trahisons, de généraux, des intelligences secrettes, des menées sourdes, tenebreuses, et par conséquent lâches et indignes d'un ennemi vraiment brave, pour se procurer ces avantages qui ne sont après tout rien moins que décisifs. Certes l'Europe ne verra pas de si-tôt la fin de cette guerre; si l'Autriche, la Prusse, et même la Grande-Bretagne, plus heureuse que ses alliés, s'acheminent si lentement à l'extinction du nouveau gouvernement qui leur porte ombrage. Mais nous nous trompons en disant que l'Europe ne verra pas de si-tôt la fin de cette guerre; en effet, les puissances coalisées ne sont déja presque plus en état de la soutenir: embarrassées dans leurs finances avant de la commencer, pauvres en argent, et sur-tout en hommes, elles sentiront incessamment un déficit dans leur population et leur numéraire dont elles s'apperçoivent déja, déficit qui les forcera de cesser la guerre, sous peine de s'exposer à une ruine totale, dont elles ne se releveraient jamais parce qu'elles n'ont pas les mêmes ressources que la France, à laquelle il suffit de résister pour triompher, et qui verra tomber autour d'elle épuisés de fatigues ces gladiateurs mercenaires que n'animent, que ne soutiennent pas les sublimes motifs dont le généreux athlete tire sans cesse de nouvelles forces dans cette lutte qui sans cela serait trop inégale. On pourrait donc assurer que les efforts impuissans des ennemis de la France, si ses enfans restent unis entre eux, se borneront à une troisieme campagne. Mais cette campagne aura sûrement lieu, parce que la haine acharnée, la mauvaise honte, l'espoir de réparer ses pertes ne permettront point à chacune des puissances en particulier de se retirer avant d'avoir acquis la conviction qu'elles ne feraient qu'en ajouter de nouvelles, que des succès même assez marquans lui coûteraient trop cher, pour n'être pas au fond des revers réels, mais seulement moindres, et peut-être plus funestes qu'une défaite dès le premier abord qui les avertirait de songer à la retraite avant d'être épuisées. Il faut d'ailleurs cet espace de tems pour mûrir et faire éclore les germes de division semés entre les alliés par une jalousie mutuelle qui craint de voir s'élever à une trop grande puissance l'ami

Digitized by Google

du moment, que la politique inquiette et soupçonneuse regarde comme un ennemi de plusieurs siecles.

L'Autriche, la Prusse, l'Angleterre et l'Espagne songent dès à présent à faire des préparatifs pour l'année prochaine. Mais la Hollande sollicite la permission de rentrer dans la neutralité que lui conseillent ses plus chers intérêts, ceux de son commerce qui souffre infiniment de cette guerre. En conséquence, elle a envoyé à Londres le greffier des états-généraux (M. Fagel) pour déclarer qu'elle ne se sentait plus en état de seconder les efforts des alliés : les petits princes composant le corps Germanique, et même quelques-uns des électeurs ne restent non plus qu'à regret dans la confédération, à laquelle ceux qui sont les plus voisins de la France ne voudraient jamais avoir pris part. L'électeur Palatin semble craindre plus particulierement les effets du ressentiment de la République Française, dont il sent trop que les troupes pourraient lui rendre une seconde visite. Aussi ce prince se borne-t-il à fournir le contingent auquel l'astreignent ses devoirs comme membre primaire du corps Germanique. Il fait d'ailleurs tout son possible, afin de persuader aux Français qu'il s'abstiendrait de toute hostilité contre eux si cela lui était permis. Cette façon de penser, dictée par la crainte plutôt que par la bienveillance, se manifeste dans une ordonnance du 17, en vertu de laquelle il est défendu aux émigrés de séjourner plus de 48 heures dans aucune ville de ses Etats. Les principales puissances doivent donc s'attendre à porter à elles seules tout le fardeau de cette guerre ruineuse. Il faut pourtant avouer qu'elles trouveront quelque ressource, quelques subsides dans les cours de Lisbonne et de Naples, entrées fraîchement, sur-tout la derniere, dans la coalition.

Mais on ne peut se dissimuler non plus qu'il s'est ouvert quelques chances en faveur de la France; les Suisses dont on avait craint de voir ébranler la neutralité, la garderont certainement, ou n'en sortiront que pour prendre le parti de leurs voisins, dont l'amitié leur est plus profitable que celle de l'Autriche, et leur offre une garantie de leur indépendance contre cette maison ambitieuse, qui se souvient de les avoir eu pour sujets. La République Française est aussi à la veille de recevoir des Etats-Unis de l'Amérique des secours de toute espece, et dont les plus importans sans doute seront des subsistances.

Les munitions de tout genre abandonnées par les Français lors de la reddition de Mayence, sont en assez grande quantité pour offrir une ressource de quelqu'importance aux armées combinées; on en a fait 37 parts égales à distribuer aux conquérans, au *prorata* de leurs forces. Les Prussiens auront 14 de ces parts, les Autrichiens 13, les Saxons 4, les Hessois 4, les Palatins 1 et les soldats de Darmstadt 1. Quoique cette ressource soit de quelqu'importance, elle est pourtant loin de

Digitized by Google

suffire. Pour y suppléer, on vient d'établir un argent de convention de l'Empire ; il a déja cours dans l'électorat d'Hanovre, et sera reçu non seulement dans les marchés, mais même dans les caisses publiques : on y joindra le produit des dons patriotiques faits à Ratisbonne pour les frais de la guerre. Au reste ce subside volontaire n'est pas considérable ; il ne monte jusqu'à présent qu'à la chétive somme de 115,000 flor.

C'est bien peu pour réaliser le grand projet des alliés, de former du côté d'Arlon une armée de 50,000 hommes. La lettre de Trêves, en date du 9 septembre, qui l'annonce, ajoute : « il n'est encore passé par Coblentz que quelques milliers d'hommes d'infanterie et de cavalerie pour aller compléter les régimens. Quand cette armée sera en état d'agir, on s'avancera sous les murs de Longwy et de Montmédi. Tandis que ces deux villes seraient assiégées par les Autrichiens, d'un autre côté Sarre-Libre serait attaqué par les Prussiens, sous les ordres de Brunswick et de Hohenlohe, dont le quartier est à Hombourg. Il y a une difficulté qui s'oppose à l'exécution d'un si beau plan ; il est vrai que c'est la plus grande de toutes : les magasins sont vides, et il est impossible de les remplir. La Moselle a si peu d'eau qu'elle ne transporte rien dans les cantons où est l'armée, et le pays est dépourvu par lui-même de tout ce qui est nécessaire à la subsistance des troupes. La sécheresse a brûlé la récolte et les légumes : une seule tête de chou coûte ici 18 kreutzers. Le soldat, le bourgeois et le paysan sont menacés de la plus horrible famine. »

On trouverait une ressource plus importante pour cette opération dans le vol fait à Sémonville, si la liste de ces richesses, contenues dans une relation du courrier du Bas-Rhin, qui cite une lettre de Vienne du 4 septembre, est exacte :

Vendredi dernier, dit-elle, 2 officiers, accompagnés de 2 soldats habillés en domestiques, et choisis par le général Stein à Milan, parmi les plus courageux et les plus déterminés, descendirent au château de Laxembourg, et remirent à S. M. I. les pierreries trouvées dans les coffres de Sémonville. Après leur arrivée nous avons vu une liste exacte et authentique de tous les effets précieux qui sont tombés entre les mains de la maréchaussée, en arrêtant ce soi disant ambassadeur. Il y a, 1°. quatre superbes voitures fort riches en bronze doré ; 2°. deux grandes caisses d'étoffes d'or, de mousselines du plus grand travail, et de dentelles d'un grand prix ; 3°. quatre-vingt mille louis en espèces ; 4°. un service d'or pour vingt couverts, qui était celui de la cour de France ; 5°. deux petites caisses remplies de bijoux, dont la valeur intrenseque a été estimée dix-huit millions de florins. On observe que les plus belles pieces de la couronne de France s'y trouvent, avec une très-grande quantité de pierres qui ne sont pas encore montées. C'est probablement à Constantinople que Sémonville

Digitized by Google

se proposait de les faire monter selon le goût du pays et des amateurs auxquels elles étaient destinées.

On écrit de cette même capitale qu'on y a arrêté le 2 deux personnes qui, comme on s'en est convaincu par les papiers saisis, étaient en correspondance avec M. de Sémonville; ce sont deux étrangers de la frontiere de France. Ils avaient établi ici, de l'aveu du gouvernement, un bureau pour les maisons et appartemens à louer; ce qui les avait mis en grandes relations, et leur avait procuré beaucoup de connaissances. Il est vraisemblable, comme nous l'avons déja dit; que tous ces bruits sont faux, ou du moins très-exagérés.

Une chose plus certaine et plus étonnante, c'est que l'émigré Polignac a remis à la cour de Vienne, de la part de l'aîné des Capets, qui prend le titre de régent de France, un mémoire où il proteste formellement contre la prise de possession de Valenciennes au nom de l'empereur. L'ambassadeur postiche a demandé pour son auguste maître la permission de faire son entrée publique et solemnelle dans Valenciennes. On ne conçoit rien à cet excès d'orgueil et de bassesse. Il n'en est pas moins vrai que la cour et le ministre de Vienne ont pris beaucoup d'humeur de cette démarche qui du reste n'a produit aucun effet; car le gouvernemsnt de Valenciennes a été donné au prince Ferdinand de Wirtemberg à qui on est redevable de la prise de Condé.

Cependant si les cours coalisées ne travaillent point directement pour les émigrés comme ils doivent enfin en être bien convaincus, elles conservent du moins quelqu'apparence d'accord et d'intelligence avec eux, c'est-à-dire, qu'elles veulent en tirer tout le parti possible, en continuant de les amuser de promesses qui ne se réaliseront jamais. Les émigrés ont sûrement des rapports avec les rebelles de la Vendée. La cour de Vienne qui veut profiter des diversions utiles que peut lui ménager ce noyau d'insurgens, a fait parvenir au prince de Cobourg et au comte de Wurmser une résolution du cabinet impérial, portant que les garnisons françaises auxquelles on fera poser les armes s'engageront à ne pas les porter soit contre les Autrichiens et leurs alliés, soit contre Gaston et les royalistes. — Cette cour doit être sûre d'avance que les soldats de la République n'accéderont jamais à de pareilles conditions, auxquelles ils préféreraient la mort, ou que s'il fallait s'y soumettre, on pourrait forcer, par représailles, les Autrichiens prisonniers à servir contre les Prussiens et les Anglais; ce qui certes ne serait pas plus injuste que l'odieuse prétention de la cour de Vienne qui, connaissant mal les hommes auxquels elle a affaire, et doublant leurs forces par le désespoir, n'obtiendra plus dans la suite ce qu'elle aurait pu raisonnablement demander d'après les usages reçus de la guerre.

Les succès qu'ont obtenu les alliés ne sont pas assez mar-

Digitized by Google

quans, assez décisifs pour les autoriser à vouloir faire ainsi la loi et à prendre ce ton insultant avec les Français. Ils ont donné des relations de divers combats dans plusieurs desquels l'avantage a été, de leur propre aveu, pour leurs adversaires, et où ils ont beaucoup perdu dans ceux-même où le champ de bataille leur est resté. — Le 12, suivant leur relation, les Français se sont présentés sur deux colonnes de Neukirchen, et ont attaqué l'avant-garde de l'armée aux ordres du général Kalkreuth. La premiere, forte de 500 hommes, passa à Rohrbach, et se porta sur les avant-postes de l'aile gauche, mais trois détachemens cachés dans la forêt pour soutenir ces postes s'étant présentés, les Français se retirerent sur-le-champ.

La seconde colonne, forte de 4 bataillons et 300 chevaux avec 3 pieces de canon, s'étant avancée jusqu'à Spiessen fit d'abord replier les vedettes, les chasseurs de Trèves et un avant-poste ; mais le général Kalkreuth étant accouru sur la hauteur en deçà, et ayant fait tourner les Français, il fallut qu'ils fissent retraite dans un bois voisin ; ils perdirent quelques hommes, et eurent quelques officiers et 75 soldats faits prisonniers.

Dans la nuit du 13 au 14, un corps de Français, parti du camp de Schwiegen, attaqua dans la matinée l'avant-garde prussienne en avant de Pirmasens. Les troupes du duc de Brunswick se replierent jusqu'à cette ville ; les Français les poursuivirent avec autant d'imprudence que de valeur. Une savante manœuvre du prince de Bade vint à l'appui des évolutions du duc de Brunswick qui, maître du terrain, avait déployé ses forces contre l'armée française, dont l'aile droite avait été tournée par cette manœuvre ; enfin, au bout de 4 heures de combat cette aile fut mise en déroute. On prétend que l'action a coûté aux Français environ 2000 hommes tant tués que blessés ; 1 lieutenant-colonel, 9 capitaines, 12 autres officiers et 1,500 soldats ont été faits prisonniers : on leur a aussi pris 3 pieces de dix-huit, 10 de quatre, et leurs caissons, ainsi que beaucoup de fusils. Les Prussiens ont perdu moins de monde, mais dans le nombre des morts sont plusieurs officiers du plus grand mérite. Cependant après l'affaire les deux partis ont repris leur précédente position.

Le 11, on avait forcé le camp des Français à Bodenthal, et l'on se flattait qu'en ouvrant ainsi le chemin vers Limback on pourrait tourner les lignes de Weissembourg. Mais le 14 les Français ont repris ce camp occupé par 4,000 hommes. Ils en ont haché le quart, et entr'autres une compagnie d'émigrés, qui n'ayant plus de poudre s'est défendue plus d'une heure contre une colonne la bayonnette au bout du fusil. Les Autrichiens s'étant retirés sur Barbelroth par Annweiler l'espoir de tourner les lignes est entierement évanoui. Cette

Digitized by Google

affaire avait été comme préparée par celle du 12, journée terrible où quatre attaques à quatre points différens furent dirigées en même tems par les Français sur leurs ennemis, dont l'aile gauche près Lauterbourg se retira jusques derrière Hagenback. Cette troupe foudroyée par le canon français qu'elle avait d'abord assez bien soutenu, fut d'abord poursuivie par les patriotes, mais enfin ils rentrèrent dans leurs lignes. — A la même heure, la garnison de Landau tomba sur les Prussiens près de Barbelroth avec la même vigueur. Cette irruption était protegée par plusieurs détachemens qui avaient passé le Rhin en trois ou quatre endroits au-dessous de Strasbourg jusqu'à Sollingen. Dans cette même journée du 12 le fort et la ville de Kehl avaient été chaudement bombardés, et la moitié du pont du Rhin brûlé, de maniere que ce poste ne pouvait tenir long-tems; aussi a-t-on appris quelques jours après qu'il était tombé au pouvoir des Français.

Provinces-Unies et Belgique.

Il n'est pas étonnant que les Provinces-Unies desirent obtenir la permission de rentrer dans la neutralité. On peut juger de leur position par la lettre suivante, de la Haye, en date du 9 septembre :

« On a ici de grandes appréhensions au sujet des lignes holandaises en Flandres. Les ennemis y ont des forces si redoutables par leur nombre, qu'il peut leur être aisé de percer et de se mettre sur le flanc du duc d'Yorck, qui dès lors ne pourrait en aucune maniere persister dans son entreprise sur Dunkerque. Les opérations n'y vont pas aussi vite qu'on avait cru pouvoir l'espérer. Le duc a besoin d'être appuyé du côté de la mer, et cela a rencontré des difficultés inattendues. D'un autre côté, l'inondation entre Bergues et Dunkerque n'a pas permis de pousser les travaux avec un succès égal à l'activité qu'on y a mise. — Les listes que nous avons reçues de nos armées en Flandres nous prouvent, ajoutent ces lettres, que les journées du 18 et du 27 août nous ont coûté 1000 à 1200 hommes, ce qui fait plus d'un vingtieme de notre armée; 32 officiers y ont été tués ou blessés. »

Il paraît que les alliés ont voulu prendre leur revanche de l'affaire où l'armée de Houchard, forte de 42 à 45,000 hommes, contraignit les Anglais d'abandonner le siége de Dunkerque. La journée du 10 a été une des plus meurtrieres de cette guerre. Le général Beaulieu chargea les Français en dos, le duc d'Yorck en flanc, et les Hollandais en tête. Un des premiers combats avait été si furieux que les princes Ernest et Adolphe, et le maréchal Freytag, étaient déja enveloppés et au moment d'être pris, lorsque quelques grenadiers les ont débarrassés. Les deux freres du duc d'Yorck sont blessés et le dernier grièvement. On avait dit le général Fabry mort,

Digitized by Google

mais des nouvelles ultérieures démentent ce bruit, et l'on espere le sauver.

Des lettres de Bruxelles du 17 disent que les Français avaient encore attaqué la veille le général Beaulieu, posté vers Courtrai. Ils paraissaient vouloir recommencer une invasion générale dans la Belgique ; mais à la suite d'un combat très-opiniâtre, ils furent debusqués même de leurs retranchemens près de Menin.

On parle encore vaguement de deux autres combats qui doivent avoir eu lieu le 16, l'un près de Saint-Amand et l'autre près de Maubeuge ; mais on ne sait rien de bien positif à cet égard, sinon que l'on a acheté fort cher une espece de victoire. Il est plus constaté que les Français ont essuyé une perte considérable à Villers en Conchies, quoiqu'on l'ait d'abord exagérée en la portant à 3000 hommes, et en disant qu'ils avaient perdu 11 pieces de canon. — Les Français n'ont en effet gardé Menin que 48 heures, quand ils se sont vus forcés de l'abandonner, ayant été surpris par l'ennemi. Mais heureusement ils avaient eu la sage précaution de faire transporter tout de suite à Lille les prises considérables faites dans la glorieuse journée du 13.

Suivant une lettre de la Haye, du 21, l'arrivée du prince d'Orange, blessé assez sérieusement près de Menin, et le rapport de la déroute générale de l'armée, ont répandu la consternation à la cour. Il y a eu des débats assez vifs au conseil d'Etat, où le prince d'Orange a été même fort mal mené. Il a promis de réparer sans délai cet échec par ses talens militaires et son courage connu, et est allé rejoindre, à ce qu'on dit, le quartier-général à Gand.

Une lettre d'Amsterdam, de la même date, dit, en parlant de cette journée du 13, que la déroute a été complette. La colonne commandée par le prince Frédéric, entiérement dispersée, s'est retirée avec précipitation jusques dans l'Ecluse, sans vivres, sans bagages et sans tentes. Le désordre a été si grand, que cette colonne n'a pas eu la moindre communication avec celle sous les ordres du prince héréditaire, qui, de son côté, n'a pas été plus heureuse.

Les Hollandais se plaignent de la lâcheté des Autrichiens, qui, long-tems spectateurs du combat, n'y ont pris part que pour tourner le dos après la premiere décharge : ils accusent aussi le duc d'Yorck de leur avoir refusé du secours ; enfin on paraît craindre une nouvelle descente en Zélande. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les navires de convoi qui devaient partir ont reçu ordre de se rendre aux rives occidentales de l'Escaut.

Les finances, ce nerf de la guerre, sont en déroute, comme l'armée qui servait à la faire.

Le trésor de l'état est dans un épuisement total. Des personnes, en mesure d'être bien instruites, assurent que toutes les ressources réunies suffiront à peine pour entretenir

Digitized by Google

l'armée pendant six semaines. Cet avis semble être confirmé, par la résolution prise le 4 de ce mois par les Etats de Hollande et de Westfrise, rélativement à un emprunt de 12 millions de florins en forme de loterie. Chaque action est de 1000 florins, portant intérêt de 4 pour cent, mais sujet aux mêmes retenues que toutes les obligations de l'Etat, et par conséquent réduit à 2 et demi. Néamoins dans un pays, où le particulier est aussi riche que l'état est pauvre, cet emprunt pourra être rempli, à cause des chances, dont il offre l'espoir aux prêteurs par la grande quantité de lots. Le moindre est de 250 florins, et la plus haute prime est de 50,000 florins. L'état en recevant 12 millions, donnera 15,600,000 florins, sans compter l'intérêt des obligations et le bénéfice des négociateurs. Cet excédent de 3,600,000 florins devra être pris nécessairement sur les taxes et l'on s'attend à la promulgation d'un nouvel impôt au mois de janvier prochain. Déja l'on parle d'une capitation et d'un droit de timbre sur toutes les quittances, lettres de change, et autres effets de commerce. Ce système d'emprunt conduit insensiblement l'état à sa ruine. C'est ainsi que M. le grand-pensionnaire Van Spiegel a appauvri la Zélande, lorsqu'il remplissait les mêmes fonctions dans cette province. La confiance publique dans ses opérations financieres est si faible, que les operations sur l'état perdent 30 à 35 pour cent.

Il est arrivé le 14 de ce mois à Ostende 18 bâtimens anglais de transport avec 3,000 hommes d'infanterie, des canons et des munitions, dont on a grand besoin.

ITALIE ET SUISSE.

L'empereur qui sent tout le parti qu'il pourrait tirer d'une rupture des cantons Helvétiques avec la République française ne néglige rien pour les provoquer, menaces, or, corrupteurs, tout est employé. En effet, rien ne lui serait plus commode que de se faire ouvrir les passages pour entrer dans l'Alsace et la Franche-Comté, et même d'employer à cette expédition des soldats Suisses à qui le pays est bien connu. Mais les Français esperent autant pour leurs voisins que pour eux-mêmes qu'ils ne tomberont pas dans le piege que leur dresse une puissance contre laquelle ils doivent avoir sucé une haine invétérée avec le lait maternel, puisque les descendans de la maison d'Autriche sont les oppresseurs de leurs ayeux.

Au reste c'est sur-tout les magnifiques seigneurs de Berne que l'on travaille, parce que l'on en espere davantage que des cantons où l'on a conservé des mœurs plus simples, et où l'on rejetterait avec horreur la proposition impie d'aider à étouffer la liberté chez un peuple avec lequel on a vécu long-tems en frères, voici ce qu'on écrit de cette ville en date du 10 septembre.

Digitized by Google

Notre neutralité est attaquée de tous les côtés, et nous ne savons auquel entendre.

Le conseil secret a adressé au grand-bailli et au conseil de la République de Valais la lettre suivante, en date du 6 de ce mois.

« Nous avons déja pris l'occasion, le 28 du mois dernier, de vous écrire confidentiellement et amicalement à l'occasion du passage d'un convoi militaire par votre territoire, et de vous engager de faire tous vos efforts pour prévenir d'un côté les suites de cet évenement fâcheux, et empêcher de l'autre que des scenes aussi dangereuses qui, compromettent la neutralité helvétique, ne puissent plus se renouveller à l'avenir ; nous ne doutions pas non plus, que tout ce qui pourrait tendre à ce but salutaire ne fût conforme à vos vues, et que l'observation d'une exacte neutralité ne vous parût aussi intéressante qu'à tous les autres états du corps helvétique, et nous devions nous fortifier de plus en plus dans l'opinion que nous avions de vos sentimens, par les lettres que vous nous avez adressées le 19 et le 21 du mois d'août dernier. Nonobstant cette opinion, il paraît qu'on a encore, de la part de la France, des doutes sur la sincérité de vos vues, ce qui paraît provenir de ce que, de votre côté, vous ne prenez pas toutes les mesures efficaces qui pourraient être nécessaires pour vous opposer à de pareilles tentatives. Nous venons en outre d'apprendre qu'il se faisait, dans le Bas-Valais, des levées de recrues qui doivent être employées contre les troupes Françaises. Nous nous trouvons, par conséquent, obligés de vous écrire le plus promptement possible sur cette entreprise, et de vous prier confidentiellement et amicalement de donner toute votre attention et sollicitude, afin qu'il ne se passe rien sur votre territoire qui puisse être contraire à la neutralité déclarée par la Suisse, afin de ne point l'exposer, et vous aussi, à des embarras et à des dangers.

» Nous nous tenons assurés que vous ne prendrez pas notre lettre en mauvaise part, mais que vous y reconnaîtrez plutôt une preuve convaincante de l'amitié sincere et des sentimens confédéraux que nous vous avons voués. »

Notre escadre, écrit-on de Naples le 20 août, est armée et prête à mettre à la voile ; elle est composée de 4 vaisseaux de 74 canons, de 4 frégates de 40, de 2 corvettes de 20, de 2 brigantins, 6 galliotes, 10 barques bombardieres et 74 chaloupes-canonnieres. Le nombre de ses canons est de 618, et son équipage de 8,614 hommes. Le chevalier Fortegnerri doit la commander. (Il y a sûrement de l'exagération dans ce calcul.)

ANGLETERRE. *De Londres, le 19 septembre.*

On avait ordonné, le 4, un supplément de chaloupes-canonnieres pour le siége de Dunkerque, mais il était impossible de les envoyer de quelque tems faute d'hommes, et on atten-

Digitized by Google

dait l'arrivée de la flotte de la Jamaïque pour s'en procurer. Cette flotte est enfin arrivée dans nos ports, ainsi que les bâtimens pêcheurs de Terre-neuve, et l'on se hâte d'en faire passer les équipages sur les vaisseaux qui en ont besoin. Ces marins servent sur tout à compléter les bras nécessaires à la manœuvre des vaisseaux qui doivent renforcer la flotte de l'amiral Howe, et dont voici la liste :

Le *Brunswick*, de 74 canons ; capitaine Harwey.
Le *Marlborough*, de 74 ; cap. Berkeley.
Le *Gangas*, de 74 ; cap. Molloy.
Le *Majestueux*, de 74 ; cap. Corton.
Le *Ramilies*, de 74 ; cap. Harwey.
L'*Edgar*, de 74 ; cap. Bartie.
L'*Audacieux*, de 74 ; cap. Parker.
Le *Vetéran*, de 64 ; cap. Nugent.
Le *Sceptre*, de 64 ; cap. Dacies.
L'*Inconstant*, de 36 ; cap. Mongomerie.
Le *Pégase*, de 28 ; cap. Barlow.
Le *Black-Joke*, de 10 ; lieutenant Sommerville.
Il faut y ajouter encore :
Le *Faucon*, de 16 canons ; capitaine Brissot.

Mais ces renforts nous sont venus trop tard à quelques égards, puisque nous avons manqué la prise de Dunkerque. Celle du Quesnoy, sans nous en dédommager, nous console un peu, ainsi que nos alliés, d'avoir été mis en déroute par les Français. Les détails de ces deux nouvelles se trouvent contenues dans les dépêches suivantes du colonel James Murray, adjudant-général de l'armée du duc d'Yorck.

Furnes, le 9 septembre. — Monsieur, c'est avec le plus grand chagrin que j'ai l'honneur de vous informer des suites d'une attaque faite par l'armée Française, le 8 de ce mois, contre celle d'observation du général Freytag. Ce dernier était posté, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, à Houdscoote; sa droite appuyée sur le canal, et sa gauche s'étendant vers Leysel.

L'ennemi l'avait attaqué dès le soir précédent, et avait été repoussé. Mais ayant renouvellé ses attaques aujourd'hui sur tous les points, malgré les plus grands efforts de la bravoure des troupes et de l'habileté du général Walmoden, qui les commandait, il parvint à forcer le centre de la ligne. Le général s'est retiré derriere le petit canal qui va de Bulscamp à Steenkirck.

La perte a été très-considérable. S. A. R. n'en a pas encore reçu le compte ni aucun autre détail ; plusieurs braves officiers ont été tués. On suppose que la perte totale des différentes actions peut aller à près de 1500 hommes, tant tués que blessés ou prisonniers ; celle de l'ennemi a été incontestablement plus grande. On leur a pris 2 ou 300 hommes

Digitized by Google

et 3 pieces de canon. J'apprends que les Hanovriens ont perdu le même nombre de canons.

Le 7, S. A. R. envoya deux bataillons de Hessois pour soutenir le général Walmoden; mais trouvant ces secours insuffisans, il fut obligé de rassembler toutes ses forces, et d'abandonner sa position près de Dunkerque. On a laissé derriere soi 32 pieces de canon et une partie des approvisionnemens, n'ayant pas les moyens de les emmener. L'armée marcha toute la nuit, et campa le matin près d'Adinkerque.

Il paraît que, pour cette entreprise, l'ennemi avait rassemblé des forces tant du pays d'alentour que des armées du Rhin et de la Moselle, et particuliérement de celles qui composaient le camp de César. Il était commandé par le général Houchard, que les prisonniers assurent avoir été mortellement blessé à Rexpoede; mais on ne peut dire quel degré de confiance on doit mettre dans cette nouvelle.

Dans la retraite de la nuit du 6, S. A R. le prince Adolphe, ainsi que le feld-maréchal Freytag, furent quelque tems au pouvoir de l'ennemi. Une patrouille de cavalerie, qui devait se porter au front, ayant pris une autre route, ils vinrent dans le village de Rexpoede, à travers lequel une colonne devait passer; mais il se trouva occupé par l'ennemi. S. A. R. fut légérement blessée de coups d'épée à la tête et au bras. J'ai la satisfaction de pouvoir assurer qu'il n'y a aucune suite fâcheuse à en craindre. Le feld-maréchal fut blessé à la tête, et heureusement aussi légérement. Il a été cependant dans l'impuissance depuis lors de reprendre le commandement de l'armée. Le capitaine Ouflar, un des aides-de-camp de S. A. R., est tué, et le capitaine Wangenheim blessé dangereusement.

S. A. R. et le feld-maréchal furent delivrés de cette situation par l'intrépidité et la présence d'esprit du général Walmoden, qui, s'appercevant que l'ennemi était maître de Rexpoede, rassembla sur-le-champ un corps de troupes, l'attaqua sans hésiter, et le défit avec un grand carnage.

Je dois répéter que rien ne pouvait surpasser la fermeté et la bonne conduite des troupes dans ces différentes actions. Le lieutenant-général William Erskine commandait l'arriere-garde; on doit beaucoup à sa conduite et à sa science militaire.

L'ennemi fit une sortie pendant la nuit, et une autre dans la soirée du 8. Il fut repoussé dans l'une et dans l'autre avec peu de perte de notre côté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, JAMES MURRAY.

P. S. La cavalerie n'a presque point agi, la nature du pays l'en empêchant.

Le 12 au soir, un exprès apporta à l'office de M. Dundas, secrétaire d'Etat de S. M., la lettre suivante du colonel

Digitized by Google

James Murray, adjudant-général de l'armée aux ordres du duc d'Yorck.

« J'ai l'honneur de vous apprendre, monsieur, qu'en conséquence des informations reçues d'Ypres, ce matin, cette importante place se trouvant attaquée, et ayant besoin d'une prompte assistance, S. A. R. s'est déterminée à voler à son secours. Les troupes déjà s'étaient mises en marche, lorsqu'est arrivé l'avis de la retraite de l'ennemi sur Bailleul. Cette retraite paraît avoir été occasionnée par une attaque heureuse que le général Beaulieu a faite le 8 sur les postes français aux environs de Lille.

» En conséquence de ce, les troupes sont revenues à leur premier camp. »

Lord Grenville, dans la journée du 13, reçut de lord Elgin, envoyé extraordinaire du roi à la cour de Bruxelles, la nouvelle positive de la reddition du Quesnoy. La lettre de lord Elgin est datée de Bermerain, le 11 septembre, et dit :

« J'ai la satisfaction, milord, d'informer V. S., que ce matin le Quesnoy s'est rendu aux troupes de S. M. I. A minuit, la place a cessé de tirer, et un officier en est sorti avec les conditions auxquelles la garnison proposait de capituler. Ces conditions ont été rejettées en tout ce qui était contraire à la résolution prise par le général Clairfait, de faire la garnison prisonnière de guerre. Cette résolution, quoique combattue, n'a pas paru inattendue ; et l'officier, en quittant le général Clairfait, a assuré que les conditions qu'il avait consenties seraient immanquablement acceptées.

» Au moment où je fais partir mon exprès, la capitulation n'est pas signée ; mais le prince de Cobourg, le général Clairfait et le comte de Mercy m'ont assuré de la reddition, et m'ont autorisé à en donner communication à V. S. J'espere que par ce faire je n'aurai pas l'air de m'être trop pressé.

» La garnison sortira le 13. »

Le 15, nouvelle lettre du colonel James Murray, à M. Henri Dundas. Elle est datée de Dixmude, le 14 septembre, et conçue en ces termes :

« Je profite de l'occasion du capitaine Robinson, de la frégate *le Brillant*, qui va en Angleterre, pour vous informer que les postes hollandais sur la Lys ont été forcés par l'ennemi, le 12. En conséquence les troupes de la République ont abandonné Menin et se sont repliées sur Bruges et Gand. S. A. R. est disposée à marcher aujourd'hui à Thournonte.

» Nous apprenons ce matin qu'un engagement a eu lieu à Villers en Conchies non loin du Quesnoy ; que les Français y ont été défaits ; qu'ils y ont perdu 3000 hommes et onze pièces de canon. »

Les fonds publics ont baissé depuis un dixaine de jours, et quoique cette baisse soit peu considérable, elle ne laisse pas

Digitized by Google

d'inquiéter, parce qu'on sait que la fortune publique ne tient qu'au crédit public, qui peut être un câble ou un cheveu suivant les circonstances; et celles où nous nous trouvons réduisent la câble à un cheveu. On ne ramenera pas la confiance par un emprunt, et cependant il est question d'en faire un de 12 millions sterlings. Il est arrivé le 15 et le 16 des dépêches du comte d'Yarmouth, qui confirment les nouvelles venues d'autre part sur la position des armées sur le Rhin, c'est-à-dire que les lignes de Weissembourg sont de plus en plus regardées comme impraticables, et que les alliés, en redoublant contre elles leurs attaques, ne font que s'exposer à des pertes douloureuses. Les Français dans l'une des dernières ont fait jouer une mine qui a fait sauter presque tout le corps des chasseurs de Darmstadt, de même que beaucoup de ces émigrés nommés chevaliers de la couronne.

Dressin, le courier qui fait son métier, et M. de Lauzun l'aîné qui ne fait pas le sien, sont les messagers du roi qui ont apporté ces avis.

La flotte française, sur la force de laquelle tous les rapports ne sont pas uniformes, est venue faire une visite à l'entrée du canal. On ne l'a pas appris ici sans surprise. Lord Howe sera aujourd'hui 17 ou demain à sa poursuite.

Beaucoup d'émigrés ruinés ne pouvant plus vivre ici passent dans les Pays-Bas. — Nous apprenons que la société patriotique de Charles-Town, l'une des plus florissantes des États-Unis, s'est affiliée à celle des Jacobins. On a aussi publié à Boston un placard en faveur de la révolution française, dont l'anniversaire a été célébré par plusieurs *toasts* patriotiques.

Nous ne citerons que les principaux. Les voici :

1°. Le jour du 14 juillet. 2°. La République Française. 3°. Victoire aux armes françaises sur les ennemis de la liberté. 4°. La liberté ou la mort. 5°. Que toutes les belles de France et d'Amérique puissent tisser un bonnet de la liberté pour leurs maris. 6°. Que les États-Unis deviennent un asyle pour tous les patriotes opprimés. 7°. Les droits de l'homme. 8°. A la mémoire de ceux qui sont morts en défendant la liberté. 9°. Liberté universelle du genre humain. 10°. Le 4 juillet 1776. 11°. A une révolution fondée sur les bons principes dans tout le monde. 12°. Honneur à ceux qui combattent avec énergie pour la cause de la liberté. 13°. Destruction du chapiteau corinthien de la société civilisée de M. Burke. 14°. A une révolution dans l'Amérique méridionale, et à la liberté des peuples qui l'habitent. 15°. Puissent tous les rois de l'Europe changer leurs couronnes contre des bonnets de la liberté.

(*Nous donnerons l'autre pièce dans le prochain numéro.*)

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CAMBON.

Séance du mardi 24 septembre.

Le ministre de la guerre informe la Convention nationale que le conseil exécutif vient de nommer le général Jourdan au commandement de l'armée du Nord, vacant par la destitution du général Houchard. Il annonce la destitution et le remplacement de plusieurs autres généraux, et demande l'approbation de l'Assemblée.

Il s'élève de vifs débats. Un membre demande que le comité de salut public fasse, séance tenante, un rapport sur ces destitutions et ces nominations nouvelles. Duroy déclare, qu'envoyé auprès de l'armée du Rhin, il a vu Landremont se conduire toujours en excellent patriote, en militaire expérimenté. Il assure que Delmas, nommé pour le remplacer, n'a aucune des connaissances nécessaires pour commander une armée, quoiqu'il soit d'ailleurs un guerrier intrépide et un excellent républicain. — Je sais, ajoute Génissieux, que le citoyen nommé au commandement de l'armée du Nord, est un patriote très instruit; mais où a-t-il étudié l'art militaire? il étoit médecin. Duroy reprend la parole. J'arrive d'une armée, dit-il; je connais tous les généraux qui la commandent; ils ont du patriotisme et de la valeur : mais ils conviennent eux-mêmes qu'ils ne sont pas en état de diriger les grandes opérations militaires. Si vous voulez triompher de vos ennemis, il ne faut confier le commandement de vos armées qu'à des généraux instruits; il faut leur laisser des officiers, qui, pour avoir le malheur d'être nés nobles, n'en sont pas moins patriotes. Je demande que le conseil exécutif ne puisse suspendre, destituer et remplacer les généraux qu'après en avoir donné les motifs à la Convention nationale.

Duhem remarque que dans cette discussion on parle beaucoup des hommes et peu des choses. Jettez les regards sur votre position, dit-il, vous êtes entre deux écueils, l'ignorance et la trahison. Si vous laissez quelques nobles dans nos armées, vous pouvez être encore trahis; si vous les expulsez tous, et que le commandement soit confié à des Sans-culottes, vous pouvez être victimes de l'ignorance. Comment éviterez-vous ce double danger? je pense qu'il faut d'abord renouveller les bureaux de la guerre, et les composer de Sans-culottes purs, de zélés révolutionnaires; alors on n'y vendra plus les

Digitized by Google

places ; on n'enverra plus des traîtres à la tête des armées, et vous n'applaudirez plus aux triomphes perfides de ces généraux, que huit jours après vous êtes forcés de livrer au tribunal criminel. Je demande aussi que toutes les fois que des généraux seront destitués et remplacés, le ministre présente un tableau en deux colonnes, qui porteront les noms des généraux destitués et les motifs de leur destitution ; les noms de ceux qui les remplacent, et les titres qu'ils ont à cette élévation. Nous devons veiller à tous ces actes importans du gouvernement : la Montagne a fait la révolution ; la Montagne en est responsable.

Ici Billaud-Varennes prend la parole : il déclare d'abord que ces mesures dont on demande les motifs, ont été combinées avec le comité. Il observe qu'il serait extrêmement impolitique de publier la destitution d'un général avant qu'elle fût opérée. Houchard, ajoute-t-il, non-seulement est destitué, mais il est en état d'arrestation. Houchard a trahi la nation française ; sous l'apparence d'un triomphe, il a donné à l'ennemi le tems et les moyens de se renforcer : et dans ce moment peut-être, Dunkerque est plus menacé que jamais. Si l'état-major n'eût pas été totalement renouvellé dans les 24 heures, toute la partie du Nord eût été livrée à nos ennemis. Houchard doit être jugé ; et s'il est coupable, il doit payer de sa tête. L'armée de la Moselle vient d'être battue par une trahison infâme : voilà ce qui a motivé tant de destitutions subites ; voilà ce qu'il fallait vous dire. Le comité de salut public eût été en arriere de ses devoirs, s'il n'avait pas pris ces mesures : mais il les a prises, il vous rendra compte, et saura les justifier.

Pour mieux faire sentir l'urgence des mesures prises par le comité de salut public, Saint-André est entré dans quelques détails. Quand nous avions dans Mayence une garnison dont la valeur arrêtait nos ennemis, mais qui pouvait devenir leur victime, l'armée qui devait la délivrer ne faisait qu'une lieue par jour sous le commandement d'Houchard et de Beauharnais ; et Mayence fut obligée de capituler avant l'arrivée de ses libérateurs ; mais après la prise de cette place, l'armée fit jusqu'à huit lieues par jour pour revenir. Cette lenteur étrange qui causa notre perte, n'est-elle pas un des crimes bien manifestes de ce général.

Saint-André observe ici que pendant la mission qu'il a rempli auprès de l'armée que commandait Houchard, il ne reçut que des plaintes de sa conduite, et qu'il ne jouissait parmi les officiers et les soldats d'aucune considération. — Envoyé à l'armée du Nord, Houchard s'est environné d'hommes ineptes et présomptueux ; il s'est obstiné, malgré les représentans du peuple, à conserver auprès de lui un nommé Barthelemi, dont l'orgueil est insupportable à tous les militaires, et dont l'incivisme est prononcé ; il s'est de même attaché un officier nommé Verman, homme froid partisan du système

de

Digitized by Google

de Custines, et qui veut laisser nos braves Républicains se consumer dans une inaction totale? Renvoyez donc au loin ces hommes coupables, a dit Saint-André en finissant; renvoyez les pleurer leur honte; et nous, citoyens, occupons-nous de donner à nos armées des hommes véritablement dignes de commander à des soldats républicains.

Cette discussion s'est terminée par une observation de Duhem: nous ne voulons pas, a-t-il dit, être informés des destitutions avant qu'elles soient consommées; mais nous voulons connaître les motifs des nominations nouvelles, et les discuter. — Cette proposition est décrétée, et la Convention renvoie la lettre du ministre de la guerre au comité de salut public pour lui en faire le lendemain le rapport.

Une autre lettre du même ministre annonce à la Convention la nomination qu'il a faite du citoyen d'Aubigny pour second adjoint de son département. — Bourdon déclare que si celui d'Aubigny est celui qui, le 10 août 1792, dans la section des Tuileries, fut saisi les mains garnies de l'argent qu'il avait volé, il s'oppose à sa nomination. Billaud-Varennes demande que le ministre soit tenu de justifier le choix qu'il a fait, et il ajoute que le comité de salut public n'en a pas eu connoisaance. — Décrété.

Séance du mercredi 25 septembre.

Un membre de la commission des subsistances, après avoir annoncé que le ministre de l'intérieur a rendu compte de l'exécution du décret concernant la rentrée dans l'intérieur des navires chargés de blé, proposait, comme mesure additionnelle à ce décret, d'ordonner qu'il ne pût être formé de magasins de blé qu'à 12 lieues des frontières. Thuriot s'est élevé avec force contre ce nouveau projet et d'autres encore, qui, disait-il, ne tendent qu'à anéantir toutes les relations commerciales, et à affamer les armées. Soyez-en sûrs, citoyens, s'est-il écrié, pour que le peuple soit heureux, il faut que le commerce ait toute sa vigueur; et ceux-là sont bien criminels qui veulent faire croire à la nation qu'elle ne peut arriver à la félicité, si l'on ne coupe toutes les branches du commerce; ceux-là sont bien coupables aussi qui veulent condamner le peuple à l'ignorance, et lui faire abjurer tous les principes de la philosophie; qui veulent persuader au peuple que la liberté et la philosophie sont incompatibles: c'est bien là la marche suivie par les ambitieux qui cherchent à envahir les rênes du gouvernement; c'est bien là la marche suivie par tous les tyrans, pour prolonger le regne de la tyrannie; c'est bien là la marche suivie par ceux qui ont voulu conduire la République à l'esclavage. On cherche maintenant à accréditer dans toute la République, qu'elle ne peut se soutenir, si l'on n'éleve à toutes les places des hommes de sang. Des hommes qui, depuis le commencement de la révolution, ne se sont

Digitized by Google

signalés que par leur amour pour le carnage. Il semble que nous n'ayons fait la révolution que pour des hommes qui n'ont rien fait pour elle, sinon ce qu'ils ont fait pour s'emparer des rênes de la République. Citoyens, nous avons renversé les intrigans qui voulaient rétablir la royauté; eh bien, nous renverserons aussi le parti des coquins et des scélérats. Il faut que l'on n'entende plus ici que la voix de la vertu et de la vérité; il faut que les regles sacrées de la morale soient reconnues par tous. Oui, la liberté est l'ouvrage de la morale, et elle ne peut être conservée que par elle. Loin donc de ses autels des hommes qui n'ont d'autre offrande à lui présenter que du sang. Non, les hommes ne seront vraiment républicains que quand la morale aura repris son empire. Il faut arrêter ce torrent impétueux, qui nous entraîne à la barbarie. Il faut arrêter les succès de la tyrannie. Agissons de maniere que l'histoire n'ait pas à rougir de transmettre nos actes à la postérité; agissons de maniere que les peres de famille puissent dire à leurs enfans: Voyez nos représentans, ils sont la vertu même. Mais si nous souffrons qu'à côté du temple des lois, le crime s'y combine impunément, si l'on rend sans effet les décrets les plus salutaires, la Nation s'indignera de vos travaux, et la postérité déchirera les pages de l'histoire qui rappelleront votre existence.

Quant au projet qui vous est présenté, il nuit au commerce. Il rend sans effet les bonnes lois, et seconde les efforts de ceux qui veulent affamer le Peuple. J'en demande la rejection; mais, au nom de la patrie, faites ce que je vous dis dans l'amertume de mon ame. Chargez votre comité d'instruction publique de rédiger des feuilles purement morales, qui seront affichées chaque jour sur les murs de Paris et de toute la République. C'est ainsi que vous détruirez ces systêmes criminels, combinés pour anéantir la liberté et la République.

Thuriot a été vivement applaudi; sa proposition a été décrétée, et l'Assemblée a ordonné l'impression de son discours.

Un membre s'est plaint de ce que la Convention ne connaissait pas les derniers événemens du Nord et de la Vendée. Il a demandé la lecture d'une lettre de Bentabolle dans laquelle il peint la situation critique de la frontiere du Nord et celle des armées. Duhem qui avait une copie de cette lettre est monté à la tribune: Un peuple libre, a-t-il dit, n'a pas besoin de consolations dans ses revers; il faut que la révolution été uffée par le royalisme et ressuscitée par la Montagne soit achevée; mais il faut que nous tenions les rênes du gouvernement, et que nous chassions des places tous les fripons qui veulent perdre la République. Au surplus, les malheurs qu'on va vous annoncer ne sont point sans ressources.

Bentabolle à ses collegues, le 22 septembre.

Je vous adresse copie d'une lettre que j'ai écrite d'Arras à

Digitized by Google

la Convention ; j'espere qu'elle sera lue et qu'on prendra en considération les demandes que nous faisons. Il faut de grandes mesures pour repousser un ennemi plus fort, plus tacticien, mieux servi que nous. Nos subsistances vont très-mal. Les administrations n'exécutent nos réquisitions qu'avec lenteur. Il n'y a point d'ordre, point d'ensemble dans les opérations, et pas un bon administrateur. Si on ne lit pas notre lettre, agissez auprès du comité.

Arras, les représentans du peuple à leur collegues.

Citoyens, nos colonnes de l'armée du Nord semblent devoir être le point de réunion de nos ennemis. Voici le résultat des obstacles que nous rencontrons, et des mesures que nous avons prises.

1°. Les revers que nous avons éprouvés à Cambrai et au Quesnoy anéantissent nos avantages à Dunkerque et à Menin, en obligeant notre armée de venir couvrir ces places. Ces revers, et ceux de la campagne, proviennent du peu de résistance que font les places assiégées. Il paraît nécessaire qu'on fasse sortir des villes menacées de siege les habitans ; par ce moyen, elles seront plus aisément approvisionnées, et les garnisons ne seront plus influencées, plus forcées par des malveillans et de mauvais citoyens.

2°. Cette armée a besoin de renfort ; il faut 40,000 hommes d'infanterie et de cavalerie tirés des armées de la Moselle et du Rhin. Faites tous vos efforts pour que l'armée du Nord termine avantageusement cette campagne ; il en pourrait résulter la paix ; les anciens cadres ne sont point complets, il y a des régimens qui ont perdu la moitié de leur monde. Il faut y faire entrer les contingens, qui par-là seront plus promptement armés et organisés.

3°. Il manque à cette armée des officiers généraux, et nous voyons avec peine que si le conseil exécutif en nomme facilement qui n'ont pas de connaissances, il élude aussi les nominations des commissaires qui sont pourtant plus à portée de juger de la capacité des sujets. Nous venons d'en faire la remarque en voyant le citoyen Duquesnoi, frere de notre collegue, porté au grade de général de brigade, et de suite à celui de général de division, tandis que le citoyen Roquemont, ancien militaire, qui sous l'ancien régime ne pouvait parvenir, parce qu'il n'était pas noble, qui réunit le patriotisme aux talens, et que nous avons nommé au grade de chef de brigade, ne peut obtenir son brevet.

Cette armée n'est point approvisionnée en habits, en capotes ; nous ignorons quelles ressources on peut tirer de l'administration des habillemens ; les subsistances ne sont pas plus favorables ; nous avons à craindre que les départemens n'exécutent pas promptement les réquisitions ; cela nous plongerait dans des malheurs incalculables. Nous vous prions de

Digitized by Google

considérez combien il est important de remplir nos anciens cadres et de former notre cavalerie. C'est le seul moyen de sauver la République.

Briez, un des commissaires de la Convention au siege de Valenciennes, donne lecture d'un mémoire sur l'état actuel de l'armée du Nord, dans lequel il reproche au comité de salut public de garder le silence, et de ne pas prendre les mesures nécessaires. Il annonce que Menin a été évacué, et que l'arriere-garde a beaucoup souffert; que Dunkerque est menacé de nouveau; que la défaite du corps d'armée placé près de Cambrai a livré aux ennemis les campagnes du Hainault, du Cambrésis, de la Flandre et de la Picardie. Il conclut à ce que les mesures les plus promptes soient prises pour renforcer l'armée du Nord, et à ce que le comité de salut public soit tenu de faire un rapport, séance tenante, sur l'état de cette armée.

On demande la lecture des lettres reçues de l'armée de la Vendée. Merlin fait cette lecture. Elles annoncent que l'avant-garde de Mayence a été attaquée entre Clisson et Mortagne, et enveloppée par un nombre prodigieux d'ennemis; qu'après s'être vaillamment défendue, elle a été forcée à la retraite, et a perdu son artillerie légere. La générale ayant été battue à Clisson, le corps d'armée a marché au secours de l'avant-garde; il a repoussé les rebelles, mais n'a pu recouvrer l'artillerie. Les mêmes lettres annoncent que le général Rossignol a refusé d'agir de concert avec les autres généraux, et de faire marcher ses colonnes selon le plan concerté entre ces derniers et les commissaires.

Un membre demandait que l'on ajournât cette discussion jusqu'au lendemain; mais Billaud-Varennes a fait sentir combien il était important que l'Assemblée ne se séparât point, sans avoir pris une détermination. Je ne crains pas de le dire, a-t-il ajouté, la discussion que vous venez d'entendre est le plus grand triomphe que les ennemis de la République aient pu remporter. Votre comité de salut public frémit depuis 48 heures de l'horrible coalition formée par tous les intrigans qui veulent anéantir la République et la Convention nationale. Loin de nous tout esprit de parti; il faut nous tenir rapprochés, défions-nous des hommes qui ont gardé le silence jusqu'à ce jour, et à qui j'entends faire des lamentations. Le comité de salut public est prêt; il vous dira qu'il faut que la responsabilité pese sur toutes les têtes, et que la Convention réponde en masse du salut public.

Enfin, Barrere s'est présenté, et il a répondu aux prétendus griefs articulés contre le comité de salut public. D'abord, ce comité n'a reçu d'autres nouvelles que celles qu'il a annoncées chaque jour à l'Assemblée; ce n'est qu'aujourd'hui qu'il a appris l'affaire de Menin, et sur laquelle Houchard avait gardé le silence. Quant aux motifs de la destitution de ce général,

Digitized by Google

quatre faits le rendrait infiniment suspect : le premier, de n'avoir pas jetté à la mer les Anglais, après leur déroute ; le second, de n'avoir pas taillé en piece les Hollandais qu'il tenait cernés ; le troisieme, de n'avoir donné qu'un mouvement partiel à l'armée, et d'avoir laissé dans l'inaction des troupes qui auraient pu être d'un grand secours, quand on assassinait la garnison de Cambrai dans un ravin ; enfin d'avoir abandonné Menin, et laissé tailler les derrieres de cette armée pendant la retraite et d'avoir gardé le silence sur cette affaire. Dans ces circonstances, le citoyen Henz, est venu de l'armée ; le commissaire intégré et éclairé a confirmé tous les rapports que le comité avait déja. Trente, ou trente-deux mille hommes avaient été commandés par Houchard. Trente mille Français contre des Anglais devaient les exterminer. Le général Houchard les divisa en trois colonnes ; l'une composée de 10 mille hommes fut confiée à Landrin, qui se cacha au moment de l'action ; l'autre dirigée du côté de la mer ne produisit pas son effet, et donna aux Anglais le tems de se retirer ; la troisieme colonne fut dirigée sur Hondscoote ; elle avait contre elle toutes les chances et les principales forces de l'ennemi : elle était composée de 12,000 hommes, contre 18,000 bien retranchés. Cette derniere colonne, la seule qui remplit son but, ne vainquit que par un effort de courage qui tient du prodige. Le comité a donc pris le parti de destituer le général Houchard. Quant aux nominations qu'il a concertées avec le ministre, il n'a appellé à cette régénération de l'armée que des sans-culottes par état et par principes ; car, a très bien observé Barrere, il est inoui que la noblesse, contre laquelle on se bat, dirige cette guerre, dans le succès de laquelle elle a tout à perdre.

Après avoir donné ces explications, Barrere a déclaré qu'il existait un petit parti d'ambitieux ou d'étrangers qui avait pour objet de diviser la Convention, de faire des sectes de patriotisme afin que, ne formant plus une masse, la République ne fût plus défendue.

Robespierre a pris ensuite la parole, pour prouver que ce projet de désunir la Convention existait, dans les lieux mêmes où le patriotisme devait régner, dans des clubs qui prétendent être plus que patriotes ; il a fait sentir, avec son énergie ordinaire, combien il importait que le comité de salut public, eût toute la confiance de la République, et combien sont coupables ceux qui voudraient la lui ravir. Vous devez donc, a-t-il dit en finissant, approuver par un décret solemnel toutes les opérations, ou bien les renouveller en entier, car la patrie est perdue si le gouvernement ne jouit pas d'une confiance illimitée. — Saint-André a parlé dans le même sens, et il a fait la même proposition, les débats se sont prolongés. L'Assemblée les a terminés en se levant toute entiere, et dé-

Digitized by Google

clarant à l'unanimité que le comité de salut public a toute sa confiance.

Après la discussion qui vient d'avoir lieu, a dit Billaud-Varennes, je ne crois pas inutile de reporter l'attention de l'Assemblée sur des faits bien importans. Apprenez donc, citoyens, que si nous avons éprouvé quelques échecs, une éclatante réparation est ordonnée, qu'une armée formidable va être placée entre nous et les ennemis; que notre flotte va peut-être attaquer celle des Anglais; que, par la plus grande des mesures, on va bientôt attaquer Rome dans Rome, et que 100 mille hommes sont prêts à marcher pour remplir ces grands desseins.

Barrere a donné lecture d'une lettre des représentans à l'armée des côtes de Brest, qui annonce la réparation de l'échec essuyé par l'armée de Mayence; Châteauneuf-Randon écrit en date du 18, que Lyon est entièrement bloqué et que bientôt cette ville rebelle sera punie de ses attentats. Plus de vingt mille de ses habitans ont fui, et cette masse composée d'ouvriers en soie, de femmes et d'enfans, se trouve aujourd'hui sans ressource. La Convention décrète qu'une somme de 500,000 l. leur sera distribuée à titre de secours provisoires.

Les représentans auprès de l'armée du Haut-Rhin ont envoyé la relation d'une expédition tentée sur le territoire ennemi, et dont la trahison a fait manquer le succès. Cependant cette affaire a eu le double avantage de faire une diversion dont une autre partie de notre armée a profité.

Séance du jeudi 26 septembre.

Au nom du comité de salut public, Saint-André a donné quelques détails de la situation de Toulon. Par-tout, a dit un membre, les patriotes sont opprimés, incarcérés, assassinés; je demande que les quatre sections du tribunal révolutionnaire soient sans délai mises en activité, et qu'à cet effet le comité présente la liste des nouveaux jurés. Je demande enfin que le comité de sûreté générale présente sans délai l'acte d'accusation contre Brissot et les autres détenus. — Ces propositions sont décrétées.

Cambon fait prononcer plusieurs décrets particuliers sur les finances. De très-longs débats sur la taxation des denrées ont occupé le reste de la séance.

Séance du vendredi 27 septembre.

Le décret qui porte que les différens dépôts ordonnés par jugemens seront faits désormais à la trésorerie nationale, et déposés dans la caisse à trois clefs, a produit le plus heureux effet. Déjà le receveur des consignations a apporté 18 millions qu'il avait entre ses mains; un notaire a versé 12,000 l. à compte des dépôts qu'il avait chez lui. On évalue le produit

Digitized by Google

de ces dépôts, pour Paris seulement, à 100 ou 120 millions qui seront retirés de la circulation.

Au nom du comité de salut public, Hérault-Séchelles fait un rapport sur la situation de Bordeaux. Il en résulte que depuis le 19 septembre les citoyens de cette ville se sont ralliés à la loi. Ils ont commencé, d'après le mode fixé par les représentans du peuple, Bodot et Isabeau, par composer une municipalité provisoire. Le premier acte de cette municipalité a été d'exécuter le décret du 6 août contre la commission populaire; les scellés ont été apposés sur les papiers; ensuite elle a envoyé une adresse à la Convention et une autre à la commune de Paris. Notre jeunesse s'organise, dit-elle dans la première; deux bataillons vont partir sur-le-champ. Notre cavalerie est aux ordres du ministre, nos cœurs sont à vous: tous nos bras sont à la patrie.

Barrere fait lecture de la correspondance. Dans le Jura, l'esprit public est au degré où il doit être. Les administrations s'épurent; plus de 40 bataillons sortiront des six départemens; 16 renforceront l'armée du Rhin; les 24 restans formeront la garnison de Besançon et le cordon des frontieres; le reste formera un camp de 15 mille hommes qui cet hiver contiendront les malveillans et les émigrés en très-grand nombre sur la frontière suisse.

Dans le département du Var, les habitans se lèvent en masse, pleins du désir de combattre les ennemis de l'intérieur et ceux du dehors. On est indigné contre Brunet et sa trahison: l'armée d'Italie a remporté une victoire sur les Piémontais. — Une masse terrible de vigoureux Républicains des départemens qui avoisinent Perpignan se porte contre les Espagnols. On en fait monter le nombre à près de 60,000 hommes.

Barrere propose, et la Convention décrète que les citoyens de la première réquisition iront incessamment remplacer les trois quarts des garnisons des différentes places de la République; les garnisons se réuniront à chaque armée de leur division.

Séance du samedi 28 septembre.

La Convention avait décrété, sur la motion de Thuriot, que le comité d'instruction publique ferait imprimer et publier périodiquement des feuilles de morale contenant le récit de tous les traits de vertu morale civique et guerriere qui illustrent la révolution française. Grégoire a fait aujourd'hui, au nom de cette même commission, un rapport sur les moyens d'atteindre le but que s'est proposé la Convention. Quelques membres y proposaient des modifications; Thuriot a réclamé en faveur de la commission, la plus grande latitude pour son travail. Il a pensé que si la Convention différait l'exécution de son décret, elle compromettrait l'intérêt national. Que ceux-là se trompent et s'abusent, s'est écrié Thuriot,

Digitized by Google

qui croient que dans ces moment de révolution, il faut oublier les vertus ! Non, ce sont les crimes qu'il faut oublier; ce sont les crimes qu'il faut chasser de la République, qui n'a pas l'ame délicate ne peut jamais servir bien sa patrie. Faites, citoyens, faites les derniers efforts pour que les hommes jouissent de tous les droits qui les annoblissent; déclarez hautement que quand les révolutions se font par l'énergie du sentiment, tout le monde est obligé de rendre hommage à la vérité, et d'aimer la vertu. — Je demande qu'on s'en raporte à la commission, et qu'elle consacre toutes les vertus. Adopté.

Les représentans du peuple envoyés près l'armée du Nord, annoncent la suspension et l'arrestation du général Houchard et de son état-major. Nous avons, ajoutent-ils, trouvé sa correspondance avec les princes étrangers. Il en résulte que nos armées étaient confiées à l'ami de nos ennemis : aussi le duc d'Yorck voyant que le soldat avait rompu les mesures prises pour nous faire hâcher devant Houdscoote, a dit en se plaignant : *nous somme trahis.* L'armée est républicaine; elle voit avec plaisir qu'un traître soit livré à la justice, et que les représentans du peuple veillent sur les généraux.

Une lettre de Bentabole et Levasseur, datée de Lille le 26 septembre, annonce qu'une conspiration qui devait livrer à l'ennemi la ville et le port d'Armentieres, a été découverte par une note trouvée sur un officier ennemi qui a été tué dans une des dernieres affaires. Les coupables sont arrêtés; douze sont traduits au tribunal révolutionnaire à Paris, et les autres qui ont paru moins coupables que ceux-ci, seront conduits dans le château de Doulens, où ils resteront jusqu'à de nouveaux ordres.

Les mêmes commissaires écrivent, en date du même jour, qu'un des postes avancés de l'ennemi, vient d'être enlevé par nos troupes. Elles ont amené cinquante-cinq prisonniers, dont deux officiers, commandans de ce poste. Nous n'avons pas perdu un seul homme.

Les représentans du peuple auprès de l'armée des côtes de Brest, font passer plusieurs arrêtés qu'ils ont pris relativement au département du Morbihan, où les malveillans ont voulu exciter des troubles, où même le sang a déja coulé. — Renvoyé au comité de salut public.

Maure, commissaire de la Convention dans le département de l'Yonne, fait connaître les sentimens énergiques qui animent les citoyens de ce département. Par-tout les réquisitions en hommes ont le plus grand succès. Il présente ensuite plusieurs réflexions sur la pénurie des subsistances, qui se fait sentir dans plusieurs cantons. — Renvoyé au comité de salut public.

Un membre présente, au nom du comité de salut public et de sûreté générale, la liste des citoyens proposés par ces

Digitized by Google

comités pour completter les quatre sections du tribunal criminel extraordinaire. Cette liste est adoptée par un décret.

On reprend la discussion sur la taxe des denrées. Il est décrété que le *maximum* du prix de toutes les denrées et marchandises classées dans le rang de première nécessité, sera pour toute l'étendue de la République, jusqu'au mois de septembre prochain, le prix que chacune d'elles avait en 1790, tel qu'il est constaté par les mercuriales, ou le prix courant de chaque département, et le tiers en sus, déduction faite des droits auxquels elles étaient alors soumises.

Séance du dimanche 29 septembre.

La séance s'est ouverte par la lecture d'un grand nombre d'adresses, qui invitent la Convention à rester à son poste jusqu'après l'organisation de la constitution.

Parmi les diverses députations qui ont été admises à la barre, la plus remarquable est celle des habitans des colonies américaines. Elle est venue dénoncer les écrits et les discours de Brissot, comme la cause des malheurs des colonies. Elle a demandé, 1°. que prompte justice fût faite de Brissot; 2°. qu'il fût fait, sous trois jours, un rapport à la Convention sur la situation des colonies; 3°. que le rapport sur les déportés de Saint-Domingue fût fait lundi prochain, et qu'enfin il fût permis aux colons, résidans en France, de se rassembler en bataillons, pour délivrer leurs frères de l'opression des royalistes et des espagnols. — Ces demandes, converties en motion, ont été décretées.

On a présenté la redaction du décret rendu la veille, sur la fixation du *maximum* du prix des denrées et marchandises de première nécessité. Elle a été définitivement adoptée.

Séance du lundi 30 septembre.

Un membre du Comité de l'examen des marchés, Priorry, avait été inculpé par un de ses collégues. Il s'est justifié à l'ouverture de cette séance; et après avoir rappellé sa conduite républicaine, il a fini par offrir sa démission de membre du comité de l'examen des marchés. Ce serait, a dit Chabot à cette occasion, une excellente recette qu'auraient trouvé nos ennemis de l'extérieur, s'ils pouvaient, en soudoyant des calomniateurs, parvenir à ôter la confiance aux représentans du peuple. On a chassé du sein de la Convention les fédéralistes qui voulaient anéantir la République; il ne doit exister aujourd'hui dans la Convention que des membres qui veulent tous la liberté: mais il y a dans Paris une société de femmes, prétendues révolutionnaires, qui doivent venir faire une pétition à la Convention pour chasser de son sein tous les appelans, et jeter par ce moyen la division parmi vous. Ces femmes ont déjà harcelé la société, vraiment républicaine des Jacobins, pour faire mettre en liberté des pro-

Digitized by Google

eureurs de Communes, des maires aristocrates et fédéralistes, notamment le maire de Toulouse. Le chef de ces femmes révolutionnaises est venue chez moi me menacer de toute la haine féminine, si je ne cédais pas à leurs instances.

Il est tems d'ouvrir les yeux sur ce système de calomnie. On veut nous diviser ; eh bien ! serrons-nous. Offrons notre conduite individuelle au jugement de la nation ; mais ne nous défions pas les uns des autres, et ne souillons plus cette tribune par des discours d'amour-propre. — La Convention passe à l'ordre du jour.

Le conseil exécutif annonce à la Convention le choix qu'il a fait du citoyen Lechelle pour commander en chef l'armée révolutionnaire de l'Ouest, et du citoyen Rossignol pour commander celle des côtes de Brest à la place du citoyen Canclaux qui cesse d'être employé. Ces nominations sont approuvées.

Les représentans du peuple près l'armée de la Moselle écrivent de Metz le 25 septembre, qu'ils se sont rendus dans cette ville pour presser l'arrivage des approvisionnemens. Il dénonce ensuite les fournisseurs qui remplissent les magasins de marchandises de la plus mauvaise qualité, et demandent que la Convention punisse séverement tous les fripons. — Un décret investit la commission chargée de la surveillance des fournitures, du pouvoir de faire arrêter les prévaricateurs.

Le ministre de la guerre adresse à la Convention les éclaircissemens qu'elle lui a demandés sur d'Aubigny qu'il a choisi pour son second adjoint. D'Aubigny est bien le même qui fut autrefois accusé ; mais son innocence fut reconnue par les tribunaux qui l'ont jugé. L'Assemblée se fait lire les pieces qui constatent l'innocence de ce citoyen, et approuve le choix du ministre.

PARIS, *le 3 octobre* 1793.

On va former un camp sous les murs de Péronne ; le peuple indigné des atrocités que commettent les ennemis se leve pour les attaquer et les repousser. L'enthousiasme de la liberté et l'amour de la patrie enflamment les citoyens des départemens frontieres, et il faut espérer qu'ils parviendront bientôt, par leur valeur et leur courage, à délivrer la France de ces dévastateurs féroces qui répandent par-tout l'incendie, la désolation et la mort.

Le nombre des jeunes gens en requisition dans cette ville se porte à 26,000. A la vue de cette brillante jeunesse, qui ne respire que l'amour de la liberté, le desir brûlant de combattre et de terrasser les despotes, Chaumette, dans une

Digitized by Google

séance de la commune, a fait une vigoureuse sortie contre la perfidie des généraux, qui arrosent la terre de la liberté du sang le plus pur, et détruisent ainsi l'espoir de la patrie. Il a fait sentir la nécessité de nommer une commission pour déjouer les complots des traîtres et correspondre avec les jeunes volontaires. En conséquence il a été arrêté qu'il sera formé, dans le sein du conseil-général, un comité de surveillance des armées, et que le même comité correspondra avec elles, pour en avoir des nouvelles le plus souvent et le plus promptement possible, par des couriers établis à cet effet.

Le conseil de la commune avait refusé un certificat de civisme à Palissot; il s'est disculpé dans une lettre sur sa diatribe contre J. J. Rousseau; il n'avait que 24 ans quand il a composé la comédie *des Philosophes*. Il est maintenant octogénaire, et a expié les erreurs de sa jeunesse par un désaveu formel de ses sentimens sur l'immortel auteur d'*Emile*. Palissot d'ailleurs peu fortuné, avait des droits à l'indulgence du conseil, et sur le requisitoire de Chaumette, le certificat de civisme lui a été accordé.

Roncin a été nommé commandant-général de l'armée révolutionnaire. Appellé par le comité de salut public, pour lui rendre compte de l'état de l'armée des côtes de la Rochelle, il a déclaré qu'elle était dans l'état le plus déplorable par la faute du général Canclaux et du général Dubayet.

Beysser, ci-devant général de l'armée des côtes de Brest, Houchard, ci-devant général de l'armée du Nord, Hedouville, Dumeny, ci-devant généraux de divisions dans les armées du Nord et des Ardennes; Demars, général, ci-devant employé dans l'armée du Nord; Barthelemi, chef de l'état-major de la même armée; Isnard, Kersaint, Dunant, Thierri, ci-devant valet-de-chambre de Louis Capet; Boucher d'Argis, dernier lieutenant-criminel du ci-devant châtelet, ont été arrêtés et traduits à l'abbaye.

Garat, ex-ministre, et Garat, employé à la trésorerie, ont été mis en état d'arrestation.

La ci-devant comtesse du Barry, arrêtée à Lucienne, a été conduite à Sainte Pélagie.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort, Louis-Cézar le Carbonnier, ci-devant noble, convaincu d'émigration et de complots, tendants à troubler la tranquillité publique. — La même peine a été portée contre Baptiste-Hubert Gridoun, Jean Le Roi, Jean-Baptiste Gaubel, Michel Mericot et François Cilliot, tous cinq soldats, comme étant convaincus d'avoir, lors de la levée de trois cent mille hommes pour l'armée du nord, détourné les recrues, les avoir empêché de prendre les armes contre les ennemis, et d'avoir par ce moyen favorisé leurs progrès sur le territoire de la république.

Digitized by Google

NOUVELLES DES DÉPARTEMENS.

Marseille. *Extrait d'une lettre d'un agent du comité de salut public, En date du 18 septembre.*

« Les Anglais et les Espagnols, au nombre de 5,000, occupent les forts et les postes avancés, la garde de l'intérieur de la ville est confiée aux habitans; il existe dans la ville un tribunal militaire, composé d'Anglais et d'Espagnols. Ce tribunal précipite les patriotes dans les cachots, et ensuite les embarque, on ne sait pour quelle destination; on évalue le nombre de ces victimes à 800. Pierre Bayle, représentant du peuple, a été trouvé étranglé dans sa prison, on ne sait s'il s'est tué, ou si les monstres l'ont sacrifié. Son collègue Beauvais vit au milieu des alarmes; il est à chaque instant menacé de la mort. On dit que trois vaisseaux anglais se sont enfoncés devant Marseille : cette nouvelle mérite confirmation. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pavillon tricolore flotte sur tous les forts de Toulon, que la cocarde nationale est arborée, que la constitution de 1791 est établie, et qu'on y ordonne au nom de Louis XVII. L'homme qui me donne ces détails a manqué d'être arrêté. La guillotine a été brûlée, et les perfides qui ont livré Toulon ont le plaisir de voir pendre et rompre leurs concitoyens comme des vilains. Saint-Julien est prisonnier, il a été embarqué. »

Du 19. « Demain je vais au camp trouver les représentans du peuple; je recueillerai les détails les plus précis qu'il me sera possible sur Toulon : les Anglais y sont maîtres encore; mais le peuple laisse éclater des signes de mécontentement. La section n°. 4 paraît partager les principes de la section n°. 11 de Marseille. Le corps des marins s'est mis en bataillon carré, prêt à tomber sur les Anglais. Gabriel Escout, aide de construction, Trogolphe et Puissant sont encore à la tête des sections. On a désarmé la frégate la *Junon*, pour augmenter notre artillerie. On a commencé à chauffer les bâtimens anglais; bientôt on les carressera avec des boulets rouges. Un ponton a déjà été brisé; un boulet, en frappant un bateau, a causé une telle terreur aux matelots qu'ils sont sautés à la mer pour regagner leurs vaisseaux.

» On présume que les Anglais ont embarqué quatre vaisseaux chargés de patriotes; ceux de la rade sont en partie désarmés. »

Lettre du citoyen Jacques Moulrion, délégué par le comité de salut public dans le département du Var. Marseille, le 18 *septembre.*

« Nous avons vu les habitans des contrées où nous avons

Digitized by Google

passé, se lever en masse, le cœur ulcéré de rage contre les ennemis du dedans, et pleins du desir de combattre les ennemis du dehors. Le citoyen Boisset, représentant du peuple dans le département de la Drôme, à 12,000 bons citoyens à sa disposition; ses subsistances sont assurées, il ne lui manque que des fusils.

» Tous les ardens amis de la liberté, de concert avec les représentans du peuple ne négligent rien à Marseille pour porter des coups redoublés de la massue nationale sur la tête des conspirateurs et des fédéralistes, nous triompherons d'eux et de leurs projets. Leur commandant Rousselet et leur écrivain à gage, Lefranc, ont été guillotinés le 16; pour répondre à vos intentions paternelles, les mesures les plus vigoureuses et les mieux combinées sont prises pour rendre la place de Toulon à la République: 3000 hommes de Marseille et les canonnieres se mettent en marche le 20 du présent pour renforcer l'armée du général Cartaux. L'horreur pour les traîtres est à son comble dans les départemens des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse, on est indigné contre l'ex-général Brunet, et on l'accuse hautement de trahison; car les traîtres de Marseille l'envisagent comme leur rempart. On n'oubliera rien pour se procurer toutes les pieces de complicité entre lui et nos ennemis. Les représentans du peuple Barras et Fréron ont sauvé l'armée d'Italie, et auraient sauvé Toulon sans ce traître. Cette armée vient de remporter une victoire sur les Piémontais, et 6000 hommes du Var sont allés la renforcer.

» Aujourd'hui 20, on guillotine encore deux membres du tribunal contre-révolutionnaire; des femmes égarées ou payées avaient murmuré le mot *grace*: cela prouve que les malveillans cherchent encore à s'agiter sous le poids de la vengeance nationale, qui ne tardera pas à les écraser; mais nous veillons jour et nuit, et les départemens de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var, sur lesquels les ennemis de la liberté avaient distillé leurs poisons, nivelleront leur esprit à la hauteur des circonstances. On s'occupe à mettre en état d'arrestation les hommes suspects. Les autorités constituées du département des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse seront composées d'excellens patriotes; car l'assemblée électorale n'oubliera rien pour en chasser les malveillans qui avaient pris les marques du patriotisme.

» Une masse terrible de bons et vigoureux républicains des départemens qui avoisinent Perpignan, se porte de ce côté contre les Espagnols; on en fait monter le nombre sans exagération à près de 60,000 hommes.

» Ollioule, près Toulon, a été livré au ressentiment national, parce que les paysans avaient eu la criminelle audace de faire feu sur l'avant-garde de l'armée de la République.

» Le 19 au soir, on a dû commencer la foudroyante attaque de Toulon. Les ennemis n'y sont point en force; et les traî-

Digitized by Google

tres, d'après divers renseignemens venus à notre connaissance, ne peuvent pas compter sur la majorité de Toulon. Une démarche des ennemis vient à l'appui de ce fait : ils ont amené hors du port une partie majeure de leurs vaisseaux, y compris le *Commerce*, de Marseille, à nous appartenant ; sur lequel probablement on veut embarquer les conspirateurs.

» Les Anglais et les Espagnols ne sont pas d'accord entre eux, et témoignent le mépris le plus outrageant pour les officiers de notre marine, qui ont eu la lâcheté de prêter les mains à la conspiration.

» Les ennemis, dans une sortie qu'ils tenterent ces jours derniers, ont été battus de maniere à ne plus avoir envie de se mesurer avec les troupes de la République. On leur a fait des prisonniers, et nous avons fusillé les gardes nationaux qui ont tombé entre nos mains à cette ocasion : juste châtiment des enfans barbares qui veulent déchirer le sein de leur mere.

» La boulangerie près Toulon est en feu.

» J'allais expédier mon paquet, lorsque Pairon, adjudant-général de l'armée sous les murs de Toulon, vient de nous apprendre que nos batteries ont culbuté un petit bâtiment Corse, qui a vraiment dansé la Carmagnole, et coulé bas une frégate anglaise qui faisait la péronelle.

» Nos braves canonniers et nos soldats sont animés de la plus belle ardeur. Il vient de nous arriver huit Jacobins de Paris. Nous nous concertons pour que le négociantisme paie les frais de cette guerre, et quand aux hommes nous en aurons.

» On vient d'arrêter près d'Arles une tartane qui cherchait à se mettre au large, et chargée sans doute de conspirateurs, car le passe-port était délivré au nom de Louis XVII.

» On a aboli à Toulon la guillotine pour la remplacer par la roue et la potence. On vient de nous assurer que plusieurs des officiers, qui par leur connivence avec le comité général de Toulon, ont empêché l'escadre de seconder Saint-Julien, viennent les premiers d'être suppliciés. O divine Providence, tu puniras tôt ou tard les traîtres à la cause de l'humanité et de la liberté ! »

RIOM. *Lettre du citoyen Couthon, en date du 27 septembre.*

« Je dois vous informer, citoyens collegues, que nos affaires à Lyon vont bien ; un bataillon, ou plutôt un rocher du Puy-de-Dôme, s'est détaché, a roulé sur le fauxbourg de Vaise, et depuis le 21 nous en sommes en possession. Dans la nuit du 23 au 24, on a dû forcer le fauxbourg Saint-Just, et je ne doute pas que, dans ce moment, il ne soit à nous. Ce fauxbourg pris, la ville sera bientôt réduite ; mes collegues m'en donnent l'assurance. J'ai établi ici dans tous les chefs-lieux de district et dans beaucoup de communes, des comités

Digitized by Google

de surveillance vigoureux, qui nous délivrent de tous les malveillans. Nos maisons nationales en regorgent; elles auront besoin à la paix d'être purifiées. Je fais abattre tous les châteaux forts, tours et donjons; je ne conserve que les bâtimens propres à l'exploitation. Je donne aux officiers municipaux, chargés des visites domiciliaires pour le recensement des grains, des membres des sociétés populaires pour surveillans de leurs opérations; je repute ennemis de leurs semblables, et j'envoie au tribunal révolutionnaire, tous ceux qui cacheront des grains et feront des déclarations frauduleuses. J'établis des caisses de bienfaisance destinées à recevoir les sommes que les citoyens restés sur leurs foyers voudront y verser, pour soulager les femmes et les enfans de ceux qui ont marché contre les rebelles de Lyon.

Proclamation de la Convention nationale, à l'armée révolutionnaire de l'Ouest.

SOLDATS DE LA LIBERTÉ,

Il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin du mois d'octobre: le salut de la patrie l'exige, l'impatience du peuple français le commande, son courage doit l'accomplir; la Convention nationale attend à cette époque tous ceux dont la valeur et le patriotisme auront affermi sans retour la liberté et la République.

ISLE DE CORSE. *Récit de ce qui s'est passé à Calvi entre le représentant du peuple, Lacombe-St.-Michel, et le parlementaire anglais.*

Le 13 septembre on a appris dans cette ville la reddition de la ville de Toulon, par l'effet d'une lâche trahison: cette nouvelle a été reçue avec calme par la garnison et les citoyens de cette ville, auxquels on l'annonça dans l'Assemblée du club; puis, par un mouvement spontané, l'on a entendu ces cris: *Rage, vengeance, ou la mort.*

L'équipage de la frégate la *Mignone* a député son commandant, le capitaine Liautaud, vers le représentant du peuple, Lacombe-St.-Michel, et lui a fait dire que repoussant avec horreur le crime de ses compatriotes, il voulait le réparer autant qu'il était en lui, et qu'il offrait les pieces de canon qui sont sur son bord, et les hommes pour le service, afin de renforcer la défense du point important de Calvi.

Le représentant du peuple a embrassé le capitaine, et lui a dit: *J'accepte la proposition de vos braves gens, mourons ensemble.*

Le 14, on a signalé plusieurs vaisseaux et frégates anglaises.

Le 15, toute la garnison et l'équipage de la frégate étaient occupés de l'armement extraordinaire de la place, lorsqu'il s'est présenté le canot parlementaire d'une frégate anglaise. Le représentant du peuple, qui était occupé de l'armement de la place, s'est porté au bastion Colombrini: il était entouré d'une partie de la garnison et des citoyens de cette ville; il a ordonné

Digitized by Google

au capitaine Georges Rossy de sortir pour empêcher le canot parlementaire de venir porter le venin jusques dans le port.

Il a hélé le parlementaire, en lui disant de débarquer sur les rochers qui sont à la pointe de Colombrini : deux officiers portant uniforme bleu, revers blancs, et chapeaux bordés d'or, sont débarqués sur ce rocher, accompagnés d'un interprète.

Lorsqu'ils ont été au pied du rempart, le représentant du peuple, placé sur le parapet de la batterie, leur a demandé : « Que voulez-vous ? » L'interprète lui a répondu : » Nous voulons remettre une lettre à M. le gouverneur. » Le représentant du peuple lui a dit « La République française ne reconnaît plus de gouvernement, elle n'a dans ses places que des commandans militaires ; il y a de plus ici un représentant du peuple, qui a l'autorité supérieure : qui êtes-vous ? » L'interprète a répondu : « Nous sommes officiers Anglais. » Lacombe-Saint-Michel leur a dit : « L'article 121 de la constitution française défend de traiter avec ses ennemis, tant qu'ils occupent le territoire de la République ; les Anglais sont entrés, par l'effet de la plus noire trahison, à Toulon : je refuse de recevoir votre lettre ; retirez-vous, et mes braves camarades qui m'entourent, sont résolus de vaincre ou mourir. » A ces mots est parti un cri universel : *la République ou la mort.*

L'interprète et les officiers ont salué, et comme ils allaient se retirer, Lacombe Saint-Michel leur a dit à haute voix : « Vous venez, messieurs, d'entendre notre vœu unanime, allez en rendre compte à votre maître. Anglais, vous que la philosophie aimait à mettre au rang des amis de l'humanité, vous venez de vous déshonorer par une lâche trahison ; pourquoi ne nous avez-vous pas combattus face-à-face ? nous vous aurions au moins conservé notre estime. Je vous déclare que la République Française ne compte plus sur la bonne-foi des rois : quand vous serez dignes de la République universelle, venez à nous, et nous vous embrasserons en freres ; jusques-là, nos couriers respectifs sont des boulets et des bombes : vous pouvez vous retirer, nous savons respecter le droit des gens, même avec ceux qui l'oublient. » L'interprète a répondu d'une voix émue : « Et moi aussi, j'ai dans le cœur la liberté. »

Ils se sont rembarqués sans qu'on leur eût permis d'approcher de la ville, et leur retour a été accompagné par le chant de l'hymne de la liberté.

Si dans Toulon quatre citoyens, avec l'esprit conciliateur, eussent montré autant d'énergie, ce port serait encore au pouvoir de la République. Les défenseurs de Calvi, administrateurs des grands mouvemens qui s'opèrent dans ce moment-ci en France, sont résolus de périr, s'il le faut, plutôt que de rendre la portion du territoire qui leur est confiée ; ils sont résolus de combattre jusqu'à la mort les ennemis extérieurs et intérieurs.

Digitized by Google

(N°. 115. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

SAMEDI 19 OCTOBRE, *l'an deuxieme de la République.*

POÉSIE.

Le Baiser refusé. CHANSON.

De ce refus devinez-vous la cause ?
Vous êtes belle, et j'ai quatre-vingts ans.
Par un baiser je fanerais la rose,
Et ce serait un outrage au printems.

Je dois laisser à la vive jeunesse
Ses biens si doux : elle a droit d'en jouir.
De vos plaisirs il reste à ma vieillesse
Moins un regret qu'un heureux souvenir.

Sur mon refus, ne croyez pas, bergere,
Que l'âge rende un cœur indifférent :
Pour qu'un baiser puisse nous satisfaire,
Il faut donner le plaisir que l'on prend.

Je m'en souviens : j'avais une maîtresse,
Belle, décente, et fraîche comme vous,
Elle eut vos traits, j'avais votre jeunesse,
Et c'est ainsi que les baisers sont doux (1).

CHARADE.

A la société Cloé fit mon premier,
Lorsqu'au printems, de mon dernier
Elle entra dans un monastere,
L'ennui suivit de près sa ferveur passagere.
En tous ses goûts jeunesse est mon entier.

Par le cit. H***, *vicaire épiscopal.*

(1) Ces jolis vers sont d'une jeune femme qui sait en faire de beaux, quand le sujet le demande.

Digitized by Google

ÉNIGME.

Ma sœur me doit son existence.
Je suis son unique soutien ;
Mais elle a sur mon être une égale puissance ;
Et sans elle je ne suis rien.
A notre seule ressemblance
Nous devons tout notre agrément ;
Malgré le nœud qui nous joint constamment,
Nous nous tenons assez communément
A quatre, cinq ou six pieds de distance.
Un espace plus grand ne peut nous séparer,
Sinon, lorsque de nos cousines,
Une ou deux s'avançant pour être nos voisines,
Entre nous viennent se fourrer.
Tantôt je suis docile à la voix qui m'appelle ;
Tantôt je suis d'humeur discourtoise et rebelle.
Peu compatible avec la liberté,
Par fois je permets la licence.
Les Grecs et les Romains ignoraient ma beauté,
Et pourtant, je l'avoue avec sincérité,
Ne m'envieraient pas à la France.

LOGOGRIPHE.

Grace à ma bonne destinée,
Je nais et je meurs chaque année.
Dérange mes sept pieds, tu trouveras, lecteur,
D'un empereur romain la *fille* ;
L'excrément de quelque liqueur ;
De Roussillon une petite *ville* ;
D'Alsace une riviere, une conjonction ;
Aux mortels endormis ce qui semble si bon ;
Le fils du héros respectable
Qu'a chanté l'Homere romain ;
Une ville de Limosin ;
Un synonyme de semblable ;
De musique une note, ainsi que deux pronoms ;
Et ce qui sert enfin à couvrir les maisons.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* N°. 114.

Le mot de la Charade est *Rébelle* ; celui de l'Enigme est *Zéro* ; celui du Logogriphe est *Officier*, où l'on trouve *fi*, *coffre*, *fer*, *er*, *fier*, *ré*, *office*, *if*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De l'Esprit des Religions, par Nicolas Bonneville, ouvrage promis et nécessaire à la confédération universelle des amis de la vérité, in-8°. seconde édition.

Appendices de la seconde édition de l'Esprit des Religions, in-8°. A Paris, de l'imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre Français, n°. 4, et chez les principaux libraires de l'Europe.

CE ne serait pas un ouvrage inutile ni indifférent que celui que pourrait faire un homme instruit, un philosophe, sur les rapports généraux et les différences locales de tous les cultes connus, sur ce qu'ils renferment de moral ou de symbolique, sur leur origine et leurs effets, sur leur union avec la politique des gouvernemens, et leur influence sur le sort des peuples. Il ne pourrait guères, il est vrai, que rassembler ce qui est épars chez une foule d'écrivains plus ou moins célèbres, tant anciens que modernes; il trouverait des faits chez les uns et des idées chez les autres; mais il aurait toujours le mérite réel d'en former un tout, et s'il finissait par traiter à fond cette grande question qui n'a guères été qu'effleurée, savoir: si les peuples ont besoin d'une autre croyance que la religion naturelle et quels sont les moyens de l'établir sans danger; alors son ouvrage lui appartiendrait en propre, et il aurait fait véritablement l'*Esprit des Religions*.

Il y a loin d'un dessein de cette importance et d'une conception de cette force au livre de Nicolas Bonneville: assurément il n'était pas en état d'avoir seulement la première idée d'un pareil sujet; et si l'on parle ici de cette production hétéroclite, c'est sur-tout comme de l'un des plus singuliers monumens de folie, de ridicule et de charlatanisme, qui caractérisent une époque, où des esprits du premier ordre ayant amené et signalé la liberté de penser, des esprits du dernier ont signalé celle de déraisonner outre mesure, et ont monté sur leurs tréteaux qu'ils ont érigés en chaires de philosophie.

Il serait bien difficile de donner aucune espece d'analyse d'un ouvrage qui n'a ni plan, ni suite, ni dessein, ni objet. Comment démêler rien de tout cela dans un livre d'illuminé, dans un livre écrit comme l'apocalypse? L'auteur lui-même annonce et très-sérieusement, *ses premiers écrits à la main*, qu'*il a un peu le don de prophétie*; il avoue qu'il aime beaucoup à écrire *à la maniere des prophetes*; et il les surpasse en obscurité. Qu'on se figure un recueil de petits paragraphes

Digitized by Google

Nolés, incohérens, de points et d'exclamations, d'extases, d'apostrophes, d'interrogations auxquelles personne ne sera tenté de répondre ; d'énigmes qu'on ne se souciera pas de deviner ; les termes les plus communs tracés en italiques, en majuscules, comme des symboles ; l'affectation des titres les plus bizarres, tantôt par la trivialité, tantôt par l'emphase ; l'affectation des disparates qui vous renvoyent à mille lieues, d'un article à l'autre ; l'affectation d'annoncer toujours *de grandes vérités*, *de grands secrets*, qui se bornent à cinq ou six lignes semblables aux oracles de la Sybille ; en un mot, tous les plus petits moyens de la plus puérile charlatannerie, que l'auteur vous donne hardiment pour *la doctrine éternelle et les élans du génie* ; voilà ce livre ; et serait-il juste de demander à l'auteur quelque liaison dans ses idées ? Il vous répondra : *je suis entraîné par mille et mille sensations exquises, lesquelles tout à coup me ravissent.* Il faut convenir qu'il ne nous les fait pas partager ; et qu'il ne nous *ravit* pas avec lui ; mais c'est notre faute, et il réprouve d'avance et en mille manieres, quiconque ne l'admirera pas. « Si tu ne connais » pas le langage de la sainte amitié, *de la bonne volupté*, » de la sévere équité, tu ne m'entendras jamais. » Or, comme il est impossible de l'entendre, à moins d'être initié dans ses *mysteres*, il est clair que voilà tous ses lecteurs condamnés à ne connaître ni *l'amitié*, ni *la volupté*, ni *l'équité*. Heureusement ses lecteurs sont, je crois, en fort petit nombre : ce n'est pas qu'il ne leur promette des merveilles. Ecoutez :

« Depuis long-tems le besoin de vous révéler une grande » pensée ne me laisse point de repos... Nations, levez-vous, » unissez-vous : soyez attentives au plus grand des spectacles. Je vais créer un *autre* (1) monde et donner *le mot d'ordre* » à l'univers... Tout est dans tout et le grand tout ne peut être » composé que d'unités. Il n'y a donc pour moi qu'une cité, » qu'un seul peuple ; une langue, une même loi sociale, un » même esprit public et un même dieu en *trois personnes* : moi, » toi et lui. »

Voilà l'auteur faisant partie de la trinité : il y a de quoi faire frémir un bon chrétien ; mais c'est bien autre chose dans la suite : quand il nous croit assez forts pour être à sa portée, quand il est temps de tout dire, il nous révélé que *l'homme est Dieu*. Vous lui demanderez peut-être comment : il vous répondra : « l'homme a la parole, et la parole est tout : l'homme » est la pierre des sages : tout est dans tout. » Tant pis pour vous, si vous lui en demandez davantage : c'est ce qu'il appelle des *mysteres évidens*. Vous croiriez peut-être que ces deux mots sont contradictoires, et que *mystere* signifie ce

(1) Ces caracteres italiques sont de l'auteur, comme dans toutes les citations ; je les conserve, parce que ce sont des *mysteres*.

Digitized by Google

qui est caché, et *évident*, ce qui est clair. Bon ! cela pouvait être avant que l'auteur eût écrit ; mais il a *changé tout cela.*

Ce qui peut étonner (si l'on peut s'étonner encore de quelque chose) c'est que tantôt il déclare qu'il ne peut pas encore tout dire, parce qu'il faut des *degrés*, parce qu'il faut être *mûr* ; tantôt il nous dit : « Je mettrai au large ma pensée ; » je n'userai point de mots couverts ; je parlerai sans de- » tours et sans ambages. » Mais quand on a vu dans le livre cent autres contradictions, on peut passer celle-là dans la foule ; et puis il avoue dans un endroit qu'*il a donné une forme étrange à son Esprit des Religions*. Au moins cela est vrai. Il ajoute que *ceux qui le liront sauront à quoi s'en tenir là-dessus* ; et cela est encore vrai.

« Ce n'est point un livre que je veux faire ; je veux naïvement t'inviter à un repas frugal, à quelque *brouet de la nature* ; encore faudra-t-il que tu le digères *toi-même*. »

Il est sûr qu'on ne *digère* pas ordinairement par autrui ; ce qui faisait qu'une femme de ma connaissance, qui était riche, gourmande, et qui avait un mauvais estomach, se désolait *de ce qu'on ne pouvait pas payer un digéreur*. Mais d'ailleurs je crois que bien des gens trouveront *le brouet* de l'auteur difficile à *digérer*.

Eh ! bien, lisez au moins la table des chapitres : elle est curieuse. En voici quelques-uns. « Comprends ta vie. — Marchons. — Me voici. — La nature se nomme. — Notre Seigneur-Jésus. — Jehova. — Le mot d'ordre. — Qu'a-t-il fait ? — Ce qu'il a fait. — Je serai encore. — Péché originel. — Le jubilé. — Lisez. — Lisez encore. — De Saint Denis avec sa tête dans ses mains. — Prophétie. — Préjugés sur les langues. — Encore une prophétie. — Ce que j'ai senti. — De ce qu'on n'entend plus. — D'un regard de Newton. — Sur Pindare et Horace. — D'Alembert malade. — Milord Jésus. — *Povero* Calpigi, etc. »

Il y a de quoi s'amuser, comme l'on voit ; mais essayez de lire quelques-uns de ces paragraphes si joliment intitulés, et le divertissement passera votre attente.

J'oubliais vraiment le meilleur chapitre du livre, sans contredit : il est étiqueté : Dieu. Savez-vous ce qu'il renferme ? Trois grandes lignes de points, et puis c'est tout. Si ce n'est pas là du sublime, je ne m'y connais pas. N'allez pas cependant vous y tromper : ces trois lignes de points ne sont pas une sorte d'allégorie muette, qui nous avertisse que nous ne savons rien sur Dieu. Vous allez voir que l'auteur en sait beaucoup, lui, sur ce sujet, et quel mépris il a pour ceux qui prononcent ainsi le mot Dieu, sans l'entendre. Ainsi ces points n'étaient qu'un signe de recueillement et de contemplation, et tenaient lieu de ces paroles que l'auteur répète

Digitized by Google

souvent à son lecteur, *recueille-toi.* Pour lui, après s'être *recueilli*, voici les oracles qu'il prononce.

« De *Theos* on a fait *Dios*, et de *Dios* on a fait *Dieu.* Ce » mot ne signifie rien dans notre langue; il veut dire en ses » racines grecques *celui qui voit.* Pourquoi nous payer de mots » inintelligibles? Cessons d'être esclaves. Régénérons le genre » humain comme il a été créé, *par la parole.* »

Vous voyez quelle prodigieuse importance l'auteur attache à sa découverte. Dès que *theos* signifie *celui qui voit*, voilà *le genre humain régénéré.* Ce que c'est que *la parole!* Il y a un petit inconvénient; c'est que l'auteur qui sait, à ce qu'il nous dit, toutes sortes de langues, et qui nous assure qu'avec les langues on sait tout, me paraît avoir à peu près perdu son tems à les étudier; du moins s'il ne les sait pas mieux que le grec, comme je vais le prouver en relevant quelques-unes des applications qu'il en fait, et qui sont toutes des bévues d'écolier, des bévues de la plus profonde ignorance.

D'abord il n'est pas vrai que θεος signifie *qui voit.* Ce mot chez les Grecs est racine; il a une foule de dérivés, et n'est dérivé d'aucun autre. On voit bien que l'auteur a voulu le rapporter étimologiquement au mot θεαω, θεαομαι, mais ce mot signifie *regarder*, *contempler*, et s'applique proprement aux choses que l'on regarde avec surprise, avec admiration. De-là le mot *théâtre*, qui veut dire *spectacle*, en grec θεατρον, et θεατες *spectateur*, *celui qui regarde.* Il n'y a rien là qui ressemble à la divinité, ni à celui qui voit tout. Si les Grecs eussent voulu lui donner un nom qui tînt à cette idée, ils avaient à choisir; ils ont cinq ou six mots pour dire *voir:* Βλεπω, οραω, δερκω, οπτομαι, etc. Ainsi la découverte de l'auteur n'est qu'une chimere, et le genre humain n'est pas encore *régénéré* de cette fois.

Mais peut-être le sera-t-il avec le mot *Isis*, et nous allons voir des choses bien plus merveilleuses.

« Les anciens étaient persuadés que la nature donnait *à toutes choses* un organe *et des noms* qui leur étaient propres. »

Les anciens qui ont débité, ainsi que nous, beaucoup de sottises sur ce qu'ils ne savaient pas, du moins n'en ont jamais dit, non plus que nous, sur ce que tout le monde sait. Or personne avant l'auteur ne s'est imaginé que *la nature donnât des noms*, ni qu'*elle donnât des organes à toutes choses;* car elle n'en a pu donner qu'à ce qui en était susceptible. Mais poursuivons.

« Les anciens appellerent la nature (mot vague chez les » modernes, qui ne dit rien à leur esprit ni à leur cœur) » *is-is* Ces deux mots expliquent figurativement le sifflement, » le souffle, le bruit du feu, et ils rendaient un culte au » feu, à la lumiere, à l'éternelle lumiere. Ce mot d'*is-is* a » varié selon les climats: nos peres rendaient un culte à la » nature qu'ils appellerent tantôt *is-is*, tantôt *es-es.* Ouvrez les

Digitized by Google

» livres sacrés : vous y trouverez que l'éternel s'y nomme *is-is*
» Ces mots grecs veulent dire *tu étais, tu seras, tu es.* Voilà
» bien le nom que Moyse assure que l'Eternel s'est donné
» à soi-même. »

(Il faudrait dire *à lui-même*, pour parler français ; mais il ne sagit pas de ces vétilles, et Nicolas Bonneville est bien au-dessus de la grammaire, lui qui parle toutes les langues. Ne le troublons point encore dans ses hautes spéculations.) Il continue :

« Attention. Ces deux mots grecs se prononcent dans les écoles françaises, *es-es* ; chez les Grecs modernes ils se prononcent expressément *is-is*. Tirez les conséquences. Ce ne sont point là des systêmes ; c'est avoir expliqué l'écriture par l'écriture, et Tacite par Tacite. »

Un jour en visitant l'hôpital des fous, j'en trouvai un qui m'assura, comme de raison, qu'il n'était point fou : *non sumus stulti.* (car il savait le latin.) Il m'apprit qu'il était un grand philosophe et sur-tout un logicien de la premiere force, et m'offrit de me donner un essai de son savoir-faire par un argument en forme. *Ecoutez : la femme est le feu et l'homme est l'étoupe. — Comme il vous plaira* (lui dis-je) ; *le contraire serait tout aussi vrai ; mais enfin j'entends votre proposition et je l'admets. Qu'en concluez-vous ?* Alors mon homme se redressa, et du même ton que Nicolas Bonneville, s'écria : *Attention.* Puis il répéta encore deux ou trois fois sa majeure, et après m'avoir bien fait attendre sa conclusion, il me dit, en me serrant la main de toutes ses forces : *donc nous sommes tous des chaloupes.*

Hélas ! le pauvre homme ne confondait du moins que la raison et la rime, et il y avait dans sa phrase une figure qui avait du sens. Ici l'on ne sait par où commencer pour répondre à Nicolas Bonneville, puisqu'enfin il n'est pas fou, qu'il a fait un gros livre tout hérissé de citations, et qu'en criant, *attention*, du même ton que le Jupiter de l'olympe, il peut faire croire à quelques gens de bonne foi qu'il n'est pas possible qu'un homme qui s'exprime ainsi et qui cite du grec, ne dise pas un mot qui ait le sens commun. C'est pourtant la vérité. Il n'y a point d'homme un peu lettré qui puisse, sans pouffer de rire, lire le paragraphe que je viens de citer. Mais avec quelques lignes de commentaire, j'ose assurer qu'il divertira ceux mêmes qui n'ont pas beaucoup d'érudition.

Personne n'ignore le culte que les Egyptiens rendaient à Isis, et qui passa chez beaucoup d'autres nations. On convient généralement qu'ils révéraient, sous le nom d'Isis, la nature productive, la source de la fécondité, la Cérès des Grecs ; quant à l'étimologie de son nom, elle n'est nullement connue ; nous n'avons là-dessus que des conjectures plus ou moins hasardées qu'il serait superflu de rappeller. L'auteur

Digitized by Google

qui, dans tout son livre, ne fait que se traîner sur de vieilles hypotheses, qu'il appuie des plus misérables inductions, nous révele tantôt avec l'air du mystere, tantôt avec une voix *buccinale* (1), que l'union du feu et de l'eau est le principe universel. Quiconque a lu, sait que cette doctrine se retrouve dans la philosophie et dans la religion de beaucoup de peuples anciens et dans les livres de leurs philosophes. Mais l'auteur en parle toujours comme s'il l'eût inventée, et en montre la preuve dans des étimologies combinées, d'une espece si extraordinaire, qu'il y a de quoi confondre tous les érudits passés, présens et futurs. Nous verrons tout-à-l'heure ce qu'il fait du nom de *Deucalion*, pour y trouver le feu et l'eau. Ici, comme il ne lui faut encore que le feu, il a imaginé que les anciens, dont l'imagination était si feconde en symboles et en allégories, et qui avaient tant de moyens de les trouver dans leurs langues, ont été chercher le sifflement d'un fer rougi au feu, pour désigner, quoi? le feu élémentaire, l'ame du monde, le principe générateur. Je pourrais lui opposer l'autorité de Scarron, qui prétend que le fer qui brûle fait *pschi*; mais passons-lui qu'en prononçant *isis* du bout des levres, on produit un petit sifflement qui revient au même son et qui est incontestablement l'emblême du soleil : c'est, comme on dit, une trouvaille, et il ne faut pas la lui disputer. Passons-lui encore qu'on ait donné au soleil le nom d'une divinité femelle, quoiqu'il n'y en ait pas un seul exemple parmi les noms divers et nombreux sous lesquels le soleil a été adoré. Ce n'est pas tout. Il veut voir dans *isis* le nom de Dieu, le nom de l'Éternel, et il appelle à son secours toute sa littérature grecque. ης, ης, selon lui, veut dire, *tu étais*, *tu seras*, *tu es*. J'en suis fâché; mais il devrait savoir que le mot ης, dans le verbe ειμι, *je suis*, ne peut absolument répondre qu'à ces deux mots français, *tu étais* ou *que tu sois* (2), et jamais, dans aucune dialecte, *tu es*, ni *tu seras*. *Tu es* se dit en grec εις, et plus souvent ει, tu seras, εση; jamais autrement. Que devient le grand nom d'*Isis*? Je conseille à Nicolas Bonneville d'apprendre à conjuguer le grec avant de parler. Jusques-là personne ne lui dira :

Ah! pour l'amour du grec, Monsieur, qu'on vous embrasse.

MOLIERE. *Femmes Savantes.*

C'est pourtant une manie chez lui que le grec. Nous voici à *Deucalion*. « Deu-cal-ion, mot grec composé de trois racines,

---

(1) Expression de l'auteur, qui signifie voix de trompette, du mot latin *buccina*.

(2). Cette parité entre l'imparfait et le subjonctif est commune en français comme en grec; *vous aimiez*, *que vous aimiez*.

Digitized by Google

„ veut dire ce qui provient de l'union de l'humidité avec la chaleur : *ἐυ* , mouille, *cal*, racine du mot *calor*, chaleur, *ion*, *qui provient*.

Ceci est pis encore qu'*isis*. L'auteur pourrait-il nous dire où il a trouvé que *cal* fût une racine grecque ! Je sais bien qu'en latin on dit *calor*, *calidus* ; mais un mot latin, qui n'est sûrement point d'origine grecque, est nécessairement de la langue aborigene, de la langue mere des Latins ; et il serait curieux de deviner comment les Grecs, dont le riche et flexible idiôme se pliait si facilement à la combinaison de plusieurs idées, allerent, dans la plus haute antiquité, chercher un mot étranger chez une nation barbare, qui même probablement leur était encore inconnue, pour venir à bout d'exprimer l'union du chaud et de l'humide. On a souvent reproché aux savans de hasarder des étimologies ; mais du moins ils les formaient selon les principes de l'analogie ; ils ne faisaient pas un alliage absurde de l'ancien et du moderne ; et pour les savans, les Latins sont un peuple très-moderne, par rapport aux Grecs, qui le sont eux-mêmes par raport aux Egyptiens, aux Indiens, etc. Quand Nicolas Bonneville se trompe, il faut avouer que ce n'est pas à la maniere des savans.

Et où donc a-t-il pris aussi que le mot *αγ*, signifie *qui provient* ? Il veut dire, (comme le sait quiconque a la plus légere teinture du grec,) *qui est allé* ; c'est le participe passé du verbe *ειμι*, *je vais* : c'est le contraire de *qui provient*. Il est très-faux que le mot *υἱος*, fils, en soit tiré ; ce mot est racine ; et puisque l'auteur lit les racines grecques, et qu'il les cite, il l'y trouvera.

Il faut absolument qu'il ait sur cette langue des mémoires nouveaux, ignorés du reste des hommes. Il veut que le mot *αιγυπτος*, *Egypte*, signifie *noir*, *basane*. Mais qu'il nous montre donc ses autorités. Jamais ce mot n'a signifié autre chose que l'Egypte. Noir, en grec, c'est *μελας*, basané, c'est *φαιος*.

„ Abraham est un composé de deux mots, A, *qui vient de*, „ et de *Brama*, qui veut dire *Soleil*. „

Je n'ai rien à dire là dessus ; je ne sais pas l'indien, ni le samscret. Peut-être l'auteur sait-il l'un et l'autre. Je m'en rapporterais cependant plus volontiers à notre Anquetil. Quand il me dira que *Brama* veut dire *Soleil* (ce que je n'ai lu nulle part), je le croirai. Mais l'auteur ajoute : *βραχω* en grec, qui dans la Gréce moderne se prononce *brakho*, veut dire eclairer, luire, briller par excellence. „

Ici je dirai comme Figaro : *Je suis Grec : je l'extermine*. *Βραξω* n'est point grec, si ce n'est au futur de verbe *βραχω*, qui veut dire *craquer*, *faire du bruit*. Nous connaissons aussi *βραζω*, qui veut dire *bouillir*, *bouillonner*. Quant aux mots qui en grec signifient *éclairer*, *luire*, *briller*, ils n'ont aucun rapport à ceux-là.

Digitized by Google

L'auteur n'est gueres plus fort sur la mythologie. « Psiché » s'éveilla d'un profond sommeil, quand l'Amour, qui fut » formé de l'écume de la mer, comme Adam du limon de » la terre, laissa tomber sur elle une goutte d'huile de la » lampe. »

Pas un mot de tout cela. L'Amour n'est point né de l'écume de la mer. Comment ignore-t-on qu'il était fils de la beauté, de Vénus? C'est elle qui dans les fables grecques, porte le nom d'*Aphrodite*, du mot *αφρος*, *écume*. C'est l'Amour qui s'éveilla, quand Psiché laissa tomber sur lui une goutte de sa lampe. Si le savant Bonneville, qui prend à tout moment martre pour renard, n'a jamais lu Apulée, se peut-il qu'au moins il n'ait pas lu la *Psiché* de la Fontaine?

Je ne finirais pas si je voulais détailler tous les traits d'ignorance dont ce livre est rempli; chaque page en offre à choisir. Il n'est point défendu d'être ignorant; mais quand on l'est, quelle rage de vouloir contrefaire l'érudit! Il intitule un chapitre, *il ne voit rien. Il*, c'est le peuple, et il se met à enseigner au peuple tout ce dont lui-même ne se doute pas. Il lui apprend que la fable de Zéphir et Flore est l'emblême *des vents du Midi qui fécondent les fleurs*, et il ignore que le Zéphir n'est point le vent du Midi qui dévore et desseche, mais le vent du Couchant, le vent doux et pluvieux qui développe les germes. Il veut que nous voyions dans *Mercure, dans le Dieu de l'Eloquence, qui fournit à Apollon, Dieu des bergers, autant de traits qu'il a d'ennemis à combattre, l'argent-vif et le symbole du mouvement, et son épée flamboyante, c'est* LA PAROLE. Il s'écrie : *Le peuple ne voit rien de tout cela!* Non, assurément; ni moi non plus, et l'auteur excepté, tout sera *peuple*, à cet égard. Apollon n'est point *le Dieu des bergers*, il est le Dieu des arts, de la poésie, de la médecine; le Dieu des bergers, c'est Pan. C'est une méprise bien grossiere de voir un rapport ancien et symbolique entre *Mercure et le vif-argent*; c'est ignorer que les noms de Mercure, de Saturne, etc., n'ont été donnés aux substances et compositions minérales que dans le langage de la chymie moderne; que le nom même de *Mercure* n'est que latin, et que l'ancien nom est Hermès. C'est aussi se mocquer de nous que de nous affirmer gravement que l'*épée flamboyante*, ou plutôt la baguette de Mercure, est *la parole* Où en est la preuve? où en est même l'indice? Des lettres majuscules ne sont une preuve que pour Nicolas Bonneville.

Enfin quel est le résultat de tant d'extravagances et d'inepties?..... « Attention : » Le cercle, le grand O, le centre » des centres, est le principe de toute existence. Nous venons » tous de là..... Notre zéro, o, cercle parfait, symbole du » vide, par lequel l'ame, disent les Pythagoriciens, est réel- » lement *nulle chose*, et c'est plus *que rien*, etc. «

Et c'est au 18e. siecle qu'on en est là! voilà ce qu'imprime

Digitized by Google

un homme qui prétend *avoir étudié quinze ans les langues primitives, les antiquités, les traditions !*..... Il faut encore l'entendre une fois pour juger tout ce qu'il prétend. Ecoutons : Avec quelle ivresse délicieuse je sentais chaque jour se » dérouler insensiblement le sens caché des écritures ! mon » cœur attendri s'ouvrait à l'espérance de voir s'accomplir » un jour sur la terre *les promesses* de l'éternelle sagesse, le » *jubilé* des Nations ! Quelle bonne nouvelle ! le culte de la » loi, le pacte fédératif des amis de la vérité ! je rencontrais » par-tout les traces d'une sagesse profonde, inouie, *insoupçonnée*, les principes évidens de la *création sociale*, les miracles *de la parole*, les espérances de l'homme *integre*, *la théorie des insurrections*, *les mysteres de la liberté !* La révolution arrive. » Heureusement notre révolution est fort indépendante de toutes ces rêveries, et notre liberté n'a point de *mysteres*. On ne dira pas à l'auteur, *et puis vous vous réveillâtes?* Car à-coup-sûr il ne se réveillera jamais. Encore s'il ne faisait que rêver ! Mais tant de jactance, tant d'égoïsme, un si haut dédain pour tout ce qui n'est pas lui, un *moi* si continuel et si prétentieux, une si grande envie de nous occuper de lui à toutes les pages et à tout propos !..... Qui croirait, par exemple, qu'à la suite d'un chapitre de philosophie, du moins de celle de l'auteur, se trouve un paragraphe qui a pour titre : *En continuation : elle écrivait ainsi.* Ce paragraphe contient une longue lettre d'amour en style emphatique : *elle*, c'est une maîtresse de l'auteur, qui l'appelle *un Ange céleste*, *un Dieu*, ect. On aurait cru qu'il n'y avait que des petits maîtres qui imprimassent les lettres de leurs maîtresses ; ici c'est un philosophe, un savant, un prophète ! c'est au moins le premier qui ait fait au public de pareilles confidences, et dans un livre de ce genre ; mais celle-là vaut bien les autres.

Au reste, si l'on s'est permis de s'égayer un peu sur un homme qui parle de si haut à tous ceux qui savent lire, c'est un droit qui appartient à tout le monde ; et puisque nous ne trouvons pas mauvais qu'il prophétise, il ne doit pas se fâcher de trouver des incrédules. Il doit se reposer dans la conscience de sa supériorité ; nous *mépriser* tout à son aise, et ne pas en vouloir à de pauvres mortels, qui n'étant pas *des dieux* comme lui, ont quelquefois besoin de rire.

ANNONCES.

Observations sur le Muséum national, par le citoyen **Lebrun**, peintre et marchand de tableaux, pour servir de suite aux réflexions qu'il a déja publiées sur le même objet. Feuille *in*-8°. Prix, 10 sols. A Paris, chez Charron, libraire, galerie du théâtre de la rue Feydeau, n°. 8 ; et chez les marchands de nouveautés.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 28 septembre 1793.

Lors Polonais offrent en ce moment aux divers peuples de l'Europe, et à ceux qui sont déja libres, et à ceux qui le deviendront (car c'est la vocation de tous les hommes), plusieurs leçons aussi importantes que terribles : ils leur apprennent qu'une fausse liberté est d'autant plus près de l'esclavage que son nom semble plus rassurer contre la crainte d'y tomber. C'est ce qu'a prouvé le premier démembrement fait il y a une vingtaine d'années par les mêmes puissances copartageantes, démembrement auquel, à l'injustice près de ces puissances, le philosophe, l'ami de l'humanité ne pouvait qu'applaudir, puisque les grands seigneurs Polonais dépouillés étaient de petits tyrans stupides et féroces qui traitaient la nation polonaise proprement dite, c'est-à-dire les respectables cultivateurs et les utiles artisans comme des bêtes de somme, et qu'à tout prendre ces infortunés ont dû gagner à changer de joug : l'exemple des Polonais démontre encore qu'une demi-liberté, même en la supposant basée sur les vrais principes, est plus funeste qu'un entier esclavage, en ce qu'elle semble ne dégager des chaînes que la tête et les bras, et retenir le reste du corps attaché à l'infâme poteau de la servitude ; qu'elle n'inspire et ne permet que de demi-efforts infructueux ; qu'elle arrête le généreux élan par lequel on eût pu se dégager tout-à-fait, et que d'ailleurs éveillant la jalousie des puissances voisines elle les invite à se réunir contre le peuple qui leur porte ombrage, pour le priver d'un bien dont les hommes qu'elles appellent insolemment leurs sujets voudraient peut-être jouir à leur tour : enfin, la ruine des Polonais consommée montre quel malheur c'est pour une nation qui tend à se régénérer de garder un roi, puisque l'antique superstition, le préjugé de la royauté leur ayant fait croire que c'était à ce même roi qu'ils étaient redevables de l'ombre de liberté promise dans la constitution du 3 mars 1791, leur a fait croire également qu'ils ne pourraient conserver seuls et par eux-mêmes l'ouvrage que ce prince faible ou traître renonçait à défendre, d'où il est résulté que, quoique la ci-devant prétendue république de Pologne conserve encore une armée de près de trente-six mille hommes ; la Prusse et la Russie lui font aujourd'hui la loi de la manière la plus odieuse et la plus insultante, en

Digitized by Google

outrageant ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes en société, une représentation nationale; car c'est ce qu'est censée être, quoiqu'elle ne le soit pas réellement, la diette de Grodno, dont les membres, choisis pour la plupart sous l'influence corruptrice des perfides agens de Catherine II et de Frédéric Guillaume, ne peuvent se souvenir un instant qu'ils sont hommes et Polonais, et essayer de le montrer, que ceux qui les ont créés ou achetés, ne leur rappellent aussi-tôt qu'on leur a interdit jusqu'aux formes de la liberté, qu'ils ne sont que des Russes ou des Prussiens, c'est-à-dire des esclaves.

Certes ce grand scandale pour le genre humain n'auraît point attristé les regards des amis de la liberté si les Polonais complétant leur révolution eussent renoncé de bonne heure à l'idée chimérique d'associer deux choses incompatibles, un roi et la liberté. Les Polonais consultant mieux leurs véritables intérêts auraient dû faire descendre du trône Stanislas, en quelque maniere leur ennemi naturel et l'ami naturel de leurs ennemis d'après le titre de roi qu'il partageait avec eux, titre d'ailleurs ridicule dans une véritable république, et qui ne peut exister que dans la pire des aristocraties, le gouvernement féodal, ce qu'était la Pologne : ils auraient dû secouer en même tems le joug de la cour de Rome, dont les principes ne sont que trop favorables à la tyrannie, puisqu'ils exercent la plus dure de toutes sur l'esprit et le cœur, en exigeant de l'un une foi aveugle, et de l'autre une obéissance passive, et que d'ailleurs le papisme est la religion qui convient le moins à un peuple dont les finances ont besoin d'économie, parce que son culte pompeux et ami du luxe ruinerait à la longue la nation la plus opulente, et que la confession auriculaire et le purgatoire, qui n'existent que dans cette secte du christianisme, sont tout ce qu'on pouvait imaginer de plus dispendieux à cause du nombre considérable de ministres qu'il faut entretenir et des contributions à payer, à ces mêmes prêtres, célibataires d'après la discipline de l'eglise, c'est-à-dire consommateurs isolés et égoïstes, pour les engager à tirer par leurs prieres de ce demi-enfer, qu'on nomme purgatoire, des ames que la piété filiale respectable, lors même qu'elle est égarée par la superstition, se reproche de laisser long-tems dans un lieu de douleur.

Nos lecteurs nous pardonneront cette discussion qui n'est pas aussi étrangere à la politique qu'elle le paraît au premier abord. La religion d'un peuple a plus d'influence qu'on ne le croit sur sa liberté. En vain attendrait-on quelque chose de grand de têtes obscurcies par d'ignobles superstitions, de cœurs comprimés par de vaines terreurs; témoins les Grecs d'aujourd'hui : ce sont pourtant les descendans de ceux qui combattirent avec tant de succès à Marathon et à Salamines contre des armées innombrables de Perses ; et ces mêmes Grecs, cinq à six fois plus nombreux que les Turcs, portent

Digitized by Google

aujourd'hui patiemment, et porteront peut-être à jamais le joug auquel ils furent façonnés sous Constantin (si mal à propos nommé le Grand) par de vaines arguties théologiques, qui les faisaient encore disputer sous le dernier des Paleologues, si la lumiere du Tabor était créée ou incréée, tandis que les Turcs entraient en vainqueurs dans Constantinople.

Mais pour en revenir aux Polonais, ils se seraient fait des alliés de ces mêmes Turcs, dont la religion les éloigna tant de fois, tandis que l'intérêt les en rapprochait : aidés par eux et par la France, ils n'auraient plus eu qu'à faire tête à la Prusse, puisque l'Autriche et la Russie se seraient vues obligées d'employer la majeure partie de leurs forces à se défendre d'un autre côté, et la liberté se serait établie presqu'en même tems dans deux des contrées de l'Europe les plus faites pour se suffire à elles-mêmes, et par conséquent les plus indépendantes de leurs voisins.

Que l'on compare maintenant cette position possible et vraisemblable de la Pologne avec celle où elle s'est laissée entraîner, et l'on sentira tout le mal que la royauté et le papisme peuvent faire aux hommes. La derniere humiliation de la Pologne est contenue dans le traité suivant avec la Prusse.

§ 1°. Il y aura une amitié parfaite, et une étroite alliance entre les deux royaumes. 2°. Pour l'affermir plus solidement, les frontieres entre les deux Etats seront déterminées à perpétuité, et l'on nommera pour cet effet des commissaires de part et d'autre. La République cede à la Prusse, outre Dantzick et Thorn avec leur territoire, les Waivodies, villes et districts, avec tous les droits dont le roi de Prusse a pris possession. 3°. La Prusse renonce, en échange, à toute autre prétention sur la Pologne, et lui garantit les provinces dont elle sera composée à l'avenir. 4°. Pareillement la Pologne renonce à toute prétention, non-seulement sur les pays cédés par l'article second de ce traité, mais encore sur tous ceux que le roi de Prusse possédait avant cette époque, et garantit non-seulement les susdites provinces cédées, mais encore toutes les autres possessions prussiennes. 5°. Les catholiques jouiront dans les provinces cédées de tous les droits civils, et de la liberté dont ils ont joui ci-devant. 6°. Le roi de Prusse est prêt à garantir la constitution de Grodno, et l'on peut à cet égard faire un acte séparé qui sera signé, et aura la même force que s'il était inséré mot pour mot dans le présent traité. 7°. La même chose pourra avoir lieu sur toutes les conventions particulieres qui seront faites dans la suite, soit par rapport au commerce, soit par rapport à d'autres objets, entre les deux Etats. 8°. Le traité conclu en 1773, le 18 septembre, sera renouvellé et confirmé par les deux parties, autant que le traité actuel n'y fait aucune infraction. 9°. Le présent traité, dès le moment qu'il aura été signé, sera inséré dans

Digitized by Google

la constitution de la diete et ratifié le plutôt qu'il sera possible.

Et afin que la diete n'hésite point sur l'acceptation de cette charte, l'envoyé Prussien a remis le 28 août une note menaçante, dans laquelle il déclare que si elle n'est pas acceptée, le général Mollendorff entrera, avec les troupes à ses ordres, sur le territoire de la République, et la traitera en ennemie.

« Les lettres de Varsovie, du 31 août, rapportées dans quelques papiers allemands, nous donnent l'état suivant de la derniere division de la Pologne.

» D'après les partages faits à Grodno, l'étendue actuelle de la Pologne est de 4411 demi-milles quarrés, et renferme 762 villes, 11,260 villages, 626,248 maisons, 3,468,808 habitans, 36,081 soldats, et donne un revenu de 17,711,604 florins polonais.

» La partie enlevée par la Russie est de 4157 demi-milles quarrés, et renferme 390 villes, 8783 villages, 574,654 maisons, 3,055,590 habitans, 24,660 soldats, et donne un revenu de 13,619,946 florins polonais et 15 gros.

» La partie retenue par la Prusse est de 1061 milles quarrés, et renferme 262 villes, 8274 villages, 195,016 maisons, 1,136,389 habitans, et donne un revenu de 6,870,486 florins polonais et 10 gros. Il peut y avoir erreur d'impression dans ce dernier calcul, qui est porté dans quelques feuilles à 6,780,486 florins.

» Le précédent partage de la Pologne avait procuré à la Russie un accroissement de population de 2,100,000 habitans; la part du roi de Prusse en pouvait renfermer 650,000. La part de l'Autriche, en y comprenant ce qui fut pris aux Turcs, renfermait une population de 2,800,000 habitans. »

De Francfort-sur-le-Mein, le 2 octobre.

Suivant les dernieres lettres de Vienne et de Berlin, il vient de se faire un changement important dans les ministeres de ces deux cours, qui fait pressentir la possibilité de la dissolution de leur ligue. Le feld-maréchal de Wallis, président du conseil de guerre de Vienne, est remplacé par le duc Albert de Saxe-Teschen, ci-devant gouverneur des Pays-Bas, dont les idées politiques sont entiérement différentes, sur-tout relativement à la Prusse, aux émigrés et aux Pays-Bas.

D'un autre côté, le roi de Prusse vient de rappeller dans son conseil le fameux comte de Hertzberg, l'ami de feu Frédéric, l'ennemi juré de la maison d'Autriche, et l'homme le plus opposé à l'union monstrueuse de la Prusse et de l'empereur. Les partisans du nouveau système ont frémi. — On croit remarquer d'ailleurs que la cour de Vienne et celle de

Digitized by Google

Berlin semblent se refroidir entre elles, pour contracter de nouvelles amitiés. L'union devient plus étroite entre Berlin et Pétersbourg, et jamais les communications n'ont été si fréquentes entre la cour de Vienne et le cabinet de St. James.

On conserve néanmoins encore les apparences, et l'on évite d'avouer les inquiétudes respectives et les jalousies que les deux cours ont conçues. On craint en laissant percer cette dissension, qui finira pourtant par éclater avant peu, que les puissances secondaires du corps Germanique n'en prennent occasion de fournir moins exactement, et sur-tout avec plus de lenteur, ce qu'elles doivent fournir en hommes et en argent. Ce double contingent va passablement bien jusqu'ici. Voici ce qu'on marque à cet égard dans une lettre de Ratisbonne, du 18 septembre :

Comme beaucoup d'Etats de l'Empire et des Cercles, au lieu de fournir pour la guerre actuelle le nombre d'hommes que porte la matricule, ont offert une prestation pécuniaire qui servît d'équivalent; cela a donné lieu à l'établissement d'une caisse appellée *de réluition*. Un état éventuel dressé pour cette caisse jusqu'au premier mars 1794, porte à 986,171 florins 40 kreutzers le montant des sommes déja convenues, et à 562,900 celles qui sont encore à convenir. Cela ne suffira pas à la dépense à laquelle il s'agit de faire face, puisqu'il faut compter 1°. le corps du prince de Rohan, qui doit avoir 360,000 florins; 2°. le corps fourni par le landgrave de Darmstadt, et à qui il sera payé 1,260,000 florins; enfin 3°. les émigrés de la suite de Dumourier, et qui coûteront 200,000 florins. Il est à remarquer que le corps de Rohan est compté à 1800 hommes d'infanterie; le corps de Darmstadt à 4500 hommes, dont 450 de cavalerie, et celui des émigrés à 1200 hommes, tant cavalerie qu'infanterie.

La dictature qui eut lieu le 30 août concernait la nomination faite par l'empereur aux différentes places du généralat de l'Empire. Les trois colléges ont pleinement applaudi au choix de S. M. I., et l'ont confirmée avec reconnaissance. Ainsi ils ont reconnu et avoué, comme généraux d'artillerie de l'Empire, le comte Charles de Clairfayt, et le prince Frédéric-Guillaume de Hohenlohe-Kirthberg; comme généraux de cavalerie de l'Empire, le comte Wenceslas Colloredo, et le lieutenant-général Prussien prince Frédéric-Louis de Hohenlohe-Ingelfingen; et enfin comme feld-maréchaux-lieutenans de l'Empire, le comte Charles d'Erbach, le baron Joseph de Staader, le prince Ferdinand de Wirtemberg et l'archiduc Charles.

On croit à Berlin que le roi de Prusse ne tardera pas à se rendre dans sa capitale. On témoigne dans cette ville beaucoup de lassitude de la guerre, et beaucoup d'inquiétude à l'égard des finances, qui s'épuisent sans qu'on sache trop de quelle maniere les réparer. Il ne faut pas moins que l'excellent

Digitized by Google

lent lot échu à la Prusse dans le démembrement de la Pologne, pour consoler de la dissipation des épargnes considérables faites par le feu roi, et qui sûrement étaient destinées à attaquer l'Autriche avec avantage et non à avoir la maladresse de les dépenser à son service. Le bruit général est que, si c'était à refaire, on agirait tout autrement. Au reste, cette acquisition d'une partie de la Pologne est une chose vraiment importante : la rive droite des rivieres de Pilica et de Brusa doit servir de limite respective aux deux Etats, avec navigation libre de part et d'autre, et la réserve expresse que ni la Prusse ni la Pologne ne pourront entreprendre aucun ouvrage capable d'en changer ou d'en détourner le cours. Il a été aussi ébauché un traité de commerce présenté par la députation de la diette, dont les quatre articles suivans sont préliminairement accordés :

1°. Les produits des deux Etats repectifs, pourront être transportés de l'un à l'autre en toute liberté, moyennant un droit de deux pour cent; le transit sera aussi de deux pour cent, mais les marchandises sur lesquelles ce droit modéré sera levé, doivent être premierement déterminées.

2°. La République aura des consuls à Kœnigsberg, Dantzick, Elbing et Memel.

3°. On établira des douanes aux frontieres, et des commissaires seront nommés pour régler les poids et mesures, dont on fera usage entre les deux nations.

4°. Le libre transport de sel étranger n'aura point lieu en Pologne par les Etats prussiens.

Le roi de Prusse a besoin de se ménager d'un autre côté les plus forts dédommagemens possibles; car la guerre contre la République Française lui coûte immensément aussi bien qu'à l'empereur. S'il faut en croire des lettres de Vienne, Frédéric Guillaume et Catherine II y ont fait notifier par leur ambassadeur le démembrement effectué de la Pologne, en sollicitant en quelque maniere l'agrément de l'empereur, qui n'a, dit-on, donné son consentement au partage qu'avec certaines réserves sur la Moldavie et la Valachie, lorsque la Czarine essaiera de réaliser les plans de conquête qu'elle nourrit depuis si long-tems. On assure qu'alors ces deux états recommandables par leur fertilité passeront à l'Autriche, et la dédommageront de ce que son lot en Pologne est trop faible.

En attendant ces développemens probables d'une ambition bien connue, François II et le Grand-seigneur vivent dans la meilleure intelligence; ils ont fait passer l'ordre exprès à leurs commandans respectifs sur les frontieres, d'appaiser tous les différends qui pourraient survenir, et l'ambassadeur que la Porte envoie en Angleterre prendra sa route par les états de l'empereur, plus lié que jamais avec la Grande-Bretagne. Cet ambassadeur est un certain Jufuf Pacha, Grec d'origine, qui a pris le turban pour faire son chemin; il parle facilement

Digitized by Google

plusieurs langues, et est plus versé dans la diplomatie que ne le sont ordinairement les Turcs. Cette ambassade flatte, dit-on, beaucoup l'orgueil du cabinet de Londres, et sera très-funeste au commerce de Marseille, à moins que les Français ne chassent promptement leurs ennemis de Toulon, et ne fassent négocier habilement à Constantinople leurs intérêts par M. Descorches qui doit suppléer Sémonville, et saura probablement tirer parti des 200 balots du bagage de cet ambassadeur heureusement arrivés à Smyrne. — On va, dit-on, tirer Sémonville et Maret du château de Mantoue, pour les conduire à la forteresse de Spielberg en Moravie; le colonel Mongeroult ne les y suivra pas. On l'a trouvé mort dans sa chambre en lui portant à déjeûner. — Au reste, M. Descorches a commencé de se faire goûter du divan. La preuve de la considération dont il jouit, c'est que les Français, au milieu des circonstances les plus difficiles, et malgré les intrigues des cours coalisées, ont célébré l'époque mémorable du 14 juillet; après avoir tenu une assemblée préliminaire, ils se sont rendus chez un de leurs députés, et là ils ont prêté entre les mains de leur ministre le serment de maintenir la constitution républicaine, et de défendre la liberté et l'égalité autant que leur éloignement de la patrie le leur permettra. Tous les Français ont ensuite mangé à une table commune, et la journée s'est passée dans la joie la plus expressive. Tout désordre a été prevenu par la prudence du citoyen Descorches, qui avait engagé les convives au nom de la patrie à s'abtenir de tout ce qui pourrait blesser personnellement les ministres des puissances ennemies; mesure nécessaire, mais qui n'a rien ôté, ni à l'alégresse du banquet, ni à l'expression du républicanisme.

Ces dispositions des Français qui sont les mêmes par-tout, cet attachement à la liberté semblent promettre qu'ils sauront la défendre quelque part qu'on l'attaque. En effet, les opérations des armées combinées n'avancent pas autant qu'il le faudrait pour que les rois ligués puissent se flatter d'atteindre leur but à cette campagne, ni même à la suivante : il y a eu beaucoup de combats très-meurtriers, et qui ont dû coûter beaucoup de monde à la France, puisque dans les tentatives pour enfoncer les lignes on évalue la perte des Autrichiens, des Prussiens et des émigrés, depuis le 21 août, à près de 10,000 hommes, dont environ un septieme de cavalerie, perte d'autant plus sensible que dans les calculs militaires un cheval vaut plus qu'un homme; et certes l'Allemagne, la Prusse, et même l'Angleterre sont obligées de compter.

Ces puissances dirigent leurs attaques principales sur deux points; les lignes de Weissembourg et les Pays-Bas Français : il est aisé de voir, d'après leurs relations mêmes, qu'excepté la prise de quelques villes qu'il faudra finir par rendre, elles n'ont pas encore eu de succès bien marquans. Voici ce qu'on écrit de Deux-Ponts, en date du 15 septembre.

Digitized by Google

La victoire remportée et la prise du camp français près de Rumbach et Badenthal, entre Dahn et Weissembourg, avait ouvert le chemin de Limbach, et si ce dernier endroit eût aussi été occupé par les Allemands, rien alors n'aurait plus empêché de tourner les lignes. Mais dès le 12 même, les Français qui avaient reçu un renfort de 12,000 hommes, travaillerent à rétablir la communication entre leurs armées de la Moselle et du Rhin. Cinq à six milie sortirent du camp devant Hornbach, et s'avancerent sur Walsbronn et Tening. Il y avait parmi eux des paysans à cheval et armés de piques. Les Prussiens commencerent par se replier, mais finirent par replier l'ennemi; cependant de part et d'autre on se remit dans la position qu'on avait eue auparavant.

Le 14, le corps du général Piascevoitch fut attaqué de nouveau : il comptait sur des secours de la part des troupes aux ordres du duc de Brunswick; mais elles avaient elles-mêmes en ce moment assez à faire de se défendre. Ce corps fut donc contraint d'abandonner le vallon, en laissant un assez grand nombre de tués et de blessés, puisqu'il est tombé plus de 300 hommes près de Huf.

Le bulletin de l'armée du duc de Brunswick, daté du 20, rend aussi compte de la journée du 18, et revendique tous les minces avantages de ces deux petites affaires, où il paraît que les Français aussi prudens que braves, ont sû éviter d'engager une action sur un terrein qui leur était défavorable; ils ont perdu dans la premiere 4 prisonniers et 8 fusilliers, et dans la seconde 2 capitaines, 4 sous-officiers et 61 soldats avec un obus, une piece de 8 et deux de 4. La perte des Prussiens consiste pour l'infanterie en un mort et six blessés, et pour la cavalerie en un bas-officier et 3 dragons morts, 11 dragons blessés, 17 chevaux morts et 20 blessés.

Après plusieurs petites actions intermédiaires, il y a eu le 27 une canonnade dont on ne sait pas encore les détails; depuis ce jour, si l'on en excepte quelques coups de fusils échangés entre les tirailleurs et les batteurs d'estrade, il ne s'est rien passé d'important aux postes avancés. On sait seulement que le 18 à 8 heures du soir, Lauterbourg essuya un bombardement qui, dès la seconde décharge, y mit le feu. Cette petite ville ouvrit ses portes à 4 heures du matin, et les armées combinées commencerent à se porter vers Strasbourg. Mais les Français sont bien fortifiés de ce côté et maîtres de la campagne; leur cordon s'étend le long des frontieres de Treves et du Luxembourg, et on voit tous les jours arriver à Treves des charriots de blessés, tant les Français attaquent avec ardeur et chargent avec impétuosité leurs ennemis.

Au reste les alliés tâtent les lignes sur plusieurs points; ils se promettent beaucoup de l'arrivée du général Knobelsdorf, qui ramene un corps considérable des Pays-Bas; ils esperent que ce renfort produira un effet sensible du côte de Saar-

Digitized by Google

Louis, et par contre-coup du côté de Bitche. On assurait faussement, il y a quelques jours, que le duc de Brunswick avait pris cette derniere place; ce qui a probablement donné lieu à ce bruit, est la lettre suivante de Manheim, en date du 16. « Nous avons reçu avant-hier au soir la nouvelle que le duc de Brunswick, ayant franchi le 14 les lignes près de Bitche, avait eu un avantage assez remarquable sur les Français; mais ces derniers ayant reçu un renfort sont revenus à la charge, et S. A. a jugé à propos de reprendre son ancienne position. »

Presque tous les Prussiens qui ont fait la campagne précédente, se trouvent de nouveau attaqués du flux de sang, maladie qui leur fut si fatale l'année derniere. Il en meurt beaucoup, et il y en a un grand nombre de malades.

Le prince Constantin de Saxe-Weymar, frere du duc régnant, qui a servi dans l'armée des alliés en qualité de volontaire, est mort le 6 septembr à la suite de la dyssenterie. Cette maladie enleve, dit-on, beaucoup de monde. Le général Prussien Kalkreuth est arrivé très-malade.

On assure que la fille du duc d'Orléans s'est retirée dans un couvent de religieuses à Mellingen. — Le trop fameux Dumourier vit aussi dans la retraite à Lentzbourg.

La Moselle est si basse, qu'elle se refuse absolument à tout service pour l'objet de voiturer des provisions, et de fournir à la formation des magasins.

Provinces-Unies et Belgique.

Suivant une lettre de la Haye du 17 septembre, on y avoit reçu le 14 la nouvelle que les Français ignorant la capitulation du Quesnoy avaient attaqué l'armée d'observation de Cobourg, mais si malheureusement, qu'ils avaient perdu 4000 hommes et 12 pieces de canon. — Ces mêmes lettres disent que dans la journée du 8 l'action a duré 16 à 17 heures, et que le général Hanovrien de Freytag et le prince Adolphe d'Angleterre ont tous deux été blessés, et n'ont dû leur salut qu'à une colonne qui les a dégagés après avoir enfoncé un corps de Français à qui la victoire est pourtant restée, puisque c'est à la suite de cette action que le duc d'Yorck a abandonné le siege de Dunkerque. L'amiral Macbride était arrivé, suivant les mêmes lettres, 24 heures trop tard à la hauteur de ce port; ses frégates auraient sauvé beaucoup d'effets qu'il a fallu abandonner. Cependant sa flotille a eu, le 15, un engagement avec les chaloupes canonnieres françaises, dont les lettres de la Haye, du 22, disent qu'on ignorait encore l'issue. — On sait du moins qu'il est encore arrivé, le 18, à Ostende trois bâtimens de transport ayant à bord des troupes Anglaises.

Le prince Frédéric d'Orange blessé au bras d'un coup de feu lors de l'attaque des Français près de Menin, où ils forcerent

Digitized by Google

les Hollandais à se retirer vers Gand et Bruges, commence à se rétablir. — Le prince Stadhouder, héréditaire, est parti le 20 septembre pour cette ville pour inspecter lui-même l'armée et prendre une connaissance exacte des pertes de la journée du 13; elles ont été réparées en partie ou du moins vengées par la journée du 15, où les troupes de la République attaquerent, dans la matinée, le général Beaulieu près de Courtray. Les Français après un combat très-opiniâtre furent chassés de Menin, et beaucoup d'hommes de leur arrière-garde se noyerent dans la Lys en disputant le passage de cette riviere. L'armée hollandaise a profité de cet avantage pour reprendre ses anciennes positions dans la West-Flandre.

Des lettres de Bruxelles du 23 s'expriment ainsi : Les troupes françaises ont entierement évacué notre territoire après avoir incendié le bourg de Rousbrugghe, avant de reprendre leurs anciens camps sur leurs frontieres. L'armée du prince de Saxe-Cobourg est dans les environs de Menin, et un gros corps de l'armée anglaise et hanovrienne vient de prendre poste dans les environs de Lille. On conjecture d'après ces mouvemens qu'il est question d'attaquer le camp de la Magdelaine par lequel cette place est couverte, et de délivrer les habitans de la Flandre occidentale des alarmes continuelles que leur donnent les troupes qui composent ce camp. — Il paraît que l'armée Hollandaise n'a pas repris, comme le bruit en avait couru, ses anciennes positions aux frontieres, ou que du moins la majeure partie est restée campée à une lieue et demie de Gand dans un endroit qu'on appelle Mêle. — Le général d'artillerie de Clairfayt tient en respect le camp retranché qui protége Maubeuge.

Il y eut le 21 une escarmouche entre les avant-postes de l'armée anglaise et hanovrienne et un corps de cavalerie sorti de Lille pour aller à la découverte. Les Français avaient d'abord fait le coup de pistolet avec avantage, mais un gros détachement de hussards les força de se retirer après avoir perdu 15 à 16 prisonniers et quelques chevaux qui furent amenés à Tournay.

Une lettre de cette ville annonce que le siége de Maubeuge a dû commencer le 24; les troupes, l'artillerie et les munitions nécessaires ont passé continuellement, depuis le 21, dans Tournay et ses environs.

Il y a eu le 21, dans un café de Bruxelles, une rixe très-sérieuse entre des prisonniers Français de la garnison du Quesnoy et des émigrés de la même nation. Des propos, ils en sont venus aux injures, et de là aux coups avec tant d'acharnement qu'il a fallu recourir à une garde nombreuse pour séparer les combattans. Cet événement a engagé la police à Bruxelles de publier une affiche par laquelle elle déclare que les prisonniers Français sont sous la sauve-garde de la loyauté publique et sous la protection spéciale du gouvernement.

Digitized by Google

La premiere colonne des prisonniers Français est partie le 23 de cette ville, en dirigeant sa marche sur Cologne pour aller en Bohême et en Hongrie. On assure que le général Houchard a menacé d'envoyer, par voie de représailles, les prisonniers Impériaux en Amérique.

Il paraît constant, d'après des lettres d'Amsterdam du 27, que les régens de cette ville ont formellement refusé au stathouder les 1500 hommes qui y sont en garnison depuis la révolution de 1787. Les états de Frise n'ont pas voulu non plus se dégarnir des leurs. Cette opposition très-neuve contrarie et inquiette la maison d'Orange qui se flattait sans doute de transformer son stathouderat en royauté; elle prouve en même tems que les régens aristocrates sentent le besoin qu'ils ont de ces troupes pour empêcher le patriotisme d'aspirer à un partage plus égal des droits politiques, et comprimer ses mouvemens.

ANGLETERRE. *De Londres, le 23 septembre.*

Les espérances des ministres ont été trompées; ils s'étaient flatté que la prise de Toulon, publiée dans la gazette extraordinaire de la cour, produirait le plus grand effet; les fonds publics n'en ont pas moins baissé. On a eu recours pour réveiller l'enthousiasme au grand moyen; les canons du port ont tiré: cela n'a pu faire sortir le peuple de son morne silence: point de marques de joie, pas une seule fenêtre d'illuminée. On voit clairement, d'après la déclaration du peuple de Toulon, agréée par le lord Hood, que l'on ne fait la guerre à la France que pour y rétablir la monarchie; et qu'en cas de succès, Toulon n'est qu'un dépôt qu'il faudra restituer au jeune roi. Mais la guerre pourrait durer plusieurs années; alors la garde de cette place et des 18 vaisseaux arrêtés dans son port, entraîneraient pour la Grande-Bretagne une dépense annuelle de 12 millions tournois pour l'entretien de 10 vaisseaux de ligne et d'une garnison de 5000 hommes. Les flottes combinées des autres puissances auraient bien dû, suivant les mécontens de cette capitale, et il y en a beaucoup, se charger de la garde de ce dépôt, d'autant mieux que si la cour de Naples entre dans la coalition, comme on l'annonce, il faudra aussi lui fournir des forces navales pour l'aider à se défendre; et ce sera encore sur l'Angleterre que retomberont les frais de cette protection, puisqu'elle a promis 12 vaisseaux.

Voilà ce qui se disait le 16 à Londres; les lettres du 20 prétendent que la flotte de l'amiral Howe n'a point encore mis en mer: elle est composée de 24 vaisseaux de ligne et de 8 frégates, et ne veut point s'aventurer dans la Manche qu'elle ne soit renforcée de 6 autres vaisseaux de ligne et par le *Belliqueux* de 64 canons. On donne pour motif de cette

Digitized by Google

hésitation qu'un bâtiment américain, entré le 10 à Torbay, assurait avoir traversé à l'entrée de la Manche l'escadre française, forte suivant les uns de 33, et suivant les autres seulement de 23 voiles, sur lesquelles l'amiral Howe voulait s'assurer la supériorité du nombre.

On mande de Philadelphie, en date du 5 juin, que les citoyens de cette ville ont donné une magnifique fête à l'hôtel d'Oellers à M. Genet, ministre plénipotentiaire de la République Française près des Etats-Unis. Il y fut porté plusieurs santés remarquables, qui sont absolument dans le même esprit que le placard suivant affiché à Boston :

CITOYENS DES ETATS UNIS,

« Le patriotisme ne nous engage-t-il pas à secourir la France? Enfans de la liberté, ne nous conviendrait-il pas d'aider une nation qui combat pour assurer sa liberté ?

» Deux mille de nos tireurs et de nos robustes chasseurs seraient une grande acquisition pour l'armée Française, et un terrible fléau pour les ennemis de cette nation.

» Etablissons une souscription, et l'on aura bientôt la somme nécessaire pour les encourager. Un semblable projet n'a pas besoin d'émaner du gouvernement. Notre gouvernement est un gouvernement de paix ; mais les Américains sont enthousiastes de la liberté : pourquoi étouffer leurs ressentimens à une époque si glorieuse ? c'est le moment de prouver notre attachement à la grande cause du républicanisme. »

Extrait de la gazette nationale, publiée à Philadelphie le 20 juillet.

Tous les bons Américains sont charmés de l'idée qui a été donnée dernierement dans les papiers de Boston, qui consiste à lever un corps de volontaires Américains, pour envoyer en France au secours du parti patriote. Le moment de la levée et de l'organisation de ces volontaires semble être arrivé, et il est probable que leur assistance ne sera par refusée. C'est avec plaisir que nous annonçons à nos concitoyens, que le colonel Barton s'occupe dans ce moment de la formation de ce corps, qui sera principalement composé d'habiles tireurs. Leur lieu de rendez-vous est à Providence, dans l'Etat de Rhode-Island, où ils doivent s'embarquer sous peu de jours, et faire voile pour le Havre de Grace.

Le colonel Barton et l'officier qui, accompagné d'un corps d'hommes choisis, vint dans la nuit au milieu de l'armée Anglaise, qui était alors dans Rhode-Island, et fit prisonnier le général Prescot, commandant en chef, qu'il emmena avec lui. Cette belle action mérita au colonel Barton les remercimens du congrès, et le don d'une épée.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CAMBON.

Séance du mardi, 1er. octobre.

Une députation des sociétés populaires de Paris est admise à la barre. L'orateur s'exprime en ces termes : « Nous venons provoquer la vengeance nationale contre un grand coupable : déja deux fois nous avons demandé à cette barre que Brissot et ses complices subissent la peine due à leurs forfaits ; nous renouvellons aujourd'hui cette demande. Souvenez-vous que l'impunité enhardit les coupables. » On applaudit. Les pétitionnaires reçoivent les honneurs de la séance.

Thuriot prend la parole : il importe, dit-il, que ceux qui ont combiné la perte de la patrie subissent un prompt jugement. Le vœu des pétitionnaires est celui de la France entiere : ne pas obtempérer à ce vœu, qui est en effet celui de la justice, c'est peut-être déterminer des mouvemens que vous avez le plus grand intérêt d'éviter. Si le comité de sûreté générale, déja chargé depuis long-tems de présenter l'acte d'accusation contre Brissot et ses complices, éprouve des obstacles dans son travail, qu'il le dise : si au contraire, il est en mesure : que dans deux heures, il monte à la tribune et présente cet acte d'accusation. — Cette proposition est décrétée. Bientôt après, Vouland, membre du comité de sûreté générale, se présente à la tribune. Il représente que le comité ne demande pas mieux que de répondre à l'empressement de la Convention, et d'accellérer autant qu'il est possible le jugement de Brissot et de ses complices ; que déja deux projets de décret lui ont été présentés, et qu'aucun des deux n'a paru satisfaisant ; que le rapporteur passe toutes les nuits à travailler au rapport que l'on réclame, mais qu'il demande encore un délai de trois jours pour être en état de le présenter. — Thuriot pense qu'on ne peut pas le lui refuser, mais il veut que le comité fasse du moins connaître au peuple les causes qui ont suspendu son travail. Le peuple, ajoute-t-il, ne demande pas mieux que de se rendre à la raison ; mais il faut au moins l'éclairer ; il faut lui faire connaître les causes d'un délai dont on pourrait se servir pour occasionner des mouvemens. — Après quelques débats, le délai est accordé.

Barrere est à la tribune. Après la lecture de quelques détails

Digitized by Google

sur les événemens de Lyon, il fait un rapport sur l'état actuel de la Vendée ; en voici l'extrait.

Ce creuset de la population nationale, qui devrait être depuis long-tems détruit, menace de devenir un volcan dangereux. L'armée que le fanatisme a nommée catholique et royale paraît un jour réduite à très-peu d'hommes ; le lendemain, elle se remontre innombrable : après les défaites, elle se dissipe ; il n'en reste qu'un noyau ; après les victoires, elle est formidable. On la porte encore en ce moment à cent mille hommes, dont cinquante mille bien armés. Ce n'était d'abord qu'un rassemblement, qu'une armée ; on compte aujourd'hui trois armées, trois rassemblemens. Leurs chefs ont mis en réquisition tous les habitans depuis 10 jusqu'à 66 ans, et les femmes sont en vedette.

Ce charbon politique qui consume cette contrée devait être éteint depuis le 15 septembre dernier. Tous les départemens qui l'environnent s'étaient mis eux-mêmes en réquisition ; ce contingent immense avait déja pris différentes positions, mais il n'avait que pour peu de jours de subsistances, et cette immense armée se nuisait par son nombre même. Une terreur panique a tout dissipé dans la journée du 18. Le plan de campagne qui fut arrêté au mois de septembre devait fermer la mer aux brigands, et les empêcher de communiquer avec les Anglais, qui les alimentent. Mais la division se mit entre les représentans et les généraux ; chacun voulait avoir sous son commandement la troupe d'élite arrivée de Mayence, et la République a souffert de cette noble ambition. Cependant l'armée de Mayence a déjà rendu de grands services ; elle a rétabli les communications ; elle a défendu la ville de Nantes contre elle-même ; elle a préservé de l'invasion des brigands, les départemens de la ci devant Bretagne.

Ici le rapporteur retrace les derniers combats soutenus contre les rebelles, les revers éprouvés sur un point, tandis que l'on triomphait sur l'autre ; et en parlant de la jonction qui devait réparer l'échec de Saumur, mais qui fut entravée, ou par ignorance, ou par trahison, il annonce que le général Beysser est arrêté. Il présente ensuite un apperçu rapide de la conspiration de la Vendée, depuis son origine, et développe les causes de ses progrès. Trop de représentans, trop de généraux, trop de divisions morales et militaires, trop d'indiscipline dans les succès, trop d'amour de l'argent dans les administrateurs ; voilà les maux, dit-il, et voici les remedes.

Il faut réduire le nombre des représentans, et exécuter enfin le décret portant qu'un député ne pourra être envoyé en commission dans son département. Le Comité pense que quatre représentans suffiront dans l'armée qui combattra les rebelles. Je place ici une réflexion pour nos collegues : leur rappel n'est que le renouvellement de leurs fonctions ; ainsi

Digitized by Google

nul nuage ne peut s'élever sur leur conduite. Il faut réunir toutes les petites armées, et former contre les brigands une armée centrale, commandée par un général unique. Ainsi l'armée de Saumur, celle des côtes de Brest et de la Rochelle, celle de Nantes, n'en formeront plus qu'une seule, qui portera le nom d'armée de l'Ouest.

Un homme audacieux doit la commander; car il ne faut que de l'audace contre cette tourbe de prêtres et de nobles, qui sont lâches comme le crime. Le conseil a nommé le général Léchelle, et le comité pense que vous devez approuver cette nomination. Le nouveau général sera chargé de maintenir sévérement la discipline, et de faire punir exemplairement le pillage. Quant aux nouvelles exagérées, le comité a les yeux ouverts sur les hommes qui désormais les écriront, et ceux qui oseront en imposer, il les dénoncera comme contre-révolutionnaires. Nous vous proposons, pour dernière mesure, de déclarer que la Convention nationale attend la fin de la campagne actuelle pour décerner des honneurs publics et des récompenses aux armées et aux généraux qui l'auront le plus glorieusement terminée. L'exécrable guerre de la Vendée doit l'être avant l'hiver. Ainsi, les différentes divisions de l'armée républicaine recevront, pour le 20 octobre, un rendez-vous général à Mortagne et Cholet, qui sont les principaux repaires des brigands, et la Convention doit préparer pour cette époque des récompenses aux Républicains vainqueurs.

Tel est le précis de ce rapport que l'Assemblée a vivement applaudi; Barrere l'a terminé par un projet de décret et une proclamation que l'Assemblée a adopté en ces termes :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrete :

Art. Ier. Le département de la Loire inférieure demeure distrait de l'armée des côtes de Brest et réuni à celle des côtes de la Rochelle, laquelle portera désormais le nom d'armée de l'Ouest.

II. La Convention nationale approuve la nomination du citoyen Léchelle, général en chef, nommé par le conseil exécutif pour commander cette armée.

III. La Convention nationale compte sur le courage de l'armée de l'Ouest et des généraux qui la commandent, pour terminer, d'ici au 20 octobre, l'exécrable guerre de la Vendée.

La reconnaissance nationale attend l'époque du 1er. novembre prochain, pour décerner les honneurs et des récompenses aux armées et aux généraux qui, dans cette campagne, auront exterminé les brigands de l'intérieur, et chassé sans retour les hordes étrangeres des tyrans de l'Europe. (*Voyez la proclamation dans le dernier numéro.*)

Digitized by Google

Séance du mercredi, le 2 octobre.

Au nom du comité d'instruction publique Chenier obtient la parole : Citoyens, dit-il, je vous soumets un objet qui intéresse la gloire nationale, et qui vous offre une occasion nouvelle de manifester aux yeux de l'Europe votre respect pour la philosophie, source des bonnes institutions et des lois vraiment populaires. Dans les premiers siecles de l'empire français, une villageoise de Nanterre fut déclarée sainte, et proclamée patrone de Paris. Aujourd'hui, Paris et la France entiere n'ont plus d'autre patrone que la liberté.

Un temple fut élevé à Genevieve. Ce temple, vieilli par les préjugés, s'écroule sous la main du tems; mais parmi ces religieux décombres, au milieu de ces autels enrichis par la crainte, de ces tombeaux ornés par l'orgueil, une pierre étroite et sans art couvre la dépouille de René Descartes.

Nous avons pensé qu'une nation devenue libre par le bienfait des lumieres devait accueillir avec vénération la cendre d'un de ces hommes prodigieux qui ont reculé les bornes de la raison publique. Vous n'exigerez pas de nous des développemens inutiles sur les nombreux services que Descartes a rendus à l'humanité. Son nom suffit à son éloge. Mais qu'il nous soit permis de vous présenter ici quelques réflexions qui feront éclater l'ignominie du despotisme et la gloire des peuples libres. Descartes, l'ornement de sa patrie, opprimé, se vit contraint de la quitter de bonne heure, et fut errant toute sa vie. Il essuya les persécutions de ce même fanatisme, qui du tems des guerres civiles de France avait égorgé Ramus, et qui depuis en Italie avait plongé le vieux Galilée dans les cachots de l'Inquisition; le frere de Descartes, conseiller au parlement de Rennes, rougissait d'avoir pour proche parent le premier philosophe du 17e. siecle. Enfin, le gouvernement s'apperçut de l'existence de Descartes, on lui assigna une pension qui ne lui fut jamais payée. Pressé par le besoin, il se retira de nouveau chez l'étranger; et bientôt, accablé de travaux, de dégoûts et de chagrins, il mourut dans la force de l'âge, loin de sa patrie inhospitaliere, en prouvant par la misere illustre que l'ignorance est alliée naturelle du fanatisme et de la tyrannie, et que les despotes en tout genre sont ennemis des lumieres.

Combien cette destinée differe de celle du grand Newton, venu vers la fin du même siecle chez un peuple aujourd'hui façonné à l'esclavage, mais qui luttait alors avec tant de succès contre le despotisme de la maison de Stuart ! Le peuple et son gouvernement allerent au-devant du philosophe; deux fois il eût l'honneur de siéger parmi les représentans des Communes; sa gloire devint de son vivant une propriété nationale; l'attaquer, c'était insulter le peuple Anglais; enfin, après avoir vu ses contemporains dicter son éloge à la postérité, il expira

Digitized by Google

plein de gloire et de jours ; et ses restes déposés dans Westminster avec une pompe solemnelle, offrent un éclatant témoignage de l'intime union qu'a formée la nature entre le génie et la liberté.

C'est à vous, citoyens, qu'il appartient de venger du mépris des rois, la cendre de René Descartes . . . . . La Convention adopte au milieu des plus vifs applaudissemens le projet de décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrete,

Art. 1er. René Descartes a mérité les honneurs dus aux grands hommes.

II. Le corps de ce philosophe sera transféré au Panthéon Français.

III. Sur le tombeau de Descartes seront gravés ces mots : *Au nom du Peuple Français, la Convention nationale à René Descartes. 1793, l'an 2 de la République.*

IV. Le comité d'instruction se concertera avec le ministre de l'intérieur, pour fixer le jour de la translation.

V. La Convention nationale toute entiere assistera à cette solemnité ; le conseil exécutif provisoire, les différentes autorités constituées renfermées dans l'enceinte de Paris, y assisteront également.

Le comité de législation a fait adopter plusieurs articles interprétatifs des articles 3, 6, 9 et 18 de la section, 5eme. de la loi sur le partage des communautés. En voici les principales dispositions : 1°. tout les procès actuellement pendans, ou qui pourront s'élever entre les communes et les propriétaires, à raison des biens communaux ou patrimoniaux, soit pour droits, usages, prétentions, demandes en rétablissement de propriété dont elles ont été dépouillées par l'effet de la puissance féodale et autres réclamations quelconques, même les procès pour raison desquels les communes se seraient pourvues dans le tems utile, ou seraient encore dans le cas de se pourvoir en cassation, seront vidés par la voie de l'arbitrage, et jugés d'après les principes établis par les lois des 28 août 1792 et 10 juin dernier.

2°. Le nombre des arbitres pour chacune des parties ne pourra excéder celui de trois.

Osselin a présenté une rédaction nouvelle de la loi portée contre les accaparemens, et les dispositions additionnelles et explicatives qu'elle nécessite. D'assez longs débats s'engagent sur ces dispositions, et les difficultés se multipliant encore, l'Assemblée les renvoie à l'examen du comité. Cependant elle décrete en principe, que tous les comestibles seront taxés.

Séance du jeudi, 5 octobre.

Un membre proposait, au nom du comité de législation, la conservation des femmes religieuses attachées au service des hô-

Digitized by Google

pitaux. Mailh s'y est opposé; il a demandé que ces femmes aristocrates fussent expulsées sans espoir de retraite, et que dans toute la République elles fussent remplacées par des femmes patriotes. En adoptant cette mesure, l'Assemblée l'a étendue aux femmes chargées de l'éducation des jeunes citoyennes.

Au nom du comité de la guerre, un membre a fait un rapport sur la conduite des généraux Harville et Dubouchet. Interrogés par le tribunal révolutionnaire, ils ont été trouvés innocens. Le comité proposait de les faire mettre en liberté, mais la Convention, après quelques débats, a décrété le renvoi des pieces et du rapport au comité de salut public. — Comme cette affaire, a dit alors Romme, présente un assemblage monstrueux de ridicule et d'intrigue dans les dénonciations, pour éclaircir ce mystere d'iniquité, je demande que le comité de salut public rende compte très-incessamment de ce renvoi. Cette proposition est adoptée.

Sur le rapport de Lakanal, la Convention décrete que, jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique, les corps administratifs sont autorisés à pourvoir au remplacement des instituteurs qu'ils jugeront incapables de remplir leurs fonctions.

Amar, rapporteur du comité de sûreté générale, est à la tribune pour présenter l'acte d'accusation contre Brissot et les autres députés conspirateurs; avant de commencer, il demande qu'aucun des membres présens ne puisse sortir de la salle. Cette proposition est adoptée. Sur la motion d'un autre membre, il est décrété que personne ne pourra sortir des tribunes avant la fin de la séance. Les citoyens applaudissent. Alors Amar commence la lecture de son rapport, et présente la liste des membres inculpés. On observe que Ducos et Fonfrede, compris dans la nomenclature des prévenus, ne sont point dans l'Assemblée. On demande que le comité de sûreté générale soit autorisé à faire arrêter tous ceux qui compris dans cette liste ne sont pas présens à la séance. Cette proposition est décrétée. — Vigée qui s'y trouve aussi compris, demande qu'on prenne la liste des présens.

Un membre dépose sur le bureau une lettre qu'Isnard l'a chargé de remettre à la Convention nationale, s'il étoit nommé dans le rapport. Montant demande que le préopinant indique la demeure d'Isnard afin qu'il soit arrêté à l'instant. L'arrestation d'Isnard est décrétée.

Amar continue la lecture de son rapport. Ce travail trop important et trop délicat dans ses détails pour être susceptible d'un extrait, présente un tableau de la conduite de Brissot depuis le commencement de la révolution, et des manœuvres employées par lui et les autres accusés, pour soutenir la royauté, la relever après sa chûte, et détruire la République par le fédéralisme; Amar termine par la lecture d'une protestation contre les événemens du 31 mai et 2 juin, signée de

Digitized by Google

plusieurs membres du côté droit. Il propose ensuite le projet de décret suivant :

Art. Ier. La Convention nationale accuse comme étant prévenus de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple Français, les députés dénommés ci-après.

Brissot, Vergniaux, Gensonné, Guadet, Duperret, Carra, Bruslard, ci-devant marquis de Sillery; Caritat, ci-devant marquis de Condorcet; Fauchet, évêque du département du Calvados; Doulcet, ci-devant marquis de Pontecoulant; Ducos, député de la Gironde; Boyer-Fonfrede, Gamon, Mollevaux, Gardien, Dufriche-Valazé, Valladi, Vallée, Duprat, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, de la Haute-Loire; Chambon de la Correze; Lacaze, de la Gironde; Lidon, Fermont, Mazuyer Savari, Lehardy, Hardy, Boileau de l'Yonne; Rouyer, Antiboul, Lasource, l'Esterp-Beauvais, Isnard, Duchâtel, Duval, de la Seine-Inférieure; Dévérité, Bresson, Noël, Coustard, Andréi, de la Corse; Grangeneuve, Vigée, Philippe Egalité, ci-devant duc d'Orléans.

II. Les dénommés dans l'article ci-dessus, seront traduits devant le tribunal révolutionnaire, pour y être jugés conformément à la loi.

III. Il n'est rien changé par les dispositions du présent décret, à celui qui a déclaré traîtres à la patrie, Buzot, Louvet et autres compris dans les décrets précédens.

IV. Ceux des signataires des protestations des 6 et 19 juin dernier, qui ne sont pas renvoyés au tribunal révolutionnaire, seront mis en état d'arrestation, et les scellés apposés sur leurs papiers; il sera fait à leur égard un rapport particulier par le comité de sûreté générale.

Le décret allait être mis aux voix. Fonfrede demande la parole pour relever un fait avancé dans le rapport. C'est au tribunal que vous le releverez, lui disent plusieurs membres. Nous sommes accusés, Ducos et moi, continue-t-il, d'avoir écrit à Bordeaux .... Albitte l'interrompt: les patriotes immolés à Marseille, la trahison de Toulon, le sang qui coule à Lyon, la dévastation de la Vendée, tout les accuse ces conspirateurs; ce n'est pas ici qu'ils doivent parler, mais au tribunal.

Billaud-Varennes ne veut pas qu'on passe sous silence un homme que la Convention semble avoir oublié, malgré les faits nombreux qui déposent contre lui: il demande que Philippe d'Orléans soit compris dans le décret d'accusation qui renverra tous les députés conspirateurs au tribunal révolutionnaire de Paris. Cette proposition est décrétée.

Billaud-Varennes reprend : il faut que la Convention soit grande et juste : il faut que le décret qu'elle va prononcer soit aussi solemnel que celui qui envoya le tyran à l'échafaud. Que chacun se prononce ici, et s'arme du poignard qui doit

Digitized by Google

frapper les traîtres. Je demande que le décret soit prononcé à l'appel nominal.

Robespierre ne voit pas la nécessité de supposer que la Convention nationale soit divisée en deux partis, celui des amis du peuple, et celui des conspirateurs et des traîtres. Il demande que le décret d'accusation soit simplement mis aux voix.

L'assemblée prononce le décret d'accusation et adopte les autres articles présentés par le comité. La salle retentit d'applaudissemens; et les cris de *vive la République* s'élevent de toute part.

Je m'étonne, a dit Albitte, de ne pas voir au nombre des accusés Rabaut-de-Saint-Etienne, dont les écrits perfides empoisonnent les contrées méridionales.

Amar a observé que le comité n'avait pas dû comprendre dans le décret d'accusation ceux des députés conspirateurs qui sont déclarés traîtres à la patrie, et mis hors la loi.

Je demande, a repris Albitte, qu'Aubry soit décrété d'accusation. C'est lui qui, membre du comité militaire, vous faisait rendre des décrets dont le but secret était de désorganiser tout votre système militaire: c'est lui qui voulait dissoudre l'armée des Pyrénées; c'est lui qui avait établi à Grenoble le centre de la force départementale. Les preuves de sa trahison sont déposées au comité.

Aubry demande à répondre: Vous répondrez au tribunal, lui crient plusieurs membres.

Je suis étonné, a dit Levasseur, qu'un membre qui a osé nous proposer d'aller le sabre à la main tenir nos séances à Versailles, et d'exterminer le peuple, soit encore épargné. Je demande contre Vigée le décret d'accusation. Le décret est aussi-tôt prononcé. Vigée veut répondre: on lui observe que c'est au tribunal qu'il doit parler.

Duroi a demandé le même décret contre Richon qui a toujours siégé dans le côté droit. Il l'a dépeint comme un des principaux instigateurs des troubles du département de l'Eure. — Richon est décrété d'accusation.

Un membre voulait que tous les signataires de la protestation le fussent également. Il les présumait assez coupables pour être confondus avec les conspirateurs dont ils soutenaient la cause. On réclame l'ordre du jour. Osselin observe qu'on a une fausse idée du décret d'accusation, si l'on pense que celui qui en est frappé est pour cela convaincu. Ce n'est qu'une prévention sur laquelle prononce le tribunal. Il demande que le décret d'accusation soit porté contre tous.

Amar annonce que la conduite de la minorité, depuis le 2 juin, son apparente nullité, étaient un nouveau plan de conspiration concerté par Barbaroux. Il offre de lire les pieces qui prouvent ce complot. « Cette lecture me paraît inutile, dit Robespierre. La Convention, en décrétant que le comité

Digitized by Google

de sûreté générale lui ferait un rapport sur les signataires de la protestation, a satisfait pour le moment à la justice nationale. La Convention ne doit pas chercher à multiplier les coupables; c'est aux chefs qu'elle doit s'attacher. Leur punition sera d'un exemple terrible; elle épouvantera les traîtres, et sauvera la patrie. La plupart de ces grands criminels sont compromis dans le décret d'accusation : s'il en est d'autres, parmi ceux que vous avez mis en état d'arrestation, le comité de sûreté générale vous en présentera la nomenclature, et vous serez toujours libres de les frapper. Je demande l'ajournement jusqu'après le rapport. » Cette proposition est adoptée.

On fait un appel nominal de tous les membres mis en état d'arrestation. Ils sont conduits dans une maison d'arrêt. Un décret ordonne que les scellés seront mis sur leurs papiers.

La Convention nationale, a dit Billaud-Varennes, vient de donner un grand exemple de sévérité aux traîtres qui méditent la perte de leur pays, mais il lui reste encore un décret important à rendre. Une femme, la honte de l'humanité et de son sexe, la veuve Capet, doit enfin expier tous ses forfaits sur l'échafaud. Déja on publie parmi le peuple qu'elle a été transferée au Temple; qu'elle a été jugée secrettement; et que le tribunal révolutionnaire l'a blanchie; comme si une femme qui a fait couler le sang de plusieurs milliers de Français, pouvait être absoute par un jury Français ! Je demande que le tribunal révolutionnaire prononce cette semaine sur son sort. — Cette proposition est décrétée et la séance est levée.

Séance extraordinaire du jeudi soir.

Cette séance était destinée à la nomination d'un président. Charlier obtient la majorité des suffrages.

Séance du vendredi, 4 octobre.

PRÉSIDENCE DE CHARLIER.

La Convention, dans une de ses dernieres seances, rendit un décret qui ordonnne la translation au Panthéon Français, des cendres de Descartes. Il existe dans le cabinet des antiques un buste de ce grand homme, fait par le célebre Pajou. L'Assemblée décrete aujourd'hui que ce buste sera placé au Panthéon. On demandait le même hommage pour les cendres du sage et vertueux Fénélon. Mais Bazire a observé que Fénelon a fait un traité pour prouver que le gouvernement monarchique était le meilleur de tous : et il n'a pas cru que l'auteur d'un pareil système pût être honoré par des Republicains. L'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

Le même membre a fait un rapport sur la conspiration de la ci-devant province de Bretagne. Il a commencé par prévenir l'Assemblée

Digitized by Google

l'Assemblée que tout ce qu'il allait dire était appuyé de preuves matérielles, déposées au greffe du tribunal révolutionnaire, au comité de sûreté générale et dans les bureaux des affaires étrangeres. Nous n'extrairons de ce rapport que la partie purement historique.

L'aristocratie, a dit Basire, profitant de la confiance aveugle de la nation dans les membres des autorités constituées, s'était formée un parti puissant dans les départemens composant la ci-devant Bretagne. Les gentilshommes Bretons étaient les principaux artisans de cette conspiration qui s'étendait depuis les sables d'Olonnes jusqu'au rocher du Calvados. Il paraît que Larouerie, leur chef, avait toute la confiance des Bourbons, comme il est prouvé par une commission dont les originaux se trouvent consignés au greffe du tribunal révolutionnaire. Par cette commission, les princes, freres du ci-devant roi, donnent au marquis de Larouerie, le pouvoir de requérir tous les officiers de maréchaussée et autres qui se trouvent dans la Bretagne, ordonnent à tous sujets d'obéir à ses réquisitions, le tout sous le bon plaisir du roi, etc. Larouerie et ses agens employerent alors tous les moyens pour faire réussir leurs projets. Ils irriterent les méconteus, placerent des agens dans les corps administratifs, dans les ports et arsenaux, répandirent des écrits. Tous les plans étaient discutés dans des comités..... Au mois de septembre de l'année derniere, à l'époque où Danton fut nommé ministre de la justice, le conseil exécutif envoya un émissaire, qui par sa grande intelligence venait de livrer au glaive de la justice plus de 80 conspirateurs dans la ci-devant province de Languedoc. Il se rend dans la Bretagne accompagné d'un homme de son choix. A leur arrivée, ils trouvent l'association consternée. Larouerie seul conservait toujours son grand caractere. Il courait çà et là pour ranimer les esprits abattus; il passait les nuits dans les bois, au pied d'un chêne ou dans les grottes, de maniere qu'il était impossible de le saisir. L'explorateur de la conjuration s'insinue peu à peu dans les mysteres, enfin il parvient à se faire donner une commission pour Coblentz. Là il apprend que la conjuration devait avoir son effet au mois de mars. Il tenait de Calonne que l'aristocratie avait beaucoup de partisans dans les grandes villes. Il dit avoir vu dans la maison du vieux Broglie le trop fameux Favras, dont le supplice ici ne fut qu'une comédie. Le ci-devant marquis de Favras, qui devait périr sur l'échafaud, respire encore. Et voici comment il a échappé au supplice. Sous prétexte de rendre le supplice plus apparent, on donna à la potence une hauteur extraordinaire, on lui mit au cou un collier de fer, attaché à ses pieds avec des bandes de cuir, de maniere que la corde ne le serra point. Aussi vit-on ses parens le saisir avec empressement et l'emporter. Il était possible de saisir Calonne en l'amenant en France, si cette affaire eût été bien conduite; mais le ministre Lebrun ne se sentit pas le courage de faire réussir ce projet.

Digitized by Google

Notre commissaire, continue Basire, revient dans le département de l'Ille et Vilaine ; Larouerie venait d'expirer ; sa mort jettait le découragement dans l'associarion, et pour la tenir long-tems cachée, son corps fut enfoui mystérieusement dans un bois . . . . Morillon croyant qu'il était tems de s'assurer des conspirateurs, publia la mort de Larouerie, et acheva de déconcerter l'association ; secondé par le citoyen Renoux, juge de paix, et par le citoyen Cadet, il se saisit des chefs, et les fit traduire à Paris, où vint-six ont été jugés par le tribunal révolutionnaire. Mais pour cela il a fallu livrer plusieurs combats, et le sang qui a coulé alors, retombe évidemment sur la tête du ministre Lebrun, contre lequel la guerre de la Vendée dépose également. Plus j'examine cette affaire, et plus cet homme me paraît avoir tout fait en faveur de la conjuration, et rien pour la déjouer ; car, comment se fait-il que sur un si grand nombre de conjurés on n'en ait pu saisir que vint-six ? D'après ces considérations, je demande l'injonction des pieces relatives à la conjuration de Bretagne, à la procédure de Lebrun. Quant à Morillon, je propose qu'il soit indemnisé des peines qu'il s'est données : pour ceux qui l'ont aidé, je demande que vous déclariez qu'ils ont bien mérité de la patrie. — Les propositions de Basire sont décrétées.

Barrere est à la tribune. Il propose de mettre en réquisition, pour être employés à titre d'afferttement au service de la République, tous les navires français. Les bâtimens seront estimés et leur état sera constaté par experts, avant d'être employés. La République sera chargée de les armer et de les rendre dans le même état où ils auront été pris pour son service. Elle paiera le frêt à raison de 10 pour 100 par an, de la valeur fixée par l'estimation. Après avoir développé la justice ainsi que la nécessité de ces mesures, Barrere ajoute : n'avez-vous pas un grand projet révolutionnaire à exécuter ? N'avez-vous pas un grand projet révolutionnaire à exécuter ? N'avez-vous pas ces fiers et mercantiles insulaires à aller visiter et républicaniser aussi-tôt que vos moyens seront rassemblés ? Pensez toujours à Carthage ; Londres l'a remplacée. — Les propositions de Barrere sont adoptées : sur le rapport du même membre le ministre de la marine est autorisé à faire marquer dans toutes les forêts, même particuliere, les bois propres à la marine. Tous les flotteurs de bois sont mis en réquisition pour le même objet, et leurs salaires pour ce service public, seront taxés par les municipalités. Il donne ensuite des nouvelles de Toulon. L'armée est au camp d'Ollioule dans une bonne disposition. On dispose tout pour detruire entierement la flotte anglaise.

La Convention a ajourné trois projets de décrets présentés par Billaud Varennes, pour donner l'activité et la vie au gouvernement.

Digitized by Google

Séance du samedi 5 octobre.

Sur la proposition de Clauzel la Convention a décrété que les membres de l'Assemblée constituante qui protestèrent contre la constitution de 1791 sont déclarés suspects et resteront en état d'arrestation jusqu'à la paix.

Romme, au nom du comité d'instruction publique, a soumis à la discussion le projet d'un nouveau calendrier. Plusieurs articles ont été décrétés.

Voici l'extrait d'une lettre de Dumont, datée d'Abbeville le premier octobre.

" Citoyens collegues, je vous marquai, il y a deux jours, la cruelle situation dans laquelle se trouvaient les Sans-culottes de Boulogne et la criminelle gestion des administrateurs et officiers municipaux; je vous en dis autant de Montreuil, et j'ai usé en cette derniere ville de mon excellent remede : aussi après avoir agi ainsi au gré de tous les patriotes, j'ai eu le doux avantage d'entendre, comme à Boulogne, les cris répétés de *vive la Montagne*; 44 charettes ont emmené devant moi les personnes que j'ai fait arrêter par le comité de surveillance, conformément à la loi. Je viens de requérir l'apport de tout les cuivres des églises, je parts pour Amiens et delà à Péronne. Ça va ici de mieux en mieux. "

L'Assemblée a reçu dans son sein les citoyens Gouly et Serre, députés par les colons de l'Isle-de-France, pour les représenter dans la Convention nationale.

On fait lecture de deux lettres de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire. Les voici :

Paris, ce 5 octobre.

" J'ai l'honneur d'informer la Convention nationale, que j'ai reçu hier l'acte d'accusation contre Brissot et ses complices; il a été transcrit sur les registres du tribunal, et j'ai ordonné la translation des accusés à la Conciergerie; mais j'ai besoin, pour la procédure, du rapport qui a précédé l'acte d'accusation, des pieces sur lesquelles il est appuyé : celles seulement qui sont relatives à Duperret m'ont été remises. J'observe de plus à la Convention, que le ci-devant duc d'Orléans étant compris dans le nombre des accusés, il est nécessaire que la Convention rapporte le décret qui l'a renvoyé devant le tribunal de Marseille, et ordonne sa translation à Paris. "

Paris, ce 5 octobre.

" J'ai l'honneur d'informer la Convention, que j'ai reçu hier son décret du 3, portant que le procès de la veuve Capet serait commencé dans la semaine. Les pieces nécessaires à l'instruction du procès ne m'ont pas été remises : tant que je ne les aurai pas, je ne puis commencer la procédure.

Digitized by Google

Ces lettres ont été renvoyées aux comités de salut public, et de sûreté générale qui sont chargés de faire passer au tribunal les pieces demandées. La Convention a décrété que le ci-devant duc d'Orléans sera transféré à Paris.

Sur la proposition de Cambon, l'Assemblée a rapporté le décret rendu à l'ouverture de cette séance contre les membres de l'Assemblée constituante qui avaient refusé de reconnaître les opérations de cette Assemblée. Le rapport du décret a été motivé sur l'existence de celui qui ordonne l'arrestation des gens suspects.

Séance du dimanche, 6 octobre.

A l'ouverture de cette séance un membre a demandé que les pétitionnaires fussent entendus deux fois par décade, (suivant le nouveau calendrier) c'est-à-dire, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois, et que les extraits du procès-verbal fussent datés du 15e. jour du 1er. mois de l'an second de la République Française. Ces propositions sont adoptées.

Une députation du conseil-général de la commune de Paris est venu demander le rétablissement dans le décret sur la levée de l'armée révolutionnaire, de l'article portant qu'il y aurait un tribunal révolutionnaire à la suite de cette armée.

La société révolutionnaire des hommes du 10 août a dénoncé à la Convention les intentions inciviques de plusieurs femmes, se disant révolutionnaires, et a demandé la dissolution de la société qu'elles ont formée entr'elles.

Hérault a fait lecture d'une lettre adressée au comité de salut public; elle annonce une victoire générale sur l'armée Piémontaise. Le même membre a instruit la Convention de la découverte du plan d'invasion des Piémontais pour rejoindre par le département de la Drôme les Marseillais et les Lyonnais rebelles. Il est consigné dans les lettres du roi de Turin, du ci-devant marquis de la Salle et d'un nommé de Laroche. Ces pieces, a dit Hérault, sont entre les mains du comité de salut public.

Après un court rapport sur la situation de la ville de Bordeaux, Hérault a proposé deux mesures qui ont été adoptées : la premiere est de désarmer les hommes suspects et ceux qui tenaient aux anciennes associations, pour distribuer leurs armes aux vrais Républicains sans-culottes; la seconde d'annuller les passe-ports donnés par les anciennes municipalités de Bordeaux et de Libourne.

Barrere est à la tribune; il fait lecture de la correspondance. Les derniers événemens de Perpignan ont été funestes à la République, puisqu'ils lui ont coûté 500 Français; mais le grand sacrifice que ces braves soldats ont fait à la patrie ne lui est pas inutile. Une lettre, datée de Narbonne le 28 septembre, porte ces mots : « Vous savez que pour la seconde fois nous venons de battre les Espagnols, et de les chasser

Digitized by Google

de notre territoire. » Cette bonne nouvelle a été confirmée par une autre lettre particulière.

Il s'était élevé des troubles du côté de Bésiers, mais les citoyens des communes environnantes ont étouffé dès sa naissance le germe de la sédition; les troubles du district de Sablé sont également appaisés. Voici l'extrait d'une lettre des représentans du peuple, Dubois-Crancé et Gautier, datée du quartier général de la Pape, le 2 octobre.

» On vous a annoncé, citoyens nos collegues, que nous serions le 29 dans Lyon. La vérité est que nous sommes maîtres des postes importans de Sainte-Croix, de Persache et de Brotteaux. Les soldats de la République les ont emportés avec un prodigieux courage. Ils ont tué aux rébelles 1500 hommes : ils leur ont fait des prisonniers, et pris 17 pieces de canon.

» De tous côtés Lyon est cerné et dominé, mais nous ne sommes pas encore dans cette ville ni même dans ses faubourgs, cependant nous y entrerons, car nous garantirons la République des égaremens de l'amour-propre. Il ne faut pas non plus faire croire que cette entrée soit si facile. Les rebelles résistent en désespérés, et l'étendue de cette ville cernée de toutes parts, a diminué nos forces sur des points importans; il en est même où nous ne sommes point assez forts pour résister constamment aux attaques multipliées des rebelles.

» On ne se rappelle pas assez de quelle manière ce siége a été commencé; on ne se souvient pas quand on nous accuse de lenteur, que nous n'avions alors que des réquisitions mal armées, qui n'on pu servir que dans des postes de peu d'importance.

» La tentative des émigrés pour secourir Lyon a complettement échoué. Ils ont été battus et repoussés très-loin. Mais on assure que Pressy, à la tête de sa troupe de royalistes, d'émigrés et de fanatiques, doit sortir de Lyon pour s'ouvrir un passage en Suisse. Nous nous y opposerons avec force, et ce ne sera pas sans efforts que ces coquins nous échapperont. «

Après la lecture de cette lettre, Barrère a pris la parole. Il a dit que le comité de salut public, indigné des promesses toujours vaines que nous font les commissaires sur le terme de cette guerre malheureuse, a senti la nécessité de renouveller plusieurs de ses représentans et qu'incessamment il proposerait les changemens qu'il croit les plus pressans; mais Billaud-Varennes a insisté vivement pour que la Convention rappellât à l'instant même Dubois-Crancé et Gautier. La députation qui se trouve près l'armée devant Lyon, est composée de huit membres : six ont été constamment d'avis d'attaquer Lyon de vive force. Dubois-Crancé et Gautier sont les seuls qui aient été d'un avis contraire. La Convention nationale n'en sera pas étonnée, a dit Billaud-Varennes, lorsqu'elle apprendra que Dubois-Crancé a réuni sur sa tête la qualité

Digitized by Google

de représentans du peuple et de général, et qu'à ce dernier titre plus la guerre sera longue, plus elle lui sera avantageuse.

L'Assemblée a prononcé le rappel des représentans du peuple Dubois-Crancé et Gautier.

Séance du lundi 7 octobre.

Des pétitionnaires étaient venus dénoncer dans la séance de la veille la société des femmes républicaines. Une députation de ces citoyennes est venue aujourd'hui se justifier ; nos droits sont ceux du peuple, ont-elles dit ; et si on nous opprime, nous saurons opposer la résistance à l'oppression. — Cette pétition est renvoyée au comité de sûreté générale.

Sur la proposition d'Albitte, l'Assemblée décrète que le ministre de la marine est tenu, sous sa responsabilité, de présenter sous trois jours, à la Convention nationale, les tableaux nominatifs de tous les chefs et officiers, administrateurs et agens de la marine qui sont restés à Toulon, lors de la trahison de cette ville, et qui ne se sont pas présentés dans la quinzaine qui a suivi ce crime inouï, soit aux représentans du peuple dans le département du Midi, soit au ministre de la marine. Ces officiers et agens sont déclarés traîtres à la patrie, et tous leurs biens confisqués au profit de la République.

Au nom du comité de surveillance et de sûreté générale, Vouland a pris la parole : « Citoyens, a-t-il dit, Gorsas, un des traîtres que vous avez mis hors de la loi, saisi hier dans le jardin de l'Egalité, a été amené à votre comité de sûreté générale, qui, à l'instant même, l'a envoyé à la Conciergerie. Par votre loi, Gorsas est jugé ; il ne s'agit plus que de l'exécution du jugement. Votre comité vous propose d'en charger le tribunal extraordinaire de Paris pour l'application de la loi. Décrété.

On fait lecture d'une lettre de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire. Elle annonce que les députés décrétés d'accusation par la Convention nationale, sont écroués à la Conciergerie au nombre de 17 ; que Lassource et Brulart-Sillery sont restés au Luxembourg pour cause de maladie ; que les autres députés compris dans le même décret, ne s'étant point trouvés chez eux au moment où on allait le leur signifier, le tribunal a lancé contr'eux un décret de prise-de-corps ; enfin qu'après avoir fait reconnaître la personne de Gorsas par trois citoyens de sa maison, le tribunal l'a livré à l'exécuteur des jugemens criminels.

Merlin (de Thionville), l'un des représentans du peuple près l'armée de Mayence, écrit que cette armée devait faire sa jonction avec d'autres colonnes, pour tomber en masses sur les rebelles ; mais que des ordres de Rossignol ont empêché cette jonction et mis l'armée de Mayence dans un grand embarras, Rewbell et Bourdon attestent ces faits. La discus-

Digitized by Google

sion se termine par un renvoi au comité de salut public, qui fera un rapport sur les opérations militaires dans les départemens de l'Ouest.

André Dumont instruit la Convention de la découverte d'un dépôt d'or et d'argent dans le souterain d'une maison ci-devant seigneuriale. Il annonce aussi l'arrestation faite à Abbeville de la nommée Elisabeth-Joannes Pitt, parente du ministre de ce nom. Il l'envoie à Paris avec le beau-frere du roi d'Angleterre, qu'il a fait arrêter à Boulogne.

Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées orientales donnent de nouveaux détails sur la journée du 17. Ils envoient à la Convention six étendarts pris sur les Espagnols.

Décret relatif au nouveau Calendrier.

Art. Ier. L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la balance à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin pour l'Observatoire de Paris.

II. L'ère vulgaire est aboli pour les usages civils.

III. Le commencement de chaque année est fixé à minuit, commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'Observatoire de Paris.

IV. La premiere année de la République Française a commencé à minuit le 22 septembre 1792, et a fini à minuit séparant le 21 du 22 septembre 1793.

V. Le décret qui fixait le commencement de la seconde année au 1er. janvier 1793 est rapporté. Tous les actes datés l'an 2 de la République, dans le courant du 1er. janvier au 23 septembre 1793 exclusivement, doivent être regardés comme appartenant à la premiere année de la République.

VI. L'année est divisée en douze mois égaux de 30 jours chacun, après lesquels suivent cinq jours dits complémentaires, pour complémenter les 365 jours de l'année ordinaire. Ces cinq jours n'appartiennent à aucun mois.

VII. Chaque mois est divisé en trois décades, chacune de 10 jours; elles seront distinguées par 1ere., 2e. et 3e.

VIII. Les douze mois, les cinq complémentaires et les dix jours de la décade se nomment comme on le voit dans le tableau annexé au présent décret; les mois se compteront par 1, 2, 3, etc.; les décades de même, par 1ere., 2e. et 3e. décade; les jours de même, par 1er., 2e. 3e. jours de la 1ere., 2e. ou 3e. décade.

IX. Les années qui recevront un jour intercalaire, selon que la position de l'équinoxe le comportera, et qu'on a appellées bissextiles ou embolismiques, seront nommées Franci-

Digitized by Google

gnes. La période des quatre années, qui doit se terminer par une année francique, est appellée la *Franciade*.

X. Le jour intercalaire de l'année francique sera toujours placé après les cinq jours complémentaires et sera toujours appellé la *Révolution*.

XI. Le jour de minuit à minuit est divisé en dix parties; chaque partie en dix autres, ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. Cet article ne sera de rigueur pour les actes publics qu'au 1er. jour de la troisieme année de la République.

XII. Le comité d'instruction publique est chargé de faire imprimer, en différens formats, le nouveau calendrier, avec une instruction simple pour en expliquer les principes et les usages les plus familiers.

Ce comité fera placer, au milieu du lieu des séances, une pendule d'après le nouveau calendrier.

XIII. Le nouveau calendrier sera envoyé à toutes les municipalités, aux corps administratifs, aux tribunaux, aux juges de paix, notaires, professeurs, sociétés populaires, ainsi qu'aux armées.

XIV. Les procès-verbaux de la Convention, les actes du conseil exécutif, ceux des corps administratifs, des tribunaux, et tous les actes publics, seront désormais datés d'après le nouveau calendrier de la République.

XV. Tous les professeurs, instituteurs et institutrices, les peres et meres de famille, et tous ceux qui dirigent l'éducation des enfans, s'empresseront de leur expliquer le nouveau calendrier, conformément à l'instruction.

XVI. Tous les quatre ans, au jour de la révolution, il sera célébré des jeux civiques en mémoire de la révolution française.

XVII. La deuxieme année de la République commence, suivant l'ancien calendrier, le 22 septembre 1793 à minuit, l'équinoxe vrai d'automne arrivant pour l'Observatoire à 5 heures 7 minutes 10 secondes.

XVIII. Ce calendrier sera envoyé à tous nos agens auprès des gouvernemens.

XIX. La Convention charge son comité d'instruction publique de faire dresser de nouveaux almanachs.

Autre décret additionnel.

Art. Ier. Tous les actes publics et particuliers pourront être passés et enregistrés tous les jours de l'année.

II. Les administrations, les tribunaux, les agens et fonctionnaires publics ne pourront prendre de vacances que le 10, le 20 et le 30 de chaque mois.

III. Le millésime des monnaies, ainsi que celui de la médaille du 10 août, sera conforme au nouveau calendrier.

Digitized by Google

PARIS, *le* 10 *octobre* 1793.

Le procureur de la commune, vivement touché de la décadence des mœurs, vient d'exposer dans un requisitoire, plein de chaleur et d'éloquence, les grands principes de la révolution et de la liberté qui ne peuvent se soutenir l'un et l'autre que sur les mœurs publiques. Il a fait sentir combien cette énergie si nécessaire aux Républicains, ce courage des hommes libres s'énervent et s'amollissent au sein d'une ville où le luxe et les vices ont de tout tems fixé leur empire. Passant ensuite à l'énumération des piéges que rencontrent l'innocence et la vertu, il a attribué la cause de tous ces maux aux femmes publiques, aux livres obscenes et aux estampes indécentes. Après avoir démontré de quelle dangereuse influence sont frappées les mœurs par la réunion de tous ces objets scandaleux, il a requis, et le conseil a arrêté, 1°. qu'il est défendu à toutes les filles ou femmes de mauvaise vie de se tenir dans les rues, promenades, places publiques, et d'y exciter au libertinage et à la débauche, sous peine d'être mises en arrestation, et d'être traduites au tribunal de police correctionnelle, comme corruptrices des mœurs et perturbatrices de l'ordre public. 2°. Il est défendu à tous marchands de livres, de tableaux, etc., d'exposer en public des objets indécens sous peine de saisie et anéantissement desdits objets. 3°. Les commissaires de police sont tenus, sous leur responsabilité, de faire de fréquentes visites dans les quartiers infectés de libertinage, sous peine d'être destitués s'ils ne remplissent pas leurs fonctions.

Pour le maintien de son arrêté, le conseil général appelle à son aide les Républicains austeres et amis des mœurs, les peres et meres de famille. — Toutes les autorités constituées et les instituteurs de la jeunesse, comme étant les uns et les autres spécialement chargés de conserver les mœurs des jeunes citoyens, sur lesquels repose l'espérance de la patrie. Il invite les vieillards, comme ministres de la morale, à veiller à ce que les mœurs ne soient point choquées en leur présence et à requérir les commissaires de police et autres autorités constituées, chargées de l'exécution du présent arrêté toutes les fois qu'ils le jugeront nécessaire.

On lit dans la feuille intitulée *Nouvelles Politiques*, l'extrait d'une lettre datée de Bourg, département de la Gironde, qui annonce que Guadet, Barbaroux, Philippe Wimphen, Gensonné, Buzot et deux autres particuliers dont on ignore le nom, ont couché, la nuit du 27 au 28 septembre, dans la maison du sieur Dupeyrat, beau-pere de Guadet, située à trois

Digitized by Google

lieues de Bordeaux. La garde nationale de Bourg a été réquise : elle est partie à deux heures du matin pour aller entourer ladite maison ; mais, ayant pénétré dans l'intérieur et visité par-tout, nous n'avons trouvé, dit l'auteur de la lettre, que les lits encore chauds : ces sept messieurs s'étaient embarqués une heure auparavant pour Libourne. Nous les aurions pris sans la trahison du maire de la paroisse, qui, étant instruit de notre marche, n'eut rien de plus pressé que de les prévenir; ce qui a fait manquer notre coup. Ce maire est en état d'arrestation, ainsi que le capitaine du bricq qui les avait portés de Brest sur cette isle. Ils ne marchent que la nuit, et ont chacun quatre pistolets à deux coups, à ce que nous a dit un paysan qui seul habite la maison de Dupeyret qui se tient à Bordeaux. Nous allons, joints aux Libournais, les poursuivre au plus vîte, et avant huit jours nous les enverrons à Paris. »

Gorsas qu'on croyait faire partie de cette bande errante, fut arrêté dimanche dernier, à deux heures après midi, à Paris, chez une marchande libraire, au jardin de l'Egalité. Voyant la porte entourée il voulut se sauver en sautant par une fenêtre de derriere, mais il y avait aussi là des sentinelles qui l'arrêterent et le conduisirent au comité de sûreté générale de la Convention. Il y déclara qu'il était arrivé de Rennes à Paris depuis deux à trois jours : qu'il avait fait ce voyage dans la diligence sous son propre nom, et que son intention était de retourner à Limoges sa patrie, avec sa femme et ses enfans. Après l'avoir entendu, le comité envoya Gorsas à la Conciergerie, et dès le lendemain matin il parut devant le tribunal révolutionnaire. Les témoins ayant attesté aux juges que c'était Gorsas qui était présent devant eux, le tribunal, en conformité de la loi, ordonna qu'il serait à l'instant livré à l'exécuteur des jugemens criminels.

Il a entendu prononcer son jugement avec sang-froid ; il a ensuite demandé la parole qui lui a été refusée ; alors se tournant vers le peuple, il a proféré ces mots : « Je recommande à ceux qui m'entendent ma femme et mes enfans ; je suis innocent, ma mémoire sera vengée. » Conduit dans le cabinet des condamnés, il a demandé un juge pour faire une déclaration ; le juge est arrivé accompagné de l'accusateur public. Interpellé de faire sa déclaration, Gorsas a dit qu'il avait à déclarer des dettes qu'il n'avait pas eu le tems de solder. On lui a dit qu'il pouvait en faire passer la note à l'accusateur public.

Gorsas a été conduit au supplice sur les trois heures. Il a paru conserver jusqu'au dernier moment son calme et son sang-froid. Avant de monter à l'échaffaud il a embrassé son confesseur.

Digitized by Google

État nominatif des députés de la Convention nationale, signataires des protestations des 6 et 19 juin dernier, compris dans l'article IV du décret sur les députés prévenus de conspiration.

Lauze-Duperret, des Bouches-du-Rhône; J. G. Cazeneuve, des Hautes-Alpes; Laplaigne, du Gers; Defermont, d'Isle et Vilaine; Rouault, du Mont-Blanc; Girault, des Côtes du Nord; Chastelin, de l'Yonne; Dugué-d'Asse, de l'Orne; Lebreton, d'Isle et Vilaine; Dusaulx, de Paris; Couppé, des Côtes du Nord; J. B. Saurine, des Landes; Queinnet, du Finistere; Salmon, de la Sarthe; Lacaze, fils aîné, de la Gironde; V. C. Corbel, du Mont-Blanc; J. N. Guiter, des Pyrénées orientales; Ferroux, du Jura, ayant déja protesté le 2 juin dans la salle de la Convention; J. Ant. Rabaut, de l'Aube; Fayole, de la Drôme; Anbry, du Gard; Riberean, de la Charente; Derazey, de l'Indre; Bailleul, de la Seine inférieure; Ruault, *idem*; Oblin, d'Isle et Vilaine; Babey, du Jura; C. Blad, du Finistere; Maisse, des Basses-Alpes, Peyre, *idem*; Bohan, du Finistere; Honoré Fleury, des Côtes du Nord; Vernier, du Jura, Grenot, *idem*; Amion, *idem*, ayant déja protesté le 2 juin dans la salle de la Convention; Laurenceot, du Jura; Jarry, de la Loire inférieure; Serre, des Hautes-Alpes; Laurence, de la Manche; Saladin, de la Somme; Mercier, de Seine et Oise; Masuyer, de Saône et Loire; Chassey, de Rhône et Loire; Vallée, de l'Eure; Lefebvre, de la Loire inférieure; Olivier Gerente, de la Drôme; Royer, de l'Ain; Duprat, des Bouches-du-Rhône; Garithe, de l'Ardêche; Philippe Delleville, du Calvados, Varlet, du Pas-de-Calais; Dubus, de l'Eure; Savari, *idem*; Blanqui, des Alpes maritimes; Massa, *idem*; Debray-Doublet, de la Seine inférieure; Delamarre, de l'Oise; Faure, de la Seine inférieure; Hecquet, *idem*; B. Deschamps, du Gers; Lefebvre, de la Seine inférieure; Daunon, du Pas-de-Calais; Periès, de l'Aude, ayant déja protesté le 2 juin dans la salle de la Convention; Vincent, de la Seine inférieure; Tournier, de l'Aude, ayant déja protesté dans la salle de la Convention; Rouzet, de la Haute-Garonne, ayant déja protesté le 2 juin; Blaux, de la Moselle; Blaye, du Jura; Marboz, de la Drôme; Estadens, de la Haute-Garonne; Breston, des Vosges; Moisset, du Gers; Saint-Prix, de l'Ardêche, Gamon, *idem*.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Lettre des représentans du peuple près l'armée de la Moselle, datée de Sarbruck, le 30 septembre.

« Le 27, nous reçûmes à Metz la nouvelle que le poste de Bliccasted était retiré sur Sarguemines, parce que celui

Digitized by Google

qui était sa liaison avec l'avant-garde de l'armée avait été forcé, et qu'alors il était exposé à être tourné. Le général Schauenbourg nous marquait en même tems qu'il allait faire ses dispositions pour le reprendre dès le lendemain, en le faisant attaquer sur plusieurs points.

» Nous partîmes aussi-tôt de Metz pour nous rendre à l'armée. Nous reçûmes en route, au milieu de la nuit, un courier qui annonçait que le camp d'Hornbah s'était replié sur Bitche, lorsque le général Moreau, qui le commandait, avait su celui de Bliecastel retiré.

» Arrivée à l'armée, le général Schauembourg convoqua chez nous un conseil des généraux, pour combiner les dispositions afin de reprendre tous nos postes; on délibéra en notre présence, et il fut arrêté d'attaquer dès le lendemain 29, à la pointe du jour, les ennemis à Bliecastel, en faisant marcher trois colonnes, et que la division des Vosges, commandée par le général Moreau, devait en même tems reprendre sa position d'Hornbach; l'ordre fut expédié à ce général à Bitche, ainsi qu'au général Lequoy, remplaçant le général Pully, qui commandait à Bliecastel, et tout devait marcher de concert. Le général en chef avait ordonné qu'aussi-tôt que la canonnade serait commencée, on sonnerait le tocsin dans toutes les communes des environs de Sarguemines, pour exciter les habitans à seconder l'armée, et à exterminer les Prussiens.

» Le 29, quatre heures du matin, comme nous nous mettions en marche pour l'expédition, une lettre de Moreau à Schauenbourg nous apprit que les troupes qui avaient bivouaqué depuis plusieurs jours étaient exténuées, et que la cavalerie de sa division n'ayant pas eu d'avoine depuis trois à quatre jours, il ne pouvait exécuter sa marche sur Hornbach, de sorte que l'expédition sur Bliecastel n'eut pas lieu, pouvant compromettre la droite du corps d'armée, non soutenue dans sa marche par la division des Vosges. Peu d'heures après, des fusillades et quelques coups de canon se font entendre aux postes avancés de l'avant-garde à Saint-Imbert: c'était l'armée prussienne qui l'attaquait en force. L'avant-garde se retira en bon ordre devant Sarbruck où elle est. L'ennemi canonna toute la journée, tout le lendemain, et tire encore au moment où nous vous écrivons, d'une rive de la Sarre à l'autre, sans nous faire aucun mal. Cette rivière seule sépare les deux armées qui sont en présence.

» Les ennemis ont voulu approcher du canon pour tenter un passage de la rivière à une lieue de Sarbruck, du côté de Sarguemines. Ils ont été aussi-tôt démontés d'une pièce par notre artillerie. Ils paraissent vouloir nous déloger de Sarbruck à quelque prix que ce soit, et nous sommes également déterminés à le défendre jusqu'à la dernière extrémité, par les dispositions que les généraux ont prises hier dans un conseil militaire, tenu en notre présence, dans lequel on délibéra sur ce qui pouvait résulter de la position de l'armée

Digitized by Google

de la Moselle, qui considérablement diminuée de forces par celles qu'elle a fournies à l'armée du Nord, doit défendre un front de 26 lieues. Dans cet état de choses, on a pensé, et les généraux ont arrêté à l'unanimité, que l'armée, disséminée en ce moment en plusieurs corps et divisions, devait fixer le point de réunion à Sarbruck, et garder la rive gauche de la Sarre, depuis Sarguemines jusqu'à Sierck, au dessous de Sar-Libre. Par ce nouveau dispositif, la position de l'armée de la Moselle n'est changée que sur sa droite; elle couvrira, comme dans ses positions avancées, la frontiere de la ci-devant Lorraine. Un corps détaché à Rohrback, entre Bitche et Sarguemines, couvrira la trouée de Phalsbourg. Bitche n'étant qu'à trois lieues de Rohrback, les ennemis ne pourraient se hasarder entre ces deux points, auxquels ils prêteraient leurs flancs, et s'exposeraient à être coupés par-derriere.

» Il paraît, d'après tous les émissaires, et même d'après les marches que les ennemis ont osées, qu'il ont porté des renforts considérables dans leurs camps, sur le front de l'armée de la Moselle.

Lettre des représentans du peuple près l'armée des Pyrénées orientales, datée de Perpignan le 28 septembre.

« Nous envoyons à la Convention nationale six étendarts et un drapeau pris sur les Espagnols dans la journée du 17 de ce mois dont nous vous fîmes passer les détails par un courier extraordinaire. Loin d'exagérer les avantages remportés sur l'armée ennemie, loin de grossir les pertes qu'elle fit, nous les avions considérablement diminuées, en ne fixant, d'après de faux rapports, qu'à 26 le nombre des bouches à feu qui restèrent au vainqueur, tandis que c'est à 43 qu'elle se porte; dans cet état sont compris 7 obusiers et plusieurs canons de 8 et de 16.

Les troupes de la République reprirent hier sur les Espagnols la ville de Thuir et Sainte-Colombe. La fuite de l'ennemi fut si précipitée, qu'il ne laissa en leur pouvoir que 8 prisonniers et un drapeau, et quelques munitions de bouche. Nous attendons d'avoir reçu ce drapeau et d'en avoir pris d'autres, ce qui peut n'être pas fort éloigné, pour vous les faire parvenir.

Lettre du représentant du peuple, Simon, datée de Salanche, le 30 septembre.

« Hier 29, la déroute a été complette dans l'armée Piémontaise au district de Cluse. L'ennemi avait fait une redoute au détroit de la ville de Salanche. Un général imbécile l'avait attaquée le 18, et fit tuer quelques républicains par le peu d'ordre qu'il mit dans ses dispositions, et l'armée fut obligée de se replier. Avant-hier j'ai proposé l'attaque de cette redoute, malgré les renforts que l'ennemi avait reçus. Les dispositions

Digitized by Google

ont été prises, et après dix heures de route, l'ennemi a été surpris dans tous ses points. Les troupes se sont très-bien conduites; le combat a duré 36 heures; la redoute a été emportée d'assaut, sous les ordres du citoyen Sarret, aide-de-camp, que nous vous recommandons. Nous avons fait à l'ennemi beaucoup de prisonniers, parmi lesquels sont des officiers. Nous tenons aussi des révoltés et des émigrés : le nombre des morts de l'ennemi est extraordinaire.

» Il nous arrive à chaque instant des prisonniers et des déserteurs. Les hussards du 1er. régiment et 12 cavaliers du 5e. les ont chargés d'une maniere étonnante dans leur déroute. Ils ont laissé sur la redoute 2 pieces d'artillerie, avec lesquelles ils se défendaient dans la retraite de 4 autres. Mais nous savons déja que nous les aurons, et qu'ils les ont enterrées à quatre lieues plus loin, vu qu'ils sentaient l'armée à leur poursuite. Il nous vient à l'instant un canonnier déserteur, qui promet de les découvrir. Il y avait à la défense de la redoute 15 à 1800 miliciens, un bataillon de Genevois, une compagnie de Maurienne, une autre d'Ernest, Suisse; un bataillon de Navarre et un de Turin; les deux derniers ont été houspillés d'importance, et l'auraient été davantage, s'ils n'avaient fui; mais on cherchera l'endroit où ont existé les autres troupes; tout est tué ou prisonnier. Les habitans de trois ou quatre cantons des environs ont pris les armes pour les arrêter, pensant faire par-là leur paix avec la République, dont ils ont sacrifié les intérêts à ceux d'une prêtraille sanguinaire et menteuse; mais les coupables d'entr'eux payeront les sueurs de nos volontaires, et toutes les contributions extraordinaires que j'impose sur les communes qui n'ont pas voulu prendre les armes contre les Piémontais, sont en especes sonnantes. Le peu de cas qu'ils font jusqu'à présent des assignats, me porte à croire qu'ils n'en ont pas.

» Une compagnie de la garde nationale d'Annecy s'est bien conduite, et nous a fait raison d'un poste avancé, tandis que celle de Chambery fouillait près de Valeis, dans l'extrémité septentrionale du Mont-Blanc, des maisons où étaient enfouis des émigrés et des prêtres réfractaires. J'ai fait faire des souliers pour nos volontaires : j'en enverrai un échantillon au comité des marchés, et l'on verra que quand l'ouvrage est surveillé, il dure trois fois plus, et ne coûte pas davantage. — Je fais descendre les cloches, et nous auront de quoi faire à-peu-près 7 à 800 pieces de canon. Nous avons aussi du bon fer et beaucoup. J'ai découvert une mine de charbon-de-terre. Il s'est fait une émigration de tous les coquins, et la République y gagnera : le total des biens nationaux sera, dans le département, de 50 à 60 millions.

» Je préviens la Convention, que sous peu de jours, le département du Mont-Blanc payera toutes ses contributions en

Digitized by Google

nature. [Les Genevois et les Suisses pompent toutes nos subsistances par la contrebande; mais je les surveillerai. »

Nice, le 23 septembre. On a lieu de croire que la petite escadre, qui passa le 18, convoyait des bâtimens venant de Gênes, chargés de vivres et de munitions pour l'ennemi à Toulon. On en prépare d'autres à Gênes et à Livourne pour la même destination.

Trois vaisseaux de guerre étant depuis quelques jours stationnés à la hauteur d'Oneille, y attendent, dit-on, 3000 hommes, qui doivent descendre du Piémont, pour être transportés à Toulon; mais on doute que le souverain soit bien empressé et en état de les fournir. On est parti, du 18 au 19, pour en aller chercher 800 en Sardaigne. Il n'est encore annoncé que 600 hommes du Piémont, qui paraissent devoir s'embarquer, bien à contre-cœur, sur les deux autres vaisseaux. Le roi est retourné à Turin, la rage au cœur, et indigné contre son armée. On renouvelle les menaces contre nos camps: mais on y attend de pied ferme. Peu à-peu notre armée est purgée des malveillans: le général Serrurier y a été arrêté depuis quelques jours.

Les motions faites à diverses fois par la société populaire de cette ville, contre les religieux, de l'un et de l'autre sexe, existans encore dans ce pays, viennent d'obtenir leur plein effet. Un arrêté du département des Alpes Maritimes, du 18 de ce mois, statue que les maisons qu'ils occupaient encore, seront par eux vidées au 1er. octobre prochain. Ce sont autant de foyers d'incivisme détruits.

Notice des séances subséquentes de la Convention, du mardi et du mercredi.

Du mardi 8 octobre. A la suite d'un rapport fait par de Launay d'Angers, au nom de la commission des finances, la Convention a supprimé la compagnie des Indes, et a décrété que la vente des marchandises appartenant à cette compagnie serait faite par des agens du gouvernement.

Barrere, au nom du comité de salut public, a annoncé qu'il s'était manifesté des mouvemens contre-révolutionnaires dans la ville de Beauvais. Sur sa proposition, la Convention a décrété que le citoyen Lebon se rendrait dans le département de l'Oise, pour rétablir l'ordre dans la ville de Beauvais, rechercher les auteurs et instigateurs des mouvemens, et les livrer au tribunal révolutionnaire.

Du mercredi 9. Barrere donne lecture de deux lettres qui apprennent que nos troupes se sont emparées des forts Pharon, Artique et Sainte-Marguerite qui dominent Toulon. Ces avan-

Digitized by Google

sage est de la plus haute importance, parce qu'il met les troupes à même de bombarder vigoureusement cette ville.

Le citoyen Adet, ordonnateur civil de la marine, écrit, en date du 27, qu'un de ses émissaires, sortis de Toulon, lui a rapporté que les Anglais ont fait périr par le supplice de la corde Beauvais-Préault, représentant du peuple. (Mouvement d'horreur dans toute l'Assemblée.) L'ancien maire de Toulon a été le compagnon de son supplice. Aussi-tôt la Convention a décrété :

1°. Que toute marchandise fabriquée ou manufacturée, tant en Angleterre, qu'en Ecosse ou en Irlande, sont proscrites dans la République.

2°. Que les administrations des douanes veilleront à ce qu'il n'en soit introduit ou importé aucune, sous peine de 20 ans de fers.

3°. Que ceux qui en feront introduire ou importer, subiront la même peine.

4°. Que ceux qui s'en serviront seront réputés suspects et punis comme tels.

5°. Que toute affiche, placard ou journal annonçant des marchandises anglaises, sont prohibées, sous la même peine.

6°. Que tous propriétaires de marchandises anglaises seront tenus, encore sous la même peine, de faire leur déclaration sous 15 jours.

7°. Que toutes celles existantes seront remises dans des dépôts, sauf indemnité pour les propriétaires.

Robespierre et Fabre-d'Eglantine trouvent ses mesures insuffisantes; il est décrété en outre :

8°. Que tous les Anglais, Ecossais, Hanovriens, Irlandais de l'un et l'autre sexe, et généralement tous les sujets du roi de la Grande-Bretagne seront mis, sous les 24 heures, en état d'arrestation dans des maisons de sûreté, dans toute l'étendue de la République, et que les scellés seront apposés sur leurs papiers.

9°. Que les biens de ces mêmes sujets et ceux de tous les absens seront saisis et confisqués au profit de la nation, de quelque nature qu'ils puissent être.

10°. Que tout détenteur, dépositaire des biens; que tout homme qui recélerait des étrangers ci-dessus désignés, ou que tout membre d'une autorité quelconque qui refuserait de mettre ce decret sur-le-champ à exécution, sera puni de 10 ans de fers.

11°. Sont exceptés de l'arrestation seulement les ouvriers actuellement en activité, et travaillant depuis six mois dans les manufactures, ainsi que les enfans au-dessous de douze ans qui se trouvent dans des maisons d'éducation.

Digitized by Google

(N°. 116. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS.

Du 28 du premier mois, l'an deuxieme de la République. (*Samedi* 19 *octobre* 1793, vieux style.)

POÉSIE.

Le Baiser de charité. HISTORIETTE.

A sa paroisse, un jour de fête,
Églé, pour les pauvres du lieu,
La jeune Églé faisait la quête :
C'est une œuvre agréable à Dieu.
Du plus vif incarnat son beau teint se colore,
Et du plus frais bouquet son beau sein se décore.
La modestie ajoute un charme à ses couleurs ;
Avec ses appas et ses fleurs,
Jadis on l'eût prise pour Flore.
Elle s'avance ; et tous les yeux,
De rang en rang, suivent la belle.
Un noir bedeau marche avant elle,
Comme la nuit qui dans les cieux
Devance l'aurore nouvelle :
Chacun paie à l'envi tribut à ses attraits.
« Que le curé qui l'a choisie
» Entendait bien ses intérêts !
» On ne refuse point quêteuse si jolie. »
Un cavalier, jeune, égal en beauté
A ce Pâris que la fable nous vante,
Comme il voyait la belle à son côté,
Dit, assez haut pour en être écouté,
« Sur mon honneur ! la quêteuse est charmante,
» Je donnerais ici, pour l'embrasser,
» Un louis de bon cœur. » Vous croyez que l'infante
De ce propos gaillard a pu se courroucer... ?
« Hé bien ! donnez, monsieur, lui dit-elle avec grace ;
» Pour les pauvres que j'aime, il n'est rien qu'on ne fasse :
» Payez, d'abord, le prix de la condition. »
Le beau jeune homme, aussi très-charitable,

Digitized by Google

Saisit avec transport l'heureuse occasion :
Églé rougit, elle en est plus aimable.
Lors un murmure favorable
Semble applaudir à son intention.
On ne soupçonnait rien : la charité l'excuse.
Mais le mystere est éclairci :
Une vieille bigotte en découvrit la ruse.
C'était le beau Lindor, d'Églé l'amant chéri,
Qui, tout exprès pour ce doux badinage,
Près d'un pilier la guettait au passage.
Depuis, sur ce baiser on tint mille discours :
Le monde est si méchant ! moi, je persiste à croire
Que l'action était fort méritoire.
Aussi l'est-elle ; et la main des amours
Dans les fastes de Cnide a gravé cette histoire.

Par le citoyen BENOIST-LAMOTTE.

LOGOGRIPHE.

Je vaux beaucoup ou ne vaux gueres,
Selon le maître que je sers.
Le poëte pour l'ordinaire
Ne m'enrichit que de ses vers.
Le banquier . . . oh ! c'est autre chose ;
Je garde volontiers sa prose ;
Elle vaut au porteur souvent
Une bonne somme d'argent :
Chez les grands on voyait un suisse,
Nuit et jour, en titre d'office,
Présider à mes cinq premiers ;
A l'égard de mes sept derniers,
Attendez quelque tems encore ;
Aussi-tôt que l'amant de Flore,
Vainqueur des fougueux aquilons,
Viendra régner dans nos vallons,
Pour orner le frêne ou le hêtre,
Ses soupirs les feront renaître.

Explic. des Charade, Enigme *et* Logogriphe *du* No. 115.

Le mot de la Charade est *Volage* ; celui de l'Enigme est *la Rime* ; celui du Logogriphe est *Juillet* ; où l'on trouve *Julie*, *lie*, *Ile*, *il*, *Lit*, *Jule*, *Tulle*, *tel*, *ut*, *lui*, *tu*, *tuile*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Recueil des divers Ecrits de Thomas Payne, secrétaire du Congrès Américain, et membre de la Convention Nationale en 1792; *sur la politique et la législation; faisant suite aux autres ouvrages du même auteur, intitulés :* les Droits de l'Homme *et* le Sens commun; *traduit de l'anglais : 1 vol. in-8°. A Paris, chez Buisson, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.*

THOMAS Payne a eu la gloire d'être un des premiers mobiles de l'heureuse révolution qui a rendu la liberté à une partie du nouveau monde, et en sa qualité de défenseur *des Droits de l'Homme*, il a eu encore l'honneur d'être appellé à la Convention nationale, qui a proclamé la République Francaise. Ses écrits, qui sont ceux d'un ami de l'humanité, n'ont pas permis qu'il fût regardé comme étranger parmi nous; et en effet un homme de ce caractere est naturellement concitoyen de tous ceux qui aiment la liberté. Les persécutions juridiques que ses derniers écrits lui avaient attirées en Angleterre, et les injures grossieres que lui avaient prodiguées le déclamateur Burke et consorts, étaient encore un titre honorable aux yeux des philosophes et des républicains. Mais le peu de connaissance et d'habitude de la langue Française a empêché qu'il ne soutînt parmi nous un rôle proportionné à ses talens et à ses lumieres.

Ses ouvrages prouvent beaucoup de l'un et de l'autre, et les vrais patriotes suivront peut-être avec quelque intérêt le coup-d'œil rapide que nous allons jetter sur chacun des morceaux qu'il a publiés successivement, et qu'une même main a fait passer en notre langue.

Le premier de tous, celui qui fit le plus de bruit et lui acquit une réputation liée aux destins de l'Amérique Anglaise, et qui durera autant qu'elle, etait intitulé : *le Sens commun.* Il parut à une époque importante et remarquable : la longue querelle entre les Colonies Americaines et le gouvernement Anglais avait fini par une rupture ouverte en 1775. Le sang avait déja coulé, et les commencemens de la guerre avaient été malheureux pour les Américains, attaqués avant d'avoir rien de prêt pour la défense. Cependant la fermeté du Congrès établi provisoirement, les talens de Washington et la constance des Colons, déterminés à tout souffrir plutôt que de se soumettre, balançaient la fortune et soutenaient les espérances. C'est dans ces circonstances qu'il s'agissait de prendre une mesure urgente et decisive, celle de déclarer l'Amérique indépendante; car jusques-là l'on ne paraissait se battre que pour la révocation des actes oppressifs et arbitraires du Par-

Digitized by Google

lement Anglais, et en combattant les injustices, on reconnaissait encore l'autorité. Les têtes vraiment politiques et républicaines sentaient bien qu'il fallait frapper le grand coup, prévenir tout moyen de composition avec la tyrannie, et ne montrer à l'Amérique armée d'autre asyle que la victoire et la liberté. A cet intérêt capital se joignait encore une considération puissante, quoiqu'elle ne fût qu'accessoire. On négociait en France et en Espagne (1) pour se ménager l'appui de ces puissances, naturellement ennemies de l'Angleterre, qui les avait humiliées et dépouillées dans la dernière guerre. Mais pour les déterminer à se déclarer ouvertement en faveur de l'Amérique, il fallait que sa querelle avec les Anglais ne fût pas une insurrection, mais une révolution; qu'on ne vît plus dans les Américains des *rebelles*, (comme on les appellait à Londres,) à qui l'on se contentait de faire passer des secours précaires et désavoués, seulement pour inquiéter leurs *maîtres*; mais que l'Amérique septentrionale devînt elle-même une puissance, un État indépendant avec qui l'on pût former des liaisons sûres et garanties par l'impossibilité où elle se mettrait de traiter jamais avec l'Angleterre séparément des nouveaux alliés qu'elle se serait faits. La déclaration de l'indépendance atteignait ce but; mais divers obstacles l'éloignaient. Les royalistes (il y en avait encore) ne cessaient de proposer et d'ouvrir des voies de conciliation, toujours trompeuses entre les peuples et les despotes; et les esprits timides étaient encore effrayés de l'idée d'une scission totale avec ce qu'on appellait alors la mere-patrie; ils étaient toujours prêts à ouvrir l'oreille à des propositions d'une paix insidieuse, oubliant que toute tentative pour secouer le joug ne sert qu'à l'appesantir, si on ne le brise entierement. Voilà ce qu'il importait de faire entendre aux Colons, et heureusement Thomas Payne avait affaire à un peuple qui mettait sa force dans ses principes, plus raisonnable que passionné, qui ne prenait son parti qu'après un mûr examen, mais qui s'attachait avec obstination à ce qu'il avait résolu sans enthousiasme. Le petit écrit de Payne frappa tous les esprits désintéressés, et c'était le plus grand nombre. Il y a des moments où cent pages écrites par un bon esprit sont un levier suffisant pour soulever une partie du globe: c'est ce qui arriva de ce pamphlet, dont l'effet fut prodigieux. Payne montra la lumiere, lorsqu'on était disposé à la recevoir. Il dissipa les ténebres de tous les préjugés, et fit tomber les erreurs et les vains prétextes. Sa feuille toute substantielle réunit la force du raisonnement, le piquant du style et les traits de l'éloquence: elle est d'un homme qui avait embrassé toute l'étendue de la cause qu'il soutenait, et qui en sentait toute la grandeur. La preuve en est dans deux ou trois morceaux où son ton s'éleve naturellement, et avec d'au-

(1) L'Espagne paraît l'avoir oublié aujourd'hui: elle ne tardera pas à s'en apperce voir, et à expier cette lourde faute.

Digitized by Google

tant plus d'effet que nul écrivain n'est plus éloigné de la déclamation et de l'emphase.

« Le soleil n'a jamais éclairé une si grande cause : ce n'est » point l'affaire d'une ville, d'un comté, d'une province, » d'un royaume, mais d'un continent, de la huitieme partie » de la terre habitable; ce n'est point l'intérêt d'un jour, » d'une année, d'un siecle; la postérité entière est comprise » dans cette querelle, et elle se ressentira jusqu'à la fin des » âges de la maniere dont nous la terminerons. Voici main- » tenant le jour où doit commencer l'union, la foi, l'honneur » du continent. La moindre forfaiture serait semblable à des » traits gravés avec un léger poinçon sur l'écorce tendre d'un » jeune chêne; ils croissent avec l'arbre, et la postérité peut » les lire en gros caracteres. »

C'est le *crescent illæ : crescetis, amores*, de Virgile, mais si adroitement détourné d'un petit objet à un grand, qu'il n'y a ni ressemblance, ni disparate.

Veut-on des idées aussi profondes que justes ? « A l'instant » même où nous avons été obligés de prendre les armes, » toute sujétion à l'Angleterre a cessé. L'indépendance de » l'Amérique doit dater du premier coup de fusil qu'on a » tiré contre elle. Voilà la véritable ligne que nous devons » suivre. Elle n'est tracée ni par le caprice, ni par l'ambition, » mais par un concours d'événemens dont nous-mêmes nous » ne sommes pas les auteurs. »

L'indépendance fut déclarée, et rien n'y contribua plus que cette immortelle brochure; mais pourtant il y a de l'exagération, ordinaire aux éditeurs, dans l'*avis* qu'on lit à la tête du recueil des écrits de Payne. « Ces deux écrits (*le* » *Sens commun* et *la Crise américaine*), publiés en 1776 et 1777, » firent plus que toutes les armées, que les efforts, les lumieres, » les négociations de Washington et de Francklin. »

Cela est outré. La vérité est que ces deux genres de forces, celle de la raison qui conseille et du talent qui exécute, étaient également nécessaires; et l'une sans l'autre devenait inutile. Plus on lira l'histoire de la révolution d'Amérique avec l'attention qu'elle mérite, plus on reconnaîtra que la conduite de Washington et les succes qui en furent la suite, comparés à ses moyens et à ceux de ses ennemis, furent de véritables prodiges. Il fallait cet homme à l'Amérique pour qu'elle fût libre, et cette respectable république doit le regarder à jamais comme son vrai fondateur.

Il ne paraît pas que Thomas Raynal, dans son intéressant ouvrage sur *les Deux Indes*, ait bien jugé sous tous les rapports la révolution d'Amérique; et c'est le sujet d'une *lettre* que lui adressa Thomas Payne, qui devait être plus instruit que lui des faits et des causes, qui avait vu de près, et qui même pouvait dire *et quorum pars magna fui*. Je ne m'arrêterai que sur un seul fait, mais qui est d'une grande importance. Il s'agit du refus que fit le Congrès en 1778, d'entendre à aucune

Digitized by Google

des propositions du ministère anglais, qui lui offrait tout ce qu'il était possible de prétendre, excepté l'indépendance. Il y avait loin sans doute de ces concessions qui portaient sur tous les points contestés auparavant, aux prétentions que l'Angleterre annonçait au commencement de la guerre, lorsqu'elle exigeait l'entière soumission des Américains. C'est une preuve qu'elle avait compris combien son entreprise était devenue pénible et périlleuse ; mais la défense l'était encore davantage. Les Anglais étaient alors maîtres de Philadelphie, et les Américains soutenaient au milieu des glaces de l'hiver une guerre très-difficile et très-laborieuse. Ces conjonctures n'empêcherent pas que le Congrès ne sentît que tout ce qu'on lui offrait sans l'indépendance n'était rien, et que l'indépendance seule était tout. Il rejetta tout accommodement. L'auteur de l'*histoire philosophique des Deux-Indes* dit à ce sujet : « C'était » l'effet du traité d'amitié et de commerce entre les Etats-Unis » et la cour de Versailles, signé le 6 février 1778. » Payne n'a vu dans ce rapprochement mal fondé qu'une espece d'injure faite au Congrès, qui dans sa résolution n'avait consulté que son courage et le devoir des hommes qui veulent être libres, celui de vaincre ou de mourir. Payne démontre par des pieces justificatives, d'autant plus authentiques entre ses mains, qu'il était alors un des secrétaires du Congrès et chargé du département des affaires étrangeres, que si le traité conclu à Paris par les ministres Américains était bien connu des Anglais, il ne l'était pas en Amérique, et ne pouvait l'être, puisque la signature du traité n'arriva que le 2 mai 1778, et que la rejection des offres du ministere anglais est du 21 avril de la même année. Il ajoute que depuis un an le Congrès n'avait reçu aucune nouvelle de cette négociation, ce qui semble difficile à croire, mais ce qu'il était encore plus difficile d'avancer faussement à l'époque où Thomas Payne écrivait, et où tant de témoins pouvaient le démentir s'il eût voulu tromper. On peut répéter sur cet événement ce qui a été dit, lorsque Voltaire imprima le premier, d'après les mémoires de Torcy, que le ministere de Versailles n'avait eu aucune part au testament de Charles II, quoique les historiens eussent écrit le contraire. « D'autres ont dit ce qui » était vraisemblable : un seul a dit ce qui était vrai, » et ce n'est pas le seul exemple de cette nature.

Le dernier ouvrage de Payne est celui qui a pour titre *Droits de l'Homme* : c'est une réponse à une volumineuse et violente diatribe du rhéteur Burke contre la révolution française. Burke a fait preuve d'esprit, de connaissances et de talens ; mais quand ce ne serait pas un homme de parti, ce qui suffit pour gâter tout, c'est par lui-même un esprit le plus souvent faux, et un écrivain d'un goût fort inégal. Le ton qu'il a pris dans son ouvrage suffirait seul pour lui ôter toute confiance ; ce n'est point un juge impartial et tranquille qui

Digitized by Google

examine de bonne foi les faits et les causes ; c'est un ennemi furieux qui se permet des exposés infidèles, et qui abonde en injures et en sophismes. Il faut voir avec quelle supériorité Payne fait tomber sur lui les traits de la logique la plus vigoureuse et du ridicule le plus perçant. Il avait beau jeu, je l'avoue, et son adversaire semble prêter le flanc comme à plaisir ; mais aussi Payne en profite merveilleusement, et reproduit sous les formes les plus variées et les plus plaisantes l'absurdité des raisonnemens qu'il combat : c'est un modele de ce genre de plaisanterie anglaise que l'on appelle *humour*, et qui donne à la raison autant d'avantages pour le moins que les plus forts et les plus sérieux argumens.

On peut juger de la politique de Burke par les assertions suivantes, opposées à celles du docteur Price, qui avait dit que le peuple Anglais avait trois droits fondamentaux, celui de choisir ses gouverneurs, celui de les emprisonner pour mauvaise conduite, celui de se faire un gouvernement.

Burke nie « que la nation ait aucun droit de cette nature, » ni que ce droit *existe quelque part.* » Il assure « que le » peuple Anglais désavoue entiérement un pareil droit, et » qu'il est prêt à sacrifier sa fortune et sa vie pour empê- » cher qu'une pareille assertion ne soit mise en pratique. »

Sur quoi Payne répond : « voir des hommes prendre les » armes et sacrifier leur fortune et leur vie, non pas pour » maintenir leurs droits, mais pour soutenir qu'ils n'en ont » aucuns, est une espece de découverte tout-à-fait nouvelle, » et analogue au génie sophistique de M. Burke. »

On ne peut s'empêcher de rire de cette saillie ; mais on n'en a plus d'envie, lorsque l'on songe que cette doctrine de Burke, si risible par le seul exposé, est par le fait celle de tant d'hommes, et que l'espece humaine a combattu et combat encore bien plus souvent pour la servitude que pour la liberté.

Je borne à regret cet article, et le finirai par quelques échantillons du style anglais de Thomas Payne, sur des objets qui intéressent tous les patriotes et républicains.

« Si M. Burke avait eu les talens de l'auteur du livre inti- » tulé : *des Richesses des Nations* (1), il aurait connu tous » les ingrédiens dont la réunion forme une constitution. Il » aurait argumenté du petit au grand. Ce ne sont point ses » préjugés seuls, mais la tournure désordonnée de son esprit » qui le rend incapable d'écrire sur le sujet qu'il a voulu » traiter. Son génie même n'a point de constitution ; c'est » un génie errant et non pas un génie constitué. »

Tant que le despotisme a régné, les philosophes et Voltaire à leur tête ont préché la tolérance des religions et des cultes, et c'était beaucoup alors d'accoutumer à ce mot long-

(1) Smith.

Digitized by Google

tems proscrit, pour accoutumer à la chose; c'était plus encore d'y avoir réussi. Mais du moment où la révolution a rappellé les droits de l'homme, tous ceux qui pensent ont senti (et je puis m'applaudir d'avoir été un des premiers à le dire au lycee, avant qu'on l'eût dit dans l'Assemblée constituante); « que ce mot même de tolérance était une derniere » insulte à la nature humaine qui n'en devait plus souffrir; » que la liberté de croyance et de culte était une consé- » quence immédiate de la liberté de penser, et qu'on ne » pouvait pas plus ôter à un homme sa conscience que lui ôter » l'air qu'il respire. » Voici comme Thomas Payne fait sentir à sa maniere la disconvenance choquante de ce mot de *tolérance*: « Si l'on présentait au parlement un bill intitulé: » *Acte pour accorder à l'Etre suprême la liberté de recevoir les* » *adorations d'un Juif ou d'un Turc*, tout le monde serait dans » le dernier étonnement; on dirait que c'est un blasphême; » il y aurait un cri général. L'absurdité de ce qu'on appelle » *tolérance* en matiere de religion, paraîtrait alors sans déguise- » ment. Mais l'absurdité n'en est pas moins grande, parce » qu'il n'y a que le nom d'*homme* qui soit mis dans la loi; » car on ne saurait séparer la double idée de l'être adorateur et » de l'être adoré. Et qui es-tu donc, vaine poussiere, pour » interposer ta presque-nullité entre l'ame de l'homme et son » créateur? Mêle-toi de tes propres affaires. »

Quant à ceux qui sont tellement animaux d'habitude, qu'ils ne sauraient même concevoir comment on peut se passer de roi, Payne s'égaie sur leur compte par une plaisanterie qui n'est pas de lui, mais qui est fort originale et qu'il cite fort à-propos.

« Pendant que le docteur Francklin résidait en France » comme ministre de l'Amerique, il reçut une lettre d'un » particulier qui lui disait que, comme les Américains avaient » renoncé à leur roi, il leur en faudrait nécessairement un » autre; que lui, signataire de la lettre, s'offrait pour l'être; » qu'il était Normand, d'une famille plus ancienne que les » ducs de Normandie, et qui de plus n'était point bâtarde; » et qu'il prie le docteur de vouloir bien faire passer ses » offres en Amérique. Le docteur en rit beaucoup et ne fit » point de réponse. Le même homme lui écrivit une seconde » lettre: *il voulait bien* (disait-il) *ne pas aller conquérir l'Amé-* » *rique, quoiqu'il y eût autant de droit que personne*; mais dans » le cas où ses offres ne seraient pas acceptées, il demandait » avec beaucoup de dignité qu'on lui accordât du moins une » somme de 30,000 liv. sterl., *à cause de sa générosité.* »

Digitized by Google

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.

Le *Divorce Tartare*, ou le *Hulla de Samarcande*, comédie en cinq actes et en vers de dix syllables, tirée d'un conte des *Mille et une Nuit*, qui a déja fourni le sujet de la jolie comédie d'*Arlequin Hulla*, par Dominique et Romagnési.

C'est une loi chez les Tartares (à ce que disent les *Mille et une Nuit*) qu'un mari qui a répudié sa femme ne peut la reprendre qu'après qu'elle a contracté un nouvel engagement. Cette loi a fait établir l'usage des *Hulla*. Ce sont des hommes qui pour de l'argent font le métier d'épouseurs *ad honores*. Ils prennent une femme pour 24 heures seulement, se contentent du titre d'époux sans fonctions, et la rendent au premier mari qui se repent de l'avoir renvoyée inconsidérément.

Mais ici le *Hulla* se trouve avoir été autrefois l'amant de la femme répudiée. Enchanté de retrouver sa maîtresse dont il a été séparé par des malheurs, il profite de la circonstance; et au lieu de la rendre, il refuse l'argent et garde la femme. Là finit l'action d'*Arlequin Hulla*; et en effet cette action est complette, et la piece est finie.

Mais dans le conte, ainsi que dans la nouvelle comédie, il y a d'autres évenemens qui ne conviennent point aux ouvrages dramatiques, et ne peuvent être bons que dans les *Mille et une Nuit*.

Dans un roman frivole, aisément tout s'excuse;
Mais la scene demande une exacte raison.

Il est impossible d'intéresser au théâtre en bravant le droit sens et toutes les vraisemblances.

Quant au style de la piece nouvelle, quoiqu'il soit pur et quelquefois élégant, il est souvent burlesque, au lieu d'être comique. L'ouvrage a eu peu de succès. Cependant il peut exciter la curiosité par de très-beaux habits et des décorations magnifiques. Le costume est parfaitement bien observé.

Un des acteurs est venu apprendre au public que l'auteur est actuellement dans la Vendée à se battre contre les ennemis de la République. Les vifs applaudissemens qu'a reçus son patriotisme, le flatteront plus sans doute que n'eussent fait ceux qu'aurait pu obtenir son talent.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 4 octobre 1793.

Les cours de Sockholm et de Copenhague sont plus décidées que jamais à rester unies : elles sentent que c'est de leur union que dépend leur force, et qu'il leur faut effectivement de la force pour maintenir leur neutralité contre tous les efforts de la Russie et de la Grande-Bretagne, dont la première veut leur faire partager sa haine contre la liberté proclamée solemnellement par les Français, et l'autre se soulager d'une partie du fardeau de la guerre en les y entraînant, et sur-tout les priver des avantages commerciaux qui résultent de cette neutralité; avantages que les cabinets de Londres et de Pétersbourg ne voient qu'avec jalousie.

La Suede et le Danemarck ont donc répondu d'une maniere vraiment énergique au mémoire des ministres Russes et Anglais. M. de Bernstorf, qui gouverne si sagement en Danemarck, est un homme ferme que les suggestions perfides et le ton audacieux n'ont pas fait fléchir un seul instant sur les véritables intérêts de son pays. Le duc de Sudermanie est aussi un homme d'un grand caractere, à qui les menaces n'en imposent point. Ainsi l'Angleterre et la Russie ont eu la honte d'échouer dans leurs injustes projets.

Ces deux pays qui savent si bien maintenir leur indépendance, leur dignité, les intérêts de leur commerce, en un mot tout ce qui peut contribuer à leur prospérité, s'occupent soigneusement d'améliorations intérieures. — Voici ce qu'on mande de Stockholm, en date du 14 septembre : « On agite ici depuis long-tems l'utile projet d'établir une communication par eau entre cette ville et celle de Gothenbourg, sans passer par le Sund, au moyen d'un canal; l'exécution de ce plan qui a toujours été empêchée par la cataracte de Frollalta, va être enfin achevée; une société a fait à ce sujet des propositions qui ont été acceptées du gouvernement. — L'agiot des billets du comptoir des dettes avait été jusqu'ici de dix-huit pour cent contre banque; mais la banque ayant commencé de payer en especes à l'épreuve, il y a des especes en argent qui ont sur elles l'avantage de trois pour cent. — La frégate Ulla-Fersen, qui a croisé cet été dans la mer Baltique pour exercer les cadets, est rentrée dans le port. — La ville de Copenhague a éprouvé dans la nuit du 21 au 22 septembre

Digitized by Google

une tempête si violente que plusieurs navires ont été endommagés dans le port même, et qu'on craint d'apprendre de la mer des nouvelles désastreuses. Le commerce d'ailleurs prospère dans ce pays, puisqu'il a passé au Sund du 16 au 23 du même mois 615 navires. Sans doute, l'ouragan aura causé bien des pertes; mais elles ne sont pas comparables aux malheurs qui viennent d'affliger la Russie. Un violent incendie a éclaté à Wibourg, dont toutes les maisons ont été la proie des flammes, à l'exception de sept. Un plus violent encore avait dévasté quelque tems auparavant la ville d'Archangel, suivant des lettres du 7 juillet qui s'expriment ainsi:

« Dimanche dernier il éclata sur les sept heures du soir, et dura jusqu'au 8 du lendemain matin; on compte 877 maisons réduites en cendres. Il y en avait 17 bâties en pierre d'après une nouvelle méthode; les autres étaient de bois. Outre ces maisons particulières, il y a les bâtimens servant à plusieurs tribunaux, l'église cathédrale, deux autres églises, toutes les boutiques du marché allant à plus de 300, et un grand nombre de magasins, écuries, etc. A vue de pays, on peut porter à 3000 les édifices détruits par les flammes, et c'est une perte au moins de trois millions de roubles. Beaucoup de personnes ont perdu la vie au milieu de la confusion qu'a nécessairement fait naître l'embrâsement des deux tiers de la ville. Combien de malheureux sans toît, sans meubles, sans refuge! Ils périraient si le gouvernement ne venait à leur secours. »

M. Choiseuil-Gouffier, écrit-on de Pétersbourg, en date du 23 août, s'est empressé, dès que le rétablissement de ses forces, à la suite d'une longue maladie, le lui a permis, de se faire présenter à l'impératrice, dont il a flatté le projet favori en lui donnant des renseignemens fort détaillés sur les moyens d'envahir Constantinople. Il en a reçu en échange des dons considérables, et son fils a obtenu en même tems de l'empereur un régiment. Ce projet n'est gueres d'accord avec la bonne intelligence qui semble regner entre la Russie et la Porte-Ottomane. L'ambassadeur Turc incessamment attendu, et qui d'après l'étiquette de l'orgueil doit arriver à Pétersbourg précisément en même tems que l'ambassadeur Russe entrera dans Constantinople, apporte à la fastueuse Catherine des présens magnifiques, entr'autres une tente estimée 30,000 ducats. — On ne parle plus à sa cour de la Pologne, même de la partie qui n'est pas encore envahie, mais qui le sera sans doute incessamment, que comme d'un pays à peu près conquis, et auquel on dicte les lois qu'il a l'air de se donner. Dans la séance du 6 septembre, tenue par la diete de Grodno, M. Oginski fit la motion de nommer des commissaires pour rédiger un projet sur la forme du gouvernement. Les oppresseurs de la Pologne laissent à son chef déshonoré le droit de nommer les membres du sénat qui doivent faire partie de

Digitized by Google

cette commission provisoire. On peut juger de la liberté de ces délibérations par la haye de bayonnettes qui entourerent dans la séance du 9 la diette et le roi, sous prétexte de protéger sa personne. Le faible Stanislas ne put contenir son indignation : « Ces dangers sont chimeriques, dit-il; non je ne crains rien, je le répete, je n'ai besoin d'aucune garde; je ne vois de tous côtés que violence; mais je le jure, je n'y ai aucune part. Des soldats étrangers m'environnent sous prétexte de me protéger; mais j'en atteste l'honneur, ce n'est pas moi qui ai requis cette injurieuse assistance. »

Une chose presqu'incroyable, et qui n'est pourtant pas moins vraie, c'est que les banqueroutes des maisons Tepper, Prot-Potocki, Cabritz, etc., s'élevent à 250 millions de florins de Pologne. La part de Tepper est de 60 millions; celle de Potocki, 90; celle de Cabritz, 20, etc. Il n'avait été donné jusqu'ici qu'à un Rohan Guemené d'effrayer l'Europe par une banqueroute de 33 millions. Les biens de la malheureuse maison de Radziwille en butte au ressentiment de Catherine II serviront à remplir une partie de ce déficit.

Les dernieres lettres de Livourne arrivées dans cette ville, apprennent que les Anglais et les Espagnols ont fait arrêter à Toulon plus de 3000 patriotes, dont 1000 ont déja été embarqués et conduits à Barcelone. Ces mêmes lettres ajoutent que l'amiral Hood a pris toutes les mesures, que s'il est obligé de se retirer, toute la flotte française pourra être brûlée dans l'espace de six heures, et qu'on anéantira dans le même-tems le port, l'arsenal et les magasins.

De Francfort-sur-le-Mein, le 10 octobre.

S'il faut en croire les lettres de Vienne et les relations des armées que la cour publie, la cause des rois triomphe en Flandres et sur le Rhin. Cependant une chose en ferait douter, c'est que chaque jour on fait partir de nouvelles troupes dont les environs de la capitale et la Hongrie se trouveront bientôt entiérement dégarnis. D'ailleurs nous qui sommes plus à portée de savoir au juste ce qui se passe, nous sommes informés que les postes avancés sont continuellement harcelés par les Français. Sans doute ils perdent du monde dans ces rencontres, mais les flots de combattans qui leur arrivent de tous les points de la République rendent les remplacemens beaucoup moins difficiles pour eux que pour les alliés, à qui le fer et la maladie enlevent aussi prodigieusement de soldats, témoin la ville de Spire qui ressemble à un hôpital. Plusieurs églises des couvens et d'autres édifices sont remplis de malades et de blessés. On s'occupe en ce moment à garnir de poëles ces églises-hôpitaux. — Ce ne sont pas seulement les bras qui manquent aux armées combinées, elles sont dans

Digitized by Google

une pénurie extrême d'argent. L'empereur avait donné des ordres à Amsterdam pour la négociation d'un emprunt de 12 millions de florins. Trois maisons puissantes avaient souscrit pour la somme entière; mais après quelques vaines tentatives, elles ont été contraintes de remercier.

Cela disposerait assez à croire à l'existence des conférences conciliatoires, que quelques personnes qui se prétendent bien instruites affirment avoir été entamées. De plus, on disait publiquement à Bruxelles, au commencement du mois, qu'il faudrait faire la paix sous six semaines ou évacuer la Belgique. Des lettres du camp autrichien, devant Weissembourg, annonçaient aussi que l'on tenterait encore une attaque sur les lignes., mais que si on échouait, on s'en tiendrait là pour la campagne, et qu'on songerait à prendre des quartiers d'hiver.

D'un autre côté pourtant on établit des magasins considérables dans les environs de notre ville, où le roi de Prusse passera l'hiver, au lieu d'aller à Berlin, comme on l'avait dit, pour le mariage de ses enfans. Il vient de louer l'hôtel qu'il y occupe. — Le corps des troupes de ce prince qui a quitté les Pays-Bas est composé des régimens suivans : carabiniers de Kospoth, cuirassiers de Reppert, régimens d'infanterie de Knobelsdorf, Kalkstein, Koninsky et Anhalt-Coetben; deux compagnies de chasseurs; ce corps, commandé par le général Knobelsdorf, mene effectivement avec lui beaucoup d'artillerie. — Quant à celui de réserve qui était dans le Tyrol et qui a gagné le cercle de Souabe, il consiste en 5885 soldats, 210 officiers et 1351 chevaux.

Les gens qui raisonnent en Allemagne, et que l'esclavage n'a pas encore privé totalement de leur bon sens, sont convaincus que la France triomphera ; ils savent que toutes les cours tremblent des suites de cette guerre. Elle a tourné bien différemment de l'opinion que les tyrans de toute espece en avaient dans le principe, et ils tendraient volontiers la main à la paix, s'ils ne craignaient d'être réduits à des conditions honteuses. Il faudra pourtant bien qu'ils en viennent là : toutes les ressources sont épuisées ; les hommes et l'argent manquent. Le duc de Wirtemberg a voulu tenter de lever des recrues, mais le mécontentement des états s'est manifesté ; ils se sont formellement opposés à cette mesure. Les paysans s'attroupent, et l'on a entendu plusieurs rassemblemens menacer d'aller mettre le feu au château de Wirtemberg. Il n'y a pas un sol dans la caisse militaire de l'électeur de Bavière, d'après la vérification que l'on a faite. Elle devait, dit-on, contenir 20 millions, et l'on n'y a pas trouvé seulement autant de deniers. On croit pouvoir compter maintenant sur la neutralité exacte des Suisses.

Digitized by Google

Provinces-Unies et Belgique.

Suivant des lettres d'Amsterdam du 4, le statdhouder était de retour à la Haye de la veille ; il a conduit l'armée hollandaise de Gand à Bruxelles, et delà le prince héréditaire a dû se porter avec 14 ou 15 mille hommes sur Maubeuge. On employera dorénavant ses troupes aux siéges qu'on se propose de faire : les alliés en sont convenus. C'est apparemment pour réhabiliter leur réputation dans le métier des armes, qui n'est rien moins que brillante, et justifier les reproches faits au général Beaulieu de ne pas avoir secondé leur ardeur dans la journée du 13 près de Menin, tandis qu'il le pouvait si bien en leur envoyant des renforts de son camp de Wevelghem à côté de Courtray. L'accusation des généraux Hollandais a été envoyée à Vienne avec le mémoire justificatif du général Beaulieu, qui, dit-on, se plaint beaucoup du manque de valeur des troupes Bataves, et encore plus du peu d'intelligence de leurs officiers, comme il le leur a reproché à eux-mêmes. En attendant que l'empereur prononce, ce général se contentera de servir dans la ligne suivant son grade. Le prince Cobourg a voulu mettre à l'épreuve les talens et la vaillance de Guillaume V, en lui offrant la direction du siége de Maubeuge. Mais l'excellent caporal, comme l'appelait si plaisamment le général Maillebois s'en est excusé sur ce que sa présence était indispensable à la Haye. Il faudra donc se passer de lui pour faire le siége de cette place qui a été investie de toutes parts le 23 septembre. Le quartier général des assaillans est à Bétignies ; c'est un officier Autrichien, le comte de Collorédo qui aura le commandement en chef. Les généraux de la Tour et Beaulieu serviront sous ses ordres, et le maréchal de Saxe-Cobourg appuiera leurs mouvemens par son armée d'observation. On ne se dissimule pas la difficulté de prendre cette place protégée par un camp retranché qu'il faudra d'abord emporter de force ; non-seulement la Sambre couvre ce camp, mais encore il est sous le canon de la forteresse, et les ouvrages de l'art en font un poste presqu'inexpugnable. En effet, il faut affronter une nombreuse artillerie, et passer sur le corps à huit mille combattans, qui au pis-aller ont la faculté de rentrer sans risque dans la place.

Des avis ultérieurs parlent de quelques sorties où les Français ont eu l'avantage ; mais on n'en connaît point encore les détails. Le reste de leur armée a entierement évacué la Flandres maritime, et se porte en hâte par le Cambresis dans les environs de Givet. On conjecture qu'ils veulent entâmer de ce côté la frontiere belgique, et faire une diversion en tombant sur Namur, Charleroi et une partie du pays de Liége, où ils ont conservé des amis qui les attendent avec impatience. On peut juger des dispositions dans lesquelles ils

Digitized by Google

trouveront une partie du peuple, par ce qu'a fait celui de Gand; il a ôté l'aigle impérial qui était au milieu de la place du Vendredi, et on a écrit sur le socle de ce monument: *La liberté est un besoin comme le pain; nous enchaînerons ceux qui veulent nous la ravir: vivent les Français.*

Mais ces dispositions précieuses, cette étincelle sacrée du feu de la liberté, il faut craindre de les étouffer en ne ménageant pas assez les peuples qui nourrissent en même tems quelques préjugés auxquels ils doivent peut-être une partie du ressort étonnant qu'ils ont déja déployé dans plusieurs occasions. Si leurs libérateurs veulent de la reconnaissance, il faut qu'ils la méritent en les servant à leur gré; en un mot, il faut respecter les idées religieuses, et même si l'on veut la superstition des Belges et la fortune des Bataves, détester l'Autriche et la maison d'Orange, jurer de ne jamais rentrer sous leur joug si l'on parvient à s'en affranchir; voilà la seule profession de foi politique, le seul symbole que nous ayons droit d'exiger de ces deux peuples pour entrer avec eux dans la communion des hommes libres: tolérans sur tout le reste, nous sacrifierons chacun à notre maniere sur l'autel de la liberté, comme chacun rend à l'éternel le culte qu'en son cœur il juge lui être le plus agréable.

Un correspondant du journal intitulé *le Batave*, lui écrit d'Amsterdam, en date du 4 octobre, le morceau suivant, dont le ton vraiment républicain et les considérations judicieuses nous ont déterminé à l'insérer: « Nous avons vu avec la plus grande satisfaction que la Convention nationale a suspendu dans sa sagesse le décret qui confisquait tous les biens des Hollandais en France. Ce décret avait comblé de joie le prince d'Orange et tous les aristocrates de notre pays, ennemis jurés de la révolution française, et voici pourquoi: dès le commencement de cette heureuse révolution, toute la clique d'Orange, dont le fameux banquier Hope est le principal agent, a cherché, par tous les moyens imaginables, à discréditer les assignats et à faire baisser le change; ils ont vendu les effets publics aux plus bas prix. Les patriotes, amis ardens de la liberté, et espérant uniquement leur délivrance de la République Française, ont acheté tous les effets sur la France et en ont fait hausser le prix, ce qui a fait jetter les hauts cris a la faction d'Orange, qui voyait, en enrageant, que les braves patriotes rendaient un service très-important à la République Française, en soutenant ainsi le crédit national. »

» D'après ceci vous ne serez plus étonné que les aristocrates de ce pays-ci desirent ardemment l'exécution de ce décret, puisqu'elle ruinerait de fond en comble plusieurs milliers de familles patriotes, et réduiroit à la mendicité mille veuves et orphélins dont toute la fortune est placée en Fran-

Digitized by Google

ce ; car, encore un coup, tous les effets de la République Française sont entre les mains des amis ardens de cette République. Les partisans de la tyrannie se flattent que les patriotes, réduits au désespoir par la perte de leur fortune, seront forcés de se soumettre à discrétion et ne pourront plus contrecarrer les mesures vigoureuses qu'ils brûlent d'employer contre le peuple Français. Délivrée de toute crainte, la cour stadthouderienne pourrait alors retirer de l'intérieur toutes les troupes et renforcer ainsi les armées coalisées de 30,000 hommes. Ils espèrent encore que les patriotes riches, indignés de ce décret sévère, s'intéresseraient dans les emprunts considérables que l'Etat a ouverts récemment, et qui, grace aux bons citoyens, sont loin de se remplir ; ce qui met les ennemis de la France dans l'impossibilité d'exécuter leurs projets liberticides. »

» Le décret sur la navigation, qui doit faire un tort considérable à nos marins, a cependant été très-applaudi par nos négocians patriotes, qui, malgré la perte qu'il leur cause, approuvent beaucoup la sagesse de ce décret. «

» Le stadthouder a fait partir de nouveau un train considérable d'artillerie pour l'armée combinée dans les Pays-Bas. On ne s'est servi au siége de Valenciennes que de l'artillerie hollandaise, celle des impériaux ne valant rien. »

Il paraît certain que le brave Drouet, représentant du peuple auprès de l'armée des Ardennes, a eu le malheur de tomber entre les mains de l'ennemi. Voici comment une lettre de Bruxelles, datée du 7, raconte cet événement :

Drouet, qui avait arrêté Louis XVI à Varennes, a été amené hier matin dans cette ville ; il est gardé à vue dans l'ancien hôtel des finances. On lui a ôté toute espèce d'arme et d'instrument, il est scrupuleusement observé, on le fait manger et on lui coupe ses morceaux.

Il était député de la Convention et commissaire à Maubeuge ; craignant d'être enfermé dans cette forteresse qu'on resserre de plus en plus, il partit le 3 sous l'escorte d'environ 70 hommes de cavalerie, pour filer du côté de Philippeville, et aller continuer sa mission à l'armée des Ardennes. Son escorte fut attaquée par les hussards de Blankenstein ; elle prit la fuite, 15 furent atteints, le reste échappa. Drouet lui-même eut échappé, si son cheval ne se fût abattu. On lui a trouvé des papiers dont on ignore encore le degré d'importance ; ce sont les dragons de son escorte qui ont déclaré qu'il était le maître de poste de Sainte-Menehoult ; il ne l'a pas nié.

On regarde comme impossible de finir cette année le siége de Dunkerque, et l'on s'estimera fort heureux si l'on peut clore la campagne par la prise de Maubeuge, qui couvrirait le Hainault Autrichien. Ce n'est pas que l'on ne convoite ardemment

Digitized by Google

dernement la première de ces places. Des lettres d'Ostende, du 26 septembre, expriment vivement ce désir, et le motivent sur le danger de se voir exposé tout l'hiver à des incursions fréquentes de la part des Français; Ostende étant la clef de tous les magasins, le dépôt général de toutes les munitions de guerre et de bouche pour l'entretien des armées combinées dans la Flandre maritime, sa prise serait un grand coup pour les Français, ne dussent-ils la garder que 48 heures! ils connaissent le côté faible par lequel on peut approcher des murs, sans s'exposer au feu de l'artillerie. Au reste le port de cette ville est rempli de vaisseaux et sur-tout de bâtimens hollandais et anglais. Dans le milieu de septembre, à la suite des succès des Français, on avait embarqué sur quelques-uns de ces navires la caisse militaire et les effets les plus précieux. Les habitans d'Ostende sont remis de cette alerte; mais ce qui ne les rassure pas, c'est que l'artillerie hollandaise déposée chez eux et destinée pour l'armée Britannique, allait être renvoyée, d'où l'on inférait de l'indécision dans le plan des opérations ultérieures. Il est aussi question de retirer ces troupes anglaises pour les transporter aux Indes occidentales et diriger tous leurs efforts contre les colonies de la nouvelle République. A vrai dire, il paraît qu'on n'est pas bien décidé sur ce qu'on fera. Par conséquent tout ce qui résulte de cette fluctuation, c'est qu'on voudrait bien prendre Dunkerque cette année, mais qu'on ne l'essayera pas de peur de trop diviser ses forces. D'ailleurs les gens les plus braves ont toujours quelque répugnance à se présenter sur un terrein où ils ont déjà été battus, et la leçon que les armées combinées se sont laissé donner a été trop forte pour qu'ils l'oublient de si tôt.

On se console de ce qu'on ne prend et de ce qu'on ne prendra pas de si-tôt par ce qu'on a pris: on répand avec profusion la relation de la victoire éclatante remportée près du Quesnoy et d'Avesne-le-Sec par le prince de Cobourg; c'est l'action du 12 septembre, que l'on voudrait bien pouvoir raconter tous les jours de toutes sortes de façons et sous différentes dates, afin de la multiplier, et d'en faire une victoire perpétuelle.

Il paraît certain néanmoins qu'on a eu depuis quelques autres avantages, dont le plus marquant est celui du 15. Quant à ceux des 18, 25 et 26, à peine valent-ils la peine d'en parler, et chaque parti semble avoir autant de droit que l'autre à les revendiquer.

Le bulletin est au nom de l'armée générale impériale, anglaise, hanovrienne et hollandaise, quartier-général de Bavay. Dans la première affaire, il est question d'une petite troupe de Français chassés du village de Gugnon, par une patrouille de cavalerie légère et d'infanterie, accompagnée de 24 cuirassiers. — Dans la seconde, d'une patrouille de 60 cavaliers

Digitized by Google

Français, attaqués et dispersés vers Ellesmes par un piquet de chevaux-légers de la Tour et de hussards de Blanckenstein. — Dans la troisième enfin, d'une attaque des avant-postes placés à la rive droite de la Lys en avant de Wervick, attaque faite à la faveur d'un brouillard où le major Ginlay repoussa les Français, et les força à la retraite après leur avoir tué 8 hommes. On convient cependant que le lieutenant Frohberg et 20 hommes d'Odonell se trouvent égarés, et on les croit pris par les Français.

ANGLETERRE. *De Londres, le 27 septembre.*

Des émentes dans plusieurs villes des trois royaumes, surtout dans les places manufacturieres dont le commerce souffre infiniment de la guerre contre la France, des banqueroutes multipliées, dont une seule entraîne quelquefois la ruine de plusieurs maisons, de la méfiance entre les citoyens qui craignent les espions de la cour, le plus grand embarras dans les finances avec le désespoir d'y remédier, cent cinquante millions tournois absolument indispensables et qu'on ne sait où trouver, le manque de bras qui se fait sentir, on ne dira pas à l'industrie, malheureusement elle n'en a plus guères besoin depuis la stagnation du commerce, mais aux grands travaux de nécessité premiere et à la marine, telle est aujourd'hui la position de la Grande-Bretagne que ses ministres lui cachent, mais que ne peuvent se dissimuler ceux qui sont sincerement attachés à leur patrie.

C'est dans ces circonstances qu'on va convoquer le parlement dont la rentrée est définitivement fixée au 27 de novembre. M. Pitt inquiet sur le compte sévere qu'il aura à lui rendre, presse les mesures qui doivent le mettre à portée de faire valoir son activité et ses grandes vues dans cette guerre qu'il a sollicitée. L'escadre de l'amiral Howe doit être jointe par des vaisseaux Espagnols tirés des départemens du Ferrol et de Cadix et agir de concert sur les côtes de France. Car enfin il faut avoir fait quelque chose qui justifie cette confiance aveugle demandée par les ministres et si aveuglément accordée; il faut avoir quelque chose à citer: ce n'est certainement pas la prétendue conquête de Toulon, livré par la trahison la plus infâme et dont rougissent ceux mêmes qui en profitent; c'est encore moins la levée honteuse du siége de Dunkerque et l'invasion des colonies Françaises échouées. Au reste, si l'on n'a encore réussi à rien, excepté à soutenir l'armée royale et catholique de la Vendée. On espere des succès, et il serait impardonnable de n'en pas avoir avec le déployement dispendieux d'une marine telle que celle dont on peut lire ici la liste,

Digitized by Google

Etat exact des vaisseaux commandés par l'amiral Hood dans la Méditerranée.

Bedfort, vaiss. de 74 can., R. Mann, capit.; *Ardent*, 64, R. Sutton; *Agamemnon*, 64, H. Fulson; *Princesse-Royale*, 98, R. A. S. C. Goodall; J. C. Purvis; *Berwick*, 74, Sir J. Colliers; *Egmont*, 74, A. Dickson; *Britannia*, 100, V. A. W. Hotham; J. Holloway; *Illustrious*, 74, J. Fréderick; *Courageux*, 74, W. Waldegrave; *Captain*, 74, S. Reeve; Vice-Amiral, lord Hood; *Victory*, 100, Sir Hyde Parker; J. Knight; *Leviathan*, 74, H. S. Conway; *Colossus*, 74, M. Pole; *Terrible*, 74, S. Lutwidge; *Windsor-Castle*, 98, V. A. P. Cosby; Sir T. Bayard; *Robust*, 74, G. K. Elphinstone; *Fortitude*, 74, W. Young; *St. George*, 98, R. A. J. Gell; J. Foley; *St. Albant*, 64, J. Vashon; *Romney*, 50 W. Paget; *Alcide*, 74, R. Pinzee; *Dolphin*, vaisseau munitionnaire, 44 can.

Frégates.

L'Aigle, 36, canons; *Melcager*, 36; *Juno*, 32; *Castor*, 32; *Aquilon*, 32; *Mermaid*, 32; *Leda*, 32; *Lowestoff*, 32; *Conflagration*, brûlot; *Isis*, 32; *Tartare*, 28; *Nemesis*, 20; *Camel*, 24; *Amphitrite*, 24; *Speedwell*, 16; *Tisiphone*, cutter, 12; *Weazel*, cutter, 12; *Vulcain*, brûlot.

Total, 22 vaisseaux de ligne, 14 frégates, 2 cutters et 2 brûlots.

Torbay, 14 *septembre*.

Etat exact des vaisseaux qui composent la flotte commandée par le lord comte Howe dans la Manche.

Ganges, 74, A. J. P. Molloy; *Bellerophon*, 74, T. Pasley; *Marlborough*, 74, Hon. G. Berkeley; *Veteran*, 64, C. E. Nugent; *Audacious*, 74; W. Parker; *Royal-Sovereing*, 100, Amiral Graves; *Montagne*, 74, Capt. J. Montagne; *London*, 98, R. G. Keats; *Alfred*, 74, J. Bazely; *Gibraltar*, 80, T. Mackenzie; *Queen-Charlotte*, 110, Amiral comte Howe; *Brunswick*, 74, Capt. J. Harvey; *Russell*, 74, J. W. Payne; *Suffolk*, 74, P. Rainier; *Ramillies*, 74, H. Harvey; *Royal-George*, 110, Vice-Amiral Sir Alex. Hood; *Majestie*, 74, Capt. C. Cotton; *Sceptre*, 64, J. R. Dacres; *Prince*, 98, Contre-Amiral Bowyer; *Tremendous*, 74, Capt. John Pigott; *Edgar*, 74, A. Bertie; *Intrepide*, 64, C. Carpente.

Total, 22 vaisseaux de ligne et 5 frégates.

Les directeurs de la compagnie des Indes ont arrêté d'employer, cette année, 39 vaisseaux, savoir:

Pour le Bengale	8
Madras	6
Bombay	3
Chine	20
Bencoolen	2
Total	39

Digitized by Google

Sans doute la prise de la Corse sera le premier objet dont nos généraux s'occuperont dans la Méditerranée, elle ne donnera pas plus de peine ni plus de gloire que celle de Toulon; car le parti dominant de Paoli est tout disposé à se soumettre à l'Angleterre, il ne fera que lui livrer fidèlement une chose qu'elle a achetée, et cette bonne-foi mutuelle dans le commerce est infiniment respectable.

Une particularité assez curieuse, c'est que les courtiers de M. Pitt avaient d'abord marchandé Marseille. Le principal agent, envoyé par le ministre à Gênes, n'y a pas même présenté les lettres de créance; il avait déjà écrit depuis quelque tems que l'affaire de la reddition de Toulon était à-peu-près conclue. Comme il est entré dans cette place en même tems que le lord Hood, il ne faut pas une grande sagacité pour deviner quelle était la mission. — Au surplus, on n'est pas ici sans inquiétude sur la conservation de cette ville; on craint que les Républicains ne l'attaquent avant que les troupes Espagnoles aient pu arriver: la lettre des commissaires qui porte que les patriotes sont au nombre de 40 mille à une lieue de Toulon, est de la même date que les dépêches de Hood: il faut pour nous donner le tems de nous mettre parfaitement en mesure que le siége de Lyon, où notre cabinet a aussi des intelligences, traîne en longueur.

Nos papiers ministériels avouent tout bonnement que ce n'est pas la constitution de 1789 qu'on veut rétablir en France; mais bien l'ancien despotisme dans toute sa pureté. Ils annoncent aussi, avec une sorte de complaisance, que les désordres et l'anarchie se propagent beaucoup dans la nouvelle République, et que plusieurs villes fatiguées ont suivi l'exemple de Toulon; mais personne ici n'est la dupe de ces bruits; on sait que les correspondances les donnent, et par conséquent quelle confiance ils méritent. Une chose plus vraie, et qui prouve précisément que l'autre ne l'est pas, c'est qu'il est arrivé ici dernièrement trois députés des royalistes de la Vendée, qui viennent solliciter des secours qu'on leur a souvent promis, et qu'on leur a donné quelquefois: on assure qu'ils n'obtiendront rien tant qu'ils n'auront pas un port à livrer: le ministère paraît avoir des intelligences dans quelques places des côtes, et l'on croit que c'est pour être plus à portée d'en profiter qu'il tient à Jersey et à Guernesey, un certain nombre de troupes dont le service de ces isles n'a nullement besoin. Le lord Howe, que le gros tems a forcé de rentrer à Torbay, va pourtant, dit-on, remettre à la voile pour porter aux insurgés des hommes et sur-tout des armes et du grain, dont ils éprouvent une grande disette. Le chevalier Murray, arrivé de l'armée du duc d'Yorck, a assisté à une conférence du conseil tenue le 24, et dans laquelle on a, dit-on, enfin arrêté les opérations ultérieures de la cam-

Digitized by Google

pagne : il est reparti sur-le-champ. L'amiral Macbride est revenu aussi le 22 aux Dunes avec son escadre qu'on n'a pas voulu exposer plus long-temps aux dangers de la mer dans cette saison sur-tout, renonçant, comme on paraît le faire, pour cette année au siége de Dunkerque. Voici l'état de l'artillerie que nous y avons perdue. 1°. Jettés dans la riviere près de Furnes, 64 canons. 2°. Laissés sur le champ de bataille 43. 3°. Perdus dans les moëres 7. Total, 114.

Il y a eu des émeutes à Bristol, qui se sont renouvellées les 29 et 30 septembre et le 2 octobre. Le premier jour après la proclamation du *riot act*, la milice a fait feu ; il y a eu une personne de tuée, quelques-unes blessées et dix arrêtées, mais ensuite renvoyées. Le second jour plus de 2000 personnes se sont assemblées, l'acte a encore été lu, mais on s'est contenté de prendre quelques-uns des plus mutins. Le troisieme il y avait près de 12,000 personnes ; après la lecture de l'acte, et avoir tiré en l'air ou à poudre sans effet, on a été obligé d'agir sérieusement ; il y a eu 15 personnes de tuées et plus de 50 blessées. Le motif de ces émeutes est le paiement d'un péage établi pour la construction d'un pont. Le peuple est persuadé que la perception de ce droit a déja surpassé le prix du pont. On espere que cela s'accommodera.

La société qui se forma en 1787 pour faire cesser la traite des Negres, et dans laquelle M. Wilberforce, membre du parlement, s'est signalé, a, comme on sait, formé l'établissement de Sierra-Leona, sur la côte d'Afrique, comme un essai pour la culture de cette partie du monde : elle a annoncé que son premier navire est revenu de cette colonie, avec une cargaison de productions africaines : elle fait espérer qu'avec le tems on pourra tirer des Indes une grande quantité de sucre.

A Dublin, on a mis au théâtre une tragédie qui a pour titre : *La Fureur démocratique*, ou *Louis l'Infortuné*. Cette piece est aujourd'hui imprimée, son auteur est le chevalier William Preston. Il paraît que cette piece-là n'a pas eu un grand succès.

L'équipage d'une frégate mouillée à Spithead a fait parvenir aux lords de l'amirauté, un mémoire où les matelots se plaignent de leur capitaine ; pour toute récompense, ils ont reçu quelques douzaines de coups de garcette ; alors ils ont pris le parti désespéré de se barricader et de refuser d'obéir à leur chef : 75 des plus mutins ont été répartis sur d'autres vaisseaux, les autres se sont soumis et ont fait voile avec le même capitaine.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CHARLIER.

Séance du 17e. du 1er. mois.

Au nom du comité des marchés, Charlier a présenté l'acte d'accusation contre le citoyen Perrin, représentant du peuple du département de l'Aube, et décrété d'accusation le 27 septembre dernier. Perrin est accusé d'avoir fait des spéculations commerciales à son profit, aux dépens de la République, en accaparant des toiles de coton et de fil; d'avoir sollicité de l'administration des habillemens, et d'en avoir obtenu une commission pour fournir ces marchandises à deux pour cent d'intérêt; enfin d'avoir, comme membre de la commission des marchés, surveillé ses propres fournitures.

Sur le rapport de Delaunay d'Angers, l'administration de la compagnie des Indes est anéantie, et ses dettes envers la nation seront liquidées par une commission particulière.

Après avoir entendu Gossuin, rapporteur du comité de salut public et de la guerre réunis, l'Assemblée décrete qu'il sera levé dans chaque canton où il y a jurisdiction de paix, six chevaux pour le service de la cavalerie française; les municipalités des chefs-lieux des cantons sont chargées de faire cette levée. Il sera fourni par chaque cheval un sabre, deux pistolets et une paire de bottes. Ces chevaux devront être réunis pour le 1er. novembre, 11e. jour du second mois, dans l'une des villes indiquées ci-après, suivant leurs divisions respectives: Abbeville, Soissons, Châlons-sur-Marne, Nancy, Saverne, Châlons, Vienne, Gap, Arles, Montpellier, Carcasonne, Auch, Bergerac, Angoulême, Tours, Rennes, Rouen, Versailles, Auxerre, Clermont-Ferrand. Il sera envoyé dans chacune de ces divisions un représentant du peuple pour accélérer cette levée extraordinaire; le prix des chevaux et effets d'armement, équipement et avoines fournis par les cantons et arrondissemens de la République, sera payé sur-le-champ par les receveurs des contributions des communes; et en cas d'insuffisance des caisses, par les receveurs de district, sur les mandats délivrés par les municipalités de chefs-lieux de cantons ou celles des villes, visés par l'administration du district.

Barrere est à la tribune. « Citoyens, dit-il, vous avez décrété une armée révolutionnaire, et l'aristocratie s'est aussi-tôt occupée d'en rendre l'effet nul. Elle s'est servie de ses moyens ordinaires, diviser et calomnier. Elle en a fait dernierement l'épreuve dans la ville de Beauvais, siége de l'administration

Digitized by Google

du département de l'Oise, et dont les sections sont composées de citoyens au moins Feuillans.

» Cinq cents hommes, formant quatre escadrons, arriverent dans cette ville les 27, 28 et 29 septembre dernier; ils y allaient pour protéger la requisition des grains faite pour l'approvisionnement de Paris, que le parti de l'étranger voulait affamer, et que nous sommes forcés, pour déjouer ces complots, d'approvisionner comme une ville de guerre. Les aristocrates ont fait courir le bruit dans tout le département, que ces escadrons pendaient les fermiers pour les forcer à donner leurs grains. Cependant la requisition s'est exécutée tranquillement, et tous les officiers de l'armée révolutionnaire ont obtenu des municipalités des certificats de bonne conduite.

» Le 3 octobre, plusieurs membres de cette armée furent reçus au club de Beauvais, et nommés secrétaires. Ils s'apperçurent qu'un vicaire épiscopal, qui présidait depuis cinq mois cette société, y perpétuait le feuillantisme; ils s'en plaignirent, et demanderent le renouvellement. Les patriotes étaient en force, et le président fut changé.

» Le lendemain 4, Ramon, membre de l'armée, se plaignit au maire de voir encore sur des édifices des emblêmes de la royauté; ils furent effacés. Il l'avertit également qu'il avait vu sur des pieces de drap ces mots: *vive le roi*. Le maire trouva cet objet minutieux, et ne voulut point s'en occuper.

» Ce fait se répandit dans l'armée; elle fit observer aux citoyens qu'il était nécessaire de changer un maire qui avait ces affections royalistes, et de renouveller une municipalité qui n'avait pas la confiance de la société populaire.

» Le maire fit rassembler les sections, et l'on vit comment, à tel signal convenu, l'aristocratie les remplit. Elles refuserent de renouveller la municipalité: le soir, la société s'assembla. Pour troubler la séance, on posta des petits enfans qui jettaient des pierres sur ses portes et dans ses fenêtres. Elle demanda une garde, et six piquiers seulement lui furent envoyés. A une heure, on vint l'avertir que deux pieces de canon étaient placées à la porte de la ville, vers le chemin de Paris, c'était pour empêcher quelques soldats de venir nous informer de l'état où se trouvait Beauvais.

» Le lendemain on vit entrer dans cette ville une foule d'habitans de campagnes, par groupes de 20 et de 30 hommes; c'était le résultat du mouvement donné aux campagnes, pour seconder le mouvement sectionnaire. En effet, ils parcouraient la ville, criant: *Nous vous soutiendrons!*

Girard et Gramond, commissaires de la commune de Paris, furent envoyés vers vous par la société, pour vous présenter une pétition relative à ces événemens, et une adresse où l'on vous invirait à rester à votre poste. Ces citoyens furent arrêtés; mais un soldat de l'armée révolutionnaire échappa par un chemin de traverse, et vint instruire le comité.

Digitized by Google

» Ainsi vous voyez dans ces événemens la réunion sectionnaire, son contact avec les campagnes, l'empêchement de renouveller un maire suspect, la violation du droit de pétition, et l'arrestation illégale des citoyens qui vous étaient envoyés. Aujourd'hui on nous annonce que tout est tranquille à Beauvais; mais la prudence exige qu'on arrête dans le principe ces mouvemens sectionnaires; car c'est-là qu'a commencé la révolte de Lyon et de Toulon. » (*Voyez la notice des séances au dernier numero, le décret qui a suivi ce rapport.*)

Séance du 18 *du* 1er. *mois.*

Une députation des comités révolutionnaires de la ville de Paris, admise à la barre, a représenté à la Convention que l'indemnité qui leur est accordée est insuffisante pour des peres de famille, dont tous les momens sont consacrés sans réserve au salut public. Cette pétition a été renvoyée au comité de législation.

Des conducteurs de fiacres et leurs femmes portant des sacs vides, sont venus annoncer qu'ils ne trouvaient point d'avoines pour leurs chevaux. Ils demandaient que la Convention fît ouvrir les magasins de ceux qui l'ont accaparée; la Convention a renvoyé les pétitionnaires à la municipalité de Paris.

Barrere fait lecture de la correspondance. Les dernieres nouvelles de Toulon, en date du premier octobre, portent que les troupes de la République viennent de s'emparer de la montagne de Pharon, de ses retranchemens, et de ses redoutes.

Une lettre de Couthon porte que les Français se disposent à attaquer le poste de Fourrieres qui domine Lyon. « Dès l'instant de mon arrivée à Sainte-Foix, écrit ce représentant du peuple, j'ai vu tous mes collegues et les généraux, je leur ai porté mes plaintes sur les cruelles lenteurs qu'éprouvait le siége de Lyon; je leur ai dit que dans un grand mouvement populaire je ne connaissais point de tactique, et que la vive force était le seul moyen qui convenait au peuple tout puissant; la résolution est prise de forcer dès aujourd'hui même sur plusieurs points à la fois et la ville et Fourrieres, et j'ai tout lieu de croire que le succès le plus complet couronnera nos entreprises. »

Après la lecture de ces dépêches, Barrere a dit: « Votre inquiétude doit naturellement se porter sur la Vendée. Le comité de salut public a reçu une foule de lettres; la plupart dénoncent des traîtres; les autres font connaître des projets de conspiration; avant de vous les communiquer, votre comité doit avoir le tems de les apprécier. Je me bornerai en ce moment à vous faire lecture d'une lettre de notre collegue Prieur, la voici: Dans cette lettre, Prieur annonce qu'il est arrivé à Saumur le 5, ainsi que Hentz son collegue; instruit que la communication entre Nantes et la Rochelle était interrompue, il a donné ordre au général Lechelle d'arriver au plutôt pour la rétablir. On n'attend plus que la réunion des armées de Rossignol et de

Digitized by Google

Canclaux pour se porter sur Mortagne. Cette ville n'est point prise, comme on a affecté de le répandre. Que la Convention soit sans inquiétude, ajoute Prieur; la Vendée ne dévorera pas la République. Chaque jour l'espoir des rebelles s'éteint à mesure que notre position militaire devient avantageuse. »

« Vous avez décrété un acte de navigation, continue Barrere, mais il vous reste encore une mesure à prendre, c'est la prohibition de toutes les marchandises anglaises. Si vous avez besoin pour vous déterminer d'un autre motif que celui de raviver vos manufactures et votre industrie, la lettre dont je vais vous faire lecture, levera tous les obstacles. »

Extrait de la lettre du citoyen P. A. Odet, écrite au ministre de la marine, datée de Marseille, du 27 septembre.

Citoyen ministre, malgré mes efforts, rien n'est encore avancé à Toulon; on n'y parvient qu'avec difficulté : les Anglais deviennent très-soupçonneux, et il faut beaucoup d'adresse pour déjouer leur surveillance. Il y a huit jours qu'ils ont fait pendre une femme qui portait une lettre dans la ville, et j'ai peur que ce ne soit une malheureuse qui s'était chargée d'une dépêche relative à mon objet.

Cependant, malgré toutes les précautions des Hood et des Goodal, hier j'ai revu un pauvre diable que je croyais pendu, et qui n'a échappé qu'avec beaucoup de peine. Son rapport a déchiré mon ame, et m'a inspiré une telle horreur pour la nation Britannique, que, si je le pouvais, je déchirerais de mes mains le cœur du dernier Anglais. Vous la partagerez, et vous frémirez, quand vous apprendrez qu'ils ont fait périr par le supplice de la corde, Beauvais-Préau, représentant du peuple; il a eu pour compagnon de son malheureux sort, l'ancien maire de Toulon.

Je brûle de voir arriver le moment où la nation Française tirera une vengeance éclatante de tant d'atrocités; et il n'est peut-être pas éloigné ! L'agent qui m'est arrivé hier de Toulon m'a annoncé que le mécontentement régnait parmi les ouvriers, les habitans de Toulon et les aristocrates mêmes. Les Anglais ne leur accordent aucune confiance, et leur donnent de grands motifs de repentir. Le désespoir va peut-être à sa suite entrer dans les cœurs, et tout se réunira alors en notre faveur. Les ouvriers de l'arsenal desirent secouer le joug de nos feroces ennemis. Les soldats de marine et deux bataillons de gardes nationaux, qui etaient en garnison dans la ville lors de la trahison du comité central, frémissent du joug qui leur est imposé; mais leur courage est impuissant; ils sont prisonniers à bord du *Sans-Culotte*. Quatre autres vaisseaux armés en flûte sont remplis des officiers de marine, des officiers et des matelots ponentais, qui n'ont pas voulu se réunir aux esclaves, et doivent les conduire dans les différens ports du Ponent; ces vaisseaux sont l'*Orion*, destiné pour l'Orient,

Digitized by Google

l'*Apollon* pour Rochefort, *le Patriote* et l'*Entreprenant* pour Brest.

Les malheureux patriotes de la ville n'ont pas un sort plus heureux, et gémissent dans les prisons, où presque tous les jours il se fait des exécutions secrettes; enfin la tyrannie regne avec l'appareil le plus sanglant dans les murs de Toulon. La famine va peut-être bientôt se joindre à ces horreurs, car le blé et la farine diminuent tous les jours. Les Anglais, pour calmer l'inquiétude qui tourmente la ville, ont annoncé qu'il arriverait bientôt des farines en abondance d'Angleterre et d'Espagne. Le pain a été taxé à 10 sous la livre; mais, malgré leurs soins, une agitation sourde regne parmi les habitans; elle pourra faire éclater un violent orage.

A la suite de la lecture, l'Assemblée décrete à l'unanimité la prohibition de toutes les marchandises anglaises et l'arrestation de tous les Anglais qui sont actuellement dans l'étendue de la République. (*Voyez le décret dans la notice du numéro précédent.*)

Séance du 19 *du* 1er. *mois.*

Parmi les membres de la commission populaire de Bordeaux il s'en trouve plusieurs qui étaient juges de tribunaux de district. On a demandé si les jugemens qu'ils ont rendus depuis la promulgation du décret qui les frappe, ont le caractere que leur donne l'autorité de la loi. Cette question délicate, après avoir été discutée, a amené le décret suivant.

Art. Ier. A compter du jour du décret qui a mis ou qui mettra les fonctionnaires publics hors de la loi, tous les actes publics qu'ils auront faits ou auxquels ils auront concouru sont déclarés nuls.

II. Les adjudications de domaines nationaux faites par eux sont néanmoins maintenues, sauf à statuer sur les fraudes qu'on découvrira.

Les représentans du peuple près les armées des côtes de Brest et de Mayence, font passer de Nantes, en date du 5 octobre, une lettre de Merlin (de Thionville) et une autre du général Canclaux, qui annoncent des succès remportés sur les rebelles de la Vendée. Voici le tableau qu'ils présentent à la Convention de nos opérations militaires dans ces départemens.

L'avant-garde de la brave armée qui combat sous nos yeux, a vaincu hier 25 mille rebelles dans la Vendée, et cependant cette exécrable guerre n'est pas encore terminée. Nous devons à la France entiere, nous devons au courage de nos braves soldats de vous dénoncer les traîtres qui ont rendu jusqu'à ce moment tant de succès inutiles.

Deux armées devaient concourir à soumettre la Vendée, l'armée des côtes de Brest et celle des côtes de la Rochelle. Le comité de salut public avait tracé un plan de campagne infaillible dans son exécution; il fut sanctionné le 3, dans un

Digitized by Google

conseil de guerre tenu à Saumur par les généraux des deux armées.

Le 10 septembre, nous nous sommes mis en marche sur la foi de cet arrêté solemnel de la stricte exécution duquel chaque général était responsable sur sa tête. Le 14, nous étions possesseurs d'une moitié de la Vendée, après 10 victoires, et avions percé le diametre qui nous séparait des colonnes de la Rochelle; nous leur donnions la main pour tomber en masse sur Mortagne, et finir en 15 jours cette guerre désastreuse. Mais un ordre émané de Saumur, le 11, faisait battre en retraite ces colonnes auxiliaires victorieuses elles-mêmes, et facilitait contre nous la réunion de toutes les forces ennemies, et dévouait la garnison de Mayence à une ruine totale. Il a fallu rester stationaire à la vue de cette manœuvre inconcevable, et l'échec de Montaigu, qui en a été la suite, a rompu nos lignes pour livrer de nouveau les frontieres maritimes que nous avions purgées.

Pendant que de Saumur on faisait battre 80 mille hommes par 3 mille brigands, on écrivait qu'Angers et Saumur étaient en danger, et on obligeait par-là notre armée victorieuse à Clisson de se retirer sous les murs de Nantes, en condamnant à l'inaction les colonnes qui devaient appuyer ses mouvemens. On nous écrit ensuite de Saumur qu'il y avait un mal-entendu, que nous pouvions retourner à notre ancienne position, que des ordres vont être donnés à Chalbot et à Mieskonski de nous joindre, et que tout le mal sera réparé. Nous retournerons en effet, croyant n'être plus trahis; nous parvenons à reprendre tout ce qu'on nous avait forcé d'évacuer. Pendant 3 jours nous attendons les colonnes auxiliaires. Le brave Marigny a l'intrépidité de percer avec 30 chasseurs l'armée rebelle pour donner la main aux divisions de Chalbot et l'instruire de notre position. Qu'arrive-t-il encore ? Un nouvel ordre expédié de Saumur le 3 octobre avait changé pour la seconde fois toutes les dispositions dont on était convenu, et Marigny trouve ces mêmes colonnes, qui devaient et qui pouvaient le même jour se joindre, à nous, fuyant les nôtres et fesant leur retraite de Chantonnay sur Bressuire. Notre douleur et notre indignation ne peuvent se peindre en apprenant cette nouvelle perfidie.

Notre armée se trouve en fleche, abandonnée à elle-même, au milieu de la Vendée, ayant trois armées formidables, en tête, à droite et à gauche; cependant dominés par la seule passion du bien public et comptant sur le courage de nos braves soldats, nous prenons la résolution d'affronter la mort pour aller rejoindre à travers les plus grands périls, les colonnes fuyardes, qu'une évolution perverse dirigeait vers Bressuire. C'est dans cette marche que notre avant-garde a eu à combattre vingt cinq mille rebelles; elle les a vaincus; les suites de cette victoire devaient être décisives. L'armée profitant de la terreur des ennemis, allait incontinent fondre sur leurs deux autres

Digitized by Google

colonnes, leur faire éprouver le même sort, brûler Teffanges la nuit suivante, et braver tous les dangers, avec nos faibles moyens, pour envahir Mortagne.

Toutes ces dispositions étaient faites, lorsqu'un courier apporte aux généraux Canclaux et Dubayet, l'ordre du ministre de la guerre, de cesser leurs fonctions et de quitter l'armée ; leur devoir était d'obéir, et ils l'exécutent à l'instant. Mais en prenant cette mesure, le ministre n'avait point eu la prévoyance d'envoyer leurs successeurs. Rossignol qui, selon les ordres du ministre, doit remplacer Canclaux, n'est point arrivé ; Lechelle qui devait commander l'armée de l'Ouest ne peut être rendu, dit-on, d'ici à plusieurs jours. Il en résulte que toutes les opérations sont paralysées, que l'armée reste seule et sans chef au cœur du pays ennemi, cernée par les brigands et abandonnée de la nature entière. Quel triomphe pour Pitt et ses agens !

Nous ne parlons point du dénuement affreux dans lequel on s'obstine à nous laisser depuis le commencement de la campagne ; ce sera l'objet d'un rapport particulier. Il est bien démontré d'une part que nous avons exécuté ponctuellement le plan de campagne arrêté le 3 septembre, et de l'autre, que les généraux de l'armée des côtes de la Rochelle ont agi absolument en sens contraire. Quel a été le but de cette coupable manœuvre ? Sacrifier notre armée, faire changer la campagne et assurer le triomphe des rebelles.

Citoyens nos collegues, nous vous devions la vérité, il importe que vous sachiez que si la guerre de la Vendée n'est pas finie dans cette campagne, la faute n'en peut être attribuée ni à nous, ni aux braves soldats de l'armée de Mayence. Les faits parlent, les preuves existent au comité de salut public : jugez et punissez les coupables.

Signés, GILLET, PHILIPPEAUX.

Le Mont-Blanc, envahi par des forces supérieures, menacé du plus dur esclavage par un tyran irrité, le Mont-Blanc est libre aujourd'hui. De Nice à Genève, la frontière de la République française est entière, l'on y respire l'air pur de la liberté. C'est ce qu'annonce aujourd'hui à la Convention le général Kellermann. Sa lettre contient des détails de toutes les opérations militaires faites depuis l'invasion des Piémontais jusqu'au moment où ils ont été chassés par des forces inférieures ; on peut présumer en principes militaires, dit le général dans cette relation, que la retraite des Piémontais de la Tarentaise nécessitera celle de la Maurienne. S'ils faisaient la faute d'y rester, on tâchera d'en profiter, et de nouveaux renforts passent dans cette vallée pour la purger promptement de ses ennemis. L'expulsion des Piémontais du territoire du Mont-blanc n'a coûté à la République qu'environ 50 hommes tués ou blessés, mais la perte des ennemis peut être évaluée à deux

Digitized by Google

mille hommes, outre des sommes d'argent immenses. Suivant le rapport d'un déserteur, le général Merci d'Argenteau, officier Autrichien, qui commandait les Piémontais, a été tué d'un éclat d'obus.

Saint-Just, au nom du comité de salut public, fait un rapport général sur les mesures à prendre pour assûrer le sort de la révolution. Après avoir successivement parcouru les différentes branches du gouvernement, il a fait adopter un projet de décret en plusieurs articles, dont voici les principales dispositions.

1°. Les ministres, les administrateurs, etc. sont sous la surveillance spéciale du comité de salut public; 2°. le gouvernement sera révolutionnaire jusqu'à la paix; 3°. les généraux en chef seront nommés directement par la Convention nationale; 4°. le nécessaire des départemens sera évalué et garanti, et le surplus sera mis en réquisition; 5°. le tableau des productions de chaque district sera imprimé; 6°. Paris sera approvisionné au premier mars pour une année; 7°. il sera envoyé une garnison dans les villes où il se sera élevé des mouvemens contre-révolutionnaires: cette garnison sera payée par les riches jusqu'à la paix; 8°. il sera établi un tribunal chargé de poursuivre tous ceux qui ont manié les deniers publics depuis quatre ans; 9°. ce tribunal sera encore chargé de faire rendre compte à tous ceux qui occupent des places aujourd'hui.

Vouland, au nom du comité de surveillance, présente un projet de décret qui est adopté en ces termes:

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de surveillance et de sûreté générale, déclare qu'elle a entendu, par l'article IX du décret du mois de septembre dernier, donner à son comité de surveillance le pouvoir de mettre en liberté ou de retenir en état d'arrestation les personnes arrêtées par les divers comités de surveillance de la République, et même de renvoyer pardevant les tribunaux criminels et pardevant le tribunal révolutionnaire de Paris ceux des détenus qui pourraient être suspects ou prévenus d'un délit national.

Art. II. La Convention, en conséquence de l'article précédent, approuve toutes les arrestations faites, tant par son comité de surveillance actuel, que par celui qui l'a précédé; elle approuve également les élargissemens qu'ils peuvent avoir ordonnés, et les renvois qu'ils ont fait faire devant les tribunaux de certains prévenus pour y être jugés.

III. Le comité de surveillance et de sûreté générale de la Convention nationale, les comités de surveillance établis dans les différentes Communes de la République, et toutes les autorités constituées ne pourront délivrer aucune permission de voir les personnes détenues, lesquelles, pendant tout le tems

Digitized by Google

que durera leur détention, auront seulement la faculté de correspondre au dehors, par écrit, pour la direction de leurs affaires domestiques, et pourvoir à leurs besoins dans le lieu de leur détention.

IV. Toutes les permissions accordées jusqu'à ce jour sont révoquées, et les concierges des diverses maisons d'arrêt ne pourront y avoir aucun égard; ils ne laisseront communiquer les détenus qu'avec les membres du comité de surveillance et de sûreté générale de la Convention, lorsqu'ils se présenteront munis d'un arrêté du comité et au nombre de deux, pour prendre des interrogatoires ou autres éclaircissemens.

V. La disposition de l'article précédent ne regarde point les prisonniers qui sont sous la main de l'accusateur public près le tribunal criminel ou révolutionnaire de Paris.

Sur le rapport de Vadier, au nom du même comité, la Convention décrete que la femme Marquet, mise en avant par Béthune-Charost pour corrompre les membres de ce comité, à l'effet d'en obtenir un passe-port, sera traduite au tribunal révolutionnaire, ainsi que Béthune-Charost. — La Convention renvoie également le général Brunet au même tribunal.

Séance du 20 *du* 1er. *mois.*

Une lettre des représentans du peuple dans le département de la Nievre à la Convention nationale, lui apprend qu'ils ont découvert une conspiration et qu'ils sont en ce moment à la recherche des conspirateurs.

Le commandant du fort national de Cherbourg écrit que la frégate la *Réunion* s'est emparée d'un bâtiment anglais, évalué à plus de 350,000 liv.

En arrivant dans la ville de Reims, écrit Rulh, j'ai cherché des vieillards pour prêcher dans les places publiques l'amour de la liberté, la haine des tyrans; je n'en ai trouvé presqu'aucun pour remplir cette auguste mission : alors j'ai assemblé le peuple, je lui ai dépeint toute l'horreur du joug infâme sous lequel les Français gémissaient depuis tant de siecles.

Mon discours a été souvent applaudi; je n'ai pas voulu quitter la place publique sans terminer une expédition que je méditais depuis long-tems, et qui, sans doute, ne sera pas oubliée dans les fastes de l'histoire; je me suis fait apporter la fameuse Sainte-Ampoule; je l'ai brisée au milieu des cris de joie et de bénédiction du peuple. La tête de Louis-le-Fainéant, qui servait d'ornement à cette bouteille miraculeuse, est tombée avec elle dans la poussiere : j'en ai recueilli les morceaux que j'envoie à l'Assemblée par la diligence; ils sont enveloppés dans une chemise qui atteste les brigandages des fournisseurs.

Un membre déclare qu'il a reçu une lettre de l'armée du

Digitized by Google

Rhin, qui lui apprend que les Prussiens et les Français vivent amicalement et font la moisson ensemble ; il y a plus, c'est que les Prussiens apportent des vivres dans Landau..... Une telle conduite paraît à ce membre un problème, dont Dentzel, commissaire à Landau, peut seul donner la solution. L'Assemblée partage l'étonnement de l'opinant, et renvoie sa dénonciation au comité de salut public.

Legendre soumet à l'approbation de l'Assemblée deux arrêtés des représentans du peuple dans le département de la Seine inférieure ; par le premier, ils déclarent émigrés les citoyens de la première réquisition qui s'embarquent pour les colonies ou pour les pays neutres, et déclarent nuls les passe-ports qui leur ont été accordés à cet effet par le conseil exécutif. Leur second arrêté porte qu'il sera fait des visites domiciliaires dans les maisons soupçonnées de receler des marchandises non déclarées ; l'un et l'autre arrêté est approuvé.

Le comité de salut public communique une lettre du citoyen Hubert, commissaire du conseil exécutif à l'armée de Lyon ; elle porte que le 8 de ce mois, sur les huit heures du soir, les troupes de la République se sont emparées des redoutes et de la partie de la ville de Lyon, appellée Saint-Just. A une heure après minuit les commissaires des sections de cette ville rébelle sont venus implorer la clémence des représentans du peuple : ainsi il est à présumer, ajoute le commissaire, que la ville de Lyon sera entierement demain au pouvoir des Français.

Séance du 21 du premier mois.

On fait lecture d'une lettre du ministre de la guerre, contenant la dépêche du général Doppet, datée de la maison commune de Lyon le 9 octobre. Après avoir donné quelques détails relatifs à ses opérations militaires, et annoncé que l'évêque de Lyon, nommé Lamourette, est tombé entre les mains des Français à l'attaque d'une redoute, il s'exprime ainsi : « Nous sommes entrés dans Lyon ce matin ; les rebelles se sont enfuis de la ville, non pas sans recevoir des canonades et fusillades. Il est pourtant probable qu'ils n'iront pas à deux lieues ; plusieurs colonnes sont à leur poursuite ; je dispose tout dans l'intérieur pour contenir les malveillans et marcher sur les rebelles. Je vous écris de la maison commune, vous recevrez, ainsi que la Convention, des récits plus détaillés. — Au moment où je ferme ma lettre, j'apprends que la plupart des généraux rebelles sont tués. Nous avons pris le trésor qu'ils emportaient. »

Bourdon (de l'Oise) demande la parole, elle lui est accordée. « Depuis long-tems, dit-il, vos commissaires vous ont écrit que Lyon était cerné. On vous apprend aujourd'hui que Lyon est pris, mais que tous les hommes armés sont sortis.

Digitized by Google

Il est inouï qu'une pareille chose arrive quand une ville est bloquée. On vous prépare de nouveaux malheurs. Ils sont allés faire une nouvelle Vendée de la Lozere. Je demande que le comité de salut public présente des renseignemens et des mesures sur cette affaire. »

Fabre d'Eglantine partage l'étonnement du préopinant, et appuie ses propositions. Si les ennemis, dit-il, sont sortis par Pérache, ils vont à Marseille, et l'armée de Toulon va se trouver pressée entre deux armées rebelles; s'ils sont sortis par Vaize, ils vont dévaster le Mont-Blanc. » La Convention renvoie la lettre au comité de salut public.

Le commandant temporaire de la place d'Avesnes écrit, en date du 7 octobre, que les républicains qui défendent et les murs et le camp de Maubeuge, ayant été attaqués de vive force trois fois en trois jours consécutifs, à la redoute du Houpe, ont par trois fois repoussé l'ennemi; le régiment des dragons de Cobourg est totalement défait, suivant les rapports qui en ont été faits par des déserteurs Autrichiens.

Les nouvelles des Pyrénées orientales annoncent aussi des succès; l'Espagnol entierement déconcerté ne songe plus qu'à se sauver avec ses bagages.

Après une discussion assez étendue, l'Assemblée décrete que les propriétaires des maisons seront tenus, dans le délai d'un mois, de faire retourner les plaques des cheminées qui porteront le ci-devant écusson de France ou des figures de féodalité.

On fait lecture d'une lettre de Danton qui demande un congé de quelques jours pour aller à Arcis-sur-Aube, rétablir sa santé en respirant l'air natal. Accordé.

Barrere est à la tribune pour faire le rapport demandé sur la prise de la ville de Lyon. D'abord il donne lecture de la correspondance du comité, depuis le 24 septembre jusqu'à ce jour, avec les représentans du peuple, et les généraux chargés de l'expédition de Lyon. On y remarque ses pressantes sollicitations pour accélérer la reddition de cette cité rebelle. Le rapporteur lit ensuite une lettre de Châteauneuf-Randon, datée du quartier-général de Lyon, le 9 octobre. Le *post-scriptum* annonce que les rébelles poursuivis sont taillés en pieces de tout côté, leur train d'artillerie pris, ainsi que leur trésor; le comité, ajoute Barrere, a bien senti qu'il ne fallait pas qu'un seul coupable échappât. Il a ordonné de poursuivre les fuyards et de faire sonner le tocsin dans toutes les campagnes. Etonné que deux mille hommes aient pu s'échapper d'une ville qui était tout-à-fait cernée, le comité a écrit aux représentans du peuple qui dirigeaient le siége. « Enfin les rebelles sont vaincus, sont-ils tous exterminés? Comment se fait-il que deux mille se soient évadés, est-ce qu'ils ont passé sur les rangs de nos soldats? Point de faiblesse, point de grace, que tous soient frappés;

Digitized by Google

frappés ; n'épargnez que les patriotes et les indigens persécutés par les riches.

» La prise de Lyon doit influer sur le succès de nos armées, et cette nuit deux couriers extraordinaires sont partis pour l'annoncer aux armées du Nord et de l'Ouest.

» Que devez-vous respecter dans votre vengeance? La maison de l'indigent persécuté par le riche, ces manufactures dont le barbare Anglais desire la destruction avec tant d'avidité. Que devez-vous respecter? L'asile de l'humanité, l'édifice consacré à l'instruction publique. La charrue doit passer sur tout le reste. Le nom de Lyon ne doit plus exister; vous l'appellerez *ville affranchie;* et sur les ruines de cette infâme cité, il sera élevé un monument qui fera l'honneur de la Convention, et qui attestera le crime et la punition des ennemis de la liberté. Ce seul mot dira tout : *Lyon fit la guerre à la liberté; Lyon n'est plus.* »

A la suite de ce rapport, Barrere propose le projet de décret suivant, qui est adopté à l'unanimité :

Art Ier. « Il sera nommé par la Convention, sur la présentation du comité de salut public, une commission extraordinaire, composée de cinq membres, pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

II. Les habitans de Lyon seront désarmés; leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la République. Une partie sera remise aux patriotes de Lyon qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires.

III. La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, et les monumens consacrés à l'humanité et à l'instruction publique.

IV. Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera le nom de *ville affranchie.*

V. Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription :

Lyon fit la guerre à la liberté :

Lyon n'est plus.

Le 18e. Jour du premier mois, l'an 2 de la République Française, une et indivisible.

VI. Les représentans du peuple nommeront sur-le-champ des commissaires pour faire le tableau de toutes les propriétés qui ont appartenu aux riches et aux contre-révolutionnaires de Lyon, pour être statué incessamment, par la Convention, sur les moyens d'exécution du décret du . . . . . », qui a affecté ces biens à l'indemnité des patriotes. »

Digitized by Google

Dubois-Crancé et Gauthier, représentans du peuple, mandent de Lyon, le 9 octobre, que l'armée de la République y est entrée sans aucun désordre, qu'elle a couronné sa gloire par des actes d'humanité. Tous les soldats ont respecté les propriétés; nulle vexation n'a été commise. Le soldat, malgré sa fatigue, a partagé son pain avec les malheureuses victimes de l'aristocratie lyonnaise. Les rebelles se sont en effet échappés par le côté que l'on savait être le plus favorable, par le fauxbourg de Vaize; ils étaient environ quatre mille, et emportaient beaucoup d'or dans des caissons, et de l'artillerie. Les colonnes françaises les cernaient, on en a écharpé quinze cents; on leur a enlevé leur artillerie et un caisson rempli d'or. Le reste, ajoute Dubois-Crancé, est poursuivi et ne parviendra pas aux frontieres. Nous sommes rappelles; nous nous empressons d'obéir au décret, et desirons que notre conduite soit mise dans le plus grand jour. L'assemblée renvoie cette lettre au comité de salut public.

Verdelin, commandant les troupes de la République dans le Faucigny, département du Mont-Blanc, écrit de Salange le premier octobre, que les Piémontais continuent leur retraite vers le Piémont, que tous les jours on leur enleve leurs munitions; qu'au moment même où il écrit, vingt mille cartouches, une grande quantité de gargousses, et quatre pieces de canon que les ennemis avaient enterrés, viennent d'arriver. Il termine sa lettre en annonçant à la Convention la prise de 50 prisonniers, parmi lesquels étaient plusieurs émigrés, qui ont été fusillés sur le champ.

Le représentant du peuple, Dumont, apprend à la Convention qu'après avoir parcouru toutes les villes du département de la Somme, il s'est rendu à Péronne, il a trouvé cette ville plongée dans l'apathie. M. *Hausi de Robecourt*, de l'Assemblée législative, était maire; deux à trois personnages de cette trempe secondaient ses efforts; la ville enfin était menée par le ci-devant marquis; mais Dumont a su bientôt réveiller l'énergie des *Sans-culottes*. Les fonctionnaires publics infidèles et les gens suspects ont été arrêtés, et Péronne est aujourd'hui régénérée.

Les représentans du peuple, près de l'armée des Pyrénées orientales, annoncent à la Convention que le général Dagobert est entré, le 4 d'octobre, dans la ville de Campredene qu'il a soumise aux lois de la République.

Les représentans du peuple écrivent de Beauvais que la tranquillité est parfaitement rétablie dans cette ville.

Les rebelles de la Vendée, au nombre de 20,000, viennent

Digitized by Google

d'être défaits au bois du Moulin par les divisions de Saumur et de la Châtaigneraye.

La Convention, a dit Barrere, a trouvé le moyen de finir la guerre de la Vendée en réunissant les armées, en les faisant commander par un seul chef, et en destituant les officiers qui paraissaient suspects. Le général Léchelle, qui doit commander en chef, a été installé.

Voici le complément des mesures que vous avez prises contre la Vendée : cinq commissaires suffisent dans cette partie de la République ; deux accompagneront les colonnes républicaines, un se tiendra à Saumur, un autre à Nantes, enfin le cinquieme restera dans un endroit central pour correspondre avec les autres commissaires, afin de mettre par-là de l'unité, de l'ensemble dans les opérations. Ces propositions sont adoptées.

Séance du 23 du 1er. mois.

Voici ce que les représentans du peuple écrivent de Toulouse sous la date du 8 octobre : 15,00 individus suspects ont été arrêtés dans l'étendue des départemens de l'Arriege et de Haute-Garonne. Nous tenons presque tous les membres du parlement de Toulouse. Nous avons fait aussi arrêter la famille des Dubarry, et séquestrer les trésors qu'ils ont volé à la nation. On vient de trouver sur un émigré justicié depuis peu, des pieces qui démontrent une trahison manifeste, dont le but était de livrer le département de l'arriege aux Espagnols, et Toulon et Marseille aux Anglais. Mais bientôt l'Espagnol aura disparu du sol de la liberté. Bordeaux est rendu à la liberté ; les administrations sont renouvellees. La plupart des membres de la ci devant commission populaire sont arrêtés. (Applaudi.)

Osselin demande et la Convention décrete que dans quinzaine, les administrations de tous les districts feront passer au comité d'aliénation des états certifiés, et chacun pour son arrondissement, 1°. de tous les biens vendus et à vendre des émigrés ; 2°. de tous les biens dont jouissent les parens des émigrés, dont la propriété à été mise sous la main de la nation par la loi du 28 mars dernier, et de toutes les matieres d'or, d'argent et de cuivre qui ont été remises dans l'étendue de chaque district à titre de dons patriotiques et autres. Les commissaires de la Convention dans les différens départemens presseront l'envoi des états.

Philippeaux qui est arrivé de Nantes, a annoncé qu'avant son départ, il a destitué les administrateurs du département, du district et la municipalité, et que le parti fédéraliste est écrasé dans cette ville.

L'Assemblée s'est occupée de quelques articles supplémentaires au code civil.

Digitized by Google

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

Acte d'accusation contre Marie-Antoinette d'Autriche, ci-devant reine de France.

Interrogée de ses noms, surnoms, âge, qualités, lieu de naissance et demeure :

A répondu se nommer Marie-Antoinette Lorraine d'Autriche, âgée d'environ 38 ans, veuve du roi de France, née à Vienne, se trouvant lors de son arrestation dans le lieu des séances de l'Assemblée nationale.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, dont la teneur suit :

Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public près le tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxieme de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article II d'un autre décret de la Convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.

Expose que, suivant un décret de la Convention du premier août dernier, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été traduite au tribunal révolutionnaire, comme prévenue d'avoir conspiré contre la France; que par un autre décret de la Convention, du 3 octobre, il a été décrété que le tribunal révolutionnaire s'occuperait sans délai et sans interruption du jugement; que l'accusateur public a reçu les pieces concernant la veuve Capet, les 19 et 20 du premier mois de la seconde année, vulgairement dits 11 et 12 octobre courant mois; qu'il a été aussi-tôt procédé, par l'un des juges du tribunal, à l'interrogatoire de la veuve Capet; qu'examen fait de toutes les pieces transmises par l'accusateur public, il en résulte, qu'à l'instar des Messalines Brunehaut, Frédégonde et Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, et dont les noms à jamais odieux ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été depuis son séjour en France le fléau et la sangsue des Français; qu'avant même l'heureuse révolution qui a rendu au peuple français sa souveraineté, elle avait des rapports politiques avec l'homme qualifié de roi de Bohême et de Hongrie; que ces rapports étaient contraires aux intérêts de la France; que non contente, de concert avec les freres de Louis Capet, et l'infâme et exécrable Calonne, lors ministre des finances, d'avoir dilapidé d'une maniere effroyable les finances

Digitized by Google

de la France (fruit des sueurs du peuple) pour satisfaire à des plaisirs désordonnés, et payer les agens de ces intrigues criminelles ; il est notoire qu'elle a fait passer à différentes époques, à l'empereur, des millions qui lui ont servi et lui servent encore à soutenir la guerre contre la République, et que c'est par ces dilapidations excesssives qu'elle est parvenue à épuiser le trésor national.

Que depuis la révolution, la veuve Capet n'a cessé un seul instant d'entretenir des intelligences et des correspondances criminelles et nuisibles à la France avec les puissances étrangeres, et dans l'intérieur de la République, par des agens à elle affidés, qu'elle soudoyait et faisait soudoyer par le ci-devant trésorier de la liste ci-devant civile : qu'à différentes époques elle a usé de toutes les manœuvres qu'elle croyait propres à ses vues perfides, pour opérer une contre-révolution ; d'abord ayant, sous prétexte d'une réunion nécessaire entre les ci-devant gardes-du-corps et les officiers et soldats du régiment de Flandres, ménagé un repas entre ces deux corps, le 1er. octobre 1789, lequel est dégénéré en une véritable orgie, ainsi qu'elle le desirait, et pendant le cours de laquelle les agens de la veuve Capet, secondant parfaitement ses projets contre-révolutionnaires, ont amené la plupart des convives à chanter dans l'épanchement de l'ivresse des chansons exprimant le plus entier dévouement pour le trône, et l'aversion la plus caractérisée pour le peuple, et de les avoir insensiblement amené à arborer la cocarde blanche, et à fouler aux pieds la cocarde nationale, et d'avoir par sa présence autorisé tous ces excès contre-révolutionnaires, surtout en encourageant les femmes qui l'accompagnaient à distribuer les cocardes blanches aux convives ; d'avoir, le 4 du mois d'octobre, témoigné la joie la plus immodérée de ce qui s'était passé à cette orgie.

En second lieu, d'avoir conjointement avec Louis Capet fait imprimer et distribuer avec profusion, dans toute l'étendue de la République, des ouvrages contre-révolutionnaires, de ceux mêmes adressés aux conspirateurs d'outre-Rhin, ou publiés en leurs noms, tels que les *pétitions aux émigrans*, *la réponse des émigrans*, *les émigrans au peuple*, *les plus courtes folies sont les meilleures*, *le journal à deux liards*, *l'ordre*, *la marche et l'entrée des émigrans* ; d'avoir même poussé la perfidie et la dissimulation au point d'avoir fait imprimer et distribuer avec la même profusion des ouvrages dans lesquels elle était dépeinte sous des couleurs peu avantageuses, qu'elle ne méritait deja que trop en ce tems, et ce pour donner le change, et persuader aux puissances étrangeres qu'elle était maltraitée des Français, et les animer de plus contre la France ; que pour réussir plus promptement dans ses projets contre-révolutionnaires, elle avait par ses agens occasionné dans Paris et les environs, les premiers jours d'octobre 1789, une disette qui

Digitized by Google

a donné lieu à une nouvelle insurrection, à la suite de laquelle une foule innombrable de citoyens et de citoyennes s'est portée à Versailles, le 5 du même mois; que ce fait est prouvé d'une manière sans réplique par l'abondance qui a regné le lendemain même de l'arrivée de la veuve Capet à Paris et de sa famille.

Qu'à peine arrivée à Paris, la veuve Capet, féconde en intrigues de tout genre, a formé des conciliabules dans son habitation : que ces conciliabules, composés de tous les contre-révolutionnaires et intrigants des Assemblées constituante et législative, se tenaient dans les ténèbres de la nuit; que l'on y avisait aux moyens d'anéantir les droits de l'homme, et les décrets déja rendus, qui devoient faire la base de la constitution; que c'est dans ces conciliabules qu'il a été délibéré sur les mesures à prendre pour faire décréter la révision des décrets qui étaient favorables au peuple; qu'on a arrêté la fuite de Louis Capet, de la veuve Capet et de toute sa famille, sous des noms supposés, au mois de juin 1791, tentée tant de fois et sans succès, à différentes époques; que la veuve Capet convient dans son interrogatoire que c'est elle qui a tout ménagé et tout préparé, pour effectuer cette évasion, et que c'est elle qui a ouvert et fermé les portes de l'appartement par où les fugitifs sont passés; qu'indépendamment de l'aveu de la veuve Capet à cet égard, il est constant, d'après les déclarations de Louis-Charles Capet, et de la fille Capet, que Lafayette, favori sous tous les rapports de la veuve Capet, et Bailly, lors maire de Paris, étaient présens au moment de cette évasion, et qu'ils l'on favorisée de tout leur pouvoir; que la veuve Capet, après son retour de Varennes, a recommencé ces conciliabules; qu'elle les présidait elle-même, et que, d'intelligence avec son favori Lafayette, l'on a fermé les Thuileries, et privé par ce moyen les citoyens d'aller et venir librement dans les cours et le ci-devant château des Thuileries; qu'il n'y avait que les personnes munies de cartes qui eussent leur entrée; que cette clôture présentée avec emphase par le traître Lafayette comme ayant pour objet de punir les fugitifs de Varennes, était une ruse imaginée et concertée dans ces conciliabules ténébreux, pour priver les citoyens des moyens de découvrir ce qui se tramait contre la liberté dans ce lieu infame; que c'est dans ces mêmes conciliabules qu'a été déterminé l'horrible massacre qui a eu lieu le 17 juillet 1791, des plus zélés patriotes qui se sont trouvés au champ-de-Mars; que le massacre qui avait eu lieu précédemment à Nancy, et ceux qui ont eu lieu depuis dans les divers autres points de la République, ont été arrêtés et déterminés dans ces mêmes conciliabules; que ces mouvemens qui ont fait couler le sang d'une foule immense de patriotes, ont été imaginés pour arriver plutôt et plus sûrement à la révision des décrets rendus et fondés sur les droits de l'homme, et qui

Digitized by Google

par là étaient nuisibles aux vues ambitieuses et contre-révolutionnaires de Louis Capet et de Marie-Antoinette ; que la constitution de 1791 une fois acceptée, la veuve Capet s'est occupée de la détruire insensiblement par toutes les manœuvres qu'elle et ses agens ont employées dans les divers points de la République ; que toutes ses démarches ont toujours eu pour but d'anéantir la liberté, et de faire rentrer les Français sous le joug tyrannique, sous lequel ils n'ont langui que trop de siecles ; qu'à cet effet, la veuve Capet a imaginé de faire discuter dans ces conciliabules ténébreux, et qualifiés depuis long-tems avec raison de cabinet Autrichien, toutes les loix qui étaient portées par l'assemblée législative ; que c'est elle, et par suite de la détermination prise dans ces conciliabules, qui a décidé Louis Capet à apposer son *veto* au fameux et salutaire décret rendu par l'assmblée législative contre les ci-devant princes, freres de Louis Capet, et les émigrés, et contre ceste horde de prêtres réfractaires et fanatiques, répandus dans toute la France : *veto* qui a été l'une des principales causes des maux qu'a depuis éprouvés la France.

Que c'est la veuve Capet qui faisait nommer les ministres pervers, et aux places dans les armées et dans les bureaux, des hommes connus de la nation entiere pour des conspirateurs contre la liberte ; que c'est par ses manœuvres et celles de ses agens, aussi adroits que perfides, qu'elle est parvenue à composer la nouvelle garde de Louis Capet d'anciens officiers qui avaient quitté leurs corps lors du serment exigé, de prêtres réfractaires et d'étrangers, et enfin de tous hommes réprouvés pour la plupart de la nation, et dignes de servir dans l'armée de Coblents, où un très-grand nombre est en effet passé depuis le licenciement.

Que c'est la veuve Capet, d'intelligence avec la faction liberticide qui dominait alors l'assemblée législative, et pendant un temps la Convention, qui a fait déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie son frere ; que c'est par ses manœuvres et ses intrigues toujours funestes à la France, que s'est opérée la premiere retraite des Français du territoire de la Belgique.

Que c'est la veuve Capet qui s'est parvenir aux puissances étrangeres les plans de campagnes et d'attaque qui étaient convenus dans le conseil, de maniere que par cette double trahison, les ennemis étaient toujours instruits à l'avance des mouvemens que devaient faire les ennemis de la République ; d'où suit la conséquence, que la veuve Capet est l'auteur des revers qu'ont éprouvés en différens tems les armées françaises.

Que la veuve Capet a médité et combiné avec ses perfides agens l'horrible conspiration qui a éclaté dans la journée du 10 août, laquelle n'a échoué que par les efforts courageux et incroyables des patriotes ; qu'à cette fin elle a réuni dans son habitation aux Tuileries, jusques dans des souterrains,

Digitized by Google

les Suisses, qui aux termes des décrets ne devaient plus composer la garde de Louis Capet; qu'elle les a entretenus dans un etat d'ivresse depuis le 9 jusqu'au 10 matin, jour convenu pour l'exécution de cette horrible conspiration ; qu'elle a réuni également, et dans le même dessein, dès le 9, une foule de ces être qualifiés de chevaliers du poignard, qui avaient figuré déja dans ce même lieu le 23 février 1791, et depuis à l'époque du 20 juin 1792.

Que la veuve Capet craignant sans doute que cette conspiration n'eût pas tout l'effet qu'elle s'en était promise, a été dans la soirée du 7 août, vers les 9 heures et demie du soir, dans la salle où les Suisses et autres à elle dévoués, travaillaient à des cartouches; qu'en même tems qu'elle les encourageait à hâter la confection de ces cartouches, pour les exciter de plus en plus elle a pris des cartouches et a mordu des balles. (Les expressions manquent pour rendre un trait aussi atroce.) Que le lendemain 10, il est notoire qu'elle a pressé et sollicité Louis Capet à aller dans les Tuileries, vers 5 heures et demie du matin, passer la revue des véritables Suisses et autres scélérats qui en avaient pris l'habit, et qu'à son retour elle lui a présenté un pistolet en disant : « Voilà le moment de vous montrer ; » et que sur son refus elle l'a traité de lâche ; que quoique dans son interrogatoire la veuve Capet ait persévéré à dénier qu'il ait été donné aucun ordre de tirer sur le peuple, la conduite qu'elle a tenue le dimanche 9 dans la salle des Suisses, les conciliabules qui ont eu lieu toute la nuit, et auxquels elle a assisté, l'article du pistolet et son propos de Louis Capet, leur retraite subite des Tuileries et les coups de fusils tirés au moment même de leur entrée dans la salle de l'Assemblée législative, toutes ces circonstances réunies ne permettent pas de douter qu'il n'ait été convenu dans le conciliabule qui a eu lieu pendant toute la nuit, qu'il fallait tirer sur le peuple, et que Louis Capet, et Marie-Antoinette qui était la grande directrice de cette conspiration, n'aient eux-mêmes donné l'ordre de tirer.

Que c'est aux intrigues et manœuvres perfides de la veuve Capet, d'intelligence avec cette faction liberticide, dont il a été déja parlé, et tous les ennemis de la République, que la France est redevable de cette guerre intestine qui la dévore depuis si long-tems, et dont heureusement la fin n'est pas plus éloignée que celle des auteurs.

Que dans tous les tems, c'est la veuve Capet qui, par cette influence qu'elle avait acquise sur l'esprit de Louis Capet, lui avait insinué cet art profond et dangereux de dissimuler et d'agir, et promettre par des actes publics le contraire de ce qu'il pensait et tramait conjointement avec elle dans les ténebres, pour détruire cette liberté si chere aux Français, et qu'ils sauront conserver et recouvrer ce qu'ils appellaient la plénitude des prérogatives royales.

Digitized by Google

Qu'enfin la veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, est si perverse et si familiere avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mere et la démarcation prescrite par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée et le nom seul font frémir d'horreur.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie-Antoinette, se qualifiant dans son interrogatoire de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, pour avoir méchamment et à dessein : 1°. de concert avec les freres de Louis Capet et l'infâme ex-ministre Calonne, dilapidé d'une maniere effroyable les finances de la France, et d'avoir fait passer des sommes incalculables à l'empereur, et d'avoir ainsi épuisé le trésor national.

2°. D'avoir, tant par elle que par ses agens contre-révolutionnaires, entretenu des intelligences et des correspondances avec les ennemis de la République, et d'avoir informé et fait informer ces mêmes ennemis des plans de campagne et d'attaque convenus et arrêtés dans le conseil.

3°. D'avoir, par ses intrigues et manœuvres, et celles de ses agens, tramé des conspirations et des complots contre la sûreté intérieure et extérieure de la France, et d'avoir à cet effet allumé la guerre civile dans divers points de la République et armé les citoyens les uns contre les autres, et d'avoir par ce moyen fait couler le sang d'un nombre incalculable de citoyens ; ce qui est contraire à l'article IV de la section premiere du titre premier de la seconde partie du code pénal, et à l'article II de la seconde section du titre premier du même code.

En conséquence l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de la présente accusation ; qu'il soit ordonné qu'à sa diligence et par un huissier du tribunal, porteur de l'ordonnance à intervenir, Marie-Antoinette se qualifiant de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, actuellement détenue dans la maison d'arrêt dite la Conciergerie du palais, sera écrouée sur les registres de ladite maison, pour y rester comme en maison de justice ; comme aussi que l'ordonnance à intervenir sera notifiée à la municipalité de Paris et à l'accusée. Fait au cabinet de l'accusateur public, le premier jour de la troisieme décade du premier mois de l'an second de la République, une et indivisible.

Signé, FOUQUIER.

Le tribunal, faisant droit sur le requisitoire de l'accusateur public, lui donne acte de l'accusation par lui portée contre Marie-Antoinette, dite Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet.

En conséquence, ordonne qu'à sa diligence et par un huissier du tribunal, porteur de la présente ordonnance, ladite

Digitized by Google

Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, sera prise au corps, arrêtée et écrouée sur les registres de la maison d'arrêt, dite de la Conciergerie, à Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice ; comme aussi que la présente ordonnance sera notifiée, tant à la municipalité de Paris qu'à l'accusée.

Fait et jugé au tribunal, le second jour de la treizième décade du premier mois de l'an second la République, Amand-Martial-Joseph Herman, Etienne Foucault, Gabriel-Toussaint Scellier, Pierre-André Coffinhal, Gabriel Deliège, Pierre-Louis Ragmey, Antoine-Marie Maire, François-Joseph Denizot, Etienne Maçon, tous juges du tribunal, qui ont signé.

Le président à l'accusée. Voilà ce dont on vous accuse : prêtez une oreille attentive, vous allez entendre les charges qui vont être portées contre vous.

On procede à l'audition des témoins.

Laurent Lecointre, député à la Convention nationale, dépose connaître l'accusée, pour avoir été autrefois la femme du ci-devant roi de France, et encore pour être celle qui, lors de sa translation au Temple, l'avait chargé de présenter une réclamation à la Convention, à l'effet d'obtenir, pour ce qu'elle appellait son service, treize ou quatorze personnes qu'elle désignoit : la Convention passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il fallait s'adresser à la municipalité.

Le déposant entre ensuite dans des détails de fêtes et orgies, qui eurent lieu dans la ville de Versailles depuis l'année 1779, jusqu'au commencement de celle 1789, dont le résultat a été une dilapidation effroyable dans les finances de la France.

Le témoin donne les détails de ce qui a précédé et suivi les assemblées des notables jusqu'à l'époque de l'ouverture des états-généraux, l'état où se trouvaient les généreux habitans de Versailles, leurs perplexités douloureuses à l'époque du 23 juin 1789, où les artilleurs de Nassau, dont l'artillerie était placée dans les écuries de l'accusée, refuserent de faire feu sur le peuple. Enfin les Parisiens ayant secoué le joug de la tyrannie, ce mouvement révolutionnaire ranima l'énergie des francs Versailliens ; ils formerent le projet très-hardi et courageux sans doute, de s'affranchir de l'oppression du despote et de ses agens.

Le 28 juillet, les citoyens de Versailles formerent le vœu de s'organiser en gardes nationales, à l'instar de leurs freres de Paris ; on proposa néanmoins de consulter le roi : l'intermédiaire était le ci-devant prince de Poix : on cherchait à traîner les choses en longueur ; mais l'organisation ayant eu lieu, on forma un état-major : d'Estaing fut nommé commandant-général ; Gouvernet, commandant en second, etc.

Le témoin entre ici dans les détails des faits qui ont précédé et suivi l'arrivée du régiment de Flandre. Le 29 septembre, l'accusée fit venir chez elle les officiers de la garde

Digitized by Google

nationale, et leur fit don de deux drapeaux ; il en restait un troisieme, lequel on leur annonça être destiné pour un bataillon de prétendue garde soldée, à l'effet, disait-on, de soulager les habitans de Versailles, que l'on semblait plaindre en les cajolant, tandis que d'un autre côté ils étaient abhorrés.

Le 29 septembre 1789, la garde nationale donna un repas à ses braves freres les soldats du régiment de Flandre. Les journalistes ont rendu compte dans le tems que, dans le repas des citoyens, il ne s'était rien passé de contraire aux principes de la liberté, tandis que celui du 1er. octobre suivant, donné par les gardes-du-corps, n'eut pour but que de provoquer la garde nationale contre les soldats ci-devant de Flandre et les chasseurs des Trois-Evêchés.

Le témoin observe que l'accusée s'est présentée dans ce dernier repas avec son mari, qu'ils y furent vivement applaudis, que l'air *ô Richard, ô mon roi !* y fut joué, que l'on y but à la santé du roi, de la reine et de son fils, mais que la santé de la nation qui avait été proposée fut rejetée ; après cette orgie on se transporta au château de la ci-devant cour dite de Marbre, et là, pour donner au roi vraisemblablement une idée de la maniere avec laquelle on était disposé à défendre les intérêts de sa famille, si l'occasion se présentait, le nommé Perceval, aide-de-camp de d'Estaing, monta le premier ; après lui ce fut un grenadier du régiment de Flandre ; un troisieme, dragon, ayant aussi essayé d'escalader ledit balcon et n'ayant pu y réussir, voulut se détruire ; quant audit Perceval, il ôta la croix dont il était décoré pour en faire don au grenadier, qui comme lui avait escaladé le balcon du ci-devant roi.

Sur le requisitoire de l'accusateur public, le tribunal ordonne qu'il sera décerné un mandat d'amener contre Perceval et d'Estaing.

Le témoin ajoute que le 3 octobre du même mois, les gardes-du-corps donnerent un second repas ; ce fut-là où les outrages les plus violens furent faits à la cocarde nationale, qui fut foulée aux pieds, etc. etc.

Le déposant entre ici dans les détails de ce qui s'est passé à Versailles les 5 et 6 octobre. Nous nous dispenserons d'en rendre compte, attendu que ces mêmes faits ont déja été imprimés dans le recueil des dépositions reçues au ci-devant Châtelet de Paris sur les événemens des 5 et 6 octobre ; et imprimées par les ordres de l'assemblée constituante (1).

Le témoin observe que dans la journée du 5 octobre, d'Estaing, instruit des mouvemens qui se manifestaient dans Pa-

(1) Voyez le premier volume desdites déclarations, imprimé chez Baudoin en 1790.

Digitized by Google

ris, se transporta à la municipalité de Versailles, à l'effet d'obtenir la permission d'emmener le ci-devant roi, qui pour lors était à la chasse, (et qui vraisemblablement ignorait ce qui se passait,) avec promesse de la part de d'Estaing de le ramener lorsque la tranquillité serait retablie.

Le témoin dépose sur le bureau les pieces concernant les faits contenus dans sa déclaration; elles demeureront jointes au procès.

Le président à l'accusée. Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin.

R. Je n'ai aucune connaissance de la majeure partie des faits dont parle le témoin. Il est vrai que j'ai donné deux drapeaux à la garde nationale de Versailles; il est vrai que nous avons fait le tour de la table le jour du repas des gardes-du-corps, mais voilà tout.

Le P. Vous convenez avoir été dans la salle des ci-devant gardes-du corps, y étiez-vous lorsque la musique a joué l'air *ô Richard, ô mon roi!*

R. Je ne m'en rappelle pas.

Le P. Y étiez-vous lorsque la santé de la nation fut proposée et rejettée?

R. Je ne le crois pas.

Le P. Il est notoire que le bruit de la France entiere, à cette époque, était que vous aviez visité vous-mêmes les trois corps armés qui se trouvaient à Versailles, pour les engager à defendre ce que vous appelliez les prérogatives du trône?

R. Je n'ai rien à répondre.

Le P. Avant le 14 juillet 1789, ne teniez-vous point des conciliabules nocturnes où assistait la Polignac, et n'était-ce point-là que l'on délibérait sur les moyens de faire passer des fonds à l'empereur?

R. Je n'ai jamais assisté à aucuns conciliabules.

Le P. Avez-vous connaissance du fameux lit de justice tenu par Louis Capet au milieu des représentans du peuple?

R. Oui.

Le P. N'était-ce pas Desprémesnil et Thouret, assistés de Barentin, qui rédigerent les articles qui furent proposés.

R. J'ignore absolument ce fait.

Le P. Vos réponses ne sont point exactes, car c'est dans vos appartemens que les articles ont été rédigés?

R. C'est dans le conseil où cette affaire a été arrêtée.

Le P. Votre mari ne vous a-t-il point lu le discours une demi-heure avant que d'entrer dans la salle des représentans du peuple, et ne l'avez-vous point engagé à le prononcer avec fermeté?

R. Mon mari avait beaucoup de confiance en moi, et c'est cela qui l'avait engagé à m'en faire lecture; mais je ne me suis permise aucunes observations.

Le P. Quelles furent les délibérations prises pour faire en-

Digitized by Google

tourer les représentans du peuple de bayonnettes, et pour en faire assassiner la moitié, s'il avait été possible.

R. Je n'ai jamais entendu parler de pareille chose.

Le P. Vous n'ignoriez pas sans doute qu'il y avait des troupes au Champ de Mars; vous deviez savoir la cause de leur rassemblement.

R. Oui, j'ai su dans le tems qu'il y en avait; mais j'ignore absolument quel en était le motif.

Le P. Mais ayant la confiance de votre époux, vous ne deviez pas ignorer quelle en était la cause?

R. C'était pour rétablir la tranquillité publique.

Le P. Mais à cette époque, tout le monde était tranquille, il n'y avait qu'un cri, celui de la liberté. Avez-vous connaissance du projet du ci-devant comte d'Artois pour faire sauter la salle de l'Assemblée nationale; ce plan ayant paru trop violent, ne l'a-t-on pas engagé à voyager, dans la crainte que, par sa présence et son étourderie, il ne nuisît au projet que l'on avait conçu, qui était de dissimuler jusqu'au moment favorable aux vues perfides que l'on se proposait.

R. Je n'ai jamais entendu parler que mon frere d'Artois eût le dessein dont vous parlez. Il est parti de son plein gré pour voyager.

Le P. A quelle époque avez-vous employé les sommes immenses qui vous ont été remises par les différens contrôleurs des finances?

R. On ne m'a jamais remis de sommes immenses, celles que l'on m'a remises ont été par moi employées pour payer les gens qui m'étaient attachés.

Le P. Pourquoi la famille Polignac et plusieurs autres ont-elles été par vous gorgées d'or.

R. Elles avaient des places à la cour qui leur procuraient des richesses.

Le P. Le repas des gardes-du-corps n'ayant pu avoir lieu qu'avec la permission du roi, vous avez dû nécessairement en connaître la cause?

R. On a dit que c'était pour opérer leur réunion avec la garde nationale.

Le P. Comment connaissez-vous Perceval?

R. Comme un aide-de-camp de M. d'Estaing.

Le P. Savez-vous de quels ordres il était décoré? R. Non.

On entend un autre témoin.

Jean-Baptiste Lapierre, adjudant-général par *interim* de la quatrieme division, dépose des faits relatifs à ce qui s'est passé au ci-devant château des Tuileries, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, où lui déposant se trouvait de service, il a vu dans le courant de la nuit un grand nombre de particuliers à lui inconnus qui allaient et venaient du château dans les cours, et des cours au château; parmi ceux qui ont fixé son attention il a reconnu Barré, homme de lettres.

Digitized by Google

Le P. N'est-il pas à votre connaissance qu'après le retour de Varennes le Barré dont vous parlez se rendait tous les jours au château, où il paraît qu'il était bien venu, et n'est-ce pas lui qui provoqua du trouble au théâtre du Vaudeville?

R. Je ne peux pas affirmer ce fait.

Le président à l'accusée. Lorsque vous êtes sortie, était-ce à pied ou en voiture?

R. C'était à pied.

Le P. Par quel endroit? R. Par le Carrousel.

Le P. Lafayette et Bailly étaient-ils au château au moment de votre départ? R. Je ne le crois pas.

Le P. N'êtes-vous point descendue par l'appartement d'une de vos femmes?

R. J'avais à la vérité sous mes appartemens une femme de garde robe.

Le P. Comment nommez-vous cette femme?

R. Je ne m'en rappelle pas.

Le P. N'est-ce point vous qui avez ouvert les portes?

R. Oui.

Le P. Lafayette n'est-il point venu dans l'appartement de Louis Capet? R. Non.

Le P. A quelle heure êtes-vous partie?

R. A onze heures trois quarts.

Le P. Avez-vous vu Bailly au château ce jour-là? R. Non.

On entend un autre témoin.

N... Roussillon, chirurgien et canonnier dépose que le 10 août 1792, étant entré au château des Tuileries, dans l'appartement de l'accusée qu'elle avait quitté peu d'heures avant, il trouva sous son lit des bouteilles, les unes pleines, les autres vides; ce qui lui donna lieu de croire qu'elle avait donné à boire, soit aux officiers des Suisses, soit aux chevaliers du poignard qui remplissaient le château.

Le témoin termine en reprochant à l'accusée d'avoir été l'instigatrice des massacres qui ont eu lieu dans divers endroits de la France, notamment à Nancy et au Champ-de-Mars; comme aussi d'avoir contribué à mettre la France à deux doigts de sa perte, en faisant passer des sommes immenses à son frere, (le ci-devant roi de Bohême et de Hongrie) pour soutenir la guerre contre les Turcs, et lui faciliter ensuite les moyens de faire un jour la guerre à la France; c'est-à-dire à une nation généreuse qui la nourrissait ainsi que son mari et sa famille.

Le déposant observe qu'il tient ce fait d'une bonne citoyenne, excellente patriote, qui a servi à Versailles sous l'ancien régime, et à qui un favori de la ci-devant cour en a fait confidence.

Sur l'indication faite par le témoin de la demeure de cette citoyenne, le tribunal, d'après le réquisitoire de l'accusateur-public, ordonne qu'il sera à l'instant decerné contre elle un mandat d'amener, à l'effet de venir donner au tribunal les renseignemens qui peuvent être à sa connaissance.

Digitized by Google

Le président à l'accusée. Avez-vous quelques observations à faire contre la déposition du témoin ?

R. J'étais sortie du château, et j'ignore ce qui s'y est passé.

Le P. N'avez-vous point donné de l'argent pour faire boire les Suisses ? R. Non.

Le P. N'avez-vous point dit en sortant, à un officier Suisse : Buvez, mon ami, je me recommande à vous ? R. Non.

Le P. Où avez-vous passé la nuit du 9 au 10 août dont on vous parle ?

R. Je l'ai passée avec ma sœur (Elisabeth) dans mon appartement, et je ne me suis point couchée.

Le P. Pourquoi ne vous êtes-vous point couchée ?

R. Parce qu'à minuit nous avons entendu le tocsin sonner de toutes parts, et que l'on nous annonça que nous allions être attaqués.

Le P. N'est-ce point chez vous que se sont assemblés les ci-devant nobles et les officiers Suisses qui étaient au château, et n'est-ce point là que l'on a arrêté de faire feu sur le peuple ?

R. Personne n'est entré dans mon appartement.

Le P. N'avez-vous pas dans la nuit été trouver le ci-devant roi ?

R. Je suis restée dans son appartement jusqu'à une heure du matin.

Le P. Vous y avez vu sans doute tous les chevaliers du poignard et l'état-major des Suisses qui y étaient ?

R. J'y ai vu beaucoup de monde.

Le P. N'avez-vous rien vu écrire sur la table du ci-devant roi ?

R. Non.

Le P. Etiez-vous avec le roi lors de la revue qu'il a faite dans le jardin ? R. Non.

Le P. N'étiez-vous point pendant ce tems à votre fenêtre ?

R. Non.

Le P. Pétion était-il avec Rœderer dans le château ?

R. Je l'ignore.

Le P. N'avez-vous point eu un entretien avec d'Affry, dans lequel vous l'avez interpellé de s'expliquer si l'on pouvait compter sur les Suisses, pour faire feu sur le peuple, et sur la réponse négative qu'il vous fit, n'avez-vous pas employé tour-à-tour les cajolemens et les menaces ?

R. Je ne crois pas avoir vu d'Affry ce jour-là.

Le P. Depuis quel temps n'aviez-vous vu d'Affry ?

R. Il m'est impossible de m'en rappeler en ce moment.

Le P. Mais lui avez-vous demandé si l'on pouvait compter sur les Suisses ? R. Je ne lui ai jamais parlé de cela.

Le P. Vous niez donc que vous lui ayez fait des menaces.

R. Jamais je ne lui en ai fait aucunes.

L'accusateur public observe que d'Affry, après l'affaire du 10 août, fut arrêté et traduit par-devant le tribunal du 17 ; et que là il ne fut mis en liberté que parce qu'il prouva que,

Digitized by Google

n'ayant point voulu participer à ce qui se tramait au château, vous l'aviez menacé, ce qui l'avait forcé de s'en éloigner.

Un autre témoin est entendu.

Jacques-René Hébert, substitut du procureur de la commune, dépose qu'en sa qualité de membre de la commune du 10 août, il fut chargé de différentes missions importantes qui lui ont prouvé la conspiration d'Antoinette ; notamment un jour au Temple, il trouva un livre d'église à elle appartenant, dans lequel était un de ces signes contre-révolutionnaires, consistant en un cœur enflammé, traversé par une fleche, sur lequel était écrit ; *Jesu, miserere nobis.* Une autre fois, il trouva dans la chambre d'Elisabeth un chapeau, qui fut reconnu pour avoir appartenu à Louis Capet ; cette découverte ne lui permit plus de douter qu'il existât parmi ses collegues quelques hommes dans le cas de se dégrader au point de servir la tyrannie. Il se rappella que Toulan était entré un jour avec son chapeau dans la tour, et qu'il en était sorti nue-tête, en disant qu'il l'avait perdu ; il ajoute que Simon lui ayant fait savoir qu'il avait quelque chose d'important à lui communiquer, il se rendit au Temple accompagné du maire et du procureur de la commune ; ils y reçurent une déclaration de la part du jeune Capet, de laquelle il résulte qu'à l'époque de la fuite de Louis Capet à Varennes, Lafayette était un de ceux qui avaient le plus contribué à la faciliter ; qu'ils avaient pour cet effet passé la nuit au château ; que pendant leur séjour au Temple les détenues n'avaient cessé pendant long-tems d'être instruites de ce qui se passait à l'extérieur ; on leur faisait passer des correspondances dans des bardes et souliers ; le petit Capet nomma treize personnes, comme étant celles qui avaient en partie coopéré à entretenir ces intelligences ; que l'un d'eux l'ayant enfermé avec sa sœur dans une tourelle, il entendit qu'il disait à sa mere je vous procurerai les moyens de savoir des nouvelles en envoyant tous les jours un colporteur crier près de la tour le journal du soir ; enfin, le jeune Capet, dont la constitution physique dépérissait chaque jour fut surpris par Simon dans des pollutions indécentes, et funestes pour son tempérament ; que celui-ci lui ayant demandé qui lui avait appris ce manége criminel, il répondit que c'était à sa mere et à sa tante qu'il était redevable de la connaissance de cette habitude funeste. De la déclaration, observe le déposant, que le jeune Capet a faite, en présence du maire de Paris et du procureur de la commune, il résulte que ces deux femmes le faisaient souvent coucher entre elles deux, que là il se commettait des traits de la débauche la plus effrénée ; qu'il n'y avait pas même à douter, par ce qu'a dit le fils Capet, qu'il n'y ait eu un acte incestueux entre la mere et le fils.

Il y a lieu de croire que cette criminelle jouissance n'était point dictée par le plaisir, mais bien par l'espoir politique d'énerver

Digitized by Google

énerver le physique de cet enfant, que l'on se plaisait encore à croire destiné à occuper un trône, et sur lequel on voulait par cette manœuvre s'assurer le droit de régner alors sur son moral. Que par les efforts qu'on lui fit faire, il est demeuré attaqué d'une descente, pour laquelle il a fallu mettre un bandage à cet enfant; et depuis qu'il n'est plus avec sa mere, il reprend un tempérament robuste et vigoureux.

Le président à l'accusée. Qu'avez-vous à répondre à la déposition du témoin?

R. Je n'ai aucune connaissance des faits dont parle Hébert; je sais seulement que le cœur dont il a parlé a été donné à mon fils par sa sœur; à l'égard du chapeau dont il a également parlé, c'est un présent fait à la sœur du vivant du frere.

Le P. Les administrateurs Michonis, Jobert, Marinos et Michel, lorsqu'ils se rendaient près de vous, n'amenaient-ils pas des personnes avec eux?

R. Oui, ils ne venaient jamais seuls.

Le P. Combien amenaient-ils de personnes chaque fois?

R. Souvent trois ou quatre.

Le P. Ces personnes n'étaient-elles pas elles-mêmes des administrateurs?

R. Je l'ignore.

Le P. Michonis et les autres administrateurs, lorsqu'ils se rendaient près de vous, étaient ils revêtus de leurs écharpes?

R. Je ne m'en rappelle pas.

Le P. Sur l'interpellation faite au témoin Hébert, s'il a connaissance de la maniere dont les administrateurs font leur service, il répond ne pas en avoir une connaissance exacte; mais il remarque à l'occasion de la déclaration que vient de faire l'accusée, que la famille Capet, pendant son séjour au temple, était instruite de tout ce qui se passait dans la ville; ils connaissaient tous les officiers municipaux qui venaient tous les jours y faire leur service; ainsi que les aventures de chacun d'eux, de même que la nature de leurs différentes fonctions.

Le citoyen Hébert observe qu'il avait échappé à sa mémoire un fait important qui mérite d'être mis sous les yeux des citoyens jurés. Il fera connaître la morale de l'accusée et de sa belle-sœur. Après la mort de Capet, ces deux femmes traitaient le petit Capet avec la même déférence que s'il avait été roi. Il avait, lorsqu'il était à table, la préséance sur sa mere et sur sa tante. Il était toujours servi le premier, et occupait le haut-bout.

L'accusée. L'avez-vous vu?

Hébert. Je ne l'ai pas vu, mais toute la municipalité le certifiera.

Le président à l'accusée. N'avez-vous pas éprouvé un tressail-

Digitized by Google

lement de joie en voyant entrer avec Michonis, dans votre chambre à la Conciergerie, le particulier porteur d'œillet ?

R. Etant depuis treize mois renfermée sans voir personne de connaissance, j'ai tressailli dans la crainte qu'il ne fut compromis rapport à moi.

Le P. Ce particulier n'a-t-il pas été un de vos agens ?

R. Non.

Le P. N'était-il pas au ci-devant château des Tuileries, le 20 juin ? R. Oui.

Le P. Et sans doute aussi dans la nuit du 9 au 10 août ?

R. Je ne me rappelle pas l'y avoir vu.

Le P. N'avez vous pas eu un entretien avec Michonis sur le compte du particulier porteur de l'œillet ?

Comment nommez-vous ce particulier ?

R. J'ignore son nom.

Le P. N'avez-vous pas dit à Michonis que vous craigniez qu'il ne fût pas réclu à la nouvelle municipalité ?

R. Oui

Le P. Quel était le motif de vos craintes à cet égard ?

R. C'est qu'il était humain envers tous les prisonniers.

Le P. Ne lui avez-vous point dit le même jour : c'est peut-être la derniere fois que je vous vois ?

R. Oui.

Le P. Pourquoi lui avez-vous dit cela ?

R. C'était pour l'intérêt général des prisonniers.

Un juré. Citoyen président, je vous invite à vouloir bien observer à l'accusée qu'elle n'a pas répondu sur le fait dont a parlé le citoyen Hebert, à l'égard de ce qui s'est passé entre elle et son fils.

Le président fait l'interpellation.

L'accusée. Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mere. (Ici l'accusée paraît vivement émue.) J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici.

On continue l'audition des témoins.

Abraham Silly, notaire, dépose qu'étant de service au ci-devant le château des Tuileries, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, il vit venir près de lui l'accusée vers les six heures du soir, laquelle lui dit qu'elle voulait se promener avec son fils ; qu'il chargea le sieur Laroche de l'accompagner ; que quelque tems après il vit venir Lafayette 5 ou 6 fois dans la soirée chez Gouvion ; que celui-ci, vers dix heures, donna l'ordre de fermer les portes, excepté celle donnant sur la cour dite des ci-devant Princes ; que le matin ledit Gouvion entra dans l'appartement où se trouvait lui déposant, et lui dit en se frottant les mains avec un air de satisfaction : *Ils sont partis* ; qu'il lui fut remis

Digitized by Google

un paquet qu'il porta à l'Assemblée constituante, dont le citoyen Beauharnois, président, lui donna décharge.

Le P. A quelle heure Lafayette est-il sorti du château dans la nuit?

Le témoin. A minuit moins quelques minutes.

Le président à l'accusée. A quelle heure êtes-vous sortie?

R. Je l'ai déja dit, à onze heures trois quarts.

Le P. Etes-vous sortie avec Louis Capet?

R. Non, il est sorti avant moi.

Le P. Comment est-il sorti?

R. A pied, par la grande porte.

Le P. Et vos enfans?

R. Ils sont sortis une heure avant avec leur gouvernante; ils nous ont attendu sur la place du petit Carrousel.

Le P. Comment nommez-vous cette gouvernante?

R. De Tourzel.

Le P. Quelles étaient les personnes qui étaient avec vous?

R. Les trois gardes-du-corps qui nous ont accompagné, et qui sont revenus avec nous à Paris.

Le P. Comment étaient-ils habillés?

R. De la même maniere qu'ils l'étaient lors de leur retour.

Le P. Et vous, comment étiez-vous vêtue?

R. J'avais la même robe qu'à mon retour.

Le P. Combien y avait-il de personnes instruites de votre départ?

R. Il n'y avait que les trois gardes-du-corps à Paris qui en étaient instruits; mais sur la route, Bouillé avait placé des troupes pour protéger notre départ.

Le P. Vous dites que vos enfans sont sortis une heure avant vous, et que le ci-devant roi est sorti seul; qui vous a donc accompagné?

R. Un des gardes-du-corps.

Le P. N'avez-vous pas en sortant rencontré Lafayette?

R. J'ai vu en sortant sa voiture passer au Carrousel, mais je me suis bien gardée de lui parler.

Le P. Qui vous a fourni ou fait fournir la fameuse voiture dans laquelle vous êtes partie avec votre famille?

R. C'est un étranger.

Le P. De quelle nation?

R. Suédoise.

Le P. N'est-ce point Fersen, qui demeurait à Paris, rue du Bacq? (1)

R. Oui.

---

(1) Colonel du régiment ci-devant Royal-Suédois.

Digitized by Google

Le P. Pourquoi avez-vous voyagé sous le nom d'une baronne Russe ?

R. Parce qu'il n'était pas possible de sortir de Paris autrement.

Le P. Qui vous a procuré le passe-port ?

R. C'est un ministre étranger qui l'avait demandé.

Le P. Pourquoi avez-vous quitté Paris ?

R. Parce que le roi voulait s'en aller.

On entend un autre témoin.

Pierre-Joseph Terrasson, employé dans les bureaux du ministre de la justice, dépose que lors du retour du voyage, connu sous le nom de Varennes, se trouvant sur le perron du ci-devant château des Tuileries, il vit l'accusée descendre de voiture, et jetter sur les gardes nationaux qui l'avaient escortée, ainsi que sur tous les autres citoyens qui se trouvaient sur son passage, le coup-d'œil le plus vindicatif; ce qui fit penser sur-le-champ, à lui déposant, qu'elle se vengerait : effectivement, quelque tems après arriva la scene du champ de Mars; il ajoute que Duranthon, étant ministre de la justice, avec qui il avait été très-lié à Bordeaux, à raison de la même profession qu'ils y avaient exercée ensemble, lui dit que l'accusée s'opposait à ce que le ci-devant roi donnât sa sanction à différens décrets; mais qui lui avait représenté que cette affaire était plus importante qu'elle ne pensait, et qu'il était même urgent qu'ils le fussent promptement; que cette observation fit impression sur l'accusée, et alors le roi sanctionna.

Le président à l'accusée. Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin ?

R. J'ai à dire que je n'ai jamais assisté au conseil.

Un autre témoin est entendu.

Pierre Manuel, homme de lettres, dépose connaître l'accusée, mais qu'il n'a jamais eu avec elle ni avec la famille Capet aucuns rapports, sinon pendant qu'il était procureur de la commune; qu'il s'est transporté au Temple plusieurs fois pour faire exécuter les décrets; que du reste il n'a jamais eu d'entretien particulier avec la femme du ci-devant roi.

Le président au tem. Vous avez été administrateur de police?

R. Oui.

Le pr. au tém. Eh bien ! en cette qualité, vous devez avoir eu des rapports avec la cour?

R. C'était le maire qui avait les relations avec la cour; quant à moi, j'étais pour ainsi dire tous les jours à la Force, où je faisais, par humanité, autant de bien que je pouvais aux prisonniers.

Le pr. au tém. Louis Capet fit dans le tems des éloges de l'administration de police?

R. L'administration de police était divisée en cinq branches,

Digitized by Google

dont l'une était les subsistances ; c'est à celle-là que Louis fit une distribution de louanges.

Le pr. au tém. Sur la journée du 20 juin, avez-vous quelques détails à donner?

R. Ce jour-là je n'ai quitté mon poste que pendant peu de tems, attendu que le peuple aurait été fâché de ne point y trouver un de ses premiers commettans ; je me rendis dans le jardin du château, là je parlai avec divers citoyens, et ne fis aucune fonction de municipal.

Le pr. au tém. Dites ce qui est à votre connaissance sur ce qui s'est passé au château la nuit du 9 au 10 août.

R. Je n'ai point voulu quitter le poste où le peuple m'avait placé ; je suis demeuré toute la nuit au parquet de la commune.

Le pr. au tém. Vous étiez très-lié avec Pétion; il a dû vous dire ce qui s'y passait.

R. J'étais son ami par fonction et par estime, et si je l'avais vu dans le cas de tromper le peuple et d'être initié dans la coalition du château, je l'aurais privé de mon estime. Il m'avait à la vérité dit que le château desirait la journée du 10 août, pour le rétablissement de l'autorité royale.

Le pr. au tém. Avez-vous eu connaissance que les maîtres du château aient donné l'ordre de tirer sur le peuple?

R. J'en ai eu connaissance par le commandant du poste, bon républicain, qui est venu m'en instruire. Alors j'ai sur-le champ mandé le commandant-général de la force armée, et lui ai, en ma qualité de procureur de la commune, défendu expressément de faire feu sur le peuple.

Le pr. au tém. Comment se fait-il que vous, qui venez de dire que, dans la nuit du 9 au 10, vous n'aviez pas quitté le poste où le peuple vous avait placé, vous ayez depuis abandonné l'honorable fonction de législateur où sa confiance vous avait appellé?

R. Lorsque j'ai vu les orages s'élever dans le sein de la Convention, je me suis retiré, j'ai cru mieux faire ; je me suis livré à la morale de Thomas Payne, maître en républicanisme; j'ai desiré comme lui de voir établir le regne de la liberté et de l'égalité sur des bases fixes et durables : j'ai pu varier dans les moyens que j'ai proposés, mais mes intentions ont été pures.

Le pr. au tém. Comment, vous vous dites bon républicain, vous dites que vous aimez l'égalité, et vous avez proposé de faire rendre à Pétion des honneurs équivalens à l'étiquette de la royauté !.....

R. Ce n'est point à Pétion qui n'était président que pour quinze jours, mais c'était au président de la Convention na-

Digitized by Google

tion nationale à qui je voulais faire rendre des honneurs, et voici comment : je désirais qu'un huissier et un gendarme le précédassent, et que les citoyens des tribunes se levassent à son entrée. Il fut prononcé dans le tems des discours meilleurs que le mien, et je m'y rendis.

Le P. Connaissez-vous les noms de ceux qui ont averti que Pétion courait des risques au château?

R. Non, je crois seulement que ce sont quelques députés qui en ont averti l'Assemblée législative.

Le P. Pourquoi avez-vous pris sur vous d'entrer seul dans le Temple, et sur-tout dans les appartemens dits royaux ?

R. Je ne me suis jamais permis d'entrer seul dans les appartemens des prisonniers; je me suis au contraire toujours fait accompagner par plusieurs des commissaires qui y étaient de service.

Le P. Pourquoi avez-vous marqué de la sollicitude pour les valets de l'accusée, de préférence aux autres prisonniers ?

R. Il est vrai qu'à la Force la fille Tourzel croyait sa mere morte, la mere en pensait autant de sa fille; guidé par un acte d'humanité, je les ai réunies.

Le P. N'avez-vous pas entretenu des correspondances avec Elisabeth Capet?

R. Non.

Le président à l'accusée. N'avez-vous jamais eu au Temple d'entretiens particuliers avec le témoin ?

R. Non.

On entend un autre témoin.

Jean-Silvain Bailly, homme de lettres, dépose n'avoir jamais eu de relation avec la famille ci-devant royale; il proteste que les faits contenus en l'acte d'accusation touchant la déclaration de Charles Capet, sont absolument faux; il observe à cet égard que lors des jours qui ont précédé la fuite de Louis, le bruit courait depuis quelques jours qu'il devait partir; qu'il en fit part à Lafayette en lui recommandant de prendre à cet égard les mesures nécessaires.

(*La suite au numéro prochain.*)

Le procès de Marie-Antoinette a été terminé dans la nuit du 16 octobre à quatre heures du matin. Elle a entendu son jugement sans laisser appercevoir aucune alteration. Elle s'est retirée sans proférer aucune parole, sans adresser aucun discours, ni aux juges, ni au public. Elle a été conduite au supplice de la même maniere que les autres criminels, accompagné d'un prêtre vêtu en laïc. Sa tête est tombée à midi un quart, au milieu des cris long-tems prolongés de *vive la République.*

Digitized by Google

NOUVELLES DES ARMÉES.

Le général en chef de l'armée du Nord au citoyen ministre de la guerre. — Au quartier général d'Avesne, le 16 octobre.

« Les Républicains ont attaqué hier les esclaves. Le combat a commencé à dix heures du matin, il n'a cessé qu'à la nuit. La division de droite, aux ordres du général Duquesnoy, a fait merveille ; la division de gauche n'a pu faire tout ce que nous desirions. Je pars pour recommencer, et j'espere demain pouvoir vous donner d'heureuses nouvelles ; les Républicains se sont battus avec un courage héroïque. »

Le 17 octobre. « J'ai reçu hier, sur le champ de bataille, votre dépêche, citoyen ministre. La division de droite, aux ordres du général Duquesnoy, a forcé le camp et le poste de Watigniers, que sa position rendait imprenable, mais rien n'a résisté à la bayonnette des républicains ; la division de gauche, aux ordres du général Fromantin, a forcé le Val-Saint-Wast, Saint-Remi et Saint-Aubin.

» J'apprends à l'instant que l'ennemi a évacué dans la nuit le camp qu'il avait sur les hauteurs de Bouilliers, sans doute parce qu'il a craint d'y être enveloppé.

» Je monte à cheval, et j'espere vous en rendre bon compte : le combat d'hier a commencé à 8 heures du matin et a cessé à la nuit ; l'ennemi a perdu beaucoup de monde. Les républicains se sont battus avec un courage dont il n'y a pas d'exemple.

» Les représentans du peuple Carnot et Duquesnoy ont marché à la tête des troupes qui ont chargé. Ils ont destitué sur le champ de bataille le général de brigade Gratien, qui, ayant reçu ordre de se porter en avant, avait battu en retraite ; cet acte de justice a fait un bon effet : cette brigade a été de suite reprendre son poste. Je n'ai pas le tems de vous donner de plus amples détails ; il est plus essentiel dans ce moment de se battre que d'écrire. »

Landau. Depuis les plus mémorables journées du 28 et 29 septembre, le calme et la tranquillité regnent dans nos murs. Il n'est pas de spectacle plus imposant que celui qu'offrent les défenseurs de Landau. D'une main ils réparent les fortifications ; de l'autre ils repoussent les tyrans et leurs esclaves. Ils attendent leurs freres de l'armée du Rhin ; ils les appellent, bien résolus de ne capituler jamais.

Digitized by Google

Lettre du représentant du peuple Ferrand, à la Convention nationale, datée d'Arnau, le 4 octobre.

« Nous venions d'être instruits dans le pays d'Aure, qu'une colonne espagnole de 8000 hommes détachés de l'armée de Fontarabie, marchait par les revers des montagnes; les uns estimaient qu'elle était destinée pour renforcer l'armée de la Cerdagne, les autres pour un coup de main dans les vallées; le général Gussale et moi pensâmes que c'était le cas d'inquiéter les Espagnols sur tous les points, afin d'arrêter dans nos défilés cette colonne, où nous étions assurés de la battre, et de concentrer toutes les forces qui pouvaient y être déjà, pour faire qu'elles ne grossissent pas le noyau d'armée. Nous sentîmes qu'il fallait reconnaître le pays, et essayer tous nos braves montagnards au feu, pour juger si on pouvait se reposer sur eux de la défense de cette frontiere, étant la seule propre à y faire la guerre, et afin de pouvoir en distraire les forces qui pourraient y être déjà, pour renforcer quelqu'autre point de la frontiere.

« Nous partîmes avec 800 montagnards et 300 chasseurs du 1er régiment d'infanterie légere et du 2e de Haute-Garonne. Je marchai à la tête de toute la troupe, avec l'élite de la jeunesse du pays. Nous avons été vainqueurs sur tous les points. Nous avons chassé l'Espagnol de tous les postes au pas-de-charge, détruit leurs retranchemens, corps-de-gardes et barraques, tué beaucoup de monde, sans avoir eu qu'un seul blessé légerement. Nous avons porté l'épouvante et l'effroi dans l'Arragon, comme nous l'avons porté dans la Catalogne il y a 8 jours. Nous saperons jusque dans les fondemens le trône du tyran Espagnol, et je ne désespere pas que la campagne prochaine ne voie flotter le drapeau tricolor sur les murs de Madrid. Le seul district de Nesle, indépendamment de plus de 3000 hommes qu'il a fournis, offre encore 3 bataillons de 1000 hommes chacun. L'ardeur est générale ici, et le courage à son comble. Je me suis cassé la septieme côte du côté droit, en allant avec trop d'impétuosité au-devant d'une colonne ennemie, qu'on disait déboucher sur nous par des gorges. »

Digitized by Google

(N°. 117. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

DU 5 DU SECOND MOIS, *l'an deuxieme de la République.*
(*Samedi* 26 *octobre* 1793, vieux style.)

POÉSIE.

A Éléonore, âgée de quinze ans.

CHARMANT bouton de la plus belle rose,
Que le zéphir ait jamais caressé (1),
Il me sied bien, à moi du tems passé,
A vos quinze ans de dire quelque chose!
Pour vous d'amour le livre est lettre close;
Pour moi d'amour le livre est effacé.
Je n'y lis plus, brillante Éléonore,
Et vos beaux yeux n'y lisent pas encore.
Que faire alors! on se trouve forcé
Ou de parler de choses qu'on ignore,
Ou de finir sans avoir commencé.
Je finis donc, aimable enfant de Flore!
Daignez au moins vous souvenir toujours
Que j'ai tenté, sans l'aide des amours,
Sur mon déclin, de chanter votre aurore:
Un plus heureux chantera vos beaux jours.

CHARADE.

ON traîne mon premier;
On chérit mon dernier;
On coupe mon entier.

(1) Pour l'exactitude du langage, il faudrait *caressée*. C'est la seule faute qui se trouve dans ce petit morceau, qui d'ailleurs est charmant.

Digitized by Google

ÉNIGME.

Sans retard, ni retour je vais comme le tems;
Entraîné comme lui, j'entraîne aussi de même.
Un abyme est le terme où comme lui je tends,
Et comme lui toujours je change et suis le même.

LOGOGRIPHE.

Lorsque la nuit, le front orné d'étoiles,
Vient sur son char parsemé de saphirs,
Environner l'univers de ses voiles,
Du malheureux je suspends les soupirs;
Il m'appelle, et je le console.
Tu peux rencontrer dans mon sein
La nymphe que Junon fit garder à dessein;
Ce qu'il faut deux cent fois pour faire une pistole;
La fille de Thémis; ce qu'elle a pour symbole;
Le nom de ces oiseaux qui furent autrefois
Propices aux Romains, funestes aux Gaulois;
Un instrument à dents; un terme numérique;
Le sédiment qu'on trouve au fond d'une barrique;
Un produit de l'abeille; et trois notes de chant.
Je t'échappe, lecteur, peut-être en me cherchant.

Explication du Logogriphe *du* n°. 116.

Le mot du Logogriphe est *Porte-feuille*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La Franciade ou l'ancienne France, poëme en seize chants ; par M. Vernes fils, citoyen de Geneve : 2 vol. in-8°. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiere-Saint-André.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs, et ce qui est assez connu, sur les inconvéniens de toute espece et le vice radical de ce qu'on appelle prose poétique. On sait bien qu'il n'y a pas de *poëme* en prose ; mais en tout genre d'écrire on peut montrer de l'esprit, de l'imagination, du talent. C'est ce qu'a fait l'auteur de cet ouvrage, et ce qui doit lui faire d'autant plus d'honneur que c'était le premier essai d'un jeune homme de 20 ans. Cet âge, qui rend les fautes si excusables et les espérances si intéressantes, est en même-tems, il faut l'avouer, celui de cette confiance inconsidérée qui prononce avant d'avoir réfléchi : on décide trop parce que l'on sait trop peu : on prend ses premiers apperçus pour des idées, et le ton d'assurance pour celui de la vérité. C'est ce qui s'apperçoit dans l'*introduction* qui précede l'ouvrage. L'auteur, frappé de la beauté des rives du Léman (le lac de Geneve), a cherché un sujet, un *roman*, où il pût développer les sensations que cette vue lui inspirait, et tracer les scenes pastorales qu'elle lui faisait imaginer. *Ce théâtre*, d'ailleurs, *lui a paru encore vierge pour la poésie ;* mais quoiqu'on dise une *terre vierge*, un *théâtre vierge* est une étrange expression, et l'auteur n'a point fait de *poésie*. S'il voulait parler de cette prose vive et animée qui emprunte quelque chose de l'imagination poétique dans les sujets qui la comportent, Rousseau l'avait employée dans la description des paysages de Clarens et des horreurs de Meillerie, et par conséquent ce *théâtre*, qui est celui de l'auteur, n'était point *vierge*.

« Ne trouvant point dans la littérature de *genre* qui convînt » au plan que j'avais embrassé, j'ai tâché d'*en créer un* qui » eut le double avantage de réunir le sublime de l'Epopée et » les graces naïves et touchantes de la pastorale. »

Voilà donc encore un *genre créé* : c'est au moins le centieme depuis 20 ans, si nous en croyons les préfaces. Que de richesses dont nous ne nous sommes pas apperçus ! Comme il ne faut attribuer qu'à la jeunesse et à l'inexpérience de l'auteur ce travers où il n'a été entraîné que par la mode, il mérite qu'on l'avertisse que l'Epopée comportant tous les tons de poésie, excepté le familier, la simplicité touchante des peintures pastorales s'y mêle tout naturellement avec les tableaux les plus sublimes ; qu'elles sont fréquentes dans l'Odyssée, qu'il y en a dans l'Enéide, et que le séjour d'Her-

Digitized by Google

minie chez des bergers est un des plus agréables morceaux de la Jérusalem du Tasse. S'il veut parler des amours et de la galanterie des pasteurs, rien n'empêche non plus, par la même raison, de les faire entrer dans l'Epopée; il ne s'agit que de la place et du choix, et dans tout cela rien n'oblige de *créer un genre.* Qu'il laisse cette prétention puérile à ceux qui ne savent pas *créer* un plan nouveau et employer des couleurs nouvelles dans les genres connus.

« Affranchi de la fastidieuse monotonie de la rime, qui m'eût » fait assommer mon lecteur de vingt mille vers, le poëme » *pastoral*-épique conserve néanmoins de la versification *ce* » *que la nature, la raison et la langue en comportent*, les hymnes » des pasteurs et les chansons des bergeres. »

J'en suis fâché; mais il est absolument nécessaire de faire comprendre au jeune auteur que tout ce passage si tranchant est absolument dénué de sens. La rime n'est *fastidieuse* que dans les écrivains qui ne sont pas poëtes, et qui ne savent pas en vaincre la difficulté, en faire disparaître la monotonie. C'est alors que les vers sont *assommans*, même sans qu'il y en ait *vingt mille*. De plus où est le besoin d'en faire tant? La Henriade n'en a que le tiers. Et pourquoi donc *la nature, la raison et la langue ne comporteraient-elles de la versification* que *les hymnes des pasteurs et les chansons des bergeres?* Sans doute, parce qu'il n'y a de *versifié* dans *la Franciade* que ces sortes de morceaux; et il vaudrait mieux qu'il n'y en eût pas. Mais l'auteur n'a-t-il pas soupçonné qu'il pouvait y avoir un peu de ridicule à ne permettre à la versification épique que ce qu'il lui a plû de versifier? J'ai assez bonne opinion de lui pour croire que lorsqu'il aura un peu plus de connaissances, il trouvera lui-même fort plaisant qu'un auteur de vingt ans ait prétendu, de pleine autorité, proscrire, au nom de *la la raison, de la nature et de la langue*, la versification héroïque, parce que *la rime est fastidieuse*, et n'admettre les vers français que dans les chansons, parce qu'il n'a *rimé* que des chansons. Il ne peut pas non plus se vanter d'avoir créé ce *genre* de paradoxe; c'est celui de la Motte; on sait quelle fortune il fit, et qu'on lui répondit fort à-propos : *maître renard, vous n'avez point de queue.*

« La littérature française offre peu d'ouvrages qui joignent » à la profondeur du sentiment le feu d'un génie créateur. »

Vraiment de tels ouvrages ne sont, je crois, très-communs dans aucune *littérature;* mais tout intérêt national à part, j'oserais cependant croire que *la littérature* française en offre plus qu'aucune autre. L'auteur semble préférer les Allemands et les Anglais. A la bonne heure; il ne faut pas disputer des goûts : à la maniere dont il s'exprime et dont il écrit, le sien ne me paraît gueres sensible qu'à la poésie descriptive. Voici ce qu'il dit : « En vain y chercherait-on (parmi les Français) » ces images fortes et sublimes que les écrivains Anglais

Digitized by Google

» *enfantent* dans le recueillement des nuits et de la solitude, » et que les Allemands *semblent lire sur le front des Alpes.* »

On ne *lit* pas plus *des images* qu'on ne les *enfante ;* mais passons aux choses et laissons les mots. D'abord *les images* ne sont pas le seul genre de sublime, et il était d'abord question de *sentiment*, dont l'auteur ne parle plus ici. Chez les Anglais et les Allemands, il est quelquefois *profond*, j'en conviens ; mais le plus souvent outré et par conséquent faux ; et il en est de même de leurs *images ;* elles sont sur-tout très-uniformes et très-monotones, comme elles le seront toujours chez les écrivains qui ne s'occuperont qu'à décrire, c'est-à-dire, qui prendront une partie de l'art pour l'essence de l'art. L'auteur lui-même avoue que c'est le principal défaut de Gessner ; ce qui n'empêche pas que plusieurs de ses Idylles n'aient de l'intérêt et du charme, mais ce qui empêche qu'on les puisse lire de suite avec plaisir. Son poëme d'Abel, le meilleur, sans contredit, de tous ses ouvrages et de tous les poëmes allemands, respire en général le goût de l'antiquité, malgré la surabondance et la longueur des prieres dont il faudrait retrancher la moitié, la répétition trop fréquente des mêmes idées, etc. J'ignore ce qu'est en allemand *la Messiade*, le plus célebre poëme de l'Allemagne ; mais quoiqu'il y ait des traits sublimes, il est impossible d'en soutenir la lecture dans une traduction, et on lit avec plaisir les premiers chants du *Paradis perdu*, dans une assez faible version. C'est qu'il y a véritablement, parmi beaucoup de fautes, *un feu de génie créateur*, qui ne se retrouve plus dans les cinq derniers chants, parce que le sujet est épuisé. Ce même *feu*, au contraire, se soutient d'un bout à l'autre de la *Jérusalem*, la plus belle machine épique que l'on ait jamais construite. C'est-là ce qui demande une vraie *création*, un vrai *génie*, et non pas quelques *images*, quelques pensées, quelques traits de *sentiment*, épars dans les *Nuits d'Young*, parmi de longues et monotones déclamations, exclamations, lamentations, etc. En général, les poëtes Anglais et Allemands, on ne saurait trop le dire aux jeunes gens, ne sont pas de bons modeles : tant pis pour qui voudra leur ressembler. Il y a chez eux à emprunter, principalement chez les premiers, et Voltaire le savait bien ; mais il faut se garder de faire comme eux, et il s'en est gardé.

Enfin, tout ceci ne regarde gueres que la poésie épique, et n'y a-t-il que ce genre qui constitue une *littérature ?* Et où donc y a-t-il plus de *profondeur de sentiment*, plus de *génie créateur* que dans nos belles tragédies, dans les chefs-d'œuvres de Moliere, dans nos bons romans, et dans les lettres passionnées de la Julie de Rousseau ?

Toute cette *introduction*, composée avec une extrême effervescence de tête, est d'un jeune enthousiaste, qui ayant devant les yeux les sommets des Alpes et les délicieuses rives du Léman, et tout plein des idées et des sentimens qu'attachent

Digitized by Google

nécessairement à ce spectacle les heureuses passions de son âge, ne connaît rien de plus beau que de chanter les Alpes comme Haller, ou de parler d'amour sur des bords rians comme les bergers de Gessner. Il n'y a sans doute aucun reproche à faire à cette maniere de sentir et de jouir ; mais le défaut de la jeunesse est de fonder tous ses jugemens sur ses premieres sensations, oubliant que le jugement n'est autre chose que le résultat de beaucoup d'idées réfléchies et de beaucoup d'objets comparés.

Venons maintenant à *la Franciade*. Quelque défectueux que soit cet ouvrage dans sa conception et son exécution, il y a des parties assez louables pour prouver que les observations critiques qu'il peut faire naître, et celles que j'ai déja faites sur l'*introduction*, ne doivent être attribuées qu'à l'estime et à l'intérêt qu'inspirent les talens et la jeunesse de l'auteur. D'abord on ne doit pas s'attendre qu'à vingt ans il ait pu former le plan d'un ouvrage d'imagination en *seize chants* ; (car c'est ainsi qu'il intitule les seize parties de la *Franciade*, quoique jamais on n'ait encore imaginé qu'il y eût eu des *chants* en prose) Il commence par une *invocation à la liberté*, qui lui tient lieu d'exorde, quoiqu'elle n'en soit pas un, puisqu'elle n'annonce nullement le dessein de l'auteur, ce qui est pourtant le premier devoir et le plus essentiel dans toute espece d'Epopée, fût-elle en prose. « Daigne m'apparaître dans cette » majesté brillante, où tu te montras au capitole, lorsque cher- » chant Rome sur le trône de l'univers, tu n'y rencontras » que César et Zéveillas Brutus. Prête à ma voix la noblesse » de tes accens. »

Ce début pourrait être bon, s'il s'agissait dans l'ouvrage de liberté conquise, ou défendue, ou vengée ; mais il n'y en a pas un mot, comme on va le voir ; et c'est déja une inconvenance très-marquée. « Alors franchissant une multitude de » générations avilies, qui ont foulé ton flambeau dans la » poussiere, sans avoir jamais pu l'éteindre, je m'éleverai » jusqu'aux siecles honorés de ta présence. *Je planerai sur* » *eux avec la fierté de l'aigle*, qui du haut d'un ciel pur *domine* » *sur le monde*, et je *chanterai* des peuples éclairés de ta lumiere » immortelle. »

Ainsi l'auteur ne se propose pas de chanter un héros, ni une action quelconque : il chantera *des peuples qui ont été libres*. C'est un très-grand défaut que cette latitude vague qui ne désigne rien à l'attention du lecteur. L'auteur a cru peut-être que c'était une convention arbitraire d'annoncer, comme ont fait tous les poëtes épiques, un sujet qui soit un. Il s'est fort trompé : il n'a pas senti que la premiere condition, la plus indispensable dans tout ouvrage de ce genre, sur-tout s'il est de longue haleine, c'est de dire très-précisément ce que l'on veut faire, c'est de nous montrer un but qui puisse nous attacher par le seul exposé, et soutenir l'attention jusqu'à ce que nous l'ayons atteint. Cette disposition est dans la nature,

Digitized by Google

et nous voulons toujours savoir où l'on nous mene. On attend de l'Epopée un fait mémorable, un grand événement, et *chanter les peuples qui ont été libres* n'est point du tout la même chose. Et quel est l'effet de ce plan qui est tres-vicieux ? C'est que malgré le mérite des trois premiers *chants*, consacrés à un épisode qui est sans comparaison ce qu'il y a de meilleur dans l'ouvrage, dès le quatrieme le lecteur languit, parce qu'il ne sait où il va, parce qu'on ne lui montre ni aucune entreprise, ni aucun danger, parce qu'il n'y a point d'action qui ait un nœud qui présente des espérances et des obstacles. Cette langueur ne fait qu'augmenter à mesure que l'on avance, au point qu'il est extrêmement difficile d'aller jusqu'au bout. On ne rencontre que des aventures d'amour dont le fond est très-commun, quoique le langage soit très-exalté. Parmi ces aventures, celle du *fleuve Scamandre* est ici renouvellée avec un sérieux qui ne vaut pas la gaieté de La Fontaine, et d'ailleurs cette historiette un peu licencieuse s'accorde fort mal avec l'époque et les mœurs de l'âge d'or, qui sont celles de tout l'ouvrage.

A ce défaut absolu d'art et d'ensemble dans la composition se joint la multiplicité des descriptions, des conversations amoureuses, des longues moralités, toutes choses qui loin de suppléer l'action, allongent et délaient le récit, mais qui dans un véritable poëme, employées avec mesure et avec choix, pourraient orner, varier, animer la narration par le secours de la poésie, qui a le privilege de tout embellir et de tout renouveller.

Mais si l'on a l'équité de chercher dans les essais d'un jeune auteur, non pas tant ce qu'il a fait que ce qu'il est capable de faire, si on lui pardonne d'avoir entrepris beaucoup au-delà de ses forces et de ses connaissances, on aura le plaisir de reconnaître dans l'épisode dont je viens de parler beaucoup d'esprit et de sensibilité, et une sorte d'invention très-heureuse et très-originale.

L'auteur qui donne le nom de *Franciade* à tout ce que comprenait autrefois l'ancienne Gaule, et qui suppose ces peuples dans le siecle d'or, c'est-à-dire vertueux, libres et pasteurs, introduit d'abord deux amans, *Aldée* et *Geneve* : il donne de même des noms de villes et de pays à presque tous ses personnages : ce sont *Besançon*, *Paris*, *Tours*, *Vévay*, *Lausanne*, etc. Les peuples de la *Franciade* s'assemblent tous les cinq ans, par députations, pour chanter les louanges du créateur, et célébrer ses bienfaits. C'est dans ce jour solemnel qu'Aldée, né sur les bords du Léman, et sa maîtresse Geneve, se rencontrent près du lac : assis sur un banc de gazon, la vue des glaciers leur rappelle les merveilles de la nature, et Geneve prie son amant de lui raconter l'histoire de la création. Nous avions déja beaucoup de cosmogonies ; mais celle d'Aldée est sûrement la plus ingénieuse et la plus intéressante dans les détails. Selon lui le premier homme créé, qu'il appelle *Omen*,

Digitized by Google

apperçoit un jour son image dans les flots ; il desire que cet être qui paraît semblable à lui ait une existence réelle ; il en attend le bonheur. Ses souhaits se réalisent, et d'une vapeur blanche et légere qui se forme sur la surface des eaux sort une figure majestueuse qui unit aux nobles proportions de l'homme plus de délicatesse et de graces : c'est la première femme ; c'est *Ali*. Observez que le premier homme a la connaissance du Dieu qui l'a fait, est accoutumé à lui adresser les vœux qu'il forme, et que ce Dieu lui inspire lui-même les vœux qu'il doit former, afin que son bonheur semble en quelque sorte son propre ouvrage. Il est transporté de la premiere vue d'*Ali* ; mais elle est inanimée ; c'est la statue de Pigmalion. L'auteur a imaginé de l'animer successivement par tous les desirs de l'amour : un baiser lui donne le sentiment de l'existence. Jusqu'ici l'on apperçoit l'imitation soit de la fable, soit de l'Eden de Milton. Mais voici ce qui me paraît très-ingénieux, et ce qui appartient à l'auteur. A mesure qu'*Omen* et *Ali* conçoivent plus d'amour l'un pour l'autre, sans connaître encore le but de l'amour, la production de tous les êtres animés ou inanimés, des animaux, de la verdure, des fleurs, est l'effet des souhaits que fait *Omen* pour satisfaire ceux d'*Ali*, ensorte que dans l'univers tout est produit par l'amour qui desire, et par l'amour qui veut plaire. Cette description est longue ; elle remplit trois *chants*, et il est possible que l'effet de cette espece de féerie qui fait naître tout par un seul acte de la volonté, s'affaiblisse un peu en se répétant. C'est là qu'il eût fallu beaucoup d'art pour diversifier l'expression de chaque vœu, et je ne sais pourquoi l'auteur qui n'épargne pas le dialogue, se contente le plus souvent d'un vœu tacite pour ses créations amoureuses. Chacun de ces vœux devait être exprimé par un mot heureux, par un élan du cœur. Mais quoiqu'il puisse manquer quelque chose dans un morceau si étendu, en total il est plein de grace et d'intérêt. Les occasions de chaque souhait sont bien choisies, et fournissent des scenes charmantes. Ce seul morceau suffit pour faire un grand honneur au jeune écrivain ; il prouve le talent du style, quoique le goût n'en soit pas toujours sûr, et que dans le reste de l'ouvrage l'auteur, entraîné par la mode et le mauvais exemple, ait donné souvent dans l'affectation et la recherche.

Malgré toute l'innocence des peuples de la *Franciade*, une rivalité d'amour fait naître des guerres sanglantes, et l'on ne voit pas trop comment l'auteur peut accorder cette férocité avec l'époque qu'il a caractérisée ; on ne voit là que l'envie de peindre des batailles : elles sont une imitation continuelle de celles du Tasse. En tout, il eut beaucoup mieux fait de se borner à son heureux épisode, c'est-à-dire d'en faire le sujet d'un petit poëme en quatre chants, qui aurait pour titre, *l'Amour créateur*. Cet ouvrage, travaillé avec le soin qu'il mérite et dont l'auteur doit être capable, ne pourrait manquer de plaire, et vaudrait mieux que le temple de Gnide.

Digitized by Google

MERCURE

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 11 octobre 1793.

Les avis suivans qui nous sont parvenus de Constantinople et de Stockholm ont plus de liaison qu'ils ne paraissent en avoir au premier abord. Ils sont très-rapprochés par les dates; ils le sont aussi par les principes généraux de la politique défensive et conservatrice qu'ont dû adopter la Suede, le Danemarck et la Porte Ottomane, demeurés neutres jusqu'à présent. Sans donner à ces avis plus d'importance qu'ils n'en ont, toujours est-il vrai de dire que les dispositions dont ils parlent peuvent apporter quelque changement en bien dans la maniere d'être actuelle de l'Europe, et contribuer à sa pacification, toujours en confirmant la maxime : *Si vis pacem, para bellum.*

Voici ce qu'on écrit de Constantinople, en date du 12 septembre : Le capitan-pacha vient de recevoir de sa hautesse l'ordre le plus positif d'abandonner l'expédition projettée contre le pacha rebelle de Scutari, que l'on espere réduire ou ramener par d'autres moyens. En conséquence, il a été enjoint au grand amiral de faire rentrer son escadre dans le détroit. La preuve que cette mesure n'en est pas une de crainte ou de lassitude, c'est qu'en même tems il a été ordonné de hâter les constructions dans tous les ports de l'empire, entre autres pour les caravelles et les frégates qui se trouvaient sur le chantier à Sinope et à Mitylene. Ces quatre bâtimens vont être réunis à la grande flotte, dont on a détaché il y a quelque tems une petite escadre pour remplir une mission dont elle s'est parfaitement et très-promptement acquittée, en établissant à Tripoli, désolé depuis quelque tems par la guerre civile, un bey ou pacha d'après l'autorisation du grand-seigneur. Non-seulement on va lever 24,000 matelots pour le service de cette marine qui a déja prouvé qu'elle voulait et pouvait sortir de sa nullité; mais encore tous les gouverneurs des provinces ont eu ordre de préparer le contingent de troupes que chacune d'entr'elles doit fournir en tems de guerre.

Le divan a aussi appellé dans son sein sept des principaux pachas, connus par leurs lumieres et par leur expérience, de sorte que nous voilà à la veille de grands événemens. Il était incroyable que nos longues liaisons avec les nations européennes n'eussent pas servi jusqu'ici à nous prémunir contre les terreurs que la Russie ne cessait d'entretenir parmi nous.

Digitized by Google

La lumiere a enfin pénétré jusques dans le serrail, et l'ambassadeur de Catherine ne sera pas peu étonné en arrivant de voir que les Musulmans, revenus de leur fatalisme et de leur stupeur, courent aux armes avec énergie pour secouer un des despotismes qui pesait sur eux.

On en conclut qu'une rupture prochaine entre la Porte et la Russie est très-vraisemblable. On ajoute que la Porte qui n'a plus rien à attendre de la Pologne subjugnée, et d'ailleurs entierement dénuée de marine, a fait pressentir la Suede dont les réponses ont beaucoup contribué à la baisse du crédit de la Russie que l'on voit sensiblement décliner de jour en jour, tandis que celui des Français se releve. Un négociant de cette nation, nommé Aubry, est parvenu, dit-on, à faire goûter à quelques membres du divan des principes bien éloignés de ceux du despotisme, et il a été secondé dans sa mission de liberté par le citoyen Henin, ci-devant chargé d'affaires de la République française à Venise.

Voici maintenant ce que l'on mande de Stockholm, à douze jours de date de la lettre précédente : L'on annonce ici comme très-prochain le retour de M. Verninac, ministre plénipotentiaire de France, que l'on dit s'être embarqué au Havre il y a quelques semaines. On assure que la question de la reconnaissance de la République française est déja décidée entre les deux puissances, et l'on ajoute même qu'il s'en est traité de plus sérieuses entre elles. Notre cour est obsédée d'intrigues. La Russie menace, traverse et trouble ; l'Angleterre, par l'organe du lord Spencer, fait agir son ressort ordinaire, l'argent; elle a fait, dit-on, des offres brillantes au duc-régent pour l'entraîner dans ses intérêts. Mais la foi punique et la foi anglaise sont synonymes ; et la Suede, qui dans sa forme de gouvernement presque républicain, est la seule monarchie mixte où l'on compte un ordre de paysans ayant voix délibérative, n'aura pas la lâche imprudence de se vendre au cabinet le plus corrompu de l'Europe, et dont l'alliance, qui est aujourd'hui une honte pour tout peuple où la moralité est encore comptée pour quelque chose, finira par devenir un jour un fardeau, et peut-être une calamité. On ne s'enrôle pas de gaieté de cœur dans la bande de Pitt ; on ne se fait pas son complice pour partager la flétrissure imprimée par le décret qui le déclare ennemi du genre humain.

Les Anglais ont pris un navire américain de Baltimore, chargé de café et de sucre, et l'ont amené à Amsterdam.

On croit ici que les Américains rompront avec les Anglais; la conduite de ces derniers est trop insolente à leur égard. On nous écrit que le congrès a fait témoigner au ministre français son étonnement de ce que les corsaires de cette nation se permettent d'enlever des navires américains : dernierement ils en ont pris un venant de Hull, et destiné pour Baltimore.

Digitized by Google

De Francfort-sur-le-Mein, le 17 octobre.

Il s'élève ordinairement des nuages, des incertitudes à la fin d'une campagne comme au commencement. Jamais l'œil du politique le plus exercé n'est moins à portée de saisir le fil des événemens, dont les récits sont non-seulement très-varies, mais même contradictoires. Tout s'embrouille, se complique, se croise, se heurte, s'entrelace, se déchire, se r'attache; les choses les moins vraisemblables se réalisent; celles qu'on aurait juré être vraies se trouvent fausses, malgré les circonstances infiniment probables dont on accompagne les récits ou les vues judicieuses et naturelles qui viennent à l'appui des conjectures : en un mot on est balotté, désorienté; tout ce qu'on peut se dire et qu'on doit dire aux autres, c'est *je sais que je ne sais rien.* On est obligé néanmoins de donner aux lecteurs ces bruits vagues, douteux, hasardés, contradictoires même, parce qu'ils serviront à jetter du jour sur les événemens, quand leur fil commencera à se devider avec plus de régularité. C'est-là le cas où nous nous trouvons, c'est le parti suffisament justifié que nous allons prendre.

S'il faut en croire les dernieres lettres de Vienne, le ministere Autrichien a fait des découvertes de la plus haute importance dans les papiers qu'on a trouvés sur Sémonville; elles influeront beaucoup sur les plans de campagne et la marche du cabinet qu'elles vont faire changer. Par exemple, on va transférer dans les Pays-Bas une partie du conseil-Aulique de guerre, pour être plus à même de porter de près des coups à la France par l'artillerie et la diplomatie. C'est vraisemblablement ce qui a donné lieu au bruit de la prochaine arrivée de l'empereur à Bruxelles, démarche qui n'a d'ailleurs rien qui répugne, soit qu'une troisieme campagne ait lieu ou non. Elle n'aurait pas lieu cette campagne, ou il serait imprudent de la faire, si la lettre qu'un de nos concitoyens a reçue d'un de ses correspondans de Vienne a quelque fondement. Les liens entre François II et Frédéric-Guillaume sont brisés : ce dernier ne laissera que 10,000 hommes sur les bords du Rhin, pour son contingent en qualité d'électeur de Brandebourg, ou en supposant même que la mésintelligence qui couve depuis quelque tems entre les cours de Vienne et de Berlin n'éclate pas complettement, il ne laissera gueres que 20 à 25,000 hommes, 30,000 tout au plus; ce qui affaiblirait beaucoup les armées combinées, dont les principales forces sont sans contredit celles qu'a fourni la Prusse. On dit aussi le chancelier de Cobentzel disgracié et même arrêté; on le soupçonne de s'être vendu à Catherine II, pour fomenter les germes de division entre les Français et les Autrichiens; ce qui convenait parfaitement à cette princesse dans son nou-

Digitized by Google

veau projet d'envahir la Pologne, où, comme tout le monde le sait, sa part est la plus grosse des trois, tandis que celle de l'empereur est la plus mesquine.

Un autre voyage bien plus sûr que celui de l'empereur, malgré qu'une lettre de Vienne dise qu'on s'occupe des apprêts nécessaires, c'est celui de Frédéric-Guillaume. Voici comment s'exprime à cet égard une lettre de Hanau, du 3 octobre : « Ce matin un peu après six heures, le bruit du canon nous a annoncé l'arrivée du roi de Prusse venant de Francfort. Il n'a fait que changer de chevaux, et a poursuivi sa route par Leipsick et Francfort-sur-l'Oder pour se rendre en Pologne. On l'attend, dit-on, à Berlin le 18 octobre, et l'on ajoute que ses gardes retourneront à Postdam où on leur prépare leurs quartiers. »

Provinces-Unies et Belgique.

De Bruxelles, le 8 octobre.

Il va être fait des augmentations considérables à l'armée cantonnée dans le Luxembourg. On se propose de la porter à 25 bataillons d'infanterie, 18 bataillons de grenadiers et 22 escadrons d'infanterie. C'est le prince de Hohental qui doit en prendre le commandement. — Il paraît difficile que la cour de Vienne puisse réaliser ces augmentations, dans un moment où elle a besoin de porter des secours ailleurs. Car la ville de Kaschau, en Hongrie, a été presqu'entièrement détruite par un incendie qui a eu lieu le 13 de septembre.

Le landgrave de Hesse-Cassel, qui vend des hommes aux puissances belligérantes avec le même sang-froid et peut-être un peu plus de cupidité qu'un nourrisseur de bestiaux, chargé de l'approvisionnement d'un marché, ne vend ses bêtes à cornes et à laine, vient de publier une ordonnance pour rappeller, sous peine de la vie, tous ceux de ses sujets qui pourraient encore être en France. Il y défend aussi, sous les peines les plus sévères, l'exportation de toutes les denrées et marchandises qui pourraient servir aux armées Françaises.

On dit que l'avarice sait compter; pas toujours. Elle se trompe quelquefois aussi bien que la colere. Car enfin, si les Hessois ne revieunent pas chez eux, ira-t-on les tuer en France? Et s'ils y revieunent, il est bien clair qu'on ne les tuera pas, puisque c'est pour les faire revenir qu'on les menace de mort, et que d'ailleurs, si on les tuait, on ne pourrait les vendre. Il en résulte que le *sous peine de la vie* du landgrave est une absurdité dans tous les cas.

On a publié ici le bulletin de la grande armée impériale et de l'armée combinée anglaise, hanovrienne et hollandaise. Cette piece, datée des 28, 29 et 30 septembre au quartier général de Pont-sur-Sambre, rend compte de plusieurs petites

Digitized by Google

actions qui ont précédé la grande affaire près de Maubeuge, par laquelle la levée du siége de cette place a été décidée. Il en résulte que le 28 l'infanterie française attaqua une troupe commandée par le colonel Devay, et fut repoussée avec perte de 44 hommes, non sans avoir de son côté fait du mal à l'ennemi; car elle lui tua ou blessa 12 à 15 hommes, entr'autres un officier très-estimé, le premier lieutenant des hussards d'Esterhazy, Meczery. — Le 29, à la pointe du jour, cinq ou six colonnes autrichiennes passerent la Sambre en différens endroits, affronterent un feu d'artillerie considérable, délogerent les Français de plusieurs petits camps, et leur prirent onze pieces de canon et plusieurs chariots; ce fut à la suite de ce combat, qui coûta à peu près autant de monde aux deux partis, que l'on acheva de cerner entierement Maubeuge et le camp retranché, après quoi l'on porta le corps d'observation vers Landrecies et Avesne. — Il ne se passa rien de nouveau le 30.

On sait que les armées combinées ont été forcées depuis de repasser la Sambre avec perte de 6000 hommes.

Il paraît que les émigrés ont quelqu'espoir de pouvoir pénétrer en France; tous les jours il en part pour la Suisse. On dit même que les princes projettent de s'y rendre eux-mêmes, dès qu'il y aura un rassemblement assez considérable pour tenter un passage. Ils ont reçu, dit-on, trois millions à condition qu'ils seraient employés à cette expédition. — C'est vraisemblablement pour aller porter des secours aux rebelles de Lyon. Mais les auxiliaires arriveront trop tard, de même que les mineurs de Maestricht qui étaient tous partis pour Maubeuge; voyage assez inutile, à moins qu'on ne le leur ait fait faire pour leur ménager le plaisir de voir lever le siége.

Suivant une lettre particuliere d'Amsterdam du 7 octobre, le statdhouder a demandé d'un ton royal, c'est-à-dire fort haut, que les états fissent partir au plutôt vers les frontieres toutes les forces disponibles des Provinces-Unies. On n'a point encore obtempéré à cette requisition. Mais la crainte d'une visite des Français y fera probablement consentir.

Des lettres postérieures de trois jours disent positivement que la nouvelle levée de jeunes gens dans toute l'étendue de la République française donne les plus vives inquiétudes à la princesse d'Orange qui ne prononce le nom de Jacobin qu'en frémissant: elle paraît avoir influé sur les états, ce qui n'est pas difficile; car depuis l'expédition de la Prusse dans ce pays leurs hautes puissances sont les bas valets du général-roi que la république batave a eu l'imprudence de se donner. Mais le grand obstacle à ses projets de vengeance, c'est le défaut d'especes: le second terme pour le paiement des 2 pour 100 est échu, et il ne produit presque rien: les patriotes ne veulent pas payer, ils préferent de s'exposer plutôt aux persécutions les plus atroces que de donner l'argent qui servirait

Digitized by Google

à opprimer la liberté française qui doit produire celle de la Hollande et de l'univers. Les négocians le disent publiquement à la bourse d'Amsterdam, de Rotterdam, à Dort, à Schiedam et dans les autres villes commerçantes. Les gens vendus au statdhouder ne négligent rien pour indisposer ces dignes négocians contre la République française : ils sentent que ce serait faire un grand coup de partie d'attirer à eux les patriotes qui possedent de grands biens, et pourraient ainsi soutenir la coalition aux abois. Mais les descendans des vrais fondateurs de la République ont reçu en héritage de leurs ayeux un amour pour la liberté, qui, s'il ne leur inspire pas le desir de la reconquérir chez eux, ne leur permettra du moins jamais d'aider à l'étouffer chez les autres.

On apprend par les dernieres nouvelles de Bruxelles, qui sont du 20, la grande nouvelle du prochain mariage de l'archiduc avec une princesse d'Angleterre. Ceux qui l'annoncent se livrent à beaucoup de conjectures sur les motifs et les suites de cette union, qui paraît devoir resserrer plus que jamais les liens entre les cours de Vienne et de Londres. Le moment de la résurrection du royaume d'Austrasie est-il arrivé, se disent-ils. Le duc d'Yorck aura-t-il une partie de la France, son pere une véritable couronne et l'Europe un équilibre nouveau ? Ils ajoutent que les Allemands craignent qu'il n'en résulte une guerre entre les prépondérans du corps Germanique, un changement total des lois politiques, même de distribution dans l'Empire. Mais il est permis à son tour de demander si ce mariage est une chose bien sûre ; et quand même il devrait avoir lieu, rien ne prouve encore, ne rend même vraisemblable, qu'il produise tous les grands effets qu'on en attend. Si l'on veut absolument faire la princesse d'Angleterre reine, il n'y a qu'à ériger la Belgique en royaume, ou chercher ailleurs de l'étoffe pour le compléter, si l'on n'en trouve pas assez ; car on devrait être convaincu, depuis deux ans, que la France ne se partage pas aussi aisément que la Pologne.

Au reste Marie-Christine ne sera plus la rivale de son neveu, mais sa bienfaitrice ; elle lui donne même en avancement d'hoirie sa superbe maison de Laecken, et une somme annuelle de 100,000 florins pour l'entretenir. On dit qu'elle va venir du château de Laxembourg en Hongrie, donner elle-même l'investiture au jeune prince, qui se conduit, dit-on, parfaitement d'après les conseils de M. de Metternich, et réunit tous les suffrages. — Il serait possible qu'il ne jouît pas long-tems du plaisir de regner, et que les Français, qui continuent à faire des incursions dans la Flandre maritime, fissent une république indépendante du prétendu royaume d'Austrasie.

Digitized by Google

Des ordres sont donnés pour pratiquer un canal du Danube jusqu'à Trieste : 22 millions de florins sont destinés pour commencer les travaux, auxquels on emploiera les prisonniers Français. Ce canal sera infiniment avantageux, puisqu'on pourra, par ce moyen, communiquer dans la Méditerranée par le golfe Adriatique, sans passer devant Belgrade ni dans la mer Noire. Il est à craindre que cette entreprise ne serve de prétexte aux Turcs pour déclarer la guerre à l'empereur.

ANGLETERRE. *De Londres, le 7 octobre.*

Le cabinet Britannique est dans une agitation continuelle ; il sent que la guerre présente peut relever l'Angleterre au plus haut point de splendeur, du moins pour quelque tems encore, en concentrant dans ses mains, qui n'ont déja que trop envahi pour le repos et le bonheur de l'espece humaine, tout le commerce de l'Europe, perdu pour les autres puissances et négligé par elles. Mais ce cabinet sent aussi que ce but manqué l'Angleterre est perdue sans ressources.

Lundi dernier, le lord Conway était parti avec des dépêches pour l'amiral Hood, mais un expres le rappella, et il était de retour dans la capitale mardi au soir. Il paraît qu'on a renoncé à un premier plan, pour suivre celui de percer en France par la Méditerranée ; projet qui ne réussira néanmoins qu'en conservant Toulon. Aussi est-il certain qu'on doit y envoyer un corps considérable de cavalerie sous les ordres du général Dundas qui va partir. On espere que la place pourra tenir jusqu'à l'arrivée des renforts.

Il y avait eu quelque tems auparavant des mouvemens qui semblaient annoncer divers changemens dans le ministere ; il n'en est plus question aujourd'hui, mais on n'en peut encore rien dire, puisqu'ils ne doivent avoir lieu qu'à l'ouverture du parlement. Dans ce cas, le lord Camden, président du conseil, doit être remplacé par le marquis de Buckingham. M. Dundas doit céder sa place de secrétaire d'Etat à M. Addington, orateur de la chambre des communes, auquel doit succéder sir Gilbert Elliot.

La mésintelligence subsiste toujours entre M. Pitt et le duc de Richemont, à cause du retard des chaloupes canonnieres, auquel on attribue l'échec essuyé devant Dunkerque. On dit cependant qu'il ne quittera sa place de grand-maître de l'artillerie qu'à l'arrivée du marquis de Cornwallis, gouverneur dans l'Inde, qui doit lui succéder.

On assure que l'armée du duc d'Yorck doit être porté à 40,000 hommes effectifs. Cette levée extraordinaire sera facilitée par les dispositions où sont plusieurs nobles d'en équiper une partie à leurs frais, disposition dont on se doute bien que la cour n'a pas manqué de profiter, d'autant mieux qu'elle ne doit pas se flatter de les trouver dans le reste de la nation,

Digitized by Google

qui maudit cette guerre désastreuse pour son commerce et ses manufactures.

La presse des matelots s'exécute avec une extrême rigueur dans toutes les villes maritimes. On a établi deux paquebots entre Plymouth et la Corogne pour accélérer la correspondance avec le lord Hood.

Le général O'Hara est nommé gouverneur de Toulon, et il doit emmener avec lui deux régimens de la garnison de Gibraltar. Le général Raimsford commandera provisoirement à Gibraltar. — Sir Gilbert Elliot, déserteur du parti de l'opposition où il avait acquis quelque gloire, doit aussi se rendre à Toulon avec des pleins pouvoirs et s'entendre avec le lord Hood pour faire tous les reglemens convenables. Le fameux Cazalès, ancien membre de l'Assemblée constituante, doit l'accompagner. Vraisemblablement il retrouvera dans cette ville un ses confreres, M. Malouet, ancien intendant de la marine.

Le ministere fait répandre qu'il y a ici des commissaires de Bordeaux qui doivent régler avec lui les conditions auxquelles cette ville pourra se soumettre à une flotte Anglaise, mais personne n'est la dupe de cette petite ruse ministérielle qui indique seulement qu'on voudrait avoir Bordeaux, et l'avoir sans coup férir.

Une chose plus vraie, c'est qu'on prépare sous les ordres de l'amiral Macbride une flotte qui doit encore essayer de bombarder Dunkerque : toute attaque par terre est devenue impossible attendu que les Français ont fortifié cette place de tous les côtés, et que leurs incursions dans la Flandre maritime, depuis la mer jusqu'à Poperinghe ont absolument rendu tout ce pays désert, et l'ont privé en même-tems d'hommes, de bestiaux et de subsistances.

Le 6, l'amirauté a envoyé des ordres secrets au lord Howe qui est toujours à Torbay : il paraît que la flotte ne s'éloigne pas de nos côtes aussi-tôt qu'on l'aurait cru.

On est fermement persuadé ici que les alliés ont décidé de faire une campagne d'hiver.

Les principaux émigrés de France ont placé ce qu'ils ont apporté de fonds ou dans notre banque ou chez de gros commerçans, mais les banqueroutes devenant un peu fréquentes, c'est dans la banque que les plus avisés ont fait refluer toute leur fortune en dernier lieu. Il pourrait arriver tel événement qui ferait qu'elle ne serait pas mieux-là qu'ailleurs.

ITALIE. *De Gênes, le 6 octobre.*

Les Anglais viennent de tenir ici une conduite qui ne s'accorde pas avec les principes d'honneur et de loyauté, ce respect

Digitized by Google

pect pour les droits des gens que cette nation avait manifestés jusqu'à ce jour. Ce matin, plusieurs vaisseaux espagnols et anglais étant entrés dans le port de cette ville, un de ces derniers en mouillant prit la frégate française la *Modeste*, a jetté l'ancre et placé ses amarres de terre, de maniere qu'il devait nécessairement tomber sur la frégate. Aussi à peine a-t-il été à la portée du pistolet, que l'équipage a fait une décharge de mousqueterie sur celui de la *Modeste*, dont une grande partie dinait sur le pont. Les Français se voyant surpris et entourrés de vaisseaux ennemis, ont pris l'épouvante; plusieurs d'entr'eux se sont jettés à la mer pour gagner le rivage Les Anglais ont eu la cruauté de tirer dessus; la frégate est restée en leur pouvoir. Le peuple de Gênes n'a pas vu sans peine une violation du droit des gens aussi extraordinaire, et en même-tems aussi cruelle. Le ministre Anglais, Drake, passant sur la place de la bourse, a été hué par quelques Genois. On attend les suites de cette affaire.

Outre la frégate la *Modeste*, les Anglais se sont encore emparés de deux tartanes françaises qui étaient dans le port. Les matelots de ces bâtimens, qui ont été faits prisonniers, ont été répartis sur les vaisseaux anglais. Immédiatement après cette action inouie, on a vu arriver dans le port deux vaisseaux espagnols et le vaisseau français le *Scipion*, portant pavillon blanc, venant vraisemblablement de Toulon.

La cour de Naples accede bien certainement à la coalition; il parait que M. de Calonne, dont le sort est d'avoir beaucoup d'influence sur les rois de la maison de Bourbon et de les perdre par ses conseils, n'y a pas peu contribué. Un cutter anglais l'avait débarqué vers la fin du mois d'août des côtes d'Espagne sur celles de Naples; on dit qu'il va repartir pour aller chercher de nouveaux ennemis à sa patrie. Au reste le roi est si satisfait d'être entraîné dans cette guerre qu'il a donné une riche tabatiere au chevalier Hamilton. — Le Portugal veut aussi en tâter, et les 6000 hommes auxiliaires pour l'Espagne sont en marche; ils n'auront pas la peine d'aller chercher leurs nouveaux amis jusques aux frontieres, puisque les Espagnols rétrogradent.

Errata pour le n°. 116, *page* 318, *ligne* 31.

Au lieu de on sait que les correspondances les donnent: *lisez*, on sait quelles correspondances les donnent.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CHARLIER.

Séance du 24e. jour du 1er. mois.

La séance a commencé par la lecture de plusieurs lettres, dont voici l'extrait.

De Nice, le 13e. jour du premier mois. « Le général Lestenduaire est en arrestation. Il commandait à Entrevaux, et avait laissé cette place dans le plus grand dénuement. Il n'y a plus d'inquiétude sur cette partie que Kellermann avait aussi affoiblie pour favoriser les contre-révolutionnaires. Des papiers saisis le 12, sur un lieutenant-colonel fait prisonnier de guerre, ont appris que l'ennemi avait des intelligences dans Entrevaux, et qu'il croyait cette conquête facile. On publiait même que tout le département des Alpes maritimes suivrait cet exemple. Son espérance a été trompée. L'ennemi avait proposé à Bisanet, commandant à Monaco, de lui livrer cette place. Celui-ci chargea Bosset, adjudant, d'attirer l'auteur de cette proposition sur le sol de la liberté, et l'on arrêta le lâche Giraudi, juge de paix de Nice, destitué huit jours auparavant, trouvé porteur d'un mémoire indicatif de nos forces en hommes et en artillerie, et de leur position; il ne tardera pas à porter la peine due à ses forfaits.

» La ville d'Antibes et celle de Monaco ont été déclarées en état de siége. Les Républicains de cette dernière ville lui ont donné le nom de Fort-Hercule. » (La Convention a confirmé cette dénomination.)

Montbelliard, 10 octobre. « La principauté de Wirtemberg est conquise à la France, écrit Bernard de Saintes; je m'en suis emparé après m'être assuré que le prince avait fourni son contingent aux armées coalisées, et que ses enfans étaient au service de l'empereur. J'y suis entré avec le bataillon de nouvelle levée de Dole, 50 hommes de cavalerie, et autant d'artillerie légere. J'ai fait faire main-basse sur les caisses pour en verser le produit entre les mains du payeur général de Besançon. Il ne se trouve dans le château qu'environ 200 mauvais fusils. Je vais m'occuper de rehausser la confiance dans les assignats. Je force les citoyens à en échanger contre du numéraire. »

Une lettre d'Isabeau, représentant du peuple dans le département de la Gironde, en date du 8 octobre, donne les détails suivans : « On vient d'arrêter à Bordeaux l'ex-député

Digitized by Google

Duchâtel, un secrétaire de Brissot, nommé Marchena, Espagnol; un autre réfugié de l'armée du Calvados, avec la femme de Puisay, général de Buzot. Nous savons que les députés fugitifs du Calvados et de la Gironde sont à Bordeaux ou aux environs. C'est un nommé Mahon, attaché à Wimpfen, qui nous en a instruit. Nous travaillons sans relâche, soit à purger le pays des malveillans, soit à procurer des vivres à la ville de Bordeaux. »

Dartigoyte écrit de Tarbes, le 30 septembre dernier, que, pénétré de cette vérité que la révolution du 31 mai est pour le peuple, et qu'elle ne remplira son objet qu'autant que les autorités seront régénérées, il s'occupe de la suspension et du remplacement des administrateurs aristocrates, girondins et modérés.

Au nom du comité de salut public, Barrere fait lecture d'une dépêche des représentans du peuple à Lyon; elle contient les détails suivans. « Les autorités dépossédées par l'aristocratie sont réintégrées; la société populaire est rétablie. Une commission militaire est créée. Le désarmement de tous les habitans est ordonné; déjà il a commencé à s'effectuer; bientôt il sera terminé. Le comité de surveillance est installé. L'on est toujours à la poursuite des rebelles; ils sont réduits à 300, qui se sont retirés dans une forêt. Le tocsin a réuni autour de ce bois plus de 6000 hommes; ils nous rendront bon compte de ce reste de brigands. On nous assure que plusieurs des chefs sentant l'impossibilité de se sauver, se sont donnés la mort. On croit que Précy est du nombre. »

» Les députés Dubois-Crancé et Gauthier intriguent dans toute la ville, disent encore les auteurs de cette lettre, pour engager les citoyens à solliciter auprès de la Convention le rapport du décret qui les appelle dans son sein. » — Ici Barrere annonce que le comité a donné ordre de faire mettre en état d'arrestation Dubois-Crancé et Gauthier.

Barrere reprend la lecture de la correspondance. Une lettre, datée de Marseille le 5 octobre, présente le tableau des mouvemens qui se développent contre Toulon.

On mande de Perpignan que les défenseurs de la République ont forcé les Espagnols de lever le camp d'Argelès. Auprès de Collioure, l'ennemi est presqu'entièrement cerné.

Barrere termine par se plaindre des inculpations dirigées contre le comité dont il est l'organe. Considérez, dit-il, quel moment on choisit pour attaquer le noyau du gouvernement; c'est celui où Toulon va être forcé de rentrer dans le devoir, où nous avons des succès à Lyon, à l'armée des Alpes, à celle des Pyrénées, à celle d'Italie, dans la Vendée; celui où l'armée du Nord, pleine d'énergie, balance les destinées de la République auprès de Maubeuge; celui enfin où nous pouvons vous assurer qu'avant un mois vous triompherez de tous vos ennemis.

Digitized by Google

Un décret de l'Assemblée met en état d'arrestation Amelot, un des principaux agens de la trésorerie nationale. Le comité de sûreté générale est autorisé à examiner tous les agens de la comptabilité.

Séance du 25 du 1er. mois.

Au nom du comité de sûreté générale, Voulland entretient l'Assemblée du procès de Marie-Antoinette. Voici le précis de son rapport.

« Le procès de la veuve Capet qui s'est instruit pendant trois jours consécutifs dans le calme qui caractérise le peuple français, avait fixé toute l'attention du comité. Il a cru qu'il devait par mesure de sûreté générale s'assurer de la personne des défenseurs officieux donnés par le tribunal à cette femme. L'opinion du comité était que dans les rapports que les défenseurs officiers devaient avoir avec l'accusée, elle pouvait, en les intéressant à son sort, les charger de quelques lettres dont il était important d'avoir connaissance. Les commissaires chargés de l'exécution de cet arrêté se sont rendus au tribunal, où ils ont suivi l'instruction du procès de la veuve Capet. Immédiatement après le jugement, ils ont fait arrêter les deux défenseurs officieux qui ont été interrogés séparément.

Le citoyen Tronson du Goudray a déclaré qu'il n'avait reçu de la veuve Capet aucune confidence à transmettre à qui que ce soit; qu'elle n'avait fait que déposer entre ses mains deux petits anneaux d'or, et une touffe de cheveux qui paraissent être des siens, pour être remis à une citoyenne nommée Hiary ou Hiarey, qui demeure à Livry chez la citoyenne Laborde. Les anneaux et les cheveux ont été remis aux commissaires qui les ont enveloppés dans une demi-feuille de papier, cachetée aux deux extrêmités du sceau du tribunal.

Le citoyen Chauveau a déclaré que les conférences qu'il a eues avec la veuve Capet, n'ont roulé que sur son affaire personnelle; et que malgré ses interpellations pressantes, elle s'est toujours tenue sur la négative.

Interpellé de déclarer dans sa conscience si la veuve Capet ne lui avait dévoilé aucune des conspirations, nommé les conspirateurs cachés ou connus dont les actes peuvent être nuisibles à la République, il a répondu : « Je n'ignore pas que mon premier devoir est celui de citoyen. La confiance qui m'a été accordée par le tribunal, loin de m'empêcher de dénoncer les conspirations dont la veuve Capet aurait pu me faire part, aurait été pour moi un nouveau motif de remplir cette obligation sacrée; je proteste que ses dénégations n'ont pu me laisser même entrevoir ce que probablement elle avait intérêt de me cacher. Je déclare au surplus que la plus profonde dissimulation a duré dans toutes ses conférences avec moi et mon collègue; cependant malgré ses négatives continuelles, après nous avoir demandé notre opinion sur les témoins entendus

Digitized by Google

jusqu'alors, et sur notre réponse, qu'aucune preuve positive encore n'était acquise, il lui est échappé de nous dire : *Je ne crains que Manuel.* Ensuite je dois déclarer, pour faire connaître la moralité de l'accusée, qu'elle m'a demandé, dans le courant des débats, si elle n'avait pas mis trop de dignité dans ses réponses, en ajoutant qu'en se retirant de l'audience, elle s'était apperçue que le peuple en avait été choqué, et qu'elle avait même entendu une femme dire : *Vois-tu comme elle est fière !* ,,

L'Assemblée approuve la conduite du comité de sûreté générale, ordonne que les défenseurs officieux de la veuve Capet seront mis en liberté, et déclare qu'ils sont à l'abri de toute inculpation.

On avait demandé le rapport de la loi rendue contre les Anglais, ou son extension à tous les étrangers. St. Just a fait, au nom du comité de salut public, un rapport sur cette proposition. Après une longue discussion, le décret suivant a été adopté à l'unanimité.

Art. Ier. Les étrangers, nés sujets des gouvernemens avec lesquels la République est en guerre, seront détenus jusqu'à la paix.

II. Les femmes qui ont épousé des Français avant le décret du 18 du 1er. mois, ne sont point comprises dans la présente loi, à moins qu'elles ne soient suspectes ou mariées à des hommes suspects.

III. Le comité de commerce présentera, dans trois jours, ses vues sur le sort des étrangers qui ont formé des établissemens dans la République, afin que la présente loi ne tourne point contre l'industrie nationale.

Séance du 26eme. jour du 1er. mois.

Deux députés, l'un de la société populaire de Toulouse, et l'autre du conseil général du département de la Haute-Garonne, sont admis à la barre. Ils présentent un arrêté pris par le conseil général de ce département, qui a pour but d'obliger tous les particuliers, possesseurs de pieces monnoyées, de les apporter dans trois jours dans les caisses des receveurs des districts, pour recevoir en échange la même valeur en assignats, et de faire juger comme contre-révolutionnaires, les citoyens qui n'auraient pas satisfait à cet arrêté.

On demande le renvoi au comité des finances. Plusieurs membres s'opposent à cette motion; après quelques débats, le décret suivant est rendu : « La Convention nationale considérant que la démarche du département de la Haute-Garonne est une usurpation des fonctions législatives, casse son arrêté, et renvoie les dispositions qu'il renferme, à l'examen des comités réunis de salut public, de commerce et de finances. ,,

On reprend la discussion sur la rédaction de la loi relative à l'accaparement.

Digitized by Google

Séance du 27eme jour 1er. mois.

L'administration de la police de Paris fait passer à la Convention l'état sommaire des détenus dans les maisons d'arrêt de la ville. Leur nombre s'éleve à 2975.

On fait lecture de la correspondance. L'Assemblée apprend avec douleur que l'on craint beaucoup pour la vie de Chasle, représentant du peuple à l'armée du Nord, blessé à l'affaire d'Houdschoot. Il éprouve les douleurs les plus vives, et son entier dévouement à la patrie lui donne seul la force de les supporter.

Louchet écrit du Havre, qu'indigné de trouver encore des marques de féodalité dans le département de la Seine inférieure, il a pris un arrêté pour les faire détruire entierement. Il l'adresse à la Convention pour qu'elle en confirme les dispositions.

Les représentans du peuple dans le département de la Haute-Garonne annoncent qu'ils viennent de purger le département de l'Arriege de tous les malveillans et de tous les fanatiques qui l'infestaient depuis long-tems. Un ci-devant marquis, émigré, et qui commandait des contre-révolutionnaires, a été guillotiné par sentence d'un tribunal révolutionnaire institué par les représentans du peuple. On a trouvé sur lui des lettres qui attestent le complot de livrer l'Arriege aux Espagnols. Les principaux chefs de cette conspiration sont arrêtés.

Roux Fusillac mandé d'Angoulême que la fixation du prix des grains a excité quelques rumeurs parmi les boulangers et les meûniers ; mais que la guillotine ayant été dressée sur la place tout a rentré dans le devoir. Ce représentant ajoute qu'il a vu passer huit chefs de la conspiration bordelaise, qui sont conduits à Paris, sous bonne et sûre garde.

On fait lecture d'une lettre du général en chef de l'armée du Nord. (*Voyez cette lettre dans le dernier numéro.*)

Au nom du comité de sûreté générale, Lecointre, après avoir exposé que deux citoyens ont été arrêtés sans qu'on se soit donné la peine de leur faire connaître les motifs de leur arrestation, a fait rendre le décret que voici :

Art. 1er. Les comités de surveillance dans toute l'étendue de la République seront tenus de remettre sur-le-champ aux citoyens qu'ils feront mettre en état d'arrestation, le procès-verbal contenant les motifs pour lesquels ils ont été arrêtés ; il sera également fait mention de ces motifs dans l'écrou, afin que les parens des détenus puissent se pourvoir auprès du comité de sûreté générale, auquel il appartient de statuer sur la validité ou l'invalidité de l'arrestation.

II. Les comités de surveillance, qui dans les trois jours de l'arrestation d'un citoyen n'auraient pas envoyé au comité de sûreté générale de la Convention le procès-verbal et les motifs de l'arrestation, seront mandés en la personne de leur prési-

Digitized by Google

dent, au comité de sûreté générale, pour y déduire les motifs du retard, et être par lui statué ce qu'il appartiendra.

Séance du 28 du 1er. mois.

Rhul, représentant du peuple dans le département de la Marne, demande à être autorisé à faire démolir les fortifications de tous les châteaux appartenans à des particuliers. La Convention décrete cette autorisation et l'étend à tous ses commissaires.

Billaud-Varennes, membre du comité de salut public, monte à la tribune. Je vais, dit ce rapporteur, vous faire lecture d'une lettre de nos collegues auprès de l'armée du Nord, qui nous apprend qu'une victoire éclatante vient d'être remportée par les troupes de la République. Mais les revers sont à côté des succès; l'armée du Rhin, par la plus infâme des trahisons, a éprouvé un échec considérable dans les lignes de Lauterbourg et de Wissembourg, où deux de nos postes ont été forcés avec perte de plusieurs pieces d'artillerie. Ici Billaud-Varennes fait lecture d'une lettre des représentans du peuple à l'armée du Nord. En voici l'extrait :

Au quartier-général de Maubeuge, le 6e. jour de la 3e. décade du 1er. mois.

« L'armée républicaine a vaincu les soldats des despotes coalisés; ils ont fui devant elle, et nous venons d'entrer dans Maubeuge aux acclamations du peuple et de la garnison. Le combat a duré deux jours consécutifs, depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit. Nous nous disposons à recommencer : nos troupes étaient sur pied lorsque les éclaireurs sont venus nous annoncer que les ennemis avaient disparu. Notre armée s'est emparée de leur camp, jonché de cadavres. Jamais de plus grands préparatifs n'avaient été fâits pour prendre une ville : depuis dix-sept jours les ennemis travaillaient à élever des retranchemens inexpugnables pour tout autre que pour les soldats de la République. Cobourg se croyait tellement en sûreté, qu'il disait : *Les Français se disent de fiers républicains, et je l'avouerai moi même s'ils me chassent d'ici.* Ce propos fut rapporté à nos braves soldats, et le camp fut emporté une heure après.

» L'ennemi ayant réuni toutes ses forces en ce moment décisif nous força de l'évacuer; nos soldats le chasserent une seconde fois; l'ennemi le reprit encore. Enfin indignés d'une telle résistance, les républicains chargerent la bayonnette en avant, et demeurerent victorieux. L'ennemi a fui avec précipitation, et toute son artillerie serait probablement tombée en notre pouvoir, si la garnison de Maubeuge avait pu être instruite de ce qui se passait. »

Les représentans du peuple terminent cette lettre par faire l'éloge du général Jourdan. Ils ajoutent qu'ils ont fait distri-

Digitized by Google

buer aux habitans d'Avesnes, victimes des brigands Autrichiens, un secours provisoire de 200,000 liv.

Voici d'autres détails transmis par le général en chef. La position de l'ennemi était extrêmement avantageuse ; maître des hauteurs il avait établi différentes batteries qu'il fallait affronter avant de le joindre. J'ordonnai au général Duquesnoi de se porter sur le flanc de l'ennemi, et de gagner une position qui me mît à portée de l'attaquer avec avantage. Ce général exécuta mon ordre avec autant de bravoure que d'intelligence ; et cette manœuvre a décidé du sort de la bataille qui a duré deux jours. L'ennemi, profitant de l'obscurité de la nuit et d'un brouillard épais qui s'est élevé et a duré jusqu'à midi, a opéré sa retraite et passé la Sambre au-dessus et au-dessous de Maubeuge. Sa perte est d'environ six mille hommes. Nous n'avons eu de notre côté qu'environ 200 hommes tués et 1200 de blessés. Notre avantage eût été plus considérable, sans la lâcheté du général Gratien qui fit battre en retraite une brigade destinée à renforcer l'attaque du village de Watigny. Ce général a été destitué par les représentans du peuple, à la tête de la colonne, et mis en état d'arrestation.

La lecture de ces dépêches, souvent interrompue par les plus vifs applaudissemens, a été suivie d'un décret qui déclare que l'armée du Nord a continué de bien mériter de la patrie. Le président de la Convention est chargé d'écrire aux dignes républicains de cette armée, une lettre qui leur apprendra la reconnaissance nationale pour la bravoure et le zele qui les ont constamment animés.

Billaud-Varennes a annoncé que le comité de salut public avait écrit au général Jourdan de ne cesser de poursuivre les Autrichiens que quand ils seraient entièrement exterminés.

Dubois-Crancé et Gauthier, de retour de Lyon, se présentent à la tribune pour rendre compte de leur conduite. On demande qu'avant tout, le comité de salut public soit entendu. Barrere paraît et annonce que le comité dont il est l'organe, a interrogé ces deux députés ; qu'il a trouvé leur conduite pure, mais qu'il n'a pas voulu prononcer avant d'avoir entendu Couthon ; que cependant, il est de la justice de l'Assemblée de lever provisoirement le décret d'arrestation porté contre Dubois-Crancé et Gauthier. — Cette proposition est adoptée.

Dubois-Crancé prévient la Convention que les rebelles ont pris, au nom du peuple de Lyon, un arrêté, pendant le siége de cette ville, qui lui a été envoyé. Cet arrêté, dit-il, est signé de plus de vingt mille citoyens, et les biens des signataires s'élevent au moins à deux milliards. Je demande que cette piece soit imprimée, déposée aux archives, pour qu'elle soit un monument éternel de la trahison des Lyonnais, et que l'on poursuive les signataires. — Ces propositions sont décrétées.

Les représentans du peuple dans cette ville ont sequestré

Digitized by Google

tous les biens des rebelles. Il est décrété que ces biens seront régis et vendus comme ceux des émigrés.

Barrere communique une lettre des représentans du peuple à l'armée du Rhin, écrite d'Haguenau le 14 de ce mois (vieux style.) Elle porte que, le 13 à quatre heures du matin, les lignes de Weissembourg et les postes sur le Rhin ont été attaqués; nos troupes disséminées sur vingt lieues de terrein, ont été obligées de reculer. Les ennemis s'étant emparés du moulin de Pérale et Saint-Remy; alors sept mille émigrés ont passé le Rhin, et dès lors Weissembourg et Lauterbourg n'ont pu tenir. Dans ce moment notre armée est campée sur les hauteurs d'Haguenau. Il nous faudrait, ajoutent les représentans, du renfort pour marcher à l'ennemi; nous n'avons éprouvé cet échec que par l'effet des trahisons.

Séance du 29 du premier mois.

Une lettre du général Lechelle annonce la prise de Mortagne et de Cholet sur les rebelles. Dans ces deux actions mémorables, généraux et soldats, tous ont droit à la reconnaissance nationale. Les représentans du peuple ont donné l'exemple de la valeur, en marchant à la tête des colonnes. Nous avons à regretter de braves défenseurs de la République; mais la perte des rebelles est considérable. Le général de l'armée catholique, l'Escure, a été tué, et plusieurs autres officiers ont été grièvement blessés.

La société populaire de Cherbourg demande l'expulsion de l'assemblée, de tout ce qui n'est pas montagnard. Elle demande aussi l'établissement d'un tribunal révolutionnaire dans la ville de Caen. — Sur la proposition de Billaud-Varennes, la Convention décrete que les émigrés conduits dans leurs départemens respectifs pour y être jugés, le seront par les tribunaux criminels de ces départemens, sans recours à la voie de cassation. — Un membre du comité de législation a fait adopter, apres une discusaion assez vive, un projet de décret en plusieurs articles contre les prêtres rebelles aux loix. L'assemblée s'est ensuite occupée de l'instruction publique. Elle a rapporté le décret qui établit des maisons communes d'éducation.

La séance s'est terminée par l'admission de l'armée révolutionnaire, qui a défilé au milieu des représentans du peuple. Le général Ronsin a prononcé un discours qui a été couvert d'applaudissemens.

Séance du 30e. jour du 1er. mois.

Les membres des comités révolutionnaires des sections de Paris sont admis à la barre. Ils demandent le rapport du décret qui leur enjoint de communiquer aux citoyens qu'ils font arrêter les motifs de leur arrestation. — Renvoyé au comité de législation.

Digitized by Google

Au nom du comité de sûreté générale, Voulland présente des réflexions sur la défectuosité du rapport général de Julien de Toulouse, concernant les administrations rebelles et fédéralistes, et il fait adopter le projet de décret suivant. « La Convention désavoue le rapport sur les administrations rebelles et fédéralistes, fait par Julien de Toulouse, rapporte son décret qui ordonnait l'impression de ce rapport, charge son comité de sûreté générale actuel, de lui présenter un nouveau rapport sur cet objet.

Sur la proposition d'Amar la Convention décrete d'accusation et renvoie au tribunal révolutionnaire Dulaure député, rédacteur de la feuille intitulée le *Thermometre*, comme prévenu d'avoir conjuré contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Suite de l'interrogatoire de Marie-Antoinette d'Autriche, ci-devant reine de France.

Le président à Jean-Sylvain Bailly. N'étiez-vous pas en liaison avec Pastoret et Rœderer (ex-procureurs-généraux-syndics du département de Paris)?

R. Je n'ai eu avec eux d'autres liaisons que celles d'une relation entre magistrats.

Le P. N'est-ce pas vous qui, de concert avec Lafayette, avez fondé le club connu sous le nom de 1789.

R. Je n'en ai pas été le fondateur, et je n'y fus que parce que des Bretons de mes amis en étaient. Ils m'inviterent à en être en me disant qu'il n'en coûtait que cinq louis; je les donnai et fus reçu; eh bien! depuis je n'ai assisté qu'à deux dîners.

Le P. N'avez-vous pas assisté aux conciliabules tenus chez le ci-devant la Rochefoucault?

R. Je n'ai jamais entendu parler de conciliabules. Il se peut faire qu'il en existât, mais je n'ai jamais assisté à aucun.

Le P. Si vous n'aviez pas de conciliabules, pourquoi lors du décret du 19 juin 1790, par lequel l'Assemblée constituante voulant donner aux vainqueurs de la Bastille le témoignage éclatant de la reconnaissance d'une grande nation, les récompensait de leur courage et de leur zele, notamment en les plaçant d'une maniere distinguée au milieu de leurs freres dans le Champ-de-Mars, le jour de la fédération; pourquoi, dis-je, avez-vous excité des troubles entr'eux et leurs freres d'armes les ci-devant gardes-françaises, puis ensuite été faire le pleureur à leur assemblée, et les avez forcé de reporter la gratification dont ils avaient été honorés?

Digitized by Google

R. Je ne me suis rendu auprès d'eux qu'à la demande de leurs chefs, à l'effet d'opérer la réconciliation des deux partis; c'est d'ailleurs l'un deux qui a fait la motion de remettre les décorations dont l'Assemblée constituante les avait honorés, et non pas moi.

Le P. Ceux qui ont fait cette motion ayant été reconnus pour vous être attachés en qualité d'espions, les braves vainqueurs en ont fait justice en les chassant de leur sein.

R. On s'est étrangement trompé à cet égard.

Le P. N'avez-vous pas prêté les mains au voyage de St. Cloud, au mois d'avril; et de concert avec Lafayette, n'avez-vous pas sollicité auprès du département l'ordre de déployer le drapeau rouge ?

R. Non.

Le P. Etiez-vous instruit que le ci-devant roi recélait dans le château un nombre considérable de prêtres réfractaires ?

R. Oui, je me suis même rendu chez le roi à la tête de la municipalité, pour l'inviter de renvoyer les prêtres insermentés qu'il avait chez lui.

Le P. Pourriez-vous indiquer les noms des habitués du château, connus sous le nom de chevaliers du poignard ?

R. Je n'en connais aucun.

Le P. A l'époque de la révision de la constitution de 1791, ne vous êtes-vous pas réuni avec les Lameth, Barnave, Desmeunier, Chapellier et autres fameux réviseurs coalisés, ou pour mieux dire, vendus à la cour pour dépouiller le peuple de ses droits légitimes et ne lui laisser qu'un simulacre de liberté.

R. Lafayette s'est reconcilié avec les Lameth, mais moi je n'ai pu me raccommoder n'ayant pas été lié avec eux.

Le P. Il paraît que vous étiez très-lié avec Lafayette et que vos opinions s'accordaient assez bien ?

R. Je n'avais avec lui d'autre intimité que relativement à sa place; du reste, dans le tems, je partageais sur son compte l'opinion de tout Paris.

Le P. Vous dites n'avoir jamais assisté à aucun conciliabule, mais comment se fait-il qu'au moment où vous vous êtes rendu à l'Assemblée constituante, Charles Lameth tira la répouse qu'il vous fit, de dessous son bureau; cela prouve qu'il existait une criminelle coalition ?

R. L'Assemblée nationale avait par un décret, mandé les autorités constituées; je m'y suis rendu avec les membres du département et les accusateurs publics. Je ne fis que recevoir les ordres de l'Assemblée, et ne portai point la parole; ce fut le président du département qui prononça le discours sur l'événement.

Digitized by Google

Le P. N'avez-vous point aussi reçu les ordres d'Antoinette, pour l'exécution du massacre des meilleurs patriotes?

R. Non; je n'ai été au champ-de-Mars que d'après un arrêté du conseil-général de la commune.

Le P. C'était avec la permission de la municipalité que les patriotes s'étaient rassemblés au champ-de-Mars, ils en avaient fait leur déclaration au greffe, on leur en avait délivré un reçu : comment avez-vous pu déployer contre eux l'infernal drapeau rouge?

R. Le conseil ne s'est décidé que parce que depuis le matin que l'on avait été instruit que deux hommes avaient été massacrés au champ-de-Mars, les rapports qui se succédaient devenaient plus alarmants d'heure en heure; le conseil fut trompé, et se décida à employer la force armée.

Le P. N'est-ce point le peuple au contraire qui a été trompé par la municipalité? ne serait-ce point elle qui avait provoqué le rassemblement, à l'effet d'y attirer les meilleurs patriotes, et les y égorger?

R. Non certainement.

Le P. Qu'avez-vous fait des morts, c'est-à-dire, des patriotes qui y ont été assassinés?

R. La municipalité ayant dressé procès-verbal, les fit transporter dans la cour de l'hôpital militaire au Gros-Caillou, où le plus grand nombre fut reconnu.

Le P. A combien d'individus se montait-il?

R. Le nombre en fut déterminé et rendu public par le procès-verbal que la municipalité fit afficher dans le tems; il y en avait douze ou treize.

Un juré. J'observe au tribunal que me trouvant ce jour-là au Champ-de-Mars avec mon pere, au moment où le massacre commença, je vis tuer près de la riviere, où je me trouvai, dix-sept à dix-huit personnes des deux sexes; nous-mêmes n'évitâmes la mort qu'en entrant dans la riviere jusqu'au cou.

Le témoin garde le silence.

Le P. à l'accusée. A combien pouvait se monter le nombre des prêtres que vous aviez au château?

R. Nous n'avions auprès de nous que les prêtres qui disaient la messe.

Le P. Ils étaient insermentés?

R. La loi permettait au roi, à cet égard, de prendre qui il voulait.

Le P. Quel a été le sujet de vos entretiens sur la route de Varennes, en revenant avec Barnave et Pétion à Paris?

R. On a parlé de choses et d'autres fort indifférentes.

Digitized by Google

On continue l'audition des témoins.

Jean-Baptiste Hébain, dit Perceval, ci-devant employé aux chasses, et actuellement enregistré pour travailler à la fabrication des armes, dépose que le premier octobre 1789, se trouvant à Versailles, il a eu connaissance du premier repas des gardes-du-corps, mais qu'il n'y a point assisté; que le 5 du même mois, il a, en sa qualité d'aide-de-camp du ci-devant comte d'Estaing, prévenu ce dernier qu'il y avait des mouvemens dans Paris; que d'Estaing n'en tint pas compte; que vers l'après-midi la foule augmenta considérablement; qu'il a averti d'Estaing pour la seconde fois, mais qu'il ne daigna pas même l'écouter. (Le témoin entre dans le détail de l'arrivée des Parisiens à Versailles, entre onze heures et minuit.)

Le P. Ne portiez-vous point à cette époque une décoration?

R. Je portais le ruban de l'ordre de Limbourg; j'en avais, comme tout le monde, acheté le brevet moyennant 1500 liv.

Le P. N'avez-vous point après l'orgie des gardes-du-corps été dans la cour de Marbre, et là n'avez-vous pas un des premiers escaladé le balcon du ci-devant roi?

R. Je me suis trouvé à l'issue du repas des gardes-du-corps; et comme ils dirigeaient leurs pas vers le château je les y ai accompagnés.

Le président au témoin Lecointre. Rendez compte au tribunal de ce qui est à votre connaissance touchant le témoin présent?

R. Je sais que Perceval a escaladé le balcon de l'appartement du ci-devant roi, qu'il fut suivi par un grenadier du régiment de Flandre; et qu'arrivé dans l'appartement de Louis Capet, Perceval embrassa, en présence du tyran qui s'y trouvait, ledit grenadier, et lui dit: Il n'y a plus de régiment de Flandre, nous sommes tous gardes royales. Un dragon des Trois-Evêchés ayant essayé d'y monter après eux, et ne pouvant y réussir, voulut se détruire. Le déposant observe que ce n'est point comme témoin oculaire qu'il dépose de ce fait, mais bien d'après le témoin Perceval, qui le même jour lui en fit confidence, et qui par la suite a été reconnu exact. Il invite en conséquence le citoyen président de vouloir bien interpeller Perceval de déclarer si, oui ou non, il se rappelle lui avoir tenu les propos du détail dont il est question.

Perceval. Je me rappelle avoir vu le citoyen Lecointre, je crois même lui avoir fait part de l'histoire du balcon; je sais qu'il était le 5 octobre et le lendemain à la tête de la garde nationale, en l'absence de d'Estaing qui était disparu.

Lecointre soutient sa déposition sincere et véritable.

On entend un autre témoin.

Reine Millot, fille domestique, dépose qu'en 1788, se trou-

Digitized by Google

vant de service au grand-commun à Versailles, elle avait pris sur elle de demander au ci-devant comte de Coigny, qu'elle voyait un jour de bonne humeur : Est-ce que l'empereur continuera toujours à faire la guerre aux Turcs ? mais, mon Dieu ! cela ruinera la France, par le grand nombre de fonds que la reine fait passer pour cet effet à son frere, et qui en ce moment doivent au moins se monter à deux cents millions. Tu ne te trompes pas, répondit-il : oui, il en coûte déja plus de deux cents millions, et nous ne sommes pas au bout.

Il est à ma connaissance, ajoute la témoin, qu'après le 23 juin 1789 me trouvant dans un endroit où étaient des gardes d'Artois et des officiers de hussards, j'entendis les premiers dire, à l'occasion d'un massacre projetté contre les Gardes-Françaises, il faut que chacun soit à son poste et fasse son devoir ; mais que les Gardes-Françaises ayant été instruits à tems de ce qui se tramait contre eux, crierent aux armes ; alors le projet se trouvant découvert il ne put avoir lieu.

J'observe aussi, continue la témoin, avoir été instruite par différentes personnes que l'accusée ayant conçu le dessein d'assassiner le duc d'Orleans, le roi qui en fut instruit ordonna qu'elle fût incontinent fouillée, que par suite de cette opération on trouva sur elle deux pistolets ; alors il la fit consigner dans son appartement pendant quinze jours.

L'accusée. Il se peut que j'aie reçu de mon époux l'ordre de rester quinze jours dans mon appartement, mais ce n'est pas pour une cause pareille.

La témoin. Il est à ma connaissance que dans les premiers jours d'octobre 1789, des femmes de la cour ont distribué à différens particuliers de Versailles des cocardes blanches.

L'accusée. Je me rappelle avoir entendu dire que le lendemain ou le surlendemain du repas des gardes-du-corps, des femmes ont distribué de ces cocardes ; mais ni moi, ni mon époux n'avons été les moteurs de pareils désordres.

Le P. Quelles sont les démarches que vous avez faites pour les faire punir, lorsque vous en avez été instruite ?

R. Aucune.

On entend un autre témoin.

Jean-Baptiste Labénette dépose qu'il est parfaitement d'accord avec un grand nombre de faits contenus en l'acte d'accusation ; il ajoute que trois particuliers sont venus pour l'assassiner au nom de l'accusée.

Le président à l'accusée. Lisiez-vous l'orateur du peuple ?

R. Jamais.

François Dufrêne, gendarme, dépose s'être trouvé dans la chambre de l'accusée au moment où l'œillet lui fut remis ; il a connaissance que sur ce billet il y avait « écrit que faites-vous ici, nous avons des bras et de l'argent à votre service. »

Digitized by Google

Magdelaine Rossay, femme Richard, ci-devant concierge de la maison d'arrêt, dite la Conciergerie du palais, dépose que le gendarme Gilbert lui ayant dit que l'accusée avait reçu visite d'un particulier, amené par Michonis, administrateur de police, lequel lui avait remis un œillet dans lequel était un billet, qu'ayant pensé qu'il pouvait compromettre elle déposante, elle en fit part à Michonis, qui lui répondit que jamais il n'amenerait personne auprès de la veuve Capet.

Toussaint Richard déclare connaître l'accusée pour avoir été mise sous sa garde, depuis le 2 août dernier.

Marie Devaux, femme Arel, dépose avoir resté près de l'accusée à la Conciergerie, pendant quarante et un jour; n'a rien vu ni entendu, sinon qu'un particulier était venu avec Michonis, et lui avait remis un billet ployé dans un œillet; qu'elle déposante était à travailler, et qu'elle a vu revenir ledit particulier une seconde fois dans la journée.

L'accusée. Il est venu deux fois dans l'espace d'un quart-d'heure.

Le président à la témoin. Qui vous a placée près la veuve Capet?

R. C'est Michonis et Jobert.

Jean Gilbert, gendarme, dépose du fait de l'œillet. Il ajoute que l'accusée se plaignait à eux gendarmes de la nourriture qu'on lui donnait, mais qu'elle ne voulait pas s'en plaindre aux administrateurs; qu'à cet égard, il appelia Michonis qui se trouvait dans la cour des femmes avec le particulier porteur de l'œillet; que Michonis étant remonté, il a entendu l'accusée lui dire: Je ne vous reverrai donc plus. Oh! pardonnez-moi, répondit-il, je serai toujours au moins municipal, et en cette qualité j'aurai droit de vous revoir. Le déposant observe que l'accusée lui a dit avoir bien des obligations à ce particulier.

L'accusée. Je ne lui ai d'autres obligations que celle de s'être trouvé près de moi le 20 juin.

On passe à l'audition d'un autre témoin.

Charles-Henri d'Estaing, ancien militaire de terre et de mer au service de France, déclare qu'il connaît l'accusée depuis qu'elle est en France, qu'il a même à se plaindre d'elle, mais qu'il n'en dira pas moins la vérité, qui est qu'il n'a rien à dire de relatif à l'acte d'accusation.

Le président au témoin. Est-il à votre connaissance que Louis Capet et sa famille devait partir de Versailles le 5 octobre?

R. Non.

Le P. Avez-vous connaissance que les chevaux aient été mis et ôtés plusieurs fois?

R. Oui, suivant les conseils que recevait la cour; mais

Digitized by Google

j'observe que la garde nationale n'aurait point souffert ce départ.

Le P. N'avez-vous pas vous-même fait sortir des chevaux ce jour-là pour faire fuir la famille royale?

R. Non.

Le P. Avez-vous connaissance que des voitures aient été arrêtées à la porte de l'Orangerie?

R. Oui.

Le P. Avez-vous été au château ce jour-là?

R. Oui.

Le P. Avez-vous vu l'accusée?

R. Oui.

Le P. Qu'avez-vous entendu au château?

R. J'ai entendu des conseillers de cour, dire à l'accusée que le peuple de Paris allait arriver pour la massacrer, et qu'il fallait qu'elle partît; à quoi elle avait répondu avec un grand caractere : si les Parisiens viennent ici pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je le serai; mais je ne fuirai pas.

L'accusée. Cela est exact, on voulait m'engager à partir seule, parce que, disait-on, il n'y avait que moi qui courait des dangers; je fis la réponse dont parle le témoin.

Le président au témoin. Avez-vous connaissance des repas donnés par les ci-devant gardes-du-corps?

R. Oui.

Le P. Avez-vous su que l'on y a crié vive le roi et vive la famille royale?

R. Oui. Je sais même que l'accusée a fait le tour de la table en tenant son fils par la main.

Le P. N'en avez-vous pas aussi donné à la garde nationale de Versailles, à son retour de Ville-Parisis, où elle avait été chercher des fusils?

R. Oui.

Le P. Etiez-vous le 5 octobre, en votre qualité de commandant-général, à la tête de la garde nationale?

R. Est-ce sur le matin ou sur l'après-midi que vous voulez que je réponde?

Le P. Depuis midi jusqu'à deux heures?

R. J'étais alors à la municipalité.

Le P. N'était-ce pas pour obtenir l'ordre d'accompagner Louis Capet dans sa retraite, et le ramener ensuite, disiez-vous, à Versailles?

R. Lorsque j'ai vu le roi décidé à souscrire aux vœux de la garde nationale Parisienne, et que l'accusée s'était même présentée sur le balcon de l'appartement du roi avec son fils,

pour

Digitized by Google

pour annoncer au peuple qu'elle allait partir avec le roi et sa famille pour venir à Paris, j'ai demandé à la municipalité la permission de l'y accompagner.

L'accusée convient avoir paru sur le balcon, pour y annoncer au peuple qu'elle allait partir pour Paris.

Le présdent à l'accusée. Vous avez soutenu n'avoir point mené votre fils par la main dans le repas des gardes du-corps?

R. Je n'ai pas dit cela, mais seulement que je ne croyais pas avoir entendu l'air *ô Richard, ô mon roi!*

Le président au témoin Lecointre. Citoyen, n'avez-vous pas dit, dans la déposition que vous avez faite hier, que le déposant ne s'était point trouvé le 5 octobre à la tête de la garde nationale, où son devoir l'appellait?

Lecointre. J'affirme que non-seulement Estaing ne s'est point trouvé, depuis midi jusqu'à deux heures, à l'assemblée de la garde nationale qui eut lieu ce jour-là 5 octobre, mais qu'il n'a point paru de la journée, que pendant ce tems, il était à la vérité à la municipalité, c'est-à-dire, avec la portion des officiers municipaux vendus à la cour; que là il obtint d'eux un ordre ou pouvoir d'accompagner le roi dans sa retraite, sous la promesse de le ramener à Versailles le plutôt possible.

J'observe, continue Lecointre, que les municipaux d'alors trahirent doublement leur devoir, 1°. parce qu'ils ne devaient point se prêter à une manœuvre criminelle en favorisant la fuite du ci-devant roi; 2°. c'est que pour prévenir le résultat des événemens, ils eurent grand soin de ne laisser subsister aucuns indices sur les registres qui pussent attester formellement que cette permission ou pouvoir eût été délivré à dessein.

Le témoin. J'observe au citoyen Lecointre qu'il se trompe, ou que du moins il est dans l'erreur, attendu que la permission dont il est question est datée du 6, et que ce n'est qu'en vertu d'elle que j'ai parti le même jour à onze heures du matin pour accompagner le ci-devant roi à Paris.

Lecointre. Je persiste à soutenir que je ne suis pas dans l'erreur à cet égard; je me rappelle très bien que la piece originale que j'ai déposée hier entre les mains du greffier, contient en substance que d'Estaing est autorisé à employer les voies de conciliation avec les parisiens, et qu'en cas de non-réussite à cet égard, de repousser la force par la force; les citoyens jurés comprendront aisément que ces dernieres dispositions ne peuvent être applicables à la journée du 6, puisqu'alors la cour était à la disposition de l'armée parisienne. J'invite à cet égard l'accusateur-public et le tribunal de vouloir bien ordonner que la lettre de d'Estaing que j'ai déposée hier, soit lue, attendu qu'elle porte avec elle la preuve des faits dont je viens de parler.

Digitized by Google

Lecture est faite de ladite pièce dans laquelle se trouve ce qui suit :

« Le dernier article de l'instruction que notre municipalité » m'a donné le 5 de ce mois, à quatre heures après midi, » me prescrit de ne rien négliger pour ramener le roi à Versailles le plutôt possible. »

Le P. Persistez-vous à dire que cette permission ne vous a pas été délivrée le 5 octobre ?

R. Je me suis trompé dans la date, j'avais pensé qu'elle était du 6.

Le P. Vous rappellez-vous que la permission que vous aviez obtenue vous autorisât à repousser la force par la force, après avoir épuisé les voies de conciliation.

R. Oui, je m'en rappelle.

On entend un autre témoin.

Antoine Simon, ci-devant cordonnier, employé en ce moment en qualité d'instituteur, auprès de Charles-Louis Capet, fils de l'accusée, déclare connaître Antoinette depuis le 30 août dernier, qu'il monta, pour la première fois, la garde au Temple.

Le déposant observe que pendant le tems que Louis Capet et sa famille avaient la liberté de se promener dans le jardin du Temple, ils étaient instruits de tout ce qui se passait, tant à Paris que dans l'intérieur de la République.

Le président au témoin. Avez-vous eu connaissance des intrigues qui ont eu lieu au Temple pendant que l'accusée y était ?

R. Oui.

Le P. Quels sont les administrateurs qui étaient dans l'intelligence ?

R. Le petit Capet m'a déclaré que Toulan, Pétion, Lafayette, Lépitre, Bonguot, Michonis, Vincent, Manuel, Lebœuf, Jobert et Daugé étaient ceux pour qui sa mere avait le plus de prédilection ; que ce dernier l'avait pris entre ses bras, et lui avait dit en présence de sa mere, je voudrais bien que tu fusse à la place de ton pere.

L'accusée. J'ai vu mon fils jouer aux petits palets dans le jardin avec Daugé ; mais je n'ai jamais vu celui-ci le prendre entre ses bras.

Le P. Avez-vous connaissance que pendant que les administrateurs étaient avec l'accusée et sa belle-sœur, on ait enfermé le petit Capet et sa sœur dans une tourelle ?

R. Oui.

Le P. Est-il à votre connaissance que le petit Capet ait été traité en roi, principalement lorsqu'il était à table ?

R. Je sais que sa mere et sa tante à table lui donnaient le pas.

Digitized by Google

Le P. Depuis votre détention, avez-vous écrit à la Polignac?

R. Non.

Le P. N'avez-vous pas signé des bons pour toucher des fonds chez le trésorier de la liste civile?

R. Non.

L'accusateur public. Je vous observe que votre dénégation deviendra inutile dans un moment, attendu qu'il a été trouvé dans les papiers de Septeuil, deux bons signés de vous; à la vérité ces deux pieces, qui ont été deposées dans le comité des 24, se trouvent en ce moment égarées, cette commission ayant été dissoute; mais vous allez entendre les témoins qui les ont vues.

Un autre témoin est entendu.

François Tisset, marchand rue de la Barillerie, employé sans salaire à l'epoque du 10 août 1792, au comité de surveillance de la municipalité, depose qu'ayant été chargé d'une mission à remplir chez Septeuil, trésorier de la ci-devant liste civile, il s'était fait accompagner par la force armée de la section de la place Vendôme, aujourd'hui des Piques; qu'il ne put se saisir de sa personne, attendu qu'il était absent; mais qu'il trouva dans la maison Boucher, trésorier de la liste civile, ainsi que Morillon et sa femme, lesquels il conduisit à la Mairie; que parmi les papiers de Septeuil on trouva deux bons, formant la somme de 80,000 liv., signés *Marie-Antoinette*, ainsi qu'une caution de deux millions, signé *Louis*, payable à raison de 110,000 liv. par mois, sur la maison Laporte, à Hambourg; qu'il fut trouvé également un grand nombre de notes de plusieurs paiemens faits à Favras et autres, un reçu signé *Bouillé*, pour une somme de 900,000 liv., un autre de 200,000, etc., lesquelles pieces ont toutes été déposées à la commission des 24, qui en ce moment est dissoute.

L'accusée. Je desirerais que le témoin déclarât de quelle date étaient les bons dont il parle.

R. L'un était daté du 10 août 1792, quant à l'autre je ne m'en rappelle pas.

L'accusée. Je n'ai jamais fait de bons, et sur-tout comment en aurais-je pu faire le 10 août, que nous nous sommes rendus vers les huit heures du matin à l'Assemblée nationale.

Le P. N'avez-vous pas ce jour-là, étant à l'Assemblée législative dans la loge du Logographe, reçu de l'argent de ceux qui vous entouraient?

R. Ce ne fut pas dans la loge du Logographe, mais bien pendant les trois jours que nous avons demeuré aux Feuillans, que nous trouvant sans argent, attendu que nous n'en avions pas emporté, nous avons accepté celui qui nous a été offert.

Digitized by Google

Le P. Combien avez-vous reçu?

R. Vingt-cinq louis d'or simples; ce sont les mêmes qui ont été trouvés dans mes poches, lorsque j'ai été conduite du Temple à la Conciergerie; regardant cette dette comme sacrée, je les avais conservés intactes, afin de les redonner à la personne qui me les avait remis, si je l'avais vue.

Le P. Comment nommez-vous cette personne?

R. C'est la femme Auguel.

Un autre témoin est entendu.

Jean-François Lépitre, instituteur, dépose avoir vu l'accusée au Temple, lorsqu'il y faisait son service, en qualité de commissaire notable de la municipalité provisoire; mais qu'il n'a jamais eu d'entretien particulier avec elle, ne lui ayant jamais parlé qu'en présence de ses collegues.

Le président. Ne lui avez-vous pas quelquefois parlé politique?

R. Jamais.

Le P. Ne lui avez vous pas procuré les moyens de savoir des nouvelles, en envoyant tous les jours un colporteur crier le journal du soir près la tour du Temple?

R. Non.

Le président à l'accusée. Avez-vous quelques observations à faire sur la déclaration du témoin?

R. Je n'ai jamais eu de conversation avec le témoin; d'un autre côté, je n'avais pas besoin que l'on engageât les colporteurs à venir près de la tour, je les entendais assez tous les jours, lorsqu'ils passaient rue de la Corderie.

Représentation faite d'un petit paquet, à l'accusée, elle déclare le reconnaître pour être le même sur lequel elle a apposé son cachet, lorsqu'elle a été transférée du Temple à la Conciergerie.

Ouverture faite dudit paquet, le greffier en fait l'inventaire ainsi qu'il suit:

Un paquet de cheveux de diverses couleurs.

L'accusée. Ils viennent de mes enfans morts et vivans; et de mon époux.

Un autre paquet de cheveux.

L'accusée. Ils viennent des même individus.

Un papier, sur lequel sont des chiffres.

L'accusée. C'est une table pour apprendre à compter à mon fils.

Divers papiers de peu d'importance, tels que mémoires de blanchisseuses, etc. etc.

Un porte-feuille en parchemin et en papier, sur lequel se trouvent écrits les noms de diverses personnes, sur l'état des

Digitized by Google

quelles le président interpelle l'accusée de s'expliquer, ainsi qu'il suit :

Le P. Quelle est la femme Salentin ?

R. C'est celle qui était depuis long-tems chargée de toutes mes affaires.

Le P. Quelle est la demoiselle Vion ?

R. C'était celle qui était chargée du soin des hardes de mes enfans.

Le P. Et la dame Chaumette ?

R. C'était celle qui a succédé à la demoiselle Vion.

Le P. Quel est le nom de la femme qui prenait soin de vos dentelles ?

R. Je ne sais pas son nom ; c'étaient les femmes Salentin et Chaumette qui l'employaient.

Le P. Quel est le Bernier dont le nom se trouve écrit ici ?

R. C'est le médecin qui avait soin de mes enfans.

L'accusateur public requiert qu'il soit à l'instant délivré des mandats d'amener contre les femmes Salentin, Vion et Chaumette, et qu'à l'égard du médecin Bernier il soit simplement assigné.

Le tribunal fait droit sur le requisitoire.

Le greffier continue l'inventaire des effets.

Une servante, ou petit porte-feuille garni de ciseaux, éguilles, soie et fils, etc.

Un petit miroir.

Une bague en or sur laquelle sont des cheveux.

Un papier, sur lequel sont deux cœurs en or, avec des lettres initiales.

Un autre papier, sur lequel est écrit : *priere au sacré cœur de Jésus, priere à l'immaculée conception.*

Un portrait de femme.

Le P. De qui est ce portrait ?

L'accusée. De madame de Lamballe.

Deux autres portraits de femmes.

Le P. Quelles sont les personnes que ces portraits représentent ?

L'accusée. Les dames de Mecklembourg et de Hesse.

Un rouleau de 25 louis d'or simples.

L'accusée. Ce sont ceux qui m'ont été prêtés pendant que nous étions aux Feuillans.

Un petit morceau de toile, sur lequel se trouve un cœur enflammé traversé d'une flèche.

L'accusateur public invite le témoin Hébert à examiner ce cœur, et à déclarer s'il le reconnaît pour être celui qu'il a déclaré avoir trouvé au Temple.

Digitized by Google

Hébert. Ce cœur n'est point celui que j'ai trouvé ; mais il lui ressemble, à peu de chose près.

L'accusateur public observe que parmi les accusés qui ont été traduits devant le tribunal, comme conspirateurs, et dont la loi a fait justice, en les frappant de son glaive ; on a remarqué que la plupart, ou pour mieux dire, la majeure partie d'entr'eux portait ce signe contre-révolutionnaire.

Hébert observe qu'il n'est point à sa connaissance que les femmes Salentin, Vion et Chaumette aient été employées au Temple pour le service des prisonniers.

L'accusée. Elles l'ont été dans les premiers tems.

L'accusateur public. N'avez-vous point fait quelques jours après votre évasion du 20 juin une commande d'habits de sœurs-grises ?

R. Je n'ai jamais fait de pareilles commandes.

On entend un autre témoin.

Philippe-François-Gabriel la Tour-du-Pin, gouverneur, ancien militaire au service de France, dépose connaître l'accusée depuis qu'elle est en France ; mais il ne sait aucun des faits contenus en l'acte d'accusation.

Le président au témoin. N'avez-vous point assisté aux fêtes du château ?

R. Jamais, pour ainsi dire, je n'ai fréquenté la cour.

Le P. Ne vous êtes-vous pas trouvé aux repas des ci-devant gardes-du-corps ?

R. Je ne pouvais point y assister, puisqu'à cette époque j'étais commandant en Bourgogne.

Le P. Comment ! est-ce que vous n'étiez point alors ministre ?

R. Je ne l'ai jamais été, et n'aurais point voulu l'être si ceux qui étaient alors en place me l'eussent offert.

Le président au témoin Lecointre. Connaissez-vous le déposant pour avoir été en 1789 ministre de la guerre ?

R. Je ne connais pas le témoin pour avoir été ministre, celui qui l'était à cette époque est ici, et va être entendu à l'instant.

On fait entrer le témoin.

Jean-Frédéric la Tour-du-Pin, militaire et ex-ministre de la guerre, dépose connaître l'accusée, mais il déclare ne connaître aucun des faits portés en l'acte d'accusation.

Le président au témoin. Etiez-vous ministre le premier octobre 1789.

R. Oui.

Le P. Vous avez sans doute, à cette époque, entendu parler des repas des ci-devant gardes-du-corps ?

R. Oui.

Digitized by Google

Le P. N'étiez-vous point ministre, à l'époque où les troupes sont arrivées à Versailles dans le mois de juin 1789 ?

R. Non : j'étais alors député à l'Assemblée.

Le p. Il paraît que la cour vous avait des obligations, pour vous avoir fait ministre de la guerre.

R. Je ne crois pas qu'elle m'en eût aucune.

Le p. Où étiez-vous le 23 juin, lorsque le ci-devant roi est venu tenir le fameux lit de justice au milieu des représentans du peuple ?

R. J'étais à ma place de député à l'Assemblée nationale.

Le p. Connaissiez-vous les rédacteurs de la déclaration dont le roi fit lecture à l'Assemblée.

R. Non.

Le p. N'avez-vous point entendu dire que ce fut Linguet, d'Espresmenil, Barentin, Lally-Tollendal, Démeunier, Bergasse ou Thouret ?

R. Non.

Le p. Avez-vous assisté au conseil du ci-devant roi, le 5 octobre 1789.

R. Oui.

Le p. D'Estaing y était-il ?

R. Je ne l'y ai pas vu.

D'Estaing prend la parole et dit : eh bien ! j'avais donc ce jour là vue meilleure que vous, car je me rappelle très-bien vous y avoir vu.

Le président. Avez-vous connaissance que ce jour 5 octobre, la famille royale devait partir par Rambouillet pour se rendre ensuite à Metz ?

La Tour-du-pin. Je sais que ce jour-là il a été agité dans le conseil si le roi partirait oui ou non.

Le p. Savez-vous les noms de ceux qui provoquaient le départ.

R. Je ne les connais pas.

Le p. Quel pouvait être le motif sur lequel ils fondaient ce départ ?

R. Sur l'affluence du monde qui était venu de Paris à Versailles et sur ceux que l'on y attendait encore, que l'on disait en vouloir à la vie de l'accusée.

Le p. Quel a été le résultat de la délibération ?

R. Que l'on resterait.

Le p. Où proposait-on d'aller ?

R. A Rambouillet.

Le p. Avez-vous vu l'accusée en ces moments-là au château ?

R. Oui.

Digitized by Google

Le p. N'est-elle pas venue au conseil ?

R. Je ne l'ai point vu venir au conseil ; je l'ai seulement vu entrer dans le cabinet de Louis XVI.

Le p. Vous dites que c'était à Rambouillet que la cour devait aller, ne serait-ce pas plutôt à Metz ?

R. Non.

Le P. En votre qualité de ministre n'avez-vous point fait préparer des voitures, et commandé des piquets de troupes sur la route pour protéger le départ de Louis Capet ?

R. Non.

Le p. Il est cependant constant que tout était préparé à Metz pour y recevoir la famille Capet, des appartemens y avaient été meublés en conséquence.

R. Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

Le p. Est ce par l'ordre d'Antoinette que vous avez envoyé votre fils à Nancy, pour diriger le massacre des braves soldats qui avaient encouru la haine de la cour en se montrant patriotes ?

R. Je n'ai envoyé mon fils à Nancy que pour y faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale ; ce n'était donc pas par les ordres de la cour que j'agissais, mais bien parce que c'était alors le vœu du peuple, les Jacobins même, lorsque M. Camus fut à leur société faire lecture du rapport de cette affaire, l'avaient fortement applaudi.

Un juré. Citoyen président, je vous invite à vouloir bien observer au témoin qu'il y a de sa part erreur ou mauvaise foi, attendu que jamais Camus n'a été membre des Jacobins, et que cette société était loin d'approuver les mesures de rigueur qu'une faction liberticide avait fait décréter contre les meilleurs citoyens de Nancy.

R. Je l'ai entendu dire dans le tems.

Le P. Est-ce par les ordres d'Antoinette que vous avez laissé l'armée dans l'état où elle s'est trouvée ?

R. Certainement, je ne crois pas être dans le cas de reproche à cet égard, attendu qu'à l'époque où j'ai quitté le ministere l'armée française était sur un pied respectable.

Le P. Etait-ce pour la mettre sur un pied respectable que vous avez licencié plus de trente mille patriotes qui s'y trouvaient, en leur faisant distribuer des cartouches jaunes, à l'effet d'effrayer par cet exemple les défenseurs de la patrie, et les empêcher de se livrer aux élans du patriotisme et à l'amour de la liberté ?

R. Ceci est étranger pour ainsi dire au ministre. Le licenciement des soldats ne le regarde pas ; ce sont les chefs des différens corps qui se mêlent de cette partie-là.

Le P. Mais vous, ministre, vous deviez vous faire rendre

Digitized by Google

compte de pareilles opérations par les chefs des corps, afin de savoir qui avait tort ou raison ?

R. Je ne crois pas qu'aucun soldat puisse être dans le cas de se plaindre de moi.

Le témoin Labénette demande à énoncer un fait. Il déclare qu'il est un de ceux qui ont été honorés par Latour-du-Pin d'une cartouche jaune signée de sa main, et cela parce qu'au régiment dans lequel il servait il démasquait l'aristocratie de messieurs les muscadins qui y étaient en grand nombre, sous la dénomination d'état-major. Il observe que lui déposant était bas-officier, et que le témoin se rappellera peut-être de son nom qui est *Clairvoyant*, caporal au régiment de.....

Latour-du-pin. Monsieur, je n'ai jamais entendu parler de vous.

Le P. L'accusée, à l'époque de votre ministere ne vous a-t-elle pas engagé à lui remettre l'état exact de l'armée française ?

R. Oui.

Le P. Vous a-t-elle dit quel usage elle voulait en faire ?

R. Non.

Le P. Où est votre fils ?

R. Il est dans une terre près Bordeaux ou dans Bordeaux.

Le président à l'accusée. Lorsque vous avez demandé au témoin l'état des armées, n'était-ce point pour la faire passer au roi de Bohême et de Hongrie ?

R. Comme cela était public il n'était pas besoin que je lui en fisse passer l'état, les papiers publics auraient pu assez l'en instruire.

Le P. Quel était donc le motif qui vous faisait demander cet état ?

R. Comme le bruit courait que l'Assemblée voulait qu'il y eût des changemens dans l'armée, je desirais savoir l'état des régimens qui seraient supprimés.

Le P. N'avez-vous pas abusé de l'influence que vous aviez sur votre époux, pour en tirer des bons sur le tresor public ?

R. Jamais.

Le P. Où avez-vous donc pris l'argent avec lequel vous avez fait construire et meubler le petit Trianon, dans lequel vous donniez des fêtes, dont vous étiez toujours la déesse ?

R. C'était un fonds que l'on avait destiné à cet effet.

Le P. Il fallait que ce fonds fût conséquent, car le Petit-Trianon doit avoir coûté des sommes énormes ?

R. Il est possible que le Petit-Trianon ait coûté des sommes immenses, peut-être plus que je n'aurais desiré ; on avait été entraîné dans les dépenses peu-à-peu ; du reste, je desire plus que personne que l'on soit instruit de ce qui s'y est passé.

(*La suite au numéro prochain.*)

Digitized by Google

PARIS, *le 24 octobre 1793.*

Le directoire du département de Paris a arrêté de dénoncer à l'accusateur public, auprès du tribunal révolutionnaire, tous les membres du département qui, en 1791, approuverent la catastrophe sanglante du champ de Mars, et le massacre qui y eut lieu; ceux de ces mêmes administrateurs qui demanderent au ci-devant roi de paralyser, par son fatal *veto*, le décret contre les prêtres réfractaires, qui, dans la famense lettre à l'ex-ministre Roland, oserent solliciter l'anéantissement des sociétés populaires et sur-tout celle des Jacobins; ceux de ces mêmes membres qui, dans les journées des 20 juin et 10 août, se montrerent les ennemis du peuple et les serviteurs zélés de la tyrannie, et les juges du tribunal du sixieme arrondissement, qui alors dirigeaient les poursuites contre les Républicains, qui dans la journée du 17 juin, au champ de Mars, voulurent résister à l'oppression.

Brissot, Carra, Gensonné, Vergniaud, ont déja subi chacun un interrogatoire secret. Le tribunal révolutionnaire doit s'occuper cette semaine de l'instruction de leur procès. — Ce tribunal a condamné Perrin, ancien maire de Troye, membre de l'Assemblée législative, et député à la Convention nationale, convaincu d'accaparement et d'avoir diverti, à son profit, les deniers de la République, à douze années de fer, et à être attaché à un poteau, aux regards du peuple, pendant six heures sur la place de la révolution.

Du Port du Tertre, ex-ministre, a été arrêté à Versailles, et traduit dans les prisons de la Conciergerie.

On écrit de Brest que les vaisseaux le *Patriote* et l'*Entreprenant*, de 74, capitaines Bouvet et Boubonne, venant de Toulon, sont arrivés dans ce port le 13 de ce mois, (vieux style), après 15 jours de traversée.

Les commandans de ces bâtimens ont déclaré avoir été renvoyés par les généraux Anglais et Espagnols, ainsi que deux autres vaisseaux de même force; savoir, l'*Orion*, expédié pour Rochefort, et l'*Aquilon* pour l'Orient, tous les quatre sans autre artillerie que deux canons de 8 chacun, et 1400 hommes de mer. Par ordre des représentans du peuple, toute communication leur a été interdite avec la terre et les autres bâtimens de la République. Les états-majors ont été mis aussi-tôt en état d'arrestation.

Apperçu sommaire de la situation militaire de la République.

Nous allons présenter ici les principaux traits d'un rapport lu par Barrere dans la séance du 1er. jour du second mois.

Les dernieres nouvelles de Lyon portent que les scélérats

Digitized by Google

qui avaient tenté une sortie ont été presque tous tués ou pris. « Tous les rapports, écrivent les représentans du peuple, s'accordent pour faire croire qu'il ne s'en est peut-être pas échappé dix. Virieux et Précy ont péri. Vichi, Demeton, Schmitt, Labanne et plusieurs autres ont été fusillés. Aujourd'hui Bemani va l'être, et tous les jours les mêmes exemples se renouvelleront jusqu'à ce qu'enfin la terre soit entièrement purgée des monstres qui l'ont trop long-tems souillée de leur présence. Nous laissons la ville de Lyon en état de guerre jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, afin que tout soit militairement conduit sous nos yeux. Il n'est que ce moyen de remplir promptement le but de la Convention et de s'assurer qu'aucun contre-révolutionnaire n'échappera à la justice du peuple et au glaive de la loi.

« La municipalité et le comité de surveillance viennent de recevoir l'ordre de nous présenter sans délai, 1°. la liste des bâtimens qui ont servi d'habitation aux riches et aux contre-révolutionnaires de Lyon; 2°. le tableau des propriétés de ces *messieurs*. Aussi-tôt que nous aurons reçu ce tableau, nous le ferons passer à la Convention nationale. »

Quatre départemens étaient dans les mêmes principes que cette ville rebelle, ils attendaient avec impatience qu'elle triomphât. Les fanatiques, les prêtres réfractaires, les royalistes, les brigands, se sont réunis dans la Lozere, l'Ardêche, l'Aveyron et le Gard; ils veulent, à leur tour, tenter la contre-révolution. Le comité était instruit depuis huit jours de ces mouvemens, et aussi-tôt il a donné ordre à Châteauneuf-Randon de conduire une force armée dans la Lozere, et de passer ensuite dans les autres départemens.

Dans les Pyrénées orientales, il y a eu un mouvement occasionné par une terreur panique; il n'a eu aucun mauvais effet.

Dans les Pyrénées occidentales, on a vu avec étonnement qu'au moment où les Espagnols renforçaient leurs armées de 8000 hommes, on s'occupait de cantonner l'armée de la République. On a saisi à Saint-Jean-de-Luz une correspondance qui donne le fil de la conspiration, et déjà plusieurs individus et généraux sont arrêtés.

A Bordeaux, l'hypocrisie patriotique de cette ville n'en a imposé ni au comité de salut public, ni aux représentans que vous y avez envoyés. Une armée révolutionnaire s'organise et se prépare à y entrer pour y désarmer les muscadins, arrêter les aristocrates, les hommes suspects, et rendre le patriotisme de cette ville vrai et pur.

Dans la Vendée, Cholet et Mortagne, ces deux repaires des brigands, sont au pouvoir de la République. Mortagne

Digitized by Google

était évacué. Cholet a été pris de vive force. Les brigands, les rebelles chassés se sont réfugiés dans l'isle de Noirmoutier, que les habitans leur ont livrée ; mais les mesures sont prises pour qu'ils ne fassent pas un long séjour dans ce dernier asile.

Dans le Nord, la Convention peut être tranquille pour la partie des frontieres qui s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge. — Dans le Rhin, on sait qu'une infâme trahison a obligé nos troupes de se replier : le comité a pris des mesures telles que les coupables ne pourront échapper. Il a envoyé deux nouveaux commissaires, Saint-Just et Le Bas ; et déjà plusieurs traîtres sont arrêtés.

Quant à ce qui concerne Toulon, le comité a pris des mesures pour les subsistances, pour les armes, et pour rassembler une armée afin d'investir totalement cette ville rebelle. Ces grandes mesures lui ont été suggérées en partie, par le congrès qui se tient à Marseille, et qui est composé d'envoyés de 200 sociétés populaires. Voici des renseignemens sur les forces que nos ennemis ont à Toulon : ces renseignemens sont du 11 octobre. — 25 frégates ou vaisseaux, armés et équipés, vu la débarque. Canoniers-matelots, débarqués pour le service des forts, 200 ou environ ; soldats Anglais, 2000 ; 2 régimens Espagnols, 2000 ; *idem* Savoyards, 1500 ; Napolitains, 5000 ; Esclavoies, 200 : total, environ 10,700 de troupes réglées. Le bruit est commun dans Toulon qu'ils attendent leur dernier convoi, qui doit mettre dans la ville 6000 Portugais, 1000 Espagnols, 2000 Anglais, lesquels 14000 qu'ils attenattendent, joints aux 10,700 actuellement à Toulon, formeront une armée de 24 à 25 mille hommes ; et sitôt la réunion de ce corps, le plan est de faire une sortie en force, pour pouvoir se porter jusqu'à Aix, où ils prétendent rétablir l'ancien parlement. Il faut néanmoins observer que, de ces 24 à 25 mille hommes, ils doivent garnir tous les forts, et qu'en conséquence ils ne pourront tout au plus sortir qu'avec 14 ou 15 mille hommes.

Le Commerce de Bordeaux, *le Commerce de Marseille* sont prêts à partir pour Naple, pour y aller prendre *le Comte d'Artois*, *Monsieur* et *l'Evêque de Toulon*.

On a embarqué pour les mines d'Espagne quantité de patriotes, que le bruit (certainement exagéré) évalue à 6000, y compris ceux qu'on emprisonne journellement, et que Lami a vus de ses propres yeux. On ne peut dans Toulon parler révolution, puisque les *messieurs* et les Anglais gouvernent ; et tout ce qui est bourgeois Français est désarmé. Ils ne veulent plus la constitution de 89, comme à la premiere époque de leur scélératesse ; mais ils veulent actuellement l'ancien régime

Digitized by Google

et tous ses attributs. Lorsque Cartaux arriva dans Marseille, les forts de Toulon étaient presque nus, et n'ont été fournis que quelque tems après.

La corderie de l'arsenal est préparée pour écurie de 1000 chevaux espagnols qu'ils attendent, et le dessus pour loger la troupe. Quand le dernier convoi qu'ils attendent sera arrivé, le plan est d'attaquer l'armée de Cartaux, plutôt que celle d'Italie; parce, disent-ils, ils veulent immoler l'armée de Cartaux, qui n'est composée que de brigands et sans troupes de ligne, sous les murs de Toulon.

Il est parti 40 bâtimens de transport pour approvisionner la ville, sous l'escorte de quelques vaisseaux de ligne.

On a pris dans Toulon le nom des propriétaires et des maisons qui avaient des assignats avec promesse de les leur rembourser à moitié, d'après l'emprunt qu'on devait faire à Gênes, en même-tems qu'on allait décider cette république à se déclarer.

Les chevaux manquent dans Toulon, puisqu'on n'a pu trouver 50 chevaux pour monter quelques déserteurs Français, dont M. Artau d'Aix devait être le chef; les assignats n'y passent pas, excepté pour le pain, qui est le seul article à bas prix; et malgré les publications, les boulangers ne les prennent que par force; il n'y a en vivres que du lard et du bœuf salé. On a fait des moulins à bras, où il faut huit hommes pour moudre douze charges de blé, et la farine leur vient de dehors; on a débarqué ces jours derniers 150 moutons pour les malades. Les bourgeois ne commandent en rien.

Les émigrés y rentrent journellement comme des pillards; mais on ne se sert d'aucun Français, ou bien rarement, pour le service militaire.

Il est difficile de réussir à mettre le feu à l'escadre anglaise, parce qu'elle se tient bien au large.

La redoute du fort Pharon, qu'avait pris l'armée d'Italie, est gardée par 400 Anglais ou Espagnols; les Anglais sont des 11e. et 25e. régiment Britannique. On fait un autre parapet à cette redoute en pierre seche.

Les deux bataillons du Var et du Maine qui étaient à Toulon forment actuellement le régiment Royal-Louis.

L'arbre de la liberté a été changé en une potence pour les patriotes, et le reste a été brûlé.

Il y a aujourd'hui huit jours que Louis XVII a été proclamé.

On publie dans Toulon que les villes et villages circonvoisins ont arboré la cocarde blanche, qu'il n'existe plus de Convention, que l'armée de la Vendée est à Paris, que Lyon n'attend plus que leur sortie de Toulon pour investir les brigands. Des commissaires qui se sont érigés en Convention de Marseille ont proscrit le nom de citoyen.

Digitized by Google

Dans la séance suivante, Barrere a annoncé que la Vendée n'est plus. Voici la lettre des representans du peuple près l'armée de l'Ouest.

Angers, le 30eme. jour du 1er. mois.

« Citoyens collegues, la rapidité de notre marche depuis huit jours, et un enchaînement de succès qui en ont été le résultat, ne nous ont pas encore donné le tems de vous faire, avec détail, le récit intéressant de tant de victoires, et nous profitons de quelques heures que nous avons de libres aujourd'hui pour vous le faire connaître.

» Le rapprochement de toutes les divisions de notre armée vers les principaux repaires des brigands, s'était opéré avec facilité, et chaque colonne en s'avançant, brûlait, incendiait et chassait devant elle tous les postes ennemis disseminés dans les différens pays qu'ils occupaient.

» La prise de Châtillon coûta cher aux rebelles, en ce qu'indépendamment de la perte considérable qu'ils firent des leurs, elle accéléra la jonction de toutes les colonnes qui se dirigeaient sur Mortagne et Cholet.

» L'armée, stationnée à Montaigu, s'empara de Tiffanges au même instant, de suite se porta à la Romagne, y battit les ennemis, brûla ce repaire, fut égorger les avant-postes de Mortagne, se précipita dans les fauxbourgs de cette ville et en chassa les brigands, dont un grand nombre mordit la poussière. Les fauxbourgs furent incendiés, et les rebelles effrayés de cette maniere ordinaire d'éclairer notre marche, évacuerent entierement Mortagne. Ils tenterent d'y rentrer en cherchant à couper nos communications, et une colonne des leurs accourant de Cholet pour exécuter ce projet, fut battue complettement, mise en déroute, poursuivie jusques sous les murs de Cholet, après avoir perdu tous ses canons. Nos troupes seraient entrées ce jour-là même dans Cholet, si la nuit ne nous eût arrêtés. Elles bivaquerent sur la route jusqu'au lendemain, où toutes nos colonnes réunies s'avancerent sur cette ville, en avant de laquelle l'ennemi avait porté toutes ses forces. La une bataille sanglante leur fut livrée; le feu devint terrible de part et d'autre; mais le génie de la liberté protégeant les héros qui combattaient pour elle, fit pencher la victoire de notre côté, et nous entrâmes à Cholet au bruit des tambours et des cris de *vive la République*. Les rebelles se retirerent jusqu'au Beaupreau; ils sentirent sans doute que la perte de Cholet et de Mortagne devait entraîner leur destruction totale, et qu'ils n'avaient de ressources qu'en nous reprenant ces deux postes importans. Aussi dès le lendemain ils vinrent nous attaquer; jamais rage ne fut plus grande que celle qu'ils mirent dans cette nouvelle attaque; jamais peut-être bataille ne fut plus sanglante; elle dura environ depuis midi jusqu'à huit heures du soir qu'ils furent mis en déroute,

Digitized by Google

après avoir laissé sur la place dix pieces de canon et une foule de morts.

« Profitant de ce succès, quoique harassée de fatigue, une de nos colonnes les poursuivit toute la nuit, et arriva à une lieu de Beaupreau à une heure après minuit. Les brigands se croyaient bien en sûreté dans cette retraite, que la nature et l'art défendaient avantageusement; mais marchant en silence, on trouva le moyen d'egorger tous leurs avant postes les uns après les autres, et on se précipita dès-lors sur le château de Beaupreau, où étaient logés tous les chefs des brigands. Eveillés par les cris que pousserent leurs dernieres gardes, au moment où on les égorgeait, ils tirerent sur nous deux coups de canon qui ne blesserent personne, et évacuerent précipitamment ce repaire dans lequel nous avons trouvé un moulin à poudre, 30 bariques de slpêtre, plusieurs tonnes de soufre, des boites à mitrailles en quantité, beaucoup de fer pour en faire des canons, des caissons, du blé, des farines en abondance, etc.

» Sans perdre de tems, et semblables à des chasseurs qui poursuivent un animal à la course, nous sommes allés chercher les rebelles à Saint-Florent, seul et dernier repaire qui leur restait, et où ils s'étaient réfugiés; mais la terreur qui nous précédait était si grande, qu'ils ne voulurent pas nous y attendre; ils se précipiterent dans des bateaux pour passer la Loire, et la confusion et le désordre qu'ils mirent dans leur fuite furent tels, que des femmes et des enfans même encore à la mamelle, ont été noyés au moment de leur embarquement. Bouchamp, un de leurs chefs, blessé à mort à l'attaque de Cholet, et qui s'était fait porter sur des brancards jusqu'à Saint-Florent, expira sur le bord de la riviere, après l'avoir traversée. Delbecq, leur général en chef, est aussi blessé mortellement. La perte de Bouchamp vaut une victoire pour nous; car il est de tous les chefs de brigands, celui en qui ils avaient le plus de confiance, qu'ils aimaient le mieux, et qu'ils suivaient le plus volontiers.

» Nous avons trouvé à Saint-Florent 40 caissons d'artillerie, beaucoup de pieces de canon qu'ils avaient jettées dans la Loire, n'ayant pu les emmener avec eux et quantités de bleds et farines. Parmi tant d'avantages, citoyens nos collegues, il en est un qui fait éprouver à nos cœurs une jouissance bien douce, et qui plaît bien à l'humanité. Indépendamment de tous les prisonniers délivrés à Montagne, Châtillon, Cholet et Baupreau, nous en avons arraché des bras de l'ennemi, 5,500 à Saint-Florent. Ces malheureuses victimes se sont jettées dans les bras de leurs libérateurs qu'ils baignaient des larmes de la joie, de la reconnaissance et d'une voix affaiblie par plus de cinq mois de supplices, les premieres paroles qu'ils proféraient en nous voyant étaient les cris de *vive la République*. Le nombre de tous ceux qui ont été rendus à la liberté depuis huit jours s'éleve à plus de 8000.

Digitized by Google

» La Convention nationale a voulu que la guerre de la Vendée fût terminée avant la fin d'octobre, et nous pouvons lui dire aujourd'hui qu'il n'existe plus de Vendée, bien que tous les rebelles ne soient pas entièrement exterminés ; une solitude profonde regne actuellement dans le pays qu'ils occupaient.

» On ferait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme et une chaumiere ; car à l'exception de Cholet, de Saint-Florent et de quelques petits bourgs, où le nombre des patriotes excédait de beaucoup celui des contre-révolutionnaires, nous n'avons laissé derriere nous que des cendres et des monceaux de cadavres ; nous allons poursuivre cette horde fugitive et épouvantée par-tout où elle sera.

» Déja une partie de la garnison de Mayence s'est portée à Angers où elle arrive en ce moment après douze lieues de marche sans s'arrêter. Une forte colonne s'est dirigée sur Nantes, et celle qui est restée à Saint-Florent va passer la Loire dans le même lieu que les brigands, et toutes les mesures seront prises pour courir après, les cerner, les bloquer et achever leur destruction. La peur leur a déja fait abandonner devant Ancenis 11 pieces de canon qui sont restées en notre pouvoir. On nous assure en ce moment qu'ils dirigent leur marche vers Candé ; nous partirons cette nuit pour aller les couper entre cette ville et celle de Laval, et nous ne nous arrêterons que lorsque nous les aurons rencontrés pour les battre.

» Nous ne parlerons pas en ce moment de tous les braves de notre armée qui dans toutes ces dernieres actions ont fait des prodiges de valeur. Cette liste intéressante nous sera incessamment soumise ; nous vous annonçons avec plaisir qu'elle sera longue et nombreuse, et c'est par cette raison qu'elle mérite un travail particulier.

Signés, BOURBOTTE, TURREAU, CHOUDIEU et FRANCASTEL.

P. S. Dans la séance du 3, on a reçu une lettre du représentant du peuple Isoré près l'armée du Nord, datée du quartier-général à la Croix-Blanche, qui annonce que l'ennemi a été forcé par-tout, que nous sommes devant et derriere Menin, que l'on a pris aux Autrichiens un grand nombre de prisonniers et de canons :

Une lettre des représentans Elie Lacoste et Peysard, datée d'Arras, qui donne la nouvelle de la prise de Marchiennes, après dix heures de combat :

Une lettre du général de brigade Vendamne, datée du quartier général à Furnes, qui annonce la prise de cette ville, et la marche de l'armée républicaine sur Nieuport et Ostende ; le général promet qu'il fera une telle provision de munitions et de fourrages, que l'armée ne coûtera rien cet hiver à la République ; il ajoute qu'il n'a rien à craindre du camp de Dixmude.

Digitized by Google

Du premier du deuxieme mois.

PAIEMENS DES RENTES DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Portion de 8 mois 21 jours de 1793. Lettre M.

Noms des Payeurs.

1. L'empereur, perp. & viager.....prem. jour.
11. Boutray, perpétuel.....prem. jour.
19. Maupetit, penſions.....prem. jour.
28. M. Creuze, tont. viager & perpét.....prem. jour.
37. Leroy de Camilly, fermes et gabelles et intérêts d'offices, perpétuel.....prem. jour.

Digitized by Google

AVIS.

On observe que les Rédacteurs n'ont rien de commun avec l'Abonnement, la distribution, etc. C'est au citoyen Guth, *Directeur du Mercure, hôtel de Thou, rue des Poitevins, et non à aucun d'eux, qu'il faut adresser tout ce qui concerne ces objets; autrement des lettres souvent importantes pourraient rester au rebut.*

Les personnes qui enverront au citoyen Guth *des effets sur Paris, pour acquit de leur Abbonnement, voudront bien les faire timbrer; faute de quoi ils ne seraient pas acquittés. Les lettres contenant des Assignats, doivent être chargées à la Poste, pour ne pas courir le risque de s'égarer.*

Le prix de l'Abonnement est de trente-six livres *franc de port pour les Départemens et pour Paris. Il faut affranchir le port de l'argent et de la lettre, et joindre à cette derniere le reçu du Directeur des Postes. On souscrit hôtel de Thou, rue des Poitevins. On s'adressera au Citoyen* Guth, *Directeur du Bureau du Mercure. L'Abonnement ne peut avoir lieu que pour l'année entiere et pour six mois.*

Les Souscripteurs du mois de Novembre sont priés de renouveller de bonne heure leur Abonnement, afin qu'on ait le tems d'imprimer leurs adresses, et qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'expédition. Ils voudront bien donner aussi leurs noms et qualités d'une écriture lisible; ou joindre à leur lettre une des adresses imprimées qui enveloppent le Mercure.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google


Digitized by Google